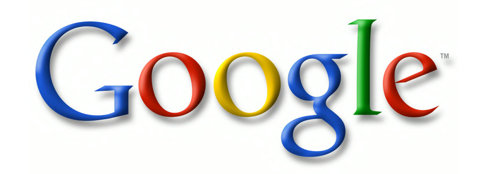


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

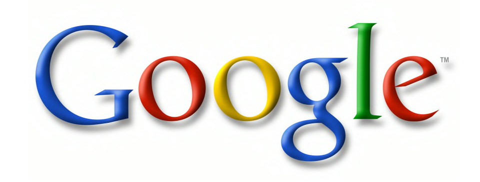
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

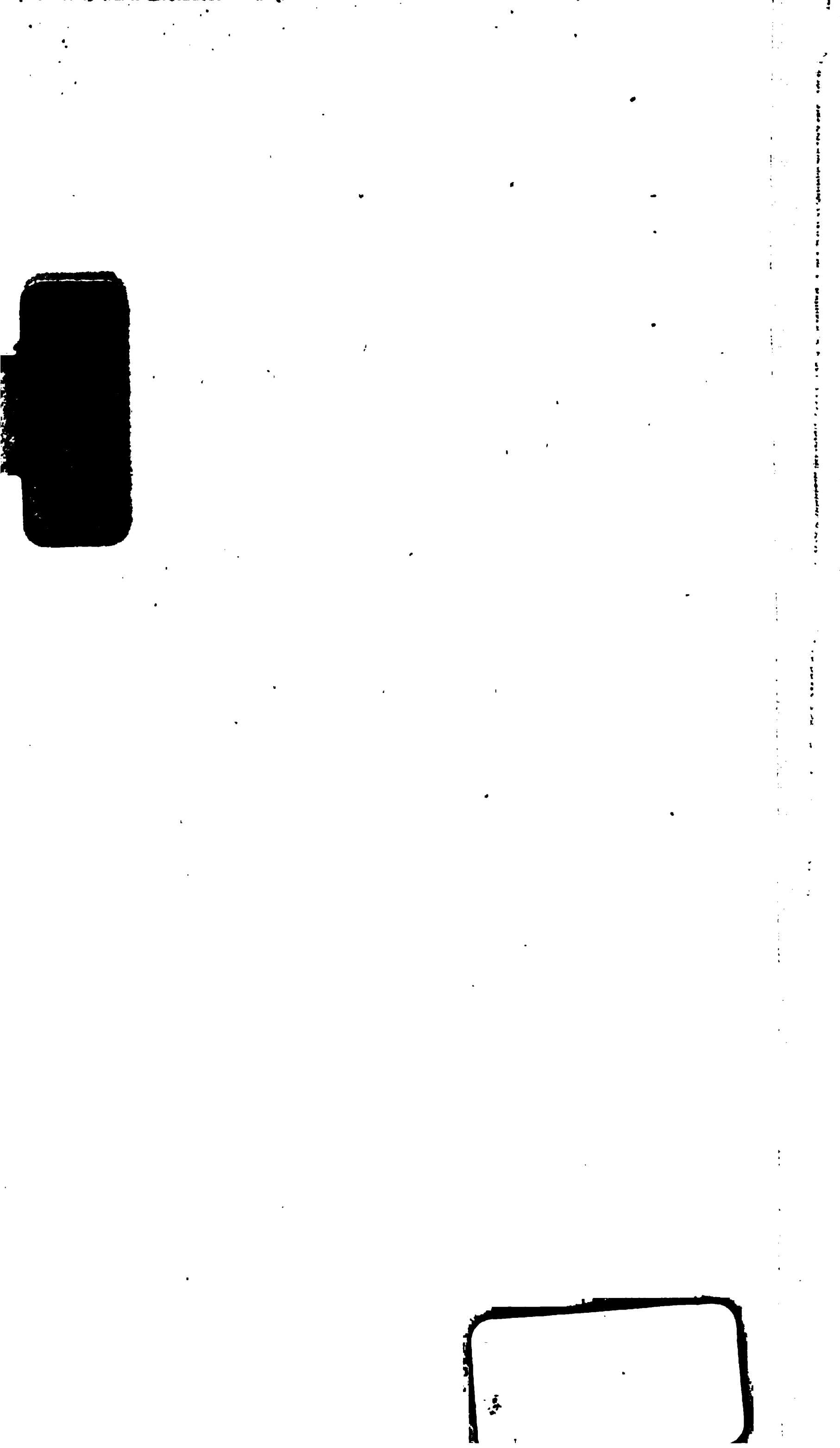
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





ESSAI

SUR LA STATISTIQUE

DE LA DROME.



Delacroix
II R

ESSAI

SUR

LA STATISTIQUE, L'HISTOIRE

ET LES

ANTIQUITÉS

DU DÉPARTEMENT DE LA DROME;

PAR M. DELACROIX.

> Si mon œuvre n'est pas un assez bon modèle,
> J'ai du moins ouvert le chemin :
> D'autres pourront y mettre une dernière main.
>
> LA FONTAINE.

A VALENCE,

DE L'IMPRIMERIE DE JACQUES MONTAL, IMPRIMEUR DU ROI.

1817.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
50039A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1922 L

PRÉFACE.

J'ai souvent éprouvé, lorsque j'étais attaché à la préfecture de la Drôme, combien il serait utile de trouver réuni en un corps d'ouvrage tout ce qui peut constituer la statistique de ce département. Dès-lors j'ai conçu le projet de rassembler les mémoires fournis, les renseignemens recueillis à diverses époques, de comparer ces documens entr'eux, et de renfermer dans un cadre méthodique les résultats qui me sembleraient mériter le plus de confiance.

C'est ce travail ou plutôt cet essai que je livre au public.

Je ne dissimulerai point que si toutes les fois que j'ai pu me borner à des descriptions générales, il m'a été facile de présenter d'une manière assez satisfaisante les choses dont j'avais à rendre compte, j'ai au contraire éprouvé de nombreuses dif-

ficultés, j'ai rencontré de sérieux obstacles lorsque j'ai dû préciser mes aperçus par des nombres.

Les produits de l'agriculture, par exemple, ont été constamment indiqués par les municipalités avec cette attention d'en déguiser une partie, de les montrer plutôt en-dessous qu'en-dessus des besoins, avec cette réserve enfin que n'a que trop long-temps justifiée la fiscalité ministérielle.

L'état du commerce et de l'industrie, dont les spéculations se plaisent et prospèrent à l'ombre du mystère, était encore plus difficile à déterminer avec quelque exactitude : personne n'ignore qu'indépendamment de la mobilité perpétuelle de toute opération commerciale, les négocians montrent une répugnance égale à faire connaître leurs pertes ou leurs succès.

Je ne puis donc offrir sur tout cela que des notices plus ou moins développées,

en raison du plus ou moins de facilités que j'ai eu à me procurer des documens certains : j'espère cependant n'avoir omis aucun détail vraiment essentiel.

J'ai été plus heureux pour les calculs relatifs à la population. Je les crois aussi exacts qu'ils puissent l'être, et il ne sera sûrement pas sans intérêt de voir comment et par quelle cause elle a éprouvé un si grand accroissement au milieu de tous les genres de calamités qui, depuis 25 ans, désolent la France. Cette augmentation, qui va toujours croissant, répond d'une manière invincible à ces déclamateurs ignorans ou de mauvaise foi, qui contestent encore que nos lois soient devenues meilleures, plus conformes à l'intérêt général, plus favorables à la masse des citoyens, à l'agriculture et à l'industrie; car, si l'on ne peut nier que l'accroissement de la population est le résultat d'une plus grande richesse industrielle et territoriale, il est tout aussi impossible de ne pas reconnaître que cette richesse est amenée

par de bonnes lois ; tout prouve enfin la vérité de cette maxime que la population tient autant et plus à la société qu'à la nature.

Il n'y a personne qui, en lisant la statistique d'une contrée quelconque, ne désire savoir quels furent les premiers habitans qui s'y fixèrent ; quels furent leurs mœurs, leurs usages, le degré de leur civilisation. On aime à suivre ces peuples dans les révolutions qu'ils éprouvèrent. On apprend avec intérêt qu'il passait dans tel canton une voie romaine ; que l'on découvre encore l'inscription milliaire ; que tel village fut le théâtre d'un grand combat, et qu'une colonie fut fondée dans tel autre.

On trouvera ces détails, pour le département en général, dans la notice historique placée en tête de cet essai, et pour les communes en particulier, dans le chapitre consacré à la description des villes et bourgs, et des villages qui retracent

des souvenirs ou qui présentent des particularités.

Le désir de ne rien omettre m'a mis dans le cas d'insister sur certains faits avec une attention qui paraîtrait minutieuse si l'on ne savait qu'ils relèvent aux yeux de chaque peuplade le pays qu'elle habite : on chérit davantage sa patrie, a dit un homme d'esprit, lorsque de grandes actions, de grands événemens l'ont illustrée.

J'ai fixé les époques autant que je l'ai pu, et cette partie de mon travail n'a pas été la moins difficile, tant les historiens, les chronologistes s'accordent peu sur les dates : j'ai adopté celles qui m'ont paru réunir les meilleures autorités.

Il ne suffisait point de donner une sorte de topographie du département, d'en faire connaître l'histoire et les antiquités; il importait encore d'en indiquer l'état politique. C'est le sujet du dernier chapitre. On y voit l'ensemble de l'organisation administrative, judiciaire, ecclésiastique et mi-

litaire. Si l'on n'y trouve pas le nom des magistrats, des administrateurs et des autres fonctionnaires, c'est que ces nomenclatures, qui varient sans cesse, sont le propre d'un annuaire, et non d'un ouvrage plus permanent.

On remarquera sans doute dans cet essai de nombreuses lacunes, peut-être même des inexactitudes; mais dans ce cas-là même, ne sera-t-il pas encore utile, s'il fait naître l'occasion de remplir les unes, de rectifier les autres, et de fournir à un ouvrier plus exercé des matériaux plus complets, mieux élaborés, pour en composer une véritable statistique?

J'aurai d'ailleurs, je ne puis le taire, atteint en partie le but que je me propose, si, par le récit de tant de révolutions et de troubles auxquels ce pays fut livré pendant une longue série de siècles, je puis aider à rectifier les idées de ceux qui, aujourd'hui encore, ne voient de bonheur que dans les temps passés.

Ils jugeront si la félicité dont jouissaient nos pères dans cet âge d'or prétendu, sous l'empire de la féodalité et de l'intolérance, dans ces temps de ténèbres et de barbarie où la pensée était interdite, où l'on vendait et échangeait les villes comme des fermes et les hommes comme des animaux domestiques, peut être un moment comparée aux bienfaits de la civilisation.

Cependant, au lieu de le rembrunir, j'ai adouci le tableau de ces siècles de douloureuse mémoire. J'aurais pu, entr'autres, de nombreuses chartes à la main, prouver que la dépravation des mœurs était alors extrême; que des seigneurs, des congrégations et des communes ne craignaient point de se faire un revenu des droits imposés sur le vice et sur les plus étranges déréglemens.

C'est la partie honteuse de notre histoire: à Dieu ne plaise que je déchire le voile qui la couvre!

Je m'arrête à 1789 pour tout ce qui tient à la politique : je ne touche point aux événemens de la révolution. Ils sont trop près de nous. La plaie saigne encore, et c'est un devoir pour tous les bons français de la cicatriser au lieu de l'irriter. Il est temps que nous songions à nous remettre des sanglantes agitations qui marquèrent cette mémorable époque, et que, tous, sous les institutions libérales consacrées par la sagesse du monarque comme les seules conformes désormais aux besoins des peuples et aux lumières du siècle, nous ne nous rappelions nos longs malheurs que pour en tirer d'utiles leçons.

La reconnaissance et la justice me font, en terminant, un devoir, qui m'est cher, de déclarer que la réunion des notes, des faits, des renseignemens dont se compose la partie statistique de cet essai, est due en très-grande partie à M. le marquis D'ESCORCHES DE SAINTE-CROIX, qui, pendant quinze ans d'une administration distinguée par l'amour du bien public, par

le zèle le plus éclairé et le plus persévérant, ne négligea rien de ce qui pouvait faire prospérer dans le département confié à ses soins, toutes les branches de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

J'en dois la suite et le complément au préfet actuel, M. le comte DU BOUCHAGE, qui fait revivre parmi nous cette administration sage et paternelle qui lui a fait décerner en 1814, dans un pays détaché de la France, les témoignages les plus flatteurs comme les plus durables de la reconnaissance publique (*a*).

(*a*) M. Du Bouchage a été préfet des Alpes-Maritimes depuis l'année 1803 jusqu'aux grands événemens politiques qui, en avril 1814, ont replacé ce département sous le gouvernement de la maison de Sardaigne, et cette même année la ville de Nice a fait frapper une médaille d'or, en reconnaissance des services que M. Du Bouchage a rendus à ce pays pendant son administration.

ESSAI
SUR LA STATISTIQUE, L'HISTOIRE
ET
LES ANTIQUITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA DROME.

NOTICE HISTORIQUE.

Les plus anciens peuples connus qui habitèrent le pays dont se compose aujourd'hui le département de la Drôme, furent les *Allobroges*, les *Ségalauniens*, les *Tricastins*, les *Vertacomicores*, les *Triulates*, les *Voconces*, les *Mimènes*, et les *Médualles* ou *Médulles*.

C'était une partie de cette nation célèbre qui, sous le nom de Gaulois, s'étendait de l'Océan à la Méditerrannée.

Les cantons de Tain, de Saint-Vallier, du Grand-Serre, de Saint-Donat et de Romans, étaient habités par les *Allobroges*, dont le territoire, borné au midi par l'Isère, s'étendait au nord jusqu'au-delà du lac Léman : Vienne en était la capitale.

L'Isère coulait entre les *Allobroges* et les

Ségalauniens : le district de ces derniers, dont Valence était la capitale, s'étendait plus du nord au midi que de l'orient à l'occident : il comprenait les cantons du Bourg-du-Péage, de Chabeuil, de Valence, de Loriol, de Marsanne, la ville de Montélimar et les communes de son canton situées au nord du Jabron ; dans le canton de Crest (Sud), celles du Puy-Saint-Martin, Roynac, Auriple, la Répara, Roche-sur-Grane, Autichamp, Divajeu, Chabrillan et Grane; dans le canton de Crest (Nord), celles d'Allex, Eurre, Montoison, Vaunaveys, la Rochette et Ourche. Ils occupaient en outre toutes les communes de la rive droite du Rhône, qui, quoique dépendantes du Vivarais, faisaient encore partie du Diocèse de Valence en 1790.

Les Ségalauniens sont un des peuples dont les auteurs ont parlé le moins et le plus tard. Ptolémée n'est pourtant pas le premier qui en ait fait mention : Pline les comprend, sous le nom de *Segovellauni*, dans le dénombrement des peuples de la Gaule Narbonnaise.

Les *Tricastins* sont au contraire un des anciens peuples dont le nom s'est le mieux conservé : ils n'avaient qu'un territoire de quatre à cinq lieues de long sur un peu moins

de large; ils étaient resserrés entre les Cavares au midi, les Ségalauniens au nord, les Voconces à l'orient, et le Rhône à l'occident; ce qui comprend la partie du canton de Montélimar située au midi du Jabron, ceux de Pierrelatte et de Grignan et quelques communes vers Bollène et la Palud : Saint-Paul-trois-Châteaux en était la capitale.

Les *Vertacomicores* habitaient les montagnes du Vercors, dont le nom n'est qu'une abréviation du leur.

Les *Triulates* occupaient le Royanais et le pays qui est au-dessus, sur la rive gauche de l'Isère, jusqu'à la chûte du Drac dans cette rivière. Ce n'était qu'une section des Vertacomicores, comme ceux-ci n'étaient qu'une fraction des Voconces, avec lesquels on les confond assez ordinairement.

Les *Voconces* ou *Vocontiens* s'étendaient du nord au midi, depuis l'Isère jusqu'au pays des Cavares, qui forme maintenant le Comtat Venaissin, sur une ligne parallèle à celle des Ségalauniens et des Tricastins. Ils avaient à l'orient les *Iconii* et les *Tricorii*, qui habitaient la partie des départemens de l'Isère et des Hautes-Alpes qui limite les arrondissemens de Die et de Nyons.

Ils se divisaient en deux districts.

Le premier et le plus considérable était formé, outre les Vertacomicores, des communes d'Omblèze, Plan-de-Baix, Gigors, Beaufort, Suze, Cobonne, Montclard, Crest, Aoste, Mirabel-et-Blacons dans le canton de Crest (Nord), et de celles de Piégros, de Saou et de Soyans dans le canton de Crest (Sud); des cantons de Dieu-le-fit, de Bourdeaux, de Saillans, de Die, de Châtillon, de Luc et de la Motte-Chalancon : il s'étendait encore vers la Bâtie-Monsaléon, sur la limite des Hautes-Alpes.

Luc en fut d'abord la capitale, mais Die lui ravit cet avantage lorsque, sous Auguste, elle devint une colonie importante.

Le second district comprenait le canton de Nyons; dans le canton du Buis, les communes de Beauvoisin, Bénivai, Ollon, Mérindol, Propiac, Mollans, Pierrelongue, la Penne et le Buis, et dans le département de Vaucluse, les cantons de Valréas, Vaison et Malaucène.

Vaison en fut le chef-lieu : Pomponius-Mela lui donne rang parmi les villes les plus opulentes de la Gaule Narbonnaise.

Le reste de l'arrondissement de Nyons se partageait entre les *Mimènes*, qui habitaient

les communes dépendant autrefois du Diocèse de Sisteron, et les *Méduailes* ou *Médulles*, dont le village de Mévouillon (*Medullio*) conserve encore le nom. Les lieux qui appartenaient à ces derniers sont ceux qui, avant la révolution, ressortissaient à l'Évêché de Gap (*a*).

Chacun de ces peuples se gouvernait par des lois particulières, mais tous étaient unis par les liens d'une confédération générale.

Ce n'était qu'une même nation. Leurs mœurs, leurs usages, leur langage ne différaient point. Aussi les historiens ont-ils souvent désigné sous le nom commun d'Allobroges tous les peuples compris entre le Rhône, les Alpes et la Durance.

Ils étaient belliqueux : leurs armes, outre l'épée longue et large, étaient les gèses et les matères [1].

Leurs vêtemens étaient un long juste-au-corps avec des hauts-de-chausses fort courts. Les Latins appelaient le premier *saga* et les autres *braca*.

Les habitans de la campagne en conservent

(*a*) Chorier, tom. 1. — Mémoires de l'Abbé Chalieu.

non-seulement l'usage, mais le nom dans les mots *saye* et *braye*.

C'est d'eux que nous sont venues les casaques : ils les nommaient *caracalles*, et c'est pour en avoir distribué à ses troupes que l'Empereur Antonin, fils de Sévère, fut appelé *Caracalla*.

C'était chez eux une beauté d'avoir les cheveux blonds et même roux : ils inventèrent, pour les teindre, un savon composé de suif et de cendre.

Leur langue était la celtique, et beaucoup de mots en sont arrivés jusqu'à nous dans le nom de la plupart des montagnes, des rivières, des villes et des villages.

Les Phocéens, fondateurs de Marseille, étendirent leurs relations dans ces contrées ; ils y communiquèrent le goût et l'étude des sciences et des arts. Les Allobroges furent les premiers à apprendre la langue grecque, que parlait ce peuple. Ils avaient des écoles publiques où l'on enseignait l'éloquence et la poësie. Les Bardes étaient leurs poëtes, et c'est de là que les habitans de la rive droite du Rhône appellent encore *Bardoux* ceux de la rive gauche.

Cicéron estimait fort leur éloquence, et,

quoi qu'en dise Juvénal, c'est parce qu'il se plut à en imiter le genre, que Ruffus, le Rhéteur, lui donne le surnom d'*Allobroge* (*a*).

Les caractères dont ils se servaient pour écrire, étaient assez semblables aux caractères grecs; il reste à décider qui des Gaulois ou des Grecs les connurent les premiers (*b*).

Les Druïdes étaient les ministres de la religion. La vénération pour le chêne était un point essentiel de leur culte. Ils exerçaient la médecine, et avaient soin de l'instruction de la jeunesse. Il n'y avait guères de démêlés dont ils ne prissent connaissance. S'il se commettait quelque meurtre, s'il s'élevait quelque contestation entre des héritiers, si l'on disputait sur les bornes d'un champ, c'étaient eux qui jugeaient, et si quelqu'un refusait de se soumettre à leurs décisions, il était exclu de la participation à leurs sacrifices. C'était un châtiment terrible; celui qui l'avait encouru passait pour un impie; tout le monde l'abandonnait; il était l'objet du mépris universel.

Ils n'allaient point à la guerre, et ne payaient aucun tribut. Leur principe fondamental était de ne rien écrire de ce qui concernait la re-

---

(*a*) Chorier, tom. 1, pag. 104. — (*b*) Ibid.

ligion : ils apprenaient par cœur un grand nombre de vers dans lesquels étaient contenus leurs mystères, qui, par cette raison, nous sont peu connus. Ils croyaient à l'immortalité de l'ame, et avaient dix-sept Dieux principaux auxquels ils sacrifiaient : les plus vénérés étaient Jupiter, Mars et Mercure, auxquels, sous les noms de *Taramis*, d'*Hésus* et de *Theutatès*, ils immolaient des victimes humaines. Ils étaient farouches et cruels : leur nombre était si grand, que César, de qui nous empruntons une partie de ces détails, semble en parler non pas seulement comme des ministres d'une secte, mais comme d'un peuple (*a*). Leur culte disparut dans le siècle de Tibère et de Claude, qui firent abattre les forêts sacrées : sur le sommet des montagnes que couvrent maintenant les ruines des châteaux du moyen âge, on a cru reconnaître dans quelques lieux les rangées circulaires de pierres qui désignent presque toujours l'enceinte mystérieuse qu'occupaient leurs autels. On n'est pas d'accord sur les causes de la prohibition de ce culte. Les uns disent qu'il fut défendu par les décrets du Sénat, parce que les Druïdes

(*a*) Comment. de César. — Nouv. Dict. mythologique.

excitaient les Gaulois à se soustraire au joug de Rome; d'autres prétendent que c'est pour avoir voulu perpétuer l'usage des victimes humaines.

C'était vraisemblablement l'un et l'autre [2].

Monarchique et héréditaire, le Gouvernement des Allobroges était assujetti à des lois délibérées dans les assemblées des principaux de la nation; ils y assistaient armés, comme ils l'auraient été un jour de bataille [3].

Leur pays était fort peuplé; les riches habitaient la campagne, et les villes étaient abandonnées aux pauvres et aux artisans (*a*).

Ces peuples se firent remarquer parmi les Gaulois toutes les fois que ceux-ci entreprirent d'envahir l'Italie.

Ils suivirent Bellovèse lorsqu'il passa les Alpes pour porter la guerre chez les Toscans; on attribue aux Allobroges la fondation de Milan, et aux Vertacomicores celle de Novarre (*b*). An de Rome 153. Avant J. C. 600.

D'autres chefs, après Bellovèse, marchèrent sur ses pas pendant plus de deux cents ans, et remplirent de leurs colonies les contrées en de-là des Apennins (*c*).

(*a*) Chorier, 1.er vol.

(*b*) Pline, liv. 3, ch. 17.

(*c*) Rollin, Hist. rom.

An de Rome 363. Ces mêmes peuples grossirent l'armée, déjà si formidable, de Brennus, lorsqu'il brûla
Avant J. C. 390. Rome, assiégea le capitole et vendit au poids de l'or la vie et la liberté aux Romains, qui ne parvinrent à en délivrer l'Italie qu'après une guerre opiniâtre et de sanglans combats.

Leur nom était devenu fameux; ils vendaient leurs services comme le font encore
An de Rome 489. les Suisses, et les Carthaginois s'en servirent dans la première guerre punique. Ce fut par
Avant J. C. 264. leur valeur et par la conduite de Xantippe que fut défait Régulus.

Ils soutinrent les Liguriens contre les attaques des Romains, qui entrèrent peu après dans les Gaules, par les Alpes maritimes, pour ravager le territoire des Voconces (*a*).

Lorsque Annibal marcha à la conquête de l'Italie, il passa le Rhône dans le district des Cavares, d'où il se dirigea vers celui des Tri-
An de Rome 536. castins : les habitans voulurent lui disputer le passage, mais après les avoir battus sur les
Avant J. C. 217. bords du fleuve, il fit alliance avec eux et reçut dans son armée une foule de jeunes gens qui demandèrent à partager sa bonne ou mauvaise fortune.

Il suivit la rive gauche du Rhône pour

(*a*) Rollin, Hist. rom.

remonter vers l'Isère, où il jugea le différend de deux frères qui, se disputant la couronne, l'avaient choisi pour arbitre : il la donna, suivant le vœu du sénat et de la nation, à l'aîné, appelé Brancus. Il reprit ensuite sa marche, en se détournant à gauche sur le pays des Tricastins, d'où il s'avança jusqu'aux Alpes, qu'il franchit en neuf jours.

On disserte depuis long-temps sur la route qu'il suivit; mais ne se trouve-t-elle pas clairement tracée par Tite-Live?

Selon lui, après avoir traversé le Tricastin, Annibal se dirigea sur les Tricoriens, en passant sur l'extrême lisière des Voconces.

N'est-ce pas dire que de Saint-Paul-trois-châteaux il alla à Nyons, et suivit le cours de la rivière d'Eygues, pour arriver chez les Tricoriens et au Mont-Genèvre?

Une route, commencée depuis 12 ans, devait encore, de nos jours, suivre cette direction pour communiquer de l'Espagne en Italie [4].

Les revers d'Annibal avaient augmenté la puissance des Romains; et les victoires qu'ils remportèrent sur les Liguriens, en affaiblissant la crainte que leur avait long-temps inspirée le seul nom de Gaulois, leur suggérèrent la pensée d'étendre leur domination sur la Gaule

transalpine. Cette conquête leur était d'autant plus précieuse qu'ils y trouvaient le moyen d'établir avec l'Espagne, devenue déjà une de leurs provinces, une communication directe et facile. Ils n'attendaient qu'un prétexte pour porter la guerre en de-çà des monts, et ce prétexte les Marseillais le leur fournirent. Alliés des Romains, ils les appelèrent à leur secours contre les attaques de leur voisin Teutomalius, Roi des Salluviens, et M. Fulvius Flaccus vint aussitôt avec une armée. Teutomalius, à la tête de la sienne, alla présenter sur le Var la bataille aux Romains.

An de Rome 627. Avant J. C. 126.

Il fut vaincu : Fulvius demanda et obtint les honneurs du triomphe.

Chargé de continuer la guerre, C. Sextius Calvinus soumit tout le pays des Salluviens, et contraignit leur Roi d'aller chercher un asyle chez les Allobroges.

An de Rome 629. Avant J. C. 124.

Sextius eut pour successeur C. N. Domitius Ahenobarbus. Il voulut enlever à Teutomalius tout espoir de remonter sur le trône : il fit aux Allobroges un crime de l'asyle qu'ils lui avaient donné, et marqua l'intention de les en punir. Ils prirent les armes, et allant droit aux Romains, ils les rencontrèrent près de la Sorgue.

An de Rome 630. Avant J. C. 123.

On en vint aux mains, mais la victoire resta

aux Romains : les Allobroges avaient compté sur leur cavalerie, et ce fut elle qui causa leur défaite. Domitius avait des éléphans dans son armée, et les chevaux des Gaulois épouvantés à la vue de ces animaux dont ils ne pouvaient supporter l'odeur, reculèrent au lieu d'avancer. Ils mirent le désordre dans l'infanterie : la déroute fut complette, car outre 3,000 prisonniers, les Allobroges perdirent plus de 20,000 hommes dans le combat.

Le courage de ces peuples n'en fut pourtant point abattu : ils rassemblèrent une nouvelle armée et déterminèrent Bituitus, Roi d'Auvergne, à prendre part à cette lutte dont allait dépendre leur liberté.

Bituitus accourut, traversant les montagnes du Velay et du Haut-Vivarais. Arrivé sur celles qui bordent la rive droite du Rhône, il aperçut les Romains occupant sur le terrain uni mais élevé qui domine la plaine de Tain, la position la plus favorable. An de Rome 631. Avant J. C, 122.

Deux ruisseaux qui traversent cette plaine, à l'extrémité méridionale, en faisaient de ce côté une sorte de marais. Derrière le camp romain était l'Isère; le Rhône coulait à gauche, et plusieurs collines d'une élévation médiocre, en protégeaient la droite.

L'armée n'avait plus à sa tête le même général : elle était commandée par le Consul Quintus Fabius-Maximus, et forte seulement de 30,000 hommes. Bituitus, qui en amenait plus de 150,000, fier d'une victoire qu'il croyait certaine, montra plus de présomption que d'habileté; il passa le Rhône à quelque distance au-dessus de Tain, et les Romains ne firent aucune tentative pour le repousser.

Les forces réunies des Allobroges et des Auvergnats s'élevaient à 200,000 hommes : nul général romain n'avait eu encore à combattre un aussi grand nombre d'ennemis. Ils couvraient la plaine de Tain toute entière. Mais Fabius prévoyant que cette multitude indisciplinée s'embarrasserait, et finirait par se nuire à elle-même, l'attendit dans son camp. Plusieurs fois elle en attaque les retranchemens, mais elle est toujours repoussée avec perte. Le découragement se met dans ses rangs, et Fabius, qui s'en aperçoit, fait charger avec plus de vigueur encore.

Les Auvergnats plient, et renversés sur ceux de leurs camarades qui montent pour leur donner du secours, ils les entraînent d'autant plus facilement dans leur chûte, que la pente est roide et couverte de cailloux

roulés et glissans. L'épouvante se communique de proche en proche ; la confusion et le désordre sont extrêmes. On ne cherche plus à défendre ses jours ; on ne voit de salut que dans la fuite. La terre est jonchée de cadavres, le Rhône même en est rempli.

Pline porte à 120,000, et d'autres à 130,000, le nombre des Gaulois tués dans cette journée, et aucun ne parle des prisonniers (*a*).

Fabius fit du pays une première province romaine. Indépendamment d'un trophée de pierres blanches qu'il érigea sur le champ de bataille, pour insulter aux vaincus, il fit élever un temple à Mars et un autre à Hercule.

Dès-lors tous les peuples situés au midi de l'Isère restèrent soumis aux Romains.

Les Allobroges au contraire, honteux de survivre à la liberté de leur patrie, se retirèrent, avec un grand nombre de fugitifs des contrées voisines, dans des lieux de difficile accès, et ne laissèrent échapper aucune occasion de se montrer les ennemis irréconciliables des Romains.

Ils s'empressèrent de se réunir aux Cimbres et aux Teutons, lorsque, de retour des Py-

---

(*a*) L'Abbé Chalieu, pag. 158 et suivantes.

rénées, où les Celtibériens les avaient empêchés de pénétrer en Espagne, ils entrèrent en ennemis dans cette nouvelle province.

C'est à la jonction de l'Isère et du Rhône que se réunirent tous ces peuples. C'est là qu'ils résolurent de se partager en deux corps d'armée pour entrer en Italie par des routes opposées. Ils convinrent que les Cimbres s'y rendraient par les montagnes du Frioul, et que les Teutons et les Gaulois, qui, sous le nom d'Ambrons ou d'Ambrunois, s'étaient joints à eux, y entreraient, en longeant le Rhône, par les Alpes Maritimes (*a*).

On était instruit à Rome de leur marche; on savait leurs desseins, et l'Italie était dans une consternation sans exemple.

Le Sénat, afin de ranimer le courage abattu des citoyens, publiait que ce n'était pas seulement pour le salut de la République, pour leur vie, pour celle de leurs femmes et de leurs enfans, qu'ils devaient prendre les armes; que c'était encore pour les Dieux immortels, puisqu'il s'agissait de barbares non moins impies qu'inhumains.

An de Rome. 650. Avant J. C. 103. Envoyé contre les Teutons et les Ambrons, tandis

(*a*) Chorier, 1.er vol.

tandis que Catulus allait au-devant des Cimbres dans le Trentin, Marius, qui ne veut ou ne peut empêcher qu'ils ne passent l'Isère, établit son camp en de-çà et à quelque distance de cette rivière, dans les plaines d'Upie et de Montmeyran.

Se trouvant en présence des Romains, les Teutons et les Ambrons leur offrent le combat. Marius se tient renfermé et retranché dans son camp : ils viennent l'y attaquer, mais une grêle de traits dont ils sont accueillis, les force de renoncer à leur entreprise.

Ils continuent leur marche, et passent comme en revue sous les retranchemens des Romains, en leur demandant, pour les braver encore plus, s'ils n'ont rien à faire dire à leurs femmes. Ce fut alors que l'on vit mieux que jamais leur nombre immense au temps que dura leur marche, car les historiens s'accordent à dire qu'ils furent six jours entiers à défiler devant le camp de Marius.

Il les suit en queue, gagne près d'Aix la fameuse bataille d'Arc, et poursuit sa victoire avec une telle rapidité, que les mêmes lieux qui avaient vu ces barbares si confians dans le succès de leurs armes, ne tardent pas d'être témoins de leur entière défaite.

Ce ne fut que carnage depuis Aix jusqu'à l'Isère. Teutobochus y fut tué. Il commandait l'armée, et aima mieux mourir les armes à la main, que d'aller orner le triomphe de Marius.

Les Allobroges éprouvèrent toute la violence du vainqueur : il ravagea leur territoire, changea la forme de leur Gouvernement, et leur imposa de nouvelles et dures lois. Il voulut même partager les terres des vaincus à ses soldats et en faire des ilotes dans leur pays même; mais ils étaient trop courageux et trop jaloux de leur liberté pour ne pas résister à une aussi humiliante oppression : l'injustice de Marius ranima leurs forces affaiblies, et leur contenance assurée désarma sa rigueur.

An de Rome 676. Avant J. C. 77.

Lorsqu'à la mort de Sylla, Lépidus se fut déclaré contre le Sénat, il passa les Alpes, et vint exciter les Allobroges à se soustraire à la dépendance de la métropole. N'écoutant que leurs ressentimens, ils s'arment de toute part, mais Pompée accourt, se fait jour à travers les forces qu'on lui oppose, ruine le parti de Lépidus, et se rend en Espagne.

Le Gouvernement de la province est donné au Préteur Fonteïus ; il y commet tous les genres d'exactions et de cruautés.

Induciomar, l'un des plus considérables d'entre les Voconces, les anime contre Fonteïus : ils se fortifient dans les montagnes du Diois, et livrent de fréquens combats aux troupes du Préteur. On fait la paix, et le calme se rétablit.

Peu d'années après, Fonteïus les inquiète encore : il veut leur enlever leurs biens, les exiler de leur patrie. Ils portent leurs plaintes au Sénat, et Fonteïus est rappelé. Cependant leurs députés, parmi lesquels était Induciomar, poursuivent leur mission : ils demandent justice au Sénat et au Peuple romain avec une noblesse d'ame et un dévoûment qui commandent l'estime et l'admiration à leurs ennemis même. « Nous ne sommes pas tellement vaincus, disaient-ils, que nous ne puissions, ô Romains, exercer long-temps encore votre patience. Ne nous obligez point à une rupture qui, si elle nous devenait funeste, vous serait aussi pour le moins bien importune. Entrez dans nos intérêts : votre honneur le demande; car si vous voulez que nous ne jugions pas des Romains par ce méchant homme, considérez ses crimes et ne les laissez point impunis. Nous avons cru jusqu'à présent que vous com-

» battiez en héros pour la gloire et pour » l'Empire; mais si vous protégez Fonteïus, » nous croirons que votre sang est le prix » dont votre avarice achète vos conquêtes, » et que, semblables à des voleurs et à des » pirates, vous ne vous armez que pour la » proie que vous en retirez (*a*). »

Fonteïus était soutenu par la noblesse, défendu par Cicéron, et sans refuser justice aux Allobroges, on ne la leur rendait point.

An de Rome 689. Avant J. C. 64.

La conjuration de Catilina s'ourdit, et Lentulus, l'un des conjurés, veut se servir du juste mécontentement des Allobroges pour les déterminer à la guerre. On met leurs députés dans le secret de la conjuration; ils dissimulent l'horreur qu'elle leur inspire, informent les Consuls et préparent le triomphe de la République. Le Sénat leur vote des remercimens, mais il ajourne la satisfaction qu'ils demandent.

Fonteïus avait été remplacé par Pontinius, qui en était le digne successeur. Les Allobroges se soulèvent encore une fois, ayant à leur tête Catugnat et Inducíomar. Pontinius envoie contre eux Manlius Lentinus avec une

(*a*) Chorier, tom. 1.

armée, mais il est défait par les peuples qui habitent au midi de l'Isère.

Catugnat opérait alors un armement considérable sur la rive opposée. La population toute entière s'était jointe à lui. Manlius vient lui disputer le passage, et après un premier choc, dans lequel il est repoussé, les Romains obtiennent sur les Allobroges un grand avantage. Mais Catugnat rallie les siens, attaque les Romains, et jette dans l'Isère tout ce qui ne peut se sauver par la fuite.

Ivre de colère et de courage, il va chercher l'armée de Pontinius sur la rive droite du Rhône, et montre plus de valeur que de prudence, car Manlius profite de ce qu'il s'éloigne pour rassembler des forces nouvelles et ravager le pays des Voconces. De son côté, Pontinius, pour opérer encore une plus puissante diversion, fait passer le Rhône à un parti de Romains qui porte la guerre chez les Allobroges. Ils remontent vers Saillans, et emportent un fort qui leur ouvre, pour ainsi dire, les portes de la ville : ils s'emparent des faubourgs et les réduisent en cendres.

Catugnat arrive, force un des quartiers de l'armée romaine, et entre dans Saillans avec les soldats qu'il avait amenés. Il avait espéré

qu'Induciomar pourrait le suivre de près, mais il ne paraissait point; la place manquait de vivres, et la famine y exerçait d'effroyables ravages, tandis qu'au dehors, les assaillans, renforcés des troupes de Pontinius, pressaient vivement la reddition de cette malheureuse ville.

Touché de tant de calamités, Catugnat, pour donner au peuple la liberté de traiter comme il voudrait, sort seul de Saillans. Les Romains n'écoutent aucune proposition; les habitans sont livrés à la discrétion d'un ennemi irrité.

Induciomar approche, mais ses troupes apprenant ce qui vient de se passer, l'abandonnent et se dispersent d'elles-mêmes.

Pontinius sollicite les honneurs du triomphe; on les lui refuse, et il ne les obtient que sept ans après; encore n'est-ce pas sans obstacle, car, pénétrés de l'injustice d'honorer un homme dont la conduite n'avait mérité que le blâme, les Tribuns du peuple veulent, les armes à la main, empêcher son triomphe.

César succéda à Pontinius, avec la qualité de Proconsul, et acheva la conquête des Gaules.

Compris d'abord dans la province Narbonnaise, ce pays appartint plus tard à celle

que l'on nomma Viennoise, et dont les villes principales furent Vienne, Valence, Arles et Marseille.

Auguste y établit plusieurs colonies : il y en eut à Valence, à Die, à Aoste et à Saint-Paul-trois-châteaux [5].

Il sut se faire craindre et aimer ; on lui consacra des temples et des prêtres.

Cependant les impôts dont il chargea les peuples, et les recherches qu'il ordonna pour établir le cens, recherches que ses officiers poussèrent jusqu'à la vexation, irritèrent les esprits et troublèrent un moment la paix de ces contrées.

La domination romaine donna à ces peuples de la politesse ; elle embellit leurs villes et leur procura des commodités qu'ils ignoraient. Les Romains y élevèrent des édifices et des monumens ; leurs colonies furent autant d'écoles où les vaincus apprirent *les arts*, *la langue*, la religion et les mœurs du vainqueur. Les lois romaines devinrent le droit commun, et les mariages furent fréquens entre les deux nations.

C'est surtout par leurs belles routes que se montra la magnificence de ces maîtres du Monde.

marquaient la distance en milles d'une ville à l'autre ; c'est de là qu'on les nomme *colonnes milliaires*.

Auguste, Claude et Antonin le pieux, furent ceux qui en firent élever le plus dans nos provinces : elles portaient toujours le nom de l'Empereur régnant ; et elles présentent encore cet intérêt qu'elles sont presque les seuls monumens de l'antiquité qui donnent des dates précises [9].

La ruine de ce pays suivit celle de l'Empire. A sa décadence, ces contrées furent souvent traversées par les légions romaines, et mainte fois le théâtre des combats que se livrèrent les prétendans à l'Empire : les armées passaient de l'Italie dans les Gaules, et des Gaules dans l'Italie ; elles montaient et descendaient sans cesse. C'était une charge d'autant plus accablante pour les peuples, que, dans ces passages continuels, les troupes se conduisaient souvent comme en pays de conquête.

Fabius Valens est celui des généraux Romains qui commit le plus de vexations et se souilla de plus de rapines, lorsqu'il se rendit de Trêves en Italie pour soutenir le parti de Vitellius contre Othon : poursuivant lentement

sa route, il conduisit son armée sur les confins des Allobroges et des Voconces, et par le plus infame commerce, il en réglait les séjours et les marches sur l'argent qu'on lui payait pour s'en délivrer. Il imposait les propriétaires des terres et les magistrats des villes, avec une telle dureté, qu'il fut prêt à mettre le feu à Luc, dont les habitans ne l'adoucirent qu'avec de l'argent. Ceux qui n'en avaient point, l'appaisèrent en lui livrant leurs femmes et leurs filles. C'est ainsi qu'il marcha jusqu'aux Alpes *(a)*.

Ces mêmes contrées éprouvèrent aussi les ravages et les cruautés des Vandales, des Alains et des Goths, qui y firent, vers la chûte de l'Empire, de fréquentes incursions.

Le christianisme, qui s'était introduit dans la province dès les premières années du 3.e siècle, et qui jusques-là avait souffert de nombreuses persécutions, put faire enfin de rapides progrès à la faveur des divisions qui marquèrent le terme de la grandeur romaine.

Les Évêchés occupèrent les territoires politiques avec leurs limites. Chaque province devint un Archevêché; chaque district ou cité un

(a) Tacite, livre 1.er

Évêché, et chaque canton un archidiaconé.

C'est ainsi que les villes de Valence, de Die et de Saint-Paul-trois-châteaux furent chacune le siège d'un Évêché.

An 460. Ce fut au milieu du 5.[e] siècle que cessa l'administration romaine ; elle subsistait depuis 582 ans ; mais les Romains avaient perdu leur ancienne valeur, et nos pères aimèrent autant devenir les sujets des Francs que de rester à leurs premiers maîtres.

Celui d'entre ces peuples connu sous le nom de *Bourguignons* tourna ses conquêtes vers cette partie des Gaules et s'y fixa. Il était venu du pays situé à la droite du Rhin, entre l'embouchure du Necker et la ville de Bâle. C'était une nation nombreuse et brave, composée presque entièrement de forgerons et de charpentiers.

L'extinction des lumières fut un des résultats de cette révolution. Un voile de ténèbres couvrit la province Viennoise, et quelques moines seulement conservèrent au fond de leurs cloîtres des étincelles du feu sacré.

Comme celui de tous les peuples du nord, le gouvernement des Bourguignons fut démocratique (*a*). Le pouvoir de faire les lois et

---

(*a*) Révol. de France, par Thouret, pag. 60 et suivantes.

la guerre appartenait à la nation, qui s'assemblait dans un champ au mois de mars. L'exécution des lois et le commandement des armées étaient confiés à un chef choisi à raison de son mérite personnel [10].

Mais lorsqu'ils se furent dispersés, et qu'au moyen du partage des terres, chacun fut devenu propriétaire, plus occupés de leur intérêt particulier que de l'intérêt général, ils négligèrent de se rendre aux assemblées du *champ de mars*, qui, commençant à ne plus se tenir régulièrement, cessèrent entièrement par la suite.

Ce sont ces assemblées que Charlemagne et quelques-uns de ses successeurs firent revivre, dans les siècles suivans, sous le nom d'assemblées du *champ de mai*.

La forme du gouvernement changea par le fait : elle devint monarchique et héréditaire.

Vienne fut la capitale de ce nouveau royaume.

Les Bourguignons étaient chrétiens, mais attachés aux opinions d'Arius ; et quoique le paganisme existât encore lorsqu'ils pénétrèrent en de-çà du Rhône, le culte n'en était plus exercé publiquement : il cessa avec l'établissement du royaume de Bourgogne.

484. Ils eurent des guerres à soutenir contre les autres nations venues comme eux du nord, et notamment en 484 contre les Visigoths ; ils conquirent sur ces derniers la province Marseillaise.

Ils étaient régis par la loi *Gombette*, ainsi appelée du nom d'un de leurs rois (*a*). C'est d'eux que vint l'usage des duels judiciaires, pour constater, par le sort des armes, la vérité des faits allégués en justice.

Gondebaut poussa cette jurisprudence jusqu'à obliger les témoins qui déposaient dans un procès, à soutenir la vérité de leur témoignage à la pointe de l'épée, et si le témoin succombait dans cette épreuve, que Gondebaut appelait le *jugement de Dieu*, tous ceux qui avaient déposé comme lui, étaient réputés convaincus de faux témoignage et condamnés à une amende.

Cependant à côté de cette disposition et de quelques autres non moins barbares, il en était de dignes d'un siècle et d'un peuple plus éclairés. On y remarquait surtout un grand fond d'équité, de la pénétration et une attention singulière à prévenir les moindres différends [11].

(*a*) Révol. de France, par Thouret, pag. 47.

Les Bourguignons ménagèrent avec quelque soin les habitudes et les mœurs des anciens habitans. Ils montrèrent du respect pour l'Empire romain ; la monnaie romaine eut seule cours, et ils datèrent les actes publics et privés, non du règne de leurs rois, mais des années des Consulats.

Leurs limites s'étaient fort étendues depuis leurs victoires sur les Visigoths, car outre le Dauphiné, le royaume de Bourgogne comprenait la Provence, le Lyonnais, la Savoie, la Franche-Comté et une partie du Duché de Bourgogne.

Clovis en conçut de l'ombrage ; il épousa 492.
en 492, Clotilde, fille de Chilpéric, que Gondebaut, son frère, avait tué en 478 pour régner à sa place ; et devenu par sa conversion au christianisme le héros des catholiques d'Occident, il fut très-puissant dans les Gaules.

Clotilde était encore à la cour de son oncle lorsque Clovis lui fit offrir sa main : en l'acceptant, elle dissimula peu ses projets de vengeance (*a*). Sa haine contre Gondebaut entra avec elle dans le lit nuptial, et en 499,

(*a*) Chorier, 1.er vol., pag. 591.

499. Clovis conclut une alliance avec Théodoric, roi d'Italie, pour attaquer les Bourguignons.

500. Il se mit, le premier, en campagne l'année suivante, et entra hostilement dans leur pays. Les Bourguignons furent défaits dans plusieurs combats, et leurs états partagés entre les deux rois.

Théodoric eut la province Marseillaise et tout le territoire compris entre la Durance, les Alpes, la Méditerrannée et le Bas-Rhône.

Le surplus fut le partage de Clovis.

La religion contribua beaucoup à cette rapide révolution. Le plus grand nombre des sujets de Gondebaut étaient devenus catholiques, et long-temps trompés par ce prince, qui leur avait promis d'abjurer l'arianisme, ils mirent peu d'opposition aux succès de Clovis. Gondebaut, éclairé par sa disgrâce, se fit instruire du catholicisme à Avignon. Alors les esprits se rapprochèrent de lui ; Clovis et Théodoric consentirent à son rétablissement au moyen d'un tribut.

507 et 508. En 507 et 508, il se ligua avec Clovis contre les Visigoths.

523. Sigismond, son fils, régnait en 523, et attaqué par les enfans de Clovis, à l'instigation de Clotilde, leur mère, dont rien n'avait

n'avait pu calmer le ressentiment, il fut taillé en pièces, pris et jeté dans un puits avec sa femme et ses enfans (*a*).

Les Bourguignons ne perdirent pas un moment pour proclamer roi Gondemar, frère de Sigismond, et pour reprendre les armes (*b*). Clodomir marcha contre eux et les défit non loin de Vienne; mais dans la poursuite des fuyards, il fut surpris et tué par eux. Les Francs découragés à la vue de la tête de Clo- 524.
domir, portée au bout d'une lance, firent la paix et se retirèrent en 524.

En 532, Childebert, Clotaire et Théodebert, 532.
fils de Thierri, voulurent venger cette injure.

Ils recommencèrent les hostilités, et après 537.
deux années de guerre, les successeurs de Clovis furent maîtres de ce royaume.

Pendant 347 ans il resta incorporé à la monarchie des Francs; il donna son nom à l'une des trois grandes divisions de la France dont l'histoire fait mention sous les dénominations d'*Austrasie*, de *Neustrie* et de *Bourgogne* [12], qui, sous les descendans de Clovis, eurent souvent des rois particuliers, et furent ensuite gouvernées par des maires du palais,

(*a*) Chorier, 1.er vol., page 591.
(*b*) Révol. de France, par Thouret, liv. 3,

jusqu'au moment où la mairie d'Austrasie, devenue héréditaire dans la famille des Pépins, s'éleva sur toutes les autres mairies, et la famille des Pépins sur toutes les autres familles.

574. Ce fut dans cette période, et vers l'an 574, sous le règne de Gontran, fils de Clotaire, que les Lombards, peu d'années après leur établissement en Italie, pénétrèrent en Dauphiné par les Alpes Cottiennes. Un de leurs corps d'armée suivit le cours de la Drôme, s'empara de Die, descendit dans la plaine, et après avoir vainement assiégé Valence, remonta le Rhône, laissant partout des traces sanglantes de son invasion [13].

Ce temps fut aussi marqué par des disputes religieuses : elles se reproduisirent sans cesse parce que la mode des subtilités scholastiques avait passé de l'Orient dans les Gaules. Un des plus saints préceptes de la religion continuait pourtant d'être méconnu, car au lieu d'abolir l'esclavage, on en consacra l'existence en en réglant l'usage : on voit par le canon du concile de Châlons-sur-Saône de l'année
650. 650, qu'il était seulement défendu aux chrétiens de vendre leurs esclaves chrétiens hors du royaume.

730. Mais l'événement le plus mémorable fut

l'invasion des Sarrasins. Ces sectateurs de Mahomet vinrent de l'Espagne dans les Gaules envahir le royaume de Bourgogne, massacrant les peuples, pillant et renversant les églises, brûlant les villes et les villages, dévastant enfin tout ce qu'ils rencontraient dans leur marche.

Il s'était élevé une foule de monastères sur les deux rives du Rhône; tous furent ravagés et détruits.

Les désastres causés par ces africains barbares furent d'autant plus grands, que la terreur les ayant précédés, ils ne trouvèrent personne qui s'opposât à leur passage.

Ils se répandirent jusqu'au-delà d'Auxerre. Charles Martel accourut leur livrer bataille; et contraints de se replier, ils se retirèrent dans le Graisivaudan, l'Embrunois et le Gapençois; ils s'y établirent, s'y fortifièrent, et c'est à cette époque calamiteuse que les évêques de Grenoble se réfugièrent à Saint-Donat et les comtes de Graisivaudan à Albon.

Le clergé, recevant sans cesse des mains des riches et des mains des pauvres, possédait d'immenses richesses [14]. L'invasion des Sarrasins le ruina bien moins encore par les ravages qui en résultèrent, que par le pré-

texte qu'elle fournit à Charles Martel de le dépouiller. Les biens de l'église furent un fonds de récompense pour les gens de guerre, à qui ils furent distribués, soit en fiefs, soit en alleu [15].

751. Pépin et Charlemagne, qui vinrent après
768. lui, protégèrent le clergé; ne pouvant faire restituer aux gens de guerre ce qu'on leur avait donné, ils établirent la dîme, qui fut un autre genre de biens pour l'église [16].

855. Après la mort de l'empereur Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, en 855, le Dauphiné fit partie du royaume de Bourgogne et de Provence, érigé pour former l'apanage de
863. Charles, son troisième fils, qui mourut en 863.

L'empereur Louis II, son frère, étant mort aussi sans postérité, Charles-le-Chauve alla solliciter à Rome la couronne impériale : il la reçut des mains du Pape, et se fit confirmer dans cette dignité par une assemblée des évêques et des grands du royaume [17].

Cette couronne impériale, que Charlemagne avait portée avec tant d'éclat, devenue élective dans sa famille, n'était guères alors qu'un vain titre.

Le feu des guerres civiles consumait le

cœur de la monarchie ; les Normands étendaient leurs ravages jusqu'aux portes de Paris; l'Italie était en proie aux invasions des Sarrasins.

A la mort de Louis-le-Bègue, Boson, l'un des grands du royaume, allié à la famille de Charlemagne par son mariage avec Ermengarde, leva l'étendard de la révolte. Soutenu d'un parti puissant, que lui avaient ménagé les conseils et les intrigues de cette femme habile et ambitieuse, il fut élu roi le 15 octobre 879, dans une assemblée d'évêques et de seigneurs, tenue au château de Mantaille [18]. 879.

Louis-le-Bègue n'avait laissé que deux fils, Louis et Carloman : Charles-le-Simple n'était pas encore né. Le jeune âge de ces deux princes parut à Boson une circonstance favorable pour les dépouiller. L'Europe n'était alors que le vaste champ d'un brigandage affreux, où les droits de la propriété et l'ordre des successions étaient continuellement violés. Les peuples, plutôt détruits que gouvernés par les maîtres dont ils changeaient sans cesse, étaient contraints de recevoir la loi du plus fort. Au milieu de ces troubles, le clergé avait acquis un immense pouvoir : il faisait et

défaisait les rois, et comme l'élection de Pépin par une assemblée d'évêques, avait été approuvée par le pape Etienne II en 754, celle de Boson le fut par Jean VIII, qui le nomma même son vicaire dans les Gaules.

Louis et Carloman accoururent sur les bords du Rhône, pour arracher à l'usurpateur cette précieuse portion de l'héritage de leur père; mais il sut défendre avec courage le trône sur lequel il avait osé monter. Il se reconnut vassal de l'empereur Charles-le-Gros, chef de la maison des princes français, et, par cet hommage insignifiant, il le détacha des intérêts des fils de Louis-le-Bègue, qui furent obligés de consentir à son élévation.

887. Boson mourut en 887. Louis, son fils, était fort jeune : guidé par sa mère, il se rendit au château de Kirchein, sur le Rhin, où résidait Charles-le-Gros, et il y renouvela l'hommage de son père. Charles le reconnut pour roi de Bourgogne; il fit plus, il l'adopta pour son fils. Dès-lors ses droits sur le royaume de Bourgogne semblaient incontestables; mais Ermengarde, pour les affermir de plus en plus, crut devoir, suivant l'usage de ce siècle, le faire proclamer dans le concile
890. qui se tint à cet effet à Valence en 890 [19].

Dans ce temps où le sacerdoce et l'empire ne connaissaient pas les limites de leurs droits respectifs, il était nécessaire de les ménager tour-à-tour, pour que l'un ne détruisît pas ce que l'autre avait fait ou consenti.

Il obtint la couronne d'Italie en 898, mais bientôt elle lui fut enlevée par Béranger, qui le priva de la vue. Il se retira dans son royaume de Bourgogne, où il continua de régner sans opposition. 898.

Hugues, qu'il avait créé duc de Provence, lui succéda; il était fils de Thibaud, comte d'Arles et petit-fils de Lothaire II, ancien roi de Bourgogne, par Berthe, sa mère : il se prévalut des droits de cette princesse, et sans égard pour ceux de Charles Constantin, fils de Louis, il s'empara du royaume de Bourgogne; mais aspirant, dans la suite, à la couronne d'Italie et au titre d'empereur, il céda, en 930, le royaume de Bourgogne à Rodolphe II, roi d'un petit état situé dans les Alpes, et formé aussi depuis peu des débris de l'empire français : c'était la Bourgogne transjurane (*a*). 924. 930.

(*a*) Voyez pour tout ce qui précède, concernant Boson et ses successeurs, l'Histoire générale de Dauphiné, par Chorier, t. 1; —

937. A Rodolphe II succéda, en 937, Conrad *le Pacifique*, qui sut pourtant sacrifier son amour de la paix au bien de ses états : il contribua avec Isarn, XXXIII.e évêque de Grenoble, dont le siége continuait d'être à Saint-Donat, à soustraire enfin au joug des Maures la partie de cette province dont ils
967. étaient possesseurs depuis plus de deux siècles. Isarn marcha contre eux à la tête d'une armée, les attaqua et les chassa du Dauphiné. Grenoble était presque désert ; les riches avaient émigré, les ecclésiastiques avaient fui. Rentré dans cette ville en vainqueur, il la repeupla et fit succéder le culte de J. C. à celui de Mahomet. Après sa victoire, ce prélat disposa des terres, qu'il prétendit lui appartenir par droit de conquête, et les distribua à ses compagnons d'armes (*a*).

994. Rodolphe III, qui mérita le surnom de *Fainéant*, avait remplacé Conrad le Pacifique,
1032. Il mourut en 1032, et désigna pour lui succéder l'empereur Conrad *le Salique*, à qui il envoya la lance et l'épée de Saint-

---

les Antiquités de l'Église de Valence ; – l'Histoire de Languedoc, t. 2 ; – un Mémoire de M. Chaix-Deloche, de l'année 1780, et Moréri.

(*a*) Mémoires de M. Dechier, page 15.

Maurice en témoignage du don qu'il lui faisait de ses états.

Mais, forts de l'éloignement où les guerres d'Allemagne et d'Italie tenaient ce prince, les grands lui disputèrent la couronne. Les évêques se rendirent maîtres des villes de leur résidence, les comtes de leurs gouvernemens. Partout il s'éleva une foule de châteaux et de petits souverains, qui s'accordèrent facilement sur le partage d'un bien qui n'était ni aux uns ni aux autres (*a*).

Ainsi finit ce royaume, auquel on donna tantôt le nom de *Bourgogne*, tantôt celui de *Vienne*, tantôt celui de *Provence*, tantôt enfin celui d'*Arles*.

Trop faibles pour s'opposer à tant d'usurpations, les empereurs donnèrent en fief ce qu'ils ne pouvaient conserver. C'est alors que furent plus particulièrement reconnus les comtés de *Graisivaudan* ou d'*Albon*, de *Valentinois* et de *Diois*, et les baronnies de *Montauban* et de *Mévouillon*.

Dès ce moment les seigneurs et les évêques

(*a*) Chorier, t. 1, liv. 10, et t. 2, liv. 1; — Valbonnais; — M. Dochier, pag. 6; — Mémoire de M. Gailhard, Directeur des contributions directes, dans la contestation élevée entre la Drôme et l'Ardèche, au sujet de la propriété du Rhône.

se regardèrent comme les propriétaires indépendans de leurs fiefs. Tout lien, toute harmonie, toute relation entre les diverses parties de l'empire furent détruits ; chaque province devint un état particulier, déchiré par les querelles de ces petits souverains, dont le moindre aspirait à s'élever sur la ruine des autres.

Les plus puissans furent les comtes d'Albon, qui prirent plus de supériorité encore, lorsqu'ils eurent acquis le comté de Vienne. Le prénom de Dauphin donné à Guigues VIII, l'un d'eux, fut adopté par ses descendans : il devint d'abord un nom de maison et ensuite un nom de dignité, ce qui donna sujet à ces princes de prendre pour armes un dauphin ; de là aussi le nom de Dauphiné (*a*).

Ils tendirent sans cesse à subjuguer leurs voisins, à en faire leurs vassaux, et à en obtenir des cessions importantes.

De 1099 à 1270. Huit fois renouvelées en moins de deux siècles, et huit fois désastreuses (*b*), les croisades, en dévorant, en pure perte, l'élite de l'Europe entière, et en éloignant partout les

(*a*) Salvaing de Boissieu.

(*b*) Voyez Moréri, Art. *Croisades.*

hommes belliqueux, concoururent à affermir de plus en plus l'autorité des dauphins, en même temps qu'elles favorisèrent l'agrandissement du clergé [20].

Béatrix, fille unique de Guigues IX et héritière du comté d'Albon, n'ayant pas eu d'enfans du comte de Saint-Gilles, second fils de Reymond, comte de Toulouse, épousa en 1184, Hugues, duc de Bourgogne; il fut la tige d'une seconde race, à laquelle en succéda une troisième, en 1282, qui prit naissance 1282
dans la maison de Latour-d'Auvergne. Son nom, ses grandes possessions et le mérite de plusieurs souverains qu'elle donna à ce petit état, contribuèrent puissamment aussi à en augmenter la force et l'étendue.

Cependant les comtés de Die et de Valence, les baronnies de Montauban et de Mévouillon restèrent indépendans assez longtemps encore.

Le comté de Die fut réuni par droit de succession à celui de Valence en 1116.

Gontard, qui vivait en 950, est le chef des comtes de Valentinois, et le nom de Poitiers qu'il portait, indique l'origine des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine.

C'est en 1302 que les dauphins acquirent 1302.

1317. la baronnie de Montauban, et en 1317 celle de Mévouillon.

Les rois de France n'avaient pas vu sans envie et sans inquiétude ces contrées autrefois réunies à la monarchie, divisées depuis entre une foule de petits souverains, obéir à des princes dont la puissance centralisée et bien dirigée pouvait devenir redoutable. Aussi avaient-ils souvent cherché à l'affaiblir ou à s'en emparer.

L'incapacité, la faiblesse, l'inconstance du dauphin Humbert II, leur en présentèrent l'occasion et leur en fournirent les moyens.

1349. Il offrait ses états à tous les souverains, mais à peine avait-il traité avec les uns, que séduit par les promesses des autres, il dégageait sa foi pour la donner ailleurs avec la même légéreté (*a*).

Les tentatives de Philippe de Valois et de ses successeurs triomphèrent de cette irrésolution : le 13 juillet 1349, Humbert remit solennellement ses états à la France, sous certains privilèges qu'il voulut toutefois assurer à ses peuples en leur donnant un nouveau maître [21]. Il y ajouta la condition

(*a*) Mémoire de M. Gailhard, cité ci-dessus.

que le fils aîné du roi porterait le nom de Dauphin; que les armes du Dauphiné seraient ajoutées à celles de France, et que cet état ne pourrait être réuni au royaume qu'autant que l'empire y serait uni (*a*).

Après s'être fait moine, Humbert exerça de vifs regrets de la cession qu'il avait faite, de la résolution qu'il avait prise, et à laquelle l'ascendant du Pape, alors à Avignon, les insinuations de son directeur et les intrigues des courtisans avaient eu plus de part que la grâce. (*b*)

Quoiqu'il eût délié les peuples du serment de fidélité, le baillage des baronnies ne voulut reconnaître le nouveau Dauphin qu'après que les consuls du Buis, envoyés à Lyon auprès d'Humbert, eurent reçu de lui-même l'ordre de se soumettre à son successeur.

La noblesse vit avec peine ce transport du Dauphiné à la maison de France, parce qu'elle craignit de perdre sous nos rois, les droits dont elle se montrait si jalouse.

Les peuples, au contraire, durent applaudir

(*a*) Chorier, 2.e vol., liv. 9 et 10.

(*b*) Chorier, ibid.; – M. Dochier, page 7.

à un changement qui les flattait d'un adoucissement aux maux dont ils étaient accablés depuis trois siècles, car depuis l'extinction de la race des Bosons, ce n'était qu'une anarchie permanente ; qu'usurpations des uns sur les autres ; qu'attaques, prises et reprises de villes et de châteaux, combats, meurtres, incendies.

Les moindres contestations se décidaient par les armes, et les peuples étaient toujours le sujet, l'instrument et la victime de ces querelles.

L'histoire de la province est remplie du récit des guerres des seigneurs entr'eux, des comtes avec les évêques, souvent même de ceux-ci avec leurs chapitres (*a*) [22].

On vit fréquemment aussi dans ces temps malheureux des prélats, abusant du caractère auguste de la religion (tant il est vrai qu'il n'est rien de si sacré dont les hommes n'abusent), la prostituer à leurs vues ambitieuses, en lançant, lorsqu'ils étaient les plus faibles, des excommunications et des interdits contre les plus forts.

Réduits à l'état des serfs, les hommes étaient dirigés comme de vils troupeaux [23].

(*a*) Chorier, 2.e vol.

Guillaume de Savoie, évêque de Valence, fut un de ceux qui les tinrent dans la plus humiliante servitude.

Il porta à la révolte la population de cette ville toute entière ; elle prit les armes, le chassa et organisa, sous le titre de confrérie, une forme de gouvernement à laquelle il ne manqua d'une république que le nom (*a*). 1229.

L'Évêque sollicitait des secours au dehors, assemblait une armée, et se disposait à mettre le siège devant Valence, lorsque, par la médiation de Crussol, les partis se rapprochèrent : on signa la paix le 19 octobre 1229. L'Évêque rentra dans son siège ; mais la leçon qu'il avait reçue ne le rendit pas meilleur (*b*).

L'anarchie était arrivée à ce point, que le seigneur de la Roche-de-Glun, dont le château était sur la pointe d'un rocher avancé dans le Rhône, ne craignit point d'arrêter Saint-Louis, lorsqu'à la tête d'une armée nombreuse de croisés, ce prince descendait le fleuve pour s'embarquer à Aigues-Mortes (*c*). Ce petit seigneur, qui exerçait une sorte de piraterie sur le Rhône, y avait établi un 1248.

(*a*) Chorier, 2.e vol., pag. 107 et 108.

(*b*) Antiquités de l'Église de Valence, pag. 326.

(*c*) Chorier, 2.e vol., pag. 126.

péage dont personne n'était exempt. Il voulut l'exiger de Saint-Louis, mais le roi fit le siège du château, et malgré une résistance vigoureuse, cette forteresse tomba au pouvoir des croisés, qui la rasèrent.

1275. Les désordres continuaient. L'esprit de révolte et de rapine était devenu général, et le 27 septembre 1275, le pape Grégoire X motivait la bulle de réunion de l'évêché de Die à celui de Valence sur l'oppression dans laquelle étaient tenues les deux églises, par une tyrannie si violente que souvent on en avait pillé les biens et chassé les évêques, et sur ce que leurs forces étant rassemblées sous un même chef, elles seraient plus en état de résister à leurs persécuteurs (*a*).

Vers le même temps, les habitans de Saint-Paul-Trois-Châteaux, profitant de l'absence de Bertrand de Clansaye, leur évêque, que les croisades avaient conduit au-delà des mers, imitèrent l'exemple donné par la ville de Valence en 1229 : ils se déclarèrent indépendans et changèrent la forme de gouvernement que leur avaient imposée les évêques.

(*a*) Antiquités de l'église de Valence, page 352. — Chorier, 2.e vol. pag. 155.

Ils

Ils vendirent ou se partagèrent les biens de Bertrand de Clansaye ; ils élurent un chef sous le titre de châtelain, et tinrent des assemblées où ils délibéraient sur les affaires de leur petite république. Mais l'évêque de Valence, Amédée de Roussillon, ne les laissa pas jouir long-temps de leur liberté ; il entra à main armée dans Saint-Paul-Trois-Châteaux ; il retira des mains des détenteurs tout ce qui appartenait à Bertrand de Clansaye, fit raser la maison où se tenaient les assemblées, bannit les chefs de la sédition, et rétablit les choses dans leur premier état.

Parmi les guerres que se firent constamment les évêques de Valence et les comtes de Valentinois, celle de 1345, dite des *Épiscopaux*, fut la plus longue et la plus sanglante. L'évêque, Pierre de Chatelus, mit le premier ses troupes en campagne ; les épiscopaux furent battus : l'évêque, outré de cette défaite, se vengea en mettant à feu et à sang les villages où il passait. Charpey, Montélier, Alixan, Livron, la vallée de Quint, furent la proie des flammes (*a*). 1345.

(*a*) Dissertation sur Romans, par M. Dochier, page 24 ; — Chorier, 2.e vol., pages 320, 321 et 322.

On vit l'évêque refuser avec dureté la médiation que vint lui offrir son métropolitain, et, le dirons-nous ? donner à ce prélat, qui gémissait de tant et de si affreux désordres, le spectacle horrible d'un grand incendie, dans l'unique objet de montrer son éloignement pour toute réconciliation. Dans le délire de sa haine implacable, il envoya, la nuit, mettre le feu au village de Barcelonne, et l'archevêque put en voir l'embrasement de la maison où il s'était retiré à Chabeuil.

Cependant l'espoir d'un avenir plus tranquille, dont la cession d'Humbert avait, en 1349, flatté les peuples, ne se réalisa point encore.

La noblesse avait obtenu de ce prince qu'il lui garantît, par la charte des libertés delphinales, le droit d'armer et de faire la guerre, et pendant plus d'un siècle l'anarchie continua ses désordres.

1452. Il n'y eut pour personne ni repos ni sureté; mais enfin le bien résulta de l'excès du mal même. Le Dauphin Louis XI abolit ce droit barbare en 1452, et la plaine, que ces guerres perpétuelles avaient fait abandonner pour se retirer sur des éminences, commença à se repeupler. Les châteaux, qui n'étaient

que des forts fermés de tous côtés, des donjons obscurs et des bastions hideux, furent délaissés (*a*).

Les comtés de Valence et de Die participèrent à ce bienfait du Dauphin.

Louis de Poitiers, se trouvant accablé de dettes, avait, en 1419, vendu ces deux comtés au dauphin Charles, qui depuis fut le roi Charles VII, à condition qu'ils demeureraient unis au Dauphiné, et que le dauphin acquitterait ses dettes. Il s'en était réservé l'usufruit, mais il mourut l'année suivante, et ses états furent unis au Dauphiné, malgré la résistance et les représentations de la maison de Poitiers. 1419.

Charles n'avait pu payer les dettes du donateur, et se fondant sur un droit de substitution que lui avait réservé, dans ce cas, l'acte de 1419, le duc de Savoie s'était emparé d'une partie du comté de Valentinois; mais Louis XI réunit une seconde fois au Dauphiné la totalité de ce comté et de celui de Die, en 1446 : ils comprenaient, en y joignant les possessions des évêques, à qui ce prince retira aussi la souveraineté qu'ils 1446.

(*a*) Chorier, tom. 2, pag. 452.

avaient jusques-là exercée dans leurs fiefs, non-seulement les terres baignées par la Drôme dans les montagnes du Diois, mais encore les communes qui forment le bassin du Rhône, sur l'une et l'autre rives, depuis l'Isère au nord, jusqu'à la rivière du Lez au midi.

1499. En 1499, Louis XII, qui avait besoin du pape Alexandre VI, pour l'exécution de ses projets sur l'Italie, érigea le Valentinois en duché-pairie, et le donna à César Borgia, fils naturel de ce pontife; mais Borgia et Alexandre VI s'étant montrés indignes de cette munificence, par les crimes qui ont rendu leur mémoire odieuse, les terres de ce duché rentrèrent dans le domaine du roi-dauphin (*a*).

Ce fut une occasion favorable, que Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, s'empressa de saisir, pour faire revivre les prétentions de ses pères sur le Valentinois; mais ses démarches eurent peu de succès.

1548. La célèbre Diane de Poitiers, sa fille, fut plus heureuse. Elle obtint sous Henri II, en 1548, par les grâces de son esprit et par sa

(*a*) Chorier, tom. 2, page 495; — Moréri, art. Borgia, etc.

beauté, ce que sa famille avait vainement réclamé avec des titres.

En 1642, Louis XIII abandonna ce duché à Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, en compensation des propriétés que celui-ci avait cédées dans le royaume de Naples; cette maison l'a conservé jusqu'à l'époque de la révolution, et c'est de là que les princes de Monaco font encore partie de la chambre des pairs de France, avec le titre de comte de Valentinois. 1642

L'autorité du roi n'était reconnue dans cette province que comme dauphin [24]. L'impôt y était levé, non comme une contribution, mais comme un don gratuit, et, ce qui était plus précieux encore, nul n'y pouvait être enlevé à ses juges naturels. La liberté individuelle était sous la sauve-garde du parlement, dont l'autorisation était nécessaire pour l'exécution des édits, des déclarations et des arrêts du conseil.

On n'y reconnaissait plus la maxime *nulle terre sans seigneur*. Néanmoins la noblesse y était fort nombreuse : outre les offices qui la conféraient, les enfans naturels y jouirent long-temps de la qualité de leurs pères, et sous le régime féodal, les possesseurs des

terres principales s'attribuèrent le droit d'anoblir leurs vassaux (*a*) [25].

La province était assez fréquemment visitée par les dauphins, et leur présence entretenait une sorte d'émulation en même temps qu'elle contenait les petits seigneurs.

1451. Louis XI est celui qui y fit le plus long séjour. Charles VII, son père, l'ayant exilé de la cour, il se retira en Dauphiné, où il demeura plusieurs années. Entouré de maîtresses et de favoris, il préférait la liberté de la campagne à la contrainte des villes (*b*) : il habitait plus particulièrement les châteaux voisins de Romans. Il fut haï, mais il fut craint. Il ne voulait autour de lui que soumission et servitude. C'est le motif pour lequel il ne laissa échapper aucune occasion d'abaisser la noblesse. Il la conférait avec profusion, sans choix et sans discernement. Il faisait des nobles pour de l'argent, par caprice, et rarement pour récompenser le mérite.

Il pilla le peuple et le clergé, prit les armes contre son père, et se ligua avec les mécontens et les ennemis de l'état. Il prit la

(*a*) Chorier, tome 2, pages 304, 355 et 407.
(*b*) Chorier, tome 2, livres 13 et 14.

fuite à l'arrivée des troupes envoyées par le roi pour l'arrêter, et passa du Dauphiné dans la Franche-Comté et dans le Brabant. Le roi étant mort le 22 juillet 1461, il s'empressa 1461.
de revenir et de monter sur le trône le 14 août suivant. Il se conduisit comme en pays de conquête, et les grands conspirèrent sans cesse contre lui, parce qu'il les traita toujours en ennemis (*a*).

Le bruit de sa mort ne fut pas plutôt parvenu en Dauphiné, que la noblesse s'arma 1483.
pour recouvrer son ancienne puissance féodale. Elle fit d'Étoile le centre des mouvemens qu'elle projetait; elle s'y fortifia, mais le Gouverneur de la province ayant convoqué le ban et l'arrière-ban de dix-neuf communes des environs, les révoltés se soumirent (*b*). On saisit le prétexte de cette entreprise, qui pourtant n'eut pas d'autre résultat, pour dé- 1485.
truire ce qui restait de la souveraineté féodale. Sans enlever aux seigneurs et aux évêques le droit de faire battre monnaie, le gouvernement ordonna de n'employer que celle du roi-dauphin.

(*a*) Dictionnaire historique.

(*b*) Chorier, tom. 2, liv. 15.

Les assemblées des états s'introduisirent après la cession du Dauphiné à la France. C'était une conséquence nécessaire du droit réservé à la province, par l'acte de 1349, d'accorder ou de refuser l'impôt. Composés de députés des trois ordres, ils se réunissaient presque annuellement, et près d'eux était un magistrat permanent, avec le titre de Procureur du pays, chargé, disent les anciennes chartes, d'être *l'interprète des desirs et des intérêts de la patrie* (*a*).

Dans les états généraux du royaume, on les considéra long-temps comme un corps particulier ; il était répondu à leurs cahiers séparément.

L'assiette de l'impôt donnait lieu dans ces assemblées à des difficultés toujours renaissantes (*b*). La noblesse et le clergé invoquaient leur possession pour ne rien payer, et le tiers-ordre soutenait que cette possession, résultat, selon lui, d'une usurpation violente, ne constituait point un droit.

1628. Ces divisions déterminèrent Louis XIII à suspendre la convocation des états en 1628.

(*a*) État politique du Dauphiné, par Chorier.

(*b*) Ibid.

Dès-lors les priviléges de la province furent anéantis. Les tailles y furent introduites comme une charge ordinaire et un droit réel attaché aux fonds ; mais un réglement du 24 octobre 1639 en exempta tous les héritages 1639.
féodaux compris dans les anciens hommages, aveux et dénombremens, tous les biens que l'église possédait au 1.er mai 1655 et ceux dont les nobles jouissaient à la même époque, pourvu que le possesseur eût acquis la noblesse avant le 15 avril 1602.

Le parlement demanda et obtint en 1787 1787.
que les états fussent de nouveau convoqués : ils se tinrent à Vizille, puis à Romans, et furent les précurseurs de la révolution française.

Les troubles religieux s'étaient joints aux 1160.
désordres de la féodalité : en 1160, pendant que les évêques étaient plus occupés de guerres temporelles que des devoirs du sacerdoce, *Pierre Valdo* ou *de Vaud*, riche habitant de Lyon, répandait ses erreurs dans les montagnes du Dauphiné. Il enseignait que, comme tous les chrétiens sont frères, leurs biens devaient être communs, et il joignait l'exemple au préeepte en partageant le sien aux pauvres. Une de ses maximes, semblable à celles des quakers de nos jours, était de ne jurer ni



tuer. Il prêchait l'indépendance, ordonnait à ses disciples de porter des sandales comme les apôtres, et soutenait qu'ils avaient le même pouvoir que les prêtres de consacrer et d'administrer les sacremens; que la messe, le purgatoire, l'autorité du pape et d'autres articles de la foi catholique, étaient de l'invention des hommes. Il fit de nombreux prosélytes. Sa doctrine gagna les provinces voisines, et surtout le Languedoc, où d'autres sectaires fanatiques avaient déjà répandu de semblables erreurs dès les premières années du 12.e siècle [26]. Ils se réunirent, s'établirent principalement dans le diocèse d'Albi, et ne furent plus connus que sous le nom d'albigeois. Leurs opinions pénétrèrent en Espagne, en Italie, et jusques en Allemagne (*a*).

Les évêques et la puissance civile luttèrent en France contre les progrès étonnans que cette secte faisait chaque jour.

1208. On publia une croisade contre elle, et l'on promit les mêmes indulgences que pour la guerre contre les Turcs. Aussi les prédicateurs et les légats du saint-siége réunirent-ils plus

---

(*a*) Voir, pour tout ce qui regarde les Vaudois, Moréri, et le 2.e vol. de Chorier, pages 69, 70, 391, 392, 494, 500, 501, 502, 512 et 554.

de 500 mille hommes en peu de mois. Le Valentinois fut indiqué pour le lieu du rendez-vous, et le comte Simon de Montfort vint y recevoir l'armée et en prendre le commandement.

Le comte de Toulouse, que l'on regardait comme le chef des albigeois, fut excommunié. Le pape promit ses états au premier occupant. Le légat Milon assembla dans Montélimar tous les évêques de la province et des provinces voisines. Le concile ajourna le comte 1209.
de Toulouse à comparaître en personne à Valence. Il s'y rendit et fit ce qu'on voulut. Sa réconciliation avec l'église rendait la guerre sans objet, mais les princes, dont elle flattait l'ambition, refusèrent de poser les armes. Le Languedoc fut inondé de sang ; ses plus belles villes furent livrées aux flammes et ses malheureux habitans en proie à toutes les horreurs de la faim et de la misère. Cette guerre répandit plus de sang et fit plus de mal à la France en dix ans, que les armées des infidèles ne lui en avaient fait en plusieurs siècles.

Pendant que les croisés étaient occupés en Languedoc, des troubles se manifestaient dans le Valentinois et le Diois, où les albigeois et

le comte de Toulouse conservaient des intelligences et des amis.

1213. Ces troubles allaient croissant, lorsque le comte de Montfort vint les appaiser. Il n'y avait que peu de jours qu'il avait gagné à Muret cette bataille mémorable où le roi d'Arragon fut tué avec plus de 100,000 albigeois.

Aimar, comte de Valentinois, était à la tête des révoltés. Il fortifia les places du Diois, mit garnison dans la tour de Crest, et opposa une si grande résistance que Montfort, rappelé d'ailleurs en Languedoc, fit la paix et se retira.

Peu de temps après, Aimar recommença les hostilités en faisant une incursiou en Provence. Montfort accourut et porta la guerre encore une fois dans les comtés de Valence et de Die. La tour de Crest fut de rechef, mais envain assiégée par lui.

Montfort et Aimar, après s'être inquiétés quelque temps, firent une nouvelle paix qui ne fut point rompue.

La secte des Vaudois n'avait pu être entièrement détruite dans le Valentinois. Leurs ministres étaient des Piémontais et des Lombards qui exerçaient sur le peuple une in-

fluence d'autant plus grande qu'ils alliaient à la douceur et à la simplicité des mœurs toute l'ardeur d'un zèle fanatique.

On leur fit en 1491 une guerre non moins 1491.
active et cruelle que toutes celles qui avaient précédé. Des commissaires furent chargés de procéder contre eux, et malgré que l'on eût employé sans relâche, avec une sévérité digne de ces temps de ténèbres et d'ignorance, le fer et le feu pour ramener ces malheureux dans le sein de l'église, que l'on eût livré leurs biens au pillage, il restait encore des sectateurs de Valdo dans ce département, lorsque les réformateurs du 16.e siècle parurent, et ils en adoptèrent la doctrine [27].

Ce fut en 1525 que François I.er, dans le 1525.
dessein de faire fleurir les lettres, encouragea et appela les savans de toutes parts : il en vint d'Allemagne où les opinions de Luther et de Zuingle étaient déjà fort répandues, et ils en apportèrent les idées nouvelles [a].

Pour en empêcher la propagation en Dau- 1526.
phiné, le parlement menaça du dernier supplice, par un arrêt de 1526, ceux qui les

(a) Voyez Moréri, art. *Protestans*; — Chorier, tom. 2, page 528 et suivantes; — et M. Dochier, page 180 et suivantes.

publieraient et ceux qui les embrasseraient ; il défendit aussi la traduction des livres saints, mais ce fut en vain ; les richesses et la licence du clergé, qui donnèrent tant d'armes à ses ennemis, l'ambition, la jalousie, le mécontentement des grands, qui transmirent leurs passions à la noblesse, et celle-ci à la multitude, furent autant de causes des progrès de la réforme.

Jean de Montluc, évêque de Valence, et Gabriel de Clermont, évêque de Gap, la favorisèrent en secret à sa naissance.

« Des seigneurs puissans s'en déclarèrent » ouvertement les chefs, et leur exemple, » dit M. Dochier, fit plus d'impression sur » les esprits que les prêches de vingt mi- » nistres. »

François I.er et Henri II font poursuivre les novateurs : ils ordonnent de les livrer aux flammes, et on ne leur obéit que trop.

1559. Cette rigueur ne fait qu'augmenter le mal avec l'obstination, et lorsqu'en 1559, François II monte sur le trône, il trouve ce parti très-puissant.

Le *duc de Guise* et le *cardinal de Lorraine* sont placés à la tête du gouvernement. *Antoine de Bourbon*, roi de Navarre, et le *prince*

de Condé, son frère, mécontens de voir deux étrangers tenir le roi en tutelle et la nation en esclavage, veulent secouer le joug : ils se joignent aux protestans [28] pour détruire les *Guises*, protecteurs des catholiques.

La conspiration d'Amboise, qui éclate au mois de mars 1560, est le signal de la guerre. Elle est découverte et punie, et le pouvoir des Guises s'en accroît encore : ils font rendre un édit à Romorantin qui charge les évêques de connaître du crime d'hérésie à l'exclusion des parlemens : c'était un premier pas vers l'inquisition. On défend aux protestans de tenir des assemblées, et on crée dans chaque parlement, pour connaître des infractions à cette défense, une chambre spéciale qui mérite bientôt le surnom de *chambre ardente*. 1560.

Les villes de Valence, de Romans et de Montélimar avaient été les premières du Dauphiné à adopter les maximes de la réforme : les progrès en allaient toujours croissant, et à Valence, les maisons particulières ne suffisant plus pour contenir ceux qui venaient entendre les sermons des ministres, on se réunit tous les soirs dans les salles de l'université.

Elles furent bientôt insuffisantes aussi, et l'on s'empara de l'église des cordeliers. Les

ministres y prêchèrent publiquement, et les protestans s'y rendirent en armes, pour repousser, en cas d'attaque, la force par la force.

De pareilles assemblées n'avaient eu lieu encore nulle part, mais Romans et Montélimar ne tardent pas d'avoir les leurs. Les protestans de Romans se rendent maîtres de l'église de Saint-Romain, et, comme ceux de Valence, ils s'y réunissent armés..

Des hommes concilians, choisis dans le parlement et dans l'ordre de la noblesse, sont chargés par Clermont et Maugiron, qui commandent en Dauphiné, de disposer les protestans à cesser ces assemblées, à rendre les églises, à remettre leurs armes; mais, loin d'y consentir, ceux de Valence font avec solennité tous les exercices de leur religion le jour de pâques, 17 avril : plus de 5,000 personnes participent à la cène.

Les catholiques, qui forment la minorité, ne sont pas sans crainte : ils se donnent pour chef Gaspard de Saillans, et s'assurent, par un dénombrement, qu'ils peuvent, au besoin, compter sur 1,200 hommes bien armés.

Maugiron arrive avec des forces et un pouvoir absolu. Les protestans se retirent dans

dans les bâtimens des cordeliers; ils veulent s'y défendre, mais il les fait cerner, et contraints de poser les armes, ils se rendent le 20 avril.

On procède à l'élection des nouveaux consuls; on exclut de l'assemblée, et à plus forte raison, de la magistrature municipale, les habitans qui ont assisté aux sermons des ministres, et ceux-là même dont la croyance est suspecte.

Le baron des Adrets, dont la destinée fut d'être tantôt l'ennemi, tantôt le soutien des protestans, vient le 5 mai, avec de nouvelles troupes, rejoindre Maugiron. On désarme les protestans à Valence, à Romans et à Montélimar. On fait le procès aux principaux d'entre eux, et surtout à leurs ministres. Les uns sont condamnés à mort, d'autres aux galères, d'autres au fouet, d'autres enfin à faire amende honorable [29].

Ces punitions irritent les esprits; mais une déclaration du mois de mai 1560 vient les calmer un moment : c'est une amnistie dont les ministres protestans et les officiers royaux qui ont embrassé la réforme, sont seuls exceptés.

L'exercice public de la nouvelle religion

continue d'être défendu, mais chacun peut, chez soi, prier Dieu à sa manière.

La plupart des seigneurs profitent de cette liberté de conscience pour faire des prosélytes dans leurs terres.

Dupuy-Montbrun fait plus : un ministre qu'il appelle de Genève, prêche publiquement dans le bourg de Montbrun.

Décrété de prise de corps, Montbrun se fortifie dans son château, arme ses vassaux, et fait venir, pour les exercer, des soldats étrangers.

Marin Bouvier, prévôt des maréchaux de France, a ordre d'exécuter l'arrêt du parlement; il se rend dans les baronnies; mais Montbrun le fait prisonnier à Reillanette, avec sa compagnie [3o].

Lamotte-Gondrin, envoyé en Dauphiné comme lieutenant de roi, somme Montbrun de rendre Bouvier et de se soumettre à l'arrêt de prise de corps. Il ne répond qu'en s'emparant de plusieurs places; il n'attendait cependant qu'une occasion favorable pour sortir du royaume, et il allait licencier ses troupes, lorsque les religionnaires du Comtat, voulant se soustraire à la domination du pape Pie IV, envoyèrent proposer à Montbrun, par un

avocat de Valréas, nommé Guillotin, de se mettre à leur tête. Il accueille cette proposition, et secondé par Mouvans, il va porter la guerre dans le Comtat. Gondrin marche contre lui avec 4,000 hommes d'infanterie et 500 hommes de cavalerie; après plusieurs engagemens et de longues négociations, on fit la paix, et la tranquillité se rétablit. On convint qu'à moins d'abjurer le calvinisme et de vivre en catholique, Montbrun sortirait de France; qu'il aurait la faculté de vendre ses biens, et qu'il pourrait, en attendant, rester avec ses gens un mois dans son château. Satisfait de ces conditions et de celles qu'il obtint aussi pour ses troupes, il licencie sa petite armée. Ferme dans sa croyance, il se disposait à quitter le royaume, lorsque Gondrin manqua au traité : il souffrit que l'on dépouillât les soldats de Montbrun; que l'on en fit mourir plusieurs : celui-ci reprend les armes; mais Antoine de Labaume de Suze et Gondrin arrêtent et dispersent sa troupe près de Mollans.

Montbrun se décide à passer en Allemagne. Il prend le chemin de Mérindol, avec sa femme, quelques domestiques et un avocat appelé d'Antoine, dont il avait fait son

confident. Arrivés dans le village, d'Antoine, pour mériter sa grâce par une perfidie, veut le faire arrêter : il n'échappe qu'en se jetant par une fenêtre, et en échangeant ses habits contre ceux d'un paysan qu'il rencontre. Sa femme le rejoint, et ils sortent ensemble du royaume travestis en boulangers. Genève les reçoit comme des martyrs de la nouvelle religion. Les fortifications du château de Montbrun sont détruites, et Gondrin ordonne de nombreuses exécutions dans ce bourg et dans le village de Reillanette, qui le touche.

François II cesse de régner le 5 décembre 1560. Charles IX lui succède; il n'est âgé que de 10 ans : Catherine de Médicis, sa mère, est régente du royaume.

Placée entre les catholiques et les protestans, les *Guises* et les *Condés*, elle soulève les deux partis pour rester seule maîtresse.
1561. Elle accorde aux protestans en 1561 le colloque de Poissy, et l'année suivante l'exercice public de leur culte. La réforme continue de faire des progrès. Valence et Romans en embrassent ouvertement la cause.

Lamotte-Gondrin, l'ami et la créature des Guises, veut arrêter ces progrès par l'appareil des supplices. Après avoir fait trancher la tête

à Duval, l'un des ministres de Valence, il attire à Tullins, par surprise, Louis Gay, de la Côte Saint-André, et non content de le faire mourir à Romans avec deux autres, il fait suspendre leurs cadavres aux portes de son logis.

Vers le même temps, le duc de Guise faisait massacrer à Vassy des protestans surpris à chanter des pseaumes.

Ceux du Dauphiné s'inquiètent et s'agitent, et, sous les ordres de des Adrets, ils commencent la première guerre civile. 1.re Guerre civile. 1562.

Les parens et les nombreux amis de Gay se joignent à des Adrets ; ils lui demandent de les conduire devant Valence, où était Gondrin.

Il se présente avec eux le 25 avril à la porte Saint-Félix, au moment où l'on nommait les consuls, en présence du lieutenant de roi : elle ne lui est pas refusée. Gondrin se retranche et tient bon pendant deux jours dans la maison de Gaspard de Saillans, où il était logé. On y pénètre après en avoir brûlé les portes. Il se défend de chambre en chambre, et sur le point de succomber, il se sauve sur les toits ; on l'y suit, et il allait être précipité dans la rue, lorsqu'il se rendit. Les chefs

lui promirent la vie, mais des soldats furieux et des parens de Gay lui donnèrent la mort [31]. Huit mille hommes étaient sous les armes, et pendant trois jours la ville fut dans de vives alarmes et une grande consternation.

Des Adrets écrit de Valence aux consuls et aux magistrats des villes de la province ; il leur enjoint de ne reconnaître d'autre gouverneur que lui, et de ne permettre que l'exercice du culte protestant [32].

A un courage qui tenait souvent de l'audace, et à beaucoup d'expérience de la guerre, il joignait une prodigieuse activité : il aimait le soldat et il en était aimé ; mais ces belles qualités étaient ternies par les inclinations les plus sanguinaires.

A la mort de Gondrin, tout ce qu'il y avait en Dauphiné de jeunes gens oisifs et d'hommes déterminés et inquiets, vint se joindre à des Adrets. Aussi, semblable à un torrent impétueux, il soumit tout sur son passage ; mais il souilla ses victoires par de grands désordres et par des cruautés.

Envoyé pour remplacer Gondrin, Maugiron voulut s'opposer aux succès de des Adrets ; ils avaient été tels que partout les églises

étaient fermées et les temples ouverts. Son parti dominait ; lui-même était arrivé au comble du pouvoir, lorsque la fortune lui devint tout à coup contraire. Il en éprouva de violens chagrins, qu'augmenta encore l'ingratitude des protestans, à qui il finit par devenir suspect. On lui retira le commandement, et il en fut si piqué qu'il voulut se faire catholique. On l'arrêta à Valence au mois de janvier 1563, 1563.
et il ne fut remis en liberté qu'à la paix.

Un conseil politique avait été établi dans cette ville : composé de députés des communes et de la noblesse, il avait en Dauphiné la direction de toutes les affaires importantes ; c'était un commencement de république.

Il nomme Crussol gouverneur de la province, annulle les nominations faites par des Adrets, et convoque à Valence une assemblée de la noblesse et du peuple. Elle dure depuis le 26 janvier jusqu'au 6 février : on y délibère sur la discipline ecclésiastique, sur la paix et la guerre, la police, les finances et la justice, et l'on fait un réglement général, qui était une véritable constitution. Tous les citoyens, de quelque condition qu'ils fussent, étaient tenus d'assister au sermon le dimanche. Nul ne pouvait s'établir dans la province qu'il

n'eût fait une profession de foi publique. Les danses et les chansons profanes étaient défendues.

A la mort du duc de Guise, assassiné devant Orléans par Poltrot, fanatique protestant, les deux partis se rapprochèrent, et la paix fut conclue. L'édit d'Amboise, du 19 mars
1563. 1563, en fut le résultat : il portait que « les » seigneurs protestans hauts-justiciers au- » raient dans leurs maisons l'exercice libre » de leur religion pour eux et pour leurs » sujets; que dans tous les baillages et séné- » chaussées (la ville et la prévôté de Paris » exceptés) il y aurait une ville assignée » dans le faubourg de laquelle les protestans » pourraient avoir un prêche. Le même avan- » tage fut assuré à toutes les villes où la » nouvelle religion était exercée avant le 7 » mars ; mais toutes les places que tenaient » les protestans, durent être remises au roi ; » toutes les églises qu'ils occupaient, rendues » aux catholiques, et les prisonniers mis en » liberté sans rançon. »

Cet édit est transmis à Crussol et au conseil politique de Valence, mais ils diffèrent l'exécution. Ils veulent, disent-ils, conférer avec les députés des villes et de la noblesse,

sur les moyens de pourvoir à leur sureté; ils finissent cependant par s'y soumettre au mois de mai suivant.

Ainsi se termine la première guerre civile, Charles IX est déclaré majeur ; cet événement, qui pouvait amener des changemens, tient les partis en crainte. Le roi vient en Dauphiné avec Catherine de Médicis, visite Valence, Étoile, Montélimar, et y rend plusieurs édits. Il descend en Provence, et là il révoque le lieutenant de roi Maugiron, qui montrait une telle partialité contre les protestans, que la paix pouvait en être compromise; Charles envoie pour le remplacer, Bertrand de Simiane de Gordes.

Les conditions du traité d'Amboise n'avaient satisfait aucun des partis. On s'observait de part et d'autre ; les hostilités étaient plutôt suspendues que terminées : ce n'étaient que plaintes et récriminations ; il ne fallait qu'une étincelle pour mettre en feu des matières si inflammables, et cette étincelle, Catherine de Médicis, qui continue de régner sous le nom de son fils, ne tarde pas de la lancer.

2.e Guerre civile. 1567.

Elle fait lever des troupes sous le prétexte de se précautionner contre le duc d'Albe, mais réellement pour abaisser les protestans ;

ils s'en alarment, et la seconde guerre civile commence. Catherine de Médicis avait allumé la première en les favorisant, elle cause la seconde en les irritant.

Rentré dans sa patrie depuis l'année 1561, Montbrun avait depuis lors servi sous des Adrets et sous Crussol, le parti protestant : il en devient le chef dans cette guerre, qui ne cesse qu'après l'édit de Longjumeau du 23 mars 1568, par lequel on maintient celui d'Amboise de 1563.

1568. La paix ne dure que quelques mois.

3.e Guerre civile. Catherine de Médicis veut faire arrêter les chefs du parti protestant, le prince de Condé et l'amiral de Coligny. Le royaume est en feu. Le duc d'Anjou livre à Jarnac, le 3 mars
1569. 1569, une bataille sanglante aux protestans; le prince de Condé y est tué. Le 3 octobre, une nouvelle bataille est donnée dans les plaines de Moncontour : l'amiral y commande sous l'autorité d'Henri IV, alors roi de Navarre, qui n'avait encore que treize ans, et du jeune prince de Condé. Beaucoup de gentilshommes dauphinois, à la tête desquels est Montbrun, s'y couvrent de gloire. Cependant le résultat est funeste à leur parti : ils regagnent le Dauphiné au milieu de tous les

dangers, et, dans l'espoir d'y trouver des renforts, les princes et Coligny s'y retirent aussi avec le peu de troupes qui leur restent. Malgré les obstacles que de Gordes leur oppose, ils traversent le Rhône peu au-dessus du Pouzin, le 13 avril 1570. L'amiral va mettre le siége 1570.
devant Montélimar le 7 mai; il éprouve une grande résistance, et n'apercevant pas la possibilité de rassembler dans ce pays les forces qu'il s'était flatté d'y réunir, il lève le siége, laisse son artillerie dans le château de Grane, et repasse le Rhône avec les princes.

Montbrun et Lesdiguières continuent en Dauphiné cette guerre, que vient terminer le traité du mois d'août.

On fait aux protestans des conditions raisonnables, qui semblent promettre une longue et solide paix; mais l'affreuse journée du 24 août 1572, dite de *la Saint-Barthelemy*, 1572.
montre bientôt que cette paix n'avait été qu'une perfidie, qu'un piége tendu au parti dont l'influence s'accroissait au milieu des persécutions même.

La cour transmet dans les provinces l'ordre d'imiter les massacres de Paris. De Gordes, le président Truchon et le parlement de Grenoble tout entier, ne peuvent croire que de

tels ordres émanent du roi : ils ne veulent pas qu'on répande le sang des citoyens, mais ils ne peuvent arrêter entièrement le mouvement donné : Romans, Valence et surtout Montélimar, sont le théâtre de grands désordres. Dans cette dernière ville, les magistrats renferment les protestans dans la citadelle pour les sauver : on en force les portes, et aucun n'échappe. A Romans, le juge Guerin fit mettre en prison les habitans les plus attachés à la réforme, et ils ne recouvrèrent la liberté qu'après une abjuration arrachée par la violence; sept des plus obstinés périrent [33].

Réduit à une sorte de désespoir, ce parti, dont Henri IV était devenu le chef à la mort de Coligny, n'en acquiert que plus de puissance et d'énergie.

4.e Guerre civile. 1573. Sur tous les points du Dauphiné, les protestans courent aux armes le 6 avril 1573; Montbrun surprend plusieurs villes, s'y fortifie, et commence, avec Lesdiguières, la 4.e guerre civile. Il fait et soutient des siéges avec avantage; le nombre de ses troupes augmente chaque jour; le roi lui fait offrir la paix, mais il la refuse.

Charles IX meurt le 27 avril 1574; Cathe-

rine de Médicis est régente, en attendant l'arrivée de Henri III, alors sur le trône de Pologne.

Un conseil tenu à Lyon, le 2 mai, avait délibéré d'aller droit à Montbrun, de porter la guerre partout où il serait. Le dauphin d'Auvergne est chargé du commandement de l'armée, et de Gordes est son lieutenant. Après avoir repris quelques places dans le Royanais et dans le Diois, ils viennent assiéger Livron. C'était la place principale des protestans dans le Bas-Dauphiné. Montbrun avait fortifié de barricades la partie des murailles renversée par les siéges précédens, et il avait donné à Roisse, son gendre et l'un de ses meilleurs officiers, le commandement de la garnison. Le prince place son camp sous les murs de la ville le 25 juin. Dans l'espoir de l'emporter de vive force, il néglige de l'enfermer de tranchées, et pendant sept jours que dure cette sorte de blocus, car ce ne fut pas un siége régulier comme on en faisait alors, il est tiré du camp du prince 660 coups de canon; les barricades sont détruites, et une brèche considérable est faite aux murs de la place : les assaillans veulent en profiter; ils montent à l'assaut, mais ils sont repoussés.

5.e Guerre civile.

1574.

Les assiégés font diverses sorties, dans l'une desquelles ils enclouent un canon de la batterie du prince et lui enlèvent une enseigne. De son côté, Montbrun, qui tenait la campagne, ne cessait de harceler le prince, qui, découragé de tant d'obstacles, leva le siége le 11 juillet. Il se retira à Étoile, d'où il remonta à Grenoble, laissant une partie de son armée dans les environs de Loriol et de Livron.

Henri III arrivait de Pologne, pour remplacer sur le trône de France Charles IX, son frère. Le prince-dauphin alla le complimenter et lui rendre compte de la résistance qu'il éprouvait. D'une activité inouie, Montbrun était partout. Non content d'avoir forcé le dauphin à la retraite et d'avoir fait beaucoup de mal à son armée, il vient au Pont de Beauvoisin inquiéter Henri III lui-même. Le roi y arrive le 4 septembre, et tandis qu'on lui témoigne un grand empressement, que la noblesse catholique et les députés des états viennent lui présenter de respectueux hommages, Montbrun tombe sur la suite du roi, dont il enlève les bagages. C'est alors qu'il répondit à ceux qui lui reprochaient d'avoir oublié qu'il était né sujet : *Les armes et le jeu rendent les hommes égaux.*

C'est alors encore qu'après avoir lu une lettre que lui adressait Henri III, il s'écria : « Quoi ! il m'écrit comme si je devais le re- » connaître pour roi : cela serait bon en temps » de paix, mais en temps de guerre, lorsqu'on » a le bras armé et le cul sur la selle, tout » le monde est compagnon. »

Le roi en garda un vif ressentiment. Arrivé à Lyon, il tint un conseil où l'on résolut de continuer la guerre.

Montbrun était retourné à Livron.

Le prince-dauphin et de Gordes viennent y rejoindre l'armée le 23 septembre. Le maréchal de Bellegarde les accompagne, autant pour négocier la paix que pour faire la guerre. Montbrun persiste à n'entendre aucune proposition, et l'armée catholique, forte de 18,000 hommes, reprend l'offensive : elle s'empare de Loriol et du Pouzin, et Bellegarde porte au roi la nouvelle de ce premier succès. Poursuivant ses courses au-delà du Rhône, tandis que le gros de l'armée était en observation à Loriol, de Gordes s'y rend maître de plusieurs places. Il repasse le fleuve, assiége et prend Grane. Le prince et lui se flattaient d'amener Montbrun à un accommodement, mais il fut inébranlable.

Le prince retourne auprès du roi et laisse à de Gordes le soin de l'armée.

Les troubles religieux ne désolaient pas moins les provinces méridionales que le Dauphiné. On persuade à Henri III que sa présence y produira un effet utile : de Lyon il descend par le Rhône à Avignon, où il tient une assemblée des états de Provence et de Languedoc. Le maréchal de Bellegarde vient rejoindre de Gordes, et ils reprennent le siége de Livron le 20 décembre : 22 pièces d'artillerie sont pointées contre la ville en trois batteries, et 2,500 coups de canon ayant foudroyé les murailles et les barricades, on va à l'assaut le 26. Quoique les assiégés soient, pour ainsi dire, à découvert, ils le soutiennent avec tant de courage, qu'après deux heures de combat, Bellegarde et de Gordes font sonner la retraite.

Cet assaut cependant avait affaibli les assiégés ; ils y avaient perdu plusieurs officiers principaux, parmi lesquels était Roisse ; ils manquaient de poudre. Montbrun, qui continuait de tenir la campagne, mais qui ne s'éloignait point, l'avait bien jugé : il charge Lesdiguières de leur en porter, et, à la tête de 50 hommes choisis entre les plus braves,

ce digne lieutenant du plus intrépide capitaine traverse le camp des assaillans ; ils ne le reconnaissent que, lorsque arrivé sous les retranchemens, il donne le signal aux assiégés. On le charge de toutes parts, mais il se défend en héros, et entre dans la place, n'ayant perdu que deux de ses soldats. Le soir il sort avec le même péril et le même bonheur.

En ranimant le courage des assiégés, ce secours les fortifie dans la résolution de tout souffrir plutôt que de se rendre.

Quelques jours se passent à s'observer. Le 1573.
8 janvier l'armée catholique donne un nouvel assaut, et il est encore plus malheureux que le premier. Les assaillans sont si vigoureusement repoussés, que leurs cadavres comblent les fossés. A son retour d'Avignon, le roi vient au camp, le 13 janvier, mais il continue sa route après quelques heures, « ne » remportant, dit Sully dans le premier livre » de ses mémoires, que la honte de voir » et d'entendre, en se retirant, les femmes » et jusqu'aux enfans lui insulter du haut des » murs, et accabler Catherine de Médicis, sa » mère, des traits les plus satiriques et les » plus offensans [34]. »

L'armée catholique veut, le 25 janvier,

surprendre la ville par escalade : un vent impétueux paraît favoriser cette entreprise ; des soldats choisis viennent, deux heures avant le jour, jusqu'au pied des murailles, sans être aperçus ; le vent cesse, les assiégés entendent du bruit, reconnaissent et conjurent le danger.

Henri III, qui de Livron s'était rendu à Romans, y avait présidé, le 16 janvier, une assemblée des états. Ainsi qu'il venait de le faire à Avignon, il parla des troubles qui agitaient ces provinces, de la nécessité de mettre un terme à tant de maux, et ne dissimula point que, dans le fâcheux état de ses affaires, il fallait, pour continuer la guerre, que la province consentît à faire de nouveaux et de grands sacrifices. *Il pria les états bien fort*, dit Chorier, *les assurant qu'il leur serait bon, doux et aimable roi*, *et qu'il les porterait et soulagerait en général et en particulier en tout ce qu'il pourrait.*

On promit tout ce qu'il voulut, et le lendemain il continua sa route sur Lyon.

Pendant que de Gordes avait accompagné ce prince, le maréchal de Bellegarde était resté au camp de Livron : il y avait eu plusieurs engagemens entre ses troupes et celles

de Montbrun ; elles s'étaient fait réciproquement beaucoup de mal. La belle contenance de ce dernier, le froid, les maladies qui commençaient à régner dans le camp du maréchal, le forcèrent à lever le siége et à se retirer le 30 janvier. On logea l'armée dans les bourgs et les villages voisins. Bellegarde se rendit à Étoile, et il n'en sortit que pour aller informer le roi du mauvais succès de ses armes en Dauphiné. Le prince en fut profondément affligé, et « c'est de ce moment, dit encore » Sully, qu'il se montra si différent de ce » qu'il avait été duc d'Anjou, que l'on peut » dater du siége de Livron ses malheurs et » son ignominie. »

Chaque jour Montbrun et Lesdiguières devenaient plus redoutables. Après avoir pris plusieurs places dans le Valentinois et le Diois, ils mettent le siége devant Châtillon. De Gordes, avec plusieurs compagnies suisses, arrive au secours des catholiques. Il s'engage, le 12 juin, sous les murs de Châtillon, entre ses troupes et les protestans, un combat, à la suite duquel Montbrun se retire. De Gordes le suit et revient sur Die ; arrivés au Pont d'Oreille, non loin du village de Molières, les Suisses, qui jusques-là avaient marché en

ordre de bataille, sont obligés de passer un à un. Montbrun les surprend et les attaque dans ce désordre. De Gordes et Montbrun se cherchent la lance à la main. Lesdiguières a un cheval tué sous lui et fait des merveilles ; les soldats se battent en désespérés, et le champ de bataille est jonché de morts et de blessés ; l'avantage reste à Montbrun. De Gordes opère sa retraite sur Die ; Lesdiguières fait des courses dans les environs, jusqu'aux portes même de la ville, dont il brûle les moulins dans la nuit du 29 juin. D'Ourches et Lestang s'avancent avec 1,200 lanciers, 400 arquebusiers et 2,500 hommes de pied, qu'ils amènent à de Gordes. Montbrun et Lesdiguières placent une partie de leurs troupes à Pontaix et une autre à Saillans, pour s'opposer à la marche de l'armée ; les premiers, ils viennent à sa rencontre et commencent l'attaque au-dessus du pont de Miribeau.

Lesdiguières a de nouveau un cheval tué sous lui : il monte celui d'un de ses cavaliers, et charge de rechef avec tant de force, qu'il renverse trois compagnies de gens de pied. Montbrun était aux prises avec la cavalerie, et la victoire flottait incertaine, lorsque les soldats de Montbrun, s'amusant à fouiller et

dépouiller les morts, elle penche du côté de Gordes, qui avait saisi ce moment pour faire avancer son corps de réserve : le désordre se met dans leurs rangs, et Montbrun fait de vains efforts pour les rallier. Poursuivi par l'ennemi, abandonné des siens, son salut est dans la fuite : il presse son cheval pour franchir le canal d'un moulin, mais l'animal harassé de fatigue, tombe et casse la cuisse à Montbrun.

Pris dans cet état par d'Ourches et Dupuy-Rochefort, ses parens, il leur demande et ils lui promettent la vie.

Son parti perdit dans cette journée beaucoup de soldats intrépides ; il ne se sauva guères que ceux avec lesquels Lesdiguières fut assez heureux pour faire sa retraite sur Pontaix.

Montbrun est transporté à Grenoble ; il y arrive le 29 juillet 1575. Aussitôt la noblesse protestante se rassemble à Mens de toutes les parties du Dauphiné ; elle délibère sur les moyens de le sauver, et emploie tour-à-tour les promesses et les menaces. La famille de Montbrun fait de son côté les plus actives démarches ; le prince de Condé lui-même demande au roi la grâce de celui auquel les

deux partis donnaient le nom de *brave*, mais Henri III est inflexible ; c'est envain qu'on lui rappelle la parole donnée à Montbrun, et qu'on lui représente que jusques-là les hommes pris de part et d'autre ont été traités en simples prisonniers de guerre ; il n'a pu oublier la conduite de Montbrun au pont de Beauvoisin et à Livron, et, contre les lois de la guerre, il ordonne que le parlement lui fasse sur-le-champ son procès. On veut même que de Gordes, comme gouverneur de la province, soit au nombre des juges, mais il s'y refuse : il avait trop d'honneur et de loyauté pour faire sa cour aux dépens de sa conscience.

1575. Montbrun porta sa tête sur l'échafaud le 12 août 1575, et là même il justifia par sa contenance noble et assurée, la belle réputation que lui avait méritée son grand courage [35]. Le roi ordonna, par un édit du mois de mai 1576, d'ôter l'arrêt des registres du greffe ; sa mémoire fut rétablie le 17 février 1648.

Henri III s'était flatté que la mort de Montbrun ruinerait le parti protestant dans cette province, mais il n'en fut pas ainsi.

Lesdiguières lui succéda dans le commandement général de l'armée : la noblesse réunie

à Mens le lui avait conféré comme au plus digne.

Cependant la paix du 23 mars 1576 vient suspendre les calamités de cette longue et cruelle guerre. Les protestans obtiennent encore une fois le libre exercice de leur culte. mais les états généraux, assemblés à Blois, délibèrent, le 26 décembre suivant, contre le vœu bien prononcé des députés du Dauphiné, qu'il n'y aura désormais qu'une religion en France. C'était déclarer la guerre aux protestans : c'est ainsi qu'ils le jugèrent ; ils coururent aux armes, et alors commença en Dauphiné, sous la conduite de Lesdiguières, la 6.e guerre civile. Elle ne cessa qu'à la paix de Nérac du mois de septembre 1580.

1576. 1577. 6.e Guerre civile. 1578. 1580.

Cette paix fut suivie d'un édit de pacification qui accorda aux protestans l'exercice public de leur culte, et des chambres mi-parties dans tous les parlemens du royaume.

En faisant de tous les hommes des soldats, cet état de guerre avait introduit dans la société une licence funeste ; l'exaltation des esprits était extrême : après s'être battu pour des disputes religieuses, le peuple voulut s'armer pour ce qu'il appelait déjà ses droits politiques.

1580. Les habitans de la Valoire, accablés d'ailleurs sous le poids des charges publiques, s'autorisèrent de l'exemple des Suisses, en février 1580, pour se lever en masse aux mots de *liberté* et d'*égalité*. Ils se dirigèrent sur Grenoble, au nombre de plus de 4000, et à mesure qu'ils avançaient, leurs forces s'augmentaient de la population des lieux qu'ils traversaient : ils furent cependant arrêtés dans leur marche ; ils se fortifièrent dans Moirans, distant de Grenoble de 4 lieues. On les y assiégea, et le 28 mars, la ville, dépourvue de vivres et de munitions, fut prise d'assaut. On fit un carnage affreux de tout ce qui s'y trouva : ce fut une boucherie et non un combat.

Cette sédition ne fut pas la seule ; il s'en manifesta sur plusieurs points, et il fallut, pour les faire cesser, les forces que déploya et les mesures que prit le duc de Mayenne, envoyé en Dauphiné comme gouverneur de la province. Il travailla à une pacification générale, visita les places et les forts, et en condamna trente-deux à être rasés. Les principaux furent ceux de Saillans, Pontaix, la Tour-de-Quint, Vinsobres, Tulette, Saint-Paul-trois-Châteaux, le Puy-Saint-Martin, Loriol, Grane et Château-double.

Nyons fut, avec Serres, laissé comme ville d'otage aux protestans.

Cette paix fut bientôt rompue.

L'ambition des Guises avait créé cette ligue fameuse qui, sous le prétexte de détruire, malgré les traités, le parti protestant, eut pour but de s'emparer de l'autorité royale. Ce fut un troisième parti dans l'état. De nouvelles séditions éclatèrent dans le Valentinois et dans les baronnies, et les ligueurs de Provence vinrent achever de répandre des germes de haine et de révolte contre le roi. Ce ne furent que désordres, troubles, confusion.

1583.

7.e Guerre civile, dite *de la ligue.*

1586.

Henri III est assassiné par le jésuite Clément, et Henri IV est appelé au trône. La ligue continue la guerre avec une activité nouvelle, et le duc de Mayenne la dirige en Dauphiné, où le parti de Henri IV ne cesse de lui opposer un courage et un dévouement long-temps éprouvés. 1589.

La couronne était à ce prince par sa naissance ; il sut la mériter encore par son courage : il soumit la ligue, pacifia les esprits, et, par l'édit de Nantes de 1598, il accorda aux protestans, qui formaient alors le 12.e de la population de la France, le libre exercice de leur culte, avec le droit de participer 1598.

aux honneurs et aux emplois publics. Ces privilèges et plusieurs autres les incorporèrent au reste de la nation.

Depuis quarante ans toutes les villes, tous les villages, étaient devenus des places de guerre; on avait fait du moindre château une citadelle. Les mêmes scènes s'étaient renouvelées sans cesse; tour-à-tour vaincus ou vainqueurs, tous les partis s'étaient souillés des plus étranges cruautés.

L'illustre et bon Henri, le père et l'idole de son peuple, sut faire oublier tant de calamités.

1610. Après l'assassinat de ce grand roi, Louis XIII monte sur le trône, sous la tutelle et la régence de Marie de Médicis, sa mère. Cette princesse change le système politique du règne précédent. L'état perd sa considération au dehors et sa tranquillité au dedans. Les princes du sang et les grands seigneurs remplissent l'état de factions. Les protestans veu-
1621. lent, à l'imitation de l'Allemagne, diviser la France en huit cercles. Ils offrent à Lesdiguières le généralat de celui qui comprend le Dauphiné, la Provence et la Bourgogne, avec cent mille écus par mois; mais il aime mieux cette fois les combattre que d'être à leur

tête : il se fait catholique, et le roi le nomme connétable. Un fils du célèbre Dupuy-Montbrun le remplace ; il lève des troupes, 1623.
met le siége devant le Buis en 1623, s'empare des châteaux de Mollans, de Reillanette, de Puy-Giron, de la Beaume-Cornilliane et de beaucoup d'autres ; tout le Diois et une partie du Graisivaudan sont à lui. Lesdiguières arrive et pacifie ces troubles ; mais la guerre avec les Génois l'ayant appelé en Italie, les pro- 1625.
testans profitent de son absence pour reprendre les armes. Brison, leur chef en Vivarais, fait de fréquentes incursions en Dauphiné, où Montauban le favorise et tient la place importante de Mévouillon.

De retour en 1626, Lesdiguières envoie de 1626.
Valence, où il était retenu par l'âge et par une maladie grave, mettre le siége devant Mévouillon, qui capitule le 23 septembre, après un blocus de 46 jours.

Le connétable meurt cinq jours après, à l'âge de 84 ans.

Brison recommence les hostilités ; mais le prince de Condé, qui descend en Languedoc, 1627.
reprend, au mois de novembre 1627, les places dont les protestans s'étaient de nouveau emparés. La mort de Brison, tué dans

cette campagne, les laisse sans chef; ils posent les armes, et la tranquillité est rétablie. Le roi fait démolir les forts, en assez grand nombre, qui existaient encore dans ces contrées.

Les principaux furent ceux de Die, de Nyons, de Livron, de Crest, de Soyans et de Moras. On conserva celui de Mévouillon, qui ne fut détruit qu'en 1684, par ordre de Louis XIV.

Dès-lors il n'y eut plus que des disputes. « On imprimait de part et d'autre, dit Voltaire, de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé, et surtout les jésuites, cherchaient à convertir les protestans; les ministres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le Conseil du roi était occupé à rendre des arrêts pour un cimetière que les deux religions se disputaient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'église, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens et pour des cloches (*a*). » Ce ne fut pourtant pas là le terme de tant de bouleversemens et de dévastations.

1643. L'influence du chancelier Letellier et de

(*a*) Histoire du siècle de Louis XIV.

Louvois, son fils, qui voulurent perdre les protestans comme rebelles, parce que Colbert les protégeait comme des hommes utiles, le crédit des jésuites, les intrigues de cour enfin, animèrent contre eux Louis XIV (*a*). Il n'était point instruit du fond de leur doctrine; il les regardait seulement comme d'anciens révoltés soumis avec peine; et après s'être appliqué à miner par dégrés l'édifice de leur religion, il révoqua entièrement l'édit de Nantes au mois d'octobre 1685, et porta la sévérité plus 1685. loin encore que les rois ses prédécesseurs. Il proscrivit tout exercice du culte protestant, fit démolir les temples, et couvrit les provinces méridionales de soldats furieux, qui demandèrent des abjurations à main armée, et firent exécuter, avec une rigueur inouie, ces ordres si peu dignes du prince auquel la France et l'Europe ont si justement décerné le nom de *grand*.

Comme les dragons, alors assez mal disciplinés, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela ces exécutions *les dragonnades* [36].

Sans produire aucun des résultats dont on

(*a*) Histoire du siècle de Louis XIV.

s'était flatté, ces mesures firent sortir du royaume beaucoup d'hommes éclairés, des familles riches, des négocians et des fabricans, qui portèrent chez les nations voisines, en retour de l'asile qu'elles leur offrirent, leurs lumières, leurs capitaux et leur industrie [37].

Pendant que les actes de l'autorité déterminaient ces émigrations, le duc de Savoie ravageait le Dauphiné, comme on avait ravagé le Palatinat: après avoir pris Embrun et Gap, il voulut faire une irruption dans les baronnies;
1692. mais Philis de Latour-du-pin la Charce, qui, dans ce moment, habitait Nyons, fit prendre, sous les ordres de Catinat, les armes à toutes les communes des environs, se mit à la tête de cette petite armée, et lui inspira tant de courage, qu'elle repoussa l'ennemi et sauva la contrée.

1715. Sous le règne de Louis XV, ce pays ne fut engagé d'une manière particulière dans aucun événement important; mais, quoique avec plus de modération, le fatal système qui avait dicté l'édit de révocation de 1685, continuait.

1774. Il n'en fut pas ainsi sous l'infortuné et vertueux Louis XVI: les temples furent rouverts, toute persécution cessa, et on aime à terminer

par un hommage à la mémoire de ce prince, la longue série des maux causés par l'intolérance religieuse.

« Nous favoriserons toujours de tout notre » pouvoir, disait-il dans son édit de novembre » 1787, les moyens d'instruction et de per- » suasion qui tendront à lier tous nos sujets » par la profession commune de l'ancienne » foi de notre royaume ; *mais nous pros-* » *crirons, avec la plus sévère attention,* » *toutes ces voies de violence qui sont aussi* » *contraires aux principes de la raison et de* » *l'humanité, qu'au véritable esprit du chris-* » *tianisme.* » 1787.

On pense bien qu'à tant de troubles et de révolutions, dont nous venons de présenter le tableau, se joignirent souvent ces fléaux fruits ordinaires des longues guerres.

La peste exerça ses ravages dans le département en 1080, 1348, 1451, 1482, 1485, 1505, 1532, de 1581 à 1583, 1586, et la famine et ses horreurs l'accompagnèrent presque toujours (*a*).

Elle les exerça en outre à Romans et dans

(*a*) Chorier, tom. 2, pag. 31, 327, 328, 480, 490, 530, 710, 715.

les environs, en 1442, 1466, 1494, et de 1628 à 1631 (*a*).

Celles de 1080, de 1348 et de 1586 furent les plus désastreuses.

1080. La nature avait éprouvé d'étranges convulsions sur la fin du 11.e siècle; l'ordre des saisons était renversé; des pluies continuelles avaient noyé la terre et l'avaient rendue infertile (*b*) : on crut que c'était la fin du monde; l'effroi s'empara des esprits, et pour fléchir le ciel on mit en pratique tout ce que peuvent inspirer la piété tremblante de peur et la dévotion raffermie par l'espérance. On ne se contenta point de réparer les anciennes églises; on en construisit de nouvelles avec plus d'art et de magnificence. Les hommes s'unirent par une étroite reconciliation, et résolurent de s'abstenir désormais de l'usage du vin le vendredi et des viandes le samedi [38].

On rechercha les reliques avec une ardeur extrême, mais on ne les rassembla pas toujours avec discernement. On composa des légendes, et partout les routes se couvrirent de pélerins.

(*a*) M. Dochier, page 131.
(*b*) Chorier, tome 2, pag. 31.

Ce

Ce qui se passa en 1348 fut amené par d'autres causes, et fut peut-être plus grave encore (*a*). 1348.

Une infinité de sauterelles, qui couvraient les plaines de l'Inde, avaient infecté l'air par leur corruption. Il en résulta une peste affreuse, qui se répandit dans presque toutes les contrées alors connues. Du Comtat Venaissin elle pénétra dans ce département au mois de mars 1348, et elle y fit des ravages d'autant plus grands que le pays était en proie à la famine. Le pain était si rare et si cher, que le peuple était réduit à ne se nourrir que de racines et à brouter l'herbe dans les prés. Un voile funèbre couvrait les villes et les campagnes. Le peuple accusa les juifs des maux qu'il souffrait; il prétendit qu'ils avaient empoisonné les fontaines et les fruits de la terre, et dans son désespoir et sa délirante superstition, il fit de ces malheureux un épouvantable massacre, notamment au Buis, à Nyons, à Sainte-Euphémie, à Mirabel, à Tain, à Valence, etc.

L'année 1585 avait été remarquable par des pluies extraordinaires; l'air en fut corrompu, 1585.

(*a*) Chorier, tome 2, page 327.

1586. et l'été de 1586 vit naître une quantité inouïe de chenilles : les arbres, les haies, les murailles, les routes même, tout en fut couvert.

Le grand vicaire de Valence, après les avoir citées à comparaître devant lui, et leur avoir donné un avocat, qui plaida leur cause avec beaucoup de solennité, les condamna à vider le diocèse; mais elles n'obéirent point. On procéda par anathême, imprécations et excommunications; elles ne se soumirent pas davantage, et, sur la consultation de deux théologiens et de deux jurisconsultes, on convint de n'user que d'abjurations, de prières et d'aspersions (*a*).

Les trois quarts de la population furent enlevés en quelques mois, et ce bizarre fléau ne cessa que quand le froid eut enfin purifié l'air.

Il nous resterait, pour compléter cette notice, à parler de la période de 1789 jusqu'à ce jour; mais les événemens en sont trop connus et trop récens : ils n'appartiennent point encore à l'histoire.

(*a*) Chorier, tome 2, pages 712 et 713.

NOTES.

[1], PAGE 5.

Les gèses étaient des dards longs d'une coudée, carrés jusqu'à la moitié et finissant par une pointe ronde et fort aiguë. Les matères étaient des espèces de javelines.

[2], PAGE 9.

« Les femmes des Druïdes partageaient la considération qu'on avait pour leurs maris, et s'ingéraient comme eux dans les affaires politiques et dans celles de la religion. Mais elles avaient surtout la réputation d'être de grandes devineresses ; et quoique les Druïdes s'en mêlassent quelquefois, ils en avaient presque entièrement abandonné le soin à leurs femmes. La principale fonction des Druïdesses était de consulter les astres, de tirer des horoscopes et de prédire l'avenir, le plus souvent par l'inspection des entrailles des victimes humaines qu'elles égorgeaient. »

(*Commentaires de César. — Mythologie universelle.*)

[3], PAGE 9.

Aujourd'hui encore, dans les petits cantons démocratiques de la Suisse, le peuple est armé lorsqu'il délibère. Il est naturel que dans l'acte qui est la manifestation de leur indépendance, ces républicains aiment à porter les armes auxquelles ils la doivent et par lesquelles ils la maintiennent. Les peuples qui ne connaissaient guères d'autre droit que celui des armes, devaient à plus forte raison avoir cette contenance. Telle fut celle de toutes les nations du nord. Montesquieu rapporte, d'après Tacite, que les Germains, entr'autres, ne faisaient aucune affaire publique ou particulière sans être armés. Ils donnaient leur avis par un signe qu'ils faisaient sur leurs armes. Sitôt qu'ils pouvaient les porter, ils étaient présentés à l'assemblée ; on leur mettait dans les mains un javelot, et ils étaient dès ce moment une partie de la famille ; ils en devenaient une de la république.

(*Esprit des Lois, liv. XVIII, ch. XXVI.*)

50030A

[4], Page 11.

M. l'abbé Chalieu fait suivre une autre marche au général carthaginois. « Après avoir jugé sur les bords de l'Isère le différend des deux frères qui se disputaient la couronne, Annibal, dit-il, se disposa à se rendre aux Alpes. Jusqu'ici son armée avait l'Isère devant elle, le Rhône à sa gauche, à sa droite les Vertacomicores, derrière elle le district des Ségalauniens, et au-dessous celui des Tricastins. L'armée fait un demi-tour à droite : Annibal ne la mène point aux Alpes par le chemin le plus droit; il la fait prendre à gauche. Il se rend d'abord dans la vallée de Quint, d'où il passe probablement à *Geminæ* (Mens), capitale des Tricoriens. Il va ensuite traverser le Drac, avant sa jonction avec la Sévéresse, suit le cours de cette dernière rivière, en la remontant sur sa rive gauche jusqu'à *Gerainæ* (Jarain), petit lieu du Valgodemar. De cet endroit, pour arriver à la Durance, il dut faire route par la Valouise. J'ai observé un peu au-dessus du confluent du Drac et de la Sévéresse, un village qui porte le nom de l'Hôpital, et qui me paraît avoir été un de ces anciens *stabulum* établis pour la commodité des voyageurs, au pied des montagnes. Il y a assez d'apparence qu'Annibal traversa la Durance entre Briançon et Mont-Dauphin, auquel cas il y a probablement de l'exagération dans les historiens, qui font courir tant de dangers à ses soldats dans cette traversée.... »

Voici ce que dit Chorier, tom. 1, liv. 1.er, page 13.

« Polybe, Tite-Live et Plutarque nous apprennent qu'Annibal ayant pénétré jusqu'au pays des Volces, qui habitaient le long du Rhône dans le Languedoc, y passa ce fleuve avec ses éléphans et toute son armée. C'est un commun sentiment que ce fut où est maintenant Beaucaire, ou bien certainement Roquemaure. Quatre jours après, il arriva au lieu qu'en ce temps-là les Gaulois appelaient l'Isle. S'y étant rafraîchi, il ne continua pas son chemin en droite ligne, mais il tourna à gauche vers les Tricastins, d'où il entra dans le pays des Tricoriens par les extrémités de celui des Voconces. Tellement qu'après cela ayant passé la Durance, il gagna le sommet des Alpes, d'où il montra à ses soldats les plaines riantes de l'Italie, et descendit en celles du Piément, possédées alors par les peuples nommés *Taurins*. Turin était leur ville capitale; on ne met pas en doute qu'elle ne soit l'*Augusta Taurinorum* des anciens. Voilà comme ces auteurs parlent de ce passage, et voici comment ils en auraient parlé, s'ils avaient écrit en ce temps-ci, et en notre langue. Annibal ayant passé le Rhône,

rencontra au-dessus de l'Isère, qu'il traversa, ce pays que les Gaulois appelaient l'Isle, parce que les Alpes et ces deux rivières l'enferment. Rebroussant, comme il ne s'était pas fort éloigné du Rhône, il tourna vers la cité des Tricastins et vers Nyons. Il alla jusqu'à Die, ville des Voconces, et suivant le chemin des Alpes cottiennes, il entra dans le pays de Trièves, et passa la Durance auprès d'Embrun, d'où il alla au Mont-Genèvre qui se présentait à lui. En effet Plutarque le conduit en Italie par ce même endroit des Alpes, auquel il donne le nom de *Genua*. Cette marche montre clairement que cette Isle est la partie du Dauphiné dont Vienne est la capitale. »

Cette dernière opinion de Chorier n'est point adoptée par quelques antiquaires; ils pensent que cette isle est l'espace compris entre l'Isère au nord, et au midi un bras de cette rivière, qui sans doute alors prenait naissance vers Romans et venait se jeter dans le Rhône, non loin de Valence, entre l'Isle-Ève et le Valentin. On en voit encore le lit, et il n'est pas hors de vraisemblance que dans des temps reculés, sous l'administration romaine, par exemple, on ait détruit ce bras de l'Isère, pour faciliter la navigation de la rivière principale. Il y a non-seulement conformité de lieux avec ce que disent les historiens, mais la dénomination d'isle se retrouve dans les environs.

Ce qu'il y a au moins de bien certain, c'est que le héros carthaginois a traversé le département de la Drôme du midi au nord, pour venir sur les bords de l'Isère.

Dans le territoire de Loriol un très-beau campement, pourvu d'eau et entouré de toutes parts de redoutes naturelles, et pouvant recevoir une armée très-considérable, porte encore le nom de *Camp d'Annibal* : c'est une propriété de M. le chevalier Duperreau.

Dans un mémoire dont on ne peut le prier trop instamment de faire jouir les antiquaires et les amis des lettres, M. Faujas-de-Saint-Fond, dont les vastes connaissances embrassent tous les sujets avec une égale supériorité, a achevé de détruire tous les doutes qui pouvaient exister encore. Il suit, avec une scrupuleuse attention, Polybe à la main, l'armée carthaginoise depuis son passage du Rhône au-dessous d'Avignon jusqu'à l'Isère, en observant toutes les distances et tous les lieux, en étudiant leurs anciens noms, et en profitant de la découverte de quelques monumens antiques, entr'autres de quatre poignards phéniciens en bronze, trouvés entre Saulse et Loriol, et maintenant au pouvoir de ce savant.

[5], Page 23.

Les Romains formaient des colonies, soit en décorant les villes de ce titre, soit en y envoyant des habitans : elles avaient un gouvernement à l'imitation de celui de Rome.

[6], Page 24.

Extrait d'une lettre de M. Faujas-de-Saint-Fond, du 14 avril 1817.

« L'ébauche de dissertation que j'ai faite sur la véritable route que tint Annibal en entrant sur le territoire des Tricastins, des Ségalauniens et autres lieux qui forment actuellement le département de la Drôme, n'a peut-être d'autre mérite que d'avoir rigoureusement déterminé la véritable position d'*Acunum*, capitale ou chef-lieu des *Accusii* de Pline et de Ptolémée, qui avait tant embarrassé notre célèbre d'Anville. Il l'avait faussement placée au village d'*Ancône*, au bord du Rhône, à trois quarts de lieue de Montélimar, et il avait été suivi dans ce sentiment par M. l'Abbé Chalieu, antiquaire du département. M. Chalieu avait beaucoup de mérite, mais la fausse position qui lui avait été donnée par d'Anville, l'avait égaré, ou plutôt dérouté complétement, de manière à ne pouvoir plus se reconnaître lorsqu'il s'agissait de retrouver la station romaine que la table théodosienne place entre Valence, *Valentia Segalaunorum*, et Montélimar, *Acunum*, *Accusio*, laquelle station portait le nom de *Batiana*. Aussi, dans la confusion où d'Anville avait jeté le bon abbé Chalieu, il était obligé d'aller chercher avec lui cette station perdue sur la rive opposée du Rhône, qu'il aurait fallu traverser pour se rendre de la position de Montélimar à celle de Valence, ce qui n'est pas admissible, et le *Batiana* de l'itinéraire était placé par d'Anville au village de *Baix* en Vivarais, sur la rive droite du Rhône. Il faut rendre toute justice à M. Chalieu; il sentait très-bien que cette position s'écartait trop de la véritable route pour l'admettre aveuglément; aussi fait-il une foule d'objections très-raisonnables; mais, comme ce modeste et bon antiquaire menait une vie très-sédentaire, et que n'ayant jamais reçu d'encouragement, il n'avait pas pu voyager et étudier les lieux, il lui fut impossible de déterminer la position de *Batiana*. Or, je l'ai reconnue cette position, sans peine et sans mérite : c'est le lieu qui porte dans les anciens actes le nom de *Bantia* et en français celui de *Bance*, entre Saulse et Loriol, sur l'ancienne voie romaine, bien reconnue,

bien déterminée. On y trouve encore beaucoup d'antiquités et même une colonne milliaire. »

J'avais prié M. Desgouttes, propriétaire du domaine de Bance, où cette colonne milliaire a été trouvée, de m'en faire connaître l'inscription, mais il résulte de sa réponse, qu'il a fait de vains efforts pour la lire, que le temps a tellement rongé ce monument que la forme même en est altérée. « Tout ce quartier-là, qui est » considérable, m'écrit M. Desgouttes, est connu sous le nom » de *Bance*, mais il n'y a que mon domaine qui en porte par- » ticulièrement le nom. Il paraît que l'ancienne ville devait s'é- » tendre assez loin, car pour peu que l'on fouille dans les terres » du voisinage, l'on trouve des débris de murs, des tuiles, etc. »

Ce qui prouve encore d'une manière irrésistible que la voie romaine était placée sur la rive gauche du Rhône, c'est la colonne milliaire que l'on voit à la Paillasse, commune d'Étoile.

[7], Page 25.

Cottius occupait le Briançonnais; et la partie des Alpes qui environne ce canton, prit, du nom de ce souverain, celui d'*Alpes cottiennes*. Cottius portait le titre de roi, et Auguste reconnut son indépendance. Il vécut jusques sous Néron; ses petits états devinrent alors province romaine.

[8], Page 25.

« Les itinéraires marquent les distances et les stations de la manière suivante pour la route qui traversait les Alpes cottiennes.

De Mons Seleucus à Vologatis, *Lesches*, ... XVI.
De Lesches à Lucus Auguti, ... VI.
De Lucus à Dea Vocontiorum, ... XII.
De Dea à *Darentiaca*, ... VII.
De Darentiaca à Augusta, *Aoste*, ... XVI.
D'Augusta à *Cerebelliaca*, ... X.
De Cerebelliaca à Valentia, ... XII.
De Valentia à Tegna, *Teing*, ... XIII.
(C'est-à-dire VI jusqu'au pont sur l'Isère, et VII de ce pont à Teing.)
De Teing à Vienne, ... XXX.
Lieux intermédiaires : *Figlinæ*, *Ursolis*.
De Vienne jusqu'à *ad fines* de cette ville et de celle de Lyon . . . . XVI. »

(*Mémoires de l'abbé Chalieu*.)

[9], Page 26.

« Les romains comptaient par *milles*, à la différence des Gaulois, qui comptaient par lieues. La lieue gauloise valait un mille et demi, et le mille équivalait à 756 de nos toises environ. On comptait les distances de la ville chef-lieu du peuple sur le territoire duquel on marchait : ainsi, dans le pays des Ségalauniens, c'était de Valence que les milles étaient marqués ; chez les Allobroges, c'était de Vienne, et chez les Voconces, de Die.

Outre les colonnes milliaires de Bance et de la Paillasse, il en a été trouvé à Montélimar, à Luc, à 3 milles au-dessous de Tain dans le territoire de Mercurol, à Saint-Vallier et à Andancette. Elles avaient ordinairement six à sept pieds de haut : elles étaient quelquefois carrées, plus souvent rondes. Quand quelqu'une de ces colonnes dépérissait par vétusté, ou venait à se briser par quelque accident, on la remplaçait par une autre : au bas de celle-ci on gravait *restituit* ou *refecit*, entier ou abrégé, à la suite des noms et qualités du prince à qui le remplacement était dû. Il n'était pas cependant toujours l'ouvrage des empereurs ; ces *restitutions* étaient quelquefois celui des provinces. »

(*Mémoires de l'abbé Chalieu.*)

[10], Page 29.

« Quelque nom que les Francs donnassent à leurs chefs, il est certain qu'ils n'avaient pas la puissance royale ; ils ne commandaient pas comme rois à des sujets, mais comme généraux à des soldats, qui ne se réunissaient et ne combattaient que pour leur propre intérêt. Les conquêtes et le butin que faisait une armée de ces Francs, appartenaient à l'armée, et le chef ou roi n'y avait que la part que le sort lui assignait. A la bataille de Soissons, les soldats de Clovis avaient pris dans une église un vase précieux, dont Saint-Remi fit demander à ce prince la restitution. Clovis, ayant fait apporter tout le butin, dit à ses Francs : « Trouvez » bon qu'avant le partage je retire ce vase d'argent, pour en » disposer à mon gré. » Un Franc, choqué de cette demande, donna un grand coup de sa hache d'armes sur le vase, et dit à Clovis : « Prince, vous n'avez rien à prétendre ici que ce qui » vous écherra par le sort. » Cependant l'assistance délivra le vase au roi, qui le remit aux députés de Saint-Remi. »

(*Révol. de France, par Thouret, pages* 29 *et* 61.)

[11], Page 30.

[11], Page 30.

« La plupart des peines que prononçait la loi Gombette, étaient pécuniaires. Pour les régler, les personnes y sont estimées à un prix fixe. Celui de l'homme noble et de qualité est de trois cents sous; d'une condition médiocre, de deux cents; de la plus basse, mais libre, de cent cinquante, et du serf, de trente, à moins qu'il ne soit savant dans quelque art, ce qui ajoutait à son prix. Le serf ne portait pas les cheveux de la même manière que les gens libres. Les juifs étaient réputés une espèce de serfs. La peine d'un juif qui avait frappé un chrétien, était d'avoir le poing coupé, ou soixante-dix sous pour le rachat de sa main, et en outre une amende de douze sous. S'il avait frappé un prêtre, il perdait la vie, et ses biens étaient confisqués. Le mari et la femme s'achetaient réciproquement : le prix de la femme de qualité était de 300 sous, et celui du mari, de moitié : le paiement en étant fait, la femme n'avait plus la liberté de se rétracter, quoique le mariage ne fût pas consommé : c'était un crime capital à un autre homme de l'épouser. Le consentement des pères n'était pas de l'essence du mariage ; celui qui épousait une fille sans l'aveu du père, n'était sujet qu'à une peine pécuniaire : le mariage subsistait ; mais si une fille romaine ou originaire du pays épousait un bourguignon sans le consentement de ses parens, il leur était permis de la déshériter. Le divorce n'était permis qu'au mari, et seulement en trois cas : si la femme était convaincue d'adultère, si elle usait de sortilége, ou si elle avait violé les sépulcres. Si la femme quittait son mari, elle était étouffée dans la boue. Les enfans succédaient par égales parts ; il était défendu au père de donner plus à l'un qu'à l'autre, mais les filles avaient par préciput les joyaux, les habits et les nippes de leurs mères, à l'exclusion des mâles. Il fallait cinq témoins pour les testamens et les donations universelles ; trois suffisaient pour les choses particulières ; il en fallait sept aux ventes des fonds et cinq en celles des serfs. Le bourguignon n'avait pas la liberté de vendre tous ses biens, à moins que ce ne fût pour en acquérir d'autres plus à sa convenance ; dans ce cas il devait donner la préférence à son voisin. Les forêts et les bois étaient communs. L'amende de celui qui mettait l'épée à la main pour frapper, était de douze sous, quoiqu'il ne l'eût pas fait. L'homicide volontaire d'un homme libre était puni de mort. La peine des blessures était pécuniaire. Le serf qui avait frappé du poing un homme libre, avait sur-le-champ cent coups de bâton : le bâton était la peine ordinaire des

serfs: c'est de là qu'être frappé du bâton est une injure atroce. La femme et les enfans, dès l'âge de 14 ans, étaient tenus de déférer, celle-là son mari, et ceux-ci leur père, en cas de larcin et de vol; s'ils ne le faisaient pas, et que le crime fût avéré, ils étaient adjugés comme serfs à celui qui avait été volé. L'hospitalité était du droit public : celui qui refusait sa maison à un étranger, payait une amende de trois sous; le bourguignon qui montrait à l'étranger, pour se décharger de ce logement, la maison d'un romain ou originaire du pays, ou le romain qui montrait celle du bourguignon, payait six sous; le colon des métairies du roi qui refusait le toit ou le feu, était fouetté : le fermier serf l'était aussi dans ce cas, et le libre payait 3 sous. L'usage des auberges publiques n'était pas encore connu. Celui qui avait dérobé un chien de chasse, ou lui baisait le derrière publiquement, ou payait cinq sous de dommages-intérêts et deux sous d'amende. Le duel était permis en toutes causes civiles et criminelles, pour la preuve ou de son droit ou de son innocence; le victorieux gagnait sa cause. On était persuadé que dès que le magistrat avait permis le combat, Dieu devenait l'arbitre du différend. Ces peines et ces amendes ordonnées en sous étaient considérables; c'était une monnaie d'or, qui différait si peu du poids et de la valeur des anciens écus d'or de France, qu'ils en ont tiré le nom d'écus-sols, etc. »

(*Chorier, abrégé de l'histoire de Dauphiné, liv.* 2.)

« L'an 594 et le 29.e de son règne, Gontran, chassant dans la forêt de Vaugine en Bourgogne, vit le massacre d'un bœuf sauvage. Il demande au gruyer qui avait contrevenu à l'ordonnance qui défendait la chasse dans ses forêts; le gruyer accuse Chando, chambellan du roi. Chando le nie; le roi veut que la chose se vérifie par le duel dans la ville de Châlons-sur-Saône. Le Chambellan offre pour champion son neveu, qui blesse le gruyer au pied d'un coup de lance, le renverse et veut lui couper la gorge; mais le gruyer lui donne de son couteau dans le ventre. Le chambellan voyant son champion mort, et voulant se sauver dans l'église de Saint-Marcel, fut arrêté par l'ordre du roi, attaché à un poteau et assommé à coups de pierres. »

(*Grégoire de Tours, liv.* 10, *ch.* 11.)

« Le duel ne s'appliquait pas seulement aux plaideurs, aux témoins, aux accusés et aux accusateurs; les juges eux-mêmes n'étaient pas en sureté sur leur tribunal : quand l'un d'eux prononçait son avis, le plaideur qu'il condamnait, lui reprochait que son

jugement était faux et déloyal, lui offrait le combat, et il fallait que le juge se battît. Louis IX est le premier qui proscrivit, dans ses domaines, cette absurde procédure. Il ordonna que, quel que fût un procès, soit au civil, soit au criminel, on fût obligé de prouver son droit par des écrits, par des témoins et par le raisonnement. Cette réforme eut le plus grand succès; tout le monde ouvrit les yeux, et la plupart des Seigneurs, étonnés d'avoir suivi pendant si long-temps la coutume extravagante et barbare du duel judiciaire, adoptèrent dans leurs seigneuries la nouvelle forme introduite dans les justices royales. »

(*Observ. sur l'histoire de France, par Thouret, p.* 124 *et* 138.)

[12], Page 33.

Le Dauphiné et la Savoie furent alors particulièrement désignés sous le nom de *Sabaudia*, comme on le voit par les auteurs de ce temps-là, et par le testament de Charlemagne, qui comprend le Dauphiné sous cette dénomination dans le partage qu'il assigne à Louis, son fils.

[13], Page 34.

Voici comment le fait est raconté par *Grégoire* de Tours, liv. 4, chap. 45.

« Trois capitaines lombards, dit-il, nommés *Amo*, *Zaban* et *Rhodanus*, firent une irruption dans les Gaules, à la tête d'une grosse troupe. Le premier, prenant la route d'Embrun, se saisit de cette ville, et s'y établit; le second, descendant par les montagnes de Die, vint jusqu'à Valence, et en fit le siége; le troisième alla droit à Grenoble, et en fit pareillement le siége. Mummol, général des troupes de Gontran, roi de Bourgogne, fut à la rencontre de ces barbares : il commença par celui qui assiégeait la ville de Grenoble, et Dieu permit que, ne sachant comment faire passer l'Isère à ses troupes, une bête de charge, qui traversa devant lui cette rivière, lui en montra le chemin dans le seul endroit où elle était guéable : il passa donc la rivière, attaqua les Lombards et les mit en pièces. Ceux qui échappèrent furent trouver Zaban, qui faisait le siége de Valence, et lui donnèrent tant de frayeur, en lui apprenant leur déroute, qu'il décampa dans le même moment, laissant tout son bagage. Ils s'enfuirent tous du côté d'Embrun, vers Amo, leur troisième général; mais Mummol les y suivit et les défit encore; en sorte qu'ils furent obligés de se retirer avec précipitation dans le pays

d'où ils étaient sortis, après avoir perdu la plus grande partie de ceux qu'ils avaient amenés avec eux. »

C'est à cet événement que l'auteur de la vie de Sainte-Jalle ou Sainte-Galle rapporte la délivrance miraculeuse de la ville de Valence.

« Une multitude de barbares, dit-il, vint assiéger la ville où Sainte-Galle faisait sa demeure ; tout le peuple vint à elle, en criant : *Servante de Jésus-Christ, secourez-nous, nous périssons tous. Ne craignez point,* leur dit-elle ; *Saint-Pierre, qui a une église dans votre lieu, consacrée à son honneur, combat pour vous : il a déjà répandu la consternation dans les troupes de vos ennemis. Allez retirer les dépouilles qu'ils ont laissées, mais ne faites aucun mal à personne.* Ce qu'elle prédit se trouva accompli à la lettre. Toute la ville crut lui devoir une délivrance si miraculeuse, et après en avoir remercié Dieu, le peuple alla en témoigner sa reconnaissance à cette sainte vierge. »

(*Antiquités de l'Église de Valence, page* 106.)

[14], Page 35.

Grégoire de Tours nous a conservé un discours de Chilperic, petit fils de Clovis, qui se plaignait déjà que ses biens avaient été presque tous donnés aux églises. « Notre fisc est devenu » pauvre, disait-il, nos richesses ont été transportées aux églises; » il n'y a plus que les évêques qui règnent; ils sont dans la gran- » deur, et nous n'y sommes plus. »

[15], Page 36.

» Saint-Eucher, Évêque d'Orléans, eut, dit Montesquieu, une vision qui étonna les princes. » Il rapporte à ce sujet la lettre que les évêques, assemblés à Rheims, écrivirent en 858 à Louis le Germanique, qui était entré dans les terres de Charles le chauve, parce qu'elle est très-propre à faire voir quel était, dans ce siècle, l'état des choses et la situation des esprits. Ils disent que « Saint-Eucher ayant été ravi dans le ciel, il vit Charles Martel tourmenté dans l'enfer inférieur par l'ordre des Saints qui doivent assister avec Jésus-Christ au jugement dernier; qu'il avait été condamné à cette peine avant le temps, pour avoir dépouillé les églises de leurs biens, et s'être par-là rendu coupable des péchés de tous ceux qui les avaient dotées ; que le roi Pépin fit tenir à ce sujet un concile, qui fit rendre aux

églises tout ce qu'il put retirer des biens ecclésiastiques; que comme il n'en put avoir qu'une partie, à cause de ses démêlés avec Vaifre, duc d'Aquitaine, il fit, en faveur des églises, des lettres précaires du reste, et régla que les laïcs payeraient une dîme des biens qu'ils tenaient des églises, et 12 deniers pour chaque maison, etc. »

(*Esprit des lois*, *livre* 31, *chap.* 11.)

[16], Page 36.

« Charles Martel, dit encore Montesquieu, ne put se maintenir qu'en opprimant le clergé; son fils Pépin se rendit maître de la monarchie en le protégeant. Le réglement qu'il fit dans le concile tenu à Leptines en 743, et son capitulaire de 756, par lesquels il enjoignit à tous ceux qui tenaient les biens du clergé de payer la dîme, et 12 deniers pour chaque case qui lui aurait appartenu, et même d'entretenir les maisons de l'évêché ou du monastère, sous peine de perdre les biens donnés, furent renouvelés par son successeur dans les capitulaires de Francfort et d'Aix-la-chapelle, en 794 et 803. Charlemagne, par celui de Willis, de l'année 800, obligea ses propres fonds au paiement des dîmes. Mais le peuple n'est guères capable d'abandonner ses intérêts par des exemples. Le synode de Francfort, tenu vers ce temps-là, lui présenta un motif plus pressant pour payer les dîmes : on y fit un capitulaire dans lequel il est dit que dans la dernière famine on avait trouvé les épis de blé vides, qui avaient été dévorés par les démons, et qu'on avait entendu leurs voix qui reprochaient de n'avoir pas payé la dîme. En conséquence, il fut ordonné à tous ceux qui tenaient les biens ecclésiastiques de payer la dîme, et en conséquence encore, on l'ordonna à tous. »

(*Esprit des lois*, *liv.* 31, *chap.* 11 *et* 12.)

[17], Page 36.

» Nous, qui sommes assemblés, l'élisons et confirmons d'un commun consentement. »

C'est ainsi que s'expriment les états de la France, de la Bourgogne, de la Provence, de la Septimanie et de la Neustrie.

[18], Page 37.

Acte d'élection du roi Boson.

« Les évêques s'étant assemblés à Mantaille (c'est aujourd'hui

Mais il n'en était point de plus contraire à la liberté publique que celui qui permettait de forcer le choix des parens dans les mariages, pour ne les faire dépendre que de la volonté des seigneurs. Humbert abolit, par cette ordonnance, plusieurs autres de ces usages qui étaient fort à charge à ses peuples, mais il réserva en même temps, et ce fut une clause générale qui influa sur toutes les autres, que nul des barons ou seigneurs des pays de son obéissance ne pourrait user de ces franchises, s'il ne voulait souffrir que ses vassaux en puissent jouir pareillement dans leurs terres. C'est par-là que ces concessions sont devenues communes aux vassaux immédiats des Dauphins, et aux vassaux inférieurs qui relevaient de ceux-ci. »

(*Hist. de Dauphiné*, *par Valbonnais*, *t.* 1, p. 348 et 349.)

[22], Page 46.

« Vers l'an 1280, l'évêque de Valence et le chapitre de Die étaient sous les armes. Le corps de la ville avait pris le parti du chapitre, et Raymond, baron de Mévouillon, commandait leurs troupes. Le Dauphin était pour l'évêque, qui, afin de fournir à la solde des siennes, vendit à Guigues Alleman, au prix de 16,000 sous, la terre de Foillans. Après divers combats et des pertes réciproques, tout fut pacifié. Raymond, renonçant au monde, prit l'habit de mineur dans le couvent d'Avignon, où il fit profession. »

(*Chorier*, *Histoire abrégée de Dauphiné*, *liv.* 5, *p.* 262.)

« Jean, évêque de Valence et de Die, s'étant rendu, en 1292, auprès de l'empereur Rodolphe, pendant qu'il était à Murat, prétendit, à son retour, que le clergé et les habitans de Die devaient contribuer aux frais de son voyage, suivant une ancienne bulle des empereurs qui permettait aux évêques de lever, en pareil cas, un subside sur les vassaux de leurs églises. Cette prétention excita des murmures. Il y eut même à ce sujet une émotion dans la ville. Le chapitre et les habitans ligués, se préparaient à faire la guerre à l'évêque, lorsque, sentant leurs forces inégales, ils s'accommodèrent. En conséquence, il leva toutes les excommunications que le chapitre et les habitans pouvaient avoir encourues à l'occasion de ce démêlé. Cette paix ne fut pas de longue durée: la guerre recommença entre eux en 1294, et il fallut, pour appaiser les nouveaux troubles, l'entremise du prince d'Orange. »

(*Histoire de Dauphiné*, *par Valbonnais*, *p*, 243.)

[23], Page 46.

[23], Page 46.

Idée générale du gouvernement féodal.

« Charles Martel institua une nouvelle espèce de bénéfices, dont les possesseurs étaient tenus de lui garder fidélité, et de faire le service militaire sous ses ordres. Ces bénéfices devinrent ce qu'on appela des fiefs sous Charles le chauve, lorsque ce prince les eut rendus héréditaires.

» Tous ceux qui tenaient ainsi des fiefs du roi étaient ses vassaux directs; ils le reconnaissaient pour leur seigneur ou suzerain, car la supériorité de celui qui donnait des terres en fief, s'appelait suzeraineté. Ces vassaux directs du roi étaient tenus de lui faire hommage de leurs fiefs, de lui rester fidèles en toutes occasions, et de le suivre à la guerre lorsqu'ils en étaient requis; autrement ils étaient cités au tribunal du roi leur suzerain, et condamnés à perdre leurs fiefs.

» Ces vassaux du roi tenant des fiefs de lui, s'étaient fait à eux-mêmes des vassaux, en cédant en fief à des nobles moins riches qu'eux, soit des terres de leur patrimoine, soit une partie de celles qu'ils avaient reçues en fief du roi. Ainsi, en même temps qu'ils étaient vassaux directs du roi, ils étaient aussi suzerains de leurs vassaux, comme le roi était leur suzerain. Leurs vassaux étaient tenus de même envers eux à l'hommage des fiefs qu'ils en avaient reçus, à la fidélité des fiefs et au service militaire sous leurs ordres.

» Lorsque les comtés furent rendus héréditaires, les comtes les tinrent en fief du roi, et entrèrent par-là dans la classe des vassaux directs de la couronne. Mais ils ne tardèrent pas à s'attribuer la suzeraineté que le roi avait sur tous les fiefs particuliers qu'il avait donnés aux nobles en chaque comté. Enfin chaque possesseur de fief avait obligé les propriétaires qui n'étaient pas nobles, et qu'on appelait alors roturiers ou vilains, de tenir leurs terres relevantes de son fief, c'est-à-dire de le reconnaître pour leur seigneur, et de marcher à la guerre à sa réquisition et sous sa bannière. Ceux-ci n'étaient pas qualifiés vassaux, mais sujets du seigneur.

» La féodalité forma ainsi une nouvelle chaîne d'obligations, qui, descendant du roi jusqu'aux derniers citoyens, enveloppa toute la nation, et substitua à l'ancien gouvernement un nouveau système de supériorité d'une part, de subordination et d'obéissance de l'autre; système uniquement fondé sur les engagemens féodaux.

» Le peuple, sujet des nobles dans les fiefs desquels ses terres

étaient situées, leur était soumis. Ces nobles étant vassaux des suzerains de qui ils avaient reçu leurs fiefs, et à qui ils en faisaient hommage, leur étaient subordonnés. Ces suzerains, à leur tour, étant vassaux directs du roi, lui devaient immédiatement l'hommage et le service militaire.

» Si les rois successeurs de Charles le chauve avaient eu assez de puissance pour retenir leurs grands vassaux dans le devoir, et les forcer à remplir les obligations auxquelles ils étaient tenus par l'engagement féodal, et si ces grands vassaux, qui étaient en même temps suzerains des arrière-fiefs, avaient eu assez d'autorité sur leurs propres vassaux pour les tenir tous dans l'obéissance, le système féodal eût été moins désastreux; mais il n'en fut pas ainsi. Les seigneurs, ne craignant point d'être forcés à remplir leurs obligations, se firent un jeu de les violer. Ils se rendirent entièrement indépendans des rois, et usurpant chacun dans leurs fiefs les droits attribués à la royauté, ils s'y conduisirent en souverains. Ils faisaient la guerre au roi; ils se la faisaient les uns aux autres, chaque suzerain armant ses vassaux particuliers et les vilains, sujets de ses fiefs, pour soutenir sa querelle. La force et le hasard, tenant lieu de lois, décidèrent de tous les événemens, de la vie et de la fortune des particuliers.

» On ne distinguait presque plus l'homme libre du serf. On établit dans certains fiefs que les sujets du seigneur ne pourraient point disposer de leurs biens, et que si leurs enfans ne résidaient point dans le fief à la mort de leur père, ils étaient déshérités au profit du seigneur, qui s'emparait de la succession.

» Dans d'autres, les sujets ne pouvaient se marier qu'après en avoir acheté la permission du seigneur. Dans tous, ils étaient chargés de corvées fatigantes, de devoirs humilians, de contributions ruineuses, ayant de plus à craindre sans cesse quelque amende ou quelque taxe arbitraire, ou même la confiscation entière de leurs biens. Ils étaient réduits à demander, comme une faveur, qu'il fût permis à leurs enfans d'apprendre à lire et à écrire. »

(*Observations sur l'histoire de France*, *par Thouret*, *pages* 104, 105, 106, 107, 116 et 117.)

On remarque dans une des bulles par lesquelles les empereurs donnèrent en fief aux évêques de Valence cette ville et plusieurs bourgs et villages du diocèse, que « les biens meubles et immeubles de ceux qui mouraient sans testament, appartenaient à l'évêque; que ceux qui étaient convaincus de quelque crime,

étaient condamnés à la punition corporelle ou à l'amende pécuniaire que l'évêque jugeait à propos d'établir pour la punition de ces crimes; qu'il n'était permis à aucun habitant de prêter serment à personne et de faire société avec personne, sans le consentement de l'évêque, sous peine de cent livres. »

(*Antiquités de l'Église de Valence, page 287.*)

« Il n'était pas même permis aux sujets de se faire moines sans le consentement et la permission expresse de leurs seigneurs. »

(*Histoire abrégée de Dauphiné, par Chorier, t. 1, p. 238.*)

[24], Page 53.

« Depuis la cession d'Humbert II, tous les fils aînés des rois de France ont eu, en naissant, le titre de Dauphin, mais tous n'en ont pas eu les droits : la souveraineté en est demeurée dans les mains des rois, jusqu'à ce qu'ils l'aient volontairement cédée aux Dauphins. Ils la leur remettaient ordinairement lorsque ces princes avaient atteint leur 14.e année. »

(*Chorier, Abrégé de l'histoire de Dauphiné, liv. 2.*)

[25], Page 54.

« Presque tous les notaires sont mis au rang des nobles dans les anciennes révisions des feux de la province ; la qualité leur en est même donnée. Pour les enfans naturels des nobles, ils y sont tous considérés comme nobles. Ceux mêmes que les seigneurs particuliers des terres avaient anoblis, y étaient compris comme nobles, de même que s'ils l'avaient été par le Dauphin. Des habitans de villes et de mandemens entiers y sont nobles, et comme tels réputés francs et exempts de toute taille. On lit dans la révision du Viennois de l'année 1458, *Civitas Viennæ*, et après, *omnes habitantes nobiles.* Il est dit dans celle de 1447, du mandement de Provigneu, que les habitans s'estimaient tous nobles, et en effet nulle atteinte n'y est donnée à leur prétention. Des familles qui en sont venues, et dont quelques-unes se sont établies dans la ville de Grenoble, n'ont pas eu d'autre cause de noblesse. Néanmoins elle ne leur a pas été contestée.

(*État politique du Dauphiné, t. 3, p. 687 et 688.*)

« Un registre de l'ancienne chambre des comptes, intitulé :

Designatio castrorum Gresivaudani, apprend qu'en l'année 1339, sous Humbert Dauphin, il y avait dans la seule baronnie de Sassenage, composée de 10 communes, 141 gentilshommes vassaux du seigneur, lesquels y sont tous nommés. »

(*Salvaing de Boissieu.*)

Il résulte aussi d'un dénombrement de 1529, dont parle Chorier, dans le 2.e volume de son histoire générale de Dauphiné, page 529, que l'on comptait alors 2000 maisons nobles dans la province, dont 100 dans les baronnies de Montauban et de Mévouillon, et 190 tant dans le Valentinois et le Diois, que dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

[26], PAGE 58.

« Pierre de Bruis, natif des Baronnies, fut un de ces sectateurs fanatiques qui commencèrent, dès les premières années du 12.e siècle, à vouloir porter la réforme dans le culte chrétien. Il fut poursuivi avec vigueur par Pierre de Cluni, et fut brûlé vif par les habitans de Saint-Gilles en Languedoc, en 1147. Ses principales erreurs étaient qu'il croyait le baptême inutile avant l'âge de puberté; que le sacrifice de la messe et les prières pour les morts n'étaient pas nécessaires; que les autels, les églises, les croix n'intéressaient nullement la Divinité. Sa patrie, le Languedoc et la Provence furent infectés de ses erreurs. Ses disciples portèrent le nom de pétrobrusiens. »

(*Bibliothèque du Dauphiné, par Guy-Allard.*)

[27], PAGE 61.

« On en vint à cette extrémité en Dauphiné, envers les Vaudois, même sous le règne de Louis XII, en 1513, que, non content de confisquer leurs biens, on voulut contraindre les chefs de famille à dénoncer aux inquisiteurs leurs femmes et leurs enfans, et ceux-ci, leurs maris et leurs pères. Ceux qui persistèrent dans leurs erreurs, furent brûlés : il y eut même des peines pour ceux qui se soumirent, car il leur fut ordonné de porter à l'avenir sur leurs habits, s'ils étaient jaunes, une croix blanche, et s'ils étaient blancs, une croix jaune. C'était le *san-benito* d'Espagne, transporté en France. »

(*Histoire abrégée de Dauphiné, liv. 7, p. 82.*)

[28], Page 63.

« Les *protestans* sont ainsi nommés, parce qu'à la diète de l'Empire de 1529, les princes attachés aux opinions des novateurs, protestèrent contre toute loi qui défendrait des innovations en matière de religion. Les protestans adoptent la bible, comme un ouvrage inspiré par Dieu ; ils recommandent la lecture et l'étude des livres sacrés, dont ils ont fait faire un grand nombre de traductions dans toutes les langues ; cependant aucune de ces traductions n'est regardée comme authentique, et le texte original fait seul autorité pour eux. D'après eux, Dieu a donné à l'homme, outre la révélation, deux grandes lumières : la saine raison pour entendre sa parole, et la conscience pour lui servir de guide dans ses actions. Ils rejettent toute autorité humaine en matière de foi, même celle des conciles ; ils adoptent cependant, non comme loi, mais comme conformes à la bible, les canons des quatre premiers conciles œcuméniques, et la phrase qui énonce la procession du Saint-Esprit du Fils, par conséquent leur *Credo*, est entièrement conforme à celui des catholiques. Ils ne connaissent que deux sacremens : le baptême et la sainte cène, qu'ils administrent sous les deux espèces ; ils rejettent le miracle de la transsubstantiation, la légitimité des vœux monastiques, le célibat des prêtres, l'adoration des saints, le culte des images, la confession auriculaire, le purgatoire et l'autorité spirituelle du pape.

» On les divise en luthériens et zuingliens ou calvinistes. (Tous ceux du département de la Drôme sont calvinistes.)

» Les *luthériens* sont ainsi nommés d'après Martin Luther, moine de Wittemberg, qui, en 1517, commença à s'opposer, d'abord à l'abus des indulgences, et attaqua ensuite l'autorité du pape et de l'église, dont lui et ses partisans se séparèrent entièrement. Les luthériens préfèrent la qualification d'*évangéliques* ou d'*adhérens de la confession d'Augsbourg*, qui est le nom officiel qu'on leur donne en Allemagne. Ils admettent cette confession, que Luther et ses amis présentèrent en 1530 à l'empereur, à la diète d'Augsbourg ; cependant ils ne la reconnaissent pas comme une règle dont il ne serait pas permis de s'éloigner, mais autant seulement qu'ils la trouvent fondée dans les livres sacrés. Il en est de même d'un autre livre symbolique, rédigé en 1580, et qu'on appelle la *formule de concorde*.

» Les luthériens sont très-nombreux dans le nord de l'Allemagne, en Souabe, en Hongrie, en Alsace et dans les dépar-

temens situés sur la rive gauche du Rhin, qui étaient autrefois réunis à la France. Les peuples des trois royaumes du nord et les Prussiens sont attachés à cette croyance, ainsi que les habitans allemands et indigènes des provinces russes, anciennement suédoises. En Suède, les luthériens ont des archevêques et des évêques.

» Les *zuingliens* ou *calvinistes* sont ainsi nommés d'après Ulric Zuingle, pasteur à Zurich, contemporain de Luther, qui opéra en Suisse la même révolution que celui-ci fit en Allemagne, et d'après Jean Chauvin ou Calvin, qui répandit ces opinions en France. Ils s'appellent eux-mêmes *réformés*, qualification qui, dans les édits de nos anciens rois, est changée en celle de *prétendus réformés*. Autrefois on les appelait aussi *huguenots*, mot corrompu d'après celui d'*Eignossen*, qui signifie en allemand, *alliés* ou *confédérés*. Les luthériens et les calvinistes ont long-temps différé dans leurs opinions sur la sainte cène et la prédestination, mais les luthériens s'étant rapprochés, depuis environ 60 ans, de l'opinion des réformés, qui rejettent entièrement la présence réelle, et prétendent que le pain et le vin *signifient* seulement le corps et le sang du Sauveur, et les calvinistes ayant adouci ou plutôt abandonné le dogme d'après lequel ils soutenaient que, quoique J. C. soit venu pour sauver le genre humain, il n'y avait qu'un petit nombre d'hommes élus depuis l'éternité, et prédestinés au salut, il n'existe presque plus de différence entre les deux religions. Les adhérens de l'une suivent le culte de l'autre, quand ils n'ont pas d'église particulière du leur : ils approchent même indistinctement de la sainte cène, parce que les luthériens, aussi bien que les réformés, n'emploient dans cette solennité que les paroles même de l'institution prononcées par J. C., et sans y ajouter aucun commentaire. Ce qui a empêché jusqu'ici la réunion entière des deux partis, c'est surtout la diversité de leur administration ecclésiastique, qui est toute républicaine chez les calvinistes, et monarchique chez les luthériens. Il existe encore une autre différence entr'eux : les calvinistes exigent dans le culte une simplicité extraordinaire, et rejettent l'usage du crucifix, des images et des cierges, que les luthériens tolèrent comme simple ornement.

» Quoique les réformés ne reconnaissent pas d'autorité humaine en matière de croyance, ils ont cependant des espèces de livres symboliques; savoir : ceux de Suisse, la confession helvétique, ceux d'Allemagne, le catéchisme de Heidelberg, ceux de Hollande, les décrets du synode de Dordrecht, ceux de France,

ces mêmes décrets et la confession de Genève, ceux de Prusse, la confession de Thorn de 1645. On trouve des réformés en Suisse, en France, en Hollande, en Écosse, dans le Palatinat et dans les Etats allemands situés le long du Rhin, ainsi qu'à Brême, et des descendans de réfugiés français dans diverses parties de l'Allemagne. En Hollande et au Holstein, une secte particulière de réformés, est nommée *arminiens* ou *remontrans*. Ils sont ainsi appelés d'après Jacques Arminius ou Harmsen, professeur à Leyde, dont les opinions sur la grâce et la prédestination ont été condamnées en 1618 au synode de Dordrecht. En Ecosse et en Angleterre, les réformés se partagent aussi en deux classes : on nomme *presbytériens*, *non-conformistes* ou *puritains*, ceux qui sont régis en affaires ecclésiastiques par une espece de pouvoir aristocratique résidant dans les synodes, et *indépendans* ou *congrégationistes*, ceux qui rejettent ce pouvoir, et parmi lesquels chaque communauté exerce par elle-même le pouvoir ecclésiastique. »

(*Extrait du tableau des religions de l'Europe.*)

[29], Page 65.

« A Valence, *de Stratis*, un des notables habitans, à qui l'on reprochait d'avoir fait entrer par des échelles appliquées aux remparts, les habitans des faubourgs et des environs qui venaient la nuit entendre les sermons des ministres ; les pasteurs *Soulas* et *Lancelot*, *François Marquet* et *François Giraud*, furent condamnés à mort.

» Les têtes de *Stratis*, de *Marquet* et de *Giraud*, demeurèrent long-temps exposées au-devant de l'église des Cordeliers, et leurs membres écartelés le furent en divers lieux.

» Les ministres furent conduits au supplice avec un bâton dans la bouche et un écriteau sur l'estomac portant ces mots : *Séditieux et rebelles.*

» La maison de Marquet fut rasée : on y plaça un poteau avec cette inscription : *Ici était la maison de François Marquet, secrétaire des séditieux et rebelles qui furent exécutés le* 25 *mai* 1560.

» A Romans, Robertte, et Mathieu Rebours, furent aussi condamnés à mort ; l'un pour avoir logé le ministre, et l'autre pour avoir gardé l'entrée de l'église de Saint-Romain, armé d'une arbalète et d'une épée. »

(*Histoire générale de Dauphiné, par Chorier, t.* 2, *p.* 544 *et* 545.)

[30], PAGE 66.

« La cour ordonne à Marin Bouvier, prévôt des maréchaux de France, dans la province, de se saisir de Montbrun, mort ou vif, et de l'emprisonner à Grenoble. Un lieutenant et des archers escortent le prévôt; il arrive à peu de distance du château de Montbrun, au bourg de Reillanette, arrête un domestique. Cet homme, par mégarde, dit son nom, celui de son maître que l'on épiait. A cette nouvelle, Montbrun envoie au prévôt une lettre, l'engage à lui rendre son domestique, et lui dit : « Votre commission du parlement de Grenoble, dont » j'ignore le motif, regarde moi seul; vous m'obligerez en » m'expliquant la raison d'un pareil ordre; je vous joindrai » partout où vous le jugerez convenable. » D'un commun accord, ils se virent entre Reillanette et le château de Montbrun : le prévôt n'avoue point à Montbrun qu'il venait l'arrêter; la conversation s'anime; Montbrun, d'un ton vif, lui prouve qu'il sait tout.... Des paroles hautaines ils en viennent aux mains; Montbrun renverse le prévôt de cheval; en même temps il envoie son monde à Reillanette, avec ordre de se saisir du lieutenant, du prévôt et des archers. Les amis de Montbrun et un certain nombre de villageois s'y trouvent : rien ne résiste à Montbrun; il fait conduire prisonniers dans les cachots de son château, Marin Bouvier et ses gens. Quelques jours s'écoulent, et à la réserve du prévôt, Montbrun relâche les archers. »

(*Histoire de Charles Dupuy-Montbrun*, par M. l'abbé *Martin*. — 1816.)

[31], PAGE 70.

Après avoir reçu nombre de coups de poignard, Gondrin fut pendu, de la manière la plus ignominieuse, à une fenêtre, dans la grande rue de Valence, vis-à-vis un puits.

[32], PAGE 70.

Après la mort de Gondrin, des Adrets prit le titre d'*élu général, et chef des compagnies assemblées pour le service de Dieu, la délivrance du roi et de la reine sa mère, et conservation de leurs états dans le pays de Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne.*

[33], PAGE 76.

« Sous le prétexte du mariage de Henri, roi de Navarre, depuis

depuis Henri IV, avec Marguerite de France, et d'une guerre prochaine en Flandre, on attire à Paris les chefs du parti protestant. Les religionnaires une fois dans la capitale, on résolut, quoique d'abord on n'en voulût qu'aux principaux, de ne pas même épargner le peuple. La nuit de la Saint-Barthelemy, et durant trois jours, on massacra à Paris tous les calvinistes que l'on put y découvrir. On envoya dans toutes les provinces l'ordre d'exterminer les religionnaires qui s'y trouvaient; mais plusieurs gouverneurs n'obéirent pas au roi. De Gordes, lieutenant-général du Dauphiné, ne pouvant croire qu'un monarque eût commandé tant de meurtres, fut effrayé de cette mesure; Truchon, président au parlement de Grenoble, ne le fut pas moins. Ils prirent si bien leurs précautions, que les religionnaires eurent à s'applaudir de leur zèle et de leur philanthropie. »

(*Histoire de Charles Dupuy-Montbrun, par M. l'abbé Martin. — 1816, page 79.*)

Sully, dans le premier livre de ses mémoires, évalue à 70,000 le nombre des protestans massacrés pendant huit jours dans tout le royaume; mais on ne peut redire assez que si d'horribles cruautés ont été exercées contre les protestans, il y aurait de l'ignorance ou de la mauvaise foi à mettre ces infamies sur le compte de la religion catholique, qui les détesta toujours. Elles n'ont été manifestement que l'œuvre d'une hypocrite et farouche politique, qui abusait du nom de la religion pour opprimer un parti qu'elle redoutait.

La religion n'entra pas même comme prétexte dans le massacre de la Saint-Barthelemy : ce fut au contraire le clergé catholique qui sauva le plus grand nombre de protestans.

On sait avec quel courage l'évêque de Lisieux s'opposa pour eux à une troupe de furieux que le gouverneur ne pouvait contenir.

A Nîmes, le précenteur de la cathédrale, vicaire général du diocèse, parla en leur faveur à l'hôtel-de-ville, avec toute la force et l'onction de la charité chrétienne.

A Toulouse, les couvens leur servirent d'asyle.

A Bordeaux, les prêtres sauvèrent ce qu'ils purent de ces infortunées victimes; ils déployèrent ailleurs le même zèle, la même charité.

Le célèbre médecin Tronchin, dont Genève s'honore, donnait gratuitement à Paris les secours de son art aux prêtres, en reconnaissance de l'action vertueuse d'un ecclésiastique qui avait sauvé à Troyes la vie à un de ses ancêtres.

[34], PAGE 81.

Le 27 décembre 1574, le lendemain de l'assaut général que le maréchal de Bellegarde fit donner à Livron, des soldats assiégés voulurent le braver par un rébus : ils attachèrent au bout d'une pique un fer à cheval, un chat et des gants appelés moufles. C'était dire : *Maréchal, un tel chat ne se prend pas sans moufles.*

Après le second assaut du 8 janvier 1575, les assiégés crièrent du haut des murailles, dès qu'ils aperçurent Henri III avec sa suite : *Ho! massacreurs, vous ne nous poignarderez pas dans nos lits, comme vous avez fait de l'amiral et des autres. Amenez-nous ces mignons goudronnés et parfumés, et ils apprendront à leurs dépens qu'il n'est pas si aisé qu'ils pensent de ravir l'honneur de nos femmes.*

(Cette dernière note est tirée des minutes de M.e Guyon, notaire contemporain, lesquelles se trouvent maintenant entre les mains de M. Marbaud-Gontier, notaire à Marsanne.)

[35], PAGE 86.

« Illustre par lui-même et par sa famille, Montbrun, surnommé *le vaillant*, fut conduit en chaise au supplice. Son visage était serein et plein d'assurance. Le parlement tremblait; la ville, affligée de la triste fin de ce héros, pleurait. On lui commanda sous peine d'avoir la langue coupée, de ne rien dire au peuple. Montbrun se plaignit néanmoins en plein parlement du tort qu'on lui faisait, et prouva son innocence. « Je méprise, dit-il, la « fureur de mes ennemis, qui se ruent sur un homme mort. On » me traite comme un rebelle et un perturbateur, et je n'ai jamais » eu d'autre but que de garantir les paisibles français de la violence » des étrangers, qui abusaient du nom et de l'autorité du Roi. »

(*Histoire de Charles Dupuy-Montbrun, par M. l'abbé Martin, page* 111.)

[36], PAGE 93.

« Les frontières étaient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'église. C'était une espèce de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte. Un intendant, un subdélégué, ... ou

quelqu'un d'autorisé, marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles calvinistes, surtout celles qu'on croyait les plus faciles : elles renonçaient à leur religion au nom des autres, et les obstinés étaient livrés aux soldats, qui eurent toute licence, excepté celle de tuer; il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les pays étrangers jettent encore des cris sur cette persécution de leurs pères; ils la comparent aux plus violentes que souffrit l'église dans les premiers temps. C'était un étrange contraste, que, du sein d'une cour voluptueuse, où régnait la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs et si impitoyables. Le Marquis de Louvois porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractère; on y reconnut le même génie qui avait voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, et qui, depuis, mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de sa main, de l'année 1685, conçues en ces termes : « Sa Majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières » rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion; » et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir demeurer les der» niers, doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. »

(*Histoire du Siècle de Louis XIV*, *édition stéréotype de* 1803, *pages* 136 *et* 137.)

« Ceux qui furent pris dans leur fuite, allèrent servir sur les galeres; ceux qui échappèrent, furent punis par la confiscation des biens qu'ils laissaient en France; et dans la crainte que cette confiscation ne fût éludée, on défendit même à ceux qui avaient embrassé la religion catholique de disposer de leurs biens : cette interdiction a duré près d'un siècle. »

(*Rhulières.*)

[37], Page 94.

Voltaire, dans son Dictionnaire philosophique, art. *Beaux arts*, évalue le nombre des protestans sortis du royaume lors de la révocation de l'édit de Nantes, de 6 à 700,000. D'autres l'estiment encore plus haut.

[38], Page 96.

Le jeûne a été dans tous les temps, dans toutes les religions, et parmi toutes les nations, un exercice usité dans le deuil, dans

la douleur, dans la tristesse. C'est un sentiment inspiré en quelque sorte par la nature, qui, dans ces circonstances, se refuse la nourriture.

Les monumens historiques des premiers siècles de l'ère chrétienne fournissent la preuve que dès-lors on jeûnait le mercredi et le vendredi dans l'église d'Orient et dans celle d'Occident. L'usage de jeûner le samedi n'était pas établi d'une manière aussi uniforme. Cependant il paraît que, dès le 5.e siècle, ce jeûne était observé à Rome, dans la province de Carthage, etc. Le jeûne du mercredi ne s'observe plus dans l'église latine : celui du vendredi et du samedi a été réduit à l'abstinence.

CHAPITRE I.er

Topographie.

Le département prend son nom de la rivière de Drôme, qui le coupe en deux parties presque égales, en le traversant du sud-est à l'ouest, sur une longueur de 11 myriamètres.

Latitude et longitude. — Il est situé entre le 2.e degré 18 minutes et le 3.e degré 25 minutes de longitude à l'est du méridien de Paris; le 44.e degré 9 minutes, et le 45.e 20 minutes de latitude nord. Dans le plus long jour de l'année, le soleil s'y lève à 4 heures 18 minutes, et s'y couche à 7 heures 42 minutes.

Limites. — Il est borné au nord par le département de l'Isère; à l'est par le même, et celui des Hautes-Alpes; au midi par les départemens des Basses-Alpes et de Vaucluse; à l'ouest par celui de l'Ardèche, qui en est séparé par le Rhône (*a*).

Étendue. — Sa plus grande longueur, du nord au midi, est de 12 myriamètres, et sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, de 10 environ.

Sa surface totale, d'après les derniers états adoptés par le ministère et par l'almanach royal, est de 338 lieues carrées, de 25 au degré, représentant 1,324,327 arpens ou 675,915 hectares, 6,759 kilomètres carrés (*b*).

(*a*) La limite des deux départemens est le milieu du lit du fleuve.

(*b*) L'Annuaire de l'an VII évalue la surface du département à 673,333 hectares; l'ancien bureau du cadastre à 759,150 hectares; M. Collin et M. Daly à 653,000; la carte de l'an XII et les Annuaires de l'an XIII et de l'an XIV à 653,377, ou 6,533 kilomètres, revenant à 326 lieues carrées; enfin M. Peuchet, dans sa Description topographique de la France, à 692,750 hectares,

Il est divisé en quatre sous-préfectures, ou arrondissemens communaux, dont les chefs-lieux sont Die, Montélimar, Nyons et Valence; leur surface est, savoir :

Arrondissement de	Die	231,000 hect. carrés.
———	Montélimar.	117,000
———	Nyons. . . .	123,000
———	Valence. . .	204,915
TOTAL égal à la surface du département		675,915.

Valence est le siége de la Préfecture.

Le nombre des cantons de justice de paix est de 28, qui renferment 361 communes.

La surface du département forme un plan doublement incliné, de l'est à l'ouest depuis le sommet des montagnes les plus élevées, jusqu'à la rive gauche du Rhône, et du nord au midi suivant la pente du fleuve.

Sol. — On en divise le sol en deux parties distinctes, et à peu près parallèles du nord au sud:

La première s'étend depuis les montagnes à l'est, jusqu'au Rhône à l'ouest. Elle forme plusieurs bassins circulaires qui s'appuient sur le fleuve : sa largeur varie depuis 15 jusqu'à 25 kilomètres (de 3 à 5 lieues), suivant les contours des montagnes. Elle devient de plus en plus sableuse à mesure qu'elle approche des bords du Rhône. C'est le pays de plaine.

La seconde partie s'étend à l'est, depuis les montagnes

ou 6,927 kilomètres carrés, revenant à 346 lieues carrées, qu'il divise de la manière suivante entre les arrondissemens, savoir :

Arrond. de Valence . . .	2,015 »	kil. carrés, ou	100 l. 1/2 c.
——— Die, ...	2,430 »	. . . .	121 1/2
——— Nyons, . . .	1,192 1/2	. . . .	59 1/2
——— Montélimar,	1,290 »	. . . .	64 1/2
TOTAL . . .	6,927 1/2		346 »

de la première partie, jusqu'aux chaînes calcaires des Hautes-Alpes. C'est le pays de montagnes. On l'évalue à plus des deux tiers de la superficie totale. L'intérieur se compose de vallées plus ou moins larges, qui communiquent entr'elles par des chemins ou plutôt des sentiers étroits et dangereux : c'est là qu'on trouve les bourgs et les villages.

Les meilleures parties du département sont la Valoire qui comprend Moras et les environs ; la vallée de Galaure, celle du Rhône, le bassin de l'Isère, la vallée de la Drôme, et une autre vallée qu'arrose la rivière d'Eygues, de l'est à l'ouest, à partir de Nyons.

Montagnes. — Elles forment la plus grande partie de la branche secondaire des Alpes, qui s'étend entre l'Isère et la Durance : elles présentent, sur la limite des départemens de l'Isère, des Hautes et des Basses-Alpes, une masse non interrompue, d'où partent des rameaux qui s'étendent plus ou moins à l'ouest. La hauteur moyenne en est communément de douze à quinze cents mètres au-dessus du niveau de la mer. Elles sont de nature calcaire, les couches parallèles à l'horizon, ondoyantes et assez uniformes. Les plus élevées sont celles de Glandage, de Lus, du Vercors, de Muon et de Câbre, dans l'arrondissement de Die ; dans celui de Valence, les montagnes de Montoué et de Touleau, qui dominent les plateaux élevés de Lente et d'Ambel, et dans la partie méridionale du département, celles de la Lance et de Perti, et le Mont-Ventoux : le sommet en est accessible ; on n'y voit point de neiges éternelles (*a*).

(*a*) Le Mont-Ventoux, qui se trouve à l'extrémité méridionale du département, où il s'élève avec majesté, et domine toutes les montagnes des environs, pourrait seul faire une sorte d'exception ; mais il appartient plus particulièrement au département de Vaucluse, qu'il sépare des cantons du Buis et de Séderon. Sa plus grande élévation est de 1,959 mètres au-dessus du niveau de la mer, et le sommet en est souvent couvert de neiges, pendant que de fortes chaleurs se font sentir à sa base. Il se prolonge par une

On y trouve des forêts de sapin et surtout de hêtre d'assez belle venue, mais qui sont de peu d'importance, à raison de la difficulté de l'exploitation et des débouchés; le reste sert de pâturages, soit aux bestiaux qui s'élèvent dans le pays, soit aux troupeaux de Provence. C'est là et dans les montagnes coutigües de l'Isère et des Hautes-Alpes, que se rendent annuellement des milliers de bêtes à laine, qui quittent les plaines de la Crau, près d'Arles, au moment où la chaleur du climat et la sécheresse du sol les fatigueraient et les empêcheraient de s'y nourrir (*a*).

A l'ouest de la chaîne principale se trouvent d'autres montagnes qui méritent à peine ce nom, et qui s'abaissent insensiblement en se rapprochant du Rhône. Leur hauteur moyenne est de 400 mètres au-dessus du niveau de la Méditerrannée.

C'est sur les plus hautes qu'il faut aller pour jouir de l'un des plus beaux spectacles de la nature. Tout y élève l'ame, parce que tout y est grand, varié, majestueux. Pétrarque monta sur le sommet du Mont-Ventoux vers le milieu du 14.e siècle, et il en parle ainsi dans une de

---

pente assez douce du côté de Vaucluse, mais au nord il est très-escarpé et inaccessible sur beaucoup de points. On rencontre au pied des monticules imprégnés de fer sulfaté; mais il y est trop peu abondant, pour qu'on puisse l'extraire avec avantage.

(*a*) Ces troupeaux, qu'on nomme *transhumans*, sont conduits par des *bailes*, espèce d'hommes de confiance des propriétaires. C'est ordinairement au mois de mai, et après la tonte, que partent ces sortes de caravannes. Les bailes se mettent en marche avec des ânes chargés de provisions et un nombre de pâtres proportionné à l'importance des troupeaux. En arrivant dans les communes, ils achètent des municipalités la permission de faire paître leurs bestiaux, et demandent que l'on envoie jusqu'à l'extrémité du territoire des experts qui les suivent pour estimer les dégâts. Cette évaluation se fait toujours à l'amiable et sans contestation. Ils arrivent de cette manière sur les montagnes, et là, ces hommes simples et grossiers, dont la principale nourriture est le lait de leurs brebis, logent sous des tentes et ignorent tous les événemens dont on se repaît avec tant de curiosité dans les villes : on dirait des arabes transplantés au midi de l'Europe. Ils regagnent la Provence au retour des frimats, et payent aux propriétaires des pâturages 20 ou 25 centimes par bête pour la saison.

ses lettres. « Jamais tableau plus sublime ne frappa mes
» regards : je voyais les monts à travers lesquels Annibal
» s'ouvrit un passage; je distinguais ceux du Lyonnais; le
» Rhône coulait sous mes yeux ; j'apercevais la mer
» dans un immense lointain ; les nuages étaient sous mes
» pieds, et tout ce dont j'étais témoin, me rendait moins
» incroyables les récits merveilleux du Mont-Athos et
» de l'Olympe. »

La plupart offrent encore de l'intérêt, tant par leur forme (a), que par une grande variété de plantes, dont

---

(a) *La Montagne inaccessible*, une des prétendues merveilles du Dauphiné, est située à 15 myriamètres (2 lieues et demie) de Châtillon, au nord de Tresohenu; mais les auteurs de la description topographique et statistique de la France se sont trompés lorsqu'ils ont placé cette montagne dans le département de la Drôme. Elle en forme, il est vrai, la limite de ce côté, mais elle appartient au département de l'Isère.

C'est un roc vif, entièrement isolé, que les habitans appellent *Mont-de-l'Aiguille*, et qui, à la différence des autres montagnes, est beaucoup plus étroit à sa base qu'à sa sommité, ce qui lui donne la forme d'une pyramide renversée, et le rend par conséquent inaccessible.

Cette montagne a été l'objet de bien des contes : Gervasius de Tilisberi, qui en a fait sur tout, dit que, de son temps, on voyait souvent, des hauteurs voisines, des linges blancs étendus sur l'herbe, sans qu'on pût deviner par quel art magique ils y avaient été portés. Chorier rapporte qu'Antoine de Ville, sieur de Domjulien, capitaine de Montélimar, est le premier qui y soit monté à l'aide de machines, le 26 juin 1492, pour complaire au roi Charles VIII; qu'il fut suivi par une troupe de déterminés, qui se servirent d'échelles; qu'arrivés au haut de la montagne, ils furent surpris d'y trouver une prairie agréable, arrosée d'une belle fontaine, et un troupeau de chamois; que le hardi capitaine y demeura six jours, y fit planter trois croix, et y fit monter un prêtre pour y célébrer la messe.

Ce *Mont inaccessible* ne l'est devenu, suivant la fiction de Salvaing de Boissieu, que parce que les Dieux et les Déesses s'y étant un jour assemblés, *Ibicus*, qui y chassait, y surprit les Déesses toutes nues, ce qui les fit rougir. Jupiter, en fureur, changea Ibicus en bouquetin, et sépara cette montagne des autres auxquelles elle était jointe. C'est de là que le chasseur Ibicus, frappé de la foudre, et changé en bouquetin, cherche toujours les rochers les plus hauts et les plus escarpés, à cause du froid qui y domine.

C'est une tradition constante à Tréschenu, à Glandage et dans tous les environs, qu'un mouton est tombé de la sommité de ce mont il y a quelques siècles, sans qu'on ait pu savoir comment

plusieurs sont particulières à ces contrées; elles en présentent surtout beaucoup par les fossiles marins qui y sont répandus avec profusion, même à la plus grande élévation; il n'y a peut-être pas une colline, une montagne qui n'en recèle dans quelqu'une de ses parties.

A Crest, l'escalier des Cordeliers et l'escarpement par lequel on arrive à la tour, sont taillés dans un tas de coquilles. On voit au-dessous de cette tour un beau jardin appartenant à MM. de Latune, qui est curieux non-seulement par l'exposition et le point de vue, mais par les difficultés qu'il a fallu vaincre pour le créer, avec des terres en plus grande partie rapportées, au milieu de ces roches de coquillages.

On trouve des bancs considérables d'écailles d'huîtres sur les points les plus élevés du territoire d'Albou; une grande quantité de fossiles dans la glaise à poterie de Cliousclat; de superbes échinites au Poët-Laval; de très-grosses térébratules à Châtillon; deux espèces de bélemnites très-aplaties à Valdrôme; au Pont de Barret une bélemnite cylindrique dont tous les individus conservent leur alvéole, et parmi lesquels on en voit beaucoup qui étant jeunes, sont terminés en pointe des deux côtés; sur une colline à trois quarts de lieue d'Allex, sur le chemin de Valence, sont les plus belles et les plus nombreuses balanites : elles sont adhérentes à l'huître de la plus grande espèce, bien pétrifiées et d'une belle conservation; elles ont la forme et le caractère des glands de mer de la petite espèce. On en trouve également à Mirabel près de Nyons, dans une terre argileuse, où elles ne sont pas pétrifiées, mais en état de simple fossile. Il y a aussi à Mollans des bélemnites, des cornes d'ammon, des dents de requin, et des coquillages de toute espèce.

---

il avait pu y arriver. On jugea, à la longueur de sa laine et au nombre de tours de ses cornes, qu'il était âgé de sept ans. Il donna lieu à bien des conjectures de la part des habitans : ils pensent aujourd'hui que ce mouton aura été porté sur la montagne par un aigle, cet oiseau n'étant pas rare dans les hautes montagnes du Diois.

On en trouve davantage encore dans les environs de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Saint-Restitut, de Clansaye, de Suze-la-Rousse et sur la montagne de la Lance. M. de Genton, de Saint-Paul, en a fait, en 1781, le sujet d'un ouvrage intéressant, intitulé : *Mémoire sur les fossiles du Bas-Dauphiné*. Suivant M. Faujas-de-Saint-Fond, qui en parle aussi d'une manière fort détaillée dans son Histoire naturelle de cette province, il est peu de lieux en France qui en fournissent autant. Il n'hésite point à conclure de toutes ces circonstances, que ce pays fut long-temps couvert par les eaux.

« Tout atteste, dit-il, que la matière a éprouvé depuis » qu'elle existe des modifications si variées, qu'il n'y a que » celui qui a le droit de lui imprimer le mouvement, qui » puisse connaître l'ordre chronologique de cette série de » révolutions qu'a éprouvées la terre.

« Jetons, ajoute ce savant, un coup-d'œil sur les ri- » vières. Divers accidens ont concouru sans doute à établir » ces longs canaux qui vont rendre à la mer ce que lui » enlève l'évaporation. Observons avec soin les circuits » qu'ils décrivent. C'est en les voyant former de longs et » profonds sillons à travers des rochers de la plus grande » dureté, que l'on est obligé de reculer l'origine de ces » grandes excavations, à des époques où la mer couvrait » ces contrées. Dans ces temps où tout était sous les eaux, » les montagnes que les flots ne pouvaient détruire, celles » que les atterrissemens sousmarins produisaient, for- » maient autant de barrières qui changeaient la direction » des courans, et les forçaient de s'ouvrir des passages à « travers les masses les plus dures; de là ces lits étonnans » dont les faces opposées se correspondent si exactement. » Ils sont l'ouvrage du frottement occasionné par les dé- » blais des montagnes supérieures, qui usaient sans cesse » le fond et les parois de ces coupures.

» Il est difficile de se refuser à cette opinion, lorsqu'on » étudie attentivement la direction et le gissement de cer- » taines rivières. Gardons-nous cependant d'assujettir la

» nature à une seule loi ; combien d'autres circonstances
» n'ont pas concouru à produire des changemens dans les
» lits actuels des rivières ! la mer retirée, les grandes
» chaînes mises à découvert ont présenté des coupes ver-
» ticales ou inclinées, de grands escarpemens, qui, dans
» le temps des longs orages ou des pluies constantes, ont
» formé de toutes parts des chûtes d'eau, des cascades
» bruyantes, des torrens rapides, qui ont dû souvent
» occasionner des changemens dans le cours et la dispo-
» sition des rivières. Il en est survenu bien d'autres lorsque
» la mer recouvrant ces mêmes lieux, tantôt dans un sens
» tantôt dans un autre, a produit des affouillemens dans
» telles parties, comblé des vallées dans d'autres, et occa-
» sionné des bouleversemens si inexprimables que l'on voit
» souvent l'effet de la ruine et de la dévastation à côté du
» plus bel ordre.........

» Des montagnes entières furent produites par l'accu-
» mulation des pierres roulées, et souvent les déblais en
» étant dispersés au loin, formèrent ces grandes traînées
» de cailloux arrondis qui traversent le Dauphiné presque
» en entier. L'action des courans accélérant l'effet des
» frottemens, ces diverses matières, en s'usant, durent
» laisser des sédimens et des dépôts considérables ; de là
» les sables à grains plus ou moins fins, lorsque des quartz
» avaient été le jouet des flots ; de là les argiles et les
» marnes, lorsque les molécules calcaires se trouvaient
» confondues avec des parties vitrifiables. Il dut naître
» enfin de tous ces chocs et de la diversité de tant de
» matériaux pulvérisés, cette multitude de combinaisons
» qu'on trouve dans les sables et dans les terres. Ces révo-
» lutions désastreuses furent souvent funestes à des céta-
» cées et à d'autres grands animaux marins qui échouèrent
» contre des rochers, ou qui furent ensevelis sous les vases.
» A d'autres époques, les mers tranquilles ont permis à
» la classe immense des testacées de se multiplier à l'in-
» fini, et de se choisir des places convenables où les es-
» pèces les plus analogues vivaient en famille. C'est ainsi

» qu'une zone presque non interrompue de corps marins » commence au-dessus de Die, passe à Aurel, Crest, » Grane, Autichamp, Roinac, Comps, Dieu-le-fit, Pont-» au-Jar, Taulignan, Valréas, Clansaye, Saint-Paul-» Trois-Châteaux, Suze, Bollène, et finit à Uchaux. »

Les géodes qui contiennent des cristaux de quartz, et que l'on trouve si abondamment à Vercheny, à Aurel, à Die, à Remuzat et ailleurs, fournissent, par leur état et leur gissement, une preuve de plus de la présence des eaux, car elles ont été comprimées et fracturées par la pression. Comment douter d'ailleurs qu'elles aient été formées au fond de la mer, lorsqu'elles englobent tantôt des bélemnites, tantôt des ammonites? Ces cristaux se détachent lorsqu'on brise la pierre qui les enveloppe : ils sont d'une fort belle eau, brillans et naturellement taillés à facettes. On pourrait, si la matière en était plus dure, les mettre en œuvre et en tirer un parti utile.

Fleuves, Rivières et principaux Torrens.

1.[er] *BASSIN*. *Le Rhône*. — Ce fleuve, qui a sa source au mont Saint-Gothard près de celle du Rhin, à l'extrémité orientale du Valais, sort de deux fontaines, et augmenté par les eaux de quelques torrens, traverse le lac de Genève. A cinq lieues de cette ville, il se perd sous terre, et quelque temps après paraît encore, et sépare la France de la Savoie et le Dauphiné du Bugey. Ensuite il passe à Lyon où il reçoit la Saône, à Vienne, à Condrieu, à Saint-Vallier, à Tain, à Valence, et est grossi par l'Isère à une lieue et demie au-dessus de cette ville. Il longe à l'ouest le département, qu'il sépare de l'Ardêche, sur une longueur de 11 à 12 myriamètres du nord au midi. Il descend au Pont-Saint-Esprit, à Avignon, et de là il passe entre Tarascon et Beaucaire, et s'accroît des eaux de la Durance. A Arles, il se partage en deux bras, qui ont encore diverses branches, et se décharge ainsi dans la Méditerrannée. C'est un

des fleuves les plus rapides du royaume : sa navigation est de la plus haute importance pour le commerce du midi, et quoiqu'on l'ait fort améliorée depuis 15 ans, elle présente encore, sur plusieurs points, des obstacles qu'il serait bien intéressant de faire cesser; il en résulterait moins d'accidens pour les hommes employés à la navigation, moins de chevaux perdus ou ruinés, et une diminution dans le prix des transports.

Les basses eaux, les grandes crues, les vents du nord contrarient singulièrement la remonte des bateaux, et les arrêtent souvent; les chemins de halage se trouvent alternativement placés sur l'une et l'autre rives, et les trains mettent ordinairement 28 ou 30 jours pour remonter d'Arles à Lyon dans la belle saison, quoique la distance ne soit que d'environ 27 myriamètres. En hiver c'est pire encore; forcés de séjourner des semaines entières, on conçoit quelle excessive dépense doivent faire 30 à 40 chevaux, employés à un seul train de six bateaux portant environ 3,000 quintaux métriques.

Il fut question, en 1807, d'ouvrir un canal parallèle au Rhône, qui aplanissant en plus grande partie toutes ces difficultés, eût présenté d'immenses avantages. MM. les Ingénieurs fournirent des rapports, mais la dépense énorme que présentèrent leurs aperçus, força de renoncer à ce vaste et beau projet.

Il y a des bacs pour la communication du département de la Drôme avec celui de l'Ardèche,

Dans la commune d'Albon, à Andancette,

A Saint-Vallier,

A Serves, commune d'Erôme,

A Tain,

A la Roche-de-Glun,

A Valence, vis-à-vis les Granges, et un autre vis-à-vis Soyons,

Dans la commune d'Étoile, vis-à-vis Charmes, et un second vis-à-vis Beauchastel,

Dans la commune de Livron, vis-à-vis la Voulte,

Dans celle de Loriol, vis-à-vis le Pouzin,

Dans celle de Mirmande, vis-à-vis Baix,

Dans celle de Montélimar, vis-à-vis le Theil,

Dans celle de Donzère,

Et sur le territoire de Pierrelatte, vis-à-vis le Bourg-Saint-Andéol.

Il y a cinq ports principaux sur le Rhône, Saint-Vallier, Serves, Tain, Valence et Ancône. Il y a en outre beaucoup de points d'abordage où les bateaux prennent terre, soit pour passer la nuit, soit pour attendre un temps et un vent favorables, lorsqu'ils sont surpris, en montant ou en descendant, par des vents contraires ou par des tempêtes ; mais la plupart de ces abordages sont loin des villages et même de toute habitation.

Outre l'Isère, dont nous avons parlé, le Rhône reçoit, dans ce département, les eaux de plusieurs autres rivières et torrens, savoir :

1.° La rivière de *Bancel*, qui prend sa source dans la forêt royale de Mantaille, sur les confins d'Hauterives et de Moras, va se perdre dans le Rhône au hameau d'Andancette. Elle s'y jette après s'être grossie, à peu de distance de son embouchure, de la petite rivière d'*Argentelle*, qui vient du domaine de Baraton, territoire de Moras. Elle reçoit aussi les sources abondantes qui coulent vis-à-vis l'antique château de Mantaille, commune d'Anneyron.

Elle traverse la grande route de Lyon à Marseille, à une distance égale de Saint-Rambert et de Saint-Vallier. Souvent on s'étonne qu'étant si faible, et pouvant se passer à pied sec une partie de l'année, elle ait donné lieu à la construction d'un pont magnifique, composé de trois grandes arches et de fort belles culées; mais on en reconnaît l'importance, lorsque grossie par les pluies ou la fonte des neiges, cette rivière si douce devient un torrent impétueux, qui inonde la plaine et intercepte toute communication : elle a coûté la vie à plus d'un imprudent voyageur. Depuis ce pont jusques à

Andancette, elle a fait des dégâts incalculables; son lit va toujours en s'élargissant : en vain a-t-on cherché à l'encaisser par des digues ou d'autres réparations, elle brise et entraîne en un instant tout ce qui s'oppose à son impétuosité.

2.° La rivière de *Veuse*, qui passe à Moras, prend sa source au village de Menthe. On voit ses eaux surgir d'un terrain assez uni, qui paraît sec et caillouteux. A quelques pas de là, elle a déjà plus de 20 mètres de largeur sur un mètre cinq à six décimètres de profondeur. Elle se divise aussitôt en deux branches principales qui ont leur direction au couchant, vers le lit du Rhône, font mouvoir plusieurs moulins, et arrosent les belles prairies de Moras. Rien n'égale la limpidité et la beauté de ses eaux. Leur température est presque toujours la même, entre neuf et dix degrés du thermomètre de Réaumur : elles ne gèlent jamais. La Veuse disparaît entièrement au domaine de Petille, sur le territoire de Mantaille, à un myriamètre environ de sa source.

3.° L'*Auron* prend la sienne au village de St-Barthelemy, à trois quarts de lieue au-dessus de Beaurepaire, département de l'Isère. Après avoir arrosé les prairies de ces deux communes, il vient se joindre à une autre source au nord de la Veuse, sur le territoire de Lens-Lestang. Il est à peu de chose près aussi considérable que la Veuse, a la même direction, se divise comme elle en plusieux canaux pratiqués pour l'arrosage, et, comme elle encore, disparaît à *Lachal*, sur les confins de Moras et de Mantaille, vis-à-vis l'endroit où se perd la Veuse.

Les sources de l'Auron ont leurs périodes d'abondance et d'intermittence tout-à-fait conformes aux sources qui existent dans la commune d'Eydoche (Isère). Les observateurs en concluent qu'il y a une communication souterraine entre les unes et les autres. Ces eaux abondent et se retirent environ tous les trois ans, sans avoir d'époques fixes, quoique leur apparition soit ordinairement à l'entrée de l'hiver et leur disparition aux chaleurs de l'été. Elles sont tout

tout à la fois fructifiantes et malfaisantes. Répandues sur les terres, elles décuplent les récoltes en grains, mais lorsqu'elles se retirent, si le terrain est léger et graveleux, la plante dépérit et meurt assez vite, soit que ces eaux aient *délavé* les touffes nourricières, soit qu'il n'existe plus de cette grande humidité qui a commencé leur végétation, et sans laquelle elles ne peuvent la soutenir. Elles sont limoneuses, et lorsque, par leur affluence, elles donnent abondance de foin, les récoltes en blé et en vin sont moindres, et réciproquement. On croit que cela vient de l'état de l'atmosphère du pays, qui varie selon l'absence ou le retour de ces eaux. Les fièvres deviennent plus fréquentes dans la Valoire quand les eaux commencent à tarir : les pentes et les écoulemens qui ont été pratiqués, ne laissant plus que de petits espaces marécageux, les rendent aujourd'hui beaucoup moins générales qu'autrefois. Depuis long-temps on n'y avait éprouvé des maladies aussi désastreuses et aussi rebelles qu'en 1802.

4.° La *Galaure* prend sa source au-dessus de Roybon, département de l'Isère, entre dans celui de la Drôme près du Grand-Serre, passe à Hauterives, Châteauneuf-de-Galaure, Saint-Barthelemy-de-Vals, et se jette dans le Rhône à Saint-Vallier : son cours, dans le département, est d'environ 3 myriamètres. Elle donne son nom à la vallée qu'elle arrose.

5.° La *Véoure* sort de la chaîne de montagnes qui domine les villages de Combovin et de Châteaudouble; elle traverse du nord-est au nord-ouest une partie de l'arrondissement de Valence, et après avoir reçu les eaux du ruisseau de *Lierne*, qui prend sa source sur le territoire de Peyrus; du torrent de *Bosc*, dans la commune de Chabeuil; celles de l'*Écoutay* et de *Jalatte*, dans la commune de Monteléger, et celles d'*Ozon*, dans la commune d'Étoile, elle se perd dans le Rhône, sur la lisière de cette dernière commune et de celle de Livron, après un cours d'environ trois myriamètres. Ce n'est, à

proprement dire, qu'un torrent, comme le sont en général les cours d'eau dans les pays de montagnes. Presque toujours à sec en été, on la voit dans les longues pluies, ou après les averses, se répandre dans les champs et causer les plus grands dommages. Les propriétaires s'étaient occupés, il y a quelques années, des moyens de se garantir de ses dégâts, ou du moins d'atténuer le mal : le projet qui parut réunir le plus de suffrages, fut celui de l'ouverture d'un canal de secours qui, prenant naissance au-dessous de la Vache, aurait reçu une partie des grosses eaux, pour les porter directement au Rhône, par le plus court trajet; mais quelqu'avantage qu'il présentât, ce projet trouva des oppositions qui le firent abandonner.

6.° La *Drôme*, qui se jette dans le Rhône au-dessous de Livron, forme le 3.e bassin des rivières et torrens du département.

7.° La petite rivière de *Teyssonne*, qui a sa source sur le territoire de Mirmande, va également porter ses eaux dans ce fleuve.

8.° Le *Roubion*, qui forme le 4.e bassin, confond ses eaux avec celles du Rhône au-dessous de Montélimar.

9.° La *Berre* s'y réunit entre Donzère et Pierrelatte. Elle prend sa source au pied de la forêt de Salles.

10.° Le *Lez* sort de la chaîne des montagnes de *Deo gratia* et de la Lance, au-dessus de Vesc; passe au nord des villages de Montjoux et de Béconne, au sud de la Roche-Saint-Secret, à l'ouest de Montbrison, entre Grillon et Valréas, à Richeranche, à l'est de Baume-de-Transy et à Bollène, d'où il porte ses eaux dans le Rhône, au-dessous de Montdragon.

11.° Le *Lauzon*, la *Robine* et les *Écharavelles*, y portent les leurs réunies, près de la Palud. Le premier prend sa source sur le territoire de Montségur; la Robine prend la sienne entre Saint-Paul-trois-Châteaux et Saint-Restitut, et les Écharavelles dans les territoires de Clansaye et de la Garde-Adhémar. Ces communes ont

prodigieusement à souffrir de ce dernier torrent, dont les eaux n'ayant pas un écoulement suffisant, inondent et couvrent de sable une grande étendue de terres.

12.° L'*Eygues* et l'*Ouvèze* forment les 5.e et 6.e bassins.

2.e *BASSIN*. *L'Isère*. — Cette rivière a sa source dans les montagnes de la Tarentaise, près de Teignes, à deux myriamètres du Mont-Cénis. Elle passe auprès du rocher de Montmélian, où l'Arc lui porte les eaux de la Maurienne ; à Grenoble, où le Drac s'y réunit, et à Saint-Marcellin : elle entre dans le département de la Drôme près d'Eymeu, dirige son cours de l'est à l'ouest, passe à Romans, et se jette dans le Rhône à 22 kilomètres au-dessous de cette ville, entre Tain et Valence. Elle commence à porter de petits bateaux à Montmélian, et de grands à Grenoble. On ne doute point que ce ne soit la *Tisere* de Ptolémée, et le *Scoras* de Polybe. Les Gaulois lui donnèrent le nom d'*Isar*, d'un mot grec qui veut dire force, afin d'exprimer la rapidité de son cours (*a*).

Elle est d'une largeur moyenne, mais d'une grande profondeur; elle doit sa couleur toujours bourbeuse et noirâtre aux carrières d'ardoise dont elle reçoit les eaux et les débris dans la Tarentaise.

Des bancs de rochers, qui, sur divers points, occupent une partie de son lit, en rendent la navigation difficile; aussi les plus grands trains ne sont-ils composés que de trois bateaux, portant environ 800 quintaux métriques, pour le service desquels il faut 18 ou 20 bœufs. Quoique la distance à parcourir depuis son embouchure jusqu'à Grenoble ne soit que de 10 myriamètres, on met communément de 15 à 18 jours pour faire ce trajet.

Le halage présente aussi de grandes difficultés. On a fait,

(*a*) Lucain l'a célébrée dans le 1.er livre de la Pharsale, et Plancus en fait mention dans une de ses lettres à Cicéron. (*Lib.* 10. *Epist.* 4).

il est vrai, des travaux en terrassemens et en escarpemens de rochers : on a adouci des rampes trop roides et élargi le chemin dans plusieurs endroits ; mais on n'a pu faire cesser encore les obstacles qui existent vis-à-vis le domaine de Coufoulens, commune du Bourg-lès-Valence, au point même où l'Isère se jette dans le Rhône.

En changeant son embouchure, la rivière a emporté tout le terrain jusqu'au pied du coteau de Coufoulens ; le halage ne peut s'y faire que quand les eaux sont basses ; pour peu qu'elles soient élevées, les tirages sont obligés de passer sur le coteau ; c'est alors que les bâtimens du domaine les embarrassent et les obligent de faire des manœuvres longues, difficiles et même dangereuses, pour passer la maille en dehors et la reprendre dans la partie supérieure.

Il faudrait au pied du coteau une digue sur laquelle on établirait le halage, ou bien abattre les bâtimens pour pratiquer le chemin dans leur emplacement.

Il y a plusieurs bacs sur cette rivière ; l'un supplée au pont qui existait à la Roche-de-Glun, sur la grande route de Lyon à Marseille, et qui a été brûlé dans la campagne de 1814 ; les autres sont placés à Châteauneuf-d'Isère, à Eymeu et à Rochebrune, commune de Saint-Nazaire-en-Royans.

L'Isère reçoit les eaux de l'*Herbasse*, du *Chalon*, de la *Savasse*, de la *Bourne* et de plusieurs autres rivières et torrens.

1.° L'*Herbasse* sort de la combe de ce nom au nord-est de Montrigaud ; elle descend d'une suite de coteaux assez élevés qui dominent Saint-Antoine, Roybon et le Grand-Serre ; elle reçoit le ruisseau de *Saint-Bonnet*, arrose le vallon où sont situés Miribel, Onay et Crépol ; se grossit au-dessus de Charme de la *Limone*, qui vient de l'étang de Langon, et se forme de plusieurs sources dans les bois de Montrigaud : elle passe à Saint-Donat, à Clérieu, et se jette dans l'Isère entre Romans et Beaumont-Monteux : son cours est de 2 myriamètres et demi.

2.° Le *Chalon* prend naissance dans la forêt royale de Thivolay, qui domine Saint-Antoine, Montmiral et Saint-Bonnet; se grossit de plusieurs sources, forme une combe profonde, rétrécie par des coteaux couverts de bois; arrose le petit vallon de Chalonnais et Reculay; suit encore une combe étroite et boisée, et se jette dans l'Isère, une lieue au-dessous de Romans : son cours est de 2 myriamètres.

3.° La *Savasse* naît, comme le Chalon, dans la forêt de Thivolay, passe à Montmiral, arrose le vallon de Saint-Michel, traverse une vallée étroite, sablonneuse et boisée, passe à Peyrins, dont elle arrose le territoire, et se jette dans l'Isère à Romans : son cours est de 2 myriamètres.

4.° La *Bourne* sort des montagnes de Villard-de-Lans, 22 kilomètres avant d'arriver dans le département de la Drôme, qu'elle cotoie en formant sa limite sur la longueur de 10 kilomètres, jusqu'à son embouchure dans l'Isère auprès de Saint-Nazaire. Elle est flottable depuis le Pont-en-Royans; c'est par cette rivière que l'on fait descendre les bois de construction et de chauffage du Royannais et du Vercors. Il sera parlé à l'article *canaux* du projet de dériver les eaux de la Bourne au-dessous du Pont-en-Royans, pour former un canal d'arrosage de la plaine à l'est de Valence.

5.° La Bourne se grossit elle-même de la *Vernaison*, qui s'y réunit au Pont. C'est une petite rivière qui prend naissance dans les forêts du Vercors; elle sort d'un banc de rochers au pied des montagnes de Burre et de Gerlan; arrose les prairies de Saint-Agnan et de la Chapelle; reçoit les eaux de l'*Adouin*, qui sort de la chaîne des montagnes du Vercors, au-dessus de Tourtre, commune de Saint-Martin, et se précipite en cascade dans l'étroite vallée d'Échevis, d'où elle passe dans la commune de Sainte-Eulalie, et de là au Pont-en-Royans; elle se grossit encore, au-dessus de Saint-Agnan, des eaux d'une caverne très-profonde, appelée la Louise, qui, à la suite

d'une fonte subite des neiges, ou après des pluies extraordinaires, vomit une masse d'eau considérable, qui tombe des flancs d'un rocher et inonde pendant plusieurs jours la vallée, où elle fait de grands ravages.

6.° La Bourne se grossit aussi de la *Lionne* qui s'y jette entre le Pont et Saint-Nazaire; elle prend sa source au-dessous du domaine d'Ambel, au pied et au midi de la montagne de Touleau; plus bas, elle se précipite par le saut de la Truite dans la vallée de Bouvante, où elle reçoit plusieurs sources considérables, qui y affluent de tous côtés. Le banc des rochers d'Ambel d'où elle tombe, est si élevé, l'eau se divise tellement dans sa chûte, qu'un courant d'air l'enlève entièrement et la rejette en pluie fine sur la montagne, de manière à mouiller les passans au pas de la Truite dans les temps les plus secs. La Lionne prendrait vraisemblablement sa source plus haut, si un précipice d'une grande profondeur n'engloutissait, au centre des prairies d'Ambel, les eaux qui viennent d'Omblèze. Elle s'échappe de la vallée du Haut-Bouvante entre deux montagnes, dont les bords, garnis de rochers taillés à pic et très-élevés, ressemblent à deux murs immenses, parallèles et très-rapprochés, qui forment un encaissement de plus d'une lieue. Elle reçoit sous le Bas-Bouvante la rivière de *Léoncel* qui vient du Chafal; elle passe près de Saint-Martin-le-Colonel, à Oriol et à Saint-Jean-en-Royans : son cours est de 40 kilomètres. Elle est flottable depuis Saint-Jean.

7.° Le torrent de *Cholet* va se confondre avec la Lionne entre Saint-Jean et Saint-Thomas. Il prend sa source à la grotte du Bredons, au centre de la forêt de Lente. Après avoir arrosé les prairies de Lente, il se perd dans les pâturages de Précourrier, qu'il submerge lors des grosses eaux. La forme du vallon amenerait naturellement l'eau au pas du Gile, et de là dans la Combe-Laval, si les inégalités du terrain n'opposaient des obstacles à son cours. Il paraît pourtant que c'est la même eau qui vient, à la naissance de Combe-Laval, se précipiter en cascades

par deux ouvertures naturelles percées à côté l'une de l'autre, au milieu d'un banc de rochers taillé à pic à une élévation considérable, et qui forme du côté du nord le vallon de Laval, commune de Saint-Laurent. Dans certaines années, les eaux ne trouvant point une issue suffisante par ces deux crevasses, s'élèvent au niveau d'une troisième ouverture placée au-dessus des deux autres, et forment ainsi une troisième cascade.

3.e *BASSIN. La Drôme.* — Elle prend sa source auprès du village de la Bâtie-des-Fonds, arrondissement de Die, passe à Valdrôme, à Luc, où elle forme le lac de ce nom ; à Die et à Pontaix : elle baigne à droite les murs de Saillans, d'Aoste et de Crest; elle laisse Livron à droite, et se jette dans le Rhône une demi-lieue au-dessous de la Voulte. Son cours est d'environ 11 myriamètres. Flottable depuis le Bez, un kilomètre au-dessus de Die, jusqu'à son embouchure, elle sert au transport des bois de sapin et de hêtre pour la charpente et le charronnage ; elle est très-rapide; il y a des saisons où elle est presque à sec, tandis que dans d'autres ses eaux sont terribles. On l'a contenue à Crest, à Eurre, à Allex et à Grane, par des digues qu'il serait bien desirable de voir se prolonger, tant dans la partie inférieure que dans la partie supérieure.

Un ancien Ingénieur en chef, M. d'Ingler, pensait qu'il serait possible de faire des ouvrages qui, tout en remplissant cet objet d'une haute importance pour l'agriculture, rendraient la Drôme navigable. Die, Pontaix, Saillans, Aoste, Crest, toute la vallée enfin, en tireraient de très-grands avantages; mais compenseraient-ils l'énorme dépense qui en résulterait ? Il est au moins permis d'en douter, car les rochers à couper presque partout, sont de ces obstacles que l'on ne surmonte qu'à force de bras et d'argent.

Les rivières et les principaux torrens que reçoit la Drôme, sont :

1.° Le *Béous*, qui sort des montagnes de Bellegarde, passe à Jonchères, à Poyols, et va s'y réunir au-dessous de Luc;

2.° Le *Bès*, qui y confond ses eaux vis-à-vis Montmaur, après un cours de 25 kilomètres. Il se forme de deux sources qui sortent des communes de Treschenu et de Creyers, et se réunissent sur le territoire de Châtillon;

3.° Le *Mérosse*, qui baigne au levant les murs de Die. Il prend sa source sur le territoire de Romeyer, où ses eaux passent entre deux rochers très-resserrés;

4.° Le torrent de *Commane*, qui sort de la montagne du Vercors, passe à Chamaloc, et se réunit à la Drôme, au-dessous du domaine de Chamarés;

5.° La *Sure*, qui vient des montagnes de Saint-Julien-en-Quint, et se jette dans la Drôme au-dessous du pont de Sainte-Croix;

6.° La rivière formée de la réunion de la *Roanne* et de la *Ribère*, entre Penne-sur-Barnave et Pradelles : elle a son embouchure au-dessus d'Espenel. La Roanne prend sa source sur les confins de Gumiane et d'Arnayon, passe à Saint-Nazaire-le-désert et près de Pradelles; la Ribère sort des montagnes de Volvent et passe à Brette;

7.° Une petite rivière qui prend sa source au-dessus de Véronne, et vient baigner les murs de Saillans au couchant;

8.° Le *Charsac*, qui a la sienne dans les montagnes de Montclard, et vient confondre ses eaux avec celles de la Drôme, au-dessus de Mirabel et Blacons;

9.° La rivière de *Gervanne*, qui prend sa source au pied du col de la Bataille, lequel joint la montagne de Touleau à celles de Léoncel. Elle reçoit plusieurs torrens, et s'échappe de la vallée d'Omblèze entre deux rochers très-élevés; elle forme, sur le territoire du Plan-de-Baix, une cascade de plus de 100 pieds; elle se grossit ensuite du torrent du Chafal, sur lequel on voit un rocher qui forme un pont naturel; elle s'augmente encore de sources considérables qu'on appelle *Fontaigneux*, entre

Beaufort et Vachères, et vient se perdre dans la Drôme, entre Blacons et Aoste;

10.° Le torrent de *Scie*, qui s'y jette après avoir traversé le territoire d'Aoste et baigné les murs de ce bourg au levant : il prend naissance au-dessus de Coubonne;

11.° La *Lozière* et la *Saleine*, qui s'y perdent, l'une à un demi-kilomètre au-dessus de Crest, l'autre à une égale distance au-dessous;

12.° La *Grenette*, qui prend sa source dans le territoire d'Auriple, à l'ouest des montagnes de Saon, passe à Autichamp, à la Roche-sur-Grane, à Grane, et se jette dans la Drôme vis-à-vis Allex.

4.e *BASSIN. Le Roubion.* — Il prend sa source au-dessus de Bouvières, passe à Bourdeaux, à Soyans, au Pont-de-Barret, à Charols, sur les territoires de Saint-Gervais et de Bonlieu, près de Sauzet, à Montélimar, et se jette dans le Rhône, 4 kilomètres au-dessous de cette dernière ville : son cours est de 45 kilomètres. Voici les rivières et les principaux torrens dont il reçoit les eaux.

Le torrent de *Vèbre*, qui sort au sud-ouest de la forêt de Saon, entre deux énormes rochers, va se perdre dans le Roubion, au-dessous du village de Saou, au pied de la montagne de Quinson.

La rivière d'*Ancelle*, qui sort des montagnes du Puy-Saint-Martin, s'y confond aussi auprès de la Laupie.

Enfin le *Jabron* prend sa source au-dessus de Dieu-le-fit, passe à Souspierres, et réunit ses eaux à celles du Roubion près du pont de Montélimar, après avoir reçu la petite rivière de *Vermenon*, qui prend naissance entre Salette et Châteauneuf-de-Mazenc.

5.e *BASSIN. L'Eygues.* — La rivière d'*Eygues*, que les anciens titres nomment encore *Eiguez* ou *Aiguès*, et en latin *Icarus*, *Aigarus* et *Eygarus*, prend sa

source au pied des bois de Laux-Montaud, traverse l'arrondissement de Nyons du levant au couchant, passe à Remuzat, à Villeperdrix, au-dessous de Sahune, aux Pilles, à Nyons, et sort du département au-dessous de Saint-Maurice, pour entrer dans celui de Vaucluse, et se jeter dans le Rhône, au-dessus d'Orange.

Son cours dans le département est de 55 kilomètres. Au moindre orage ses eaux grossissent, et pour peu que la pluie continue, on l'entend mugir au loin, rouler avec fracas du gravier, renverser et détruire tout ce qu'elle rencontre. Elle fait des ravages inouis : l'étendue de son lit, depuis le pont de Nyous jusqu'à son embouchure dans le Rhône, est prodigieuse. Dans plusieurs endroits les graviers sont aussi élevés que les terres.

Elle reçoit divers autres rivières et torrens.

1.° La rivière d'*Oule* s'y jette au-dessous de Remuzat, après avoir traversé les territoires de Montmorin, département des Hautes-Alpes, où elle prend sa source; ceux de la Charce, de Rottier, de la Motte-Chalancon, où elle se grossit d'un torrent qui descend de Chalancon; elle passe aussi à Cornillon, où deux autres torrens viennent y mêler leurs eaux : l'un prend naissance au-dessus d'Arnayon, et se jette dans l'Oule au nord et tout près de Cornillon; l'autre, qui sort entre Pommerol et Cornillac, vient s'y perdre entre Cornillon et Remuzat.

2.° Le torrent de *Latune* se perd dans l'Eygues, entre Villeperdrix et Sahune. La source en est constamment abondante. Elle forme dans le roc un réservoir d'une grande profondeur. Lorsqu'on a construit la route du Pont-Saint-Esprit aux Alpes, au bord de laquelle il se trouvait placé, on a bouché cette espèce d'antre par un mur de plus de 6 mètres d'épaisseur : l'eau ne trouvant plus d'issue de ce côté, en a cherché une 40 mètres au-dessus, où l'on voit, surtout après de fortes pluies, jaillir des fentes d'un rocher un volume d'eau très-considérable, poussé avec tant de violence qu'il va couper les eaux de l'Eygues. Ce qui est remarquable, c'est

que cette eau est toujours limpide, tandis que quand elle suivait son ancien cours, elle avait souvent une couleur jaunâtre si prononcée qu'elle la communiquait aux eaux de la rivière. Traverse-t-elle, pour arriver à ce rocher, quelque mine de charbon où elle se purifie par l'infiltration, ou bien cet effet est-il produit par le rocher même? C'est ce que les physiciens peuvent sans doute nous apprendre.

3.° Le torrent de *Merderic* sort du territoire de Montréal, et se réunit à la rivière d'Eygues près de Sahune.

4.° L'*Ennuie* s'y réunit également vis-à-vis Curnier; elle vient de la Bâtie-Verdun, commune de Saint-Sauveur, passe à Sainte-Jalle et au-dessous d'Arpavon.

5.° Le torrent de *Bentrix* prend naissance au-dessus de Condorcet, et traverse la route du Pont-Saint-Esprit aux Alpes, pour se jeter dans l'Eygues.

6.° Celui de *Bordette* sort des montagnes de Châteauneuf, et se confond avec l'Eygues entre les Pilles et Aubres.

7.° La petite rivière d'*Aubres*, qui prend sa source à l'extrémité septentrionale du territoire de la commune de ce nom, passe au-dessous du village pour perdre immédiatement ses eaux dans l'Eygues.

8.° Le torrent de *Sauve*, qui s'y jette au-dessous de Nyons, prend sa source au pied de la montagne de Venterol, à peu de distance de ce bourg. Il reçoit les eaux des nombreuses collines qui le bordent.

9.° Le *Corrianson* s'y perd sur la limite de Vinsobres et de Nyons : il sort d'un vallon entre Venterol et Vinsobres.

10.° L'Eygues reçoit en outre, sur l'autre rive près de Mirabel, les eaux du *Rieusec*, qui viennent de Châteauneuf-de-Bordette, et celles de la *Gaude*, qui prend naissance sur le territoire de Mirabel.

6.e *Bassin*. *L'Ouvèze*. — La rivière d'*Ouvèze* (Ovidia) prend sa source au pied de la montagne de Chamousse, sur le territoire de Montauban : elle passe à Montguers,

au-dessous de Saint-Auban, à Sainte-Euphémie, au Buis, à Pierrelongue, à Mollans. Elle entre dans le département de Vaucluse, traverse les territoires de Faucon, de Puimeras, de Saint-Romain, de Vaison, et se joint à la Sorgue, avant de se jeter dans le Rhône, un kilomètre au-dessous d'Avignon. Son cours dans le département est de 35 kilomètres.

Elle reçoit, près du Buis, la petite rivière de *Menon*, qui vient des montagnes de la Roche.

Celle des *Gastauds* vient aussi grossir ses eaux, cinq cents mètres au-dessous du hameau de Cos, territoire du Buis : elle se forme d'une source très-abondante au hameau des Gastauds, commune de Plaisians, à peu de distance d'Eygaliers.

Le *Thoulourenc*, qui prend la sienne dans la montagne de Peyre-Belle, sur le territoire d'Aulan, et qui traverse ceux de Montbrun et de Reillanette, vient également, en longeant le Mont-Ventoux au nord, où il arrose Savoillans et Brantes, se réunir à l'Ouvèze, au-dessous de Mollans; il y reçoit une source considérable qui sort des rochers de la Baume, près de Notre-Dame des Anges.

L'*Aigues-Marse* joint aussi ses eaux à celles de l'Ouvèze, au-dessous et à quelque distance de Mollans. C'est un torrent qui prend sa source au milieu de terres bleuâtres et argileuses dans les montagnes de Bénivai; il reçoit les eaux minérales et salées de Mérindol et de Propiac.

7.e BASSIN. *Le Buesch.* — On nomme *Buesch de Lus* le torrent que forme l'une des sources du Buesch dans les forêts de Lus-la-Croix-Haute, sur la limite des Hautes-Alpes, où il passe presque aussitôt, pour se réunir, au-dessus de Serres, à l'autre branche du Buesch qui prend sa source au centre de l'arrondissement de Gap. Le Buesch de Lus n'est flottable qu'à la fonte des neiges où après de grandes pluies. On y fait flotter les pièces de sapin jusqu'à son embouchure dans la Durance, à Sisteron. Les bois de Lus sont fort étendus, et les

poutres que l'on en tire, ne peuvent sortir du département que par le Buesch. C'est par le même moyen que l'on transporte dans le midi de la France les bois de construction de la forêt de Durbon, département des Hautes-Alpes.

La rivière de *Meuge* prend sa source sur le territoire de Barret-de-Liourre, au quartier de la Combe, passe à Séderon, et après s'être grossie, au-dessous de Villefranche, de la petite rivière de ce nom; au-dessous d'Eygalayes, d'une autre rivière qui sort du territoire d'Izon, et à peu de distance du village de Lachau, de la *Lauzanche*, qui vient d'Éourres, département des Hautes-Alpes, elle va se jeter dans le Buesch, entre Laragne et Ribiers.

Le Jabron, qui sort des montagnes de Montfroc, où il forme une cascade de près de 80 pieds, au rocher des Baumes, se dirige vers Saint-Vincent de Miravail, département des Basses-Alpes, et va se perdre dans la Durance au-dessous de Sisteron.

Digues contre les rivières et torrens. — Il n'est pas de département où les rivières et les torrens soient plus désastreux que dans celui-ci; il n'en est pas non plus où leur encaissement pût avoir des effets plus avantageux. Ce sont les vallées qui donnent quelque valeur à nos montagnes, et qui y entretiennent la population; leurs habitans ne les abandonnent pas chaque année, comme ailleurs, pour aller chercher, aux dépens des autres départemens, une subsistance misérable; ils s'y occupent principalement à la filature et à la fabrication des étoffes de laine, et viennent dans les vallées chercher les supplémens de nourriture qui manquent à leurs approvisionnemens d'hiver.

Des graviers attéris et mis en valeur, les terrains déjà existans protégés contre les inondations et fécondés par de nombreux canaux d'irrigation (qui ne peuvent s'établir solidement et avec sécurité qu'à l'abri de digues) acquiè-

rent nécessairement une valeur double et quadruple de celle qu'ils avaient auparavant.

C'est sous la protection de semblables travaux, que se sont établies et accrues, dans la ville de Crest, les fabriques les plus considérables du département.

Un encaissement de plus d'une lieue y a fait reconquérir sur la Drôme près de mille hectares d'un terrain qui, naguères stérile, est maintenant couvert de riches moissons, de beaux jardins, de vergers et de prairies.

Ces travaux protègent aussi la nouvelle route de Valence à Gap.

Ils facilitent le flottage des bois de construction qui descendent des hautes montagnes du Diois pour Beaucaire et Toulon; ils pourraient quelque jour faciliter l'entreprise du canal de navigation projeté le long du Rhône, et celui de quelques embranchemens latéraux.

Cette conquête d'un nouveau territoire, conquête sans effusion de sang, est, comme on voit, d'autant plus précieuse, que les avantages qui en résultent pour l'état sont dus à une création de productions toujours croissante, et à l'emploi de capitaux appliqués à augmenter les progrès de l'industrie, du commerce et de la population.

Il paraît qu'on n'exécutait autrefois que des réparations en bois et quelques ouvrages partiels en maçonnerie; ce n'a été qu'en 1774, quelque temps après la construction du pont de Livron, en amont duquel on fit des digues en pierre, qu'on s'avisa d'en faire à Crest : l'administration encouragea ces faibles commencemens par des secours pécuniaires.

Un simple particulier, connu par son zèle pour le bien public (*a*), conçut alors le projet d'un redressement général du cours de la rivière; il en fit, lui seul et à ses frais, lever le plan; deux ans après, l'intendant du Dauphiné se fit donner ce plan, en fit prendre des copies,

---

(*a*) Michel Rigaud-de-Lisle; voyez l'article du village d'*Eurre* dans la description des communes.

et le présenta à M. de Trudaine, avec un projet d'encaissement général. Des ordres furent donnés en 1778 pour en préparer l'exécution. MM. de Marmillod et Bouchet, ingénieurs en chef des ponts et chaussées, tracèrent successivement divers alignemens. Après beaucoup de discussions, ceux de ce dernier furent adoptés et fixés bientôt après (octobre 1781) par une plantation de pilotis sur le terrain; enfin, le 16 juin 1783 fut rendu l'arrêt du Conseil d'État qui en ordonna l'exécution, et assigna le tiers de la dépense aux frais du Gouvernement.

On a également opposé des digues aux débordemens du Rhône, à Saint-Vallier, à Tain et à Valence. La rivière d'Ouvèze, au Buis; le Jabron et le Roubion à Montélimar, ont été contenus dans leur lit.

Sur les autres points de ces rivières, comme sur celle d'Eygues, et sur tous les torrens latéraux des unes et des autres, ce ne sont que des scènes de dévastation. Elles ont fait long-temps le sujet des représentations du Conseil général, mais il s'est constamment prononcé contre les digues partielles, parce que l'expérience prouve qu'elles occasionnent toujours dans la partie inférieure, des amas extraordinaires de graviers, qui exhaussent tellement le lit des eaux que les terres adjacentes se trouvent bientôt au-dessous de leur niveau et exposées à tous leurs ravages. Il n'a cessé de demander, avec les propriétaires et les cultivateurs éclairés, un système général de défense, combiné de manière que formant l'ensemble d'ouvrages continus pour tout le cours d'une rivière, leurs diverses parties ne puissent se nuire réciproquement; en un mot, des encaissemens qui, contenant les eaux sur l'une et l'autre rives, aient pour résultat de faire suivre aux graviers le cours des rivières et des torrens encaissés.

Son vœu est en partie rempli par les dispositions de la loi du 16 septembre 1807, puisqu'en subordonnant tous les projets de digues à ce que l'administration reconnaît utile, cette loi lui donne incontestablement le droit de

faire faire des encaissemens; elle l'autorise aussi à employer à la construction des digues les terrains même que l'on se propose de reconquérir, puisqu'elle lui laisse la faculté de les adjuger, à dire d'experts, aux communes ou aux particuliers qui se soumettraient à construire ces digues dans un délai déterminé, suivant les plans et les devis de MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées. Dès qu'un propriétaire est hors d'état de défendre son terrain et de le rétablir en culture, quel tort en effet lui fait-on de l'obliger à l'abandonner moyennant une juste indemnité? l'article 545 du code civil peut-il recevoir une application plus convenable et plus utile?

Ce sont là certainement d'importantes améliorations dans cette partie de notre législation, mais il est encore à désirer que le gouvernement continue de fournir un tiers de la dépense, et que tous les ans le budget de l'état et ceux des départemens consacrent le plus de fonds possible à ces encouragemens.

Ces moyens réunis feraient naître la plus salutaire émulation. Des compagnies se formeraient pour une foule d'entreprises; un vaste champ s'ouvrirait à l'industrie, et des millions d'hectares rentreraient dans le domaine de l'agriculture. Sans doute ce ne serait pas l'affaire d'un jour; une aussi grande opération devrait être graduelle, mais si l'on commençait par les points les plus menacés, par les lieux où il y a le plus à faire et à gagner, ce serait sans contredit, dans ce département, par la rivière d'Eygues.

Tout en défendant ce qui reste sur les deux rives de cette rivière, la construction d'une digue rendrait à l'agriculture une étendue de terre très-considérable. Elle procurerait, par cette augmentation de culture, des moyens d'engrais qui manquent dans cette partie du département; elle y ferait régner enfin l'abondance et la fertilité.

On forma, il y a quelques années, un syndicat pour sa construction; toutes les formalités furent observées; des plans, des devis furent dressés; mais lorsque les syndics voulurent

voulurent commencer leurs opérations, effrayés, non sans raison, de l'énormité de la dépense pour un pays si peu riche, ils les suspendirent, en attendant que le Gouvernement pût venir au secours des intéressés. La demande en fut faite et réitérée plusieurs fois, mais toujours sans succès.

Il est un autre projet qui se lie à celui-là, et sur lequel on ne peut trop appeler l'attention de l'administration; ce serait d'établir la partie inférieure, non commencée, de la route du Pont-Saint-Esprit aux Alpes sur la rive droite de la rivière, de manière à former une digue. On ferait concourir les propriétaires en raison du degré d'intérêt qu'ils trouveraient à l'exécution de ces travaux; l'état ferait face au surplus, et il y gagnerait encore, puisqu'il n'aurait à payer ni l'emplacement de la route, ni les maisons qu'il faut abattre dans l'intérieur de la ville, suivant le plan contraire. Cet ouvrage, en embellissant la vallée, réunirait éminemment l'utile à l'agréable: il serait à la fois une grande route, une promenade et une digue conservatrice de la portion de territoire la plus précieuse peut-être du département, par ses forêts d'oliviers et de muriers, ses vignes, ses jardins et ses prairies.

Bois. — On compte dans le département,

En bois de l'état	23,000	Hectares.
En bois des communes	52,000	
En bois des hospices	200	135,200.
Et, approximativement, en bois des particuliers	60,000	

Les bois de l'état et des communes ont tous été dévastés dans la révolution. Ce qui restait en l'an 11, lorsque l'administration forestière fut organisée, n'était dû, pour ainsi dire, qu'à la lassitude des bûcherons.

Le défrichement des montagnes et la dent meurtrière des chèvres avaient accru à un tel point ce déplorable état de choses, que s'il eût continué quelque temps encore, nous allions manquer de bois de chauffage: on ne trouvait

presque plus que des landes, des hermes, des broussailles, des roches mises à nu, où l'on voyait naguères de riches forêts.

La nouvelle administration a mis un terme à ces désordres, et grâces à ses soins, à son intelligente activité, nous reverrons bientôt sans doute cette grande et belle chevelure de montagnes, et, avec elle, renaître les sources fécondantes que les défrichemens ont taries ; mais, pour cela, il ne faut pas que MM. les agens forestiers se bornent à empêcher de détruire, il faut encore qu'ils améliorent, qu'ils fassent planter sans cesse.

Cet aménagement présentera de plus l'inappréciable avantage de neutraliser, s'il ne l'arrête pas toujours, l'action de ces torrens qui descendent des montagnes et vont détruire les terres de la plaine.

La lisière du Rhône et les coteaux exposés au midi produisent du chêne blanc. Le hêtre et plusieurs espèces de pin, dont la plus petite est connue sous le nom de *pin rabougri*, et l'autre sous celui de *pin sylvestre*, naissent sur les hauteurs moyennes.

Le hêtre est le plus grand des arbres forestiers du département.

Le pin sylvestre, dont on fait de très-bonnes planches, ne donne que des poutres d'environ vingt pieds, de moyenne grosseur.

Le sapin croît en abondance sur les plus hautes montagnes de l'arrondissement de Die, notamment vers Lus-la-croix-haute.

Il y a fort peu de futaies ; on n'exploite guères qu'en jardinant.

Lorsqu'on a choisi dans les montagnes les bois essence de hêtre propres au charronnage, aux outils et aux instrumens aratoires, on convertit tout le reste en charbon pour les fabriques de draperies : quand elles ne vont pas, on ne fait point de charbon, parce qu'on n'est pas dans l'usage de l'exporter ; alors les coupes se vendent à vil prix, ou restent invendues par la difficulté des transports.

Dans la plaine, les bois sont employés au chauffage des habitans. Le gros bois y est rare et d'un prix élevé.

On exploite communément les taillis dans le courant de septembre, avant que la feuille perde sa couleur naturelle; on en forme des fagots que l'on brûle l'hiver, après que les bêtes à laine en ont brouté la feuille.

En général, les bois de construction pour la marine ne se trouvent que parmi les arbres épars dans la campagne. La forêt d'Aiguebelle, arrondissement de Montélimar, et les bois communaux de Charmes, sont jusqu'ici les seuls qui aient fourni quelques pièces.

On n'extrait point, ou on n'extrait que fort peu de résine. La récolte des faînes est tout-à-fait nulle, et celle des glands est du plus mince produit.

On en est dédommagé dans quelques localités par les bois propres à la teinture et à la tannerie, tels que le *sumac fustet* (*rhus cotinus*), autrement dit *roux*, ou *arbre à perruque*; le *sumac des tanneurs* (*coriaria myrtifolia*), ou *redoul*, *arbre à tanner les cuirs*; et le *sumac de Virginie* (*rhus typhinum*), ou *sumac amaranthe* (a).

(a) Le *sumac fustet* est un arbuste dont la tige irrégulière s'élève rarement à dix ou douze pieds : les feuilles en sont alternes, ovales et marquées de fortes nervures, avec des fleurs blanchâtres, peu apparentes et portées sur de longs pédoncules, ramifiées, capillaires, de couleur pourpre, et formant une grosse grappe terminale qui ressemble à une touffe de cheveux; c'est de là que lui est venu le surnom d'*arbre à perruque*. Il croît dans les terrains secs et arides; il ne demande aucun soin particulier; la dépense à faire pour ramasser la feuille est si modique, que le prix de la vente peut être considéré comme un produit net pour le propriétaire.

On cueille les feuilles et les jeunes pousses vers les mois de juillet et d'août, et après les avoir fait sécher, on les verse dans les magasins des négocians, qui les mettent en poudre.

Le *redoul* ou *sumac des tanneurs* s'élève, avec des tiges faibles, à la hauteur de trois à quatre pieds; il pousse un grand nombre de rejetons par les racines.

Comme les deux précédens, le *sumac de Virginie* est fort robuste et se multiplie aisément de rejetons. La matière colorante en est beaucoup plus estimée que celle du fustet.

Plusieurs communes en ont tiré un revenu considérable pendant la guerre maritime qui avait fermé nos ports aux denrées coloniales ; telles sont entre autres celles de Donzère, de Roussas, de Châteauneuf-du-Rhône et de la Garde-Adhémar dans l'arrondissement de Montélimar ; celles de Saint-Auban, de Sainte-Euphémie et de la Rochette dans celui de Nyons, et celle de Mirmande dans l'arrondissement de Valence.

Mais ces détails satisfaisans, ces espérances que donnent partout, dans le département, la surveillance de l'administration forestière, ne s'appliquent malheureusement point encore aux bois des particuliers, au régime desquels cette administration reste étrangère. Ces bois continuent d'être livrés à la routine et à l'imprévoyance

---

Il est peu de communes qui ne puissent tirer un parti avantageux de la culture de cette espèce d'arbres ; car combien de terres vagues et stériles, combien de bois dévastés qu'il serait facile d'en peupler !

C'est encore une amélioration que nous sommes fondés à attendre du zèle éclairé et persévérant de l'administration forestière.

Il est un autre arbuste, non moins abondant, dans la partie méridionale de l'arrondissement de Montélimar et dans les environs de Nyons ; c'est le *chêne à kermès*, *quercus coccifera*, connu en Provence et en Languedoc sous les noms d'*avaux*, d'*avaou*, d'*avaoussès* et d'*agarras*. Son accroissement est de trois à quatre pieds ; il s'élève rarement à douze. Il est très-rameux, tortueux, et forme des buissons touffus ; ses branches sont grêles ; ses feuilles sont petites, lisses, brillantes sur les deux surfaces, ovales, munies de dents alongées et aigües. Ses feuilles se conservent vertes toute l'année ; elles sont d'une contexture moins épaisse que celle du houx, avec lesquelles elles ont d'ailleurs assez de ressemblance. Ses glands sont plus petits que ceux du chêne commun, plus longs proportionnellement à leur grosseur, enfoncés plus profondément dans leur calice, qui est très-hérissé en-dehors.

Cet arbre, qu'accompagne d'ordinaire l'espèce connue sous le nom de *chêne vert* (*yeuse*, *eouse*) croît dans des terrains secs, des landes et des plaines incultes, sur les montagnes et les coteaux.

Avant que la cochenille fût répandue sur l'ancien continent, on recueillait avec soin l'insecte *kermès*, que l'on mettait en fort grande quantité dans le commerce. Il était employé dans la teinture et dans la médecine, sous les noms de *kermès*, de *vermillon*, ou de *graine d'écarlate*.

La matière colorante y est peut-être moins abondante que dans

des propriétaires, qui, pressés de jouir, ne leur laissent prendre aucun accroissement. Ce ne sont guères que des broussailles éparses, où l'on voit rarement, et de loin en loin, quelques arbres rabougris. Les vieilles souches dépouillées produisent à peine de nouveaux rejets, qu'on les coupe pour en faire quelques fagots : d'un autre côté les moutons et les chèvres, dans leur parcours continuel, dévorent le recru à sa naissance : un troupeau de ces bestiaux détruit quelquefois en un jour des milliers de brins encore tendres, qui eussent suffi, dans leur maturité, au chauffage d'une commune pendant plusieurs mois. Les cépées de taillis ne peuvent plus se développer ni donner aucune espèce de graines propres à la repro-

---

la cochenille, mais il a toujours été réputé de meilleur teint. Sa couleur est bien plus vive et plus brillante. Le kermès employé seul, et à plus forte dose, a donc sur la cochenille une véritable supériorité, et il l'eût sans doute conservée dans l'opinion, si l'immense quantité de cochenille apportée en Europe, en diminuant les demandes du kermès, n'en eût fait abandonner la récolte.

Il est bien désirable qu'on la tire enfin de l'oubli où elle est tombée, car il n'est pas douteux qu'elle ne puisse redevenir une source aussi féconde de richesses qu'elle le fut autrefois.

Cette récolte se fait en mai, et peut se continuer en juin et quelquefois en juillet; le moment en est indiqué par le luisant et la coloration du kermès, ainsi que par sa facilité à se réduire en poudre dans les doigts; lorsqu'il n'est pas bien mûr, il laisse échapper une liqueur par l'effet de la pression : il est ridé et moins rouge.

On le recueille, soit en le détachant légèrement avec la main des feuilles auxquelles il est adhérent, soit en cueillant les feuilles elles-mêmes pour l'en séparer après. On ramasse aussi avec soin les œufs ou la poussière rouge, connue sous le nom de *fraysec* ou de *pousset*, si toutefois elle se détachait de dessous le corps de la mère; on mêle le tout, et aussitôt que le kermès est cueilli, on le met tremper pendant vingt-quatre heures dans de fort vinaigre bien clair; ensuite on retire les kermès avec la main ou avec une cuiller percée; on les met couler dans un linge placé à l'ombre, et on les y laisse le temps nécessaire pour les sécher. Le fraysec se précipite au fond du vase; on l'en retire en décantant doucement le vinaigre : on l'étend sur un linge fin, à l'ombre et à l'abri du vent, jusqu'à ce qu'il soit sec. Le vinaigre tue l'insecte en même temps qu'il avive la couleur. Cette opération terminée, le kermès et le fraysec se vendent au poids.

duction des essences : elles pourrissent par les racines et meurent sans être remplacées par de nouveaux jets. C'est ainsi que les anciennes forêts se dégarnissent, et cèdent peu à peu la place aux bruyères et aux autres arbustes rampans, qui finissent par s'emparer entièrement de la surface déboisée.

Nous devons à M. Fare, garde-général des forêts de l'arrondissement de Valence, quelques notes sur cet objet, que nous nous faisons un plaisir comme un devoir de publier, dans la conviction où nous sommes de leur utilité.

« L'observation de chaque jour démontre, dit-il, qu'il y a tout à perdre en arrachant à la terre ses productions avant leur maturité. Hé bien ! les bois aussi ont un degré de maturité, une époque jusqu'à laquelle il est nécessaire de les laisser croître pour qu'ils acquièrent la grosseur et les qualités qui leur sont propres. Il en est une également passé laquelle il ne faut pas les laisser sur pied, parce qu'ils dépérissent peu à peu et tombent ensuite de vétusté.

» On connaît que les bois taillis, futaies ou arbres épars sont en maturité, lorsque leurs pousses annuelles ne sont plus que de la longueur du bourgeon, que les branches de la cime se dessèchent, que l'écorce du tronc offre de profondes crevasses et se couvre de mousse et d'agaric.

» Les bois arrivent à leur maturité dans un âge plus ou moins avancé, suivant que le sol, de bonne ou de médiocre qualité, peut nourrir les arbres pendant plus ou moins de temps, et que la température de l'exposition avance ou retarde leur végétation. Dans les plaines et les coteaux exposés au midi, où l'yeuse et le chêne dominent, la maturité des taillis varie de 15 à 25 ou 30 ans, et même au-delà, si le sol a de la profondeur. Ces termes sont prolongés à un nombre d'années à peu près double sur les hautes montagnes, où le hêtre croît parmi les sapins, à cause de la lenteur de la végétation,

que les froids qui y règnent une grande partie de l'année retardent extrêmement. La maturité des taillis sur les montagnes d'une moindre élévation suit nécessairement des termes moyens.

» Si le terrain se trouve d'une qualité supérieure et profond, il peut nourrir une futaie jusqu'à 80, 100, 120 ans et au-delà, suivant le degré de sa fertilité.

» On pourrait citer quelques propriétaires qui, par leur bonne administration, méritent de servir d'exemple. Ils ont eu l'avantage de mettre en pratique les principes d'économie végétale qu'indique la nature ; ils jouissent maintenant de leurs succès ; il ne sera pas inutile de rappeler leurs procédés.

» Ils interdisent à leurs troupeaux et à plus forte raison à ceux d'autrui, de parcourir, sous aucun prétexte, les portions de bois sur lesquelles il ont coupé des arbres ou des taillis, jusqu'à ce que les nouveaux jets aient atteint la hauteur convenable pour se défendre de la dent des bestiaux, ce qui demande cinq ou six ans, suivant la vigueur de la végétation.

» Ils n'y souffrent jamais la présence des chèvres, par la raison que ces animaux, avides des essences, ne peuvent s'y rassasier une seule fois sans causer un dommage incalculable.

» Ils ne coupent aucun bois taillis avant l'époque de la maturité. Ils obtiennent de cette manière des pièces d'une certaine grosseur, qui donnent de l'écorce pour la tannerie, du charbon pour les manufactures, qui servent à la fabrication des instrumens aratoires, etc. Les branches seules fournissent autant de fagots et de bois de chauffage qu'une coupe de pareille contenance dans un taillis plus jeune de moitié. Il faut joindre à tous ces produits l'avantage de pouvoir y faire paître les moutons sans inconvéniens, pendant un temps d'autant plus long qu'on en aura différé la coupe ; avantage presque nul, ou chèrement acheté, dans les taillis qu'on coupe trop souvent.

» Il importe de laisser sur chaque coupe une quantité de baliveaux espacés de quinze à vingt pas les uns des autres. On les choisit de préférence parmi les chênes et les hêtres de belle venue, qui croissent avec beaucoup de vigueur et forment par la suite des pièces de charpente ou de marine. Dans l'intervalle, les semences qu'ils répandent autour d'eux, germent naturellement sur le terrain, y enfoncent leurs racines et poussent de nouvelles plantes qui remplacent les vieilles souches épuisées.

» On éclaircit un taillis vers l'âge de huit à dix ans, lorsqu'on s'aperçoit qu'il est trop fourré : par cette opération on le débarrasse des broussailles rampantes et des menus jets; on conserve les plus vigoureux, qu'on espace à peu près de huit à dix décimètres (2 pieds et demi ou 3 pieds) les uns des autres, et qu'on nettoie en même temps des genêts, buissons, houx, buis, ronces, etc. Les taillis en deviennent plus vigoureux, et les broussailles extraites par cette éclaircie donnent des fagots utiles pour le chauffage.

» Le taillis en s'élevant se serre de nouveau; il peut devenir encore tellement touffu vers l'âge de quinze à vingt ans, que les brins trop multipliés se nuisent réciproquement dans leur végétation; à la longue les plus forts étoufferaient sans doute les plus faibles, mais cette lutte retarderait leur développement qu'il s'agit de favoriser. C'est alors le cas de faire une seconde éclaircie, par laquelle on extrait les brins languissans ou inutiles, sans toucher aux plus beaux, que l'on doit réserver, et qu'on espace de 13 à 15 décimètres les uns des autres (de 4 pieds à 4 pieds et demi). Cette nouvelle éclaircie donne déjà beaucoup de bois, puisqu'elle fait disparaître presque la moitié des brins qui se trouvaient sur pied. L'expérience apprendra à ceux qui voudront en faire l'essai, combien elle active la végétation du taillis, qui en peu d'années prend une hauteur et une grosseur prodigieuses, surtout s'il se trouve dans un bon sol.

» Tout est donc avantage et profit dans ces éclaircies,

puisque, outre le bois qu'elles produisent à la consommation, et qui eût péri sur place en pure perte, les *taillis* qui y sont soumis, prospèrent avec plus de vigueur qu'ils ne l'eussent fait sans cette opération : il en résulte que lors de la coupe définitive, qui est supposée avoir lieu de 25 à 30 ans, les bois ont acquis des dimensions bien plus fortes, et sont d'une qualité supérieure, c'est-à-dire qu'au lieu d'un taillis ordinaire, on a de belles perches, propres à des usages variés et d'une valeur considérable.

» Quelques propriétaires objecteront peut-être qu'ils ne peuvent attendre 25 ou 30 ans pour faire ces coupes; que toutes les années ils ont des besoins, et qu'ils sont obligés de couper annuellement une certaine quantité de bois; qu'il leur faut surtout des fagots dont le feuillage sert à la nourriture de leurs bestiaux.

» Il est facile de les satisfaire, du moins en partie : pour peu qu'un bois ait d'étendue, on peut le diviser en huit ou dix portions à peu près égales; on en éclaircit une chaque année, et lorsqu'au bout de huit à dix ans, on a fini d'éclaircir la dernière division, on recommence de nouveau par la première, pour faire le second tour d'éclaircies dans le même ordre que le premier. On profite ainsi chaque année du bois provenant d'une éclaircie faite tour à tour sur chacune de ces huit ou dix portions annuelles; on a donc chaque année aussi des fagots de feuillage pour la nourriture des bestiaux. Les propriétaires dont les bois sont disséminés, peuvent faire ces divisions sur la totalité, en sorte qu'il s'en trouve une ou plusieurs dans chaque boqueteau. Quant à la coupe définitive du taillis, on peut la faire également par portions annuelles, en exploitant chaque année une de ces divisions et en suivant le même tour que celui des éclaircies : cette coupe durerait ainsi 8 à 10 ans.

» On a supposé que les taillis soumis aux éclaircies étaient situés en plaine ou sur des coteaux peu élevés : si l'on veut traiter de la même manière les bois situés

dans les montagnes, on doit les faire éclaircir quelques années plus tard, puisque la végétation s'y développe avec plus de lenteur.

» Cette méthode dont les avantages sont incontestables, ne peut entraîner aucun inconvénient, surtout pour les particuliers qui, libres dans l'administration de leurs bois, peuvent la plupart surveiller ces opérations, ou du moins les confier à des ouvriers intelligens. Les combinaisons qu'elles exigent sont si simples, qu'elles sont à la portée de tout le monde; il ne s'agit que de s'y déterminer; après les avoir faites une fois, elles deviendront faciles par la pratique.

» Un taillis situé dans un terrain fertile et profond est ordinairement dans toute sa force à l'âge de trente ans; le terme de sa maturité est encore éloigné; on peut même le reculer indéfiniment par de nouvelles éclaircies et convertir par ce moyen le taillis en futaie. On exécute cette troisième éclaircie, en faisant l'extraction des brins faibles ou surabondans qui ne pourraient que retarder pendant quelques années l'accroissement des plus vigoureux; on espace ceux-ci de deux mètres (une toise) environ, en ayant soin de les choisir de préférence parmi les meilleures essences, qui sont le chêne, ensuite le hêtre, le châtaignier et quelques autres. Les bois blancs, tels que bouleaux, trembles, peupliers, saules, etc., doivent disparaître partout où leur extraction ne risque pas de faire un trop grand vide, car il faut que la futaie, pour s'élever, soit toujours dans un état un peu serré. La coupe des brins menus ou surabondans jointe à celle des essences nuisibles, commence à donner un revenu assez considérable; la nouvelle futaie qui en est débarrassée profite ensuite à vue d'œil du surcroît d'espace et de nourriture qu'on lui procure par ce moyen.

» Il y a toujours dans un bois de 50 à 60 ans, une grande quantité de tiges languissantes, constamment privées d'air, de lumière et d'espace pour se développer;

les fortes tiges qui les dominent et les compriment de tous cotés, finissent par les priver entièrement de la vie; mais, en attendant, elles se disputent les sucs nutritifs que le terrain ne peut plus fournir abondamment à un aussi grand nombre d'individus, ce qui retarde nécessairement l'accroissement de la futaie. Pour prévenir cet état de ralentissement, on y fait une quatrième éclaircie, par laquelle on espace les plus belles plantes à 3 mètres à peu près l'une de l'autre. On conserve ainsi à la forêt toute sa vigueur, et l'on retire un produit très-important de la coupe des jets de rebut.

» Il arrive encore qu'une futaie vers l'âge de 80 ans est de nouveau trop fourrée, et qu'elle offre des arbres dépérissans, qui nuisent à la végétation des plus forts. Il faut y faire une cinquième éclaircie, dans laquelle on prend pour règle, que les arbres qui composent une haute futaie ne doivent être espacés que de 4 mètres à 4 mètres et demi, pour parvenir à toute la hauteur dont ils sont susceptibles; on peut cependant les espacer jusqu'à 5 mètres s'ils croissent dans un sol très-profond et s'ils paraissent devoir prospérer encore long-temps avec vigueur; mais il faut bien se garder de leur donner trop d'espace, parce qu'alors ils développeraient de fortes branches et ne feraient plus aucun progrès en hauteur. Cette dernière éclaircie fournit beaucoup plus de bois que les précédentes et d'une qualité bien supérieure.

» Vers l'âge de 100, 120 ans ou davantage, la futaie étant arrivée, à sa maturité, elle sera abattue. C'est alors que le propriétaire recueillera le fruit de l'attente que ses prédécesseurs et lui s'étaient imposée. Les sommes considérables qu'il retirera de cette coupe doubleront son héritage; mais tout en jouissant de ces avantages il ne faut point qu'il oublie de jeter encore ses regards dans l'avenir. Les arbres coupés dans un âge avancé ne peuvent plus se reproduire de souches ni de racines; l'emplacement d'une futaie ne peut donc se repeupler que de semence; ce qui mérite une sérieuse attention. La

futaie donne sans doute beaucoup de graines ; il en germe à la surface du sol, mais elles ne peuvent lever et prospérer sous l'épais feuillage qui les prive de la lumière et du grand air ; il en résulte qu'après la coupe de la futaie, le sol entièrement dépouillé, reste nu pendant long-temps. Les brins provenant de semences, ceux de chêne surtout, ne réussissent bien que lorsqu'ils jouissent à différentes heures de la journée d'un peu de soleil et d'ombre alternativement ; en sorte que les graines que le vent peut apporter sur une surface privée d'abri et exposée à toute l'ardeur du soleil, ne lèvent que rarement et ne donnent que des jets languissans. Il est cependant très-essentiel de favoriser le repeuplement des coupes de futaie, et puisqu'il ne s'agit que d'y ménager des abris et des semences, la réserve d'une partie des arbres de la futaie remplira cet objet. C'est ainsi que les propriétaires exploitent dans beaucoup de pays; rien n'est si simple que de les imiter. Il se rendrait indigne des bienfaits de la nature celui qui, exploitant une riche futaie produite par un siècle d'économie, négligerait les précautions nécessaires à la reproduction des belles pièces de bois dont il recueille l'immense profit. Ainsi donc, au lieu d'abattre la totalité des arbres, on n'en coupera que les trois quarts ou les quatre cinquièmes, en sorte qu'il en reste environ 80 par hectare sur le parterre de la coupe. Il n'est pas nécessaire de faire un choix, il suffit que ces arbres de réserve soient d'une moyenne grosseur, de 13 à 15 décimètres (de 4 pieds à 4 pieds et demi) de tour, par exemple ; ils seront espacés de dix à douze mètres environ. Les semences et l'ombrage qu'ils répandront autour d'eux, opéreront en peu de temps le repeuplement de toute l'étendue de la coupe. Dix années après, ces réserves deviendront inutiles, ou plutôt elles ne seraient que nuisibles au recru, qui ayant pris assez de force, n'aura plus besoin d'ombre ni d'abri ; il faudra couper cette réserve, moins une vingtaine d'arbres par hectare, qui devront rester debout ; on les choisira

parmi ceux qui annonceront le plus de vigueur, et paraîtront pouvoir subsister encore long-temps; leur ombrage sera utile pour protéger le repeuplement de quelques clairières.

» Là se termine la période des soins que demande la culture des bois. Cette espèce de productions n'exige, pour ainsi dire, aucun sacrifice : le temps et la patience font tout; encore peut-on, comme on vient de le voir, soulager son attente par des éclaircies périodiques, qui, tout en procurant, un surcroît de vigueur à la végétation des bois, produisent de temps à autre une quantité considérable de combustible.

» Sans doute tous les propriétaires ne peuvent se livrer à des spéculations dont le résultat demande un si long temps, mais ceux qui possèdent une certaine étendue de bois, en ont nécessairement de tout âge, depuis 10 jusqu'à 60 ans et même au-delà : comme il n'est pas indispensable de préparer une futaie dès sa première pousse, il ne s'agit que de prendre le bois à l'âge où il se trouve, d'activer sa végétation par des éclaircies, et de le conduire de cette manière aussi loin qu'on le peut. On laisse par ce moyen à ses enfans, comme un surcroît de succession, une forêt dans toute sa force, et un exemple à suivre pour en continuer les progrès.

» Puissent ces renseignemens fixer l'attention des propriétaires de bois sur leurs véritables intérêts! puissent les soins qu'ils apporteront dans cette partie de leur administration rurale, faire cesser la pénurie des bois de service qui se fait sentir chaque jour de plus en plus, et éloigner à jamais la disette dont beaucoup de contrées sont menacées! »

ROUTES. — Le décret du 16 décembre 1811 contient un réglement général sur la classification, la construction, la réparation et l'entretien des routes : les routes sont royales ou départementales.

§ 1.er *Routes royales*. — Elles sont divisées en trois classes.

Les frais de construction, reconstruction et entretien des routes de première et de seconde classes sont supportés en entier par le trésor royal; ceux des routes de troisième classe le sont concurremment par le trésor et par les départemens qu'elles traversent.

Les routes royales du département de la Drôme sont au nombre de quatre; savoir :

1.° Celle de première classe de Paris à Antibes, par Lyon et Avignon : elle a, dans le département, une longueur de 116,898 mètres. Elle passe à Saint-Rambert, Saint-Vallier, Tain, Valence, la Paillasse, Livron, Loriol, Montélimar, Donzère et Pierrelatte. On la nomme vulgairement *route de Lyon à Marseille*.

2.° Celle de troisième classe de Valence à Grenoble, par Romans, Saint-Marcellin et Tullins : elle a, dans le département, une longueur de 26,523 mètres.

3.° Celle de troisième classe de Valence à Gap et Sisteron, par Crest, Saillans, Die, Luc et le Col-de-Câbre : sa longueur, dans le département, est de 96,394 mètres.

4.° Celle de troisième classe du Pont-Saint-Esprit à Briançon, par Bollène, Suze-la-Rousse, Tulette, Saint-Maurice, Nyons, les Pilles, Remuzat, Serres et Gap. C'est celle que l'on nomma, dans le principe, *route d'Espagne en Italie*. On la nomme vulgairement aussi *route du Pont-Saint-Esprit aux Alpes* : sa longueur, dans le département, est de 66,560 mètres.

Ensemble 306,375 mètres (*a*).

Route de Paris à Antibes. — C'est une des plus importantes et des plus fréquentées du royaume. On a calculé que pendant les seuls quatre derniers mois de 1814, il a passé 16,000 voitures sur le pont à bascule de Livron.

(*a*) Une cinquième route royale passe dans le département; c'est celle de Grenoble à Sisteron, par la Mure et Serres, mais la commune de Lus-la-Croix-Haute est la seule de la Drôme qu'elle traverse.

On compte 123 ou 124 ponts et ponceaux sur l'étendue qu'elle occupe dans le département.

On a construit depuis peu un pont en pierre à Saint-Vallier, pour le passage de la Galaure, qui traverse la route sur ce point.

Il y en avait un autre bien plus important sur l'Isère à la Roche-de-Glun, qui avait remplacé celui que les eaux emportèrent en 1778 : il avait coûté, quoique en bois seulement, plus de 600,000 francs, et il a été entièrement brûlé le 28 mars 1814, par ordre du Maréchal Augereau, commandant en chef l'armée de Lyon, qui, s'étant retiré avec ses troupes à Valence, après la prise de Lyon par les Autrichiens, voulut ou feignit de vouloir leur couper le passage de l'Isère.

Quoiqu'on ait rétabli les bacs, la destruction de ce pont n'en est pas moins une véritable calamité, principalement pour le commerce du midi, car souvent le service des bacs est interrompu par les crues de la rivière.

Au bas du bourg de Livron, et sur la même route, est le pont de la Drôme, remarquable par la grandeur de ses arches : celle du milieu a 27 mètres 38 centimètres d'ouverture (14 toises), et celles des extrémités 25 mètres 43 centimètres; il est remarquable encore par sa hauteur, sa décoration, la beauté des matériaux qui y ont été employés, les abords et les levées qui forment un vaste entonnoir au cours de la rivière. Il date de 40 ou 50 ans. C'est l'ouvrage de M. Bouchet, ingénieur d'un mérite distingué.

Il y a un autre pont sur la rivière de Roubion à Montélimar, construit dans le même genre et d'après les mêmes dimensions : il n'existe que depuis quelques années. On a vu auparavant, lors des crues, jusqu'à 400 voitures des deux côtés de ce torrent, obligées de séjourner trois et quatre jours sur ses bords.

On vient de terminer sur la Berre, entre Donzère et Pierrelatte, un autre pont dont la nécessité ne se faisait guères moins sentir.

Route de Valence à Grenoble. — Quoique moins fréquentée que celle de Paris à Antibes, elle est pourtant fort importante sous les rapports commerciaux. Le pont pour le passage de l'Isère entre Romans et le Bourg-du-Péage, avait été détruit en partie comme celui de la Roche, à la même époque et par les mêmes ordres, mais il vient d'être rétabli.

Route de Valence à Sisteron. — Elle n'est ouverte encore que depuis le point où elle s'embranche sur celle de Paris à Antibes, entre la Paillasse et Livron, jusqu'à Die, sur 54,475 mètres de longueur. Au-delà, et jusqu'à la limite du département des Hautes-Alpes, elle est à peu près impraticable aux voitures.

Elle débouchera toute la vallée de la Drôme; elle la fera communiquer plus aisément et à moins de frais avec le département des Hautes-Alpes, où ses habitans entretiennent de nombreuses relations commerciales.

Route du Pont-Saint-Esprit à Briançon. — Elle est praticable depuis la limite du département de Vaucluse jusqu'au torrent de Latune, entre Sahune et Villeperdrix, sur une longueur de 48,450 mètres. Au-delà elle reste entièrement à ouvrir, jusqu'à la limite des Hautes-Alpes, dans un pays hérissé de rochers et coupé par de nombreux torrens.

On n'a point encore exécuté d'ouvrages neufs depuis le département de Vaucluse jusqu'à Nyons, sur une longueur de 30,356 mètres : il n'en a été faits qu'au-dessus de Nyons.

Lorsque le gouvernement a ordonné la construction de cette route, il l'a particulièrement considérée sous les rapports militaires : elle abrégera en effet de cinq jours de marche, le trajet de Gap au Pont-Saint-Esprit. Cet avantage n'est plus aussi grand, depuis que le Piémont et l'Italie sont détachés de la France; mais la route n'en restera pas moins d'une extrême utilité pour le commerce et l'agriculture, puisqu'elle ouvrira une communication au milieu de vastes contrées auxquelles elle donnera l'aisance et la vie, et qui jusques-là avaient été, pour ainsi dire, abandonnées.

§ 2.

§ 2. *Routes départementales.* — Ce sont toutes les grandes routes non comprises parmi les routes royales, et connues précédemment sous la dénomination de *routes de quatrième classe.* Elles sont à la charge du département pour une partie, et des communes plus particulièrement intéressées, pour le surplus. Comme les routes royales, elles sont sous l'inspection de MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées.

Des délibérations du Conseil général et des décrets les ont fixées au nombre de cinq dans ce département, savoir (*a*) :

1.° Route à ouvrir de Saint-Marcellin à Avignon, par le Pont et Saint-Jean-en-Royans, Léoncel, Crest, Saou, Bourdeaux, Dieu-le-fit, Montjoux, Valréas et Carpentras, appelée *route du centre.* Elle serait de la plus haute importance pour le commerce et l'agriculture du département en général, qu'elle traverserait entièrement dans la direction du nord au sud. Prenant son embranchement à Saint-Marcellin sur la route de Valence à Grenoble, elle irait couper à Crest celle de Valence à Sisteron; à Saint-Maurice celle du Pont-Saint-Esprit à Briançon, et aboutirait à Avignon à la route de Paris à Antibes. Les ouvrages à exécuter ont été évalués par aperçu à un million.

2.° *Route de Montélimar à Nyons*, par Espeluche, le Colombier de Rochefort, Salles et Taulignan. Cette route à la fois militaire et commerciale étant par la suite prolongée jusqu'à la ville du Buis, qui a ouvert une communication sur Carpentras, pourrait devenir l'une des plus intéressantes du département : elle serait l'aboutissant de plusieurs vallées où il existe, comme à Nyons

(*a*) Le vote du Conseil général n'a point encore été sanctionné par le Gouvernement pour les deux premières; il ne l'a été jusqu'ici que pour les trois autres par le décret du 7 janvier 1813. Toutes ces routes sont réparées et entretenues comme chemins vicinaux, en attendant qu'on puisse exécuter les travaux projetés pour en faire des routes départementales.

et au Buis, un commerce assez considérable de denrées territoriales. Elle présente une dépense de 400,000 francs.

3.° *Route d'Andance*, département de l'Ardèche, à *Rives*, département de l'Isère, par Anneyron, Moras et Marcillolle : elle est nécessaire au commerce qui se fait entre les départemens du centre du royaume à la droite du Rhône et la Valoire, que l'on peut considérer comme l'un des greniers du département : la dépense en est évaluée à 125,000 francs.

4.° *Route de Montélimar à Dieu-le-fit*, par la vallée de Jabron : elle est également fort intéressante à cause des fabriques de draperies, de poteries et de soies, qui existent à Dieu-le-fit. Cette ville est placée à la chûte de plusieurs montagnes remplies de villages, du commerce et des productions desquels elle est le centre et l'entrepôt. La dépense de cette route est évaluée à 160,000 francs.

5.° *Route de Tain à Romans*, par Curson : elle s'embranche sur la route royale de Paris à Antibes, et va aboutir à la ville de Romans, où elle s'embranche de nouveau sur la route de Valence à Grenoble. Cette route est d'une grande utilité pour la communication de la partie *sud* du département de l'Isère, de la ville industrieuse de Romans, et de presque toutes celles de l'*est* de l'arrondissement de Valence avec Lyon, le Rhône et le département de l'Ardèche au moyen du bac de Tain. La dépense présumée, sur une étendue d'environ deux myriamètres, est évaluée à 40,000 francs.

Chemins vicinaux. — Toutes les communications quelconques établies, soit en pleine campagne d'un village à un autre, soit dans l'intérieur d'une même commune, et qui ne se trouvent pas dans la catégorie des routes royales et départementales, sont comprises sous la dénomination générale de *chemins vicinaux ;* leur réparation est à la charge des communes, et doit se faire aux frais des habitans par prestation en nature, s'il n'y a pas de fonds disponibles suffisans.

Les principales communications vicinales sont :

De Saint-Vallier au Grand-Serre, en suivant la vallée de Galaure.

De Romans { à la Côte-St-André, par le Grand-Serre.
à Roybon, par Génissieux.
dans la Valoire, par Saint-Donat.
à St-Jean-en-Royans, par St-Nazaire.
à Crest, par Alixan et Chabeuil.

De Valence { à Chabeuil.
à Crest, par la Vache et Montoison.

De Die.... { à Remuzat, par la Motte-Chalancon.
à Châtillon.
à Grenoble, par le Vercors.

De Crest.. { à Loriol, par Grane.
à Montélimar, par le Puy-St-Martin.
à Montélimar, par Marsanne.
à Dieu-le-fit, par Soyans.

De Nyons à Carpentras, par Mirabel.

Du Buis... { à Carpentras, par Mollans.
à Gap, par Orpierre.

De Montélimar { à Ancône.
à Carpentras, par Grignan et Valréas.

Si les grandes routes et les chemins vicinaux existans étaient bien entretenus ; si ceux qui sont projetés étaient ouverts ; si les routes en construction étaient achevées ; si les fossés qui longent les chemins étaient exactement repurgés ; si enfin les riverains, au lieu de les rétrécir sans cesse par des empiétemens, leur laissaient la largeur voulue par les réglemens, les communications dont nous venons de donner la nomenclature, suffiraient aux besoins de l'agriculture, du commerce et des affaires : en doublant la valeur des produits du département, elles le placeraient dans l'état le plus satisfaisant de prospérité. Mais on ne peut se dissimuler que, dans leur état actuel,

elles sont fort insuffisantes; plusieurs même sont impraticables pendant la mauvaise saison ou après de fortes pluies. Il est bien désirable que les villes comme les campagnes, rendues aujourd'hui à la tranquillité, consacrent à la réparation et à l'entretien des communications plus de temps et d'avances qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici.

Climat, température, vents. — La température du département présente de nombreuses variétés, suivant l'élévation des sites, la direction des montagnes, des fleuves et des rivières.

La dévastation des bois l'a changée sur plusieurs points. D'épaisses forêts n'y entretiennent plus, comme autrefois, la fraîcheur pendant les chaleurs de l'été, et n'y tempèrent plus en hiver la violence des vents du nord.

Cependant le climat est en général doux et sain.

Depuis l'extrémité méridionale jusqu'à Montélimar, on trouve une première zone où croit l'olivier.

On en rencontre une autre où la vigne est cultivée avec succès sur les côtes du Rhône, dans les vallées de la Drôme et de la Valoire et dans les environs de Romans.

Il en est une troisième, où l'on ne trouve plus de vignobles : c'est la plus froide. Elle se compose des montagnes d'Ambel, du Royanais, du Vercors et de Glandage.

Les vents sont fréquens dans le département, et surtout ceux du nord et du midi, qui se succèdent alternativement après une durée de 15 ou 20 jours. Le vent du nord est froid et sec ; celui du midi pluvieux et chaud : l'un arrive après avoir balayé d'immenses plaines et des montagnes couvertes de neiges ; l'autre est surchargé des nuées humides de la méditerrannée ou échauffé par les sables brûlans de l'Afrique. Le premier produit dans l'hiver des froids rigoureux, et dans l'été de grandes sécheresses. Il rend la navigation du Rhône très-difficile et quelquefois impossible. Sur la route même, les voyageurs en sont fort incommodés, moins à cause de sa violence, que de l'épais nuage de poussière

tourbillonnante dont il les enveloppe. Le second fait fondre les neiges des montagnes, et arrose les plaines avec les pluies abondantes de l'automne et de l'hiver.

Les vents de l'est et du couchant règnent aussi par fois. Le vent d'est, soufflant dans les matinées de l'automne ou du printemps, est le funeste avant-coureur de ces gelées tardives ou précoces, mortelles pour les arbres fruitiers et les vignes.

Le vent du couchant est fréquent en été, chaud, impétueux; imprégné des exhalaisons sulfureuses des monts volcanisés du Vivarais, il apporte la grêle et les ouragans.

Il est dans les montagnes des courans irréguliers, remarquables par leur impétuosité, et diversement modifiés par la sinuosité des vallées qu'ils traversent. Tel est le tourbillon de la montagne d'Ambel, qui, arrêtant une cascade vers le milieu de sa chûte, la reporte en jet d'eau sur une montagne fort élevée; tel est surtout le vent du *Pontias* à Nyons.

Au nord, vers le sommet et sur la croupe du col du Devès qui domine cette ville, se trouve, près d'un ancien hermitage, une caverne ou plutôt de larges et profondes crevasses, qui, au rapport de Chorier, servirent autrefois d'asile à de faux monnoyeurs. C'est de là que l'opinion vulgaire fait sortir le vent du *Pontias*, auquel on donna long-temps une origine fabuleuse. On l'attribuait à Saint-Césaire, archevêque d'Arles, qui l'aurait apporté dans un gant rempli du vent de la mer, et l'aurait déposé dans cette caverne. C'est ainsi que le raconte Gervasius de Tilisbéri, maréchal de l'empire au royaume d'Arles ou de Bourgogne, environ l'an 1210 (*a*).

(*a*) Voici à peu près comment il parle du Pontias. « Saint-Césaire étant venu à Nyons, fut touché de la stérilité de la vallée où cette ville est assise; pour y remédier, il descendit jusqu'à la mer, d'où il revint, après avoir rempli de vent un de ses gants qu'il jeta contre un rocher, où il se fit une ouverture; depuis ce temps il en sort un vent salutaire qui féconde la vallée, et qui a retenu le nom de *Pontias*, de *Pontus*, parce qu'il venait de la mer. »

L'abbé d'Expilly, après une dissertation de 7 à 8 pages sur le

Plusieurs physiciens que la curiosité a conduits à Nyons, ont attribué ce vent à diverses causes (*a*). Les uns ont voulu qu'il ne fût autre chose qu'un air condensé par le froid qui règne sur les montagnes au-dessus de Nyons, et ensuite raréfié par la douceur du climat qu'il éprouvait à l'entrée de la ville; d'autres ont pensé qu'il n'était produit que par la compression que l'air souffrait dans la gorge étroite des Pilles, et qui se dilatait avec impétuosité dès que la vallée de Nyons lui ouvrait une large carrière ; il y en a enfin qui ont prétendu qu'il était formé par le conflit entre les vapeurs froides qui s'élèvent des montagnes voisines de la rivière d'Eygues, et les exhalaisons chaudes qui sortent des crevasses du col du Devès.

Quoi qu'il en soit de cette diversité d'opinions, le *Pontias* est un vent périodique qui souffle ordinairement tous les jours, à certaines heures, plus ou moins reculées, pendant un plus long ou un plus court espace de temps, avec plus ou moins d'impétuosité, suivant la différence des saisons et la température de l'air : c'est un vent de la nuit plutôt que du jour, extrêmement froid, qui souffle par conséquent plus long-temps et plus violemment en hiver qu'en été. Pendant l'hiver il commence à souffler dès les cinq heures du soir, et il ne cesse que vers les 9 ou 10 heures du matin. Dans les grands froids,

---

Pontias, dont il donne le nom aux habitans, ajoute : « Ce vent ne contribue pas peu au naturel des habitans de Nyons : son souffle les décharge des humeurs qui, en bien d'autres contrées, appesantissent les hommes, et les tiennent dans une morne inaction. »

Chorier dit que « ce vent fait le bonheur de la ville de Nyons et de son territoire, qu'il purifie l'air, féconde la terre, et imprime à toutes les productions une qualité bienfaisante, principalement aux oliviers de ce canton, dont l'huile est en grande réputation ; que si ce vent vient à cesser, c'est un présage de malheur, de disette, de peste, ou de quelque maladie populaire. »

(*a*) Le célèbre Gassendi rapporte, dans la vie de Peyresc, que ce Mécène des gens de lettres avait chargé *Boule*, historiographe du roi, de faire l'histoire du *vent Pontias*, et de rechercher l'origine de ce phénomène singulier.

il ne discontinue presque pas de toute la journée. En été, au contraire, il ne commence que vers les 9 heures du soir, et il est à peine sensible à 7 heures du matin. Il paraît même quelquefois étouffé par les chaleurs accablantes de l'été : son souffle est toujours plus violent le matin que le soir. La bise est le seul vent auquel il le dispute pour le froid et l'impétuosité. Celle-là semble cependant l'emporter, puisque le *Pontias* ne souffle jamais dès que le vent du nord tient la campagne. Le Pontias a néanmoins quelque chose de plus piquant, et, à la différence de la bise, il ne souffle point par bouffées inégales, mais toujours dans le même sens, avec une égale continuité, sans prendre aucun relâche. Il ne perd que peu de sa force, même en été, en sorte que lorsqu'il souffle dans les matinées de cette saison, on ressent une fraîcheur assez semblable au froid. Le vent du midi, au contraire, ne fait qu'irriter le Pontias, dont les premières bouffées ne sont alors qu'un léger zéphir interrompu ; mais il se renforce peu à peu, et parvient enfin à toute son impétuosité. Sa fin va par degrés comme son commencement. Son souffle suit le cours de la rivière d'Eygues ; il ne s'écarte point au-delà de la vallée de Nyons ; il n'en parcourt pas même tous les recoins, car sur le chemin de Valréas, qui est sur la plaine du côté du nord, à peine a-t-on mis le pied au-delà du torrent des Ruines, qui vient d'une gorge de la montagne du Pied-de-Vaux, que l'on ne sent plus le vent, tandis qu'il souffle avec force le long de la rivière.

Ce n'est cependant pas dans la seule vallée de Nyons que souffle le Pontias ; il remonte la rivière d'Eygues dans la gorge des Pilles, jusqu'à une demi-lieue, et finit à un détroit qui sépare le territoire d'Aubres de celui de Nyons, en sorte que, par une singularité qui paraît incompréhensible, le vent du Pontias, au-dessous d'un autre détroit qu'occupe le pont de Nyons, souffle du levant au couchant, tandis qu'au-dessus il souffle du couchant au levant. C'est ce qu'éprouvent tous les jours les voya-

geurs qui, venant de la gorge des Pilles, entrent dans la vallée de Nyons : alors ils vont toujours du levant au couchant, et ils reçoivent le souffle du Pontias par-devant, jusqu'au pont de Nyons; dès qu'ils ont passé ce pont, ils reçoivent par derrière le souffle de ce même vent.

Il en règne un aux Pilles de même nature, que l'on nomme la *Vésine*, c'est-à-dire mauvais vent. Il souffle pendant le jour; il se fait sentir sur le midi jusqu'au soir, tandis que le Pontias est plutôt un vent nocturne; il ne se lève que lorsque le soleil se couche. Peu s'en faut que la Vésine ne commence à souffler lorsque le Pontias finit, et qu'elle ne finisse lorsqu'il commence. Ce dernier est dans tous les temps beaucoup plus fort.

Ces vents sont assez communs dans les environs de Nyons; il y en a à Châteauneuf-de-Bordette, à Bénivai, à Saint-Mai, à Venterol.

Un vent, que l'on nomme *Solore*, prend naissance dans la vallée de la Drôme; il suit le cours de la rivière, et quoique froid en toute saison, il est un présage assuré de pluie. Ce fait rapporté par Chorier, est justifié par ce que m'écrivait le 24 janvier 1817, M. Buffel, juge de paix de Saillans. « Vous connaissez sans doute, me » mandait-il, le vent particulier que nous appelons » *Solore* : il ne souffle avec violence que sur le terri- » toire de Saillans; mais il présente ce phénomène que » lorsqu'il ne cesse point à 10 heures du matin, il est » le précurseur du vent du midi et de la pluie : il n'y a » pas de baromètre plus sûr. »

Constitution physique et caractère des habitans. — Ils sont en général d'une taille moyenne, mais bien proportionnée. Leur teint est d'un brun clair, leur voix douce, leur accent net, quoique un peu traînant. Leurs traits ont assez de régularité. Leur physionomie est mêlée de douceur et de vivacité, de finesse et de franchise. Ils sont agiles, robustes, spirituels et bons soldats.

En s'accordant sur le fond de leur caractère, les historiens et les géographes en ont diversement peint quelques nuances.

Dans son Dictionnaire universel, imprimé à Lyon en 1659, l'avocat Juigné de Mollières dit que « constans dans la poursuite de leurs affaires, courtois, affables, spirituels, les Dauphinois sont aptes aux sciences, mais dissimulés. »

Il veut parler sans doute de la circonspection et de la finesse qui, comme nous venons de le dire, entrent en effet dans leur caractère; mais ne sait-on pas que, loin d'être un défaut, c'est une qualité rare et le don d'un esprit juste et exercé?

De son côté, l'historien de la province s'exprime ainsi: « Ils sont propres à tout ce qu'ils entreprennent. Spirituels et judicieux, il n'y a rien d'emporté dans leurs manières, et en eux le flegme rend la bile sage; mais la prudence de plusieurs dégénère en dissimulation (*a*). »

Ailleurs on lit sur les habitans du département de la Drôme : « Le foyer de leurs sensations est dans leur tête, autant que dans leur ame. Ils sont susceptibles de tenue, de résolution forte dans l'exécution de ce qu'ils veulent. Ils se sont toujours distingués sous les armes et sur le champ de bataille; mais chez eux, ils sont timides, en ce sens que, déterminés principalement par leur intérêt, ils sont constamment en garde. C'est ainsi que leur premier mouvement appartient presque toujours à la méfiance, et qu'avant de prendre un parti, ils veulent savoir ce qu'ils ont à gagner ou à perdre. Ils ont de l'esprit, et leur jugement, rarement précipité, en est d'autant plus sain.

« Ces traits s'appliquent plus particulièrement aux habitans des arrondissemens de Valence et de Die qu'à

(*a*) Histoire abrégée de Dauphiné, par Chorier, tome 1, page 24.

ceux de Montélimar et de Nyons, qui sont peut-être plus ardens (a). »

Sans m'établir le juge de ces opinions, j'ajouterai que les habitans de la Drôme sont laborieux, amis de la paix, de l'ordre et des lois : on a vu, dans les circonstances les plus difficiles, la masse de la population, éloignée de tous les genres d'excès, accorder l'hospitalité aux hommes honnêtes des partis les plus opposés, aux étrangers et aux malheureux. On l'a vue aussi disposée aux plus pénibles sacrifices pour les besoins de l'état, lorsque écartant l'arbitraire, l'autorité lui a parlé le langage de la confiance, de la justice et de la raison. Il n'est pas de département où l'on acquitte plus exactement les charges publiques.

La manière de vivre y est conforme à celle de l'intérieur de la France : on n'aperçoit quelque différence que dans les montagnes.

On sait y allier le plaisir aux affaires ; la danse est pour toutes les classes une des principales jouissances. Dans les campagnes, la gaieté et le mouvement des rigodons et des bourrées continuent de prévaloir sur les contre-danses, qui n'y sont guères connues que de nom, comme le fifre et le tambourin y prévalent encore sur les autres instrumens.

Les fêtes patronales sont ordinairement fort bruyantes. C'est un rendez-vous pour les habitans des villages voisins. Les cabarets se remplissent, les jeux de boule, de paume et de roulette sont l'amusement des hommes, tandis que les jeunes gens dansent sur l'herbe ou sous un hangar. Partout règne une véritable cordialité : le pauvre comme le riche se met en dépense pour bien traiter ses hôtes.

Nourriture des habitans. — Les familles aisées mangent de fort beau pain de froment; celles dont l'aisance est moindre, mangent du pain de méteil ou de pommes de

---

(a) Voyez encore la Description topographique et statistique de la France, par MM. Peuchet et Chanlaire, page 18.

terre et de seigle, et les malheureux du pain d'avoine ou de sarrasin, mêlé avec un peu d'orge : il en est dans les parties montagneuses qui font entrer la farine de gland et de châtaigne dans la composition de leur pain. Ce sont les plus misérables. Du laitage, des œufs, des pommes de terre, des légumes, et de temps à autre un peu de porc salé, voilà la nourriture habituelle des habitans des campagnes.

Dans les lieux populeux, on mange de la viande de boucherie, et on se procure plus facilement du jardinage.

La consommation journalière de chaque individu peut être évaluée, terme moyen, et année ordinaire, à 50 ou 60 centimes.

Quant à la consommation des villes, elle varie comme les facultés, les ressources, les goûts, l'éducation, le tempérament et les besoins de chaque particulier. Cependant on pense qu'en général on peut l'estimer pour la classe la plus nombreuse au double de celle des campagnes.

Maladies des hommes. — La grande variété de climats et de températures que présente le département, n'influe guères moins sur les habitans que sur les productions de la nature. Ceux qui habitent les régions élevées, où l'air est plus froid, mais plus vif et plus pur, où ses variations sont plus fréquentes, où les forces vitales sont plus concentrées, mais plus énergiques, la circulation plus rapide, le tempérament plus fort et plus robuste, éprouvent nécessairement d'autres maladies que ceux qui cultivent la plaine et les vallées profondes, où souvent une atmosphère chargée de vapeurs nuisibles énerve la fibre et ralentit la circulation (*a*). C'est ainsi qu'on a remarqué qu'un grand nombre de maladies, telles que les écrouelles, l'épilepsie, la phthisie pulmonaire, la phthisie tuberculeuse, les ophtalmies chroniques, l'asthme,

---

(*a*) Constitution météorologico-médicale de l'an 11, par M. le docteur Dupré, page 3.

l'hémoptysie, la gibbosité, le rachitis et le goître (a), sont beaucoup plus communes dans les cantons froids et humides, et dans ceux où l'air ne circule pas librement, que dans les localités qui jouissent d'un climat plus doux, d'une chaleur plus vive et plus égale, d'un ciel plus pur, d'un air plus sec.

C'est par la même cause que l'humidité des habitations, leur mauvaise distribution, leur petit nombre de fenêtres et leur malpropreté, occasionnent des maladies putrides.

Nous devons signaler une pratique funeste qui existe dans les petites villes et les communes rurales du département, et qui consiste à amonceler dans les rues des immondices et du fumier. Elle est surtout dangereuse dans les lieux où le fumier se prépare avec la feuille de buis, qui, mise en putréfaction, répand une odeur pénétrante et pernicieuse. Il importerait de faire cesser de pareils usages pendant les chaleurs de l'été et une partie du printemps et de l'automne, car quelque précieux que soient les moyens d'engrais, personne ne prétendra sans doute que l'on doive leur sacrifier la santé de l'homme.

Une pratique non moins générale, et peut-être plus funeste encore, est de laisser corrompre à l'air libre les bestiaux morts. Indépendamment des exhalaisons qui naissent de toute putréfaction, les maladies qui ont fait mourir ces animaux, peuvent devenir et ont été quelquefois la source des épidémies. C'est un préjugé parmi le peuple,

---

(a) La stagnation de l'air, son humidité et sa chaleur favorisent surtout la maladie appelée goître. De savans médecins prétendent que c'est là l'unique cause de cette difformité, tandis que d'autres l'attribuent aux eaux froides produites par la fonte des neiges et des glaces. Quoi qu'il en soit, il paraît que le meilleur remède est le sel de prunelle ou le sel de cuisine, à la dose d'un gros ou d'un demi-gros, dissous dans quatre onces d'eau et bu deux fois par jour, ainsi que des frictions sur la tumeur avec les mêmes dissolvans. Les pilules savonneuses et les lotions avec une eau de savon très-chargée sont également efficaces. Il faut joindre à ces remèdes un régime fortifiant et tonique, aidé de beaucoup d'exercice.

qui croirait commettre un sacrilége en leur donnant la sépulture. On ne peut lui redire assez : « La sépulture des » brutes n'a rien de commun avec celle des hommes : » ceux-ci sont ensevelis dans un lieu révéré ; ceux-là en » plein champ. En les laissant corrompre à vos portes, » vous préparez votre propre sépulture et celle de vos » enfans. Si ces raisons ne suffisent point pour vous désa- » buser, considérez que votre cheval enfoui au pied d'un » arbre, le fera prospérer pendant vingt ans. »

La fatigue excessive et continuelle qui résulte du travail employé dans les montagnes pour dompter un sol rebelle, les alimens pesans et peu nutritifs, et en été le repos trop court, produisent des maladies de langueur chez les uns, et des maladies inflammatoires chez les autres.

L'usage immodéré de l'huile cause des hernies, et c'est de là que cette infirmité est si répandue dans les arrondissemens de Nyons et de Montélimar, où l'on se sert plus habituellement d'huile d'olive.

Les paysans, dans l'état de la transpiration la plus abondante, se reposent souvent sans précaution sur la terre, quelquefois à l'ombre la plus froide, et même dans des lieux humides. Ils boivent de l'eau lorsqu'ils sont très-échauffés par le travail ou par la course ; ils n'évitent jamais les transitions brusques du chaud au froid. De là des rhumes, des catarres, des inflammations de foie et de poitrine, des coliques, des pleurésies, des rhumatismes et des esquinancies.

La propreté contribue puissamment à la santé, et elle est si peu coûteuse et si peu pénible, que l'on s'étonne de la négligence qui règne à cet égard parmi les ouvriers et les habitans de la campagne.

Le défaut de bains, de lavages fréquens, la conservation du même linge sur leur corps, leur occasionnent des clous, des furoncles, des boutons, des dartres et en général des maladies de peau.

Les fruits verts produisent des diarrhées et dans quel-

ques automnes des dyssenteries. L'ivrognerie prépare aussi des maladies et occasionne des accidens. Les hydropisies, les chûtes et les contusions sont les suites ordinaires et la punition de ce vice ignoble et dégradant.

Et pourquoi ne pas compter aussi parmi les causes des maladies, la manière dont l'art de guérir continue d'être exercé dans tant de localités? On trouve dans les villes et dans quelques bourgs, des médecins et des chirurgiens qui jouissent d'une confiance méritée; on y trouve également des sages-femmes, élèves de l'École de la Maternité dont elles ont suivi les cours aux frais du département, qui joignent à la théorie toute l'habileté de la pratique; mais dans les campagnes une routine surannée et le charlatanisme décident encore de la vie des hommes. L'exécution de la loi de ventôse an 11 pourrait seule mettre un terme aux maux incalculables de l'impéritie des médecins sans aveu, des guérisseurs et vendeurs d'orviétan.

La vaccine a sensiblement atténué les effets, naguères si désastreux, de la petite vérole, et cependant, qui le croirait? elle trouve encore quelques détracteurs, des incrédules ou des hommes qui feignent de l'être, et des préjugés qui s'opposent à ses progrès (a).

La religion et l'humanité font un devoir aux hommes éclairés, aux magistrats et aux ecclésiastiques de concourir de la manière la plus persévérante et la plus active à détruire ces préjugés, et, disons-le, à démasquer l'hypocrite incrédulité de l'intérêt particulier. « Ce n'est pas en effet, comme l'a si bien remarqué un habile médecin,

---

(a) Le département de la Drôme a joui un des premiers de cette précieuse découverte. M. *Bonnet-Dorion*, propriétaire à Crest, l'apporta de Genève au mois de juillet 1801, et s'empressa d'en répandre les bienfaits avec un zèle véritablement philanthropique. Il n'a cessé depuis lors d'inoculer lui-même la vaccine, et on porte à plus de 10,000 le nombre des individus qu'il a vaccinés. Le Gouvernement lui a décerné, en 1810, une médaille d'argent, comme un témoignage de la reconnaissance publique.

M. le docteur *Antelme*, de Romans, dans un rapport publié en 1808, lorsque plus d'un tiers de la population naissante, dans toute l'étendue du royaume, jouit annuellement du bienfait de la nouvelle inoculation; ce n'est pas lorsque cette immense population soumise aux influences varioliques a résisté, soit à l'inoculation de la petite vérole, soit à la cohabitation avec des varioleux, soit enfin à l'effet des miasmes répandus dans l'atmosphère au retour des épidémies varioliques; ce n'est pas lorsque des faits observés par d'excellens médecins donnent un commencement de preuve que l'effet préservatif de la vaccine ne se borne pas aux individus qui ont été soumis à la nouvelle inoculation, mais qu'il se transmet à leurs enfans; ce n'est pas lorsqu'il est constaté que, dans tous les lieux où la vaccine a été propagée avec activité, la petite vérole est devenue rare, la mortalité moindre et la population plus nombreuse; ce n'est pas, dis-je, dans des circonstances aussi favorables à la destruction d'un des plus terribles fléaux du genre humain, qu'il faut se laisser ébranler par un seul fait douteux, et céder à des bruits publics répandus le plus souvent par la malveillance; il faut, au contraire, redoubler de zèle et d'efforts pour vaincre les obstacles par lesquels on chercherait à faire rétrograder une pratique aussi salutaire. »

EAUX MINÉRALES. — Le département possède plusieurs fontaines minérales, qui toutes ont des propriétés curatives, lorsque les eaux en sont administrées avec soin, savoir :

Arrondissement de Die. — Il y en existe à Aurel et à Romeyer. Celles d'Aurel sont les plus estimées : apéritives, désobstruantes, purgatives, salutaires pour les empâtemens glaireux, les fièvres tierces, les maladies du foie et de la rate, et les tempéramens bilieux, elles attirent annuellement vers le mois d'août une affluence assez considérable. Celles de Romeyer sont sulphureuses et très-bonnes pour les maladies de la peau.

Arrondissement de Montélimar. — Il y en a sur le territoire de Montélimar, au quartier de Bondonneau, et au Pont-de-Barret, qui ont les mêmes qualités que celles d'Aurel. Il y a aussi à Dieu-le-fit deux sources, l'une cuivreuse et l'autre vitriolique, ce qui les range dans la classe des acidules : elles sont fort bonnes pour les maladies des yeux qui exigent les toniques; elles dissipent les inflammations, fortifient la vue, guérissent les maladies de la peau, les vieux ulcères, etc.

Il coule également au pied de la montagne de *Sainte-Juste*, à deux portées de fusil au levant de St-Paul-Trois-Châteaux, une source prétendue minérale, renommée dans les environs sous le nom de *Fontaine sainte*, dont la vertu a été accréditée par l'esprit de dévotion et l'amour du merveilleux. Ses eaux n'ont pas, comme le prétend le père *Anselme*, dans son Histoire de St-Paul-Trois-Châteaux, écrite vers le commencement du 17.e siècle, la rare efficacité de guérir *les aveugles, les maux d'yeux et une infinité d'autres maladies*; mais elles sont fort agréables à boire, très-pures et surtout fort légères. Elles ne contiennent qu'un demi-grain de résidu sec par livre ; ce résidu est un mélange de sulfate de chaux et de carbonate de magnésie. Elles ne présentent aucun vestige de dissolution saline ou sulphureuse ; le peuple va cependant les prendre en foule dans le mois d'août : il les boit pendant neuf jours, tous les matins, en ayant soin de les rendre purgatives au moyen du sulfate de magnésie (sel d'epsom). Ce purgatif réitéré, le régime plus sobre et plus attentif qu'on observe pendant leur usage, produisent toujours quelque bien (*a*).

Arrondissement de Nyons. — Il y en a à Nyons, à Mérindol, à Propiac, à Mollans et à Montbrun.

Celles de Nyons sont ferrugineuses, légèrement purgatives, spécifiques pour le rétablissement et la provocation

(*a*) Mémoire sur la topographie du Tricastin, par M. le docteur Niel.

cation des évacuations périodiques, et pour les maladies du foie et de la rate.

Celles de Mérindol coulent de la carrière de plâtre qui se trouve entre cette commune et celle de Propiac. Elles paraissent convenir aux congestions bilieuses, aux obstructions, aux paralysies partielles, aux douleurs rhumatismales et aux vieux ulcères; mais elles sont si actives qu'elles deviennent pernicieuses aux personnes d'un genre nerveux irritable; à celles qui sont épuisées par une longue maladie ou par un excès quelconque; aux hystériques, aux hypocondriaques et surtout aux poitrinaires. Tous les ans un assez grand nombre d'habitans des environs et de l'ancien Comtat viennent prendre ces eaux.

Celles de Propiac paraissent contenir le même principe: elles sortent de la même montagne et ont le même goût.

Celles de Mollans sont au milieu d'un vallon, entre la montagne de Soutein et le col de Broche. Le goût en est sulphureux; elles sont un peu nauséabondes. Toniques, fondantes, apéritives et désobstruantes, elles sont salutaires pour les embarras muqueux des premières voies, les obstructions des viscères, les glaires de la vessie et même le calcul. Elles guérissent radicalement les dartres, même invétérées, les douleurs rhumatismales qui dépendent de relâchement, la phthisie pulmonaire dans ses premiers degrés, et plusieurs autres maladies de poitrine; elles soulagent et préparent à la guérison dans les tumeurs froides, la paralysie commençante, les affections artritiques, la dyssenterie chronique, la jaunisse, les fièvres quartes opiniâtres, etc. Mais, comme celles de Mérindol, elles sont peu favorables aux personnes dont le genre nerveux est porté à un certain degré d'irritabilité.

Les deux sources de Montbrun sont, l'une au quartier de Pré-Long, et l'autre aux vieilles Plâtrières. Elles sont abondantes et purgatives. Imprégnées de particules gypseuses, sulphureuses et ferrugineuses, elles ont fortement le goût de toutes ces matières.

Arrondissement de Valence. — La source minérale de Barcelonne a joui long-temps d'une réputation qui, dans la saison des eaux, y attirait beaucoup de monde. Elle fut, dit-on, découverte par un malade qui, amené dans cette localité par une sorte de hasard, fut frappé de l'odeur bitumineuse de cette eau, en but abondamment et guérit. Il avait, ajoute-t-on, suivi sans succès toutes les eaux minérales de France.

Cependant les médecins ne pensent pas que les eaux de Barcelonne aient beaucoup de propriétés, parce que l'hydrogène sulfuré et l'acide carbonique y paraissent en petite quantité. Aussi faut-il la prendre à forte dose pour qu'elle opère dans les maladies cutanées, dans la phthisie pulmonaire, dans les affections tuberculeuses des poumons, dans les ulcérations internes, les embarras glaireux de l'estomac, les diarrhées, les dyssenteries chroniques, etc.

Elle est remarquable par la teinte jaunâtre et pour ainsi dire cuivreuse qu'elle laisse sur la terre et les cailloux qu'elle touche.

Eaux salées. — Il y a aussi quelques sources d'eau salée qui excitèrent autrefois la vigilance inquiète et fiscale des agens de la ferme générale, notamment à Aix et à Beaumont, dans l'arrondissement de Die, à Mollans et à Propiac, dans celui de Nyons. Celle de Propiac est la plus abondante. Elle coule non loin de la source d'eau minérale, au bas de la montagne qui sépare Mérindol de Propiac, et près de ce dernier village. Les habitans s'en servent pour leur usage et celui de leurs troupeaux. On y voit encore les restes des constructions ordonnées par la ferme pour détruire la source et en faire perdre les eaux.

Population. — La population du département avait été évaluée par l'ancien bureau du cadastre à 241,261 individus; par un comité de l'assemblée constituante, en

1789, à 246,687 ; par l'administration du département, en 1790, d'après les états que lui fournirent les municipalités, à 257,386, mais il est reconnu que ce recensement fut exagéré par la plupart des communes, pour se donner de l'importance et nommer un plus grand nombre d'électeurs ; elle le fut par Arthur Young, à 224,000 ; par Peuchet, à 234,301, et par une des dernières éditions de la Géographie de Lacroix, à 233,000. Un annuaire de l'an 7 l'évaluait de 230 à 234,000. Les états de l'an 8 la portèrent à 235,357 ; ceux de l'an 10, à 242,217, et ceux de 1806, à 253,372.

Ce dernier recensement a paru le plus exact : l'administration s'y est arrêtée. C'est aussi la population qu'indique l'Almanach royal.

Ce résultat se divisait, à l'époque où il fut obtenu, à peu près ainsi :

1.° *Division de la population par sexes.*

Garçons	68,357	253,372.
Filles	68,522	
Hommes mariés	47,795	
Femmes mariées	47,887	
Veufs	6,026	
Veuves	10,406	
Militaires aux armées	4,379	

2.° *Division de la population par âges.*

Au-dessous de 5 ans	35,844	253,372.
De 5 à 10 ans	30,045	
De 10 à 15 ans	27,190	
De 15 à 20 ans	22,793	
De 20 à 30 ans	30,532	
De 30 à 40 ans	33,470	
De 40 à 50 ans	31,346	
De 50 à 60 ans	21,087	
De 60 à 70 ans	14,249	
De 70 à 80 ans	5,553	
De 80 à 90 ans	1,182	
De 90 à 100 ans	79	
De 101 et au-delà	2	

3.° *Division de la population par feux.*

56,230.

4.° *Division de la population par arrondissemens.*

Arrondissement de Valence. . .	109,612		253,372.
——— de Die.	60,518		
——— de Nyons. . . .	32,745		
——— de Montélimar.	50,497		

5.° *Division de la population par communes.*

	Ayant cette population	
	agglomérée.	tant agglomérée qu'éparse.
Nombre des communes de 500 habitans et au-dessous. .	290	210
De 500 à 1,000.	45	76
De 1,000 à 1,500.	12	37
De 1,500 à 2,000.	6	20
De 2,000 à 2,500.	3	5
De 2,500 à 3,000.	»	6
De 3,000 à 3,560.	2	2
De 3,500 à 4,000.	»	1
De 4,000 à 4,500.	»	1
De 4,500 à 5,000.	»	»
De 5,000 à 10,000.	3	2
De 10,000 à 12,000	»	1
	361	361

6.° *Division de la population par villes, bourgs et villages.*

Villes.	51,885	253,372.
Bourgs.	38,096	
Villages.	163,391	

Les villes de Valence, Romans et Montélimar, sont les seules dont la population excède 5,000 ames.

Les derniers états du mouvement général de la population donnent, année moyenne,

Naissances.	8,000.
Mariages.	1,770.
Décès.	6,500.

On voit,

1.° Que la population totale comparée à l'étendue territoriale, donne environ 750 individus par lieue carrée de 25 au degré, ou 37 par kilomètre carré (a).

2.° Que la population femelle est à peu près égale à la population mâle.

3.° Que la population des villes est à la population totale comme 1 est à 4 9|10; la population des bourgs comme 1 est à 6 25|38, et celle des villages comme 1 est à 1 9|16.

4.° Que les naissances d'une année sont à la population totale comme 1 est à 31 5|8; les mariages comme 1 est à 14 5|17, et les décès comme 1 est à 39.

Au moyen de ce rapport, il suffirait pour connaître approximativement la population d'une commune ou d'un canton, de multiplier le nombre qui exprime ce rapport par celui des naissances, des mariages ou des décès.

On ne doit pas accorder une confiance entière aux bases établies par les auteurs qui se sont livrés à des recherches sur la population. Ils posent comme principe que l'on peut connaître le nombre des individus qui existent dans une localité quelconque, en multipliant par 4 1|2 celui des cotes d'imposition personnelle. Cette base est assez exacte si on l'applique au nombre des feux, mais elle est fausse à l'égard des cotes d'imposition per-

(a) En 1785, M. Necker, en établissant pour terme moyen de la population générale de la France, 916 individus par lieue carrée de 25 au degré, ne portait qu'à 649 la population de la généralité de Grenoble ; mais cette généralité comprenait des contrées presque désertes dans les Alpes, tandis que le département de la Drôme est une des parties les plus peuplées de l'ancien Dauphiné. D'ailleurs la population a augmenté depuis l'époque où M. Necker faisait ce calcul.

sonnelle, parce que les rôles ne comprennent pas tous les chefs de famille; les indigens, par exemple, n'y figurent point. Dans ce département, les rôles contiennent 50,380 cotes : d'après la base proposée, elles ne donneraient que 226,710 individus, nombre fort au-dessous de la réalité.

Il est évident que la population s'est accrue beaucoup depuis 1789, malgré les guerres désastreuses et tant de circonstances malheureuses qui ont désolé la France. On demandera quelles sont les causes de cet accroissement : les mêmes qui ont donné des résultats semblables sur d'autres points. Ce sont les victoires que le temps a obtenues sur les préjugés qui s'opposaient à l'inoculation de la petite vérole, et plus récemment à celle de la vaccine; l'obligation que les mères se sont imposée d'allaiter leurs enfans; l'aisance plus généralement répandue dans les campagnes par la facilité que le papier-monnaie a donnée aux débiteurs de s'acquitter; la division des propriétés, opérée par la vente des domaines nationaux; le partage des biens communaux; les progrès de l'agriculture; la suppression des ordres monastiques, enfin l'empressement, dangereux pour leur génération, avec lequel des jeunes gens ont contracté des mariages, dans l'espoir de se soustraire à l'obligation de porter les armes. Cet accroissement va devenir plus sensible encore, aujourd'hui que la paix a rendu à leurs foyers un grand nombre de militaires, qui déjà forment de nouvelles familles.

Développement des forces humaines. — Les enfans des cultivateurs commencent à être utiles à leurs parens dès l'âge de 6 ou 7 ans. A cette époque on confie, soit aux filles, soit aux garçons, la garde des troupeaux. On voit même de jeunes filles de 9 à 10 ans porter de lourds fardeaux, et se livrer à toutes les fatigues du ménage.

A peine les garçons ont-ils atteint l'âge de 12 à 13 ans, qu'ils commencent à conduire la charrue.

De 18 à 25 ans, ils sont en état de se livrer à un tra-

vail indépendant. C'est alors que l'homme jouit de toute sa force.

On ne saurait déterminer d'une manière précise l'époque à laquelle il cesse de travailler, parce qu'au moment où ses forces ne lui permettent plus de manier la pioche ou la bêche, il laboure avec une charrue très-légère, ou s'occupe de petits travaux de l'intérieur du ménage, de manière qu'il est toujours en activité jusqu'à l'extrême caducité, à moins que des infirmités ne le forcent de renoncer à toute occupation.

Il en est de même de la femme : lorsqu'elle ne peut plus vaquer aux travaux des champs, elle s'occupe à filer.

Cependant ces derniers travaux des vieillards doivent être considérés comme une sorte d'inactivité, et l'on peut dire en général que l'homme et la femme cessent de travailler de 65 à 70 ans. On voit quelques exemples d'une vigueur plus prolongée, mais ce sont des exceptions rares.

Parmi les artisans, c'est aussi dès l'âge de 6 à 7 ans que les enfans sont employés par leurs parens. Là commence leur apprentissage, s'ils sont destinés à la profession de leur père, et sa durée n'est point déterminée; mais l'époque des apprentissages en général est de 14 à 20 ans, et leur durée de 2 ou 3 ans.

L'artisan, comme le cultivateur, cesse d'être propre au travail de 65 à 70 ans. On en compte même très-peu qui puissent à cet âge remplir une journée d'ouvrier.

L'habitant des montagnes pousse un peu plus loin sa carrière que l'habitant de la plaine; néanmoins le climat étant généralement bon, la différence n'est pas considérable.

Recrutement. — Le département a fourni dans tous les temps de nombreux et bons soldats. C'est avec ses bataillons qu'avaient été formées en plus grande partie la célèbre 4.e demi-brigade légère, la brave 100.e de ligne et la 57.e, que l'on surnomma *la terrible*.

On a vu, à l'époque des levées, les jeunes conscrits

témoigner presque toujours de la répugnance pour la carrière militaire. Leur esprit fécond en ressources, épuisait tous les moyens de libération; cependant s'ils étaient désignés, ils prenaient aisément leur parti, et allaient soutenir la réputation de leurs aînés.

Le nombre des conscrits dont les listes se composaient chaque année, était de 2500 à 2700 environ (*a*), terme moyen, ... 2,600.

Sur quoi il en était ordinairement réformé 450 ou 460, et excepté pour diverses causes 30 ou 40, ... 500.

Restaient. . . . . 2,100.

Ce dernier nombre se subdivisait ensuite,

1.° En conscrits formant le contingent et devant être incorporés. C'étaient les premiers numéros du tirage, et le nombre variait annuellement dans la proportion de la levée générale.

2.° En conscrits formant le dépôt. C'étaient tous les numéros non appelés.

3.° En conscrits placés de droit à la fin du dépôt par divers motifs.

4.° En conscrits ajournés à la classe suivante, soit pour taille non développée, soit pour constitution non encore formée.

(*a*) Le nombre porté sur les listes des dix dernières années était,

En l'an 14, de	2,140.	En 1807, de . .	2,416.
En 1806 (mais cette liste, à cause du changement de calendrier, comprenait les conscrits de 15 mois), de	2,727.	En 1808, de . .	2,232.
		En 1809, de . .	2,450.
		En 1810, de . .	2,492.
		En 1811, de . .	2,616.
		En 1812, de . .	2,577.
		En 1813, de . .	2,710.
		En 1814, de . .	2,702.

Il est remarquable que l'augmentation de la population a commencé en 1790 et 1791, et qu'elle est allée croissant encore en 1792, 1793 et 1794, années qui correspondent aux classes de conscription dont on vient de donner la force numérique.

Les réformés se subdivisaient ensuite eux-mêmes à peu près ainsi :

1.° Défaut de taille (la taille obligée était de 4 pieds 9 pouces)	145	460.
2.° Difformités	18	
3.° Teigne	18	
4.° Claudication et fracture	102	
5.° Vice scrophuleux	25	
6.° Vices de la vue	30	
7.° Hernies	35	
8.° Vices de l'ouie, de la voix et de la parole	26	
9.° Plaies et ulcères	38	
10.° Phthisie, marasme, etc.	23	

Le nombre pour chacun des degrés de taille était dans les proportions suivantes, savoir : au-dessous d'un mètre

448 millimètres,	62.	*Report.*	1827.
542	325.	662 millimètres,	186.
555	171.	676	161.
567	122.	689	120.
580	144.	703	107.
595	193.	716	69.
610	270.	730	44.
622	164.	743	27.
635	201.	757	22.
649	175.	Au-delà,	37.
A reporter.	1827.	TOTAL...	2600.

Enfin, on a trouvé que les professions de ces 2600 individus étaient dans les proportions que voici :

1.° Habitués à travailler la terre	2,095	2,600.
2.° Ouvriers en fer	40	
3.° Ouvriers en bois	55	
4.° Boulangers	15	
5.° Maçons	30	
6.° Cordonniers	47	
7.° Tailleurs d'habits	23	
8.° Autres états ou professions	295	

Ce résultat prouve ce que l'on verra dans tout le cours de cet ouvrage, que le département de la Drôme est essentiellement agricole.

Cultes. — Il existe deux cultes dans ce département; le catholique romain, et le protestant ou réformé. Le premier est le plus nombreux; les protestans n'excèdent guères 35,000, savoir :

Dans l'arrondissement	de Valence.	6,340.
———	de Die	20,605.
———	de Nyons.	3,400.
———	de Montélimar. . .	4,655.
	TOTAL.	35,000.

Langage. — La langue française n'est inconnue sur aucun point du département. On la comprend et on la parle dans l'occasion; mais dans la partie méridionale notamment, le patois est le langage habituel. Les personnes les mieux élevées, hommes et femmes, conversent presque toujours en patois dans le sein du ménage, ce qui les met dans le cas de parler et surtout de prononcer moins bien le français. On le parle mieux et plus habituellement dans la partie septentrionale.

Le patois est très-riche pour exprimer les besoins, les actions et les sensations ordinaires, mais il est pauvre pour exprimer les sentimens élevés et les idées abstraites.

Composé de mots dérivés du celte, du latin, du français et de l'italien, il atteste les nombreuses révolutions dont ces contrées méridionales furent le théâtre, les colonies qui s'y fixèrent, les émigrations qu'elles accueillirent.

Il a ses difficultés et ses beautés. La prononciation donne un caractère particulier à cette sorte de dialecte, mais elle ne saurait s'écrire, et l'orthographe, même avec le secours des accens, ne la fait connaître qu'imparfaitement: les seuls méridionaux parviennent à la bien saisir.

Ce langage varie dans ses modes et sa prononciation; non-seulement on aperçoit des changemens notables d'un canton à un autre, mais d'un village au hameau voisin. Dans une même ville, les gens du peuple, qui habitent les lieux fréquentés par les étrangers et la bourgeoisie, ont une prononciation et des termes qui diffèrent du lan-

gage usité entre les cultivateurs et les ouvriers relégués dans des quartiers habités par eux seuls. D'un autre côté, cet idiôme, moins dur dans les parties méridionales des arrondissemens de Montélimar, Nyons et Die, que dans le reste du département, est pourtant moins agréable à l'oreille que celui du Comtat Venaissin, qui diffère lui-même du vrai patois provençal et plus encore du languedocien, le plus agréable de tous.

Le point où le langage populaire subit, dans le département, une métamorphose sensible, est Montélimar. Malgré les nuances d'une commune à une autre, on retrouve toujours le patois depuis Montélimar jusqu'à Marseille et jusqu'à Montpellier, tandis qu'en remontant vers le nord, il va se dénaturant, de telle manière qu'un habitant de Montélimar serait peut-être embarrassé de soutenir une conversation en patois avec un cultivateur de Valence.

Montélimar est le point où passe la ligne qui sépare la langue que l'on peut appeler provençale, de celle qui appartient plus particulièrement au Dauphiné.

M. Gaud de Roussillac, qui a administré long-temps et avec beaucoup de distinction cet arrondissement en qualité de Sous-Préfet, et qui s'est occupé de recherches sur cette matière, étend à l'est jusqu'à la mer, en passant par Bourdeaux, Lamotte-Chalancon, Valdrôme, Serres, Sisteron, Digne, Grasse et Saint-Laurent du Var, cette ligne, passé laquelle le langage méridional subit des changemens qui le rendent méconnaissable.

Il étend également de Montélimar, au sud-ouest, en passant par Rochemaure, Privas, Aubenas, l'Argentière, Saint-Ambroise, Lodève, Pézénas, Béziers et Narbonne, la ligne au nord de laquelle on ne parle plus le véritable languedocien. Montélimar forme ainsi le milieu de cette ligne, dont les deux extrémités sont Saint-Laurent du Var et Béziers.

Quant à la ligne intermédiaire qui sépare le provençal du languedocien, elle est formée d'une manière aussi exacte que naturelle par le cours du Rhône.

Quelques géographes du moyen âge ont établi une différence entre les peuples d'après la différence de leur langage : les uns furent désignés par eux sous le nom de peuples de la langue d'*Oc*, parce qu'ils prononçaient *oc* au lieu de *oui*, et les autres sous le nom de peuples de la langue d'*Oïl* ou de *Oui*, parce qu'ils prononçaient *oïl* ou *oui*. La Loire, qui fut alors la ligne de démarcation, serait inexacte aujourd'hui. Le temps, qui change tout, a changé sans doute le langage vulgaire des peuples de la *langue* d'*Oc* qui avoisinaient la Loire, car il n'a plus aucun rapport avec le languedocien. Le languedocien lui-même a éprouvé de tels changemens, que le mot d'où dérive sa désignation ne se prononce presque plus : à Montpellier, à Béziers, à Narbonne, on ne dit pas *oc* pour dire *oui*, on prononce simplement *o*, sans faire sentir de *c*.

Instruction publique. — Il y a un collége à Valence et un autre à Romans, dans un état assez satisfaisant de prospérité. Il y a également au chef-lieu du diocèse un petit séminaire, où l'on compte beaucoup d'élèves. On va y établir un grand séminaire, de sorte que ce sera sous les yeux de M.r l'Évêque que se formeront à l'avenir, dans ce diocèse, tous les sujets destinés au ministère ecclésiastique.

Il existe en outre quelques institutions et pensionnats particuliers, tels que ceux de Chabeuil, de Crest et de Montélimar.

Il y a aussi dans cette dernière ville, et dans celles de Valence et de Romans, des maisons d'éducation pour les jeunes demoiselles.

Quant aux écoles primaires, elles n'appelèrent jamais plus instamment les soins de l'administration. Elles sont abandonnées à la plus complète ignorance. On est réduit à s'estimer heureux lorsqu'elles ne sont point dirigées par des aventuriers, dont elles ne sont que trop souvent la ressource et le refuge.

Il est pourtant d'honorables exceptions : les frères des écoles chrétiennes notamment font regretter que ces hommes précieux ne soient pas plus répandus : il n'y en a qu'à Valence et dans une ou deux autres communes.

Quelques instituteurs Briançonnais méritent aussi des éloges, sinon sous le rapport du talent, du moins pour la bonne volonté et les intentions louables dont ils se montrent animés.

On ne peut se le dissimuler, le désordre qui règne dans tous les degrés de l'instruction première, semble avoir augmenté depuis l'établissement de l'Université : toute entière occupée des colléges et des pensionnats, elle ne fit rien pour les écoles primaires : partout elles furent livrées à elles-mêmes. De là le défaut de confiance des parens, le peu d'empressement avec lequel ces écoles sont suivies, et l'ignorance extrême dont la génération actuelle est menacée dans les campagnes.

Le projet si souvent formé et toujours inexécuté de mettre à la portée de cette classe intéressante et laborieuse de la société une instruction conforme à ses besoins, sera-t-il donc encore ajourné ?

Supporterait-elle sans cesse les charges dont le produit enrichit et embellit nos villes, crée et soutient nos établissemens de tout genre, sans participer à leurs bienfaits ?

Non : le Gouvernement est pénétré de la grande utilité des écoles primaires ; il veut que l'on répande dans toutes les classes du peuple les nobles fruits de la science. Les jurys de canton qu'il a créés, la méthode de Lancastre, qu'il a introduite dans plusieurs villes, tout enfin nous fait espérer que le moment n'est pas éloigné où il s'occupera de ces écoles avec une attention proportionnée à l'importance de leur objet. Pourquoi d'ailleurs, après la religion et la morale, qui doivent être la base de tout enseignement, ne pas diriger celui des écoles primaires vers l'utilité agricole ? pourquoi ne pas obliger les instituteurs à faire lire et à expliquer aux

enfans des livres élémentaires sur l'agriculture et la manière d'élever et d'entretenir les animaux qui y sont employés? qui ne sent les avantages infinis d'un système d'éducation qui répandrait parmi la génération naissante des cultivateurs la connaissance des bonnes pratiques, dégagées de ces préjugés funestes et de cet esprit de routine qui furent toujours les plus grands obstacles aux progrès de l'agriculture? ce sont de ces propositions qui n'ont besoin d'aucun commentaire : toutes les conséquences les plus favorables en découlent d'elles-mêmes.

Théâtres. — Il existe trois salles de spectacle dans le département, mais celles de Romans et de Montélimar n'en ont guères que le nom : elles sont petites et mal décorées. Il n'y a, de loin en loin, comédie dans ces deux villes que lorsqu'elles ont garnison.

La salle de Valence est suffisamment vaste, assez bien décorée, et a deux rangs de loges. Elle est occupée annuellement, pendant trois ou quatre mois, par la troupe de Grenoble, qui partage son année théâtrale entre Grenoble, Valence et Vienne.

Les *talens universels* des artistes embrassent ordinairement, avec un égal succès, tous les genres dramatiques.

Émigrations et immigrations périodiques. — Les émigrations périodiques d'ouvriers sont peu nombreuses, parce que l'habitant des montagnes, naturellement casanier, ne se détermine à les quitter que quand le besoin ou un intérêt puissant l'y oblige.

On compte environ 200 personnes des arrondissemens de Nyons, Montélimar et Die qui se rendent annuellement dans le pays d'Arles et de Tarascon, soit pour la tonte des moutons sur la fin d'avril et au commencement de mai, soit pour les moissons en mai et juin.

Les économies qu'ils en rapportent, peuvent être évaluées à raison de 55 ou 60 fr. par mois de séjour pour

chacun. Comme les moissons s'y font beaucoup plutôt que dans ce département, ils peuvent encore revenir les faire chez eux.

Il en est, notamment dans l'arrondissement de Nyons, mais en petit nombre, qui, à l'approche de la mauvaise saison, qui les laisserait sans travail dans leurs montagnes, retournent en Languedoc et en Provence, d'où ils ne reviennent qu'au beau temps.

Trente ou quarante tondeurs de chevaux et mulets, et de peigneurs de chanvre de l'arrondissement de Die, principalement des environs de Valdrôme, parcourent en hiver une partie du département. Leurs économies sont evaluées à 55 ou 60 fr. chacun.

Quant à l'arrondissement de Valence, il est assez rare que les ouvriers en sortent; c'est un pays agricole, plus riche et plus commerçant que les trois autres : tout le monde y est ou peut y être occupé; la navigation du Rhône et de l'Isère emploie d'ailleurs un assez grand nombre de bras.

Il y vient au contraire des ouvriers étrangers, de l'Ardêche surtout, pour les travaux des vers à soie, de la fenaison, des moissons et des vendanges : on en porte le nombre de cinq à six cents. Ils ne font qu'un séjour très-momentané. L'Ardêche fournit aussi à la vallée du Rhône, et particulièrement à Valence, un assez bon nombre de grangers ou colons à mi-fruits, et de domestiques des deux sexes, qui finissent presque tous par s'y fixer.

Les habitans des montagnes de l'Isère qui avoisinent la Drôme dans la direction du nord-est, descendent avec leurs bœufs, pour travailler à l'ensemencement dans les environs de Romans, lorsqu'il est terminé chez eux. On les occupe pendant 4 ou 5 semaines, et on les paye sur le pied de 3 fr. 50 cent. par journée d'homme et d'une paire de bœufs.

Au mois de novembre, il descend encore des mêmes montagnes dans ce canton, des ouvriers de tout sexe et

de tout âge, pour carder et filer la laine. Ils y passent l'hiver; ils sont logés et nourris, et reçoivent 60 cent. par jour.

L'arrondissement de Montélimar emploie annuellement aussi aux travaux des vers à soie, de la fenaison et des moissons, des journaliers de l'Ardèche; mais le nombre en est peu considérable, et ce que chacun d'eux rapporte, n'est évalué qu'à une quarantaine de francs.

La même chose a lieu dans l'arrondissement de Nyons, où un petit nombre d'ouvriers de Vaucluse sont employés à l'éducation des vers à soie et à la cueillette des olives. Il vient encore dans le département 30 ou 40 maçons italiens ou piémontais. Ils arrivent au mois de mars et repartent au mois de novembre : ils sont généralement économes et laborieux. Ils reportent dans leur pays 300 ou 400 francs chacun.

Enfin, il nous vient, comme partout, des ramoneurs qui descendent, à l'approche de l'hiver, des montagnes de la Savoie, des chaudronniers qui arrivent de l'Auvergne, et des habitans de la vallée de Barcelonnette et du Briançonnais, chassés de leur pays par l'âpreté du climat : de ces derniers, les uns exercent des métiers ou parcourent le département en colporteurs; tandis que ceux qui savent lire et écrire, et il est peu de pays où l'on seute mieux le prix de l'instruction que dans ces vallées qui en font un objet d'industrie, s'établissent dans les villages en qualité de maîtres d'école.

C'est même une chose curieuse (*a*) que de voir, dans les foires considérables de l'automne, ces instituteurs, couverts d'habits grossiers, se promener dans la foule et au milieu des bestiaux de toute espèce, ayant à leur chapeau une plume qui indique et leur état et leur désir de se louer pour l'hiver, moyennant un prix convenu. Ces bonnes gens donnent de nombreuses leçons pendant tout le cours de la journée; dans les intervalles, ils rendent

(*a*) Mémoire statistique des Hautes-Alpes; an 9.

rendent à peu près autant de services que des domestiques à gages, et on est surpris du très-léger salaire qu'ils demandent pour tant de peines. A la fonte des neiges ils retournent dans leur pays avec quelques écus qui payent une partie des contributions. Ils travaillent à la terre pendant toute la belle saison.

Zoologie. Gibier. — Outre les animaux communs aux autres départemens, on trouve dans celui-ci, sur les bords du Rhône, quelques castors semblables à ceux du Canada, quelques loutres, quelques tortues (*a*). On voit aussi le bouquetin et le chamois dans les montagnes. Ce dernier habite les rocs les plus élevés : sa chasse est périlleuse et fatigante, à cause de l'extrême agilité de cet animal.

Le gibier du département est en général d'une qualité supérieure. Aussi envoyait-on autrefois à Paris une assez grande quantité de perdrix et de gélinottes. La liberté de la chasse avait d'abord rendu le gibier fort rare, mais la limitation qui y fut apportée bientôt après par les ordonnances sur le port-d'armes, a repeuplé les montagnes. Le lièvre, le lapin et la perdrix y sont aujourd'hui assez abondans. Il y a vingt-cinq ans que l'on y trouvait quelques ours, des cerfs et des sangliers; il n'y en a plus depuis que les montagnes ont cessé d'être couvertes d'épaisses et hautes forêts.

Les animaux carnassiers, tels que le loup et le renard, ont un peu diminué, et on le doit sans doute aux primes que décerne le gouvernement.

(*a*) Le castor est connu du peuple dans les îles du Rhône sous le nom de *vibre*; ce paraît être le patois du nom de *bièvre*, que l'on trouve indiqué dans Buffon, dans Valmont de Bomare et dans tous les dictionnaires. Il n'y vit pas en république, et n'y donne aucun signe de cette prodigieuse intelligence qui a fait placer son instinct au premier rang de celui des animaux. On doit attribuer cette différence à l'état de paix dont il jouit dans les humides déserts du canada, éloigné de toute habitation, et à l'état de guerre où le tient habituellement sur les bords du Rhône le voisinage de l'homme.

On se plaint que les oiseaux qui contribuent à la destruction des insectes nuisibles, et que l'oiseleur devrait épargner, se perdent tous les jours davantage.

Poissons. — Quoiqu'on prétende assez généralement que le droit presque illimité de la pêche ait diminué la quantité et la qualité du poisson, on trouve encore, plus ou moins abondamment, dans les rivières et les ruisseaux du département, le brochet, la carpe, l'anguille, la lotte, la perche, le barbeau, la tanche et les poissons blancs. Le Rhône fournit en outre quelques esturgeons : au mois d'avril on y pêche la lamproie et surtout l'alose.

Les eaux vives de Vernaison, de la Lionne, de Cholet et de la Bourne, donnent d'excellentes truites : elles y sont très-abondantes. On en trouve beaucoup aussi dans la Véoure et dans la plupart des rivières de l'arrondissement de Die, notamment dans le Bès. Les ruisseaux fournissent également d'assez belles écrevisses.

L'étang que l'on voit sur le territoire et au nord de Suze-la-Rousse, est le seul qui existe dans le département. Il a une étendue de 58 arpens : la plus grande profondeur de ses eaux après de fortes pluies est de 12 mètres, et la moindre de 8. Il est peuplé d'une assez grande quantité de poissons, mais ils sont presque toujours maigres et dépourvus de saveur. La pêche en est d'ailleurs difficile ; aussi la fait-on rarement.

Insectes. — Ils peuvent être considérés sous deux points de vue, l'histoire naturelle et l'agriculture.

Sous le rapport de l'histoire naturelle, ce département est peut-être unique pour les insectes. Placé sur la frontière des pays méridionaux proprement dits, ses vallons resserrés, où la chaleur se concentre par la réverbération, abritent et entretiennent un grand nombre d'insectes naturels au midi ; lorsqu'on s'élève sur les montagnes, l'on trouve la température, le climat et les insectes du nord ; en sorte que c'est celui de tous les

départemens où l'on peut se procurer le plus facilement une collection d'insectes des pays chauds et des pays froids.

Sous le rapport de l'agriculture, il est moins maltraité que beaucoup d'autres. Il est tellement varié et coupé de montagnes, que les insectes nuisibles n'y occasionnent jamais de ces dégâts généraux dont on se plaint ailleurs. Diverses chenilles font quelquefois des ravages que l'on ferait indubitablement cesser, si l'on exécutait partout avec exactitude l'échenillage ordonné par les lois; car, comme l'ont répété plusieurs savans physiciens, il n'y a pas de recette ni de secret pour les détruire qui égale la main de l'homme.

La teigne du pommier est une de celles qui fatiguent le plus. Nous croyons devoir renouveler la publication d'un moyen employé avec succès pour s'en débarrasser. Il faut, dans la première quinzaine de juin, faire enlever et détruire toutes les petites masses de cocons que l'on trouve alors réunies, et dont les chenilles ne peuvent échapper puisqu'elles y sont renfermées. Comme ces petits animaux ne volent pas loin et n'arrivent que de proche en proche, l'on est assuré d'en être délivré pour la saison suivante, si la recherche a été bien faite. Pour cela il ne faut pas se contenter de la faire sur tous les pommiers du verger, il faut encore la pousser jusques sur les haies voisines, où la même espèce attaque plusieurs arbustes, entr'autres le fusain ou bonnet de prêtre.

Nous devons signaler encore le charançon gris, comme un des insectes les plus nuisibles. Il détruit les bourgeons dans leur premier développement, et soit qu'il les mange en entier, soit que rongeant leur base, il néglige et laisse tomber l'extrémité, il n'en résulte pas moins le plus grand tort pour les plantes auxquelles il s'attache. Presque tous les arbres et arbustes lui conviennent. Des poiriers et des muriers nouvellement plantés ont été sur le point de périr par l'acharnement de cet insecte à dévorer tous les bourgeons à mesure qu'ils poussaient. Il fait surtout beaucoup de mal aux vignes; il détruit entière-

ment la récolte de celles dont il a mangé les boutons, parce que les nouveaux jets qu'elles poussent ensuite, donnent infiniment moins de raisins, qui rarement viennent à maturité. C'est lorsque les boutons de la vigne commencent à enfler, et avant qu'ils soient développés, qu'il exerce le plus de ravages. Il faut alors le poursuivre de très-grand matin : c'est le moment où on le trouve occupé à manger. Il descend ordinairement dans la terre lorsqu'il a pris son repas et que le soleil devient chaud.

Le charançon est plus particulièrement décrit dans un mémoire que M. Faure-Biguet, naturaliste distingué et propriétaire à Crest, a rédigé en 1810, sur les insectes nuisibles à la vigne, et dont la société d'agriculture de Lyon a fait une mention honorable et ordonné l'impression : nous regrettons que son étendue ne nous permette pas de le rapporter ici.

ÉLÉVATIONS en toises de quelques lieux et montagnes du département de la Drôme, tirées de l'ouvrage de M. Guérin, d'Avignon, intitulé : *Description de la fontaine de Vaucluse.*

Valence.	53 toises.	0 pieds.
Montélimar.	56	0
Saint-Paul-Trois-Châteaux . . .	56	0
Romans.	59	0
Nyons.	142	0
Les Pilles, près Nyons	153	0
Mollans	185	0
Le Buis.	187	0
Condorcet.	219	0
Saint-Auban	322	0
Vallée de Laborel.	350	0
Col de Perti, près d'Orpierre.	625	0
Montagne de la Lance	685	0
Chamousse, à Montauban. . . .	731	0
Mont-Ventoux.	1005	5

CHAPITRE II.

Communes. — Antiquités, etc.

L'ARRONDISSEMENT de Valence renferme 102 communes, qui forment 10 cantons; celui de Die 117 communes et 9 cantons; celui de Montélimar 68 communes et 5 cantons; celui de Nyons 74 communes et 4 cantons.

Nous allons décrire, par arrondissement, outre les villes et les bourgs, les villages qui rappellent des souvenirs historiques ou qui présentent des particularités.

Arrondissement de Valence.

VILLES.

VALENCE (*Valentia Colonia, Julia Valentia et Segalaunorum Urbs, Civitas Valentinorum*). — Sur la rive gauche du Rhône, qui en baigne les murs au couchant, et sur la grande route de Lyon à Marseille, qui les longe circulairement au levant et va traverser le faubourg Saunière au midi, cette ville est à 58 myriamètres, 145 lieues de poste, de Paris; 12 myriamètres, 27 lieues ½, de Lyon; 9 myriamètres, 20 lieues ½, de Vienne; 10 myriamètres, 23 lieues, de Grenoble; 15 myriamètres, 33 lieues, d'Avignon, et 27 myriamètres, 60 lieues, de Marseille.

Elle est sous le 2.e degré 33 minutes 40 secondes de longitude du méridien de Paris, et sous le 44.e degré 55 minutes 50 secondes de latitude (*a*).

Sa population est de 11,650 individus, y compris le Bourg, où l'on en compte 1900, et qui fait une commune

---

(*a*) Ce résultat est celui que donne Cassini, dans la description géométrique de la France, imprimée en 1783. La Connaissance des temps ne donne à la ville de Valence que 2° 33' 10" de longitude, et en latitude 44° 55' 59"; différence en moins sur la longitude 30", et en plus 9" sur la latitude.

particulière, quoique renfermée dans la même enceinte.

Valence est généralement mal bâti; les rues en sont sinueuses et étroites, mais la situation en est fort belle; les environs sont agréables et vivifiés par des sources abondantes, que des canaux conduisent dans les prairies. Un de ces canaux, le *Charan*, a une ouverture si large, qu'un homme d'une taille ordinaire pourrait presque s'y tenir debout : il est digne des Romains; il est pourtant, à ce qu'on assure, moins ancien que le canal du *Contant*, dont les eaux viennent faire jouer des moulins aux portes même de la ville.

On y commerce en grains, vins, eaux-de-vie, liqueurs, épiceries, draperies, coutellerie, orfèvrerie, ébénisterie, chapellerie; on y fait des indiennes et des mouchoirs imprimés; il y a des fabriques d'ouvraison de la soie, de ganterie, de bas et de bonnetterie; une brasserie, deux filatures de coton; des teintureries, des tanneries, des corderies, des scieries de marbre, des fours à chaux, tuiles et briques, et un nombre assez considérable d'ateliers de charronnage. Il s'y tient quatre foires par an et un marché le lundi et le jeudi de chaque semaine, outre un marché aux herbes qui a lieu tous les jours sur la place Saint-Jean.

Avant la révolution, Valence était le siége d'un présidial, d'une sénéchaussée, d'un bailliage épiscopal, d'une élection et d'une de ces commissions du conseil que l'on surnomma *chambres ardentes*, chargées de connaître des délits de contrebande; elle avait pour ressort toutes les provinces méridionales (*a*). Il y avait un évêché suffragant de Vienne et l'une des plus anciennes universités de France, qui, pour le droit, en fut long-temps aussi une des plus célèbres (*b*).

(*a*) Ce fut en vertu d'un arrêt de cette commission, en date du 24 mai 1755, que Mandrin mourut sur un échafaud à Valence.

(*b*) « L'université de Valence a été créée par Louis XI, Dauphin, le 26 juillet 1452, à l'instar de celles d'Orléans, Tou-

Aujourd'hui c'est le chef-lieu du département, du 1.er arrondissement communal et d'une subdivision de la 7.e division militaire, le siége de la préfecture et des tribunaux, la résidence d'un état-major et de divers fonctionnaires et employés. Il y a un évêché suffragant de Lyon, un séminaire, un collége, plusieurs pensionnats de jeunes filles, trois imprimeries, un arsenal de construction et une école d'artillerie. Le polygone, qui sert aux manœuvres de l'école, est un des plus beaux et des mieux placés. A l'est et à peu de distance de la ville, il se compose d'une vaste plaine complantée de platanes et de sycomores dans tout son pourtour. Non-seulement un sol caillouteux permet d'y faire tous les exercices de l'artillerie, même après de longues pluies, mais il présente encore cet avantage que l'on n'y perd pas un seul projectile.

---

louse et Montpellier, avec les facultés de droit, de théologie, de médecine et des arts. Son établissement fut approuvé par le pape Pie II, le 31 mai 1459.

» Louis XI, parvenu à la couronne, confirma la création de l'université de Valence, par lettres patentes du 14 mars 1475 : celle de Grenoble y fut réunie en 1565.

» Elle fut confirmée dans ses priviléges et franchises par le roi Louis XIV, par un réglement en forme de déclaration, du 30 octobre 1660.

» Enfin, depuis le règne de Louis XI jusqu'à nos jours, pendant près de trois siècles et demi, la ville de Valence a possédé dans ses murs l'université de Dauphiné, composée des quatre facultés. Elle en a joui pendant les règnes consécutifs de nos treize derniers rois, jusqu'à la fin de celui de notre très-vertueux roi Louis XVI.

» L'université de Valence avait acquis une juste célébrité dans l'enseignement du droit. Dès le 16.e siècle, l'illustre Chancelier de l'Hôpital en fit l'éloge dans ses œuvres.

» L'université a produit à Valence des auteurs et professeurs célèbres, l'immortel *Cujas*, *Julius-Pacius*, et plusieurs autres qui l'ont aussi illustrée, tels qu'Antoine-François *Bualde*, Antoine *Dorne*, André *d'Exéa*, mort en 1560, Ennemond *Bonnefoy*, mort en 1574, Antoine *Faure-des-Blains*, mort en 1616, et plus récemment M. *Bachasson*.

» Il n'est pas de ville dans le royaume où l'université pût être plus avantageusement placée qu'à Valence, pour l'intérêt général. » (*Note communiquée par M. BOVERON-DESPLACES, président du tribunal.*)

Si l'on en croit quelques auteurs, la fondation de cette ville remonte à Romus, fils d'Allobrox, roi des celtes, 1500 ans avant Jésus-Christ : quoi qu'il en soit, c'est une des plus anciennes des Gaules, car lorsque les Romains franchirent les Alpes, elle était déjà la capitale des Ségalauniens et le siége d'une de ces grandes écoles que l'exemple des Phocéens établis sur les côtes de la Méditerrannée avait fait ouvrir dans ces contrées (*a*).

Devenue colonie sous Auguste, elle ajouta à son nom celui de *Julia*, rappelant ainsi la protection que lui avait naguères accordée César et le séjour qu'il y avait fait (*b*).

Elle était très-florissante. Les historiens et les géographes la placent avec Vienne, Arles et Marseille, parmi les quatre villes principales qui décoraient la province Viennoise.

Par sa position à la jonction des deux routes qui,

(*a*) André Duchesne-Tourangeau, dans son ouvrage imprimé en 1609 et intitulé : *Les antiquités des villes, châteaux et places les plus remarquables de la France*, s'exprime ainsi :

« On tient communément que Valence, en Dauphiné, a été fondée par Romus, fils d'Allobrox, roi des Gaules : Strabon toutefois semble la nommer *Durion*, et si c'est son premier nom, il est croyable qu'elle le quitta bientôt après que les Romains y eurent envoyé une peuplade et colonie de leurs soldats pour y habiter; aussi Ptolémée l'appelle-t-il *Valence colonie*, d'un mot qui signifie même chose que Rome, c'est-à-dire *force* et *valeur*, et duquel il semble que les Romains l'aient voulu glorieusement enrichir, tant pour marquer son ancienne splendeur approchante du chef de l'Univers, que pour conserver encore en icelui quelques vestiges de ce Romus que les Gaulois maintenaient en avoir jeté les premiers fondemens. »

On lit aussi dans l'Histoire générale de Dauphiné, par Chorier, tome 1, page 427 :

« Valence était une des villes les plus nobles des Gaules par son antiquité, et des plus belles par les avantages de sa situation. »

Voyez encore au sujet de l'école florissante qui y existait lors de la conquête des Romains, la Bibliothèque du Dauphiné, page 2, édition de 1797.

(*b*) Plusieurs historiens rapportent que César eut d'une dame du pays deux fils, qui furent élevés à Valence. Ils y moururent, et reçurent tous les honneurs de la sépulture dus à leur rang élevé.

d'Arles et des Alpes Cottiennes, tendaient à Vienne, près du confluent de l'Isère et du Rhône, Valence fut souvent, dans ces siècles reculés, le théâtre de la résistance héroïque que les Gaulois, parmi lesquels on distingua toujours les Allobroges, opposèrent à l'esprit de conquête et d'envahissement des Romains.

A la décadence de l'empire elle souffrit, et de ses déchiremens et des fréquentes irruptions des peuples du nord.

C'est ainsi qu'en 407, *Constance* ou *Constantin*, qui, de simple soldat, venait, à cause de son nom, d'être élevé à la dignité impériale par les légions de quartier dans la Grande-Bretagne, se retira dans Valence avec son armée, quand *Sarus*, général de l'empereur Honorius, accourut pour arrêter sa marche. Sarus fut obligé de lever le siége, et Constantin, poursuivant ses conquêtes, alla établir son gouvernement à Arles (*a*). Ce n'était alors que troubles et confusion ; tous les ambitieux se disputaient l'empire, et pendant qu'Honorius faisait cerner Constantin dans Arles, où il fut pris, un gaulois, nommé Jovin, se faisait couronner empereur à Mayence en 411. Il s'avança des bords du Rhin vers ceux du Rhône, à la tête d'une nombreuse armée de

---

(*a*) Une tour antique qui, dans le principe, eut surement pour objet de défendre le passage du Rhône, existait encore à Valence, en 1802, au bord même du fleuve. On la nommait *la Tour de Constance*. Serait-il hors de vraisemblance qu'elle eût retenu ce nom de l'évènement et du prince dont il s'agit ? Inquiété tout à la fois par les barbares qui désolaient ces provinces, et par les troupes d'Honorius, ne peut-on pas présumer que Constantin ait cherché à se mettre à l'abri d'un coup de main du côté du Rhône, en y élevant cette tour ? Elle était si massive et si solidement construite, que lorsque, dans ses débordemens de 1802, le fleuve emporta les digues et les terres qui se trouvaient sur toute la rive gauche, au point de menacer le Bourg et la Basse-Ville, il laissa debout cette tour, qui se trouva ainsi au milieu des eaux. On la démolit lors de l'établissement du quai, mais on ne put en détruire les fondemens : on en remarque encore la place au bouillonnement produit par la résistance qu'ils opposent aux vagues vis-à-vis le jardin de l'hôpital général.

barbares. Ataulfe ou Adolphe, successeur d'Alaric, roi des Goths, qui régnait en Languedoc et jusqu'au-delà des Pyrénées, lui offrit son alliance. Jovin fit une réponse obscure et ambiguë, et associa Sébastien, son frère, à l'empire. Adolphe irrité se déclara l'ennemi de Jovin, et promit à Honorius de lui envoyer à Ravenne, où il tenait sa cour, la tête des deux frères. Il marcha contre eux, et Valence, où ils s'étaient retirés, fut obligé de se rendre : Jovin et Sébastien, sans amis et sans mérite personnel, virent déserter aussitôt tous leurs auxiliaires. Adolphe laissa commettre à ses soldats tous les genres de désordres et de cruautés, et cette malheureuse ville, l'une des plus belles de la Gaule, expia par sa ruine sa courte résistance (*a*).

En 453, Attila traversa la Rhétie, et côtoyant le Rhône, il vint attaquer les Alains, qui s'étaient établis dans le Valentinois, sous la conduite de Sangibon. Mais Thorismond, roi des Visigoths, dont les états n'étaient séparés de ceux des Alains que par le Rhône, joignit ses forces aux leurs et chassa Attila.

Les Bourguignons chassèrent à leur tour les Alains, et se fixèrent dans ce pays en 460.

En 574, Valence soutint un siége contre les Lombards, et en 730, il fut brûlé par les Sarrasins.

Ces évènemens principaux, auxquels s'en rattachent beaucoup d'autres que les bornes de cet article ne nous permettent point de rapporter, expliquent pourquoi on trouve à Valence si peu de monumens antiques.

Il y a cependant une belle mosaïque grecque, qui, d'un jardin appartenant à M.elle Gilibert, communique dans celui de M. de Monicault (*b*).

(*a*) Histoire de la décadence et de la chûte de l'empire romain, traduite de l'Anglais, de Gibbon, édition de 1789, tome 7, chapitre 31, page 419.

(*b*) Il y a en outre devant la maison de M.lle Gilibert, une

Derrière le chœur de la cathédrale, dans une espèce de galerie, on trouve aussi, sur le pavé, les restes d'une inscription en mosaïque, qui ne forme qu'une seule ligne, dont on ne distingue plus que quelques mots (*a*).

C'est à Valence que l'on voit le plus ancieu pendentif; ce qui a fait appeler ce genre de construction, dont celui-ci est le type, *pendentif de Valence* (*b*).

Il attira l'attention de M. Millin, lors du voyage que fit ce savant dans le midi de la France, et il en parle ainsi dans sa relation : « Au côté occidental de l'église de Saint-Apollinaire, il y a un petit bâtiment carré, dont les quatre faces sont vermiculées et historiées ; c'était le mausolée de la famille de Marcieu (*c*). Chacun des quatre coins est occupé par une très-jolie colonne d'ordre corinthien ; la clef qui est au milieu du cintre de chacune des quatre croisées et des quatre portes, est ornée d'une tête ou d'une armoirie. Ce petit édifice, d'un excellent style, mériterait d'être gravé. Dans la révolution ce bâtiment a été aliéné ; aujourd'hui le caveau sert de cave à un cafetier, qui en est l'acquéreur. Du côté du nord et

grosse pierre tumulaire couchée, avec l'inscription suivante, qui est très-fruste : elle est rapportée par M. Millin.

D M
VALENTINI
VIBLICICIV
INVSTAT † A
VICTOR NLO
ISSQVI VIX ANN XXI
M. V. D. VIII. S. A. D. (*Sub ascia dedicavit*)

(*a*) .... *ata fortis Samson* ....

(*b*) On lit dans le dictionnaire encyclopédique : « *Pendentif de Valence*, espèce de voûte en manière de cul de four, rachetée par fourche. Il y a de ces pendentifs aux charniers neufs des Saints Innocens. On les appelle de *Valence*, parce que le premier a été fait à Valence en Dauphiné, où on le voit encore. »

(*c*) Il y a plus de motifs de croire que ce monument, qui date du 16.e siècle, était le mausolée de MM. de Mistral, famille parlementaire très-ancienne, maintenant éteinte. On voit encore ses armes au milieu de la voûte et sur une des colonnes : elles sont de sinople au chevron d'or, chargé de trois trèfles. La voûte de cet édifice est d'une grande beauté.

du midi on y a plaqué une petite baraque qui sert d'entrée à la cave : les vitraux ont été enlevés, et les ouvertures sont bouchées par des planches. »

On doit mettre au nombre des antiquités de cette ville la façade gothique d'un hôtel dont on a fait un magasin de librairie, et que l'auteur de l'Itinéraire descriptif de la France regarde comme un des plus précieux morceaux de ce genre. Elle est enrichie de sculpture, et ornée d'une grande quantité de bustes et de statues, dont l'exécution, suivant le même auteur, décèle l'époque de la renaissance des arts et le ciseau des meilleurs artistes de cette époque.

Mais ce qui mérite surtout l'intérêt des antiquaires, c'est la belle collection de feu M. de Sucy, que l'on voit chez ses deux beaux-frères, M. de Chièze, ancien conseiller au parlement de Grenoble, et M. le chevalier de Bréssac.

Ici nous devons encore laisser parler M. Millin.

« Je savais, dit-il, que Valence était la patrie du jeune et malheureux M. de Sucy, ordonnateur en chef de l'armée d'Égypte, qui, à son retour de cette expédition, a été si inhumainement massacré à Augusta en Sicile (*a*). J'avais eu occasion de le voir à Paris, où il venait souvent visiter le cabinet des médailles. Dès sa première jeunesse, il s'était montré passionné pour les monumens; toujours il avait cherché à en recueillir, et dans son pays, et dans ses voyages. Il rapportait d'Égypte des objets dont le choix attestait son goût et son érudition. Nous désirions voir le cabinet que cet intéressant jeune homme avait formé avant son départ. Cette collection a été partagée entre les deux sœurs de M. de Sucy, qui conservent chacune leur part comme des restes précieux d'un frère dont elles chérissent tendrement la mémoire. Nous éprouvions un vif regret de renouveler en elles un si douloureux souvenir; cependant l'amour des monumens l'emporta chez nous sur la crainte d'être indiscrets. »

(*a*) Moniteur, année VII (1799), N.os 158 et 165, du 8 et du 15 ventôse.

« M. de Chièze eut la bonté de nous montrer quelques-uns des objets de curiosité qu'il possède ; le principal est une petite statue antique d'une canéphore en marbre.

» Dans le jardin de la maison, M. de Sucy avait disposé plusieurs monumens, qui y sont encore tels qu'il les y a placés. On voit entr'autres ce fragment d'inscription :

MORIAE AE
NAELFIRMI
AXSIMI M FIR
VALERIANV
TRIINCOM
ABILI (*a*).

» Dans un coin de ce petit musée, au milieu des cyprès élevés par la tendresse fraternelle, est un superbe chapiteau en marbre, d'ordre ionique, élevé à la ville de Vienne; la volute est formée par les enroulemens de deux énormes dragons qui s'élancent autour de deux trépieds, dont l'un est surmonté d'une figure d'Apollon, vers laquelle se dresse la tête des deux serpens. Il est présumable que ce chapiteau vient d'un temple consacré au dieu des arts : où pouvait-il être mieux placé que chez un jeune ami des muses?

» Près de ce chapiteau, il y en a un autre plus petit, d'une forme très-élégante. On voit encore dans ce jardin une offrande faite à la mère des dieux; c'est le quatrième autel taurobolique que l'on rencontre en venant de Lyon (*b*).

(*a*) Probablement : *Memoriæ æternæ Lucii Firmiai Maxsimi Marcus Firmianus Valerianus fratri incomparabili.*

(*b*) Taurobole est un mot tiré de la langue grecque; il signifie le sacrifice d'un ou de plusieurs taureaux. Chez les Grecs, à quelque divinité que fût immolé le taureau, c'était un *taurobole*. Les Romains au contraire, du moins sous les empereurs, ne donnèrent ce nom à l'immolation de cette espèce de victimes, que lorsqu'on la faisait en l'honneur de Cybèle. On faisait aussi des sacrifices de béliers ; on les nommait *Crioboles*. Les uns et les autres étaient accompagnés de cérémonies extraordinaires. On

Il y a sur la face principale un bucrâne presqu'effacé, comme sur l'autel de Tain; sur un autre côté un cône de pin entre un préféricule, une patère à manche, un gâteau sacré et le bonnet d'Atys; la troisième face est ornée d'une *ægicrâne*, ou crâne de bélier, entre un aspersoir et un *pedum ;* sur la quatrième face est le rameau de pin du dendrophore : ces figures sont tellement effacées sur la pierre, qu'on n'aperçoit que la trace (*a*).

» Le reste de la collection que conserve M. de Bréssac, consiste en plusieurs vases grecs, dont l'un est curieux, parce que la peinture d'un des côtés n'est pas terminée; les figures sont noires sur un fond rouge ; quelques

---

creusait une fosse profonde, couverte d'une pierre ou de planches trouées en plusieurs endroits, et sur lesquelles on égorgeait le taureau ou le bélier. Le prêtre destiné à faire l'expiation, se tenait dessous, vêtu d'une robe de soie et portant sur sa tête une couronne entourée de bandelettes. Il se tournait de toutes les manières pour recevoir le sang sur son corps. Dès que la cérémonie était achevée, il sortait de la fosse, et tout le monde se prosternait devant lui, comme s'il eût représenté la divinité à laquelle on offrait le sacrifice. Ses habits ensanglantés étaient regardés comme une chose sacrée; on les conservait religieusement.

(*a*) Cet autel antique fut trouvé à Châteauneuf-d'Isère en 1786, dans la cour de la maison de campagne de M. Rolland-Fromentière. Il porte l'inscription suivante :

M. D. M. I. TAVROBOL
DENDROPHOR VAL
SVA PF

C'est-à-dire : *Matri Deûm Magnæ Ideæ taurobolium Dendrophorus Valentininus sua pecunia fecit.*

Le Dendrophore de Valence a fait à ses frais un taurobole en l'honneur de la mère des Dieux, la grande déesse du mont Ida.

Il était d'usage dans les fêtes des dieux, de faire des processions en leur honneur : à la tête de ces processions marchait un homme que l'on nommait dendrophore, parce qu'il portait un gros rameau de l'arbre chéri du dieu pour qui se faisait la cérémonie. L'arbre consacré à Cybèle était le pin ; conséquemment dans les processions que l'on faisait pour elle, on voyait, en avant, un homme portant un jeune pin tout entier, avec ses branches et ses racines, ou du moins une grosse branche de cet arbre. (*Mémoires de M. l'abbé Chalieu.*)

figurines de bronze, dont l'une représente un Silène enveloppé dans le manteau de philosophe ; un buste de femme, en terre cuite ; divers petits objets en bronze : nous distinguâmes surtout une magnifique fibule d'or, fort grande, très-bien travaillée, et de la plus belle conservation. Ce morceau capital fut trouvé dans l'Isère par des pêcheurs, qui le retirèrent dans leurs filets, avec une amethyste en cabochon, sur laquelle est gravé un caducée ailé, traversé dans sa longueur par un épi de blé, symbole du commerce et de l'abondance. »

L'église de Valence remonte aux premiers temps de l'établissement du christianisme dans les Gaules. Elle fut fondée vers l'an 270, par trois disciples de Saint-Irénée, évêque de Lyon, Saints Félix, Fortunat et Achillée, que Cornélius, général de l'empereur Aurélien, y fit mourir (*a*). De là elle est considérée comme une de ces églises que l'on nommait autrefois apostoliques.

Dans la longue suite de ses évêques, il en est de célèbres, tels que le chancelier Duprat, et surtout Jean de Montluc, non moins connu comme homme d'état et comme prélat d'un profond savoir et d'une grande éloquence, que par ses erreurs et son mariage avec Anne Martin, dont il eut un fils qui devint maréchal de France en 1594 (*b*).

Il en est aussi plusieurs que l'église reconnaît pour saints, entr'antres Saint-Apollinaire, qui vivait en 480.

(*a*) Une des portes de la ville conserve le nom de Saint-Félix. A côté est une tour ronde, en assez mauvais état, qui, à l'est, va s'élargissant à mesure qu'elle s'élève, de sorte qu'étant au pied, on est à couvert par la muraille. « Quelques-uns croient, dit *Spon*, dans son voyage d'Italie, tome 1, page 3, que c'est un chef-d'œuvre d'architecture, comme la tour penchante de Pise et celle de Bologne, avec lesquelles toutefois elle n'est à comparer ni pour la grandeur ni pour la fabrique. Mais le peuple auprès de qui d'ordinaire tout ce qui est difficile à pénétrer, passe pour miracle, dit que cette tour s'est courbée de la sorte lorsque Saint-Félix et deux autres martyrs entrèrent dans la ville, comme pour se prosterner devant eux. »

(*b*) Dictionnaire des hommes illustres. — Dictionn. de Moréri.

Son tombeau fut d'abord dans l'église de Saint-Pierre du Bourg; on le transféra ensuite dans l'église de Saint-Étienne, voisine de la cathédrale, enfin dans cette dernière, alors dédiée à Saint-Corneille et Saint-Cyprien, auxquels le pape Urbain II l'avait consacrée le 5 août 1095, lorsqu'il se rendit au concile de Clermont, où fut résolue la première croisade (*a*). Rien n'indique à quelle époque cette église quitta son ancien nom pour prendre celui de Saint-Apollinaire.

Il s'est tenu à Valence cinq conciles, en 374, 583, 855, 1100 et 1248 (*b*). En 1558, Jean de Montluc y publia des ordonnances synodales.

En 890, Louis, fils de Boson, y fut proclamé et couronné roi de Bourgogne, par un nombre assez considérable de prélats que l'on y avait réunis pour cet objet.

Lors du démembrement de ce royaume, Valence devint, sous le régime féodal, un fief soumis à l'évêque,

---

(*a*) La date de cette consécration de la cathédrale de Valence était marquée dans une inscription latine, que l'on voyait autrefois à une des portes de l'église, vers le milieu de la nef, presque vis-à-vis la chaire du prédicateur. Voici cette inscription telle qu'elle était gravée en caractères gothiques.

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MILLESIMO NONAGESIMO QVINTO (ce dernier mot presque effacé), INDICTIONE SECVNDA, NONIS AVGVSTI, VRBANVS PAPA SECVNDVS CVM DVODECIM EPISCOPIS IN HONOREM BEATÆ MARIÆ VIRGINIS ET SANCTORVM MARTYRVM CORNELII ET CYPRIANI, HANC ECCLESIAM DEDICAVIT.

C'est-à-dire : L'an de Notre Seigneur mil-quatre-vingt-quinze, indiction seconde, et le cinquième du mois d'août, le pape Urbain II, assisté de douze évêques, dédia cette église à l'honneur de la Bienheureuse Vierge-Marie et des Saints martyrs Corneille et Cyprien.

(*b*) Plusieurs de ces conciles se sont tenus dans l'église de Saint-Jean : c'est la plus ancienne de la ville; elle paraît même remonter à l'existence du paganisme, car on voit, par divers documens, qu'elle eut dans le principe le nom de *Panthéon;* elle le quitta par la suite pour prendre celui de *Saint-Jean-la-ronde*, et enfin celui de *Saint-Jean*, qu'elle porte aujourd'hui.

et

et la capitale du duché de Valentinois (*a*) : il eut singulièrement à souffrir des guerres que se firent sans cesse les comtes et les évêques. En 1229, la population toute entière se révolta contre l'évêque, Guillaume de Savoie,

(*a*) On lit dans l'Histoire générale de Provence, par Papon, tome 2, pages 595, 596 et 597 :

« Le droit de battre monnaie fut accordé par l'empereur Frédéric I à Eudes de Chaponnais, évêque de Valence, dans une charte de l'an 1157, qui contient les concessions les plus amples.

» L'empereur Frédéric II confirma ces priviléges en 1238, à Guillaume, alors évêque de Valence, et notamment le droit de battre monnaie; les évêques de Valence firent usage de ce droit; nous en avons encore des espèces frappées à leurs coins. Je connais deux deniers d'argent qui portent une empreinte différente ; le premier, qui est le plus commun, porte, d'un côté, une figure fort mal faite, et qu'on a beaucoup de peine à distinguer; c'est vraisemblablement une aigle à deux têtes; la légende est *URBS VALENTIA*; il y a au revers une croix, et autour *S. APPOLLINARS*. La seconde monnaie a été frappée depuis l'union de l'église de Valence à celle de Die, par le pape Grégoire X, en 1275; elle a d'un côté une croix, avec ces mots *E. P. S. COMES;* au revers une colombe, qui a les ailes déployées, *VALEN. ET DIEN.*

» Ces monnaies pèsent 20 grains; leur valeur était la même que celle des deniers Viennois. Dans le 16.ᵉ siècle la monnaie Viennoise était plus faible d'un quart que la monnaie tournois; la preuve s'en tire de plusieurs actes où ces deux sortes de monnaies sont mises à côté l'une de l'autre, et on laisse aux débiteurs le choix de payer en sols Viennois ou en sols Valentinois. Il y a entr'autres une charte de Bertrand, évêque de Die, qui, en 1226, donnait aux hospitaliers les églises, domaines, et tout ce qu'ils possédaient dans la vallée de la Drôme, se réservant seulement 100 setiers de blé et une rente annuelle de 8 sols Viennois ou Valentinois; je trouve encore la monnaie Viennoise assimilée à la Valentinoise, dans un acte que ce même Bertrand passa avec un prêtre nommé Petrus-de-Cigolozio, par lequel il lui vend la ville de Véronne et la bastide d'Aiguebelle pour 420 liv. Valentinoises ou Viennoises.

» Dans une transaction qui se passa en 1456, entre le dauphin Louis, qui fut depuis le roi Louis XI, et Louis, évêque de Valence, on trouve dans l'énumération des droits de l'église de Valence, le droit de battre monnaie.

» Les monnaies des évêques de Valence étaient fort répandues en Provence; il en est fait mention dans plusieurs actes des 12.ᵉ et 13.ᵉ siècles, entr'autres dans un acte de vente de l'an 1193, par lequel Reynier-de-Thomas, prévôt de l'église de Digne, vendit à Guillaume de Turriez, abbé de Boscodon, et à ses moines, la terre de Paillerol, qui est située sur le territoire de Mées, moyennant la somme de 1500 sols Valentinois. »

mais le gouvernement qu'elle organisa, sous le nom de confrérie, fut de courte durée.

Il paraît pourtant que Valence parvint avec le temps à se rendre indépendant des évêques : dans le 15.e siècle, c'était une ville libre, gouvernée par des consuls. En 1450, elle se plaça sous l'obéissance de Louis XI. Il la maintint dans tous ses priviléges, et déclara que ses habitans jouiraient en outre de *tous bons usages, coutumes et libertés, dont jouissaient ceux de sa province de Dauphiné*. C'est ce qui résulte plus particulièrement d'une charte expédiée à Latour-du-Pin, au mois d'octobre de cette même année 1450.

Cette ville, dont les habitans embrassèrent des premiers la réforme, souffrit beaucoup aussi des troubles religieux du 16.e siècle. En 1563, elle devint le siége d'un conseil politique protestant qui traitait souverainement des affaires de la province.

Elle était alors fort importante tant par son commerce et son industrie, que par sa population; mais la révocation de l'édit de Nantes lui porta le coup le plus funeste (*a*).

Les états de Dauphiné y ont été tenus plusieurs fois, notamment en 1611 : les consuls de la ville y avaient une place marquée.

Avant la suppression des ordres religieux, elle renfermait divers monastères et une collégiale, reste de l'abbaye supprimée de Saint-Ruf : fondée à Avignon en 1038, elle fut transférée à Valence en 1158, à l'île de l'Épar-

(*a*) On lit dans des documens conservés aux archives de la mairie de Valence :

« Cette ville était autrefois très-peuplée ; ses citoyens étaient presque tous protestans ; il y avait quantité de manufactures de draps ; la fabrication se faisait avec des laines du pays. Ces draps étaient l'objet d'un commerce fort étendu : on les appelait *ratines de Valence* ; mais l'émigration des protestans occasionnée par la révocation de l'édit de Nantes, a fait disparaître ces manufactures C'est depuis cet échec, dont la ville de Valence n'a jamais pu se relever, qu'elle se trouve réduite à un si petit nombre d'habitans (7000 ames dans la ville, le bourg et les faubourgs.) »

Population actuelle, 11,650 (*Voyez page* 205.)

vière. Le chapitre était nombreux et bien doté ; les bâtimens étaient vastes, et richement décorés ; mais forcés de se réfugier dans la ville pendant les guerres religieuses, les chanoines abandonnèrent cette retraite ; les bâtimens furent détruits, et une maison d'exploitation rurale s'éleva sur leurs ruines.

Valence est entouré de murailles flanquées de tours et percées de plusieurs portes. Elle a des casernes et une citadelle mal fortifiée, où logeaient autrefois le gouverneur et l'état-major de la place (*a*). C'est la partie appelée encore le *Gouvernement*, qu'habita le pape Pie VI pendant sa captivité de 1799. Il y mourut le 29 août, âgé de 82 ans, et on voit dans l'église cathédrale un monument en marbre blanc, élevé en 1811 par ordre et aux frais du gouvernement, à la mémoire de ce pontife dont il renferme le cœur et les entrailles. C'est une espèce de cénotaphe surmonté d'un buste. Le cénotaphe est orné de bas-reliefs représentant d'une part la religion et l'espérance, et de l'autre Pie VI dans ses habits pontificaux : le buste est l'ouvrage du célèbre Canova, et le cénotaphe celui de Maximilien (*b*).

On admire dans cette église un *Saint-Sébastien*, que les uns attribuent au Corrège et les autres au Carache : il est digne de ces grands maîtres.

(*a*) La citadelle de Valence, telle qu'on la voit maintenant, fut commencée par ordre de François I.er, qui vint en jeter les fondemens en 1530.

(*b*) Le corps de Pie VI, embaumé, avait d'abord été placé dans le cimetière de Valence, dans un caveau que l'on construisit à cet effet; on l'avait surmonté d'un mausolée convenable à sa dignité. Mais le corps fut ensuite rendu au pape Pie VII, et transporté à Rome par les soins de M. le cardinal Spina, archevêque de Gênes. La ville de Valence réclama, depuis, le cœur et les entrailles du pontife ; on les lui envoya de Rome, et ils reposèrent dans une chapelle ardente de l'église Saint-Apollinaire, jusqu'à l'érection du monument élevé dans cette même église, à la mémoire de Pie VI. La consécration en a été faite avec beaucoup de solennité, le 25 octobre 1811, par S. Em. M. le cardinal Spina, assisté de MM. Becherel, évêque Valence, et Périer, évêque d'Avignon.

Valence a deux établissemens de bains, une salle de spectacle et de belles promenades : celle du Champ-de-Mars est une esplanade carrée et plantée d'arbres, qui domine le Rhône et les prairies qui le bordent.

Avant l'état de dégradation où elle se trouve, l'ancienne maison du Gouvernement était la plus agréable de la ville : le bâtiment est élégant et les jardins délicieux par l'ombrage et la vue dont on y jouit.

La terrasse de l'hôtel de la préfecture mérite aussi la mention qu'en ont faite les voyageurs et les géographes modernes. Vis-à-vis, et à peu de distance au-delà du Rhône, est la montagne de Crussol, d'un aspect horrible, sans être une belle horreur, comme le dit avec raison l'Itinéraire descriptif. On remarque encore l'hôtel de Sièyes, qui est un beau bâtiment moderne.

Valence est la patrie de Laurent Joubert, savant médecin, auteur de plusieurs ouvrages, tant en français qu'en latin, mort en 1582.

Du médecin Jean Perreau, qui a traduit du grec en latin, les *Mois Attiques*, en 1530.

De Laurent-Barthelemy de Bréssac, célèbre prédicateur, mort en 1630.

De Balthazard Baro, membre de l'académie française, mort en 1650, connu par des odes, des tragédies, des poëmes, et surtout pour avoir achevé le roman de l'Astrée, commencé par d'Urfé.

Du jésuite Sautel, mort en 1662, poëte qui eut le don rare de joindre la pureté et l'élégance à la fécondité.

D'André de Serret, auteur de l'histoire des savans de Hesse, mort en 1721.

Du docteur d'Aumont, excellent médecin, mort en 1800 : il fut un des coopérateurs de l'encyclopédie pour la partie de la médecine.

De Championnet, qui, d'une condition obscure, s'éleva au grade de général en chef. Il mourut à Nice, le 9 janvier 1800. Son cœur fut apporté à Valence, et déposé dans l'église de Saint-Ruf, qui sert maintenant à l'exercice du culte protestant : il était né en 1763.

De M. le cardinal de Bayanne, né le 30 octobre 1739.
De M. de Montalivet, ancien ministre de l'intérieur, né le 6 juillet 1766.

CHABEUIL (*Cabeolum*). — Chef-lieu de canton et bureau d'enregistrement, à 12 kilomètres (deux lieues ½) est-sud-est de Valence, cette ville, dont la Véoure baigne les murs, est à une égale distance de Romans et de Crest. Il y a un petit collége; six foires par an; des papeteries, des tanneries, des mégisseries, une blanchisserie de toiles et des fabriques de draps pour le pays.

Les productions principales sont les céréales, les fourrages, le vin et la soie.

Cette petite ville est ancienne et mal bâtie; elle avait autrefois le titre de principauté. C'est, selon d'Anville, la station que les itinéraires placent, sous le nom de Cérébelliaca, entre Aoste et Valence, sur la voie romaine qui, des Alpes Cottiennes, venait se réunir à la voie Domitienne auprès de cette dernière ville : mais ces mêmes itinéraires marquent 12 milles de Cérébelliaca à Valence, ce qui est plus du double de la vraie distance de Chabeuil.

La commune se compose, outre le chef-lieu dont la population agglomérée est de 1327 individus, de plusieurs hameaux dont le principal est Malissard, ce qui porte la population totale à 3765.

Il y avait autrefois à Chabeuil un château-fort, dont la tour subsiste encore. C'est dans les environs de cette ville, au rapport de Chorier, que l'empereur Constance fit préparer, vers l'année 355, l'expédition par laquelle il voulut repousser les Allemands qui s'evançaient dans les Gaules. Julien, que les uns appellent l'apostat et les autres le philosophe, en eut le commandement, et c'est dans le cours de cette expédition qu'il parvint à l'empire.

C'est aussi à Chabeuil que s'est tenue en 1790 la première assemblée électorale du département.

C'était avant la révolution le siége d'une justice royale

qui présentait cette particularité que l'on n'y était jamais reçu à contester sur un acte obligatoire, qu'après paiement ou consignation réelle, ce qui prévenait beaucoup de procès; car, comme on ne plaide guères en pareil cas que pour éviter le paiement ou la consignation, lorsque l'un ou l'autre était fait, on ne pensait plus à plaider.

Chabeuil est la patrie d'Ennemond Bonnefoy, professeur de l'université de Valence, mort à Genève en 1574, et l'un des plus célèbres jurisconsultes de son temps.

ROMANS (*Romanum*, *Villa de Romanis*). — Située sur la rive droite de l'Isère, à deux lieues au confluent de cette rivière avec le Rhône, la ville de Romans, que traverse la route de Grenoble à Valence, n'est qu'à 18 kilomètres de cette dernière ville. Ses remparts, flanqués de plusieurs tours, percés de cinq portes, entourés d'un fossé, forment au levant, au nord et au couchant, un demi-cercle dont l'Isère est au midi le diamètre. Un fort beau pont de pierre est jeté sur la rivière, et communique au Bourg-du-Péage.

Il s'est élevé divers systèmes sur l'origine de Romans. Les uns veulent qu'elle remonte aux rois celtes; les autres assurent que cette ville a été bâtie par une colonie romaine, sous l'empire d'Auguste ou de Néron; d'autres enfin prétendent qu'elle doit sa fondation à Saint-Barnard, 49.e archevêque de Vienne. En adoptant ce dernier système, M. Dochier, dans ses Mémoires sur Romans, a prouvé de la manière la plus satisfaisante que c'est le plus vraisemblable (*a*).

« D'un grand caractère, d'abord vaillant guerrier, ensuite sujet rebelle, enfin prélat vertueux, St-Barnard, fuyant le monde, désabusé de ses grandeurs, choisit, dit-il, ce lieu pour sa retraite. Il fit arracher les ronces

(*a*) Nous avons tiré de ces Mémoires la plupart des détails que renferme cet article, sur l'origine et la population de Romans.

et les broussailles, et jeta tout à la fois les fondemens de son église, de son monastère, et de la ville de Romans, vers l'année 837. »

Dans son Histoire de Dauphiné, Valbonnais rapporte que Saint-Barnard ayant placé son abbaye sous la dépendance immédiate du siége de Rome, elle prit de là le nom de *Romans*, qu'elle communiqua à la ville; mais M. Dochier lui donne une autre étymologie : il pense que c'est un composé de deux mots celtiques, *ros*, bruyère, et *man*, homme, et que c'est celui sous lequel cette localité était connue, lorsque Saint-Barnard vint y fonder son monastère.

Quoi qu'il en soit, les progrès de la population furent amenés par la sagesse du gouvernement théocratique des premiers religieux. En défrichant la terre et en instruisant le peuple, ils reçurent des dîmes, obtinrent de grands priviléges, et attirèrent autour d'eux des habitans qui formèrent successivement un *village*, un *bourg*, une *ville*.

Dans ces temps reculés, l'église dominait dans les villes; les seigneurs étaient maîtres de la campagne. Il est vrai de dire que le chapitre Saint-Barnard finit par donner des lois trop dures à cette population qu'il avait en quelque sorte créée. Toutefois il s'établit ce qu'on appela de *bonnes coutumes*, plus favorables à la liberté que partout ailleurs. Les chanoines, protégés par les empereurs, hors du domaine des Dauphins, ayant pour chef l'archevêque de Vienne, dont la *cour* rendait des arrêts auxquels les princes et les grands ne refusaient pas de se soumettre, offraient des avantages et des garanties à ceux qui voulaient se soustraire au régime féodal.

Aussi l'histoire de la province et les anciennes chartes sont-elles remplies du récit des guerres que les seigneurs voisins ne cessèrent de susciter à la ville de Romans, dont la prospérité toujours croissante leur causait de l'ombrage.

C'est ainsi que dans le 11.e siècle, Truanus, seigneur

de Peyrins, mécontent de voir un établissement si près de ses possessions, détourna les eaux qui, par leur pente naturelle et de pénibles travaux, étaient amenées à Romans. Tout fut cependant restitué à ceux qui ne composaient encore qu'un *village*.

En 1096, Reynaud-François, fils de Truanus, renouvela cette querelle, et ce ne fut qu'après bien des agitations qu'il confirma les traités de son père, en faveur des habitans du *bourg*.

Les Dauphins ne cessèrent aussi de susciter d'injustes guerres à cette *ville* naissante. Ils frappaient avec le glaive, et faisaient des prisonniers pour peupler leurs terres. Ces violences furent portées aux plus grands excès : en 1133, les maisons furent saccagées, les chanoines chassés, leur église brûlée. Le comte Guignes fut accusé d'être l'auteur de ces calamités. Il reçut son absolution aux pieds d'un légat, et crut racheter ses crimes par un pélerinage à Saint-Jacques de Galice.

Les habitans, pour se mettre à l'abri de nouveaux outrages, entreprirent de s'enfermer par des *murailles*, et le Dauphin, qui n'avait d'autre droit d'en empêcher la construction, que celui du plus fort, s'y opposa les armes à la main. Le pape interposa sa médiation sans succès. D'autres médiateurs furent plus heureux, et par un traité de 1134, les chanoines achetèrent la permission de clorre la ville.

Tandis que cette enceinte s'élevait lentement, Reynaud-François, dont la terre s'étendait jusqu'aux pieds des nouveaux remparts (car la ville n'avait point encore de territoire), attaqua de rechef les habitans, alléguant que leur entreprise était contraire aux conventions précédemment faites. Il s'empara des *eaux*, ravagea les vignes et enleva les récoltes. On termina ces débats en 1160. Reynaud consentit à ce que l'on continuât les fortifications, mais le Dauphin prétendit qu'il n'appartenait point au seigneur de Peyrins de permettre à une ville de se fortifier : il fallut recourir à l'archevêque

et à des médiateurs, qui firent accepter un traité par lequel la construction des murs fut définitivement autorisée.

La sureté de cette clôture, la protection du clergé, l'attrait des *bonnes coutumes*, attirèrent une foule d'étrangers, qui, ne pouvant tous se loger dans la ville, formèrent des faubourgs hors des portes. Ils y firent des fortifications, ravagèrent à leur tour les terres du Dauphin Humbert II, et insultèrent ce prince, qui assiégea la ville en 1341. Un traité fait et rompu, suivi de nouveaux outrages, leur attira un second siége en 1342. Ils ouvrirent les portes au vainqueur, et furent punis de leur révolte. Le Dauphin, maître de Romans par droit de conquête, lui accorda en 1344 un *territoire* à prendre sur ses domaines environnans.

Cette ville fut, jusqu'au 16.e siècle, le centre d'un commerce considérable de draperies, dont la réputation s'étendait jusques dans l'Asie. Ses draps tenaient lieu de monnaie par la voie de l'échange, dans les états du Sophi et du Grand-Seigneur.

Sa population, aujourd'hui de 7000 ames, était anciennement plus forte. On croit qu'elle se portait à 12,000 au moins, et on se fonde sur le nombre des troupes qui furent mises sur pied contre les Dauphins dans diverses circonstances, et en 1281 et 1345 contre les évêques de Valence, qui, constamment en guerre avec les comtes de Valentinois, la firent aussi aux habitans de Romans, lorsqu'ils les crurent du parti de ces derniers : on se fonde encore sur l'énormité des amendes que l'on infligea à la ville toutes les fois qu'elle fut vaincue.

On attribue cette diminution de population aux troubles religieux, dont elle a grandement souffert, à la chûte du commerce de la draperie, et à la peste qui y a exercé cinq fois ses ravages depuis 1442 jusqu'en 1631.

Le chapitre Saint-Barnard existait encore au moment de la révolution, mais depuis plusieurs siècles il ne conservait plus rien de son ancienne puissance : son église, qui est devenue celle de la paroisse, est fort belle.

La ville de Romans, la seconde du département par sa population, est une des plus riches et des plus intéressantes, par son commerce et l'industrie de ses habitans.

Il y a cinq foires par an et un gros marché le vendredi de chaque semaine. La foire du 1.er septembre dure trois jours. Il y a des filatures de coton, des fabriques d'ouvraison de la soie, de draps, de serges et de ratines, de bonneterie, de tissus de bourre de soie et de filoselle; des tanneries, des fours à chaux et à plâtre. On y commerce aussi en épiceries, laines, toiles, étoupes, peaux, orfévrerie, chapellerie, etc.

Le territoire produit des grains, du vin, des fourrages, de la soie, des noix et des amendes.

Cette ville était autrefois le siége d'une élection, et maintenant elle est celui du tribunal de commerce de l'arrondissement de Valence, et le chef-lieu d'un canton. Il y a un bureau de poste, un bureau d'enregistrement, un contrôle des contributions directes, un bureau de loterie, une poste aux chevaux, une brigade de gendarmerie à cheval et des casernes.

Elle a un collége en commun avec le Bourg-du-Péage, et plusieurs pensionnats pour l'éducation des jeunes filles. Il y a de belles promenades, qui dominent la ville et une partie de la vallée de l'Isère.

On prétend que la situation de Romans a beaucoup de rapport avec celle de Jérusalem, et que l'éminence qu'embrassent ses murailles, ressemble au Mont-Calvaire.

Romanet Bossin, qui le premier en fit la remarque, éleva sur cette éminence un bâtiment où l'on représenta le saint sépulcre tel qu'il est au calvaire. François I.er en posa la première pierre en 1520, et Bossin y fonda un monastère qui passa aux religieux de Saint-François, sous le titre de *maison du Mont-Calvaire* : il fut ruiné dans les troubles religieux de 1562. Des récollets qui s'y établirent ensuite, y sont restés jusqu'en 1790.

A sept ans seulement d'intervalle, le parlement de

Grenoble s'est deux fois retiré à Romans. La première en 1590, pendant les troubles de la ligue : la chambre des comptes, le bureau des finances, le bailliage, la fabrication des monnaies et les juridictions subalternes y furent également transférés. En 1597, une épidémie faisant de grands ravages à Grenoble, le parlement et la chambre des comptes vinrent encore à Romans, mais ils n'y restèrent que peu de temps.

Elle était le siége assez ordinaire des états de la province : la dernière assemblée s'y est tenue en 1788; les consuls de la ville y avaient toujours une place marquée.

Hugues, de la famille des ducs de Bourgogne, archevêque de Lyon, et ensuite légat du saint-siége, mort en 1106; Humbert, général de l'ordre des frères prêcheurs, sous Innocent IV, non moins connu par ses talens que par ses dignités, mort à Valence en 1277; Lally-Tolendal, célèbre par ses malheurs et par l'héroïque dévoûment de son fils, et l'avocat général Servant, sont nés à Romans.

C'est aussi la patrie de Floquet, célèbre troubadour du 13.e siècle; du poëte Gilbert-Gondoin, qui vivait en 1581.

De Séverin de Lubac, célèbre mathématicien, qui vivait en 1575.

De Melchior Guérin, qui fit en 1680 un abrégé de l'Histoire sainte et de l'Histoire profane.

Et du lieutenant-général Bon, tué au siége de Saint-Jean-d'Acre, à la tête des grenadiers de l'armée d'Egypte, le 9 mai 1799 (a).

(a) « Regretté des soldats qu'il avait conduits à la victoire dans les Pyrénées, en Italie, en Egypte; estimé de ses concitoyens pour ses vertus civiles, ses sentimens nobles et généreux, le général Bon mérite d'être cité avec honneur parmi les guerriers qui sont morts pour leur patrie.......

» La postérité, qui juge les belles actions, saura distinguer son nom parmi ceux qui ont le plus de droits à l'estime et à l'admiration publiques. »

(*Extrait de la Galerie Militaire, tome 1, page 397, et suivantes.*)

SAINT-VALLIER (*S. Valerius*). — Chef-lieu de canton et lieu d'étape sur la grande route de Lyon à Marseille, entre Valence et Vienne, à 8 lieues ½ de poste, 32 kilomètres, de la première de ces villes. Sa population était en 1806 de 1908 individus. Il y a un bureau de poste aux lettres, un bureau d'enregistrement, une brigade de gendarmerie à cheval et un relais pour la poste aux chevaux.

Cette petite ville est au confluent du Rhône et de la rivière de Galaure, à l'entrée de la vallée de ce nom, et de celle de la Valoire.

Il y a trois foires par an et un marché le jeudi de chaque semaine. On y fabrique de la coutellerie, de la faïence, de la chaux et de grosse chapellerie. Il y a des tanneries et des fabriques d'ouvraison de la soie.

Tout annonce que cette ville est ancienne, sans que rien détermine précisément l'époque de sa fondation. Il y a plusieurs siècles que l'on y trouva une colonne milliaire, sur l'ancienne voie romaine d'Arles à Vienne : elle fut envoyée à Lyon, au cardinal Alphonse de Richelieu, et portait l'inscription suivante :

T. CLAVDIVS
CÆSAR
GERMANICVS
PONT.ˢ MAXIMVS
IMPERATOR.
XXV.

(Ces 25 milles marquaient la distance de six lieues ¼ de Vienne.)

On sait aussi que les environs de Saint-Vallier furent, en 1188, le lieu du rendez-vous des gentilshommes du Dauphiné pour la troisième croisade.

On y remarque la belle habitation de M. le comte de Saint-Vallier, l'un des pairs de France. C'est un château de forme gothique, dont la façade, embellie d'une architecture moderne et d'une peinture à fresque, fait le plus bel effet en perspective, vue de la grande route en venant de Marseille. C'était, dans l'origine, une maison

de plaisance de la célèbre Diane de Poitiers. Les jardins correspondent à la beauté de l'habitation : ils ont été tracés sur les plans de le Nôtre.

Les sites de Saint-Vallier sont pittoresques et rians; des prairies arrosées, des coteaux chargés de vignes y reposent agréablement la vue.

A une demi-lieue vers l'est, dans la gorge étroite et sauvage de la Galaure, sont les ruines du château de Saint-Barthelemy-de-Vals, et le curieux escarpement de Roche-Taillée. C'est un roc qu'on a ouvert à pic du haut en bas, pour le passage d'un chemin dont l'importance actuelle n'est pas en proportion avec une aussi grande entreprise, et dont la dépense n'a pu l'être non plus avec les ressources des pays intéressés, ce qui le fait attribuer aux Dauphins de Viennois, anciens possesseurs du château, dont on voit à gauche les restes gothiques sur un mont, ou plutôt sur un roc isolé, presque inaccessible, et pour ainsi dire entouré par la rivière (*a*).

C'est à Saint-Vallier que commence, en remontant vers Lyon, la fameuse poste aux ânes. C'est une ressource précieuse pour les mariniers et les voyageurs peu aisés. Ces ânes vont d'une vitesse étonnante, et sont dressés à cet usage, d'une manière plus étonnante encore.

TAIN (*Tegna*, *Tinctum*, *Tinum*). — Entre Valence et Saint-Vallier, à 18 kilomètres de la première et 14 de la seconde de ces villes, Tain est placé sur la rive gauche du Rhône, vis-à-vis Tournon, dont il n'est séparé que par le lit du fleuve. La route de Lyon à Marseille, qui traverse cette petite ville, et les eaux du Rhône, qui en baignent les murs, en rendent la situation très-agréable. Sa population est de 1705 individus. C'est un chef-lieu de canton; il y a un bureau de poste, un bureau d'enregistrement, un relais pour la poste aux chevaux et

(*a*) Itinéraire descriptif de la France et de l'Italie.

une brigade de gendarmerie à cheval. Il s'y tient une foire le 15 novembre. Le territoire produit des grains, du vin, des fourrages, des noix et de la soie; mais la principale de ses productions est le vin : il y est d'une qualité supérieure et forme la richesse du pays, où ce commerce, fait avec beaucoup de soin et de loyauté, a pris un grand accroissement. C'est la montagne que l'on voit au nord, et à peu de distance de la ville, qui donne l'excellent vin de l'*Ermitage*. Elle fournit aussi le granit gris le plus beau et le plus dur qui existe en France.

Le nom qu'elle porte vient d'un ermitage fondé en 1226, qui a duré jusqu'en 1790.

On trouva dans le 16.ᵉ siècle, au sommet même de la montagne, un autel antique. Il fut placé, comme simple bloc, à la porte de l'ermitage, et en 1724, des voyageurs anglais, qui allèrent visiter l'ermite, et à qui l'intérêt que présente ce monument n'échappa point, le lui achetèrent. Ils s'étaient déjà mis en devoir de le faire conduire jusqu'au Rhône, pour le transporter en Angleterre, lorsque M. Deloche, lieutenant du maire, accourut avec quelques officiers de ville, et le retira des mains de ces étrangers.

C'est le monument que l'on voit au milieu de la petite place ou promenade qui longe la route. Il est carré et d'une seule pierre calcaire : il a environ 4 pieds de hauteur, y compris la base et la corniche, et deux pieds et demi seulement hors d'œuvre. Sa largeur, prise à la corniche et à la base, est de deux pieds 3 à 4 pouces. Son épaisseur est à peu près égale à sa largeur. Du milieu de la plate-forme, partent deux canaux qui en embrassent une partie considérable, en décrivant, l'un et l'autre, une espèce de ligne circulaire. Distans d'abord de près de 18 pouces, ils s'éloignent encore un peu, se rapprochent ensuite, et finissent presque par se réunir sur le devant de l'autel, où ils sont ouverts et arrondis. A leur naissance, ils effleurent légèrement la surface :

leur largeur et leur profondeur vont toujours en augmentant ; leurs ouvertures sont larges de neuf pouces, et profondes de trois. Dans le milieu de la face principale est une tête de taureau ; sur la face droite est sculptée une tête de bélier, et sur la face gauche le couteau victimaire. Voici ce qui reste de l'inscription placée sur la face principale, et partagée en deux par la tête du taureau.

. . . .
. . . . I DOMVVSQ DIVI
NAE COLON COPIAE CLAVD AVG LVG
... AVROBOLIVM FECIT Q AQVIVS ANTONIA
NUS PONTIF PERPETVVS

(*Ici la tête du taureau*)

EX VATICINATIONE PVSONI IVLIANI ARCHI
GALLI INCHOATVM XII KAL MAI CONSVM
MATVM VIIII KAL MAI L EGGIO MARVLLO
CN PAPIRIO AELIANO COS PRAEEVNTE AELIO
C . . . . SACERDOTE TIBICINE ALBIO
VERINO

C'est l'autel d'un sacrifice offert à Cybèle en l'année 184, pour la conservation de l'empereur Commode et de sa famille, et pour la prospérité de la colonie de Lyon. Il commença le 20 avril, et ne se termina que le 23 ; il donna lieu à de grandes solennités, et attira un nombreux concours. Ce qui ajoute singulièrement à l'intérêt qu'offre ce taurobole, c'est que le nom et les titres de Commode ont été effacés de l'inscription, lorsqu'à la mort de cet empereur, un décret du sénat ordonna de faire

disparaître des monumens publics tout ce qui pouvait rappeler le souvenir de cet autre Néron.

L'abbé Chalieu a longuement et savamment disserté sur ce taurobole, peut-être unique dans son genre, et voici l'inscription telle qu'il l'a rétablie :

MATRI DEUM MAGNÆ IDEÆ, PRO SALUTE IMPERATORIS CÆSARIS MARCI AURELII LUCII COMMODI ANTONINI PIi *domuusque divinæ, Coloniæ Copiæ Claudiæ Augustæ Lugdunensis, taurobolium fecit Quintus Aquius Antonianus, pontifex perpetuus, ex vaticinatione Pusonii Juliani, Archigalli, inchoatum XII kalendarum maii, consummatum VIIII kalendarum maii, Lucio Eggio Marullo, Cneio Papirio Æliano consulibus, præeunte Ælio*, CNEIO PANIRIO *sacerdote, tibicinè Albio Verino.*

« A la mère des Dieux, la grande déesse du mont » Ida, pour la conservation de Marcus Aurelius Lucius » Commodus Antoninus, Empereur, César, Auguste, » Pieux, pour celle de sa maison divine, et pour celle » de la colonie *Copia Claudia Augusta* de Lyon, » Quintus Aquius Antonianus, pontife perpétuel, a » fait un taurobole, d'après la prédiction de Pusonius » Julianus, Archigalle : il a été commencé le 12 des » calendes de mai et achevé le 9 des mêmes calendes, » sous le consulat de Lucius Eggius Marullus et de » Cneius Papirius Ælianus, Ælius étant le dendrophore, » Cneius Panirius le sacrificateur, Albius Vérinus le » joueur de flûte. »

On voit encore à Tain, dans le jardin de M. Jourdan, aîné, une colonne milliaire trouvée en l'an 5, à trois milles au-dessous de cette ville, dans le territoire de Mercurol. Elle a 6 pieds 10 pouces environ de hauteur, et un pied de diamètre : elle est ronde et de gypse grossièrement taillé.

L'inscription qu'elle porte est également fort curieuse. Elle a treize lignes, mais ces lignes n'ont, comme on va le voir, que deux mots chacune; quelques-unes même n'en ont qu'un. Les lettres sont grandes de 2 à 3 pouces, mais

mais inégales. La distance des lignes l'est aussi. L'inscription se présentait toute entière du côté du chemin, et les voyageurs pouvaient la lire sans se déplacer.

IMP CAES
LUC · DOM
AVRELIANO
P · FEL · INV
AVG
PONT · MAX
GERM . MAX
GVTICO MAX
CAR · MAX
PRO · V · INP
III COS
P · P ·
XXXVIIII

MM. Chalieu et Millin l'ont ainsi expliquée :

Imperatori Cæsari Lucio Domitio Aureliano, pio, felici, invicto, augusto, pontifici maximo, Germanico maximo, Gutico maximo, Carpico maximo, Provincia Viennensis, imperatori III, consuli, patri patriæ. XXXVIIII.

« A l'Empereur César Lucius Domitius
» Aurélien, pieux, heureux, invincible,
» auguste, souverain pontife, Germanique,
» très-grand, trois fois vainqueur, consul,
» père de la patrie,

» LA PROVINCE VIENNOISE. »

Elle remonte à l'année 273, et le nombre XXXVIIII qu'elle marque, indiquait la distance de Vienne à cette pierre.

La plaine comprise entre Tain et l'Isère, est célèbre par la victoire que le consul Q. Fabius y remporta sur les Allobroges réunis aux peuples de l'Auvergne.

On voit à l'Ermitage, outre plusieurs tombeaux antiques, les ruines d'un temple que dominait une tour dont les fondations sont aujourd'hui cachées sous l'herbe. L'abbé Chalieu a cru retrouver dans le premier de ces monumens, un des deux temples que Fabius fit élever près du champ de bataille, et dans la tour, celle qu'il fit construire pour insulter aux vaincus. Il eût été difficile en effet de choisir une position qui convînt mieux pour l'objet que se proposait le vainqueur : elle offrait trois points de vue admirables. A l'est on découvrait une grande partie du pays des Allobroges, l'Isère, et dans le lointain, les Alpes ; au sud l'œil pouvait suivre longtemps le cours du Rhône ; tandis qu'à l'ouest la vue dominait les montagnes du Vivarais, du Velai et de l'Auvergne.

L'origine de Tain est du reste entièrement ignorée. Cette ville est indiquée dans la table Théodosienne, sous le nom de *Tegna*, entre Valence et Vienne; c'est celui sous lequel elle est aussi marquée dans la grande carte de Sanson, et mentionnée par d'Anville, dans sa notice de la Gaule ancienne.

Le savant Bullet fait dériver le nom de *Tain*, des mots celtiques TA et WYN, qui signifient *bon vin*; mais malheureusement pour l'infaillibilité de ses étymologies, il n'y a pas deux siècles que l'on a commencé à défricher les coteaux de Tain, et qu'on y a planté la vigne.

Les bénédictins de Cluny y avaient un petit prieuré, et c'est dans leur église, devenue celle de la paroisse, que l'archevêque de Lyon bénit, en 1350, le mariage de Charles, fils de Jean, duc de Normandie, petit-fils de Philippe de Valois, avec Jeanne de Bourbon. Ce prince qui, dans la suite, monta sur le trône sous le nom de Charles V, est le premier des enfans de France qui ait porté le nom de Dauphin.

C'est la patrie du jésuite Charles Fleury-Ternal, né en 1692, prédicateur qui eut quelque célébrité, et qui a écrit l'histoire du cardinal de Tournon et celle de Saint-Barnard, fondateur de Romans.

Le savant abbé Chalieu, dont nous avons souvent cité les mémoires, y était né aussi le 29 avril 1733 : il y est mort le 29 mars 1808.

BOURGS.

BOURG-DU-PÉAGE (*Pedagium Pisançoni*). — Traversé par la route de Valence à Genève, et situé sur la rive gauche de l'Isère, qui en baigne les murs et le sépare de la ville de Romans, ce bourg était connu autrefois sous le nom de *Péage-de-Pisançon*. Il est à 18 kilomètres de Valence. Sa fondation remonte au 10.e siècle : le chapitre Saint-Barnard fit bâtir, avec droit de péage, un pont sur la rivière, et la facilité de com-

muniquer de l'une à l'autre rive donna naissance à cette nouvelle commune.

C'est la patrie de M. le comte Dédelay-d'Agier.

On lui doit l'état florissant de l'agriculture dans cette localité, dont le sol en général aride, léger, sablonneux et mêlé de grès, avait été jusques-là peu productif : ses encouragemens et ses exemples ont surmonté tous les obstacles.

Le Bourg-du-Péage est composé de son chef-lieu, d'un petit hameau et de quelques maisons éparses. Sa population totale est de 2566 individus. Il avait pris pendant la révolution le nom d'*Unité-sur-Isère*, et il le conserva assez long-temps après.

Les habitans en sont actifs et industrieux.

C'est un chef-lieu de canton ; il y a quatre foires par an ; on y fabrique de la chapellerie et des tissus de bourre de soie et de filoselle. On y teint le coton et la soie ; il y a des tanneries, des corderies et des ateliers de charronnage.

Bourg-lès-Valence (*Burgum Valentiæ*). — Sa population agglomérée est de 928 individus, et sa population totale de 1900. Une même enceinte, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, renferme Valence et le Bourg, mais avec des mœurs et des usages différens. C'est un village dans l'intérieur même d'une ville, et à l'exception de la grande rue qui communique avec Valence, il est fort mal bâti. Il eut toujours son administration particulière. Son territoire, qui limite au nord celui de Valence, a les mêmes productions, mais le sol en est moins nerveux. Peu de terres sont cultivées en blé ; quelques-unes reçoivent du méteil, et les autres, en plus grand nombre, ne sont propres qu'au seigle. Les prairies occupent la meilleure partie du sol et donneraient toujours d'abondantes récoltes, si leur assiette trop basse et couverte d'un trop grand nombre de sources, ne les exposait à de fréquentes inondations.

Il se fait au Bourg un petit commerce de planches, de tuiles, de briques, de chaux et de charbon de terre. Il y a une imprimerie d'indiennes qui occupe une soixantaine d'individus. Les belles eaux qui circulent aux portes et dans l'intérieur même du Bourg, présentent beaucoup de facilités pour des établissemens importans qu'il est très-désirable de voir s'y former, puisqu'ils fourniraient du travail et des moyens d'existence à de nombreuses familles que l'exploitation des terres, la navigation du Rhône et les autres ressources dont nous venons de parler, ne sauvent pas de l'indigence, car les habitans de cette commune sont généralement pauvres.

Le Bourg renferme des vestiges d'anciens édifices qui attestent son antique origine, sans en déterminer l'époque. La fondation de l'église actuelle date, selon quelques auteurs, du règne de Charlemagne. Elle eut jusques sur la fin du siècle dernier, une collégiale dont l'établissement paraissait aussi remonter à ce prince, et qui, pendant long-temps, a compté un assez grand nombre de chanoines.

On voit sur le territoire du Bourg plusieurs maisons de campagne, commodes et bien bâties, parmi lesquelles on distingue le château du Valentin, appartenant à M. le marquis de Sièyes.

Il offre un mélange de gothique et de toscan, dont l'ensemble bien coordonné serait un modèle de ce genre composé, si l'édifice était achevé. Près de la grande route, à une petite distance du Rhône, la situation en est on ne saurait plus agréable. Ce château, au milieu d'un fort beau parc, fut bâti dans le 17.e siècle par Daniel de Cosnac, évêque de Valence et de Die. Il passa ensuite dans la maison de Veynes, que représente M. de Sièyes. M. le duc de Bourgogne voyageant dans le midi, alla chasser et loger au Valentin, et M. le Marquis de Veynes, pour consacrer en quelque sorte cette visite du prince, le fit représenter à cheval sur la façade du château, où on le voit encore, malgré les dégradations que ce bas-relief a éprouvées dans la révolution.

ÉTOILE (*Stella*, *Castrum de Stellâ*). — Au sud et à 13 kilomètres de Valence, sur la route vicinale de cette ville à Crest, le bourg d'Étoile est situé sur le penchant d'un coteau, et entouré de murailles. Sa population agglomérée n'est que de 1028 individus, mais sa population totale est de 2454, car indépendamment de son chef-lieu, la commune se compose de beaucoup de maisons éparses dans la campagne et de plusieurs hameaux, dont le plus considérable est la Paillasse, sur la grande route de Lyon à Marseille : c'est un relais de la poste aux chevaux.

Son territoire est vaste et bien cultivé : arrosé de l'est à l'ouest par les eaux de la Véoure et par le ruisseau d'Arcette, il est baigné au couchant par le Rhône et au midi par le torrent d'Ozon. Les habitans ne se livrent à aucun commerce; il y a pourtant des fours à chaux et trois foires par an.

L'époque de la fondation de ce bourg est inconnue; on sait seulement qu'elle remonte à des temps reculés, et on lit dans l'histoire de la province, que c'était une des meilleures places du Valentinois, pendant les guerres de la féodalité et les troubles religieux. Elle fut souvent prise et reprise par tous les partis.

Le château fut un de ceux qu'habita Louis XI, lors du long séjour qu'il fit en Dauphiné, vers l'année 1451. A la mort de ce prince, devenu roi de France, la noblesse de ces contrées fit d'Étoile, en 1483, le centre des mouvemens par lesquels elle voulut ressaisir la puissance féodale dont il l'avait dépouillée. Le gouverneur de la province envoya mettre le siége devant le château; il y convoqua le ban et l'arrière-ban de 19 communes des environs, et la reddition de la place ruina entièrement le parti féodal, en soumettant le corps de la noblesse au nouveau Dauphin.

Sous François I.er et Henri II, ce château, que fit réparer et qu'embellit Diane de Poitiers, devint une des maisons de plaisance de cette femme célèbre, qui avait même coutume d'ajouter à son titre de duchesse de Valentinois, celui de *Dame d'Étoile*.

Sur la façade de l'église de la paroisse, on voit gravée une longue inscription en caractères gothiques, dont on n'a pas encore expliqué le sens.

On voit aussi à la porte de la chapelle du hameau de la Paillasse, une très-belle colonne milliaire, trouvée en 1757 par M. Terrasse, dans une de ses propriétés, au nord et à 800 toises environ du hameau : elle était sur l'ancienne voie romaine d'Arles à Vienne, au couchant et non loin de la route actuelle. Elle avait été posée en l'an 147 de J. C., sous le règne d'*Antonin le Pieux*. En voici l'inscription : le sixième mille qu'elle marque était compté de Valence (*a*).

IMP CAES T AEL HAD
ANT AVG PIO PP PM
TR POT X COS IIII
VI.

C'est-à-dire : *Imperatori Cæsari Tito Ælio Hadriano Antonino Augusto, pio, patri patri, pontifici maximo, tribunitiâ potestate decimùm, consuli quartùm. Sextum milliarium.*

LE GRAND-SERRE. — Chef-lieu de canton et bureau d'enregistrement, à 50 kilomètres (10 lieues) de Valence, sur la limite nord-est du département. Il est entouré de murailles percées de cinq portes. On y compte 1562 individus. Il est sur la Galaure et sur les routes de Romans à la Côte-Saint-André et de Saint-Vallier à Roybon.

Au centre du bourg est une halle fort élevée et très-vaste, à laquelle aboutissent deux rues principales, qui traversent la commune d'un bout à l'autre.

L'église est grande, et elle a dû être fort belle avant l'état de dégradation où elle se trouve; au nord est une

(*a*) Un tronçon de la colonne qui marquait le 5.e mille, a été trouvé en 1814 à 25 mètres au couchant de la route actuelle, près de la maison d'un particulier nommé Jacques Serret, où on le voit encore.

chapelle de forme ronde, voûtée et décorée avec goût : elle servait autrefois, dit-on, d'oratoire et de tombeau aux seigneurs du pays.

A l'ouest du bourg et à une centaine de mètres de l'église, on voit les vestiges du château-fort dont il est parlé dans l'histoire des guerres de la féodalité, et que les anciens titres nomment *Castrum de Serris*. Les murs d'enceinte ont plus de 10 pieds d'épaisseur et sont aussi durs que le roc.

Le territoire du Grand-Serre présente une culture riche et variée : au midi est la vallée de Galaure, et au nord celle de Galaveison, que traverse le ruisseau de ce nom, plus étroite, mais non moins agréable que la première ; elle renferme de belles prairies. La partie de l'est et de l'ouest forment un plateau qui domine le reste du territoire. Les principales productions sont les grains, les fourrages, les noix et le vin.

Il y a 8 foires par an, dans lesquelles il se fait un commerce considérable de bestiaux. Des lettres patentes de Henri IV du mois de juin 1608, renouvelées par arrêts du parlement des 17 juillet 1737 et 26 septembre 1744, approuvés par le roi, y avaient établi aussi un marché le samedi de chaque semaine.

Trois cent cinquante ouvriers y fabriquent annuellement plus de 1500 pièces de draps de ¼, connus sous le nom de ratines fines de Vienne : il y a cinq ou six tanneries ; quelques tuileries ; deux hauts fourneaux et une affinerie qui occupent 18 ou 20 ouvriers.

LIVRON (*Castrum Liberonis*). — A 19 kilomètres sud de Valence, entre cette ville et Montélimar, le bourg de Livron, d'une population de 2324 individus, est sur le penchant d'un coteau fortement escarpé, dominant la belle plaine qui forme comme un riant jardin au confluent de la Drôme et du Rhône.

Généralement mal bâti, on n'y remarque guères que la maison d'habitation de M. le comte de Sinard, cons-

truite avec goût, et d'où l'on jouit du plus agréable point de vue.

Quatre hameaux et plusieurs maisons éparses dépendent de cette commune; c'est au bas du coteau occupé par le bourg, que s'opère la jonction de la grande route de Lyon à Marseille avec la Drôme : c'est là aussi que l'on voit le beau pont auquel cette rivière a donné son nom.

Il se tient à Livron quatre foires par an, et c'est son territoire qui donne l'excellent vin de Brezème. Il y a un martinet pour les ouvrages de taillanderie, de beaux moulins, des fours à chaux, des tuileries et des tanneries.

On y voit encore les ruines d'un château-fort démoli sous le règne de Louis XIII, et dont une des tours, qui était d'une haute antiquité, fut l'objet de plus d'un conte ridicule. Gervasius de Tilisbéri dit que, de son temps (1210), elle ne souffrait ni garnison ni sentinelle la nuit; que le lendemain ceux que l'on y avait laissés se trouvaient au bas de l'éminence, où ils étaient portés sans s'en apercevoir.

Il est souvent parlé de Livron dans l'histoire de nos discordes civiles.

Il fut brûlé en 1345 dans la guerre des *Épiscopaux*, entre l'évêque de Valence et le comte de Valentinois, mais les habitans le fortifièrent de nouveau, et pendant les troubles religieux du 16.e siècle, c'était une des places les plus importantes du Dauphiné. Elle est surtout célèbre par le siége que les protestans, commandés par Dupuy-Montbrun et Lesdiguières, y soutinrent contre Henri III, dont l'armée, quoique forte de plus de 18,000 hommes, fut contrainte de se retirer avec perte le 30 janvier 1575, après un siége qui durait depuis le 25 juin précédent, et pendant lequel l'armée royale était montée trois fois à l'assaut, et avait tiré 3160 coups de canon.

La population de cette commune est encore en grande partie protestante.

LORIOL (*Aureolum*). — Chef-lieu de canton ; ce bourg bâti au pied d'un coteau, est à deux myriamètres sud de Valence. Il y a un bureau de poste, un bureau d'enregistrement, une brigade de gendarmerie à cheval et un relais de la poste aux chevaux.

Il est traversé par la grande route de Lyon à Marseille. Ses principales productions sont le blé, le vin, les fourrages et la soie.

Les habitans font consister leur industrie à loger les voyageurs et à leur offrir des moyens de transport. Aussi le nombre des *carrioleurs* y est-il fort considérable. Il s'y tient un marché le vendredi de chaque semaine et quatre foires par an. Il y a des tourbières, des tanneries et des ateliers de charronnage.

La population est de 2344 individus, dont 1073 épars dans la campagne. Les maisons qui bordent la grande route, sont en général bien bâties.

L'historien du Dauphiné ne met aucun doute que Loriol n'ait été fondé par l'empereur Aurélien, qui lui donna son nom et le fortifia.

Il a souvent été pris et repris par les catholiques et les protestans, pendant les troubles civils du 16.e siècle.

C'est sur son territoire qu'est située la belle campagne de Saint-Fond, habitée par M. Faujas, célèbre naturaliste de nos jours.

C'est la patrie du ministre protestant Lafaye, auteur de plusieurs ouvrages de controverse, et entr'autres de l'*Anti-moine*. Il fut obligé de sortir de France et mourut en Suisse en 1676.

MONTÉLIER (*Montilisium*). — Bourg bâti sur une éminence à 12 kilomètres de Valence, près de la route qui conduit de cette ville à Romans, et sur celle qui va de Romans à Crest.

Son territoire forme une vaste et riche plaine, sur laquelle s'élèvent seulement, dans la partie orientale, quelques monticules, complantés et cultivés comme la plaine.

Les hameaux de Fauconnières et du Puits-de-Lignet en dépendent : la population totale est de 1193 individus. Les habitans ne s'occupent que de la culture des terres. Il s'y tient néanmoins trois foires par an.

Il y a un fort beau château appartenant à M. de Chapponay.

Montélier est une des communes qui ont le plus souffert des guerres que se firent sans cesse, sous le régime féodal, les évêques de Valence et les comtes de Valentinois : dans celle de 1345, il fut, avec Alixan et Charpey, réduit en cendres par les troupes de l'évêque.

MORAS (*Morasium*). — Ce bourg fait partie du canton du Grand-Serre; il est à 10 kilomètres de cette dernière commune et à 56 de Valence.

La commune se compose de plusieurs hameaux; aussi la population agglomérée n'est-elle que de 633 individus, tandis que la population éparse est de 2390, et la population totale de 3023.

Moras est le lieu principal de la contrée appelée *la* Valoire, *Vallis aquatica*, *Vallis aurea*. Son territoire abonde en grains, en fourrages et en fruits. C'est la partie la plus riche du département.

Cette vallée forme un vaste bassin qui sépare, près du Rhône, les départemens de la Drôme et de l'Isère. Le Rhône la borde à l'ouest, et de là elle s'étend à plus de trois myriamètres à l'est, où des sources considérables sortent de la terre, et forment une rivière. La plus abondante sort près de Mante, et arrose de vastes prairies, divisées par des canaux bordés de saules, qui offrent au bourg de Moras une superbe perspective. Cette rivière a le nom de *Veuze;* elle fait tourner des moulins à sa source, quoique coulant sur un sol peu incliné; elle donne assez constamment la même quantité d'eau, mais une chose remarquable, c'est que d'autres sources plus à l'est et au nord, dont la principale s'appelle *Auron*, ont une variabilité annuelle dans leur volume; de sorte

que tantôt elles donnent beaucoup et forment une autre rivière qui se réunit à la *Veuze*, et que d'autres fois elles ne donnent absolument rien et laissent le lit de la rivière d'Auron à sec. Ces eaux d'une limpidité parfaite, semblent avoir toutes la même origine, à l'exception de celles de la *Veuze*.

Une petite source que l'on trouve à 4 kilomètres du Rhône, en montant du port de Champagne à Anneyron, indique par son volume, au printemps, celui qu'auront, pendant cette saison et en été, les autres sources de la Valoire. C'est pour les habitans un signe de mauvaise récolte quand elle est abondante.

Le sol de la vallée, qui, près du Rhône, n'est pour ainsi dire que sable et cailloux, change de nature en remontant à l'est, et ressemble à une espèce de vase noire dont la couche est d'une grande profondeur, mais il est toujours assez graveleux à sa superficie pour que les eaux s'y perdent : elles reparaissent plus bas, et se perdent de nouveau presqu'entièrement avant d'arriver au Rhône.

Cette vallée basse, et dont l'inclinaison à l'ouest est insensible, est bordée par deux petites plaines plus élevées, comprises chacune entre le coteau et la plaine principale dont elles sont séparées par un ruisseau. Celui du midi dans le département de la Drôme, s'appelle *Argentelle ;* et au nord, dans le département de l'Isère, il y en a deux en quelque sorte parallèles, la petite rivière de *Doulon* et celle de l'*Ambre*.

La terre de ces deux plaines est beaucoup plus argileuse et plus fertile, mais toujours mêlée de ces cailloux que l'on trouve jusques sur les deux coteaux latéraux.

La commune d'Anneyron est dans une de ces plaines, sur le coteau du ruisseau d'Argentelle, à 5 kilomètres du Rhône.

Saint-Sorlin, hameau dépendant de Moras, est à 5 kilomètres plus loin, au bas et au nord de cette plaine, près des terrains plats et humides de la basse vallée. Moras, à 3 kilomètres à l'est de Saint-Sorlin, se montre sur le

penchant d'une colline isolée. Il est entouré de murailles avec plusieurs portes, et dominé par les ruines d'un ancien château-fort (a).

En montant encore à l'est dans le département de la Drôme, on passe de la plaine de la Sône à Lens-Lestang.

Ce sont ces communes, avec les hameaux d'Épinouse et de Saint-Rambert auprès du Rhône, et dans le département de l'Isère, quelques-unes des cantons de Chanas et de Beaurepaire, qui forment la vallée.

Elles sont sujettes aux fièvres intermittentes comme tous les pays marécageux. Elles y sont surtout sujettes quand les sources sont abondantes, et qu'on peut arroser les terres, parce que lorsque les eaux se retirent ou diminuent, il s'exhale des miasmes putrides de ces marécages, où pourrissent une infinité de petits poissons et d'insectes. Ces fièvres n'effraient pas généralement; elles attaquent principalement les pauvres, qui n'usent d'aucune précaution. Leur caractère apathique les rend indifférens, leur fait refuser les moyens de guérison; ils vont, comme on dit, le ventre au soleil, endurer leurs accès, et par une négligence funeste, laissent souvent dégénérer cet état fébrile en obstructions et en hydropisies (b).

Ces fièvres firent de si grands ravages à Moras en 1802 (c); la quantité de malades qui en furent frappés à la fois fut telle que des habitations entières man-

---

(a) C'est ce château qui fut rasé par ordre de Louis XIII, en 1627. On y trouva trente-trois pièces de canon avec beaucoup d'approvisionnemens de siége.

Il était au centre d'un horizon visuel qui embrasse toute la Valoire et les montagnes de l'Isère, du Mont-Blanc, du Forez, de la Loire et de l'Ardèche.

(b) Cette description est tirée en partie d'une notice de M. le docteur Duret, d'Annonay, homme fort instruit et habile médecin. Elle a été publiée dans une constitution médicale du département pour l'année 1802, et dans le N.° 5 des annales de la Société de médecine pratique de Montpellier.

(c) Il mourut 163 personnes dans l'espace de trois mois.

quèrent de conducteurs pour abreuver leurs bestiaux, et que beaucoup d'habitans furent privés de secours et de médicamens.

C'est l'usage irréfléchi où l'on était depuis long-temps d'inonder les terres à blé immédiatement après la récolte, qui fut, dans cette année de grandes chaleurs, la cause première de ce fléau.

L'administration s'occupa des moyens de prévenir le retour d'une pareille calamité dans ce pays, d'ailleurs si favorisé de la nature ; elle prescrivit des mesures de police pour l'écoulement des eaux, elle les fit exécuter, et depuis lors ces fièvres, devenues beaucoup plus rares, n'ont plus présenté aucun caractère endémique.

Cette commune est la résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval ; il y a cinq foires par an ; des tanneries et des tuileries.

SAINT-DONAT (*C. S. Donati*). — Cette commune est assez bien bâtie et agréablement située, à 28 kilomètres de Valence et 8 de Romans. Elle se compose d'un bourg et d'un hameau. Sa population est de 1880 individus. Les habitans en sont actifs, industrieux et dans l'aisance. C'est un chef-lieu de canton et un bureau d'enregistrement.

Le territoire, qu'arrosent de l'orient à l'occident la rivière d'Herbasse, et du nord au midi le ruisseau de Merderet, est très-bien cultivé. Il offre plusieurs coteaux dont les flancs, plus ou moins en pente, sont complantés de treillages. Ce genre de culture est également fort usité dans les vallons qui séparent ces coteaux. Il s'y tient cinq foires par an ; il y a des tuileries et des moulins pour l'ouvraison de la soie. « L'origine de Saint-Donat se perd dans la nuit des temps (*a*). L'ancien site était un vallon marécageux, inondé par les eaux de

---

(*a*) Mémoires sur Romans, par M. Dochier.

l'Herbasse, sans habitations, sans chemins, sans culture. Placé à deux lieues de distance de l'Isère au midi, et du Rhône au couchant, ce n'était qu'une solitude couverte de forêts, presque impénétrables jusqu'aux portes de Vienne. Les Druides s'en emparèrent; ils bâtirent sur une hauteur, environnée de chênes, un temple à Jupiter. La fertilité du sol, la salubrité de l'asile, le voisinage des eaux, attirèrent des habitans, et bientôt leur réunion fit appeler ce lieu le bourg de Jupiter, *Vicus Jovenciacus*. Ce temple fut détruit lorsque Saint-Crescent eut introduit le christianisme dans cette partie des Gaules, qui dépendait de son évêché. Déjà les habitans avaient bâti des maisons, cultivé la terre, et rendu ce séjour plus agréable sous le nom de Jovencieu.

» Corbus, 20.e évêque de Grenoble, forcé en 730, par l'invasion des Sarrasins d'Afrique, de fuir avec son clergé, se réfugia à Jovencieu, portant avec lui les reliques de Saint-Donat. Il fit bâtir sur les débris du temple de Jupiter un palais qui fut appelé le *Château*, et une église dédiée à Saint-Donat, qui donna son nom au bourg. Il forma un chapitre, dota les chanoines, établit une paroisse et exerça toutes les fonctions de l'épiscopat. Le bourg, dont la population augmentait chaque jour, fut, sous les successeurs de cet évêque, environné de murailles, fermé par des portes, défendu par des fortifications.

» En 879, Boson, roi de Bourgogne, donna le bourg de Saint-Donat et ses dépendances à l'évêque, pour le récompenser de lui avoir accordé son suffrage dans l'assemblée où Boson fut élu roi. Dès-lors Saint-Donat acquit plus de consistance; il y eut un tribunal pour rendre la justice, et d'autres établissemens.

» Louis, fils de Boson, succédant à son père en 890, confirma les libéralités faites au clergé de Saint-Donat. En mémoire du couronnement de ces princes, et en reconnaissance de leurs dons, les habitans créèrent en 894 un simulacre de royauté. C'était un divertissement

agréable aux riches, avantageux aux pauvres, soutenu par des revenus fixes, et qui rappelait tous les ans les bienfaits des Bosons et le danger des Sarrasins.

» Le lundi de Pâques, le consul du bourg annonçait au peuple, à l'issue de la première messe, qu'il nommait *Roi de l'aumône* de l'ascension prochaine un citoyen qu'il désignait; cet honneur était accordé tour-à-tour au plus digne. La veille de la fête, le *monarque* désigné montait à cheval, accompagné des notables; ils se rendaient hors du bourg, à une ancienne chapelle où se faisait le couronnement. Alors le *roi* recevait des mains du connétable l'épée dont il devait se servir pour repousser l'ennemi. Il nommait ses officiers, et le premier acte de sa puissance était d'aller délivrer les prisonniers.

» Le jour de la solennité, le *roi*, la couronne sur la tête, le sceptre à la main, entouré de sa cour; tous les grands habillés et armés selon le costume distinctif de leurs dignités respectives, assistaient à cheval à une procession générale; ensuite le cortége se rendait au château; de là à l'église pour y entendre la messe. A midi, le *roi* goûtait les alimens destinés aux pauvres, et l'on distribuait l'*aumône royale*. La journée était employée à des réjouissances auxquelles venaient prendre part les habitans des communes voisines. Le lendemain, *la cour* avait le privilége de la chasse et de la pêche : le poisson et le gibier faisaient l'ornement du festin. Cette royauté de 48 heures fut constamment renouvelée pendant onze siècles jusqu'en 1790. »

Isarn, 33.e évêque, ayant chassé en 967 les maures de son diocèse, en reporta le siége à Grenoble; mais il laissa à Saint-Donat un chapitre qui, après avoir été indépendant, riche et nombreux, déclina sensiblement au point qu'il n'existait plus quelques années avant la révolution.

Saint-Donat, après que les évêques l'eurent quitté, continua de jouir de beaucoup de priviléges, d'être habité et protégé par des seigneurs puissans.

Lorsqu'en 1349 le Dauphin Humbert II remit ses états à la France, il se réserva le *château et la ville de Saint-Donat*. La comtesse Béatrix, de Genève, y faisait sa résidence, et elle y termina ses jours en 1395; son fils, le cardinal Amédée de Saluces, évêque de Valence et de Die, y mourut aussi en 1419.

Ce bourg avait repris pendant la révolution son premier nom de *Jovencieu*.

C'est la patrie d'Augier, célèbre troubadour du 12.e siècle.

SAINT-JEAN-EN-ROYANS (*a*) (*C. S. Johannis*). — D'une population totale de 2525 individus, on n'en compte que 987 au chef-lieu de la commune. Il est sur la Lionne, à 10 kilomètres du Pont-en-Royans, et 44 de Valence. C'est un chef-lieu de canton; il y a un bureau d'enregistrement, une brigade de gendarmerie à cheval, quatre foires par an, des papeteries et des fabriques de petites étoffes, qui occupent beaucoup de bras et contribuent à l'aisance dont on jouit assez généralement à Saint-Jean.

Les principales productions de son territoire sont les céréales et les noix. On y voit des forêts de noyers de la plus belle espèce : il y a aussi une mine de houille non exploitée.

Le pays est montagneux, couvert de bois, et sur plusieurs points de difficile accès; il fournit d'abondans pâturages et limite à l'est le Vercors. Les habitans de ces

(*a*) Le Royanais est un petit pays dont la ville du Pont-en-Royans (Isère) était autrefois le chef-lieu. Il commençait au Port-de-Beauvoir et s'étendait jusqu'à Deventz. Sa largeur était depuis Renaitel, où commencent les hautes montagnes, jusqu'à Saint-Nazaire. Il formait ainsi une vallée qui s'étendait le long de l'Isere et se composait d'environ 25 communes. Il était en l'année 1030 possédé à titre de principauté par un seigneur du lieu, nommé Ismidon. Son indépendance a duré jusqu'au 30 avril 1339, qu'Henry Berenger, seigneur du Pont-en-Royans, issu en ligne masculine d'Ismidon, se rendit vassal du Dauphin Humbert II. Comme ce fut un acte forcé, Henry voulut par la suite, mais en vain, le faire considérer comme nul.

deux

deux cantons paraissent avoir la même origine; ce sont les anciens Vertacomicores, dont il est parlé dans Pline et Strabon.

Saint-Jean ne rappelle d'ailleurs d'autre souvenir historique que le siége qu'un parti de catholiques y soutint contre les protestans en 1586. Au bout de trois jours, les assaillans se retirèrent; la garnison sortit, et par une barbarie inconcevable, elle mit le feu à la place qu'elle venait de défendre.

SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS (*C. S. Nazarii*). — Ce bourg, d'une population de 844 individus, dont 135 épars dans la campagne, est à 18 kilomètres de Romans et 35 de Valence. Il est sur la rivière de Bourne, dont le flottage facilite le transport des bois de cette contrée montagneuse et donne lieu à un commerce qui répand l'aisance dans le pays.

Les productions principales du territoire sont les grains, les châtaignes, les noix, et dans les lieux abrités les feuilles de murier.

Il s'y tient trois foires par an; il y a une mine de houille non exploitée, plusieurs filatures de soie, deux fabriques d'ouvraison et une pour les draps et les tissus de cette matière. Sans être bien bâti, le bourg de Saint-Nazaire l'est mieux ou moins mal que les communes voisines.

Son château a soutenu plusieurs siéges pendant les guerres féodales et les troubles religieux.

VILLAGES.

ALBON (*Castrum Albonis*). — C'est l'antique château-fort où se réfugièrent les comtes de Graisivaudan, qui formèrent la première race des Dauphins, quand les Sarrasins s'emparèrent de Grenoble en 730. Lorsque l'évêque Isarn parvint à chasser ces barbares en 967, les comtes de Graisivaudan quittèrent le château d'Albon

pour retourner à Grenoble, où ils s'opposèrent à la souveraineté qu'Isarn voulut, par droit de conquête, s'attribuer sur leurs terres. Le nom d'Albon leur était devenu si cher qu'ils le préférèrent à celui de comtes de Graisivaudan : ils l'égalèrent même à celui de comtes de Vienne, qu'ils acquirent dans la suite.

Bâti sur une éminence et entouré d'épais remparts, ce château devait être une place importante, en même temps que la situation en était très-belle. Le fleuve du Rhône serpentant dans une longue direction, beaucoup de bourgs et de villages qui couvrent la plaine de distance en distance, et plus loin, au-delà du fleuve, les montagnes du Vivarais, forment l'aspect le plus varié comme le plus imposant. Une des tours subsiste encore, mais tout le reste ne présente que des décombres et des ruines. Tout semble annoncer que le château était entouré d'habitations à une assez grande distance, et les antiquaires croient y retrouver l'ancienne *Épaone*, où se tint, en 517, un concile sur la discipline ecclésiastique, convoqué et présidé par Saint-Avit, archevêque de Vienne.

On continue de donner le nom d'Albon à cette commune, qui se compose de plusieurs villages ou hameaux, dont la population réunie s'élève à 1595 individus. Les principaux sont *Saint-Romain-d'Albon*, situé au pied de la tour; c'est la résidence du succursal et le siége de la municipalité; *Saint-Rambert*, qui forme la limite de la Drôme avec l'Isère, sur la grande route de Lyon à Marseille, à moitié chemin environ de Saint-Vallier au Péage-de-Roussillon; et *Andancette*, sur le Rhône, d'où l'on communique, par un bac, avec le département de l'Ardèche.

On croit qu'Andancette est l'ancienne *Figlinæ*, que les itinéraires de la voie Domitienne placent entre Tain et le Péage-de-Roussillon. Des restes d'aqueducs, des vases antiques, des médailles et des fragmens de mosaïque, que des fouilles y ont fait découvrir, attestent

en effet le séjour des romains. C'est aussi à peu de distance que fut trouvée, en creusant les fondations du pont de Bancel, une des colonnes milliaires qui existent à Valence, dans la cour de la Préfecture, où elle fut envoyée, dans le temps, par M. des Blains.

Albon est à 10 kilomètres de Saint-Vallier, et à 42 de Valence. Son territoire, que traverse du nord au midi la grande route, et que le Rhône longe à l'ouest, dans la même direction, a plus de deux lieues de rayon. Ses productions principales sont les grains, les fourrages et la soie.

On trouve au bas et au midi de la tour d'Albon, des carrières qui pourraient être mieux exploitées. C'est une espèce de grès tendre, facile à tailler, durcissant à l'air, et très-bon pour les bâtimens. On l'a employé avec succès dans la construction du pont de Bancel. Le territoire recèle aussi une assez grande quantité de pétrifications, parmi lesquelles on distingue des bancs considérables d'huîtres sur les points les plus élevés.

C'est près de là, dans le village de Claveyson, qu'est né, en 1705, Alexis Fontaine, membre de l'académie des sciences, mort en 1771, et sans contredit l'un des mathématiciens qui ont le plus contribué aux progrès des sciences exactes. Sa famille habite le village d'Andancette.

On trouve aussi à Saint-Romain-d'Albon et dans les environs, des descendans de Barthélemy de Laffumat, natif de Beausemblant, contrôleur général du commerce sous Henri IV, et auteur de plusieurs écrits depuis longtemps oubliés.

ALIXAN ou ALISSAN (*Alexianum*). — Cette commune, qui eut quelque importance autrefois, fut brûlée en 1345 dans la guerre des *Épiscopaux*. On la trouve encore mentionnée comme ville dans l'encyclopédie et dans presque tous les ouvrages de géographie moderne. Cependant elle n'est plus qu'un simple village, dont les habitans

sont entièrement livrés aux soins de l'agriculture. Elle est à un myriamètre de Valence et à une distance à peu près égale de Romans. La route de Valence à Grenoble traverse son territoire. Le sol en est riche, et les productions très-variées.

La population totale est de 1921 individus, dont 550 au chef-lieu. Il s'y tient une foire le 13 novembre de chaque année.

ANNEYRON. — C'est une commune de la Valoire, formée de plusieurs hameaux, au nord et à 14 kilomètres de Saint-Vallier. Sa population est de 1751 individus. On voit sur son territoire, à deux cents pas environ au-dessus et au nord de la rivière de Bancel, les ruines du château de Mantaille, où se tint en 879 ce concile fameux dans lequel on dépouilla les enfans de Louis-le-Bégue de la couronne de Bourgogne, pour la donner à Boson, l'un des grands du royaume. Placé au milieu d'une forêt, ce fut d'abord une maison d'agrément des rois de Bourgogne, qu'y attirait le plaisir de la chasse; il passa ensuite, on ignore comment, aux archevêques de Vienne, qui en firent une forteresse.

Le gouverneur de la province s'en étant emparé en 1401, l'archevêque en fit le siége, et l'attaqua avec tant de vigueur, un jour du mois de février, qu'il la reprit presque aussitôt. Il retourna le même jour à Vienne, où il fit, aux flambeaux, son entrée triomphale. Le gouverneur reprit Mantaille en 1404, et non content de le livrer aux flammes, il ravagea tous les environs. Ce château était placé sur le penchant d'une colline très-escarpée: renfermé dans une enceinte de fossés et de murailles d'environ 300 mètres, il offrait une double fortification. C'est maintenant un lieu couvert de bois, qui n'inspire qu'une sombre mélancolie. On arrive avec peine au pied des anciens remparts, qui entourent les vestiges du château, épars çà et là au milieu des ronces et des broussailles : quelques voûtes encombrées de pierres, un pan

de mur très-épais, dont le faîte indique la coupe du bâtiment, d'autres tombés en ruines, un puits d'une grande profondeur, des créuaux, quelques vestiges de peinture de mauvais goût; c'est tout ce qui reste de cet antique édifice.

BEAUREGARD. — Il est situé sur la rive gauche de l'Isère, à un myriamètre et demi de Romans. Son territoire offre les sites les plus variés et les plus pittoresques. Il est bien cultivé, ses productions sont les mêmes que celles des autres communes du canton du Bourg-du-Péage. Les habitans ne s'occupent que de l'exploitation des terres. Il y a trois sections, *Beauregard*, *Jaillans* et *Mémans*, dont la population réunie est de 1570 individus. Chaque section a son église.

D'après la tradition constante de cette commune, une bête féroce s'était réfugiée dans la section de Jaillans, alors couverte de bois; elle avait fait de grands ravages et répandu l'effroi dans les environs : après l'avoir fait inutilement poursuivre par des détachemens de troupes, le gouverneur de la province forma le vœu de fonder une église au lieu même où l'on parviendrait à détruire le redoutable animal. Il fut pris, l'église fut construite, et un petit village s'établit autour.

On représenta l'animal dans l'intérieur de l'église, sur le mur du côté droit, avec une inscription; mais ce monstrueux et bizarre portrait étant un objet de distraction pour les fidèles, un évêque voulut qu'on l'effaçât. Il n'est resté que l'inscription : elle est ainsi conçue :

QVA·TA : DI ⁝ PIETAS : QVATV̄M MERITV
DANIE ✝
BESTIA PLENA DOL NOE SI
A. ET. M.

Ce qui paraîtrait signifier : « Que la piété de Daniel » envers Dieu; que le mérite qu'il a eu de donner la mort » à cette bête féroce pleine, soit à éternelle mémoire. »

Aucune autre inscription ni aucun titre ne donne la date de ce singulier événement : il y a bien encore quelques inscriptions sur les murs de l'église, mais ce sont des passages des livres saints.

On voit à Mémans le château de la Jonchère, qu'habita long-temps le baron des Adrets.

BOUVANTE. — A 56 kilomètres de Valence, au milieu des plus hautes montagnes du Royanais, le climat de cette commune est très-froid, et le sol si aride, qu'il ne produit que quelques céréales, des pommes de terre et des noix. Le territoire, l'un des plus étendus du département, puisqu'il a trois lieues du nord au midi, se divise en partie haute et en partie basse, que sépare une chaîne de montagnes très-élevées. Il y a sept hameaux dans la première, et neuf dans la seconde : celle-ci est la moins mauvaise. Ils forment ensemble une population de 1029 individus. La principale industrie des habitans consiste à engraisser des bestiaux sur leurs montagnes, qui toutes abondent en pâturages. Il font aussi un petit commerce de bois, au moyen du flottage de la Lionne, qui traverse le Haut-Bouvante.

Il s'y tient trois foires par an.

Au pied de la forêt de Lesseraine, dans le Bas-Bouvante, est le *Val-Sainte-Marie*, où fut fondée une succursale de la grande Chartreuse en 1146, par le Dauphin Guigues IV. Humbert I.er s'y retira en 1306, et y mourut l'année suivante. Entourée de montagnes, on ne peut y pénétrer, du côté du couchant, qu'en passant entre deux rochers, qui forment un grand et majestueux portail. Deux ruisseaux, qui prennent leur source et serpentent dans ce vallon, viennent se réunir au-dessous du monastère, et ajoutent encore à la diversité du paysage, qui offre partout, dans cette commune, de belles, je dirais presque de sublimes horreurs.

Le pays était entièrement désert avant l'établissement de la Chartreuse, et les religieux ne sont parvenus à y

attirer des habitans qu'en donnant des terres à défricher avec exemption de taxes. Le plus ancien parcellaire ne date que de l'année 1703, et le premier rôle d'impositions de 1780.

CHARPEY. — Cette commune a une population de 2628 individus. Elle se compose des villages de Charpey, Bésaye, Saint-Vincent et Saint-Didier. Charpey est sur un coteau, à 13 kilomètres de Romans et 18 de Valence.

Son territoire est fort étendu ; le ruisseau de Guimand, les torrens de Barberoles et de Boisse, et plusieurs autres sources abondantes, l'arrosent en divers sens. Ses productions principales sont les grains et les fourrages. On y récolte aussi des noix, des amendes, de la soie et même des châtaignes. Les marrons de Saint-Vincent surtout ont quelque réputation. On y fabrique des petites étoffes. Il s'y tient deux foires par an. Il est parlé plusieurs fois de Charpey dans l'histoire de nos troubles civils. On y voit notamment qu'en 1345 il fut réduit en cendres dans la guerre que se firent l'évêque de Valence et Aimar de Poitiers, comte de Valentinois.

C'est la patrie de Jean Borrel, connu sous le nom de Buteo, chanoine régulier de Saint-Antoine, né en 1492 et mort en 1572. C'était un des plus savans mathématiciens de son siècle.

CHATEAUDOUBLE (*Castrum Duplum*). — C'est une commune composée du village de ce nom, de quelques hameaux et de plusieurs maisons éparses dans la campagne, dont la population totale est de 925 individus.

Le village est bâti au pied de la chaîne des montagnes de l'est, à 6 kilomètres de Chabeuil et 18 de Valence. Il était dominé autrefois par un château-fort dont il ne reste que des ruines, et qui fit long-temps de Châteaudouble une des meilleures places de ces contrées. Les protestans en étaient maîtres en 1579. Maugiron vint les y assiéger au mois de mars. Ils firent la plus belle résis-

tance, mais il fallut céder au nombre. Ils reprirent le château l'année suivante, et Maugiron vint en faire le siége encore une fois. Il le reprit le 3 septembre, et le fit démanteler.

Sous Louis XIV, les édits de ce prince contre les protestans, firent prendre les armes à ceux de Châteaudouble et des environs. Ils formèrent un camp au couchant du village en face du château. Ils avaient le projet de l'attaquer, et d'en faire leur place d'armes : on ne leur en laissa pas le temps. Des troupes appelées par la marquise de Châteaudouble, vinrent les disperser. On démolit leur temple, et on se saisit des principaux d'entre eux. Les uns furent exécutés sur le lieu même ; les autres envoyés aux galères.

On voit dans cette commune un château moderne d'une élégante simplicité, appartenant à M. Boutaud. La position en est très-pittoresque : il domine la vaste plaine de Chabeuil, Montélier, Alixan et Valence. L'œil y suit sur une longueur considérable le cours du Rhône et la chaîne des montagnes du Vivarais. Entouré d'une garenne, de beaux jardins, de belles avenues et de belles promenades, il est vaste, bien bâti et orné de peintures estimées.

On fabrique à Châteaudouble, des étoffes de laine. Il s'y tient deux foires par an. Les productions du territoire sont les mêmes qu'à Chabeuil.

CHATEAUNEUF-D'ISÈRE (*Castrum novum supra Isaram*). — La population totale de cette commune est de 1741 individus, tandis que la population agglomérée n'excède guères 300. Châteauneuf est sur la rive gauche de l'Isère, à 12 kilomètres de Valence. Il y a trois foires par an, et une fabrique d'ouvraison de la soie.

Sur l'éminence qui domine le village, sont les ruines de l'ancien château, où est né Saint-Hugues, fondateur de la grande Chartreuse, mort évêque de Grenoble en 1132, après un épiscopat de 52 ans. Cette éminence a

retenu le nom de *Saint-Hugues*. La citerne de ce château est parfaitement conservée : elle reçoit encore les eaux pluviales que le propriétaire actuel y fait déverser.

Le territoire ne présente de toutes parts qu'un sol aride et sablonneux, indice des carrières de grès tendre, appelé dans le pays pierre *molasse*, et dont l'exploitation est devenue une branche d'industrie pour les habitans. Il y a à l'extrémité du village, de ces carrières qui offrent en tous sens un grand nombre de souterrains, auxquels les ouvriers, pour mieux s'y reconnaître, ont donné les noms de plusieurs rues de Valence. On voit avec surprise couler dans ces profondeurs un ruisseau dont les eaux sont toujours abondantes et limpides.

La voie romaine d'Arles à Vienne passait non loin du village, au quartier des *Robins*. Il y existait, sur l'Isère, un pont que l'on trouve dénommé dans de vieux titres, *le Pont de la Déesse*, parce que Cybèle avait eu tout près de là un temple.

C'est de cet endroit que M. de Sucy a fait transporter à Valence, en 1786, le taurobole que lui céda M. Rolland-Fromentière, et que l'on voit aujourd'hui chez M. de Chièze.

On a trouvé dans un champ, au même quartier, beaucoup de tombeaux antiques, entassés les uns sur les autres : ils étaient composés d'un ciment fort dur, et renfermaient presque tous des vases en terre, dans lesquels étaient des médailles ou des pièces de monnaie. Il est à regretter que la plupart de ces vases aient été brisés, et que l'on ait diverti les pièces métalliques.

CHATUZANGE. — D'une population de 1343 individus, et formée de plusieurs hameaux, cette commune est à 7 kilomètres de Romans et 20 de Valence. Son territoire, borné au nord par la rivière d'Isère, présente une culture riche et variée, de belles plantations et des sources qui fournissent d'abondans arrosages.

Les principales productions sont les grains, les fourrages, le vin et la soie. Les habitans ne font aucun commerce.

Le hameau le plus considérable après Chatuzange, est Pisançon, dont le château, situé sur l'Isère, était une solitude champêtre où Saint-Barnard, ce bienfaisant et célèbre fondateur de Romans, allait se délasser des fatigues de son ministère. Il devint un fief avec un territoire, et fut plus d'une fois un sujet de guerre entre les seigneurs qui se le disputèrent sous le régime féodal.

On lit, entr'autres, le fait suivant dans l'histoire générale de la province :

« Silvion de Clérieu et Lambert de Chabeuil étant seigneurs de Pisançon, s'en partagèrent le château en 1271, et fortifièrent la part échue à chacun. D'un château ils en firent deux, et étant devenus ennemis, ils assiégèrent le château l'un de l'autre. Guy d'Auvergne, archevêque de Vienne, comme seigneur supérieur, à cause de l'abbaye de Saint-Barnard, leur ordonna de les lui remettre, pour en éviter la ruine. Lambert refusa d'obéir; il s'empara même du château de Silvion, où l'abbé de Saint-Félix était entré pour l'archevêque. Cet acte de félonie donna lieu à l'archevêque de le priver de son fief : il le donna en 1274 à Humbert de Latour, qui se rendit maître de la place. Humbert posséda paisiblement Pisançon, tant que l'archevêque vécut. A sa mort l'évêque de Valence, Amédée de Roussillon, qui avait traité avec Silvion, et qui était devenu administrateur de l'archevêché de Vienne, y fit assiéger Humbert; mais il se défendit si bien que le siége fut levé : on lui fit des propositions, et l'affaire traînant en longueur, il devint si puissant que ses adversaires n'osèrent plus l'inquiéter. »

C'est ainsi que ce château était devenu la propriété des Dauphins : il appartient aujourd'hui à M. le marquis de Pisançon.

EYMEU. — Commune du canton du Bourg-du-Péage,

sur la rive gauche de l'Isère, qui baigne son territoire de l'orient à l'occident. On communique par un bac avec la rive opposée et la route de Valence à Grenoble.

Le territoire, en général maigre, aride, pierreux et sablonneux, offre cependant, grâce à l'industrie des habitans, les fruits d'un sol assez fertile et d'une culture soignée.

La commune se compose de son chef-lieu, de quelques hameaux et de maisons éparses. La population est de 851 individus. Il s'y tient deux foires par an. On y fabrique de la tuile, de la brique et de la chaux. C'était pour ce village une branche assez importante de commerce avant l'établissement des fours de Romans, dont il est obligé de soutenir aujourd'hui la concurrence.

Dans l'emplacement qu'occupe l'église de la paroisse était autrefois un couvent de bénédictins. On voit au quartier de Saint-Martin, les ruines d'une autre église qui fut dévastée par les troupes du baron des Adrets.

LA ROCHE-DE-GLUN (*Castrum Rupis de Clivo.*) — Ce village est sur un rocher tout près du Rhône, entre Tain et Valence, à 6 kilomètres de la première et à 12 de la seconde de ces villes. Sa population agglomérée n'est que de 578 individus, mais sa population totale est de 1212. Son territoire a, dans tous les sens, une étendue d'une lieue un quart environ : il est entre le Rhône au couchant, l'Isère au midi, et les communes de Mercurol et de Beaumont-Monteux au nord et au levant. Le vin y est de bonne qualité; il forme la principale production de cette commune, car on n'y récolte pas même assez de blé pour la consommation locale, et quoiqu'il s'y tienne trois foires par an, il n'y a point de commerce : l'industrie des habitans est toute entière dans les travaux de l'agriculture et de la navigation.

On voit sur la pointe d'un rocher avancé dans le Rhône, les ruines de l'antique château-fort. Ce rocher n'est séparé de la rive gauche du fleuve que par une trouée,

établie pour faciliter la navigation. Lorsque les eaux sont basses on découvre au pied du roc les fondations du mur d'enceinte : la maçonnerie en est si solide qu'elle n'a encore éprouvé aucune dégradation sensible, quoique le Rhône vienne s'y briser avec impétuosité depuis une longue série de siècles.

L'historien Chorier prétend que ce château remonte à la conquête des Gaules par les Romains ; qu'ils le fortifièrent dans leurs premières guerres contre les Allobroges, et que le nom de la *Roche-de-Clodius*, que lui donnent d'anciens titres, et que l'on a depuis corrompu en *Clou*, *Clan*, *Clun*, *Gluy* et *Glun*, lui vient du général romain qui le fit construire.

C'était pendant les guerres de la féodalité une des places les plus fortes du Viennois ; aussi a-t-elle soutenu de nombreux siéges. Mais elle est surtout fameuse par celui que Roger de Clérieu, son seigneur, y soutint en 1248, contre Saint-Louis, après avoir voulu faire payer à ce prince, qui descendait à Aigues-Mortes, où *il allait* s'embarquer pour la Terre-Sainte, le droit de péage que ce seigneur exigeait de tous ceux qui passaient sur le Rhône (*a*). Le roi s'étant rendu maître du château, en fit raser les fortifications, mais le seigneur ne tarda pas de les rétablir.

LA VACHE. — A 8 kilomètres de Valence, sur la route vicinale de cette ville à Crest, la commune de la Vache n'a qu'une population de 310 individus. Elle ne présente de remarquable que le château de M. le comte

---

(*a*) On lit dans l'hjstoire de Saint-Louis, par Joinville, page 24 :

« Et ay bien souvenance que dessus le Rhône, à la rive, nous
» trouvasmes un chasteau qu'on appellait la Roche-Gluy, lequel
» chasteau le roi avait fait abattre, pour ce que le sire du
» chasteau, qu'on appellait Rogier, avait grand bruit de mauvais
» renom de détrousser et de piller tous les marchands et pellerins
» qui là passaient. »

de Mac-Carthy. Il domine toute la plaine depuis les montagnes de l'est jusqu'au Rhône, dont on distingue le cours. Il y a un fort beau parc entouré de murs avec de très-belles eaux. La Véoure coule au nord à peu de distance du village.

Il y a une foire le 2 janvier de chaque année.

MONTELÉGER (*Montilium Lagerium*). — Commune du canton et à 12 kilomètres de Valence. Son territoire est baigné par les eaux de la Véoure, de l'Écoutai et de Pétouchin. L'agriculture est la seule occupation des habitans. Aussi y est-elle portée a un degré d'amélioration peu éloigné de la perfection.

Le village est placé sur le penchant d'un coteau; il est mal bâti, mais on distingue sur son territoire plusieurs maisons de campagne dans de très-beaux sites.

Monteléger est dominé par un vieux château flanqué de tours, où l'on trouve quelques traces de l'architecture gothique, modifiée par des constructions modernes. Les protestans s'en étaient emparés en 1575, après la mort de Montbrun, dont le supplice, irrita plutôt qu'il ne détruisit le parti de cet homme célèbre. Le marquis de Gordes, gouverneur de la province, marcha contre eux avec des troupes et deux coulevrines. Il attaqua le château le 26 octobre, à 10 heures du matin, et le même jour, à 6 ou 7 heures du soir, les assiégés évacuèrent la place. Ils sortirent par la poterne du château, en se faisant jour à travers les troupes que de Gordes y avait postées.

C'est le seul souvenir historique que rappelle ce village, où l'on ne trouve aucun vestige du sejour ni du passage des anciens peuples.

Il s'y tient une foire par an.

MIRMANDE (*Castrum Mirmandæ*). — Ce village est sur un coteau assez rapide, à gauche et à quelque distance de la route de Lyon à Marseille, à 28 kilomètres de Valence et 16 de Montélimar. Sa population agglo-

mérée n'est que de 589 individus, mais sa population totale est de 1856, parce qu'outre son chef-lieu, cette commune se compose de treize hameaux, parmi lesquels est celui de Saulse, que traverse la route.

Limité à l'ouest par le Rhône, et arrosé du levant au couchant par la Teyssonne, le territoire en est fort étendu. Les productions sont les mêmes qu'à Loriol.

Il y a trois foires par an, des fours à chaux, quelques tuileries, et cinq fabriques d'ouvraison de la soie.

Mirmande était pendant les troubles civils une des places fortes du Valentinois.

On retrouve dans le quartier de *Bance*, des vestiges de la station que les Romains nommaient *Batiana*, et que les itinéraires placent entre Montélimar et Valence. On y a découvert une colonne milliaire, qui indiquait l'emplacement de l'ancienne voie Domitienne.

PEYRINS (*Peyrinum*). — Cette commune, qui n'est qu'à 6 kilomètres de Romans, se compose des sections de Peyrins, Mours et Génissieux. Sa population, de 2616 individus, est toute entière agricole. Le territoire produit abondamment des grains, des fourrages, du vin et des feuilles de murier. On cultive aussi avec soin et quelque succès le melon dans la section de Génissieux : les habitans en font l'objet d'un petit commerce avec les villes voisines.

M. Dochier, dans ses Mémoires sur Romans, parle de Peyrins et de Mours, dont les noms, suivant lui, sont pris du langage celtique. Le premier, dit-il, vient de *Peyreria*, pierre, et le second de *Mur*, amas d'eau. Il y a en effet des carrières à Peyrins, et des prés marécageux à Mours.

On voit dans l'église de Peyrins, un tombeau que l'on attribue à la famille Dupuy-Montbrun : il remonte, suivant l'inscription qu'il porte, à l'année 1297.

On voit aussi dans ce village un château assez bien conservé, dont le propriétaire est M. le comte de Chabrière.

PEYRUS. — C'est une commune de 1024 individus, à 7 kilomètres de Chabeuil. Son territoire peu étendu est limité au nord par Charpey, et sur les autres points par Châteaudouble. L'air y est vif et sain; les habitans en sont naturellement bons et industrieux. Il s'y tient une foire par an. La Lierne y prend sa source : les eaux en sont froides en été, chaudes en hiver, et toujours abondantes et limpides. Elles font mouvoir les belles fabriques de drap de MM. Bellon, et plusieurs moulins.

Il y a sur le territoire de Peyrus une carrière de tuf et une autre de pierre vive.

On remarque dans les rochers qui forment la limite au sud-est, une grotte d'environ 60 mètres de longueur sur 30 de largeur. La voûte, en forme de cône, a plus de 50 pieds de haut, tandis que l'ouverture est basse et étroite : on la nomme la grotte du *Pialoux*. Elle renferme une grande quantité de pétrifications et de stalagmites fort curieuses. Il faut cinq quarts d'heure pour y arriver du village.

Peyrus a deux églises, l'une dans le village même, remarquable par son antiquité, et l'autre au nord et à 8 minutes de la paroisse. La première appartenait autrefois à un couvent de bénédictins, dont il ne reste que quelques ruines.

A deux lieues et au levant de Peyrus, sur le territoire du Chaffal, on voit encore les bâtimens de l'ancien et célèbre monastère de Léoncel. Il dépendait de l'ordre de Cîteaux. Les premiers religieux y furent envoyés de Bonnevaux, vers l'année 1137.

PONSAS. — Situé près du Rhône, ce village, que longe la grande route de Lyon à Marseille, est entre Saint-Vallier et Tain, à 4 kilomètres seulement de la première de ces villes.

La commune ne se compose que de 322 individus. Il y a des tuileries et une manufacture de poterie. On voit à Ponsas un château qui en remplace un antique, dont

on a trouvé quelques vestiges derrière le bâtiment moderne, notamment une mosaïque, découverte il y a plusieurs années. Enfouie de nouveau, elle est de temps en temps visitée par la charrue, que le propriétaire fait passer sur le terrain qui la couvre. On croit que cet ancien édifice a été la prison de Ponce-Pilate, et que de là est venu le nom de Ponsas. Le vulgaire le nomme même, et de temps immémorial, *Château de Pilate*. Cette tradition, cette étymologie, cette antiquité, ce site non loin de la ville de Vienne, près de laquelle les historiens rapportent que Pilate fut confiné par Tibère, tout semble donner à l'opinion générale des habitans à cet égard force de chose jugée. Tel est du moins le sentiment du cordelier Jacques Fodère, dans la narration historique et topographique des couvens de son ordre, à l'article Vienne, imprimée en 1619.

Tel est surtout celui de l'auteur de l'*Itinéraire descriptif de la France et de l'Italie*, à qui nous empruntons une partie de ces détails.

ROCHECHINARD (*Castrum Rupis Chinardi*). — C'est un village d'une population de 353 individus, presque toute éparse dans la campagne, à 5 kilomètres de Saint-Jean-en-Royans et 39 de Valence. Le pays est montagneux et couvert de bois. Les habitans en sont généralement fort pauvres.

Lorsque Zizim, fils de Mahomet II, frère et compétiteur malheureux de Bajazet, vint en 1484 demander asile à Charles VIII, ce prince le confina dans le château de Rochechinard. Il y jouissait cependant d'assez de liberté pour visiter les familles les plus considérables des environs : ce fut dans ces courses, au château de la Bâtie-en-Royans, qu'il se montra si fortement épris d'une fille du baron de Sassenage, qu'on le vit souvent mettre à ses pieds toute la fierté ottomane, de manière à faire croire que s'il eût été libre du choix, il eût préféré le plaisir de vivre avec elle, à celui de régner sur un grand empire.

Peu

Peu de temps après la politique des cours et les ordres du grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem l'envoyèrent en Auvergne, d'où il ne sortit que pour devenir le prisonnier, et, comme dit Chorier, la proie du pape Innocent VIII et de son successeur, Alexandre VI, d'affreuse mémoire.

ROCHEFORT-SANSONS. — La commune se compose du village de ce nom et des hameaux de Saint-Maman et de Saint-Genis. Sa population est de 1083 individus. Elle est à 12 kilomètres de Romans, près de la chaîne des montagnes du Royanais. Le climat en est froid, le sol aride et le site montueux. Il y a un martinet pour les instrumens aratoires, une papeterie et une fabrique d'ouvraison de la soie. On voit chez M. Boutoux, un autel antique, trouvé dans le quartier de Saint-Genis : il est en pierre calcaire très-dure, et porte l'inscription suivante :

MARTI
AVG
RVDIANO.

TRIORS. — Il est à 7 kilomètres au-dessus de Romans. Sa population est de 295 individus. Le château qu'y possède M. le comte du Bouchage, préfet de ce département, est un des plus vastes et des plus beaux de la province.

C'est la patrie d'Ode de Triors, qui a écrit en 1573 sur le bannissement des ministres protestans, et qui en 1577 a publié une traduction des *Distiques de Michel de Verin*, poëte florentin, et deux ans après, les *Joyeuses recherches de la langue Tolosane*. Il a fait aussi un ouvrage contre les jésuites.

UPIE. — Distant de Chabeuil de 11 kilomètres, de Valence de 20, et du Rhône de 15, ce village est au pied du *Mont de Miéry*, que les anciens titres appellent *Mons-Marii*. Ce nom rappelle le souvenir du consul Marius et le camp qu'il établit à Upie et dans les en-

virons, lorsqu'il vint, l'an 650 de Rome (103 ans avant J. C.), s'opposer au passage des Teutons et des Ambrons (a).

Au sommet du Mont de Miéry sont les vestiges d'un fort, et au-dessous une esplanade où l'on reconnaît les traces d'un camp ou d'un poste militaire. Aujourd'hui encore on nomme *Champ de la bataille* la plaine qui est au levant du Mont de Miéry, et tout près de là, sur le chemin de Chabeuil à Crest, on voit un tertre, *élevé de main d'homme*, appelé dans le pays *le tombeau des sept princes*. Il a environ 50 mètres de circonférence sur 8 de haut, et d'après la tradition populaire, conforme en cela aux recherches et au sentiment de quelques savans, ce seraient des tombeaux qui se rattacheraient au séjour de Marius dans cette contrée.

Un Anglais, le comte du Pont, les découvrit en 1787, et la fouille qu'il fit faire d'une partie de ce monument, produisit des objets rares et intéressans; des urnes, des statues, des vases, des bagues et surtout des armes. Ce qu'il y eut néanmoins de plus curieux, fut l'ornement principal d'un thyrse de quelque prêtre de Bacchus. Il était de bronze, damasquiné en or. Il représentait le jugement de Pâris sur l'une de ses faces, et une bacchanale sur l'autre. Tout fait présumer que si l'on continuait les fouilles, on trouverait des choses précieuses qui mériteraient peut-être de fixer l'attention des savans.

On a également trouvé, dans les environs, des cercueils de pierre, dont un a été transporté près de l'église d'Ourche. Il est d'un grain aussi fin que le marbre, et susceptible d'un aussi beau poli. Sur l'une des faces est gravée une hache, avec ces trois lettres S. A. D., que l'on a expliquées par ces mots : *Sub asciâ dedicavit*. Au-dessous était une inscription presque entièrement effacée.

(a) C'est de là aussi que Montmeyran, village voisin, tire son nom; il n'est connu en latin que sous celui de *Mons Marii*.

Il existe des lettres-patentes de Louis XIII datées d'Upie en 1626, et dans l'église paroissiale, qui du reste n'a rien de remarquable, on lit sur une des colonnes l'inscription suivante :

CONSTAN
TI AVG.
PII
FILIO

La population, qui se composé de 1114 individus, est entièrement agricole et en plus grande partie éparse dans la campagne. On n'en compte que 337 au chef-lieu.

On y célèbre annuellement, au mois de janvier, ainsi que dans plusieurs communes des environs, telles que Montmeyran et Monteléger, la fête des laboureurs. Elle commence par l'offrande d'un pain, chargé d'épis et de rubans, que l'on porte à l'église. Le roi de la fête, choisi par les jeunes gens, a pour sceptre une pique couronnée d'épis; tous les assistans ont de même à la boutonnière un bouquet d'épis : la journée se passe en festins et en danses. Le lendemain on se rassemble dans un champ; chacun fait amener sa charrue ; on figure les travaux du laboureur, et cette seconde journée se passe encore dans la joie et les plaisirs.

Célébrée constamment avec une sorte d'enthousiasme, cette fête présente un spectacle très-intéressant.

Il se tient à Upie trois foires par an. Il y a des fabriques de tuile et de poterie.

Arrondissement de Die.

VILLES.

DIE (*Augusta Dea, Dea Vocontiorum, Civitas Diensium, Dia, Deïa*). — Chef-lieu d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance, sur la route de Valence à Gap, à 25 kilomètres de Saillans, 39 de Crest et 69 de Valence. La population de cette ville est de 3424

individus : elle est sous le 44.e degré 45 minutes 20 secondes de latitude, et le 3.e degré 2 minutes 50 secondes de longitude (*a*). Elle a des murailles flanquées de nombreuses tours.

Sur les bords de la Drôme, et dans une situation pittoresque, elle est entourée de montagnes. Son territoire offre le contraste de l'aridité dans les parties élevées, et d'une culture riche et variée dans la plaine. Ses productions consistent en grains, vin, fourrages, *feuilles* de murier, noix et fruits. La principale est le vin : il y est abondant et de bonne qualité.

On y fait un vin blanc appelé *clairette*, assez agréable.

L'excédant des vins du Diois s'écoule dans la partie supérieure de l'arrondissement, et surtout dans le département de l'Isère : on en transporte beaucoup aussi dans l'Ardêche.

La fondation de Die remonte à une haute antiquité. D'abord l'une des principales villes entre les dix-neuf des Voconces, elle devint sous Auguste une *colonie* à laquelle sa population et sa richesse ne tardèrent pas d'assurer la prééminence sur Luc et Vaison (*b*).

Elle était traversée par la route de Milan à Vienne, passant par les Alpes Cottiennes.

(*a*) Ce résultat est celui que donne Cassini, dans la Description géométrique de la France, imprimée en 1783.

La Connaissance des temps ne donne à la ville de Die que 30°, 0' 18" de longitude, et 44° 45' 31" de latitude; ce qui fait 2' 32" en moins sur la longitude, et 11" en plus sur la latitude.

(*b*) Une inscription qui se voit à Arles, et que rapportent tous les antiquaires, ne laisse aucun doute que Die ne fût une colonie. Voici cette inscription :

FARRVTRIÆ. FLAM.
DESIGNATÆ. COL. DEÆ. AVG. VOC.
ANNOS. XIV. M. II. DIES V.
MARITVS VXORI CHARISSIMÆ POSVIT.

(*Chorier, Histoire du Dauphiné, tome 1, page 242. Mémoires de l'abbé Chalieu, page 96.*)

Les Romains lui conservèrent ses lois, ses priviléges et le droit précieux de choisir ses magistrats.

Ses habitans adoptèrent rapidement les mœurs et les usages de ces maîtres du monde; ils en imitèrent les arts et le luxe, et il est peu de villes où l'on trouve autant d'inscriptions et de ruines qui retracent les plus nobles souvenirs. On remarque entr'autres les vestiges d'un temple consacré à Cybèle, dont le culte fut dominant chez les Voconces. Ils l'appelaient la bonne Déesse, ou simplement *la Déesse*, pour en marquer la grandeur et la puissance; de là elle fut appelée la Déesse des Voconces, *Dea Vocontiorum*, et du mot *Dea* est venu celui de Die (*a*).

(*a*) On lit dans les Mémoires de l'abbé Chalieu, page 96 :

« Quelques érudits ont prétendu que Die était une ville plus ancienne qu'on ne le croit communément; qu'elle avait été fondée et nommée par des Grecs. Ils ont cru peut-être un peu légèrement voir dans le nom français de Die, la DIA ou ΔΥΑ des hellénistes, et en ont conclu que les Grecs devaient être les fondateurs de Die, puisqu'ils lui avaient donné le nom qu'elle porte encore. Die est *Dia* comme Rome est *Roma*; comme Valence est *Valentia*. Nous avons changé la lettre finale en *e* muet presque partout.

» Tandis que les uns voient un mot grec dans l'ancien nom de Die, d'autres y en trouvent deux celtiques. Bullet observe que *Dy*, dans la langue des Celtes, signifie *deux*, et A, *eau* : heureusement pour son opinion, Die est sur le bord de la Drôme, où un ruisseau vient se perdre.

» DeValois, au contraire, regarde comme latin le nom de *Dea*, que l'empereur Auguste donna à cette ville, dont il fit une colonie en l'honneur de l'impératrice Livie.

» Qu'Auguste ait fait de Die une colonie, diverses inscriptions l'attestent; mais que Livie soit la déesse dont la ville ait reçu le nom, ce n'est là qu'une simple conjecture : l'opinion la plus vraisemblable est celle qui fait dériver le nom de Die, de celui de *Dea*, la Déesse par excellence.

» Il est au moins bien certain que l'on y rendait un culte particulier à Cybèle; plusieurs tauroboles lui furent offerts à Die, notamment le 30 septembre 245, sous le règne de Philippe, par L. Dagidius Marius, pontife perpétuel de Valence, avec sa femme et sa fille. A ce sacrifice se trouvèrent Junius Titus, prêtre et quindécemvir d'Orange; Castricius Zozimion, prêtre d'*Alba Helviorum*; Blattius Paternus, de Die; un quatrième consacré au culte de Bacchus, et plusieurs autres que l'on ne nomme pas. On offrait des tauroboles à Valence, à Orange, etc. : pourquoi le

On y trouve encore quatre tauroboles bien conservés (*a*), et les colonnes de granit qui embellissent l'église cathédrale, avaient été employées à la décoration du temple de la Déesse. La garde de ce temple et les cérémonies du culte y étaient confiées à des flamines, qui partageaient avec leurs femmes la dignité du sacerdoce.

Il y fut en outre institué, en l'honneur d'Auguste, un collége de six prêtres, et ce nombre forma leur nom de *sextumviri augustales*.

A peu de distance de la ville sont les restes d'un aqueduc construit à travers des montagnes et des ravins, qui amenait l'eau de Valcroissant, éloigné de plus d'une lieue.

---

pontife de Valence serait-il venu lui en offrir un à Die, s'il n'y avait été attiré par la persuasion que la Déesse agréerait le sien dans cette ville plutôt qu'ailleurs? pourquoi cette affluence de prêtres, qui s'éloignent de chez eux pour venir y assister? »

L'inscription conservée par les antiquaires était ainsi conçue :

M. D. *M. I.*

Sacr. trib. taur. fecer. cum suis hostis et aparam. omnib. L. Dagidius Marius pontif. perpet. civit. Valent. et Verullia Martina et Verullia Maria fil. eorum pro salute Imp. et Caesar. Philiporum Augg. et Otacilliae Severae Aug. matris Caes. et castror. praeeuntibus sacerdotibus Iuni. Titio XV. vir. Arausens. et Castricio Zozimione civitat. Albens. et Blattio Paterno civitatis Voc. et Fabricio Orfito Liber. patris et caeteris adsistentibus sacerdotibus V. S. L. M. loco vires conditae die prid. kal. oct. Imp. Philipo et Titiano cos.

(*a*) Le premier est enchassé dans un mur de la cour de la maison-commune, le second dans un mur de la maison de M. de Lamorte-Félines, le troisième est dans le jardin de M. Morand, et le quatrième dans le jardin de la maison Guyon : ce dernier est le seul dont on lise encore l'inscription, que voici :

M. D. M. I.

PRO. SAL. JMP. TAVR. FEC. TIB. FLA. MARCEL. IN. ET. VALER. DECIM. A. EX. VOTO. SACER. ATTIO. ATTIANI. FILIO.

Dans la même pierre sont gravées deux têtes, l'une de bœuf, l'autre de bélier. Des festons sont enlacés aux cornes de la première, et des bandelettes aux cornes de l'autre. C'étaient des rubans sacrés, destinés à ce seul usage.

On voit encore à Die une fort belle mosaïque (*a*), des bas-reliefs représentant, les uns des sacrifices, d'autres les vendanges, des médaillons, des autels antiques (*b*), et de nombreux tronçons de colonnes de granit qui soutiennent, soit des voûtes, soit des arcs de boutique. La porte Saint-Marcel est un arc de triomphe d'un fort beau dessin; le dessous est orné de roses et de festons; il est flanqué de deux tours; la façade extérieure est toute unie, mais la façade intérieure est ornée d'une grosse tête de bœuf dans le milieu, et d'une figure de triton en relief de chaque côté.

On n'est pas d'accord sur le temps auquel remonte ce monument non plus que sur son objet. Des connaisseurs l'ont rapporté à Domitius Ahenobarbus, pour avoir soumis les Salluviens; quelques-uns à Q. Fabius Maximus;

(*a*) Elle est dans la cave de la maison de M. Caneau, et en partie sous les fondations de cette maison, ce qui fait croire qu'elle s'étend sous les maisons voisines, en traversant la rue. Le morceau que l'on a découvert, est une portion de cadre divisé en exagones; dans l'un on voit une chouette, dans un autre un poisson, et dans un troisième un arbre; les cubes sont de différentes couleurs, qui sont encore très-vives. Dans un des angles de la cave on découvre un aqueduc en briques.

On voit aussi les fragmens d'une autre mosaïque dans la chapelle de l'ancien évêché; mais elle est moderne, car le dessin n'en est pas beau; les cubes sont blancs et noirs.

(*b*) Il existe sur une des portes intérieures de la maison commune un bas-relief représentant un sacrifice offert à la porte d'un temple, mais presque effacé. Sur la porte de la maison de M. de Roquebeau, est un autre bas-relief, bien conservé, qui représente des vendanges, et sur la porte de la maison Gilbert, un médaillon antique, qui représente une jeune tête que l'on croit être de Drusus, fils de Tibère.

Dans la cour de la maison de campagne de M. Blanc-de-Saint-Laurent, on voit deux petits autels carrés en pierre, sur l'un desquels est l'inscription suivante :

DEAE AVG
ANDARTAE
M. POMP
PRIMI † V.
EX VOTO.

pour avoir défait Bituitus, roi d'Auvergne ; d'autres à Marius, qui traversa le pays des Voconces après sa victoire sur les Teutons et les Ambrons ; d'autres au préteur Pontinius, pour avoir vaincu les Allobroges dans Saillans : il en est aussi qui l'ont attribué au règne d'Auguste, d'autres enfin à l'empereur Constance, pour la victoire que vers l'an 353 il remporta sur Maguence à la Bâtie-Monsaléon, appelé alors *Mons-Seleucus*.

Lorsque le christianisme s'introduisit dans ces provinces, au commencement du 3.e siècle, Die devint le siége d'un évêché, et son premier évêque connu fut Saint-Martius, qui vivait en l'an 220. Il a eu d'illustres successeurs, entre lesquels il en est dix ou douze que l'église reconnaît pour saints. Saint-Nicaise, cinquième évêque de Die, fut le seul des prélats des Gaules qui assista au premier concile de Nicée.

Après la chûte de l'empire romain, cette ville passa successivement au pouvoir des francs, des empereurs d'Allemagne, des comtes et des évêques, qui la possédèrent en souveraineté jusqu'à sa réunion au Dauphiné (*a*) : les Lombards s'en étaient rendus maîtres en 574.

Elle resta la capitale du pays auquel elle a donné son

(*a*) Les évêques de Die devinrent princes et seigneurs de cette ville, en vertu de concessions impériales dont ils furent gratifiés par Conrad *le Salique* et Frédéric Barberousse. Cependant le Diois avait déjà des comtes particuliers dès l'an 950. Guillaume I.er, fils de Boson II, est le premier qui fut investi du comté de Diois. Il prenait aussi le nom de *Forcalquier*. Il mourut en 1000. Dans la suite, les comtes de Diois, ou de Die, firent hommage aux évêques ; mais, par la succession des temps, le titre de comte emporta le droit de souveraineté.

Isoard II, cinquième et dernier comte de Diois de la race de Guillaume I.er, mourut sans postérité en 1116. C'est alors que ce comté fut réuni à celui de Valentinois.

Dès l'an 1178, Frédéric I.er donna la seigneurie de la ville de Die à l'évêque Robert. Il lui donna en même temps les régales et même le droit de battre monnaie. En 1446, les évêques de Die soumirent leur temporel à Louis XI, qui ne leur laissa que la seigneurie utile.

(*Dictionnaire d'Expilly.*)

hom, mais elle perdit dans ces diverses révolutions sa population, son industrie et sa richesse.

Cette contrée, qui était hérissée de forts, fut longtemps le théâtre des guerres des seigneurs, pendant la féodalité.

L'évêché de Die fut uni à celui de Valence, par une bulle du pape Grégoire X, datée de Vienne, le 25 septembre 1275. « Il les unit de manière que les deux églises » fussent gouvernées par un même évêque, sans confu- » sion ni des deux diocèses ni des deux chapitres. »

Cette union dura jusqu'en 1687, et en 1790 l'évêché de Die fut supprimé par l'effet de la révolution..

Après les guerres de la féodalité vinrent les troubles religieux.

Die fut une des villes qui en souffrirent le plus. Les protestans la prirent en 1577, et depuis, après l'avoir abandonnée, ils y revinrent en 1585, et l'ayant reprise par composition, ils en rasèrent la citadelle.

L'édit de Nantes rendit la paix à ces contrées : la liberté des consciences y ranima l'industrie et l'étude des sciences. Die eut une académie protestante, où l'on enseigna jusqu'aux langues orientales, mais la révocation de cet édit lui porta un coup funeste.

Les protestans y ont encore aujourd'hui une église consistoriale.

Il s'y tient sept foires par an, dont plusieurs sont assez considérables, mais le marché fixé au mercredi et au samedi de chaque semaine est peu important.

Il y a une petite imprimerie, des papeteries, des fabriques de draperies, des tanneries, des mégisseries et des corderies. On y commerce aussi en coutellerie, orfèvrerie, boisselerie, etc. On trouve dans les environs, à Aurel et à Romeyer, des eaux minérales et des géodes remplies de cristaux.

C'est la patrie d'Antoine Rambaud, célèbre avocat du tiers-état du Dauphiné : il vécut sous Henri IV. Il a laissé des ouvrages dans lesquels il combat l'autorité des

papes. Il fut un des plus ardens défenseurs du tiers-ordre contre les deux premiers.

Du chanoine Artaud, qui vivait en 1227, et l'un des jurisconsultes les plus estimés de son temps.

Du poëte Jacques Avond, qui vivait vers le milieu du 16.e siècle.

CREST. — Cette ville est à 30 kilomètres sud-est de Valence, et 39 ouest-sud-ouest de Die. Sa population est de 4370 individus.

Elle est traversée par la route de Valence à Gap, et baignée par les eaux de la Drôme.

L'agriculture et le commerce s'y prêtent un appui réciproque ; on dirait que cette ville a été placée tout exprès sur le promontoire qui sépare la vallée de la Drôme en deux parties, pour en faire le centre des relations commerciales de cette contrée.

On y trouve de belles fabriques de draps, des moulins pour l'ouvraison de la soie, des fabriques et des filatures de coton, des teintureries, des frises, des foulons, etc., qui occupent un nombre considérable d'ouvriers, et rendent cette ville la plus industrieuse du département. Plusieurs de ses maisons de commerce étendent leurs relations dans toutes les parties du royaume, en Piémont, en Suisse et en Italie. Il y a des poteries, des fours à chaux, des tuileries, des tanneries et des atteliers de boisselerie ; sept foires par an, et un marché le mercredi et le samedi de chaque semaine.

Crest offre un monument d'architecture curieux par sa forme, son élévation, sa solidité et la hardiesse de sa construction. C'est cette tour connue sous le nom de *Tour de Crest*, qui servait autrefois de prison d'état, et qui est maintenant convertie en maison de correction. C'est le reste du château qui dominait la ville, défendait le passage de la Drôme et faisait de Crest une des meilleures places du Valentinois. Cette tour est sur l'extrémité méridionale d'un rocher de la forme d'une crête

de coq, ce qui paraît, disent les amateurs d'étymologies, avoir déterminé le nom de Crest.

La position en est très-pittoresque et la vue délicieuse.

Le comte de Montfort assiégea plusieurs fois ce château, et toujours sans succès, dans la guerre des Vaudois.

La ville de Crest n'était dans le principe qu'un fort appartenant aux comtes de Valentinois, qui eurent pendant plusieurs siècles leurs tombeaux dans le couvent des Cordeliers.

On voit sur une des portes de l'église de la paroisse, un bas-relief de la tour et de la ville, et dans l'intérieur de cette même église, on lit sur les murs une inscription de l'année 1188, où il est fait mention d'un de ces anciens comtes, appelé *Aymar de Poitiers*, et une autre un peu moins ancienne, où il est question d'un évêque de Die (*a*). Dans la première de ces inscriptions, Crest est appelé *Crista*, dans la dernière *Crestum*, et ailleurs dans divers documens manuscrits *Crista Arnaudi*, sans doute de quelque seigneur qui portait le nom d'Arnaud.

La juridiction supérieure des comtés de Diois et de Valentinois s'y est long-temps exercée, et en 1469, Jean Rabot y introduisit un nouveau réglement et un nouveau style. Au 16.e siècle, Crest se déclara pour la ligue, mais en 1589, Clermont-Montoison, qui y commandait, reconnut le roi Henri IV.

Avant la révolution, elle était le siége d'une sénéchaussée et d'une subdélégation : ses consuls avaient une place marquée aux états de la province. Aujourd'hui elle est le chef-lieu de deux cantons de justice de paix, que l'on distingue par *nord* et *sud ;* il y a un petit collége ou pensionnat, un directeur des contributions indirectes, un entrepôt de tabac, un sous-inspecteur forestier, un contrôleur des contributions, un bureau de poste, un

---

(*a*) L'inscription de 1188 constate des libertés et franchises accordées par le comte de Poitiers *à ses gens de Crest ;* l'autre est relative à un privilége pour la vente du vin.

bureau d'enregistrement, une église consistoriale et une brigade de gendarmerie à cheval.

C'est la patrie d'Antoine Garcin, savant jurisconsulte, auteur d'une imitation de *Roland-le-Furieux* et d'une traduction de Bocace.

Du médecin Barnaud, sorti de France après la Saint-Barthélemy, qui a publié plusieurs ouvrages d'Alchimie.

De Jacques Vincent, qui vivait en 1570, auteur des traductions du *Palmérin d'Angleterre*, de *Roland-le-Furieux* et de l'*Histoire espagnole de Dom Florissel*.

D'Antoine de Pluvinel, mort en 1620, qui, le premier, ouvrit en France des écoles d'équitation : il est auteur de l'*Art de monter à cheval*, ouvrage in-f.°

De Duvaure, officier supérieur de cavalerie, qui a marqué dans la carrière militaire et dans les lettres. Le théâtre lui doit plusieurs pièces estimées, entr'autres *le Faux-Savant*, comédie en 3 actes et en prose. Né à Crest en 1698, il est mort à Lyon en 1770.

Et du lieutenant-général Digonnet, né le 13 *février* 1763, mort en 1810. Il a fait les guerres d'Amérique, des Pyrénées, d'Allemagne et d'Italie, et s'est distingué dans un grand nombre d'affaires. Il a contribué avec Hoche à la pacification de la Vendée.

SAILLANS (*Solonium*, *Salienium*, *Salliens*). — Cette petite ville est dans la vallée de la Drôme, sur la route de Valence à Gap, à 14 kilomètres au-dessus de Crest, et 25 au-dessous de Die. Le site en est agréable : la population est de 1581 individus. C'est un chef-lieu de canton, un bureau d'enregistrement, un bureau de poste et la résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval. Il y a des filatures de coton et des fabriques d'ouvraison de la soie, des fours à chaux, des tuileries, un marché le jeudi de chaque semaine et cinq foires par an. Le vin y est abondant et de bonne qualité ; aussi forme-t-il, avec la soie, le principal commerce de cette localité.

On ne sait rien de la fondation de Saillans, mais tout annonce qu'elle remonte à des temps très-reculés. C'est une ville des anciens Voconces, célèbre surtout par le siége que les Allobroges réunis aux habitans du pays, y soutinrent contre le préteur Pontinius, sous le consulat de Cicéron. Saillans continuait d'être une place de guerre de quelqu'importance sous les empereurs, puisqu'en l'an 55, mille Sarmates y tenaient garnison sous un préfet, en même temps que la première cohorte Flavienne était à Grenoble, sous un autre (*a*).

On voit tout près de la ville, sur la route de Crest, un bloc de maçonnerie entièrement isolé, d'environ 8 mètres de longueur sur deux d'épaisseur et de hauteur. Quelques-uns veulent que ce soit un reste des fortifications de l'ancienne ville, tandis que d'autres y voient les vestiges d'un arc de triomphe que plusieurs auteurs disent en effet avoir été élevé à Saillans.

La famille du célèbre Barnave en est originaire.

BOURGS.

AOSTE ou AOUSTE (*Augusta Vocontiorum*). — Le bourg d'Aoste, d'une population de 1110 individus, est traversé par la grande route de Valence à Gap.

Contigu en quelque sorte à la ville de Crest, dont il n'est distant que de 2 kilomètres, il participe de l'activité, de l'aisance et de l'industrie de cette dernière commune. Il y a des papeteries, des fours à chaux; plusieurs préparations des ouvrages qui se fabriquent à Crest se font à Aoste : il s'y tient trois foires par an. Il est généralement mal bâti; son territoire est baigné par les eaux de la Drôme, et par la rivière de Gervanne.

Aoste était une des colonies romaines établies sous le règne d'Auguste. Les historiens et les géographes parlent d'*Augusta*, qu'ils placent entre Die et Valence, et tout

(*a*) Histoire abrégée de Dauphiné, tome 1, livre 2, page 39.

fait croire que c'était alors une ville importante, d'autant plus que les lieux auxquels l'empereur Auguste permettait de prendre son nom, étaient ordinairement considérables et protégés par lui.

Est-ce aux inondations de la Drôme ou à quelqu'autre catastrophe qu'il faut imputer les désastres d'Augusta? ses habitans sont-ils venus s'établir à Crest, qui, s'il ne s'est pas entièrement élevé sur les ruines de cette cité, a du moins profité de sa décadence? les anciens documens ne contiennent à cet égard rien de positif.

Aoste a soutenu plusieurs siéges pendant les troubles civils et religieux, notamment en 1277, dans la guerre entre l'évêque de Valence et le comte de Valentinois, et en 1586, contre Lesdiguières, qui s'en empara, et contint de là les troupes renfermées dans la tour de Crest.

BOURDEAUX (*Bordeux*). — C'est le chef-lieu d'un canton très-montagneux, à 57 kilomètres sud-ouest de Die, et 55 sud-est de Valence. Sa population est de 1340 individus. Il est situé dans une vallée étroite, mais fertile qu'arrose le Roubion.

C'est dans cette vallée qu'un détachement de dragons défit, en 1685, les protestans de Bourdeaux et des environs, qui avaient pris les armes pour se soustraire à la rigueur des édits de Louis XIV contre les réformés.

La population de cette commune est encore en grande partie protestante. Il y a un temple et un ministre pour l'exercice de ce culte.

Il s'y fait une quantité assez considérable de petites étoffes; il y a plusieurs fabriques pour l'ouvraison de la soie. Il s'y tient six foires par an.

C'est la patrie du ministre Casaubon, père du célèbre Isaac Casaubon, l'un des hommes les plus savans de son siècle : plusieurs écrivains le disent natif de Bourdeaux, comme son père, mais c'est une erreur ; il est né à Genève, le 28 février 1559, quelques mois après que sa famille eût quitté Bourdeaux. Il fut un des meilleurs criti-

ques de son temps; sa modestie, sa candeur, sa probité le firent estimer et respecter de tout le monde. Il mourut en Angleterre, à l'âge de 55 ans, et fut enterré à l'abbaye de Westminster.

CHATILLON (*Castrum Castillionis*). — Bourg, chef-lieu de canton et bureau d'enregistrement, sur la rive droite du Bès, à 16 kilomètres au-dessus de Die : sa population est d'environ 1200 individus. Bâti sur le penchant d'un coteau, qui domine une plaine arrosée par les eaux du Bès, et par trois sources abondantes qui sortent du vallon, le site en est agréable. Les principales productions du territoire sont le blé, le vin, la soie et surtout le chanvre, qui y forme une branche intéressante d'industrie : on en vend pour des sommes assez considérables dans les foires du pays et dans celles des départemens limitrophes.

On élève à Châtillon des agneaux, qu'on appelle *Truans*, dont la viande est extrêmement délicate : on en envoie dans les villes voisines, quelquefois même à Lyon et à Paris.

Il s'y tient cinq foires par an. Il y a des tuileries et quelques mégisseries.

Châtillon a soutenu plusieurs siéges pendant nos discordes civiles, et notamment en 1575, contre les protestans, commandés par Dupuy-Montbrun et Lesdiguières.

On voit au couchant et à 10 minutes du bourg, au quartier de Guignaise, un ancien couvent de bénédictins, qui fut livré aux flammes pendant les troubles religieux du règne de Louis XIII. Si l'on en croit la tradition, tous les moines, trois exceptés, auraient été ensevelis sous les ruines du monastère. Il y a six ou sept ans qu'un particulier y trouva enfouies dans la terre et renfermées dans un vase de fer, environ 18 livres d'or, en pièces de monnaie à l'effigie du pape et des anciens rois de France. On aperçoit par un trou pratiqué au milieu de tous ces débris, un souterrain qui passe dans le pays

pour avoir été la cave du monastère, parce que les pierres qu'on y jette font un bruit assez semblable à celui qu'elles produiraient en frappant contre des tonneaux. On a essayé d'y descendre avec des flambeaux, mais la lumière s'est toujours éteinte à l'entrée même du souterrain.

GRANE (*Grana*). Ce bourg est bâti sur le flanc d'un coteau, à 8 kilomètres de Crest, 47 de Die et 28 de Valence. Sa population est de 1463 individus, y compris celle de plusieurs hameaux qui dépendent de cette commune. Le territoire est traversé de l'ouest à l'est par la route de Loriol à Crest. Il est arrosé au midi par les ruisseaux de Grenette et de Béonette, et au nord par la Drôme, qui y cause beaucoup de ravages. A l'exception de la petite plaine que baigne cette rivière, le territoire n'offre guères que des coteaux défrichés et arides, et des montagnes d'une pente rapide coupées par des torrens et de nombreux ravins. Les productions consistent en grains, chanvre, vin, noix, fourrages, soie et amendes : la principale est le blé. Le bois y est abondant. Les habitans sont actifs et laborieux, et il faut toute la constance de leurs soins et de leurs efforts pour tirer parti d'un sol naturellement infertile. Ils ne se livrent à aucun commerce; il y a pourtant quelques tuileries et deux foires par an.

Le bourg est dominé par les ruines d'un ancien château, qui fut l'un des mieux fortifiés de ces contrées pendant les guerres de la féodalité, et plus tard durant les troubles religieux. C'est dans ce château que l'amiral de Coligny plaça son artillerie après le siége qu'il était venu mettre devant Montélimar, avec Henri IV, alors roi de Navarre, et le jeune prince de Condé, à la suite de la bataille de Moncontour, en 1570.

LA MOTTE-CHALANCON. — Bourg d'une population de 1126 individus, dans les montagnes, à 39 kilomètres sud-est de Die, 10 de Remuzat, 35 de Nyons, et 109 de Valence.

Valence. C'est un chef-lieu de canton ; il y a un bureau d'enregistrement, une église consistoriale et une brigade de gendarmerie à pied.

Il présente de toute part d'assez difficiles accès ; cependant le séjour n'en est point désagréable ; le territoire est resserré, mais assez productif. Les récoltes principales sont les grains, les noix et la soie.

La Motte ne renferme aucun monument, mais, en fouillant la terre, on a trouvé au sommet d'une montagne appelée *Layan*, quantité de médailles qui attestent le séjour des Romains dans ce pays. Il en est des empereurs et surtout de Constantin, de l'impératrice Faustine, qui, toute impudique qu'elle était, fut mise, de son vivant, au rang des divinités ; il en est aussi qui représentent Rémus et Romulus allaités par une louve, etc. etc.

Ce bourg ne retrace d'ailleurs d'autre souvenir historique qu'un siége qu'il soutint pendant les troubles religieux contre les protestans, commandés par Dupuy-Montbrun : après sept jours d'une résistance vigoureuse, la place se rendit le 18 mai 1573.

Il s'y tient cinq foires par an ; on y fabrique des sergettes et d'autres petites étoffes de laine.

Il y a des eaux minérales qui mériteraient d'être plus connues : on les emploie avec succès contre les douleurs rhumatismales et les maladies cutanées.

LUC (*Lucus Vocontiensis*, *Lucus Augusti municipium Vocontiorum*, *Lucum*). — Ce village, assez improprement qualifié de bourg, n'a qu'une population de 503 individus. Il est situé dans les montagnes du Diois, sur la route de Valence à Gap, à 21 kilomètres au-dessus de Die. C'est le chef-lieu d'un canton et la résidence d'une brigade de gendarmerie à pied. Il s'y tient quatre foires par an.

Ses principales productions consistent en grains, en noix et en feuilles de murier.

L'époque de sa fondation se perd dans la nuit des temps. C'était la capitale de la partie du pays des Voconces baignée par la Drôme, tandis que Vaison l'était de l'autre partie, qui s'étendait jusqu'au Comtat Venaissin.

Après la conquête des Gaules, elle fut une des villes municipales des Romains (*a*). Elle rivalisa avec Die jusqu'à ce que cette dernière devenue colonie, sous Auguste, se fût élevée à l'état florissant où on la vit dans la suite.

Elle prit le nom de *Lucus Augusti*, à cause d'un bois voisin consacré à Auguste.

Tacite rapporte que Fabius Valens, général romain, retournant en Italie avec son armée pour y soutenir le parti de Vitellius, qui disputait l'empire à Othon, exerça contre Luc, en traversant le pays des Voconces, toutes sortes de rapines et de brigandages.

Il menaça de la livrer aux flammes sur le refus de ses magistrats de payer une somme excessive qu'il leur demandait, et il l'eût fait si tout n'y eût été prostitué à son avarice et à sa brutalité.

Depuis lors cette ville déclina sensiblement, et au temps de Constantin ce n'était plus, comme on le voit par l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, qu'une simple *mansio*, où les voyageurs pouvaient se retirer et passer la nuit (*b*).

Il est cependant resté quelques vestiges de sa splendeur passée. On a trouvé dans la terre des morceaux de marbre, des fragmens de colonnes, des vases, des médailles et des chapiteaux travaillés avec art.

On voit sur une montagne appelée *Pied de Luc*, des ruines et des décombres considérables, et c'est une tra-

(*a*) Pline met *Lucus* au niveau de Vaison (liv. 3, ch. 4), et l'on voit dans Tacite que c'était une de ces villes à qui on donnait le titre de *municipe*, pour s'être soumises à l'empire par capitulation. C'était un droit de cité qui conférait de beaux et de grands privilèges. Les habitans pouvaient parvenir, avec le peuple romain, à des emplois honorables ; c'était, à quelques modifications près, le droit de *citoyen romain*.

(*b*) Cet Itinéraire date de l'année 333.

dition constante dans le pays que c'était le lieu où les Romains faisaient battre monnaie (*a*).

La colonne de la fontaine publique est un fragment d'un chapiteau antique, et le bassin est un cercueil d'une seule pierre d'environ six pieds de longueur. Le fond en est un peu creusé dans l'endroit où reposait la tête du cadavre. Au-dessous est une inscription bien conservée, dont les caractères paraissent être du siècle d'Auguste (*b*). Un cercueil pareil, mais plus petit et sans inscription, sert de bassin à la fontaine qui coule dans la cour de l'ancienne maison de M. de Flotte, appartenant aujourd'hui à M. Guillermoz. Il y a encore dans la même maison un petit autel antique et une pierre d'un pied carré environ, sur laquelle est cette inscription :

MERCVRI°
NOVELLVS
IOVINCATI.
V. S. L. M.

Il a existé aussi à Luc une colonne milliaire, dont il ne nous reste que l'inscription suivante, conservée par les historiens :

NERO. CLAVDIVS.
DIVI. CLAVDI. F.
GERMANICI CÆSAR.
N. TI. CÆSAR. AVG. PRO.
NEP. DIVI. AVG. ABNEPOS.
CÆSAR. AVG.
GERMANICVS. PONTIFEX.
MAX. TR. POT. IIII.
IMP. ITE.
COS. III. PP.
RESTITVIT.

(*a*) Cette même montagne présente une singularité qui mérite d'être rapportée. Il existe à son sommet une ouverture qui paraît très-profonde, puisque les pierres que l'on y jette, ne résonnent point. Il en sort un air très-frais en été, et assez chaud en hiver pour que les bergers s'y réchauffent les pieds.

(*b*) T. FIL. POMPEIAE ANNOR. XXVI. POMP. V. (*Titi filiae Pompeiae annorum viginti sex Pompeius uxori ou vivus fecit.*)

Cette inscription et celle de Saint-Vallier apprennent qu'Auguste ayant commencé la grande route de Milan à Vienne, par les Alpes Cottiennes, elle fut achevée par Tibère, et réparée ensuite par les ordres de Claude, de Néron, d'Antonin et de Maximien.

Plusieurs auteurs ont avancé que *Lucus* avait été submergé par les eaux de la Drôme, lorsqu'elles formèrent le lac que l'on voit sur le territoire de Luc. C'est une erreur : le village occupe encore l'emplacement de l'ancienne ville, et le lac en est à une demi-lieue.

La rivière coulait dans une plaine retrécie par deux montagnes; elle aboutissait contre une troisième très-élevée, qui faisait détourner son cours du nord au couchant, et du sommet de cette troisième montagne se détacha en 1442, ainsi qu'on le voit par une ordonnance rendue à Grenoble, le 18 mars 1450, par Louis XI, alors Dauphin, une bande énorme de rochers qui tomba précisément à l'endroit où la rivière s'échappait entre la troisième montagne et une quatrième très-*voisine*. Les eaux furent arrêtées par cet obstacle; elles s'élevèrent, remplirent la plaine jusqu'à la hauteur des rochers, et arrivées à ce niveau elles retombèrent par cascades dans le lit de la rivière où précédemment elles passaient avec une pente douce.

Cet éboulement forma le lac de Luc et l'encombrement de rochers que l'on appelle *le Claps*. Les travaux de desséchement d'une partie du lac ont rendu à l'agriculture un terrain précieux. Quant au Claps, il faudrait, comme on l'a dit ailleurs (*a*), des milliers de bras pour déblayer cette espèce de chaos qui présente des blocs de rochers d'une immense proportion, jetés çà et là dans toutes les positions : ici ces masses s'élèvent à une grande hauteur; là elles forment des cavernes profondes; plus loin elles gissent renversées dans des directions opposées, ou se croisent les unes les autres; partout

(*a*) Annuaire statistique de l'an 14, page 51.

enfin règne un désordre inexprimable, qui porte dans l'esprit du voyageur une sorte d'effroi, en le faisant, pour ainsi dire, assister à la catastrophe de l'écroulement.

Le Claps a de 8 à 900 mètres de longueur. L'ouverture en a été commencée en l'an 13, pour le passage de la route de Valence à Gap, et ce que l'on avait cru impossible pendant plusieurs siècles, se réalisera dès que les ressources de l'état permettront d'affecter des fonds à l'achévement de cette importante communication.

VILLAGES.

AIX (*Castrum de Aysio, ou de Aquis*). — Ce village est à une petite lieue au-dessus de Die. Sa population n'est que de 166 individus. Il est dominé par un château que l'on dit avoir été bâti pendant les troubles religieux par le marquis de Gouvernet. Il y employa, si l'on en croit la tradition, des matériaux de la cathédrale de Die, qu'il fit en partie démolir. On ajoute qu'il avait fait établir une chaîne d'ouvriers qui se transmettaient les pierres de l'un à l'autre.

Ce château n'a, au surplus, rien de remarquable, si ce n'est qu'il est flanqué de quatre tours, au fond desquelles sont encore des prisons, digne monument de la féodalité, qui ne recevaient l'air et la lumière, et n'avaient d'entrée que par une ouverture ronde pratiquée au sommet de la voûte. Ce trop fameux gentilhomme se montra zélé réformateur et ardent persécuteur des ecclésiastiques.

Il se tient à Aix une foire le 3 mai de chaque année, et sur son territoire, au quartier de Solores, on trouve une grotte qui renferme quantité de stalagmites.

On y remarque aussi deux sources, qui, quoique tout-à-fait rapprochées, donnent, l'une de l'eau douce, et l'autre de l'eau salée.

ALLEX (*Aleusia*). — Ce village est dans une situation

charmante, sur la route de Valence à Crest, à 23 kilomètres de la première et 7 de la seconde de ces villes. Son territoire présente au midi une plaine très-riche et très-variée, arrosée par de nombreux canaux qu'alimentent les eaux de la Drôme.

La population de la commune est de 1291 individus. Livrés tout entiers à la culture des terres et à l'éducation des vers à soie, les habitans ne font aucun commerce. Il se tient pourtant à Allex trois foires par an. Au bas du coteau sur lequel le village est bâti, sont d'abondantes carrières d'une marne dont on tire le parti le plus utile pour l'engrais des prairies.

On voit à Allex, un fort beau château qu'a long-temps habité M. de Latour-du-Pin. C'est aussi sur le territoire de cette commune, que se trouve la belle campagne de l'*Isle*, où est mort en 1782 M. Michel Rigaud-de-l'Isle. Les habitans de Crest et des environs ont placé l'inscription suivante au-dessus de la porte principale de son habitation; comme le monument le plus digne de ce vertueux citoyen, particulièrement recommandable, comme le dit si bien M. Faujas-de-Saint-Fond, dans son Histoire naturelle du Dauphiné, par les encouragemens de toute espèce qu'il répandit constamment pour l'avancement de l'agriculture, dans un canton qui n'oubliera jamais ses bons exemples et ses bienfaits :

Cette maison était l'habitation ordinaire de M. Michel-Martin Rigaud-de-l'Isle : de son vivant, il fut un excellent citoyen, l'ami des hommes et le père des pauvres. Ce marbre a été placé aux frais et par les soins de ses voisins de tous les ordres, qui ont voulu rendre hommage à ses vertus, et en conserver la mémoire. Il était né le 4 avril 1704; il est mort le 21 février 1782.

Il a laissé, outre son Manuel pour l'éducation des vers à soie, un Mémoire sur la culture de l'esparcet ou du sainfoin, qui a contribué à l'introduction des prairies artificielles. C'est à lui principalement qu'on doit les belles digues de la Drôme.

M. Rigaud-de-l'Isle, ex-législateur, membre correspondant de l'académie des sciences, propriétaire actuel de la campagne de l'Isle, est le neveu et le digne successeur de cet homme de bien. L'agriculture de cette contrée doit de récentes et de précieuses améliorations à son zèle non moins persévérant qu'éclairé pour tout ce qui peut concourir à la prospérité de son pays.

EURRE ou URRE (*Urrum*). — Commune d'une population de 756 individus dans la vallée de la Drôme, au nord-ouest et à 4 kilomètres de Crest. Sa fondation remonte à une haute antiquité. Les Romains y avaient établi un des principaux magasins pour la subsistance de leurs troupes, et du nom d'*Horrea*, que portaient ces sortes de lieux, est venu celui d'Urre.

Ce village a donné son nom à l'une des maisons les plus anciennes et les plus illustres du Dauphiné. Sous Louis XII, Claude d'Urre était gouverneur de Gênes, et sous François I.er, *qui estimait singulièrement son courage et sa valeur*, disent les mémoires du temps, il devint lieutenant-général de la Provence.

Un autre membre de cette famille, Germain d'Urre, que l'on surnomma le capitaine *Mollans*, eut également une si grande réputation de bravoure, que François I.er le choisit pour un des douze champions qui devaient se battre avec lui contre Charles-Quint, lorsqu'il envoya un cartel à ce prince en 1534. François I.er écrivit lui-même à d'Urre, le 21 mars de cette année, une lettre extrêmement flatteuse, qui fut enregistrée au parlement de Grenoble, et dont l'original existe encore.

Le château que cette famille a long-temps habité à Eurre, n'offre plus que des ruines. Le village est entouré de murailles, mais mal bâti, et quoiqu'il s'y tienne deux foires par an, les habitans ne s'occupent guères que de l'exploitation des terres et de l'éducation des vers à soie.

Le célèbre Joseph Saurin, membre de l'académie des sciences, mort en 1737, avait commencé par être ministre protestant à Eurre en 1683.

GLANDAGE. — La population de cette commune est de 696 individus : elle est entièrement agricole et toute éparse dans la campagne. La montagne qui domine Glandage, est une des plus élevées du département, et une de celles où se rendent annuellement les troupeaux de Provence.

On voit au-dessus du hameau chef-lieu, les ruines d'un ancien château, et d'après la tradition, l'évêque de *Die* et son chapitre réfugiés dans ce château pendant les discordes religieuses, y seraient demeurés plusieurs années, et y auraient soutenu un siége contre les réformés. Ce village n'offre rien d'intéressant d'ailleurs.

Il est entouré de rochers et de montagnes. Il y a des carrières qui fournissent des meules de moulin.

LA CHAPELLE-EN-VERCORS. — Le Vercors est une vallée de 35 kilomètres de long sur 5 ou 6 de large, dans les plus hautes montagnes de l'est. La Vernaison l'arrose du sud au nord-ouest. On trouve dans ce bassin les villages de Vassieux, Saint-Agnan, la Chapelle, Saint-Martin et Saint-Julien : ils sont sur une même ligne, et forment un canton de justice de paix, d'une population de 5135 individus. La Chapelle, placée au centre des cinq communes, en est le chef-lieu : elle est à 32 kilomètres nord de Die, 15 sud-ouest de Saint-Jean-en-Royans et 60 est de Valence. Sa population particulière, en plus grande partie éparse dans la campagne, est de 1217 individus. Il y a une brigade de gendarmerie à pied. Il s'y tient trois foires par an.

Les montagnes qui entourent la vallée présentent sur tous les points de très-difficiles accès ; elles sont couvertes de neige plusieurs mois de l'année, ce qui ferme souvent en hiver les communications de ce canton avec les pays voisins.

Ses débouchés habituels sont vers le Pont-en-Royans et vers Die.

Les habitans font, avec ces deux villes, un petit

commerce de bois et de charbon. Ils élèvent aussi dans les pâturages dont les montagnes du Vercors abondent, des bestiaux qu'ils revendent avec profit.

Autrefois la population presque entière était occupée en hiver à filer la laine et à fabriquer des petites étoffes; mais cette ressource est bien diminuée depuis que les nouvelles mécaniques, en apportant une économie notable dans la main-d'œuvre, ont en quelque sorte concentré la fabrication dans les villes et les grandes filatures, au préjudice des campagnes. Il y a bien encore quelques filatures dans le Vercors, mais elles n'occupent que peu de bras, ou plutôt il n'y a plus que quelques petits propriétaires qui filent eux-mêmes leurs laines, et qui en font des étoffes dans la saison où ils ne pourraient se livrer à aucun autre travail. Aussi cette contrée, qui fut toujours généralement pauvre, l'est-elle aujourd'hui bien davantage encore; c'est au point que beaucoup de familles ont été forcées d'aller chercher ailleurs des moyens d'existence.

Les mœurs des habitans tiennent de l'âpreté du climat, et de l'isolement auquel ce canton est fréquemment condamné. On y est processif, et c'est encore une des causes de la misère qui y règne.

C'est le pays des anciens Vertacomicores dont parlent Pline et Strabon, et auxquels on attribue la fondation de Novarre. C'est du reste tout ce que l'on sait de particulier sur ce peuple, que sa proximité des Voconces a souvent fait confondre avec ces derniers.

Pendant le régime féodal, la vallée était défendue au nord par une forteresse dont on voit les ruines à Saint-Julien : les anciens titres la nomment *Castrum Sancti-Juliani in Vercorio*.

On remarque sur le territoire de la Chapelle une grotte qui renferme des stalagmites d'une grande beauté. Il y a dans le canton des indices de mines de fer et une carrière d'une espèce d'albâtre ou pierre statuaire.

LUS-LA-CROIX-HAUTE (*Lucium*). — C'est une com-

mune de 1564 individus, composée de 22 hameaux, au milieu des plus hautes montagnes du Diois. Elle est à 38 kilomètres de Die, et traversée par la route de Grenoble à Sisteron. Le territoire en est limité au nord par le département de l'Isère, et par celui des Hautes-Alpes au levant et au midi. Les montagnes sont couvertes de sapins de la plus belle venue, que l'on transporte dans le midi en les faisant flotter sur le Buesch et la Durance. Elles sont couvertes aussi de pâturages, qui permettent d'élever beaucoup de bestiaux. Le sol de cette commune est d'ailleurs fort ingrat; les vents du nord y dominent presque toujours, et en rendent la température extrêmement froide. Aussi n'y récolte-t-on guères que du seigle et de l'avoine.

Il y a une carrière de cristal, des mines de fer très-abondantes, et une mine de cuivre. On y trouve aussi des pierres dont on fait des meules de moulin. Il y a deux scies à eau. Il s'y tient six foires par an. C'est la résidence d'une brigade de gendarmerie à pied.

MONTOISON (*Castrum de Montezone*). — Situé sur la route vicinale de Valence à Crest, à 21 kilomètres de la première de ces villes, et à 9 de la seconde, son territoire, assez productif, est arrosé par plusieurs ruisseaux qui coulent dans différentes directions. La commune se compose de hameaux au centre desquels est Montoison. La population totale est de 1116 individus. Il y a trois foires par an. On y voyait, avant la révolution, un château d'une belle architecture gothique : il était flanqué de tours, et appartenait à la maison de Clermont. Au-dessus de la porte d'entrée était la fameuse devise de cette maison : *A la recousse, Montoison* (*a*).

(*a*) A la bataille de Fornoue, Charles VIII allait être pris; il s'écria : *A la recousse, Montoison*. Philibert de Clermont, déjà fameux par ses exploits en Picardie, vola au secours du prince, et le sauva. Sa maison a pris pour devise ce cri d'alarme. Le gain de cette bataille dissipa la ligue des ennemis de la France en Italie.

Pontaix. — C'est un village de 482 individus, entre Saillans et Die. On y fabrique des petites étoffes. Il s'y tient deux foires par an. Il est dans une espèce de gorge sur la Drôme, qui le divise en deux parties. C'est là qu'en montant vers Die, la route de Valence à Gap passe de la rive droite sur la rive gauche de cette rivière. Les rues du village sont étroites et les maisons mal bâties. Sur un rocher qui domine Pontaix, au nord, sont les ruines d'un fort, dont la situation était très-avantageuse pour défendre le passage de la Drôme.

Aussi Pontaix était-il une place importante. C'est près de là qu'eut lieu, en juillet 1575, une bataille sanglante entre les troupes du marquis de Gordes, gouverneur de la province, et l'armée protestante commandée par Dupuy-Montbrun et Lesdiguières. Après l'entière défaite de l'armée protestante, Montbrun fut pris et transporté à Grenoble, où il mourut sur un échafaud, tandis que Lesdiguières fut assez heureux pour se retirer avec quelques centaines des siens dans le château de Pontaix, où il fit bonne contenance et continua la guerre.

Sainte-Croix. — Ce village est sur la rive droite de la Drôme, entre Pontaix et Die, à 8 kilomètres de cette dernière ville. On n'y compte que 300 individus. Sur une montagne très-escarpée qui domine le village, sont les ruines d'un château-fort, qui a appartenu à la célèbre duchesse de Valentinois. On l'appelle encore *le château de Diane de Poitiers*, ou *le château des Grâces*. Il était fort important dans les troubles civils, en ce que sa position le mettait en état de fermer entièrement l'entrée du Diois, au couchant.

Il existe dans ce village une fabrique de petites étoffes, qui occupait beaucoup plus de bras avant l'introduction des nouvelles mécaniques.

Saint-Julien-en-Quint. — Cette commune est une de celles de la vallée de Quint, qu'entourent d'arides et

hautes montagnes. Sa population, presque toute éparse dans la campagne, est de 612 individus. Elle fait partie du canton de Die, et n'est distante de cette ville que de 15 kilomètres. Il s'y tient deux foires par an. On y fabrique des petites étoffes.

Sur son territoire, et au sommet d'une colline, sont les ruines d'un château-fort qui était un ouvrage des Romains, dont il protégeait sans doute les communications sur la voie qui tendait de Milan à Vienne, par les Alpes Cottiennes : c'est d'une des colonnes milliaires placées sur cette route (celle qui portait le nombre V), que la vallée a reçu le nom de *Quint*.

Ce château a soutenu de nombreux siéges pendant les guerres de la féodalité ; Louis XI l'habita lorsqu'il vint dans cette contrée en 1451, attiré vraisemblablement par le plaisir de la chasse. C'est à cette époque que les deux chefs des familles *Richau* et *Boulliane*, qui composent à elles seules la plus grande partie de la population de Saint-Julien-en-Quint, sauvèrent la vie au prince en tuant un ours qui le poursuivait. Les deux familles furent anoblies, et elles étaient alors, comme aujourd'hui, fort nombreuses et composées d'honnêtes et pauvres paysans. Lorsque Chorier écrivait le Nobiliaire du Dauphiné, on comptait déjà dans la vallée de Quint treize branches des Richau, et seize des Boulliane.

Les premiers qui obtinrent arrêt déclaratif de leur noblesse en 1554, furent Pierre Richau, Jean et Antoine Boulliane. Depuis lors elle n'a pas été contestée. Leurs écussons sont d'azur à une patte d'ours posée en bande d'or.

VAUNAVEYS. — Commune du canton de Crest (nord), à 6 kilomètres de cette ville. Sa population est de 350 individus. Il s'y tient une foire par an. Le sol en est sablonneux, léger et peu productif. Bâti sur le penchant d'une colline, le village est adossé à un rocher qui a la forme d'un vaisseau renversé, ce qui a déterminé le nom de Vallée du Navire (*Vallis Navigium*) que lui

donnent les anciens titres, d'où est venu par corruption celui de Vaunaveys.

Le rocher se nomme Saint-Denis. Les habitans y vont quelquefois en procession pour demander de la pluie.

Au bas et tout près du village, on voit un monticule que couvrent les ruines d'une église assez vaste, dont il reste encore des portes, quelques vitreaux et un autel. Suivant la tradition du pays, cette église était celle d'un couvent de l'ordre de Saint-Michel, dont tout ce quartier conserve le nom.

Il y a quelques années que la charrue retira d'un champ, sur le territoire de Vaunaveys, des objets de la plus haute antiquité. C'était, entr'autres, une statue de Mercure, représenté nu avec un pétase surmonté de deux ailes. De la main droite il tenait une bourse, et sur son épaule gauche était attachée sa chlamyde, qui lui enveloppait le bras jusqu'à la main. Son attitude était celle d'un homme qui marche. On trouva aussi de petits coqs en bronze, des cassolettes et des javelots d'une forme particulière.

C'est à Vaunaveys que prend sa source la petite rivière de Saleine, qui va se jeter dans la Drôme sur les limites de Crest et d'Eurre. On trouve dans son lit beaucoup d'huîtres pétrifiées. Les terres voisines abondent également en productions marines de toute espèce, parmi lesquelles on distingue quantité de dents de requin.

Arrondissement de Montélimar.

VILLES.

MONTÉLIMAR (*Acusio colonia*, *Acusium* ou *Acunum*, *Mons Adhemari*, *Montilium Adhemari*). — Cette ville, que traverse la route de Lyon à Marseille, est située sur le Roubion, à 3 kilomètres du Rhône, 10 nord-est de Viviers et 44 sud de Valence : elle est sous le 2.e degré, 25 minutes de longitude, et sous le 44.e dégré,

33 minutes, 38 secondes de latitude. Elle est plus remarquable par la beauté de sa situation que par l'étendue de son enceinte et le nombre de ses habitans : on n'y en compte que 5864. Il est peu de villes placées d'une manière plus agréable et plus avantageuse : son territoire offre à la fois des coteaux chargés de vignes et de muriers, des plaines couvertes d'arbres à fruits et de moissons, et de riches prairies. Après s'être réunis au-dessous des murs de la ville, le Roubion et le Jabron vont mêler leurs eaux à celles du Rhône. Il se détache plusieurs canaux de ces deux rivières; les uns pénètrent dans la ville où ils font mouvoir quelques fabriques et servent à différens objets d'utilité ; les autres portent au loin dans la campagne les germes de la fertilité.

Les principales productions de Montélimar, comme de toute cette contrée, sont les fourrages, le vin et la soie. Les vins surtout y abondent : la qualité en est fine et spiritueuse.

Cette ville était avant la révolution le siége d'une sénéchaussée et d'une élection; dans la nouvelle organisation politique, elle est le chef-lieu d'un arrondissement communal, le siége d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance. Il y existe une petite imprimerie, un collége et un pensionnat de jeunes filles. Il s'y tient six foires par an et un marché le mercredi et le samedi de chaque semaine. On y commerce en vins, épiceries, serges, ratines, bonneterie, chamoiserie, orfévrerie, coutellerie, chapellerie, etc. Il y a des fabriques d'ouvraison de la soie, des filatures de coton, des tanneries, des fours à chaux et quelques tuileries. On y fait un très bon nougat blanc.

Une source assez abondante d'eaux minérales, dont les propriétés curatives sont attestées par une longue expérience, coule sur son territoire au quartier de Bondoneau.

La ville est entourée de murailles avec des portes aux quatre points cardinaux. La grande rue, où passe la

route, est pavée en basaltes provenant des volcans éteints du Vivarais, et le quartier qu'elle traverse est le plus commerçant, le plus agréable et le mieux bâti. Sur le Roubion et le Jabron réunis, à la porte méridionale de la ville, est un beau pont en pierre, établi depuis quelques années, qui fait beaucoup d'honneur aux ingénieurs qui ont présidé à sa construction (*a*).

On ne sait rien de précis sur l'époque de la fondation de Montélimar. Elle est diversement rapportée, et paraît remonter à des temps très-reculés. Les uns veulent que le premier établissement en soit dû à une compagnie d'Utriculaires, *Utricularii*, envoyée de Lyon pour faciliter aux troupes le passage du Roubion, au moyen de ponts volans jetés sur des outres (*b*). D'autres prétendent qu'après s'être ouvert un passage dans le Tricastin, une colonie du pays des Cavares est venue s'établir à Montélimar, et que la ville qu'elle fonda prit le nom d'*Acusium* ou *Acunum*. Il semble bien en effet que c'est l'*Acusio colonia* que les anciens géographes placent dans ces localités, sans précisément en déterminer la situation. Elle fut ainsi appelée, sans doute du nom particulier que portait le peuple de cette colonie, ou de quelque circonstance qui nous est inconnue, car les diverses étymo-

---

(*a*) Les fondations de ce pont avaient été commencées avant la révolution par les soins de MM. de Marmillod et Rolland, successivement ingénieurs en chef à Grenoble, et sous la surveillance immédiate de M. de Montluisant, ingénieur ordinaire à Montélimar. Les travaux ont été repris et terminés il y a une dizaine d'années, par MM. Lesage, ingénieur en chef du département, et Epailly, ingénieur ordinaire.

Sous le rapport de l'art et des matériaux, il est réputé supérieur même à celui de Livron.

(*b*) Il y avait, sous l'empire romain, de ces corps de bateliers dans la plupart des villes situées près de la mer ou des rivières. Leurs bateaux n'étaient ordinairement qu'un assemblage de deux ou de plusieurs outres enflées ou remplies de paille, sur lesquelles on assujettissait des planches ou des perches pour en faire des espèces de radeaux; peut-être aussi cousait-on ensemble plusieurs peaux, dont on faisait des barques semblables à celles des Canadiens.

logies par lesquelles on a cherché à expliquer ce mot d'*Acusio* ou *Acunum* sont peu satisfaisantes.

Cette ville était sur la voie romaine d'Arles à Vienne, et quoique en partie effacée, l'inscription d'une colonne milliaire que l'on y a trouvée, et que l'on voit aujourd'hui à Valence dans la cour de la préfecture, indique que ce monument remonte au temps de l'empereur Aurélien (*a*).

Il paraît que lors de la conquête des Gaules par les francs, un des leurs, appelé *Adhémar*, se rendit maître d'*Acunum*, qui prit dès lors le nom de *Mons Adhemari*. Le plus ancien document où il est fait mention de cette ville est de 500 : les Adhémar y sont déjà désignés comme souverains de Montélimar. Un autre document du siècle suivant parle des Adhémar en la même qualité. Dans le 11.e siècle, Montélimar est appelé par eux *notre bonne ville*, soit par rapport à ses priviléges, soit à cause de son importance : elle était la ville principale et la capitale des états de cette famille, qui comprenaient une vaste étendue de terres en Provence, en Vivarais et en Dauphiné.

Plusieurs chartes apprennent que Lambert et Giraud Adhémar possédaient ensemble Montélimar en 1198, et qu'il s'appelait alors *Monteil* ou *Montilium* (*b*). Ce nom ajouté à celui d'*Adhémar* forma le nom actuel de *Montélimar*.

(*a*) Cette colonne a servi long-temps de borne à un angle du jardin des ci-devant récollets de Montélimar. Voici ce qui reste de l'inscription :

IMP CAES
L. DOMITIO
AVRELIANO
P F I AVG P M.
M S M.

(*b*) Voici la traduction d'une de ces chartes, gravée en caractères gothiques sur un marbre qui existe à l'hôtel-de-ville de Montélimar.

« L'an de l'incarnation du Seigneur 1198, nous Gérald-*Æmar* et Lambert, seigneurs de Montélimar, de notre part et de la part des nôtres, donnons de bonne foi, sans fraude, d'une pure libéralité et franche volonté, et concédons en titre de donation parfaite à nos

II

Il se tint dans cette ville en 1208 un concile contre les Albigeois.

Les Adhémar résidaient dans le château qui domine la ville, connu aujourd'hui sous le nom de citadelle de Montélimar.

Tout annonce dans ce monument une haute antiquité. Il est vaste, massif, assez bien conservé, mais il n'offre aucun détail intéressant sous le rapport de l'art. Au nord du château est une tour carrée dont chaque côté a plus de douze mètres dans œuvre et vingt-cinq de haut: on la nomme *la tour de Narbonne*, et cette dénomination fait présumer qu'elle existait déjà lorsque ces contrées faisaient partie de la Gaule Narbonnaise. L'ancien donjon, flanqué de tours, est fortifié à la moderne, sur les dessins du chevalier de Ville.

Les Adhémar possédèrent Montélimar, tantôt comme souverains indépendans, tantôt sous la protection du pape; d'autres fois relevant des évêques de Valence, auxquels l'empereur Philippe II en avait accordé le domaine

---

sujets de Montélimar, présens et à venir, une telle franchise, que nous ne leur fassions ni permettions faire aucune exaction, tribut ou impôt nouveau, ni ne souffrions leur être fait par aucune force ou violence aucune charge ni dommage, au-delà de ce qui sera conforme aux règles du droit et de la justice. Que si nous ou aucuns de nos successeurs entreprenions de violer en quelque façon que ce soit cette donation et franchise, en ce cas nous déclarons nosdits sujets de Montélimar, présens et à venir, avec toutes leurs possessions, dispensés de tout droit, hommage et fidélité; et afin que nous observions toutes ces choses, comme elles sont écrites ci-dessus, et que nous n'y contrevenions jamais, nous jurons sur les saints Évangiles. »

Il existe en outre des chartes de 1094, 1099 et 1200, par lesquelles la famille des Adhémar fait diverses autres concessions aux habitans de Montélimar, « pour les récompenser de leur fidélité et des services importans qu'ils lui ont rendus dans les guerres qu'elle a eu à soutenir contre ses voisins et particulièrement contre les Dauphins de Viennois, lesquelles ont occasionné des *meurtres*, des *homicides*, des *incendies*, des *pillages*, etc., dont les habitans de Montélimar ont souffert beaucoup. » (*Extrait d'une lettre de M. Serret, maire de cette ville, en date du 3 janvier 1817.*)

direct; quelquefois aussi *hommageant* aux Dauphins et aux comtes de Valentinois. Giraud Adhémar avait obtenu la souveraineté indépendante de Montélimar de l'empereur Frédéric I.er, par une bulle donnée près de Pavie en 1164. Le Dauphin Humbert I.er obtint dans la suite cette souveraineté des empereurs, et les Adhémar le reconnurent, ainsi que ses successeurs, jusqu'en 1372. Dans ces temps de troubles, où la guerre allumée en Italie occupait le roi de France et le Dauphin, les Adhémar se divisèrent; l'un d'eux soumit sa portion au pape; l'autre offrit la sienne au comte de Valentinois, dans l'espérance d'en être secouru. Ce fut alors qu'ils restreignirent l'enceinte de Montélimar, et qu'ils la firent clorre de murs. La plus grande partie de la ville était située sur le penchant du coteau où est la citadelle, du côté du levant. En 1383, Clément VII en acquit la souveraineté, et donna en échange la terre de Grillon; mais au mois de mai 1446, Louis XI fit valoir la prétention des *Dauphins*, rendit Grillon au pape, donna Marsanne aux *Adhémar*, et unit irrévocablement Montélimar au Dauphiné. Le logement qu'ont long-temps occupé dans le château les officiers du Saint-Siége, existe encore. Il fut celui des gouverneurs et lieutenans de roi après la réunion de Montélimar au Dauphiné, et maintenant il sert de maison d'arrêt.

Les habitans de Montélimar adoptèrent des premiers les maximes de la réforme, ce qui attira sur eux le fléau de la guerre et de longues persécutions. Ce fut en 1544 que s'y firent, dans une cave, les premières prédications du protestantisme. L'autorité sévit, et ses actes de rigueur ne firent que donner du relief à la secte, de l'ardeur aux prédicateurs et du goût à la multitude. La politique et l'amour de la nouveauté procurèrent à la réforme dans Montélimar, comme ailleurs, des hommes puissans pour apôtres et pour défenseurs. La plus grande partie de la ville et la plus distinguée fut entraînée par le torrent. Des prêches publics eurent lieu en 1560. Les

catholiques en prirent de l'ombrage, et Montélimar fut un des principaux théâtres des troubles que suscitèrent les disputes religieuses : nulle part les ravages, le meurtre et la désolation ne furent poussés plus loin. En 1562, le baron des Adrets y convoqua les états de la province. Bertrand de Simiane de Gordes, dont le nom rappellera toujours de grands et de nobles souvenirs dans cette province qu'il gouverna avec autant d'habileté que de modération, au milieu des calamités de la guerre civile; de Gordes fit à Montélimar, en 1566, des réglemens sages, mais ils ne furent pas long-temps observés : l'année suivante les troubles recommencèrent avec une fureur nouvelle. Les protestans maltraités, d'ailleurs fougueux et ardens, portèrent le 1.er novembre le fer et le feu dans toutes les églises. Ils se rendirent maîtres de la ville, et employèrent les matériaux des édifices renversés à de nouvelles fortifications, ainsi qu'à augmenter leur temple. Cependant de Gordes, favorisé par une partie des habitans, rentra dans Montélimar. Il y tint encore étouffé pendant quelques années, le feu de la révolte et de la sédition. Après la bataille de Moncontour, les restes de l'armée protestante, commandés par l'amiral de Coligny, vinrent tenter, mais sans succès, le siége de Montélimar. La ruse, la force et la politique furent inutilement employées. On ne fit à toutes les sommations de se rendre qu'une réponse grenadière, qui, répétée ensuite par les autres places des environs, passa en proverbe sous le nom de *Chanson de Montélimar*. Les attaques les plus vigoureusement poussées ne réussirent pas mieux. Les assiégeans, malgré une brèche considérable qu'ils firent, ne purent pas pénétrer. Les femmes se distinguèrent dans cette défense : une d'entr'elles, *Margot Delaye*, donna des preuves du plus grand courage. On la vit combattre avec ardeur sur les remparts entr'ouverts, repousser les assiégeans, tuer de sa main le comte de Ludovic, un de leurs chefs, et ramener les habitans vainqueurs, après avoir laissé un bras sur le champ de

bataille. La ville reconnaissante fit ériger un trophée à sa gloire, sur le rempart qui avait été le théâtre de ses exploits. On voit encore à Montélimar la statue dégradée de cette héroïne.

Il se commit dans cette ville, au mois d'août 1572, les plus affreux désordres et le plus épouvantable attentat : on y répéta les scènes de la *Saint-Barthelemy*, et il y eut un grand nombre de victimes.

Lesdiguières vint assiéger Montélimar en 1585. La ville ne put tenir que quelques jours : elle fut emportée le 25 août. Le comte de Suze la reprit par intelligence le 15 août 1587. Un serrurier ouvrit la porte Saint-Martin, et fit entrer les ligueurs. Les habitans et les soldats surpris se défendirent avec ardeur. Le carnage fut terrible ; la victoire se déclara pour les assaillans Ceux qui avaient échappé à cette boucherie se retirèrent dans le château, où l'on ne put les forcer. Ayant reçu des secours des environs, les protestans fondirent sur la ville le 18 du même mois, et recommencèrent le combat le plus opiniâtre et le plus meurtrier : la défense répondit à l'attaque, et cette journée éclaira de part et d'autre des prodiges de valeur, d'horreur et de carnage. Les ligueurs, maîtres de Montélimar, avaient renforcé leur armée, fortifié la ville, défendu les avenues par des barricades; mais ces obstacles ne firent qu'enflammer les assiégeans. Le tonnerre grondait : la pluie, qui tombait par torrens, faisait rejaillir le sang; tout enfin concourait à augmenter l'horreur. Les rues étaient jonchées de cadavres, et un puits, qui en a retenu le nom de *saigneux*, fut pour ainsi dire rempli de sang. La désolation fut portée à son comble. Les ligueurs furent chassés, et les protestans restèrent maîtres d'une ville à moitié détruite et dépourvue d'habitans. Le feu de la guerre civile s'éteignit enfin ; les dissentions causées par la différence des opinions religieuses cessèrent, et depuis lors les deux partis vécurent en paix. Cependant le temple des protestans fut détruit et transformé en une place publique, en suite d'un arrêt du parlement de l'année 1684.

Montélimar est la patrie de Daniel Chamier, ministre protestant, tué d'un coup de canon au siége de Montauban en 1621, et l'un des rédacteurs de l'édit de Nantes : il fut l'ame, l'organe et le héros de son parti.

D'Aymar de Pontaymery, auteur de deux poëmes imprimés en 1591, et dont il a pris le sujet dans les siéges soutenus par la ville de Montélimar.

Du vice-sénéchal Colas, qui se rendit célèbre pendant les guerres civiles par ses lumières et son courage. Il fut gouverneur de la Fère.

De François Barry, célèbre jurisconsulte, auteur d'un traité publié en 1615, sur les successions *ab intestat*. A une érudition vaste il joignait une grande simplicité de mœurs et de caractère. Parmi beaucoup de traits qui prouvent sa bonhomie, on distingue le suivant : il travaillait un jour dans son cabinet lorsqu'un enfant y entra pour prendre du feu ; il n'avait ni pelle ni pincettes, ni aucun instrument pour en emporter. Barry voit cet enfant étendre sur sa main un lit de cendres froides, et placer dessus le charbon ardent. Étonné de la ressource qu'un enfant avait trouvée dans son esprit, il crie qu'il veut brûler ses livres, témoignant ainsi sa surprise d'un procédé si simple, que les hommes les plus instruits n'auraient peut-être pas imaginé.

C'est aussi la patrie de J. J. Menuret-de-Chambaud, l'un des plus habiles médecins de nos jours, mort depuis environ deux ans : il est auteur de plusieurs ouvrages de médecine très-estimés. C'est lui qui a fourni à l'abbé d'Expilly l'article *Montélimar* dont il a enrichi son dictionnaire de la France et des Gaules, et dans lequel nous avons puisé une partie des détails historiques que l'on vient de lire.

DIEU-LE-FIT (*Castrum Deus Fecit*). — Situé au confluent du Jabron et du ruisseau de Faux, Dieu-le-fit est dans les montagnes, à 29 kilomètres à l'est de Montélimar. Sa population est de 2989 individus. C'est

un chef-lieu de canton et la résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval ; il y a un bureau de poste, un bureau d'enregistrement et une église consistoriale. Les étymologistes en font dériver le nom des mots celtiques *Deos*, *Los* et *Fer*, qui signifient, disent-ils, réunion de deux rivières. Le vallon qui forme son territoire est fort bien cultivé, et, à l'exception de l'olivier, il renferme toutes les productions que l'on trouve dans les autres parties du département ; mais resserré entre les montagnes, ses récoltes ne suffisent pas aux besoins des habitans. Ils y suppléent par le commerce et l'industrie, qui font de cette petite ville une des plus riches et des plus intéressantes de la Drôme : elle en est principalement redevable à MM. Morin, qui sont dans ce canton, depuis des siècles, un exemple vivant du travail, des spéculations utiles, et, ce qui vaut mieux encore, de ces qualités morales qui en font une famille patriarchale. On fabrique à Dieu-le-fit des draps croisés $\frac{1}{4}$, des molletons, des flanelles, des cadis et des sergettes : *on y voit* de belles mécaniques modernes, dont le nombre augmente journellement. Il y a des filatures de coton et des fabriques pour l'ouvraison de la soie en organsin et en trame, de nombreuses fabriques de poterie, un marché le mercredi et le samedi de chaque semaine, et dix foires par an. Il y a sur son territoire des mines non exploitées de vitriol, et des eaux minérales.

Le temple des protestans, construit depuis peu d'années, est remarquable par son élégante simplicité.

L'état de prospérité du commerce et des fabriques de Dieu-le-fit s'accroîtra encore lorsqu'on pourra s'occuper des travaux que nécessite la route de cette ville à Montélimar par la vallée de Jabron, et surtout lorsqu'on y ouvrira une autre communication praticable aux voitures avec le département de Vaucluse.

Dieu-le-fit rappelle peu de souvenirs historiques. Il ne commence à en être question que dans l'histoire des troubles religieux du 16.e siècle. Ce fut une des villes qui

se déclarèrent les premières pour la réforme, et la différence des religions fit naître de fréquentes querelles entre ses habitans et la garnison de Valréas, qui appartenait au pape. On en vint aux mains en juillet 1565. Le combat fut sanglant, et il fallut, pour mettre un terme à ces désordres, toute l'autorité du vice-légat et du marquis de Gordes, gouverneur du Dauphiné.

Les catholiques s'étant emparés de Dieu-le-fit en 1573, Dupuy-Montbrun le reprit presque aussitôt.

A une petite lieue, au nord-est de la ville, sur un chemin qui conduit à la chapelle de Saint-Maurice, on voit une grotte extrêmement curieuse, connue dans le pays sous le nom de *Tom-Jones*. L'ouverture a six pieds de haut sur trois de large, mais à mesure qu'on avance dans la grotte, la voûte s'abaisse si fortement, le passage devient si étroit, que l'on n'y pénètre qu'avec peine. A une profondeur de 25 ou 30 pieds, on entre par un portail assez semblable à l'ouverture de la grotte, dans un emplacement très-vaste : c'est une espèce de salle carrée de 25 pieds en tous sens, dont la voûte est majestueuse; on croirait qu'elle est l'ouvrage des hommes, tant elle est régulière. Les murs sont couverts de stalactites très-variées, de la plus grande beauté. Le pavé est inégal et formé d'énormes cailloux roulés : il en est qui pèsent deux et trois quintaux; ils sont presque tous ovales, et le limon dont ils sont chargés les rend très-glissans, car quoiqu'il n'y ait au-dessus de la grotte qu'un chemin public, et que l'on n'aperçoive ni source ni réservoir, l'eau suinte constamment de la voûte en déposant un sédiment calcaire. Aussi y ressent-on une fraîcheur extraordinaire, qui ne permet pas d'y rester long-temps. Cette grotte mérite, sous beaucoup de rapports, l'intérêt des naturalistes; mais il est à propos de les prévenir qu'on ne doit pas y entrer avec un seul flambeau; il serait bientôt éteint. Il est prudent d'en avoir plusieurs, et d'en placer de distance en distance, pour établir un courant d'air, et pouvoir respirer et observer à l'aise.

GRIGNAN (*Grignanum*). — Cette petite ville n'a qu'une population de 1962 individus; encore en comprend-elle 681 formant la population éparse dans la campagne. Elle est dans les terres, à 27 kilomètres sud-est de Montélimar, et à 15 nord-est de Pierrelatte.

Placée au revers et au midi d'un coteau escarpé, elle est mal bâtie, à l'exception du quartier que l'on nomme le Faubourg. Les chemins pour y aboutir sont, de toutes parts, de difficile accès. Les vents du nord y sont impétueux et fréquens. Ils y détruisent presque annuellement la meilleure partie des récoltes.

Le territoire, en général maigre et sablonneux, est assez étendu. Il limite Taulignan au levant, Chantemerle et Valaurie au couchant, Réauville et Salles au nord, Chamaret, Colonzelle et Grillon au midi. Il est couvert sur plusieurs points de rochers arides. La rivière du Lez, qui le longe du levant au midi et le sépare du département de Vaucluse, et une autre petite rivière appelée la Berre, ne donnent que peu d'arrosages.

Les productions consistent en grains, mais surtout en seigle, en foin, en vin de médiocre qualité, en noix et en soie. La principale industrie est la fabrication de la soie, et lorsque la récolte des cocons manque, le pays est dans une gêne extrême. Il s'y fait aussi un petit commerce de truffes, qui sont dans ce canton d'une très-bonne qualité. Elles trouvent des débouchés avantageux dans nos principales villes du nord et notamment à Paris. Il se tient à Grignan 6 foires par an. C'est un chef-lieu de canton, un bureau d'enregistrement et la résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval. Il y avait avant la révolution une collégiale fondée en 1512.

Cette ville possédait aussi un antique château, qui avait donné son nom aux comtes de Grignan, l'une des branches des Adhémar de Monteil, et qui, à l'extinction de cette famille, passa dans celle de M. le comte du Muy. Il dominait la ville et avait un magnifique point de vue. L'église de Grignan est grande et fort belle. Elle était couronnée

d'une terrasse qui servait de cour au château, et sur laquelle on pouvait se promener en voiture. Une borne marquait l'endroit correspondant au maître-autel. Ce château était un des plus remarquables, le plus beau peut-être de la province. Le comte de Grignan avait coutume d'y rassembler dans la belle saison une cour nombreuse. Ce château a été détruit au commencement de la révolution, sous le prétexte que c'était un château-fort. Il n'en reste que des ruines; sans cela nous verrions encore ces salles, ces bosquets et cette grotte de *Roche-Courbière* (*a*), qu'ont rendus célèbres les noms immortels de M.me de Sévigné et de sa fille chérie, la comtesse de Grignan.

C'est dans ce château que la première a fini ses jours dans un âge avancé. Ses cendres reposent dans l'église paroissiale, et sur son tombeau, couvert d'une pierre de marbre noir taillée en lozange, et sans ornement, est l'inscription suivante :

CY GIST MARIE DE RABVTIN-CHANTAL,
MARQVISE DE SÉVIGNÉ,
DÉCÉDÉE LE 18 AVRIL 1696.

PIERRELATTE (*Petra-Lata*). — Petite ville mal bâtie, sur la grande route de Lyon à Marseille, à 2 kilomètres du Rhône, vis-à-vis le Bourg-Saint-Andéol. Elle est à 10 kilomètres nord-est du Pont-Saint-Esprit, et 21 sud de Montélimar. C'est un chef-lieu de canton, d'une population d'environ 2500 individus, et la résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval. Il y a un bureau de poste, un bureau d'enregistrement, quatre foires par an, des fabriques d'ouvraison de la soie et quelques tanneries. On y récolte du vin, des fourrages, des noix et surtout des grains et de la soie.

(*a*) Il jaillit de cette grotte de Roche-Courbière, aujourd'hui dégradée, et à laquelle se rattachent de si intéressans souvenirs, des eaux abondantes de la plus grande limpidité.

On ne sait rien de précis sur l'origine de Pierrelatte, si ce n'est que cette ville a fait partie de la petite république des Tricastins, dont Saint-Paul-Trois-Châteaux, distant de 5 kilomètres, était la capitale : on sait aussi que c'était la station que les itinéraires de la voie Domitienne placent entre Orange et Montélimar.

On explique son nom latin de *Petra-Lata* par *pierre apportée*, à cause du rocher au pied duquel la ville est bâtie. Il eût été tout aussi simple de traduire *Petra-Lata* par *pierre large*, sans un conte populaire qui veut que le rocher n'ait pas toujours occupé cette place. Il se trouve seul au milieu du bassin de Donzère et de Mondragon, à plus d'une lieue de toutes les montagnes qui l'entourent. Comme il est de nature calcaire, et que les montagnes dont il est le plus rapproché sont celles de l'Ardêche, l'auteur de la Minéralogie du Dauphiné, M. Guettard, croit qu'il faisait partie de cette chaîne, dont les montagnes intermédiaires ont été détruites par les eaux; ce qui a couvert toutes ces plaines de sable et de galets.

Il y a eu pendant très-long-temps un château-fort au sommet de ce rocher. Des Adrets, allant en 1562 s'opposer aux succès des catholiques en Provence, fut arrêté devant Pierrelatte. Le château, dont il fit le siége, et où commandait le comte de Suze, se rendit par capitulation après une vigoureuse résistance; mais des Adrets, contre la foi des traités, fit précipiter du haut des murs la garnison toute entière et passer les habitans au fil de l'épée : ces spectacles d'horreur étaient les plus agréables passe-temps de ce cruel baron.

Il y avait à Pierrelatte, quelques années avant la révolution, un établissement fort singulier. Les jeunes gens choisissaient annuellement parmi eux, avec l'assistance du curé, un chef que l'on appelait *l'Abbé de la Jeunesse*. Cette société jouissait de plusieurs fonds de terre, dont elle employait le produit à des prières, à des travaux d'utilité publique et à des divertissemens. Ces fonds avaient été donnés par une vieille fille, nommée *Sou-*

beyran, qui vivait dans le 12.[e] siècle. Elle avait institué l'abbé de la jeunesse son héritier universel, à condition que la société ferait acquitter un certain nombre de messes pour le repos de son ame, et que, rassemblés sous le drapeau de la compagnie, les jeunes gens de Pierrelatte iraient tous les ans sur son tombeau le dimanche des brandons, amenant autant de filles qu'ils pourraient, ayant à la main un petit cierge rouge allumé, pour y faire la farandoule, en chantant : *Requinquez-vous, belles, requinquez-vous donc*. L'un des jeunes gens portait un romarin orné de rubans. On se rendait ensuite sur la place publique, où l'on brûlait, toujours en chantant, ce romarin, après l'avoir arrosé de trois verres de vin. La société a été dissoute par arrêt du parlement, et ses biens ont été réunis à l'hôpital (*a*).

Pierrelatte est la patrie du juge Aymar, qui a publié en 1692 l'Histoire de Bayard et celle du marquis de Courbon.

SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX (*Augusta Tricastinorum, Sancti Pauli Tricastinorum Civitas*). — Cette ville est située au bas d'une colline, à 5 kilomètres de la grande route de Lyon à Marseille, et à 29 sud-est de Montélimar. Le territoire en est très-varié. Gras et productif sur certains points, maigre et ingrat sur d'autres, presque stérile en bien des endroits, le sol est recouvert de cailloux roulés du côté du Rhône, tandis qu'il l'est de sables, de fragmens de silex et de pierres calcaires partout où il se rapproche des montagnes. La culture y est soignée : elle est, pour ainsi dire, l'unique occupation des habitans.

C'est dans la partie orientale que se forme, par la réunion de divers ravins qui descendent des coteaux, le torrent de la Robine, si funeste par les sables dont il couvre les terres à chaque crue.

(*a*) Almanach général du Dauphiné, pour l'année 1788, p. 329.

Le territoire de Saint-Paul éprouve encore les ravages d'un autre torrent non moins destructeur, celui des Écharavelles, qui coule du nord au midi, et traverse tout le quartier situé au couchant.

On y récolte des grains, des fourrages, des noix, des amandes, mais surtout du vin et de la soie. Avant le rigoureux hiver de 1789, les olives étaient aussi une des productions principales de cette localité, et l'objet d'un commerce assez important.

Le ciel de Saint-Paul est beau et le climat tempéré. Les hivers y sont, en général, assez doux; l'été y serait fort chaud si l'atmosphère n'y était de temps en temps rafraîchie par les vents du nord, qui y soufflent avec une impétuosité extraordinaire depuis qu'ils ne sont plus arrêtés par les forêts épaisses qui couvraient naguères les montagnes des environs. L'automne y est ordinairement pluvieux; le printemps y présente quelquefois dans la même journée le mélange le plus bizarre des quatre saisons de l'année. Aussi son intempérie influe-t-*elle sur* les récoltes, et sur la santé des habitans et des animaux domestiques.

Cette petite ville n'est composée que de son chef-lieu et de quelques maisons éparses. Sa population totale est de 1962 individus. Il n'y a ni établissement public ni commerce, si ce n'est quelques fabriques d'ouvraison de la soie et six foires par an.

On y remarque un beau bâtiment où était autrefois un couvent de bénédictins.

Saint-Paul est bien déchu de son antique prospérité. Avant la révolution il avait un évêque, un chapitre, une subdélégation, une judicature, et aujourd'hui il n'est pas même chef-lieu de canton. C'est le siége de la cure du canton de Pierrelatte.

L'évêché existait avant l'an 300.

Sous l'empire romain, cette ville était encore plus importante que dans le moyen âge.

Auguste en fit une colonie, et du nom de ce prince

elle prit celui d'*Augusta Tricastinorum*. Elle l'a quitté dans le 5.e siècle pour adopter celui de *Saint-Paul*, en mémoire d'un évêque qui en avait gouverné saintement l'église.

C'était la capitale des Tricastins, dont le pays avait reçu une sorte de célébrité dès l'an 153 de Rome, du long séjour qu'y fit Bellovèse, dans l'attente d'une circonstance favorable pour franchir les Alpes. Annibal y passa aussi en 536 de Rome. Après avoir campé dans les environs d'*Arear-Bornia*, à présent petit hameau appelé *Arboux*, le héros Carthaginois traversa le Tricastin avec son armée.

Les restes des anciennes murailles de Saint-Paul annoncent une grande ville. Pline la range parmi les villes Latines.

Elle avait trois portes : l'une, à l'occident, était appelée *Porte de la colonne*, à cause d'un monument érigé en l'honneur d'Auguste; la seconde subsiste encore sous le nom de *Fan-Jou*, *Fanum Jovis*, à cause de quelque temple de Jupiter bâti dans le voisinage. En effet, vis-à-vis de cette porte, il existe, au-dehors, un coteau autrefois couvert d'un bois épais, qui est appelé *Puy-Jou*, *Podium Jovis*. C'était sans doute sur ce coteau qu'était bâti le temple de ce dieu. On y trouve des fragmens de pavé de mosaïque en diverses couleurs. La troisième s'appelait *la Porte des tours*, parce qu'il y avait en cet endroit trois grandes tours. Le père Anselme, dans son Histoire des évêques de Saint-Paul, pense que ce pourrait bien être là l'origine du nom de *Tricastin* ; mais M. le docteur Niel n'adopte point cette étymologie (*a*). « Il est certain, dit-il, que le pays portait le nom de » Tricastin avant la fondation d'Augusta, comme on » peut le voir dans Polybe. Il n'y a d'ailleurs, ajoute-t-il,

(*a*) Voyez son *Mémoire sur la Topographie du Tricastin*, 1802. — C'est de cet ouvrage, plein d'intérêt, que nous avons tiré la plupart des détails dont se compose cette description de la ville de Saint-Paul.

» aucun exemple de ville qui ait tiré son nom de l'une de » ses portes : elles le tiraient toutes, ou du local sur » lequel elles étaient bâties, ou du nom du fondateur, » ou de celui de la légion qui, la première, venait l'ha» biter. » Il attribue ce nom à une particularité que l'on observe sur les limites du pays, particularité dont l'antiquité remonte au-delà de la fondation de la ville : ce sont trois forts ou châteaux dont il reste quelques vestiges; l'un au débouché de la vallée qui communiquait avec les Voconces, appelé *Arx vallis*, citadelle de la vallée; l'autre vers la frontière des Ségalauniens, et qu'on appelle aujourd'hui *Magne*, *Turris magna* : elle pouvait défendre l'entrée aux Helviens, qui habitaient la rive opposée du Rhône. Le troisième fort, tourné du côté des Cavares, était connu sous le nom de *Barri* (*a*). On remarque dans ce quartier les ruines d'un grand édifice dont les alentours fournissent depuis long-temps des médailles en or, en argent et en bronze (*b*).

Il paraît probable que c'est à ces trois tours, bâties pour la sureté des premiers habitans, que la ville doit son nom.

Saint-Paul présente encore quelques autres vestiges de sa splendeur passée. Au nord et sous les murs de l'ancien évêché, sont lés débris d'un monument qu'on croit avoir

(*a*) *Barri*, en langage vulgaire du Midi, signifie *rempart*, *barrière*, *empêchement*.

(*b*) Ce monument, dont on voit les ruines tout près de l'ancien fort de Barri, remonte, à coup sûr, à une époque fort reculée; le goût avec lequel il paraît avoir été bâti ne dément pas celui de la belle antiquité. On croirait d'abord que ces ruines sont le mur d'une citadelle, mais les débris de colonnes trouvés aux environs, et la position du monument dans un lieu abrité et protégé par la tour de Barri, font plutôt supposer un édifice de luxe qu'un monument de sureté; on peut même présumer qu'il était destiné à quelque exercice profane, à en juger par son défaut d'analogie avec les édifices religieux. Ce bâtiment devait être très-vaste; la portion de mur qui existe encore, a trente pas de longueur : plus loin, à une vingtaine de pas, on en trouve, au niveau du sol la continuation et l'on peut en reconnaître le terme.

été un amphithéâtre. Cette opinion, d'abord vague, et qui ne semblait reposer sur aucun fondement, a pris quelque vraisemblance par plusieurs découvertes faites en cet endroit. Elles consistent en deux gradins d'une pierre qui, par sa consistance, sa dureté et sa blancheur, présente des caractères propres au marbre. La longueur, la largeur, l'épaisseur de ces gradins annoncent assez qu'ils ont fait partie d'un édifice public, édifice dont l'espèce semble être déterminée par une sorte de mosaïque qui ne devait s'employer que pour les amphithéâtres (*a*).

Dans le quartier de la ville appelé *Saint-Jean*, on aperçoit des vestiges d'un autre monument, et une portion de muraille qui porte des colonnes d'un goût exquis, le tout bâti de très-grosses pierres où l'on ne voit aucune trace de ciment ou de mortier. Contre cette muraille on a bâti des maisons, dans les caves desquelles on découvre des mosaïques et des carrés de pierre où sont délicatement sculptées des guirlandes d'où pendent des grenades, fruit dédié au dieu Priape. On en a retiré aussi deux bas-reliefs, qui représentent, l'un, l'allégorie de la force vaincue par l'amour, et l'autre, une visite de Jupiter à son fils Bacchus, mis en nourrice chez Ino. Le père Anselme croit que ces vestiges sont les restes d'un cirque; la forme cependant annoncerait plutôt un temple : d'après la tradition ce fut une église dans le 6.e siècle. La cathédrale ne fut bâtie que vers la fin du 8.e

On déterre, soit dans la ville, soit dans la campagne, des statues en pierre, en marbre et en bronze. Au commencement du 18.e siècle, on y en a trouvé une de ce dernier métal, qui est, dans son genre, un des plus

(*a*) Au lieu d'offrir un plan lisse et uni, cette espèce de pavé, dont les parties sont liées par un ciment très-dur, ne présente que des pointes pyramidales assez aiguës, de la longueur d'un demi-pouce. Il y a toute apparence qu'il était employé aux galeries qui conduisaient aux vomitoires et aux écuries inférieures. Les unes et les autres étant plus ou moins inclinées et toujours obscures, auraient été très-glissantes si le pavé eût été uni et poli; il importait donc qu'elles fussent raboteuses : les logemens des animaux qui devaient combattre exigeaient les mêmes précautions.

beaux morceaux de l'antiquité. Cette statue est revêtue d'une espèce de tunique d'où les bras sortent à nu, et qui descend vers le milieu des cuisses. La tunique est recouverte, à son tour, par une peau de loup, qui cache aussi le sommet et le derrière de la tête, et dont la queue descend jusqu'au-dessous du gras de jambe; la partie moyenne de ce vêtement vient se nouer sur la poitrine. Les traits de la figure sont réguliers, nobles et imposans; ils caractérisent la douceur et la majesté. Le bas du visage est orné d'une barbe épaisse et crépue. La partie des cuisses qui n'est point recouverte par la tunique ou la peau de loup, est nue comme les jambes; les pieds sont chaussés avec des souliers à talons, et serrés en-dehors par des boucles carrées. La statue tient dans une de ses mains, élevée à la hauteur de la tête, une cassolette où brûle de l'encens. Est-ce un attribut de la divinité ou une offrande qu'on lui présente? Ce morceau précieux a long-temps fait partie du cabinet de M. Calvet, savant médecin d'Avignon.

On déterre encore dans les environs de Saint-Paul des miroirs avec leur boîte à mouches; ces instrumens de toilette sont d'un métal blanc, que la rouille attaque difficilement, si l'on en juge par le peu de progrès qu'elle a faits sur ceux qu'on y trouve de nos jours. Les pavés de mosaïque y sont très-communs; on y rencontre des débris d'aqueducs, des tombeaux, des urnes, des instrumens de mécanique, des médailles en or, en argent et en bronze, des lampes sépulcrales, des coupes et des soucoupes en verre et en brique, des lacrymatoires, de petites boules en verre de diverses couleurs, et qui servaient de joujoux aux enfans. On y voit aussi beaucoup d'inscriptions mortuaires.

Les lampes sépulcrales portent généralement l'empreinte d'un cerf, en témoignage de la vénération particulière qu'on avait sans doute dans le Tricastin pour la déesse de la chasse; d'autres représentent les obscénités les plus grossières et les plus dépravées.

Ce

Ce fut à une demi-lieue d'*Augusta Tricastinorum*, dans la plaine de Solérieu, que le général Quintus Martius Narbo vainquit les Néomagues (*a*), habitans du pays des Voconces, qui avaient voulu, 117 ans avant J. C., se soustraire au joug de Rome. On trouve tous les jours dans cette plaine des tombeaux en brique, qui renferment chacun plusieurs cadavres.

Augusta conserva sa population et sa richesse jusques sur la fin du 3.e siècle, qu'elle fut saccagée par Crocus, roi des Allemands, ainsi que le rapporte Saint-Jérôme.

Les Sarrasins achevèrent de la dévaster en 730.

Elle souffrit grandement aussi pendant les guerres féodales et les troubles religieux.

Les évêques étaient souverains de Saint-Paul et des villages voisins, et ils n'usèrent pas toujours, dans ces temps de ténèbres, de leur autorité selon l'esprit de l'évangile : plusieurs gouvernèrent avec une main de fer. Les habitans cherchèrent, vers l'année 1275, à profiter de l'absence de Bertrand de Clansaye, que les croisades avaient conduit au-delà des mers, pour sortir de cet état d'oppression ; mais le gouvernement républicain qu'ils organisèrent, ne dura qu'un instant. L'évêque de Valence, Amédée de Roussillon, craignant que cet exemple ne trouvât des imitateurs dans ses terres, marcha avec des troupes contre les habitans du Tricastin ; il les soumit et rétablit dans Saint-Paul le régime féodal avec toutes ses formes humiliantes et sa sévérité.

Dans le 16.e siècle, les protestans restèrent seuls maîtres de cette ville pendant fort long-temps. Ils ruinèrent les églises et chassèrent les évêques et le clergé. Antoine Ducros, qui fut nommé à cet évêché en 1599, rétablit la cathédrale et l'exercice du culte, qui avait été interrompu pendant près de 44 ans.

Les montagnes du Tricastin présentent au naturaliste étonné des phénomènes bien dignes de fixer son atten-

(*a*) *Neomagus*, à présent *Nyons*, était leur capitale.

tion et sa curiosité. Les dépouilles des mers les plus reculées s'y rencontrent avec profusion, tandis que l'on n'y trouve pas un seul individu uniquement propre à la Méditerrannée, dont ce pays n'est pas très-éloigné.

Celle de *Sainte-Juste*, la plus étendue de toutes, est aussi la plus riche en ce genre. C'est la même au bas de laquelle coule la source réputée minérale dont nous avons eu occasion de parler.

Saint-Paul est la patrie de *Raymond des Aigles*, qui, ayant suivi l'évêque du Puy, Adhémar de Monteil, dans la première croisade, écrivit l'histoire de cette expédition jusqu'à la prise de Jérusalem.

L'église reconnaît pour saints plusieurs évêques de Saint-Paul, entr'autres *Saint-Torquat*, *Saint-Paul*, *Saint-Restitut et Saint-Martin.*

BOURGS.

DONZÈRE (*Donzera*). — Ce bourg est situé sur la grande route de Lyon à Marseille, à 14 kilomètres sud de Montélimar, et 6 nord de Pierrelatte. C'est un bureau de poste aux lettres, la résidence d'une brigade de gendarmerie à cheval et un relais de la poste aux chevaux. Son territoire est borné à l'est par la commune des Granges-Gontardes, au sud par la rivière de Berre, qui le sépare de la Garde-Adhémar et de Pierrelatte, à l'ouest par le Rhône, et au nord par Rac et Châteauneuf. C'est sur cette dernière limite que la route traverse la croupe d'une colline, du haut de laquelle on découvre les Alpes, et qui va se terminer au Rhône par un front de rochers coupés à pic : ils règnent sur le fleuve comme un rempart.

Dans les fissures de ces rochers, on aperçoit, parmi divers accidens très-bizarres, plusieurs grottes dont une surtout est fameuse pour n'avoir jamais été parcourue jusqu'au fond.

La plus grande partie du territoire de Donzère forme du reste une plaine dont le sol, généralement sec et

pierreux, est plus propre à la culture de la vigne qu'à toute autre production. On trouve cependant près du bourg et dans les attérissemens du Rhône, des terrains gras et nerveux. Donzère est placé au centre du territoire, et au bas d'une chaîne de coteaux qui se prolonge de l'est à l'ouest. Sa position sur la grande route est la source de l'aisance des habitans. Elle leur facilite le transport de leurs denrées et leur fournit plusieurs moyens d'industrie. Il y a trois foires par an et des fabriques d'ouvraison de la soie. Cette commune a encore l'espoir de voir ses ressources agricoles s'accroître par le rétablissement de l'ancien canal, ouvert sur le Rhône pour l'arrosage des terres. C'est le même qui doit traverser la plaine de Pierrelatte. La construction en avait été commencée vers le milieu du dernier siècle, sous le nom de *Canal de Provence*, mais elle fut abandonnée peu de temps après, parce que la cour de Rome ne voulut pas en permettre le passage par les terres du Comtat. Les actions furent alors transportées, par arrêt du conseil, sur le canal de Picardie. Ce canal de Provence devait passer par Avignon, couper la Durance et arriver à Saint-Chamas, pour se terminer à l'étang de Berre, qui communique à la Méditerrannée (*a*).

Les vins rouges de Donzère sont fort estimés. Ils se conservent et souffrent le transport. C'est pour cette commune et pour quelques villages voisins, une branche intéressante de commerce.

Toute cette partie de la côte du Rhône est exposée aux inondations du fleuve et à la violence de la bise.

La commune se compose du chef-lieu et d'un petit nombre de maisons éparses. On y compte 350 feux formant une population de 1511 individus.

Les maisons comprises dans l'ancienne enceinte sont mal bâties, mais celles du quartier traversé par la route réunissent assez généralement l'agréable à l'utile.

(*a*) Itinéraire descriptif de la France et de l'Italie, par M. Vaysse de Villiers, page 42.

On ne sait rien de l'origine de Donzère. Le château, dont il ne reste que quelques pans de mur et des souterrains à demi-comblés, est placé sur une hauteur considérable, d'où la vue plane sur le cours du Rhône et se prolonge sur les plaines riantes et fertiles de Vaucluse. C'était une maison de plaisance des évêques de Viviers : il fut bâti dans le 15.e siècle par Claude de Tournon, l'un d'eux. La terre de Donzère, qui leur appartenait, avait le titre de principauté.

C'est la patrie du jésuite Joubert, mort en 1724, auteur d'un *Dictionnaire français et latin*, devenu classique.

MARSANNE. — Bourg et chef-lieu de canton à 37 kilomètres sud de Valence, et 16 nord de Montélimar. Sa population, en y comprenant celle de six hameaux qui en dépendent, est de 1167 individus. Il s'y tient quatre foires par an.

Bâti au revers d'un coteau d'une pente rapide, *les rues* en sont inclinées, et quelques-unes d'un accès *difficile*. Ses remparts détruits à diverses époques et toujours reconstruits, des restes d'anciens édifices et quantité de maisons qui conservent encore des arcs de boutique, en attestant l'antiquité de Marsanne, prouvent aussi que vivifié par le commerce et l'industrie, il fut plus considérable autrefois.

Des restes d'aqueducs semblent même annoncer le séjour des Romains, à qui l'on attribue communément la belle fontaine qui est à l'entrée du bourg.

Après avoir appartenu successivement aux comtes de Valentinois, aux Adhémar de Monteil et au pape, Marsanne rentra dans le domaine du Dauphiné, sur la fin du 15.e siècle.

Le siége de la sénéchaussée de Montélimar y fut transféré momentanément en 1581, à cause des troubles civils et de la peste qui désolaient cette ville.

Les protestans cherchèrent en vain à s'emparer de

Marsanne, en 1588 : Lesdiguières vint y mettre le siége au mois de février, avec 500 hommes à cheval, mille arquebusiers et trois pièces de canon. De Coursas, qui y commandait pour les catholiques, fit une si belle résistance, que les protestans, après avoir tiré 169 coups de canon et fait pendant onze mois d'inutiles efforts, en levèrent le siége le 4 janvier 1589 (*a*).

Le nom de cette commune semblerait venir des marais qu'a formés long-temps le vaste bassin que l'on voit au bas du bourg, et qui, desséché depuis plusieurs siècles, est maintenant la meilleure partie du territoire : le milieu de ce bassin continue encore d'être périodiquement inondé dans la saison des pluies.

Le reste du territoire est sec, aride et graveleux. Ses productions sont les céréales, le vin, la soie et les amandes. Il y a une forêt d'une grande étendue, cédée à la commune en 1354 par la maison de Poitiers.

TAULIGNAN (*Taulignanum*). — Ce bourg est à 10 kilomètres de Dieu-le-fit, 15 de Nyons, 26 de Montélimar, 71 de Valence, et 10 de la route de Lyon à Marseille. C'est un gîte d'étape et un bureau de poste sur la route de Montélimar à Nyons. Il est assez bien bâti. On y remarque une belle fontaine au milieu de la place publique. La population est de 1859 individus.

La partie du territoire située au midi du bourg est la plus fertile ou plutôt la seule fertile : les autres ont si peu de terre végétale, que l'on n'en tire des produits qu'à force de travail et d'engrais. Le territoire est couvert de nombreux coteaux dont plusieurs sont fort escarpés. Il en est, dans la direction du levant et du midi, dont le pied est complanté de vignes qui donnent de fort bon vin. Les eaux du Lez et des ruisseaux

(*a*) Les circonstances de ce siége sont consignées dans les protocoles d'un notaire contemporain nommé Guyon, qui était dans la place : ces protocoles sont aujourd'hui entre les mains de M. Marbaud-Gontier, notaire de Marsanne.

appelés la Berre et la Rialle arrosent le territoire de Taulignan, dont les productions consistent en grains, vin, fourrages et surtout en soie. Il y a plusieurs filatures de cocons, deux fabriques assez importantes pour l'ouvraison de la soie, et cinq foires par an.

VILLAGES.

ALLAN. — Il est à 7 kilomètres sud-est de Montélimar. C'était anciennement une enclave de la Provence. Le village est bâti à l'extrémité sud-ouest d'un mammelon de sable assez élevé. Quelques couches d'argile qui soutiennent ce sable, n'empêchent pas l'eau de le miner au point qu'avant un siècle le mamelon sera vraisemblablement en grande partie éboulé. La population est de 850 individus, dont plus de moitié habitent la campagne. Il y a deux foires par an. On y fabrique des petites étoffes. Le territoire a huit lieues de circonférence : il renferme plusieurs hameaux, tels que *le Ferrent*, *le Sartre*, *le Mège*, *Morsinas*, *Pinton*, etc. On y récolte des grains et surtout du vin et de la soie. Le vin d'Allan rivalise avantageusement avec ceux de Donzère et de Roussas. Il l'emporte de beaucoup sur ceux de Montélimar : les quartiers de *Coudoulès* et de *Monceau* produisent les meilleurs.

C'est dans cette commune qu'ont été plantés les premiers muriers apportés en France.

Allan fut presque toujours habité par des seigneurs puissans qu'y attiraient la salubrité de l'air et la beauté du site.

Sur la fin du 10.e siècle, il appartenait aux Adhémar, qui le vendirent en 1337 à Robert, comte de Provence. Il passa ensuite à la maison de Poitiers, aux Guy-Pape et aux Latour-du-Pin-Montauban.

On y voit le château que J. J. Rousseau avait promis à M. de Latour-du-Pin de venir habiter, lorsque ce gentilhomme alla visiter dans la principauté de Neufchâtel,

l'illustre citoyen de Genève. L'appartement qui lui fut alors destiné conserve le nom de *Chambre de J. J. Rousseau.* « Je regrette beaucoup, m'écrivait M. le colonel » Ferrent, en avril 1817, que ce grand homme ne soit » pas venu demeurer dans mon village ; il aurait pu se » livrer, dans nos vallons, à ses goûts philosophiques, » et botaniser tout à son aise dans la garenne du château » qui est fort riche en simples. Nous éprouverions aujourd'hui une sorte de fierté en parcourant des lieux » que le séjour de l'immortel J. J. n'eût pas manqué de » rendre célèbres. »

On remarque au midi et à quelque distance d'Allan, les restes gothiques de l'église de *Barbara*, ainsi appelée parce qu'elle était autrefois dédiée à Sainte-Barbe. On croit que sa fondation remonte au règne de Charlemagne.

Allan est la patrie du père Alphonse Costadau, professeur en théologie, de l'ordre des frères prêcheurs, auteur des *Signes de nos pensées*, ouvrage en 12 volumes, assez estimé, imprimé à Lyon en 1717.

ANCONE (*Anconia*, *Ancona*). — Petit village sur le Rhône, à 3 kilomètres de Montélimar, dans une plaine agréable et assez fertile. On y compte 426 individus. Il a soutenu en 1586 un siége contre Lesdiguières, qui ne put s'en emparer qu'à la suite d'un assaut qui dura huit heures, et après avoir fait tirer plus de 120 coups de canon. La place fut livrée au pillage.

D'Anville et l'abbé Chalieu veulent que ce soit l'ancienne *Acunum ;* mais le sentiment des antiquaires qui retrouvent cette cité dans Montélimar, a prévalu : il est fortifié par une tradition constante, par le passage de la voie romaine et par divers documens. On n'explique pas toutefois l'analogie qui existe entre le nom d'*Ancône* et celui d'*Acunum*.

BONLIEU. — Commune du canton de Marsanne, à 11 kilomètres nord-est de Montélimar. Sa population

n'est que de 139 individus, encore la plus grande partie est-elle répandue dans la campagne. Les habitans ne s'occupent que de la culture des terres et de l'éducation des vers à soie. Le territoire est traversé par le Roubion, qui y fait de fréquens ravages. Quoique le sol soit généralement peu productif, le nom de Bonlieu, *bonus locus*, donné au village, paraît venir de l'endroit où il est placé, qui est en effet assez riant. Il y avait à Bonlieu un monastère de religieuses, fondé en 1175 par la maison de Poitiers. Les religieuses l'abandonnèrent lors de la guerre des Albigeois, et en 1400 le chapitre général de l'ordre de Cîteaux y établit une abbaye d'hommes. En 1562 les protestans s'en emparèrent, et ils ne l'abandonnèrent qu'en 1606. Vendus pendant la révolution, les bâtimens sont aujourd'hui l'habitation d'un simple particulier.

CHATEAUNEUF-DE-MAZENC (*Castrum novum de Mazenco*). — Village situé entre Montélimar et Dieu-le-fit, à 19 kilomètres de la première de ces villes. Sa population totale est de 1367 individus. Il y a six foires par an, et des fabriques d'ouvraison de la soie. On y fait des tuiles et de la poterie.

En 1394, des troupes revenant d'Italie, avaient traversé la Provence sans que rien s'opposât à leur passage. Mais arrivées sur la limite du comté de Valentinois, le comte qui les regardait, non sans raison, comme un amas de vagabonds et de voleurs, leur défendit le passage dans ses terres : ils voulurent le fléchir; ils le conjurèrent de les laisser passer pour se retirer, promettant de payer les vivres qui leur seraient nécessaires; ils offrirent même des otages. Mais le comte voulait qu'ils déposassent leurs armes, et qu'ils se rendissent à discrétion. Ils s'y refusèrent et se préparèrent à mourir les armes à la main. Ils élurent pour chef Arnaud de Lestrac, l'un d'eux. Ils campèrent dans un poste avantageux, se firent des retranchemens de leurs chariots, et attendirent ainsi

les troupes du comte, qui étaient au nombre de plus de 3000.

Le combat s'engagea à peu de distance du château de Mazenc ; les troupes du comte furent repoussées, le désordre se mit dans leurs rangs, et Lestrac en profita pour les charger avec une grande vigueur. Il les mit en pleine déroute ; enfermées dans des vallons, elles ne pouvaient se retirer ; presque tout fut tué ou fait prisonnier. Lestrac poursuivit sa victoire ; il attaqua et prit Châteauneuf, dont il fit sa place d'armes.

Il s'y jetta avec ses troupes, et il y fut si redoutable qu'il était devenu le maître absolu de la campagne.

Il ne vida la place et ne se retira que sur l'ordre du gouverneur de la province, et à l'arrivée des troupes du roi.

CHATEAUNEUF-DU-RHÔNE (*Castrum Novum supra Rhodanum*). — Cette commune est à 8 kilomètres de Montélimar, sur la grande route de Lyon à Marseille. Son territoire forme une vaste plaine, bornée au nord par celle de Montélimar, à l'ouest par le Rhône, à l'est et au midi par une chaîne de coteaux circulaires, dont les uns sont couverts de bois taillis, tandis que les autres ne présentent que des rochers nus ou des terres infertiles. Ces rochers sont calcaires, et semblent n'être que la continuation de la chaîne des montagnes de l'Ardêche. C'est la même nature de pierre, la même direction dans les couches, qui paraissent avoir été interrompues par une immense fracture, dont l'époque très-reculée remonte peut-être à ces volcans du Vivarais dont il reste tant de traces.

Dans un site pittoresque, au pied du coteau et à peu de distance du Rhône, le village est à l'entrée d'un étroit défilé qui communique avec Donzère. Il était autrefois traversé par la grande route, mais depuis la nouvelle direction qu'elle reçut il y a 50 ans, il en est à un quart de lieue. Entouré de murailles, il était, dans les temps

féodaux, dominé de chaque côté du défilé par un château-fort.

Ses principales productions sont les grains, la soie, les noix, les amandes et surtout le vin : il est fort bon et souffre le transport.

La population de Châteauneuf est de 949 individus, et bien qu'il s'y tienne deux foires par an, les habitans ne font aucun commerce. La montagne qui borne le territoire au midi renferme des mines de fer et *de houille*, et une carrière de marbre blanc veiné de rouge mat. On pourrait aisément les exploiter et en tirer un grand parti.

Ce village n'est, dit-on, que le reste d'une ancienne ville qui fut détruite par les Sarrasins, et dont les ruines se prolongent à une assez grande distance. On voit à un quart de lieue dans la plaine, une vaste enceinte qui conserve le nom de *palais* : elle était fermée par une muraille circulaire que l'on distingue encore. L'intérieur, aujourd'hui couvert de vignes, est *rempli* de décombres qui indiquent l'emplacement d'un ancien édifice, qui fut sans doute remarquable par sa magnificence et son étendue. On trouve dans cet endroit des fragmens de mosaïques, des tronçons de colonnes, des débris de statues, des urnes, des pierres gravées et des médailles romaines.

Près du village, du côté du Rhône, est la fontaine de Morterol, où sont de beaux vestiges d'un bain dont on attribue dans le pays la construction à un proconsul romain.

Enfin sur la cime de la montagne située au midi, on voit la base d'un mur avec des saillies, qui semble indiquer la trace d'un ancien camp retranché.

Châteauneuf est la patrie du marquis de Courbon, lieutenant-général des armées de Venise. Il commandait en chef sous le généralissime de la république, lorsqu'il fut emporté d'un coup de canon au siége de Négrepont en 1688, après avoir contribué par sa valeur et sa pru-

dence à la prise de Coron et à celle de Navarin. Il n'avait que 38 ans. Une passion ardente pour la gloire le porta toujours aux entreprises les plus éclatantes. Il avait commencé par servir comme simple volontaire dans l'armée des Pays-Bas, où il alla s'engager après s'être échappé du collége. Aymar, juge de Pierrelatte et son ami, a publié sa vie à Lyon en 1692, in-12.

CLANSAYE. — A 4 ou 5 kilomètres nord-est de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ce village est au midi et au revers d'une montagne à laquelle il a donné son nom. Cette montagne est digne de l'attention du philosophe et de l'observateur. C'est l'assemblage le plus informe des combinaisons les plus bizarres. On y reconnaît encore les traces de plusieurs âges du monde. La base offre l'empreinte du travail des flammes dont elle est l'ouvrage. La partie moyenne atteste le séjour des eaux de la mer par de nombreuses couches de corps marins pétrifiés. Le sommet est composé d'énormes géodes ferrugineuses, et recouvert d'un sable grossier, également ferrugineux. On rencontre au bas d'un ravin de cette montagne quelques filons isolés de charbon fossile, et parmi ces filons quelques morceaux d'un bitume qui possède toutes les propriétés du succin.

Le foyer des tremblemens de terre qui désolèrent ce canton en 1772 et 1773, était sous la montagne de Clansaye. D'affreuses cavernes, des précipices, des éboulemens considérables, des fentes profondes qui sillonnèrent la terre ; la mort d'une grande quantité de bestiaux, la chûte de plusieurs rochers qui entraînèrent avec eux la perte de la majeure partie du village, en furent les terribles résultats. M. Faujas-de-Saint-Fond a donné le journal circonstancié de ces tremblemens dans son Histoire naturelle du Dauphiné.

Clansaye est aujourd'hui un des villages les plus pauvres et les moins populeux du département. C'est sur son territoire que le torrent des Écharavelles prend sa source.

CONDILLAC. — Il est à 9 kilomètres nord de Montélimar, sur le flanc d'un rocher escarpé, à peu de distance de la grande route. Les abords en sont difficiles, et la population n'est que de 189 individus. On dit qu'il tire son nom du mot latin *condere* (cacher), à cause de sa situation au milieu des bois.

L'ancien château qui, des comtes de Poitiers, passa dans une maison du nom de Priam, existe encore. On voit dans une des salles, appelée le *Porche*, des médaillons peints à fresque, représentant les principaux événemens de la guerre de Troye. Le propriétaire, en la faisant décorer, prit, à ce qu'il paraît, le sujet dans son propre nom qui rappelait les malheurs de la famille de Laomédon. Cette maison de Priam, éteinte depuis long-temps, s'est fondue dans celle des Blacons, qui lui avait succédé dans la terre de Condillac.

LA GARDE-ADHÉMAR. — C'est une commune du canton de Pierrelatte, à 3 kilomètres de la grande route de Lyon à Marseille, et 17 kilomètres sud-est de Montélimar. Sa population est de 968 individus. Il s'y tient une foire le 3 octobre de chaque année.

Le village, auquel les Adhémar de Monteil ont donné leur nom, est à l'extrémité sud du coteau de Montgéard. Il n'offre rien de remarquable, si ce n'est le château appartenant à la famille Narbonne, qui conserve quelques restes de son ancienne magnificence.

La population est toute entière agricole. Le territoire est étendu et bien cultivé dans les parties qui en sont susceptibles, car toutes ne le sont pas : la partie orientale entr'autres offre plusieurs chaînes de rochers arides. Ils entourent le quartier de *Magne*. Des eaux chaudes et limpides jaillissent de ces rochers, et arrosent les belles prairies de ce petit, mais fertile vallon. Au couchant, le territoire forme une plaine que traverse la rivière de Berre. Complanté de vignes, de muriers et de noyers, le sol en est assez bon. L'hiver rigoureux de 1789 y a

détruit l'olivier. Le vin de la Garde-Adhémar est un des plus estimés du département.

LES TOURRETTES. — Cette commune, peuplée de 294 individus, est entre Loriol et Montélimar, à 7 kilomètres de cette dernière ville. Le village est sur le flanc d'un coteau et dominé par un ancien château placé à une hauteur considérable. Adossé à une tour carrée, ce château est petit, mais régulier et fort.

Le Rhône longe le territoire des Tourrettes à l'occident, et la route de Lyon à Marseille passe, non loin du fleuve, dans la partie basse où sont trois hameaux très-rapprochés l'un de l'autre : un de ces hameaux, appelé le *Logis-Neuf*, est traversé par la grande route.

Il y a quelques années qu'on a découvert au quartier de *Lamure*, en creusant une cave, un petit bâtiment carré qui paraissait avoir été un bain : il avait deux à trois mètres de profondeur sur trois à quatre de longueur et de largeur. On y descendait par des degrés. Le revêtement intérieur et le pavé étaient en marbre blanc. Il y avait dans un des angles un gros masque en cuivre et des tuyaux de plomb.

Il ne reste rien de ce monument.

MANAS. — Village du canton de Marsanne, à 17 kilomètres nord-est de Montélimar. Il est situé au pied d'une montagne. Sa population est de 252 individus. La surface de cette petite commune présente une plaine assez unie coupée par un seul coteau. Le Roubion limite son territoire de l'orient à l'occident, et dérivées par un canal, les eaux de la rivière vont arroser les meilleures terres auprès du village. Les habitans sont peu industrieux. Ils se bornent à élever des troupeaux de bêtes à laine et à cultiver leurs champs. Le village est mal bâti. On y voit les vestiges d'un ancien château-fort qui fut assiégé et ruiné par Dupuy-Montbrun en 1573.

Réauville. — Il est à 7 kilomètres nord-ouest de Grignan. Sa population est de 752 individus. Il s'y tient une foire le 18 novembre de chaque année. Il y a de belles carrières de craie et de plâtre.

Au nord du village, et sur une éminence, sont les restes d'un château-fort. Si l'on en croit une tradition, que ne fortifie toutefois aucun document, le parlement de Provence s'y serait réfugié pendant les troubles civils.

Les étymologistes prétendent que Réauville vient de *Regis Villa*, ville ou campagne royale, et ils appuient cette opinion de quelques fleurs de lis sculptées sur une des portes du village.

C'est sur le territoire de cette commune que l'on trouve la vaste et riche forêt d'*Aiguebelle*, *Aqua bella*, ainsi nommée de la beauté de ses eaux : elle sépare pour ainsi dire Réauville de Valaurie. Il y avait dans cette forêt, avant la révolution, une abbaye de l'ordre de Cîteaux, filiation de Morimond, fondée, dit-on, par Saint-Bernard lui-même. Placée au centre de la forêt, dont la verdure et la fraîcheur sont, dans la belle saison, constamment entretenues par de nombreux ruisseaux, c'était une des plus agréables et peut-être aussi une des plus majestueuses solitudes que l'on pût voir. Le monastère fut bâti en 1137. Le local et les terres qui dépendaient de l'abbaye avaient été donnés, pour cette destination, suivant une inscription que rapporte l'abbé d'Expilly, et qu'on lisait autrefois sur un marbre à Aiguebelle, par Gontard, fils de Loup, seigneur de Rochefort (*a*).

Cet établissement fut très-important et très-riche dans les premiers temps de sa fondation : on y a compté jusqu'à 400 religieux. Mais ses revenus diminuant, d'abord

---

(*a*) VI kal. julii, anno ab incarnatione Domini MCXXXVII, dedit Guntardus, Lupi filius, Dominus Rochæ-Fortis, locum istum abbatiæ Morimundi ad abbatiam ibidem construendam in honorem Beatæ Mariæ.

sous le pape Urbain VI, par la création des commanderies perpétuelles, et plus tard sous Henri III, par les taxes de guerre excessives imposées à l'abbaye, le nombre des religieux diminua aussi. Les bâtimens et les terres ayant été cédés, de nos jours, à la légion d'honneur, ils ont été vendus par la caisse d'amortissement, mais la forêt est restée une propriété domaniale.

Des religieux de la trappe ont acquis une partie des bâtimens, et s'y sont établis en 1816. On y en compte dans ce moment 30 ou 40.

SAINT-MARCEL. — Sa population est de 319 individus. Il est à 6 kilomètres de Montélimar, sur la route de cette ville à Crest, au milieu d'un riche vallon qu'arrose un canal tiré du Roubion.

Saint-Marcel ne rappelle d'autre souvenir historique qu'une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, dont les uns attribuent la fondation à Charlemagne, et les autres à un comte de Poitiers. Dès le 5 juillet 985, Lambert, de la famille des comtes de Valentinois, fit à ce monastère une libéralité considérable, qui fut approuvée par Conrad *le pacifique*. L'acte en existe encore. C'est un monument curieux de la manière de stipuler de ces temps-là, et de l'influence des idées religieuses.

On voit aussi par un autre acte de 1037, que, de concert avec sa femme et ses enfans, le comte Adhémar, fils de Lambert, vendit moyennant dix onces d'or, à Saint-Odile, abbé de Cluny et à ses religieux, le prieuré de Saint-Marcel avec tout son territoire. Cette abbaye, qui jouissait de tous les droits consacrés par la féodalité et surtout du droit de juridiction, s'en servit souvent pour fatiguer les habitans qu'elle aurait dû protéger puisqu'ils étaient ses vassaux. On lit à ce sujet, dans un recueil des principaux actes du monastère, des détails d'autant plus dignes de foi que ce recueil est l'ouvrage d'un des religieux.

L'abbaye a duré jusqu'à la révolution. Les bâtimens

sont aujourd'hui une propriété particulière. Le canal du Roubion qui les traverse, présente beaucoup de facilités pour l'établissement de fabriques et d'usines. Elles ne pourraient être mieux placées, soit à cause du voisinage de Montélimar, soit par la proximité du Rhône et de la grande route de Lyon à Marseille.

L'église de Saint-Marcel est très-belle et beaucoup plus vaste que ne le comporte la population actuelle de ce village : elle a trois nefs, et n'a jamais été finie quoiqu'elle soit fort ancienne.

On déterre fréquemment des tombeaux antiques dans la cour de l'ancien prieuré, et surtout dans la partie qui avoisine l'église.

SAVASSE (*Castrum Savassiæ*). — Il est à 7 kilomètres nord de Montélimar, et fait partie du canton de Marsanne.

Sa population est de 1028 individus. La hauteur sur laquelle est bâti le village domine une partie du territoire, et se trouve elle-même dominée par une montagne qui forme un abri contre les vents du nord.

Entr'autres hameaux qui dépendent de cette commune, sont ceux de *Lène* et de *Derbières* : ils sont sur la grande route de Lyon à Marseille, qui, dans cet endroit, est tout près du Rhône. Derbières est un relais de la poste aux chevaux.

On voit au nord-est de Savasse, une église dédiée à Notre-Dame de Gruon, où un concours considérable de peuple va chaque année vers le 8 septembre, dans l'espoir d'obtenir des guérisons miraculeuses.

Le village n'a qu'une seule rue et quelques culs de sac latéraux. On ignore l'époque de sa fondation, mais des ruines considérables, des tours rondes et carrées, quelques-unes touchant aux murailles du village, d'autres qui en sont éloignées, témoignent que l'enceinte en fut plus étendue autrefois.

On assure que c'était une ville qui portait le nom de

de *Mergalant*, et qu'elle fut détruite par les Sarrasins au 8.e siècle.

Le hameau de *Lène* et le ruisseau qui le baigne, tirent leur nom d'un ancien château dont il ne reste plus que la tour à demi-ruinée. Ce nom est l'abréviation d'*Hélène*, que l'on trouve encore dans des actes du commencement du 18.e siècle. D'après une ancienne tradition, cette tour aurait été l'habitation d'une princesse de ce nom, appartenant à la maison de Poitiers, que l'on y aurait renfermée comme lépreuse. Les produits du péage qui y existait encore au moment de la révolution, auraient été, dans l'origine, consacrés à son entretien. Le château était défendu par une espèce de bastion et par des fossés qui s'inondaient.

Il y en a un autre très-fort et très-spacieux au-dessus de la montagne qui domine Savasse, dont il est souvent parlé dans l'histoire des troubles civils et religieux. En 1271 notamment, le duc de Valentinois y soutint un siége contre les troupes d'Alphonse, alors souverain du Comtat Venaissin.

SAUZET. — Il est à 8 kilomètres de Montélimar, sur la route de Crest. Sa population totale est de 950 individus. Il est placé sur une éminence où l'on voit les ruines d'un ancien château. Un canal tiré du Roubion coule à peu de distance, et cette localité présente le tableau riche et varié d'un sol couvert de prairies et de beaux muriers.

On prétend que ce village tire son nom des oseraies considérables qu'ont formées pendant long-temps les délaissés du Roubion, qui, dans son cours, traverse le territoire de l'est à l'ouest. On veut que Sauzet vienne de *saussaie*, lieu planté de saules. Le château a été habité par les comtes de Poitiers, et plus tard par Louis XI, pendant le long séjour qu'il fit en Dauphiné. Plusieurs actes de ce prince sont datés du château de Sauzet. Il s'y créa une petite cour; il y distribua des lettres

de noblesse avec une sorte de profusion, et accorda divers priviléges à des communes et à des particuliers.

Il se tient à Sauzet deux foires par an.

SUZE-LA-ROUSSE (*Seusa*). — Cette commune, placée sur la route du Pont-Saint-Esprit aux Alpes, est distante de Nyons de 30 kilomètres, de Montélimar de 34, et de Valence de 78.

Sa population est de 1386 individus. Son territoire est fort étendu. Légèrement montueux du côté du nord, il forme une plaine sur tous les autres points.

Suze est dans une situation délicieuse, sur la rive gauche du Lez, qui en baigne les murs. Le village est assez bien bâti. Il existe à la porte du sud-est une halle ou place couverte, et à l'extérieur une grande et belle promenade. Cette commune a des fabriques de soie, des fours à chaux et des tuileries. C'est sur son territoire que l'on trouve le seul étang qui soit dans le département.

Le village est dominé par un château d'une architecture gothique, flanqué de tours avec des fossés; à l'est est un mamelon couvert de bois, qui lui sert de parc. L'entrée du château est en face d'un ancien jeu de paume, construit, dit-on, sous le règne de Charles IX, qui passa à Suze lors de son voyage d'Avignon avec Catherine de Médicis, au mois de septembre 1563.

Ce château fut respecté pendant les troubles civils, soit par sa position, soit parce qu'il était défendu par François de la Baume, un des meilleurs officiers du 16.e siècle. Ce seigneur reçut un coup d'arquebuse au siége de Montélimar en 1587, et alla mourir à Suze. On rapporte qu'en s'en retournant, il répétait souvent en parlant à sa jument : *Allons, la grise, mourir à Suze.* On lisait ces paroles au bas d'un tableau représentant ce guerrier blessé, placé par ses écuyers dans une litière.

Les hameaux de *Saint-Bacq* et de *Saint-Torquat*, dépendent de cette commune. Le premier, qui est situé

à l'ouest, en fut le chef-lieu jusqu'au commencement du 13.e siècle, où le siége de la municipalité fut transféré à Suze, à la suite de violences exercées contre les habitans par des vagabonds armés. Le second est situé au nord-est. On y voit une fort belle église d'un goût gothique.

Au quartier d'*Étagnols* sont les ruines d'un monastère des Templiers. Si on en croit la tradition, lors de la destruction de l'ordre, un des religieux y resta caché, et porta long-temps, par ses apparitions nocturnes, l'effroi dans les environs. Elle ajoute qu'un particulier de Suze, nommé André, qui osa l'arrêter, en fut généreusement récompensé.

En 1751, le comte de Suze fit fouiller dans les ruines du monastère, où l'on disait enfouis une chèvre et un chevreau d'or massif, restes, prétendait-on, du crime d'idolâtrie imputé aux Templiers; mais le résultat de ces fouilles fut un crucifix et quelques pièces d'argent.

C'est la patrie de Louis-François de Lille-de-la-Drevetière, poëte dramatique du 18.e siècle, dont plusieurs pièces sont restées au théâtre.

TULETTE. — Il est sur la route du Pont-Saint-Esprit aux Alpes, entre Suze et Saint-Maurice, à 15 kilomètres de Nyons et 41 de Montélimar. Sa population est de 1057 individus.

Il est au pied d'un coteau; ceint de murs avec des tours, et fermé par trois portes régulières, bien conservées.

Il y a une vaste et belle promenade. Le territoire est varié et généralement fertile. Il offre plusieurs sites agréables. La rivière d'Eygues au sud, et le ruisseau de l'*Erren* à l'ouest, donnent quelques arrosages; mais ce qui en procure beaucoup, et de très-précieux, c'est un large canal dérivé de l'Eygues, près de Saint-Maurice, qui traverse et féconde le territoire. L'agriculture est, avec l'éducation des vers à soie, les filatures et les fabri-

ques d'ouvraison, la principale et presque la seule occupation des habitans. Les fourrages y sont abondans. On y cultive aussi l'olivier.

Arrondissement de Nyons.

VILLES.

NYONS ou NIONS (*Neomagus*, *Novidunum*, *Castrum Nionis*). — La ville de Nyons est dans un détroit, large de 50 à 60 toises, au pied d'une montagne appelée le *Devès*, sur la route des Alpes et la rive droite de la rivière d'Eygues. A l'ouest de ce détroit est une vallée qui va se perdre dans les plaines du Rhône ; mais à l'est il n'existe, sur une longueur d'une lieue et demie, qu'une gorge très-resserrée qu'occupent presqu'entièrement la route et le lit de la rivière. On la nomme la *gorge des Pilles* : elle aboutit à un bassin triangulaire où se trouvent, à un de ses angles, le village des Pilles, et plus loin, aux deux autres, les communes de Condorcet et de Curnier ; la première à droite, et la seconde à gauche de l'Eygues.

La ville de Nyons est bâtie partie en plaine et partie sur le penchant du col du Devès. Cette position pittoresque annonce d'elle-même la ville capitale de la contrée. Nyons est en effet comme la clef de cet arrondissement montagneux, formé du pays des anciennes baronnies de Montauban et de Mévouillon (*a*), que limitent au nord le Diois et le Gapençois, au couchant l'arrondissement de Montélimar et l'ancien Comtat Venaissin, et sur les autres points la Provence.

Cette ville est à 32 kilomètres O. N. O. du Buis, 40 S. E. de Montélimar, 90 S. E. de Valence, 35 N. E. d'Orange, 32 E. N. E. de Saint-Paul-Trois-Châteaux,

(*a*) Avant la réunion de ces deux baronnies au domaine delphinal, Nyons était la résidence ordinaire des barons de Montauban, comme le Buis l'était de ceux de Mévouillon.

55 S. S. O. de Die, 12 E. de Valréas, et 15 N. N. E. de Vaison.

Sa population est de 2744 individus.

La vallée à la tête de laquelle elle est placée, présente dans la belle saison le spectacle d'un grand jardin arrosé par de nombreux canaux, tapissé de la verdure des prairies, couvert d'une grande quantité d'arbres dont les fleurs et les fruits embaument les promenades. Deux chaînes de montagnes qui dominent une infinité de collines, servent comme d'amphithéâtre à cette plaine, et l'enveloppent de deux rideaux couverts d'oliviers entremêlés de vignobles et de muriers. Du côté du nord, ces montagnes semblent élever à dessein leurs têtes hérissées d'arbres pour protéger la plaine contre la violence de la bise; tandis que les montagnes du côté du sud semblent les baisser pour donner un libre cours aux rayons fécondans du soleil.

C'est cette vallée (*a*) que la rivière d'Èygues couvre sans cesse de gravier, et qu'il serait si important, comme nous l'avons dit ailleurs, de préserver de plus grands ravages par une digue.

Nyons est le chef-lieu de l'arrondissement, le siége de la sous-préfecture et du tribunal de première instance.

Il s'y tient sept foires par an et deux marchés par semaine, le lundi et le jeudi. C'est dans cette ville que se vendent presque tous les bestiaux et les denrées des environs, dans un rayon de 4 à 5 lieues. Il y a des tanneries, des fabriques de soie et de poterie, et, dans chaque quartier de la ville, une fontaine remarquable par l'abondance et la beauté de ses eaux. On y commerce en draps du pays, en huile d'olive, coutellerie, chapellerie, orfévrerie, quincaillerie, etc. Il existe des eaux minérales sur son territoire, et même des mines de charbon, qui ont reçu un commencement d'exploitation.

(*a*) Elle a environ une demi-lieue de largeur sur 5 à 6 lieues de longueur.

Indépendamment de la route du Pont-Saint-Esprit aux Alpes, qui la traverse, la vallée est ouverte aux voitures du côté de Vaison, d'Orange et de Montélimar.

Nyons est une ville mal bâtie dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Ce n'est que par une ancienne tradition qu'elle se glorifie d'avoir pour fondatrice la même colonie qui sortit autrefois de la Grèce pour s'établir à Marseille. Selon l'abbé d'Expilly, son nom de *Neomagus*, tiré en partie du grec et en partie de l'ancien gaulois, et l'*y* grec qui entre dans celui de Nyons, confirmeraient cette opinion : *Neos* en grec signifie *neuf*, et *magus* en ancien gaulois signifie *ville*. Il est fait mention de *Neomagus* par Ptolémée dans sa géographie, et l'historien du Languedoc donne la ville de Nyons pour un des confins de l'ancienne Gaule Narbonnaise. C'était une des cités principales des Voconces (*a*). Elle est ceinte de murailles flanquées de tours. Il y a quatre portes : ce sont celles *du Pont* au levant, *du Marché* au couchant, de *Saint-Jean* au midi, et *du Clédan* au nord.

Elle est divisée en trois quartiers selon ses différens accroissemens. Chacun de ces quartiers conserve son ancienne enceinte, et ne communique avec les deux autres que par des portails renfermés dans la ville.

Le premier quartier appelé *les Forts*, est l'ancien Nyons. Il embrassait trois forts qui, depuis long-temps, n'offrent plus que des ruines, savoir : *le château Dauphin*, ainsi nommé parce que les Dauphins de Viennois y eurent long-temps une habitation; *le vieux Château* et *la tour Randonne* (*b*).

Le second quartier est celui des *Halles*; c'est la ville actuelle proprement dite. Il est au midi et au pied des

---

(*a*) Voyez l'article de Saint-Paul-Trois-Châteaux, page 313.

(*b*) On voit par un acte du 5 mars 1212, qu'une dame *Randonne* avait hérité de *Dragonnet*, son père, la baronnie de Montauban, dont la ville de Nyons dépendait, et il est vraisemblable que c'est cette dame qui a fait construire la tour qui porte encore son nom.

forts. Il tire son nom d'un vaste carré de galeries que, dans le pays, on nomme *Halles*. Elles s'ouvrent de chaque côté par dix ou douze arcs, et sont en tout temps un lieu très-agréable de réunion et de promenade.

Le troisième quartier est celui des *Bourgs ;* il s'étend depuis la tour du clocher jusqu'au pont construit sur l'Eygues à l'entrée de la gorge des Pilles.

Ce pont est digne de la curiosité des étrangers. D'une hardiesse également noble et frappante, il consiste en une seule arche en pierres de taille. Il a 20 toises de largeur sur 8 ou 10 de hauteur, suivant que les eaux creusent ou élèvent le lit de la rivière. La maçonnerie de ses piles n'a dans œuvre que deux toises d'épaisseur, mais elle est fortifiée de part et d'autre par de grands éperons. Au sommet de son ceintre s'élève une petite tour carrée, de deux toises, sous laquelle on passe. Il y a eu long-temps des portes dans cet endroit du pont pour admettre, refuser ou arrêter les passans.

La pile gauche est percée d'une porte de 9 pieds ½ de largeur sur 11 de hauteur, dont le seuil, au niveau des éperons des piles, est élevé de plus de 10 pieds au-dessus des eaux, qui n'y entrent que dans les grandes crues. Elle a été construite pour faire passer le chemin de Mirabel, qui, en traversant ainsi le bas du pont, conduit par un quart de cercle sur ce même pont ; ce qui a donné lieu à l'énigme qu'*il faut passer sous le pont de Nyons avant de passer dessus.*

Quelques géographes ont prétendu que c'était un ouvrage des Romains; mais d'anciens actes ne font remonter l'époque de sa construction, ou tout au moins de sa restauration, qu'à l'année 1398.

La position de Nyons donnait autrefois à cette place une grande importance.

On voit encore sur le revers du plateau de *Güard* au sud-est, où s'appuie une des extrémités du pont, les ruines d'une citadelle qui commandait le côté gauche de la gorge, tandis que les forts défendaient le côté droit,

ce qui rangeait cette ville parmi les places les plus fortes du Dauphiné.

La citadelle fut démolie par ordre de Louis XIII. Il y avait cependant encore un gouverneur pour Nyons, en 1789, mais il ne résidait point.

Cette ville est une de celles qui furent laissées en otage aux protestans pendant les troubles religieux : ils y étaient en grand nombre, et ils forment encore aujourd'hui la moitié de la population.

Les habitans en sont naturellement gais, vifs et laborieux. Leur territoire sablonneux, qui serait stérile dans des mains moins actives que les leurs, produit du grain, du vin, des fourrages, du chanvre, de la soie, de l'huile d'olive et de très-bons fruits. Les productions principales sont la soie, l'huile d'olive et le vin. La culture des oliviers y est très-soignée et paraît avoir acquis la perfection dont elle est susceptible dans ces contrées : elle absorbe une grande partie du revenu ; aussi le pays n'est-il pas riche ; mais on y est dédommagé par la beauté de la situation, et par la douceur d'un climat où le soleil donne des jours constamment sereins, et sous lequel les maladies populaires, grâces à l'heureuse influence du vent périodique appelé *Pontias*, ne sont guères connues que de nom.

Il y avait à l'époque de la révolution un monastère de religieuses dépendant de l'abbaye royale de Saint-Césaire d'Arles (*a*), et tout près de la ville, sur le chemin de Vinsobres, un couvent de récollets (*b*), dont les bâtimens servent de temple aux protestans et d'hôpital civil.

(*a*) Le monastère de Saint-Césaire fut fondé par Sainte-Césarie, sœur de Saint-Césaire, archevêque d'Arles, dans le 5.[e] siècle, à une petite lieue et à l'ouest de Nyons, au quartier de Saint-Pierre des Champs, où l'on en voit encore les ruines, puis transféré dans l'intérieur de la ville.

(*b*) Le couvent de récollets ne datait que de l'année 1637. Il avait été fondé par plusieurs notables habitans.

Nyons est la patrie du ministre Jacques Bernard, né le 1.er septembre 1658, continuateur de Bayle et de Moréri, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui lui ont acquis beaucoup de réputation. Il est mort à Leyde, le 27 avril 1718.

Du poëte Faucherand de Montgaillard, mort en 1606.

De Jean-Paul Perrin, ministre protestant, auteur d'une histoire des Vaudois, imprimée en latin, en 1610.

Et de Philis de Latour-du-Pin-Lacharce, cette femme célèbre qui montra un si beau courage lors de l'irruption que le duc de Savoie fit en Dauphiné en 1692.

Liée avec la maison de Lacharce, Madame Deshoulières vint à Nyons visiter cette famille en 1674, et quelqu'agréable que dût lui paraître le séjour de Paris, où elle était fort considérée, il lui resta toujours un attachement singulier pour les solitudes du Dauphiné, dont elle disait souvent que l'idée inspirait une sorte de charme à son ame. C'est apparemment ce qui l'engagea, dans la suite, à choisir ce pays pour la retraite de deux de ses filles, qui se firent religieuses à Nyons.

LE BUIS (*Buxum*). — Cette ville, d'une population de 2215 individus, est à 33 kilomètres S. E. de Nyons, 38 de Carpentras, et 118 de Valence. Elle est dans un vallon resserré, mais agréable, que baigne la rivière d'Ouvèze. La température en est fort douce. Placé au centre de plusieurs communes de la partie la plus montagneuse de l'arrondissement de Nyons, le Buis fait avec elles un commerce d'échange que facilitent un marché par semaine, huit foires par an, et une route de communication avec Carpentras, ouverte depuis peu d'années. Il y a des fabriques d'ouvraison de la soie et des tanneries. On y commerce en draps du pays, en laine, chapellerie et orfévrerie. Le vallon de l'Ouvèze, bordé de tous côtés de montagnes élevées, forme la meilleure, mais la plus faible partie du territoire. Ailleurs le cultivateur lutte sans cesse contre l'aspérité du sol, et tire

des produits du flanc même des montagnes. Des murs de soutenement, élevés de distance en distance, retiennent la terre toujours prête à s'ébouler. Plusieurs indices ont fait penser qu'une de ces montagnes, appelée *le Serre*, recelait une mine de plomb, mais elle n'a jamais été exploitée.

On ne sait rien de l'époque de la fondation de cette ville; seulement quelques inscriptions trouvées dans les ruines d'anciens tombeaux, semblent faire croire qu'elle commença par être l'asile de quelque peuplade gauloise civilisée par ses relations et son commerce avec Marseille. On fait dériver son nom des buis qui croissent abondamment sur les montagnes voisines, et dont les collines qui l'entourent, où l'on voit maintenant la vigne, l'olivier et le murier, ont été long-temps couvertes.

Comme toutes les villes de ces contrées que désolèrent les guerres de la féodalité, le Buis prit, au 12.e siècle, un aspect guerrier. Ses fortifications, qui ont existé jusqu'à la fin du 17.e siècle, consistaient en remparts flanqués de tours, environnés de fossés, et en un château-fort, bâti hors de la ville sur le rocher d'*Ubrieux*. Les remparts existent encore; les fossés ont été convertis en jardins, et le château n'offre plus que des ruines. Au démembrement du royaume de Bourgogne en 1032, le Buis passa sous la domination des barons de Mévouillon, qui en firent leur résidence principale. Cette baronnie étant échue aux Dauphins par donation, Humbert II, pendant le séjour qu'il fit au Buis en 1317, à son retour d'Avignon, où il était allé voir le pape, réunit au domaine delphinal la baronnie de Mévouillon, ainsi que celle de Montauban, qui avait été cédée à Humbert Ier par un traité de 1302. Dès-lors le Buis suivit le sort du reste de la province; mais lorsqu'Humbert II remit ses états à la France en 1349, cette ville ne consentit à reconnaître le roi-dauphin et à lui promettre fidélité, qu'après que les députés qu'elle avait envoyés à Humbert, eurent reçu de lui-même l'ordre formel de se soumettre à son successeur.

Elle prit part aux troubles religieux, et ses habitans eurent singulièrement à souffrir des incursions de Dupuy-Montbrun. Ils soutinrent un siége contre les protestans en 1623, et les obligèrent à se retirer avec perte le 1.er octobre : précédemment, et vers l'année 1568, elle avait été prise par Gaspard Pape-de-Saint-Auban, l'un des chefs de ce parti.

La commune du Buis renfermait deux paroisses rurales, l'une à *Proyas* et l'autre à *Saint-Martin*, qui ont été détruites pendant les guerres civiles.

La ville est défendue contre les eaux de l'Ouvèze, par une digue de la longueur de 900 mètres, construite en 1776 : elle a 5 mètres de base sur 6 de haut, dont deux pour les fondations.

Le Buis est mal bâti, mais il y a de belles promenades, notamment une esplanade, près de la digue, qui offre beaucoup d'agrément, et une place publique entourée de halles et plantée d'un double rang d'arbres. A la tête de cette place est une fontaine qui ne tarit jamais.

Il y avait avant la révolution un bailliage qui avait pour ressort le pays des Baronnies, une subdélégation, un grenier à sel, un entrepôt général de tabac, un lieutenant de maréchaussée, une juridiction des traites et gabelles, une communauté de chirurgiens et un couvent de dominicains, fondé en 1294 par Reymond de Mévouillon, et confirmé par une bulle du pape Clément V, du 13 novembre 1309. Aujourd'hui c'est le chef-lieu d'un canton, d'un contrôle des contributions directes; il y a un bureau de poste, une brigade de gendarmerie à pied et un bureau d'enregistrement.

C'est la patrie d'Antoine Lemasson, conseiller et trésorier de guerre en 1590, qui a donné des *Commentaires sur le Dante* et une traduction du *Décameron* de Bocace.

BOURGS.

MIRABEL (*Mirabellum*). — Il est situé sur la rive

gauche de la rivière d'Eygues, à 6 kilomètres sud de Nyons, et 9 kilomètres nord de Vaison. Sa population, portée à 1631 individus dans les anciens dénombremens, est aujourd'hui de 1800.

Le territoire produit des olives qui donnent une huile excellente, de bon vin, de la soie et des grains de toute espèce. Il s'y tient trois foires par an. Il y a des tuileries, et des fabriques pour l'ouvraison de la soie.

Le bourg est entouré de mauvaises murailles percées de quatre portes. Il présente trois enceintes bien marquées qui attestent, et l'antiquité de sa fondation, et ses accroissemens successifs. Sous le régime féodal, il s'élevait dans la première enceinte, connue encore sous le nom de *Courtine*, un château-fort, auprès duquel était une chapelle des Dauphins, remarquable par sa structure antique : c'est maintenant l'église de la paroisse. Il y avait, à quelques pas de là, un oratoire, où les habitans faisaient les exercices du culte séparément des Dauphins : il n'en reste que des vestiges. A l'angle occidental de cette ancienne chapelle des Dauphins, est un des trois piliers sur lesquels a été bâtie la muraille qui forme de ce côté l'enceinte de l'église, telle qu'elle a été agrandie en 1651. Si l'on en croit la tradition, il aurait existé sur ces trois piliers une tour d'une telle hauteur, que, de son sommet, on apercevait la ville d'Orange : elle avait le nom de *Turris Mirabella.*

Au centre du bourg est une place ou promenade publique plantée de deux beaux rangs d'arbres.

Les habitans de Mirabel vont en procession trois fois par an à *Notre-Dame de Beaulieu.* C'est une petite chapelle qui est à l'extrémité méridionale du territoire sur les limites du Puiméras et de Villedieu : il en est fait mention dans un acte du 29 mars 1212, et elle existait déjà depuis fort long-temps.

La plus solennelle des trois processions a lieu le jour de Pâques. Le corps municipal y assiste, et les habitans des villages voisins ne manquent jamais de venir augmenter la foule.

C'est encore à Notre-Dame de Beaulieu que l'on va demander de la pluie ou du beau temps. Après les prières générales, on en fait de particulières pour la famille *Dragonnet* et *Randonne*. C'est celle qui possédait la baronnie de Montauban sur la fin du 12.e siècle et au commencement du 13.e

A un kilomètre de Mirabel, à droite du chemin de Vaison, on remarque *le serre des huguenots*. C'est un coteau où l'on trouve quantité d'ossemens humains et des fragmens de lances, qui prouvent que ce lieu a été le théâtre d'un grand combat. Aucun document n'en détermine ni l'époque ni la cause; l'histoire de la province garde un silence profond ; mais cette dénomination de *serre des huguenots* annonce assez qu'il se fit là une de ces boucheries qui souillèrent l'époque si tristement célèbre du 16.e siècle, où le prosélytisme d'une part, et l'intolérance de l'autre, ensanglantèrent ces malheureuses contrées.

On trouve à un quart de lieue de Mirabel, sur un monticule appelé *Risanne*, dans une terre argileuse et bleuâtre, les balanites dont parle M. Faujas-de-Saint-Fond dans son Histoire naturelle du Dauphiné. Il y en a également au quartier de *la Génestière*.

Dans celui de *la Peyrouse*, non loin de Mirabel, est une fontaine minérale dont les eaux n'ont point encore été analysées.

Mais ce qui est surtout digne d'intérêt, c'est l'espèce de phénomène qu'offre le ruisseau de *la Gaude*. Ses eaux limpides coulent au bas et au nord-est de Mirabel, où elles alimentent une vingtaine de canaux d'arrosage. Elles sont plus abondantes dans les temps de sécheresse qu'en hiver et au printemps. Elles semblent épuisées à chaque saignée de dérivation, mais des sources qui jaillissent partout du lit même du ruisseau, permettent d'ouvrir plus bas d'autres canaux de distance en distance, jusqu'au point où la Gaude se décharge dans l'Eygues vis-à-vis Vinsobres.

MOLLANS — Bâti sur un roc taillé à pic dans une gorge fortifiée par la nature au nord du Mont-Ventoux, sa fondation remonte à une haute antiquité : on croit que c'était une des 19 villes du pays des Voconces. Soit à cause de ses faubourgs et de l'importance de sa situation, soit parce qu'il est entouré de murs, et qu'il avait autrefois deux citadelles, deux châteaux, deux paroisses et deux monastères (*a*), il a été constamment qualifié de Bourg. La population est de 1086 individus.

Il est traversé par la route du Buis à Carpentras, à 8 kilomètres de la première de ces villes, 30 de la seconde, 25 sud-est de Nyons, et 110 de Valence. Le site en est agréable. Les oliviers y croissent et y donnent de très-bonne huile.

Il y a une fabrique pour l'ouvraison de la soie, plusieurs filatures de cocons et quatre foires par an. Les principales sont celle du 26 juillet, que l'on nomme la foire de Sainte-Anne, et celle du 25 avril, connue sous le nom de Saint-Marc. Il se fait à cette dernière un commerce assez considérable de bestiaux et principalement de jeunes agneaux.

La citadelle qui défendait Mollans fut démolie en 1627, par ordre de Louis XIII. On voit encore les restes des deux châteaux qui ont soutenu pendant les troubles religieux, plusieurs siéges, dont un fut marqué par la cruauté de des Adrets, qui força un grand nombre d'habitans réfugiés dans le vieux château, à se précipiter eux-mêmes dans le faubourg.

Lesdiguières commandait celui de 1589, et témoin du courage héroïque de *Constantin Consolin*, combat-

(*a*) Un de ces monastères, dit du *Toulourenc*, dépendait de l'abbaye de bénédictins de Villeneuve-lès-Avignon. Il avait précédemment appartenu aux Templiers. Des travailleurs ayant découvert dans les ruines de cet ancien couvent une caisse de plomb et quelques vases antiques, on continua les fouilles, et on trouva, il y a environ 35 ans, des médailles, des urnes et des couteaux de pierre.

tant seul sur la brèche, il s'écria plusieurs fois : *Sauve le vaillant*.

C'est auprès de Mollans que Montbrun, à la tête d'une petite armée avec laquelle il allait secourir les protestans du Comtat, fut arrêté en 1560, par le comte de Suze et Lamotte-Gondrin.

Un combat très-vif s'engagea ; mais, après des prodiges de valeur, les troupes de Montbrun furent contraintes de céder à la supériorité du nombre.

Un beau pont décoré d'une superbe fontaine sert d'avenue à la porte principale de Mollans. La rivière d'Ouvèze passe sous ce pont, traverse et fertilise le territoire, et va recevoir les eaux du Toulourenc et de la rivière d'Aigue-Marse, qui le séparent du département de Vaucluse.

La montagne du *Chatelard* le met à l'abri des vents du nord, sans nuire à la salubrité de l'air. On remarque au sommet un bassin d'eau douce. Dans le vallon formé par cette montagne et par une autre appelée *le Soutein*, coule une fontaine d'eau minérale qui guérit annuellement beaucoup de maladies, et notamment celles de la peau et de la poitrine. Le Soutein offre plusieurs petites fontaines salées, des bélemnites, des cornes d'ammon, des dents de requin, des coquillages, et diverses autres singularités.

Vis-à-vis du Chatelard est la montagne de *Bluie* : couverte de chênes verts au midi, elle présente au nord toutes sortes d'arbres à fruits ou d'agrément, des bois pour la teinture et les ouvrages de marqueterie, des fleurs rares et des plantes médicinales.

Sur la limite du territoire vers Malaucène, on voit une grotte, qui est surement l'effet des eaux du Mont-Ventoux, ou d'un volcan. Elle est d'une étendue considérable et terminée par un amas d'eau dont on ne peut mesurer la profondeur. Cette source, dite de *la Baume*, se répand dans le lit du Toulourenc, dont elle double les eaux. Les habitans de Mollans y vont faire dans la belle saison de fréquentes parties de plaisir. La voûte est irrégulière

et fort élevée, ornée d'une architecture naturelle et de quelques cristallisations.

On remarque encore à Mollans, une église moderne d'une élégante simplicité, dont l'emplacement a été taillé dans le roc à la hauteur de la voûte.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du nom de ce bourg. M. de Suarès, évêque de Vaison, qui a fait en 1633, la description en vers latins des paroisses de son diocèse, compare le rocher sur lequel Mollans a été reconstruit, à une meule, *more molæ*, d'où il infère que le bourg a pris ce nom ; d'autres veulent que cette dénomination soit tirée de la nature du sol, et quelques-uns du caractère des habitans.

Pierrelongue a long-temps fait partie de cette commune, sur le territoire de laquelle il conserve même encore des droits d'usage.

MONTBRUN (*Castrum Montis Bruni*). — Le bourg de Montbrun est à 20 kilomètres nord de Sault, *département* de Vaucluse, 33 sud-est du Buis, 10 sud-ouest de Séderon et 65 sud-est de Nyons. Il est construit en amphithéâtre sur une colline entourée de montagnes. Au bas et au midi du bourg, est un vallon assez fertile. Ailleurs, les sommets des collines ne présentent guères que des landes, tandis que leur pente fortement inclinée ne permet souvent de les cultiver que jusqu'à mi-côte. Le territoire est baigné par quelques torrens qui occasionnent beaucoup de dommages en hiver et se dessèchent en été.

Un seul ruisseau arrose habituellement les terres qui le bordent. Quelques sources servent en outre à l'irrigation particulière des terrains où elles jaillissent ; mais en général cette commune, d'un sol nerveux et propre à la végétation, souffre des sécheresses de l'été. Ses productions sont les céréales, l'huile d'olive et de noix, le vin et les fourrages : la principale est le blé.

On y voit des carrières d'un plâtre renommé par sa blancheur et sa solidité, dont on tire un parti très-utile

utile pour l'engrais des terres. Près de ces carrières coule une source abondante d'eaux minérales.

Il s'y tient trois foires par an.

La population est de 1152 individus. On rapporte l'étymologie du nom de ce bourg à la couleur des coteaux qui l'entourent, et de celui où il est placé.

Montbrun est fort ancien. Ce fut un des premiers marquisats créés en Dauphiné. On voit dans plusieurs documens qu'il prit une grande part aux troubles religieux. Dévoué au parti protestant, dont le comte de Montbrun était un des chefs les plus considérables, ce bourg lui fournit bon nombre de soldats qui ravagèrent la contrée, assiégèrent et prirent plusieurs places, et soutinrent à leur tour des siéges dans le château de Montbrun, alors fortifié.

Ce château, bâti par l'antique maison Raymond Dupuy, est encore très-remarquable, malgré son dépérissement journalier. Il est si vaste que, du temps du comte de Montbrun, qui vivait avec la magnificence d'un prince, on y logeait jusqu'à cent maîtres, outre vingt pages, ses commensaux. Il entretenait 200 chevaux dans ses écuries pour mettre à contribution les pays voisins.

Cet édifice est sur le roc du côté du nord, et soutenu dans la façade du midi par des terrasses, qui, si elles venaient à s'ébouler, écraseraient la moitié du bourg. L'architecture est un mélange de gothique et de toscan. Des peintures à fresque d'un très-bon goût et d'un style parfait au jugement des connaisseurs, décoraient les plafonds et les murs de plusieurs appartemens : la dégradation de ce beau château fait surtout regretter les objets d'art qu'il renfermait (*a*).

On voit dans la plaine au-dessous de Montbrun, les ruines d'un monastère fondé par les Templiers, qui

(*a*) Ces décorations étaient, en plus grande partie, le fruit des loisirs du célèbre Mignard, qui resta deux ans au château de Montbrun.

passa, lors de la suppression de cet ordre, à des bénédictins de l'abbaye de Villeneuve-lès-Avignon. Persécutés par le seigneur de Montbrun, ces religieux furent forcés d'abandonner leur couvent vers le milieu du 16.e siècle (a). Ils se réfugièrent dans l'abbaye de Villeneuve. Le seigneur, sans autre formalité, s'empara de leurs biens. Quand le calme fut rétabli, l'abbaye les réclama devant les tribunaux : l'affaire fut arbitrée, et il fut convenu que les successeurs du comte de Montbrun garderaient les biens des religieux, moyennant une pension annuelle de 450 francs, qui a été payée jusqu'en 1791.

REMUZAT. — Ce bourg est dans une petite plaine sur la rivière d'Eygues, à 24 kilomètres nord-est de Nyons, et 10 kilomètres sud de la Motte-Chalancon. Il s'y tient quatre foires par an. La route du Pont-Saint-Esprit aux Alpes doit y passer, et en ouvrant des débouchés précieux aux communes de ce canton montagneux, aujourd'hui fermé de toute part, elle y répandra l'aisance, le mouvement et la vie.

Le sol de toute cette contrée est généralement ingrat : il demande une culture soignée et beaucoup d'engrais. Les récoltes principales sont le blé, l'orge, l'avoine, les noix, et, dans quelques communes, le vin et la soie.

On trouve sur le territoire de Remuzat, au quartier de *Champbon*, des géodes qui ont le poli et l'éclat des diamans les mieux travaillés.

SÉDERON (*Sederonum*). — Dans une gorge resserrée

(a) D'après la tradition, et même le nouveau cadastre de la commune, le comte de Montbrun étant un jour sur la terrasse de son château, aperçoit un des moines qui se promenait autour du cloître. Il dit à un de ses gens de lui apporter sa carabine pour tuer un merle, et, avec un horrible sang froid, que l'on ne concevrait point si l'on ne savait jusqu'où l'esprit de secte pousse la barbarie au milieu des discordes civiles, il couche en joue le malheureux bénédictin, et le fait tomber mort. Craignant d'éprouver le même sort, deux autres religieux, ses compagnons, se sauvèrent dans la nuit, et se retirèrent à l'abbaye de Villeneuve-lès-Avignon.

entre les rochers de *la Tour* et du *Crapon*, Séderon est sur le chemin d'Avignon à Orpierre, à 63 kilomètres sud-est de Nyons.

Sa population est de 697 individus.

Il est traversé par la petite rivière de Meuge, qui coule du midi au nord.

Les habitans du pays disent que, bâti autrefois sur le rocher de *la Tour*, le bourg dut son origine à une petite colonie qui, marchant à l'aventure, se fixa sur ce rocher, et que du latin *sederunt* (ils s'arrêtèrent) est venu le nom de Séderon.

Sur la rive gauche de Meuge, au nord et non loin du bourg, sont des prairies que l'on nomme *le Champ de la bataille*, sans que rien fasse connaître l'événement auquel se rapporte cette dénomination.

Le climat de cette commune est beaucoup plus froid que celui des villages voisins, parce que son territoire, d'où jaillissent d'ailleurs de nombreuses sources qui rafraîchissent sans cesse l'atmosphère, n'étant qu'un bassin peu étendu au milieu de montagnes très-élevées, il ne reçoit les rayons du soleil qu'une partie du jour. D'un autre côté, les vents du nord s'engouffrent facilement et presque constamment dans la gorge au débouché de laquelle Séderon est placé.

On n'y récolte guères que du froment, de l'avoine, des pommes de terre et des noix.

C'est un chef-lieu de canton; il y a un bureau d'enregistrement, une brigade de gendarmerie à pied et deux foires par an.

VENTEROL. — A gauche et à peu de distance du chemin de Montélimar à Nyons, à 5 kilomètres de cette dernière ville, et 8 de Valréas, il est sur le penchant d'un coteau, dans un vallon que la montagne de la Lance abrite contre les vents du nord. Ce vallon est assez fertile, mais il est traversé par le torrent de Sauve qui y fait beaucoup de ravages. Cette partie du territoire de

Venterol est couverte d'oliviers, dont l'éternelle verdure contraste agréablement avec l'aridité des montagnes et des rochers voisins.

Le hameau de Noveïzan, que l'on voit au bas d'une autre colline, à une demi-lieue nord-ouest de Venterol, dépend de cette commune, où l'on compte 1033 individus.

Les habitans font le commerce des huiles. Ils les transportent au loin sur des voitures ou à dos de mulet. Il en est aussi qui commercent sur les truffes, qui sont fort bonnes et assez abondantes à Venterol et dans les environs.

On remarque sur un rocher escarpé les ruines de l'ancien *Château Ratico*, qui dominait toute la plaine de Valréas jusqu'à Saint-Paul-Trois-Châteaux. C'était probablement une forteresse ou un lieu destiné à des signaux.

A trois ou quatre cents mètres de la rive occidentale du torrent de Sauve, vis-à-vis de la maison de M. Marre, on trouve, dans un ravin, de nombreuses couches de coquillages fossiles, remarquables par la variété infinie des espèces, et par leur belle conservation.

Le célèbre Élie Saurin a desservi pendant trois ans l'église protestante de Venterol, où il fut envoyé par le synode de la province en 1661.

VINSOBRES (*Vinsobriæ*). — Il est sur le penchant d'un coteau qui domine la plaine arrosée par la rivière d'Eygues, à l'ouest et à 8 kilomètres de Nyons. La situation en est agréable et le paysage varié à l'infini. Le hameau des *Cornu*, à l'orient, vers les confins de Venterol, et celui des *Chauvet*, à l'occident, près des limites de Saint-Maurice, en dépendent. La population de la commune est de 1477 individus. La plaine d'Eygues et le coteau sur lequel est bâti le bourg, sont les meilleures parties du territoire. Dans les autres, le sol est aride, sec et caillouteux. Les productions principales sont les olives, le blé et la soie. L'olivier, qui s'y trouve à l'abri des vents du nord, y est très-beau; le vin y est fort bon aussi,

et ceux qui se plaisent à trouver partout des étymologies, lui attribuent celle de Vinsobres, la chaleur et la violence de ce vin, dit M. de Suarès dans sa Description de l'ancien diocèse de Vaison, en commandant en effet la sobriété.

On prétend qu'il a été battu monnaie à Vinsobres, au coin des premiers princes Dauphins.

On y a compté jusqu'à dix-sept coseigneurs à la fois. Au moment de la révolution il y en avait encore quatre. On y voit la maison dans laquelle le seigneur majeur recevait le serment des coseigneurs et l'hommage des habitans. Elle était flanquée d'une tour, appelée *la Tour de Paris*. On voit aussi des débris de remparts qui annoncent une place qui dut être très-forte aux 15.ᵉ et 16.ᵉ siècles. Elle joua un rôle actif dans les troubles civils et religieux. Il fallut la présence des comtes de Tende et de Suze, avec des forces considérables, pour l'enlever en 1568. Les protestans ne tardèrent pas de la reprendre, et Vinsobres ne retourna à l'obéissance du roi que lors de l'édit de Nîmes de 1629. Un vieux temple situé dans la partie supérieure du bourg fut jusqu'en 1700 l'église des catholiques. A l'époque des trop fameuses *Dragonnades*, l'autorité proposa aux protestans, qui formaient alors comme aujourd'hui plus des deux tiers de la population, de se réunir aux catholiques. Effrayés par ce qui se passait en Languedoc, ils n'osèrent refuser, mais ils objectèrent que l'église était trop petite pour contenir les deux partis. Le gouvernement leva cette difficulté; il fit construire une autre église plus vaste et plus commode : la première pierre en fut posée en 1685, et l'édifice terminé en 1700. C'est l'église d'aujourd'hui. Les protestans cherchèrent à gagner du temps, et finirent par ne pas se réunir. Il y a une douzaine d'années que l'ancienne église leur a été cédée; ils l'ont fait réparer, et l'ont convertie en un fort beau temple. Vinsobres a de mauvaises rues; quelques-unes sont escarpées, mais les maisons en sont assez bien bâties pour une commune rurale.

Les habitans en sont actifs et industrieux. Ils commercent principalement sur les huiles d'olive. Il se tient à Vinsobres trois foires par an.

Au bas du bourg, près du chemin de Nyons à Saint-Maurice, est le château ou plutôt la maison de plaisance de *Véronne*, appartenant à M. d'Archimbault.

Il existe sur la rive droite de la rivière d'Eygues, une espèce de marais d'une étendue considérable. Il recèle une quantité extraordinaire d'oiseaux aquatiques et de passage : aussi est-il sans cesse visité par les chasseurs des environs. Ce marais est appelé *les Laurons*. Ce sont des sources profondes qui n'ont point d'issue, des espèces de puits formés par la nature, dont l'eau vient à fleur de terre. Chaque source est entourée d'un gazon épais qui la couvre presque entièrement, et dont les racines sont si fortement entrelacées qu'elles ne s'enfoncent sous les pieds que pour se relever aussitôt, en faisant jaillir beaucoup d'eau par l'ouverture du puits : il serait dangereux de s'en approcher sans précaution. L'eau de ces puits est toujours très-fraîche, et d'une limpidité que les pluies ne troublent pas. Ils renferment plusieurs espèces de poissons, et surtout des anguilles.

VILLAGES.

AUBRES (*Arbores*). — C'est une commune de 374 individus, dans la gorge des Pilles, à 3 kilomètres au-dessus de Nyons : le village est sur une éminence au pied de laquelle passe la route des Alpes. Il présente cette particularité qu'avant la révolution il faisait partie du Dauphiné et du Comtat Venaissin. C'était un fief avec haute, moyenne et basse justice, dans la mouvance du roi et du pape. Il dépendait, pour la partie du Dauphiné, du bailliage des Baronnies, de l'élection de Montélimar, du parlement et de l'intendance de Grenoble, tandis que pour la partie du Comtat, il ressortissait à la judicature de Valréas et à la vice-légation d'Avignon. C'est pour cela

que l'abbé d'Expilly lui a consacré deux articles distincts dans son Dictionnaire de la France et des Gaules.

BÉSIGNAN (*Besignanum*). — Ce petit village, placé au revers d'une montagne, à peu de distance au-dessus de Sainte-Jalle, n'est remarquable que par le manifeste que M. de Bésignan y publia, de son château, en 1790, contre la révolution française, et par le siége qu'il y soutint contre les habitans des communes voisines réunis à des troupes de ligne. Après le siége, qui ne dura qu'un ou deux jours, le château fut rasé.

CONDORCET. — Il est à un myriamètre de Nyons en remontant la rivière d'Eygues, près de la route des Alpes. Sa population est de 626 individus. Il s'y tient trois foires par an. Son territoire recèle d'abondantes carrières d'un plâtre de la plus grande beauté : il en est de gris, de rouge et de blanc. C'est pour cette commune une branche d'industrie. Il y existe aussi une mine de plomb dont l'exploitation, commencée avec succès en 1786, fut abandonnée peu d'années après, faute de fonds pour continuer les travaux, et sans doute aussi par l'effet de la révolution.

Entouré de murailles et mal bâti, Condorcet est sur le penchant d'une éminence fortement escarpée, au sommet de laquelle on voit les ruines d'un château que tout annonce être très-antique. Il y a dans l'intérieur une espèce de temple si solidement construit que, quoique découverts et livrés depuis des siècles à toute la rigueur des intempéries, les murs et la voûte en sont encore intacts.

Le village fut assiégé et pris d'assaut par Dupuy-Montbrun en 1573, mais les habitans étant parvenus à se retirer dans le vieux château, où ils avaient douze pièces de canon, forcèrent presque aussitôt ce chef de parti à rendre la place.

Condorcet a donné son nom à l'ancienne famille des

Caritat, qui possédait des biens et une fort belle maison au bas du village.

CORNILLON. — On n'y compte que 284 individus, la plupart dispersés dans la campagne : il est au nord et à 6 kilomètres de Remuzat. C'était autrefois le chef-lieu d'une vallée composée de sept ou huit communes, que défendait un château-fort isolé, que l'on voit encore dans l'espèce de péninsule formée par le torrent d'Oule. Ce château, qui paraît remonter à des temps très-reculés, aura surement échappé à la fureur destructive des Sarrasins, tandis que l'ancien Cornillon a été réduit en cendres par ces barbares. Il était bâti sur la colline qui domine le village actuel. L'enceinte en est encore marquée, par ses antiques murailles, sur une longueur de 650 mètres du nord au midi, et une largeur de 500 mètres : elles en ont près de trois d'épaisseur, et leur extrême solidité fait l'étonnement des gens de l'art.

Les productions du territoire sont les mêmes qu'à Remuzat.

FERRASSIÈRES. — Situé à l'extrémité sud-est du département, ce village, dont la population n'est que de 333 individus, est à 10 kilomètres de Montbrun, 12 de Séderon, 71 de Nyons et 146 de Valence. C'est une tradition constante dans cette localité qu'il a existé sur la colline de *Coulet de Lani*, une bourgade de ce nom, que réduisit en cendres un parti d'hommes armés, qui, pendant les guerres féodales, tomba sur ce bourg à l'improviste.

La charrue y retire journellement encore des décombres du sein de la terre.

Les habitans qui échappèrent à ce désastre, élevèrent tout près de leurs anciennes demeures d'autres habitations pour continuer de cultiver la terre, et formèrent, avec le temps, la nouvelle commune de Ferrassières. Elle se compose de deux hameaux : l'un,

Ferrassières de Barret, parce qu'il se trouve sur la limite de Barret de Lioure, est encore nommé *les Pascaux*, à cause de ses habitans qui s'appellent presque tous Pascal; l'autre est *Ferrassières de Montbrun* : c'est le chef-lieu de la commune.

Le territoire forme un vallon d'une assez grande étendue, entouré de montagnes et en partie couvert de bois; la terre n'y est pas arrosée par le moindre ruisseau. On n'y voit jaillir que quelques sources peu abondantes dont on recueille soigneusement l'eau dans des citernes pour le besoin des habitans.

Cette pénurie se fait sentir tout le long de la chaîne de montagnes qui se dirige vers la Durance.

On en attribue la cause à la nature du sol, qui, étant pierreux et très-spongieux, laisse passer les eaux qui vont grossir la belle fontaine de Vaucluse, dont la source n'est guères loin de Ferrassières.

Il se forme de temps en temps sur le territoire de cette commune des abymes qui reçoivent les eaux pluviales, attirent et engloutissent des masses assez considérables : lorsque cela arrive, l'eau de la fontaine de Vaucluse, d'ordinaire fort limpide, prend la teinte rougeâtre de la terre de Ferrassières. Il existe un assez grand nombre de ces excavations profondes, que l'on prendrait pour des cratères de volcans éteints, si l'on ne savait qu'elles ne se forment jamais qu'à la suite des pluies, et qu'à aucune époque il n'en est sorti ni lave, ni cendre, ni fumée.

On remarque à Ferrassières un château appartenant à la maison Vaulserre-des-Adrets. Il est vaste, ceint de remparts, flanqué de tours, et assez bien conservé. Placé au milieu des bois, ombragé par des arbres séculaires d'une grande hauteur, le silence profond qui y règne, et que ne trouble pas même le gazouillement des oiseaux, inspire une sorte d'effroi religieux. On dirait que cette forêt était présente à l'imagination des poëtes de l'antiquité, lorsqu'ils décrivaient les bois consacrés aux Dieux de la Grèce et de Rome.

LA CHARCE. — Cette commune est à 14 kilomètres de Remuzat, et 38 de Nyons. Le pays est montagneux et la population, de 232 individus, est toute protestante.

La Charce n'a rien de remarquable, si ce n'est son ancien château, qui domine d'un côté le village, et de l'autre un vallon. La structure en est un peu ovale, et les bâtimens paraissent encore assez solides, quoique inhabités depuis long-temps. Il y a une douzaine d'années qu'en y faisant des fouilles, on trouva des *fusils* de rempart, quelques bombes et une pièce d'artillerie en fer de la grosseur et de la forme d'un petit baril. Elle était cerclée, et de gros anneaux ont fait présumer qu'ils étaient destinés à attacher ces espèces de canons audessus des portes du château, pour le défendre en mitraillant les assaillans.

On croit que le village ne remonte pas au-delà de l'année 1563, époque où Jean de Montauban y envoya une colonie de 14 habitans. Auparavant, il n'y avait qu'un monastère appelé *Saint-André-d'Entraygues*, à cause des ruisseaux qui en entourent l'emplacement, et forment une sorte de presqu'île.

LA CHAU (*Calma*). — Il est à 8 kilomètres de Séderon, et 71 de Nyons. Il limite les départemens des Hautes et Basses-Alpes, et sa population est de 754 individus. Il s'y tient trois foires par an. Il est dans une plaine ou plutôt un vallon assez étendu, agréable en été, mais très-froid et très-exposé aux vents en hiver. Le village est assez bien bâti : les rues en sont larges. A peu de distance coule la petite rivière de Meuge. Elle est ordinairement guéable en toute saison, mais comme elle reçoit les eaux des torrens et des montagnes voisines, elle devient elle-même, à la moindre pluie, un torrent redoutable. On voit dans les champs, au sud-est de la Chau, l'église de *Notre-Dame*, bâtie dans le 11.e siècle. Elle appartenait à un couvent de bénédictins, dont le monastère est entièrement détruit. Cette église, dans le genre

gothique, a résisté au temps. Elle renferme un tableau représentant l'assomption de la Vierge; il est estimé des connaisseurs, et quelqu'antique qu'il soit, il a encore toute la fraîcheur et la beauté de son coloris. Les Templiers eurent aussi à la Chau un monastère qui fut démoli en 1318, lors de la suppression de l'ordre. Il reste quelques parties des bâtimens, qui servent maintenant aux usages agricoles.

LES PILLES. — C'est un village de l'ancien Comtat, enclavé dans les Baronnies, à l'est et à 7 kilomètres de Nyons, sur la rive droite de l'Eygues. Sa population est de 619 individus. Il est entre deux rochers escarpés et très-resserrés, qui forment un détroit, où se réunissent plusieurs chemins qui descendent de divers points du Dauphiné. Le village est traversé par la route du Pont-Saint-Esprit aux Alpes. Le nom des *Pilles* paraît venir du mot grec *pylos*, détroit : ne peut-on pas présumer qu'il lui fut donné par les Phocéens auxquels on attribue la fondation de Nyons, et qui vinrent de Marseille s'établir dans ce canton?

La position des Pilles était trop intéressante pour qu'on ne l'eût pas fortifiée avant l'invention de la poudre à canon, et dans les temps féodaux. On aperçoit encore des vestiges de fortifications des deux côtés du détroit. Dans le 16.e siècle, les protestans furent presque toujours maîtres des Pilles. On voit cependant, par les Mémoires de Pérussis, qu'il fut pris vers l'an 1574, par le comte de Villeclaire, général du roi et du pape : il fut même rasé ; mais en 1577, Colombaud de Poméras, fameux capitaine protestant, s'en empara de nouveau, et en fit rétablir les fortifications. L'année suivante, un des articles du traité de pacification conclu à Nîmes pour le Comtat et le Languedoc, ordonna que le château des Pilles serait rendu au pape, que l'on en détruirait entièrement les fortifications, et qu'on donnerait à Colombaud une somme de 2000 livres à titre d'in-

demnité : c'était beaucoup pour ce temps-là, et une stipulation pareille, qui se fit pour Menerbes, boulevard des calvinistes dans le Comtat, inutilement assiégé pendant plusieurs années, prouve encore mieux l'importance que l'on attachait au fort des Pilles.

Le territoire est très-circonscrit. Il ne s'étend un peu que vers Montaulieu et Châteauneuf de Bordette, sur la rive gauche de l'Eygues. Ce qui appartient aux Pilles, sur la rive droite, ne suffit pas même pour contenir toutes les maisons du village : il en est qui se trouvent sur le territoire de Coudorcet, à l'est, et sur celui d'Aubres, à l'ouest.

C'est dans ce détroit que souffle le vent périodique connu sous le nom de *Vésine*, dont nous avons déjà parlé.

MÉRINDOL (*Mérindolium*). — Ce village, d'une population d'environ 400 ames, est au sommet d'une montagne de difficile accès, non loin du chemin de Nyons au Buis, à 23 kilomètres de la première, et à 10 de la seconde de ces villes. On y jouit du point de vue le plus rare et le plus majestueux. Au nord et à l'est, ce sont de longues chaînes de montagnes élevées, qui se divisent en mamelons innombrables; tandis qu'à l'ouest et au midi, on distingue les plaines de Vaucluse, le cours du Rhône sur une longueur considérable, et une partie du Vivarais et du Languedoc. La beauté de cette position n'en compense pas les inconvéniens. Mérindol est exposé à l'influence de tous les vents. Le sol est sec et aride, sillonné de toutes parts par des ravins et des torrens. L'eau y est fort rare : une fontaine peu abondante au bas et à quelques centaines de mètres du village, est toute la ressource des habitans. Les principales productions du territoire sont le vin, l'huile d'olive et la soie : le vin surtout en est assez estimé.

Le hameau d'Aguillan, situé sur le torrent d'Aigue-Marse, entre Mollans et Mérindol, dépend de cette dernière commune. C'est la meilleure partie du territoire.

Il y a de belles carrières de plâtre en pleine exploitation entre Mérindol et Propiac, au pied desquelles coule une source d'eaux minérales qui attire annuellement beaucoup d'habitans des environs et des cantons voisins.

En 1302, Raymond de Mévouillon et le prince d'Orange se disputèrent la terre de Mérindol. Le prince en prit possession de vive force, et pour attirer le pape dans ses intérêts, il reconnut la tenir en fief de l'Église. Raymond fit le siége de la place et le Dauphin vint à son secours. Le gouverneur du Comtat rendit un jugement contre eux, mais Raymond en appela au pape, et continuant le siége du château, il le reprit au mois de juillet de la même année.

Lesdiguières s'en empara en 1586. Les protestans le conservèrent long-temps, et leurs troupes y soutinrent, à diverses époques, des siéges avec avantage.

C'est à Mérindol que Dupuy-Montbrun, trahi par un des siens, lorsqu'il quittait la France en 1560, pour se retirer à Genève, échappa au danger qui le menaçait, en se jetant par une fenêtre, et en échangeant ses habits contre ceux d'un paysan qu'il rencontra au moment où il errait dans la campagne.

La conformité des noms et le peu d'éloignement ont quelquefois fait confondre ce village avec Mérindol que l'on trouve à trois lieues de Cavaillon, et dans lequel le parlement d'Aix fit faire en 1545, pour des opinions religieuses, d'horribles massacres, connus sous le nom de *massacres de Mérindol et Cabrières*.

MÉVOUILLON ou MÉUILLON, MÉOUILLON (*Medullio, Castrum Medullionis*). — C'était une ville des anciens Médulles, qui devint, au démembrement du royaume de Bourgogne, une forteresse importante et le chef-lieu d'un petit état indépendant, qui, sous le titre de baronnie, comprenait une quarantaine de communes des environs. Possédée pendant plusieurs siècles par la famille des *Raymond de Méüillon*, dont le nom est célèbre dans

les annales de la province, cette souveraineté passa au Dauphin de Viennois par suite de la donation qu'en avait faite à ce prince en 1317, en s'en réservant l'usufruit, Raymond de Méüillon, contre le vœu et l'intérêt de sa famille. Un neveu de Raymond, Agout de Baux, de la maison des princes d'Orange, fut particulièrement irrité de cette donation, qui le privait de la plus belle portion de l'héritage de son oncle. Il suborna un cuisinier qui se chargea d'empoisonner le baron. Surpris dans l'exécution de son crime, ce cuisinier fut arrêté, poursuivi et condamné à mort le 23 juillet 1323. Après l'avoir traîné nu sur une claie, attaché par les pieds à la queue d'un cheval, depuis la porte du château de Mévouillon jusqu'aux jardins de Villefranche, en le tenaillant en huit parties du corps avec des instrumens tranchans et ardens, on le pendit aux fourches publiques.

L'histoire, qui nous a transmis les détails de ce cruel supplice, se tait sur la peine encourue par Agout de Baux, et on s'en étonne peu : il était trop puissant pour que la justice pût l'atteindre.

Le fort était bâti sur une colline isolée et environnée d'un roc taillé à pic. Il dominait la plaine que forme le territoire de Mévouillon.

Les protestans, sous les ordres de Dupuy-Montbrun, s'en rendirent maîtres en 1573. Les catholiques, qui bloquaient le fort, se flattaient de le réduire par la famine. Un mois s'était écoulé; il ne restait que trois boisseaux de blé et un porc, et après avoir livré le blé à cet animal, on le jeta, ainsi repu, dans le camp des assaillans, qui, croyant les vivres abondans dans la place, se retirèrent.

Cependant les protestans, contraints de l'abandonner peu d'années après, voulurent la reprendre en 1591. César Nostradamus, dans son *Histoire et Chronique de Provence*, imprimée à Lyon en 1614, rapporte que Gouvernet, après un blocus de onze mois, prit Mévouillon par famine et le ravagea. *C'était*, dit-il, *un fort inforçable.*

Les protestans en étaient encore maîtres en 1626, et Lesdiguières, leur ancien chef, devenu maréchal de France et connétable, voulut s'emparer de cette place. Il donna, de Valence, où il était retenu par son grand âge et par une maladie grave, l'ordre d'assiéger Mévouillon : Montauban, qui était alors à la tête des protestans dans cette partie du Dauphiné, y commandait. Le fort capitula le 23 septembre, après un siége de 46 jours, conduit suivant les instructions du connétable, par Bertrand de Morges, seigneur de Lamotte-Verdeyer, un de ses lieutenans.

En 1684, au mois d'avril, le fort fut démoli par ordre de Louis XIV. Il y avait pourtant encore, à l'époque de la révolution, un gouverneur et un lieutenant de roi pour Mévouillon, mais ils n'y paraissaient point.

Cette place déclina sensiblement après sa réunion au Dauphiné : les nombreux siéges qu'elle soutint, contribuèrent beaucoup à sa décadence. Elle fut telle que, sous Louis XIII, il ne restait déjà plus de l'ancien Mévouillon que le fort, et, comme aujourd'hui, une vingtaine de hameaux.

Il est à 8 kilomètres de Séderon, et 55 de Nyons. Sa population est de 702 individus. Le territoire est étendu, mais peu productif. On n'y récolte que du blé, du seigle, de l'avoine et des noix : c'est dire que le pays n'est pas riche.

MONTAUBAN (*Castrum de Monte Albano*). — C'était anciennement une des deux baronnies souveraines dont le pays a conservé le nom. Montauban était alors sur une hauteur, entouré de murailles, et défendu par un château-fort : l'emplacement qu'il occupait n'offre plus que des ruines. La commune se compose des hameaux de *Ruissas*, de *Bons*, de *la Combe* et de *Sommecure*, distans de plus d'une demi-lieue l'un de l'autre, et ne formant ensemble qu'une population de 549 individus. Il n'est aucun de ces hameaux qui ait retenu plus particulièrement que les autres le nom de *Montauban*.

Le territoire est couvert de montagnes, coupé en tous sens par des torrens, et sillonné par de nombreux ravins, ce qui en rend la culture ingrate et pénible. Les habitans n'ont cependant pas d'autre industrie. Il y existe une mine de charbon, mais elle n'est point exploitée.

Montauban est à 16 kilomètres nord-ouest de Séderon, 47 sud-est de Nyons, et 130 de Valence. Il est sur le chemin du Buis à Orpierre, par *le Col de Perti*, qui le sépare de Laborel : ce col, remarquable par sa longueur et son élévation, est couvert de neige une grande partie de l'année.

La montagne de Chamousse, située sur le territoire de Montauban, est renommée par l'abondance et la variété de ses plantes médicinales.

La rivière d'Ouvèze y prend sa source.

PIERRELONGUE (*Petra longa*). — Village d'une population de 183 individus, à 2 kilomètres de Mollans, sur la route de cette commune au Buis. Dans un *site* agréable, quoique resserré entre deux montagnes, il est arrosé par l'Ouvèze, et entouré de prairies et de vergers d'oliviers. Le village est dominé par les ruines d'un vieux château construit sur un roc entièrement isolé, dont les couches sont perpendiculaires à l'horizon. C'est de ce rocher, haut de 7 à 8 toises, et d'une forme irrégulièrement cylindrique, que dérive le nom de Pierrelongue. Le château fut assiégé et pris par Lesdiguières en 1586.

Il y a dans ce village une fabrique d'ouvraison de la soie.

SAHUNE (*Assedunum*). — Cette commune est placée au revers d'une montagne fortement escarpée, au bas de laquelle coule la rivière d'Eygues et passe la route des Alpes. Elle est à 12 kilomètres au-dessous de Remuzat, et 16 au-dessus de Nyons. Sa population est de 570 individus : il y a des oliviers dans les endroits abrités. On y recueille beaucoup de prunes, dont on fait un objet de commerce.

commerce. Il existait sur le territoire de Sahune, au quartier de *Saint-Jean*, un monastère dépendant de l'abbaye de Saint-May. On le réunit au prieuré, et lors de la prise de François I.er devant Pavie, en 1525, le prieur, qui fut imposé pour la rançon de ce prince, vendit au seigneur du lieu, afin de se libérer, et moyennant 500 fr., les fonds et les bâtimens du monastère, à l'exception de la chapelle, qui existe encore.

Le village était fortifié pendant les troubles religieux, et en 1573 il fut assiégé, pris et repris tour-à-tour, par les catholiques et les protestans.

Il se tient à Sahune deux foires par an.

SAINT-AUBAN. — C'est une commune du canton du Buis, sur le chemin de cette ville à Orpierre par Montauban. Sa population est de 488 individus.

Le village est sur la rive gauche de l'Ouvèze; il est bâti sur un rocher fort élevé, d'un assez difficile accès.

On y voyait autrefois un château-fort, ce qui fit donner à ce village le nom de *Castrum Sancti Albani*, sous lequel il est indiqué dans les anciens titres.

C'est la patrie de M. d'Albert de Rions, l'un des officiers généraux les plus distingués de l'ancienne marine française, et le même qui commandait en chef à Toulon en 1790 : il est mort à Saint-Auban en 1803, dans un âge très-avancé.

SAINTE-JALLE (*Sancta Galla*). — Il est dans la vallée que forme son territoire avec une partie de ceux de Bésignan, de Bellecombe et de Saint-Sauveur, à 12 kilomètres du Buis, et 18 de Nyons. Sa population est de 604 individus.

On voit dans les champs, à peu de distance de Sainte-Jalle, une ancienne église qui ne sert plus à l'exercice du culte. On a prétendu que c'était originairement un temple consacré à Bacchus; mais des groupes grossièrement

sculptés, et, si je ne me trompe, quelques inscriptions que l'on voit sur la façade, paraissent contredire cette opinion, et assigner la construction de cet édifice à des temps plus modernes.

La tradition fait remonter la fondation de Sainte-Jalle au 10.e siècle, et elle veut, ce qui est assez probable, que le nom de ce village vienne d'une chapelle érigée dans les environs en l'honneur de Sainte-Jalle ou Sainte-Galle.

Pendant les troubles religieux, ce n'était qu'une petite place assez mal fortifiée : elle appartenait à la maison de Tholon. Lesdiguières l'attaqua au mois d'avril 1586 : elle fut battue par trois pièces de canon, et soutint quelque temps l'assaut ; mais elle finit par se rendre par composition. Elle ne dut qu'à Saint-Auban, l'un des chefs de l'armée protestante, de n'être pas livrée au pillage.

Il se tient à Sainte-Jalle trois foires par an. Le blé et les noix sont les productions principales de son territoire.

SAINT-MAURICE. — On y compte 475 individus. Il est agréablement situé sur la route des Alpes, dans la plaine qu'arrose et dégrade la rivière d'Eygues, à l'ouest de Nyons, dont il n'est éloigné que de 12 kilomètres. Sa fondation remonte à l'année 1333. Il est remarquable par ses belles eaux, et par une fontaine très-abondante que l'on voit à l'entrée sud-ouest du village. C'est de là qu'il tirait le nom de *Maurice-belle-fontaine*, sous lequel il fut connu dans la révolution. L'huile d'olive et le vin de Saint-Maurice sont fort estimés. Il s'y tient une foire le lundi qui suit le 22 septembre.

SAINT-MAY. — Dans les montagnes, près de la rivière d'Eygues et de la route en construction du Pont-Saint-Esprit aux Alpes, il est à 6 kilomètres de Remuzat, et 38 de Nyons. Sa population n'est que de 234 individus, et

quoiqu'il y ait quelques oliviers dans les lieux abrités, le pays est généralement pauvre.

On lit dans divers documens, et surtout dans le bréviaire de l'ancien diocèse de Sisteron, dont ce village a fait partie, que Saint-Marius, abbé d'un couvent de bénédictins situé au quartier de *Saint-Laurent*, y mourut en l'année 555. On croit que le village existait déjà, ou tout au moins qu'il fut alors fondé par l'abbaye. Il s'est long-temps appelé *Biscodon* ou *Boscodon*, et il serait difficile de donner à ce nom une étymologie plus satisfaisante que les deux mots celtiques *Bos*, forêt, et *Don* ou *Dun*, montagne. Il adopta par la suite Saint-Marius pour patron, et en prit le nom.

Avant la révolution, les administrations ne le connaissaient que sous celui de Saint-Mary, que l'on a corrompu ou adouci depuis en celui de Saint-May.

On voit sur la montagne de Saint-Laurent, les ruines de l'ancienne abbaye : ce qui reste du monastère et de l'église continue d'attirer l'attention des curieux.

Cette montagne est encore remarquable par des rochers inaccessibles, de plus de deux lieues de circonférence, qui l'entourent au levant, au midi et au couchant, et par les coquillages pétrifiés et les pierres sulphureuses, d'une couleur ressemblant à celle du bronze, que l'on y trouve abondamment.

CHAPITRE III.

Agriculture.

§ 1. Terres labourables.

De *la culture et de ses produits.* — On a pu juger par tout ce que nous avons dit jusqu'ici, qu'il est peu de contrées susceptibles d'autant de variétés dans les productions que le département de la Drôme; mais on aura vu aussi que, par sa position et les montagnes qui le couvrent, il se refuse aux travaux de grande culture qui économisent les bras et le temps, et que son sol, en général maigre et sablonneux, est naturellement peu fertile.

Cependant l'agriculture y a fait proportionnellement autant de progrès que dans les autres parties de la France. On le doit à la suppression de la dîme et des droits féodaux; au partage des biens communaux restés jusques là sans culture; à la vente des domaines nationaux, qui a augmenté le nombre des propriétaires cultivant par eux-mêmes, avec cette activité et cette intelligence qu'inspire l'intérêt de la propriété dégagé de toute entrave; à l'emploi du plâtre comme engrais, qui a permis de multiplier les prairies artificielles; au papier monnaie, qui, en donnant au cultivateur un moyen, à la vérité plus facile que juste, de se libérer, a répandu l'aisance dans les campagnes : on le doit encore aux bons préceptes et surtout aux bons exemples de culture; aux mêmes causes enfin qui ont amené l'accroissement de la population. Auparavant, l'agriculture se traînait péniblement sur la trace d'une aveugle routine, et la misère de la plupart des cultivateurs ne permettait pas qu'elle sortît de cet état de langueur.

L'amélioration survenue de nos jours eût été plus

grande encore, si des guerres continuelles n'avaient pas enlevé tant de bras aux campagnes, et n'y avaient rendu si chers la main d'œuvre et les gages des domestiques ; si la police rurale eût été mieux exercée ; si l'intérêt de l'argent n'eût pas été si long-temps hors de proportion avec le prix des denrées ; si les cultivateurs n'eussent pas eu à supporter tant de réquisitions de bestiaux, de chevaux et de mulets ; si enfin les habitans des montagnes ne se fussent pas livrés avec tant d'imprudence à de funestes défrichemens.

Cette amélioration deviendra, dans l'état de paix, chaque jour plus sensible. Nous devons du moins espérer que plusieurs des causes qui nuisaient aux progrès de l'industrie agricole, cesseront, tandis que celles qui les favorisent, continueront d'exercer leur salutaire influence, et d'exciter l'activité et les encouragemens parmi les propriétaires et les cultivateurs.

Mais on ne peut redire assez que l'impôt foncier est trop élevé. En consultant les auteurs qui ont écrit sur cette branche d'économie publique, en remontant aux causes de prospérité chez des peuples voisins, en cédant à l'expérience acquise même parmi nous, on se convaincra que les terres, dans un système bien entendu de contributions, doivent toujours supporter le plus léger fardeau. La première et la plus importante mesure pour faire prospérer l'agriculture serait de réduire les charges foncières, dès que les circonstances le permettront, au 7.e ou au 8.e du produit net, en principal et accessoires. On pourrait reporter cette réduction sur les contributions indirectes, car on reconnaît maintenant que l'impôt sur les consommations est le moins onéreux et le plus facile à recouvrer, en ce qu'il se confond avec la valeur de la marchandise ou de la denrée qui le supporte, et que le contribuable l'acquitte sans se plaindre, parce qu'il peut choisir, pour acheter les objets dont il a besoin, le moment qui lui convient. Il n'est d'ailleurs pas douteux que la diminution de l'impôt foncier ne fît

hausser le prix des immeubles, et que le produit des droits d'enregistrement augmentant dans la même proportion, ne procurât déjà au trésor quelque dédommagement.

Le parcours et la vaine pâture ne sont point en usage; il y a peu de terres encloses, et on ne peut espérer de voir augmenter les clôtures que lorsqu'on aura soulagé les propriétaires d'une partie des charges qui pèsent exclusivement sur eux.

Les engrais ordinaires sont le fumier, le plâtre, le mélange des terres et des feuillages verts. L'emploi de la marne comme engrais s'introduit aussi dans quelques localités. On cultive encore avec succès pour la même fin l'ers et le lupin. L'un et l'autre sont jetés en terre dans le mois de juillet ou d'août; ils fleurissent en octobre, et c'est le moment où la plante s'enterre à la charrue pour fumer les grains hivernaux.

Dans le nombre des propriétaires qui n'exploitent pas par eux-mêmes, il en est qui afferment leurs terres à prix fixe, soit en argent, soit en denrées; mais le plus grand nombre des exploitations est confié à des grangers ou métayers. Le maître supporte la totalité de l'impôt foncier, se charge de la réparation des bâtimens, et fournit la moitié des bestiaux, des charrettes et des tombereaux : l'autre moitié est à la charge du granger, qui supporte ordinairement seul la dépense des charrues, du ferrage et de l'entretien des harnois.

Il n'est pas chargé de la récolte des céréales; il est d'usage presque partout de la confier à des ouvriers du pays : on les appelle *dîmiers*. Ils font la moisson, soignent les gerbes, aident à les transporter, les mettent en meule, les battent, vannent le grain et le rendent au grenier, pour une quotité déterminée de la récolte : c'est communément le 7.e ou le 8.e du produit total. Il se fait du reste, ainsi que de toutes les autres productions, un partage égal entre le maître et le granger; mais la plupart des propriétaires exigent en outre, en argent ou en denrées, des épingles dont la quotité ne

peut être évaluée, parce qu'elle varie par une infinité de causes, et notamment suivant les avantages que présente chaque exploitation.

Les baux les plus longs sont de 9 ans. Le plus ordinairement ils sont passés pour 6 ou 8 ans, avec la faculté respective de résilier à mi-terme, en s'avertissant six mois d'avance. Le propriétaire livre au fermier ou au granger le cheptel du domaine à prix d'estimation, et il doit être rendu en nature ou compensé à dire d'experts. Il doit aussi laisser à la fin de son bail, la même étendue de prairies qu'il a trouvée à son entrée dans la ferme. Les baux commencent à la Toussaint ou à la Saint-Martin, et lorsqu'ils sont à prix d'argent, ce prix se paie en deux portions égales, l'une à Pâques et l'autre à l'époque correspondante au commencement du bail.

Cette méthode si répandue des baux à mi-fruits, et surtout le peu de durée de ces baux, peuvent être mis au rang des causes que nous avons déjà signalées comme éminemment nuisibles aux progrès de l'agriculture dans ce département. Les rapports fréquens et minutieux que ces baux établissent entre le maître et le granger, laissent ce dernier dans une étroite dépendance, et peuvent le gêner de mille manières dans l'exercice de son industrie.

Lorsque le système des jachères était généralement suivi, les inconvéniens de ces baux n'étaient pas aussi sensibles; il n'y avait que quelques cantons privilégiés où l'on pût, sans inconvénient et sans le secours des engrais, tirer du même fonds deux récoltes successives : il était autrefois expressément interdit au granger de *redoubler* un champ, c'est-à-dire de l'ensemencer pendant deux années consécutives, sans l'avoir préalablement couvert d'engrais. Toute la science du métayer consistait à labourer et ensemencer alternativement la moitié du terrain dont se composait la ferme, et à cultiver, en fumant, un carré de chanvre, de citrouilles, de pommes de terre ou de quelque autre légume : le maître veillait à ce qu'il ne sortît pas de cette routine.

La clause de *ne pas redoubler sinon en fumant* et quelques autres de cette espèce se trouvent encore dans beaucoup de baux à grangeage. Cependant quel changement depuis 25 ans! Partout où la culture des prairies artificielles s'est introduite, on la voit pratiquée avec succès par le propriétaire exploitant lui-même et par les fermiers à long bail; tandis qu'entre les mains du granger, elle languit et ne présente, à quelques exceptions près, que de faibles résultats. Une bonne culture exige des avances que peut rarement faire le granger. Il n'a pas le même intérêt que le fermier à se livrer à des spéculations dont il doit partager les profits, et c'est bien pis encore si son bail pouvant être résilié après 3 ou 4 ans, ne lui laisse pas la perspective de retirer ses avances. Sa condition, dans ce cas, exclut évidemment l'idée de tout assolement, de toute amélioration.

On donne communément trois labours aux champs que l'on veut ensemencer en grains. Le premier se fait au printemps, le second dans le courant de l'été, et le troisième à l'époque de l'ensemencement (*a*). On ne laboure

(*a*) Je trouve dans des notes de M. Félix Quinoieu, de Moras, l'un des plus riches propriétaires et des meilleurs agriculteurs de la Valoire, quelques détails que l'on sera peut-être bien aise de lire ici, sur une méthode de culture qui mériterait d'être plus répandue. « Pour bien remuer la terre, on avait, dit-il, autrefois coutume dans ce canton, de faire suivre une grosse charrue à deux roues par une plus petite à roulette et à oreille mobile; mais des particuliers de Jarcieux ayant imaginé d'adapter à la petite charrue une seconde oreille qui relève la terre du fond de la raie sur celle amenée par le labour, on n'emploie plus que cette charrue dont on se trouve très-bien; car en la faisant passer deux fois dans la même raie, on laboure aussi profondément avec deux bêtes qu'autrefois avec quatre. Il n'y a que dans les terres fortes que l'on continue d'employer la grosse charrue. Attelée de 4 bêtes, elle ouvre suffisamment le sillon pour que la petite, qui vient après avec un attelage semblable, achève de remuer la terre jusqu'à la profondeur de 15 à 16 pouces. Ce genre de labour, qui amène à la superficie beaucoup de terre neuve, et qui détruit par leurs racines toutes les plantes parasites, produit l'effet de la bêche, et d'abondantes récoltes ne manquent jamais de dédommager amplement le cultivateur. »

guères qu'en planches unies, et on se sert le plus généralement de mulets et de bœufs ; mais on conçoit que dans un pays où les terres sont aussi divisées, le sol et le climat aussi variés, l'étendue des exploitations varie aussi à l'infini, et que le nombre des bestiaux qui y sont employés n'est pas toujours en rapport avec cette étendue. Ici ce sont de jeunes bœufs qui, après avoir passé un long hiver sous un toit de chaume, sont placés dans des pâturages, d'où ils sont tirés toutes les fois que le demandent les besoins de l'exploitation. Là c'est une chaumière dans laquelle on voit une vache qui fournit du lait au ménage, et sert en même temps à exploiter le champ qui la nourrit. Ailleurs c'est une propriété de cinq ou six hectares dans laquelle un particulier entretient un ou deux mulets, qu'il élève au travail pour les revendre avec bénéfice. Ces petits propriétaires se prêtent un mutuel secours, et celui qui n'a qu'un mulet en attèle quelquefois, pour rompre sa luzerne, cinq ou six dont il emprunte le temps, à charge de retour.

L'espèce et le nombre des bestiaux entretenus pour l'exploitation de chaque ferme, dépendent d'une foule de causes, et surtout de la nature des propriétés.

Dans les arrondissemens de Die et de Nyons, où les montagnes présentent de toute part des pentes qui se refusent à la culture, des lieux de difficile accès, des rochers nus ou couverts de bois ou de broussailles, on entretient dans les exploitations, relativement à leur étendue, beaucoup plus de bêtes à laine que dans les arrondissemens de Valence et de Montélimar ; tandis que dans ceux-ci où l'étendue des terres en culture dans chaque ferme est proportionnellement plus considérable, l'exploitation exige aussi l'emploi d'un plus grand nombre de bestiaux de labour.

On estime que le terme moyen de l'étendue des exploitations, en y comprenant les diverses natures de propriétés dont elles se composent, est de 40 à 50 hectares dans les arrondissemens de Valence, de Montélimar et de Die, et de 20 à 30 dans celui de Nyons.

Les animaux qui y sont attachés sont ordinairement, dans les arrondissemens de Valence et de Montélimar, de 4 à 6 bêtes de labour et de 50 à 60 bêtes à laine; on y élève aussi de 10 à 15 porcs, dont le plus grand nombre se vend à l'âge de 7 à 8 mois : dans l'arrondissement de Die, une paire de bœufs, un mulet et 80 ou 100 bêtes à laine; et dans celui de Nyons une paire de bœufs, un mulet et 40 ou 50 bêtes à laine.

On verra par le tableau des récoltes qui termine cet article (*a*), que le département ne fournit pas, année ordinaire, une quantité suffisante de grains pour la consommation de ses habitans, mais que la classe des pauvres et des ouvriers supplée en partie au déficit par des pommes de terre et d'autres farineux. Toutefois la disproportion entre le produit des céréales et la consommation ne se fait pas sentir partout : quelques cantons en récoltent plus qu'ils n'en consomment; telle est la Valoire; tels sont aussi les cantons de Valence, de Chabeuil, du Bourg-du-Péage et de Romans, et les montagnes qui entourent la ville de Die.

La partie méridionale est celle qui en récolte le moins.

Lorsque les ressources réunies du département ne suffisent point à la consommation, ce qui manque se tire, par le Rhône, des marchés de Gray, de la Bourgogne, de la Bresse et du Languedoc : on y a vu quelquefois aussi affluer les belles farines de Paris et de Provins.

Dans les années où la pénurie des subsistances est générale en France, les approvisionnemens de la Drôme viennent de l'Italie, de la Sicile et des côtes d'Afrique, par la voie de Marseille.

Battage et foulage des grains. — Il n'y a que quelques cantons limitrophes du département de l'Isère où

(*a*) Voyez ce Tableau à la fin du volume.

l'on soit dans l'usage de bâtir des granges, d'y entasser la récolte, et de la battre lorsque les travaux de la campagne ont cessé. Dans les autres, où l'été est ordinairement sec, on met les gerbes en meule, et immédiatement après la récolte on les fait battre ou fouler en plein air. Ce travail se fait sans interruption dans le temps des plus grandes chaleurs de l'été, où la terre est peu disposée à la culture.

Dans les cantons de Montélimar, Marsanne et Dieu-le-fit, on bat avec le fléau, et dans les arrondissemens de Die et de Valence on l'emploie indifféremment avec une espèce de verge formée de buis et d'osier. Ce dernier instrument a cet avantage que les femmes et les enfans peuvent s'en servir.

Au contraire, dans l'arrondissement de Nyons, de même que dans les cantons de Grignan et de Pierrelatte, on ne connaît guères que le foulage par les chevaux et mulets. Les habitans du pays prétendent que six de ces animaux foulent en six jours le blé que huit hommes ne battraient point en vingt, et qu'il en résulte une grande économie de temps et de main d'œuvre; mais cette méthode n'en est pas moins vicieuse. Le grain, encore tendre, s'écrase facilement sous les pieds des animaux, ce qui occasionne une perte considérable : outre cela, l'expérience a prouvé que dans une poignée d'épis soumis au foulage, il reste douze, vingt, quelquefois vingt-cinq grains; perte qui est incomparablement moindre quand on se sert du fléau.

Enfin la paille foulée ne peut être employée utilement; il faut la mêler avec le regain; mais alors elle lui communique sa saleté, et peut causer des épizooties.

Espérons donc que les cultivateurs reconnaîtront les inconvéniens de cette pratique, et que l'esprit de routine, qui est le plus grand ennemi des améliorations, ne la fera pas plus long-temps prévaloir.

Moulins à farine. — L'administration en fit faire en

1809 une sorte de recensement, et il en résulta que le nombre des moulins à eau était de . . . . 680 } 684.
Et celui des moulins à vent de. . . . . . . 4 }

A l'exception d'un seul à la parisienne ou à mouture économique, que l'on voit au pont de Livron, tous sont à la grosse ou à la lyonnaise.

La rareté des eaux force à laisser chômer la plupart de ces moulins pendant les chaleurs de l'été ; mais il est reconnu qu'ils peuvent faire par an environ 1,400,000 quintaux métriques de farine, ce qui excède les besoins du département.

Cependant à voir la manière dont on en use assez généralement dans les campagnes, on croirait que les habitans sont sous la dépendance des meuniers : il en est peu qui pèsent leur blé avant de l'envoyer au moulin, et presque tous les meuniers se paient à leur mesure, et non en argent ni au poids.

La mouture est fort négligée, et il serait bien désirable de voir se perfectionner cet objet important de l'économie domestique.

Par le recensement dont nous venons de parler, on voit que dans beaucoup de communes on s'est procuré les meules sur les lieux même ou dans les environs, et qu'ailleurs on les a tirées de Lyon, de Marseille, de Voreppe; quelques-unes même de la Ferté-sous-Jouarre, de Châlons-sur-Saône et de Vermanton.

§ 2. PRAIRIES ET PACAGES.

Fourrages. — Les tableaux de la préfecture portent à 10,190 hectares l'étendue des prairies naturelles, dont 4,400 soumis à l'irrigation. La plupart des prairies qui ne sont point arrosées, ne produisent qu'une coupe d'assez mauvais foin, encore faut-il les fumer souvent; celles au contraire qui sont à l'arrosage, donnent toujours deux coupes, et même trois dans quelques localités.

La production des prairies arrosables dépend de la

nature du sol et de la qualité des eaux. Parmi celles qui sont réputées les meilleures, les eaux de source qui ne gèlent jamais, tiennent le premier rang. Il est aussi quelques rivières dont les eaux limoneuses portent la fécondité partout où l'industrie est parvenue à les diriger et à les répandre.

Quant aux prairies artificielles, elles ont pris un grand accroissement et opéré la plus utile révolution dans l'agriculture de quelques cantons. Cependant telle est la force des préjugés et des habitudes que malgré les avantages immenses que présente la culture de ces fourrages, 25 années n'ont pas suffi pour la généraliser dans le département. Il est encore des contrées où elle est peu en usage : nous citerons particulièrement l'arrondissement de Nyons, qui a pourtant de belles carrières de plâtre en pleine exploitation, d'où les propriétaires peuvent tirer à vil prix cet utile engrais. A part ces exceptions, la luzerne, le sainfoin ou esparcet, le trèfle et les vesces sont cultivés en grand partout où le plâtre a été introduit : ils réussissent plus ou moins, suivant la qualité du sol et le plus ou moins d'humidité de l'atmosphère.

La luzerne est de tous les fourrages artificiels le plus anciennement connu dans le département, mais la culture en était très-bornée ; on n'y consacrait que quelque partie des meilleures terres du domaine autour des bâtimens d'exploitation. On couvrait ce fonds presque tous les ans de fumier, et il devenait une prairie éternelle. C'est M. Dédelay-d'Agier, nous nous plaisons à le redire, qui, par ses écrits, son exemple et d'heureux essais, a le plus puissamment contribué à en étendre la culture. Il a mérité par là d'être mis au rang des bienfaiteurs de son pays. La luzerne est sans contredit la plus précieuse des plantes *fourragères* cultivées dans la Drôme, soit à raison de l'abondance de ses produits, soit par rapport au débit avantageux qu'en procure le halage du Rhône, dont les chevaux ne consomment pas d'autre foin.

Elle exige un terrain qui ait du fond ; elle réussit

admirablement, non-seulement dans une terre franche et substantielle, mais encore dans un sol léger, et dans des terrains graveleux qui auparavant étaient presque sans produit. On la sème à la fin de février ou au commencement de mars sur les blés, mais mieux et plus souvent avec des grains de printemps, que l'on sème plus clair et sur un sol ameubli par les labours d'hiver. D'ordinaire elle ne commence à donner que la seconde année, et végète ensuite avec force dans les terrains qui lui sont propres, pendant plus ou moins de temps, suivant la profondeur et la nature du sol, et en raison inverse du progrès que font ses racines. On la fauche toujours trois fois, et même quatre dans les terres légèrement humides, ou dans les années pluvieuses. Quoiqu'elle résiste mieux que les autres fourrages aux sécheresses de l'été, elles influent pourtant sur l'abondance de ses coupes. Le terme moyen de sa durée est de 4 à 10 ans : il est des terrains privilégiés où elle prospère 15 ou 16 ans.

Le sainfoin n'est pas d'un aussi grand produit. On le sème indifféremment avec les blés d'automne, ou sur ces blés au printemps, ou bien encore dans des grains trémois. Il est en plein rapport dès la seconde année; il se fauche rarement deux fois par an, et quoique dans certaines terres il puisse prospérer pendant plusieurs années, au bout de deux ans on le remplace ordinairement par une récolte en grains, qui est presque toujours abondante. Il a le mérite d'être, de tous les fourrages, le plus sain et le plus substantiel. Il lui faut un terrain profond, qui ne soit ni humide ni sablonneux; mais il s'accommode fort bien de terres maigres et sèches dans lesquelles les autres fourrages ne feraient que languir, et qui n'ont été mises en rapport qu'à l'aide de cette utile plante.

Le trèfle est une plante bisannuelle, qui n'exige pas un sol aussi profond que la luzerne et le sainfoin : il réussit dans les terrains légers, sablonneux ou grave-

leux, comme dans les terres fortes et argileuses. On le sème sur les blés à la fin de février ou au commencement de mars, et il occupe le terrain pendant l'année de repos. On le fauche quelquefois dès la première année, et dans la suivante il fournit deux coupes, plus ou moins abondantes, suivant la fréquence des pluies.

Le plâtre est pour ces trois espèces de prairies, l'engrais le plus actif et le plus efficace. Dans l'arrondissement de Valence on le tire en poudre, par l'Isère, des carrières de Vizille, et de Châlons, par la Saône et le Rhône. Lorsqu'il est bien pulvérisé, et qu'il n'a pas éprouvé d'avarie, on le répand communément dans la proportion de quatre à cinq quintaux métriques par hectare. Cette opération a lieu après la moisson ou au printemps qui suit, et il est des propriétaires qui la renouvellent plus d'une fois pour la luzerne, dans l'intervalle de sa durée.

La vesce se sème dans un terrain bien ameubli, rarement sans fumer, et quoiqu'elle offre moins de ressource que les autres prairies artificielles dont nous avons parlé, elle peut cependant faire partie d'un bon système d'assolement, ou occuper des terres qui, ayant peu de fond, sont peu propres à la culture des fourrages à racines pivotantes. L'espèce connue sous le nom de *garousse hivernale* est celle que l'on préfère assez généralement. Semée à la fin d'août ou au commencement de septembre, elle talle avant l'hiver, et fournit pendant les mois de mars et d'avril un excellent pâturage pour les cochons, sans diminution bien sensible dans le produit de la coupe.

Mais une plante qui est entrée avec avantage plus récemment encore dans la nomenclature de nos prairies artificielles, par la grande quantité de feuilles qui sert, en été, à la nourriture des bestiaux, et par les racines qui les nourrissent aussi en hiver, c'est la betterave de la grosse espèce, connue sous le nom de *racine de disette*. On en doit l'introduction dans ce département à M. Rigaud-de-l'Isle, et les résultats que présente déjà

la culture de cette plante dans les cantons de Valence, de Loriol et de Crest, sont bien faits pour la recommander à tous les cultivateurs. Elle demande, il est vrai, un terrain préparé par un labour profond, bien ameubli et bien fumé, mais on est amplement dédommagé par les produits. On sait que cette racine contient beaucoup de sucre, et si elle n'a pas, comme la pomme de terre, l'avantage de servir à la nourriture habituelle de l'homme, elle est un aliment d'autant plus précieux pour les bestiaux, qu'elle est du goût de tous. Dans un sol convenable, et toutes choses d'ailleurs égales, un champ semé en *disette* fournira infiniment plus de substance nutritive pour les bestiaux, qu'un champ semé en pommes de terre; et comme la racine est pivotante, elle s'allie bien mieux aussi à la culture des céréales. On la sème à la fin de mars ou au commencement d'avril. Le terrain étant bien préparé, on y répand le fumier, que l'on enterre à la charrue. Cette opération faite, un ouvrier place le fruit ou capsule qui en forme la graine, dans les sillons, à 18 ou 20 pouces d'intervalle dans tous les sens, ayant soin d'en répandre deux ou trois à chaque place. Un autre ouvrier suit, qui recouvre la graine au rateau. Lorsqu'elle est bien levée, on arrache les plantes surabondantes, et on cultive à la pioche aussi souvent qu'il le faut, pour détruire les herbes parasites. On peut cultiver aussi à la petite charrue, lorsque la plante est un peu grosse, ce qui est plus économique. On cueille la feuille depuis la fin de juin jusqu'à l'entrée de l'hiver, où l'on récolte les racines pour les mettre en serre. Lorsqu'elles y sont rangées et à l'abri de la gelée, on peut les conserver jusqu'au mois de mai. Un hectare de terrain ainsi cultivé, donne communément de 200 à 300 quintaux métriques de racines, et on peut évaluer à un poids égal le produit de la feuille consommée en vert pendant la durée de sa végétation.

On emploie la disette concurremment avec la pomme de terre, pour engraisser les porcs. On la coupe en tranches

tranches pour la donner aux vaches, qui la mangent crue ou cuite, avec la même avidité. On peut aussi en nourrir les brebis et les bestiaux de labour.

Pour avoir de bonne graine, on choisit les plus belles racines, que l'on transplante au mois de mars dans un sol bien préparé. Lorsque la plante est en fleur on donne des tuteurs à la tige : elle produit beaucoup, et une dizaine de racines, si elles ne sont pas attaquées par le mulot ou la musaraigne, qui en sont très-friands, fournissent plus de graine qu'il n'en faut pour ensemencer un hectare. C'est au reste une des plantes dont il est le plus convenable de renouveler souvent la graine, parce qu'elle s'abâtardit facilement par le voisinage des autres betteraves.

On fait entrer encore dans les exploitations la culture de la citrouille, des raves et du raifort : ce dernier se sème quelquefois en juillet avec le sarrasin, et sert de nourriture aux vaches.

La paille sert aussi presque partout à la nourriture des bestiaux. On emploie enfin à celle des porcs et du menu bétail, pendant l'hiver, la litière des vers à soie et la feuille des arbres.

On cueille en automne la feuille du murier, de la vigne, du cerisier et de l'ormeau, que l'on entasse, lorsqu'elle est sèche, dans les greniers. Le saule, le peuplier, l'aune sont couronnés tous les 4 ou 5 ans, avant la chûte de leurs feuilles, qui servent à nourrir les troupeaux à la bergerie. La plupart des taillis sont exploités à la même époque et servent au même objet.

Il ne serait peut-être pas sans intérêt pour ce département de voir s'y introduire l'usage depuis longtemps pratiqué en Italie pour la conservation des feuilles. Voici ce qu'on lit à cet égard dans un ouvrage de l'anglais Jean Simond, professeur à Cambridge :

« Pour conserver, dit-il, la fraîcheur et la verdure » des feuilles, on les cueille vers la fin de septembre ou » au commencement d'octobre, à l'heure où la chaleur

» est la plus forte. On les étend très-mince sur le pavé; » on les y laisse trois ou quatre heures, après quoi on » les met dans des tonneaux, en les pressant autant que » possible. On les couvre ensuite de sable. Quand on » en a ôté la quantité nécessaire, on rebouche immé- » diatement les tonneaux de peur que l'air ne pénètre » les feuilles, et, par cette méthode, elles se conservent » vertes et tendres pendant tout l'hiver. Dans quelques » parties de l'Italie, les paysans les enterrent dans un trou, » les couvrent de paille, et mettent par-dessus de l'argile » ou du sable. Ces deux méthodes sont également » bonnes. »

On évalue à 5000 hectares environ l'étendue qu'occupent année commune les prairies artificielles.

En 1814, on a calculé que la récolte avait donné, savoir :

Les prairies naturelles soumises à l'irrigation	214,000 q.x m.
—— non arrosées	190,000
Les prairies artificielles	239,000
	643,000
Les racines, telles que betteraves, raves, carottes, etc.	20,000
La paille de froment, seigle et avoine destinée à la nourriture du bétail	649,000
Total de la récolte, non compris l'avoine ni la feuille	1,312,000
La consommation fut évaluée à	1,339,000
D'où résultait un déficit de	27,000

Mais ces sortes de calculs sont toujours fort difficiles et ordinairement peu exacts, et malgré la consommation assez considérable qui se fait pour la grande route et pour le halage, on estime qu'année commune le département récolte assez de foin pour sa consommation. Cependant, comme il est borné au couchant sur toute sa

longueur, non-seulement par le Rhône, mais encore par les montagnes de l'Ardèche, qui sont très-rapprochées et bordent en quelque sorte le fleuve, et qu'on ne peut guères non plus, à raison de la difficulté des transports, tirer des foins des montagnes au levant, la consommation des chevaux de passage entretient toujours les fourrages à un prix assez élevé dans les parties que traverse la route.

Canaux d'arrosage. — L'avantage des pays montagneux est d'avoir des eaux à toutes les hauteurs, et de pouvoir ouvrir presque partout des canaux d'arrosage.

On n'est nulle part plus pénétré de leur extrême utilité que dans ce département; aussi y sont-ils dirigés avec beaucoup d'intelligence, et y a-t-on porté à une sorte de perfection l'art de tirer parti des eaux dans l'intérêt de l'agriculture.

Là un léger filet, qui naguères paraissait pour se perdre aussitôt, et semblait n'avoir de toute éternité d'autre destination que celle d'entretenir quelques plantes aquatiques, se trouve soigneusement recueilli dans un réservoir, d'où s'échappant à grosses ondes, il parcourt la surface d'une belle prairie, qui lui doit son existence et sa fécondité.

Ici c'était un cours d'eau qui arrosait une prairie déjà trop humide; le propriétaire, soit en le dérivant, soit en prolongeant ses canaux, a opéré une double métamorphose. La prairie marécageuse est le meilleur champ de sa ferme, et des terrains sablonneux, presque stériles depuis des siècles, sont devenus les prairies les plus précieuses de la contrée par leur qualité et l'abondance de leurs produits.

De nouvelles prises d'eau ont été ouvertes pour les arrosages sur nos torrens depuis qu'ils sont redevenus une propriété commune.

Dans certaines localités, c'est aux entrailles de la terre que s'est adressé l'homme industrieux, pour jouir d'un

bienfait à la participation duquel la nature semblait avoir refusé de l'admettre.

Ce dernier genre d'industrie s'est particulièrement développé dans la portion de territoire qui s'étend au pied des montagnes, depuis Saint-Nazaire-en-Royans jusqu'à Chabeuil. Le sol inférieur est un banc de gravier plat, fort serré, dans lequel filtrent les eaux dont ces montagnes sont le réservoir. Comme le terrain a une inclinaison marquée du levant au couchant, la fouille qui se fait horizontalement dans un sens opposé, devient toujours plus profonde à mesure que l'on s'éloigne du point de départ, et les filtrations que recueillent ces sortes d'aqueducs, sont en même temps plus abondantes. Cette multitude de petits filets d'eau réunis forme à la fin une source plus ou moins considérable, suivant la disposition plus ou moins favorable du terrain, et la longueur de l'aqueduc. Comme le gravier est ferme, les terres n'ont pas toujours besoin d'être soutenues et l'aqueduc garanti par des ouvrages d'art. Il faut seulement, de distance en distance, quelques puits d'épreuve pour faciliter le déblai. La fouille se fait d'ordinaire à 1 fr. 75 cent. ou 2 fr. par mètre de longueur.

Quelques-unes de ces sources artificielles sont assez considérables pour arroser à fil, d'autres sont éclusées dans des réservoirs; toutes arrosent, çà et là, des prairies et des jardins : elles n'ont pas peu contribué à donner à cette contrée une face riante, en même temps qu'elles en ont beaucoup augmenté les produits.

En parcourant ces campagnes, croirait-on, si la tradition ne s'en était conservée, qu'il fut un temps où les habitans de la commune d'Alixan étaient obligés, dans les années de sécheresse, d'aller abreuver leurs bestiaux à l'Isère sur la commune de Châteauneuf, à 6 ou 7 kilomètres de distance. Que l'on réfléchisse sur les améliorations qui ont eu lieu en ce genre, depuis cette époque, et on pourra juger de quoi n'est pas capable l'industrie humaine protégée et encouragée par de bonnes lois.

Le canal d'irrigation ouvert en 1808 par M. Degros,

dans la plaine des *Chasses*, non loin de Tain, a valu à ce propriétaire, en 1811, une médaille d'or, que le ministre de l'intérieur, M. de Montalivet, lui décerna tout à la fois comme une récompense et comme un encouragement. Ce canal, qui prend les eaux du ruisseau de la Veaune à l'écluse des moulins de Curson, vient, sur le territoire de Mercurol, fertiliser la belle campagne de *Conflans*, dont il a pris le nom. Il a une lieue d'étendue, et traverse une propriété de plus de 200 hectares, qui, auparavant, n'offrait qu'un sol rouge, aride et couvert de cailloux.

Il est, dans ce département, un autre canal d'une grande importance. C'est celui auquel on travaille à Donzère et à Pierrelatte depuis 1812. Il sera alimenté par les eaux du Rhône, que l'on prend aux *rochers de Malmoucha*, entre Châteauneuf et l'*Épi du Robinet*. Il fertilisera les plaines de Pierrelatte, de la Palud et de Bollène. Ses eaux pourront même aller jusques sur le territoire de Mondragon et d'Orange.

Il a été combiné avec le halage dans la partie où il longe le Rhône, et le gouvernement accorda 150,000 fr. aux propriétaires, qui, au moyen de cette somme, sont chargés de tous les travaux.

Les avantages qui en résulteront pour l'agriculture et la navigation, sont inappréciables.

Il fut question, en 1810, d'établir aussi un canal dans la plaine de Valence, comprise entre les montagnes qui sont à l'est, l'Isère au nord, les coteaux d'Upie, de la Vache et de *Fontlozier* au sud, et le Rhône à l'ouest. Plein du désir de rendre son ministère particulièrement utile à ses compatriotes, M. de Montalivet en écrivit au préfet, M. d'Escorches, qui, de concert avec M. l'ingénieur en chef Lesage, le seconda de tous ses moyens.

On reconnut d'abord que c'étaient, non les eaux de l'Isère ni de la Lionne qu'il fallait employer (les premières n'étant chargées d'aucun engrais et brûlant les

plantés, et celles de la Lionne étant insuffisantes), mais les eaux de la Bourne, constamment abondantes et réunissant tout ce qui produit la fertilité.

Il restait à déterminer le point d'où l'on dériverait les eaux. On s'était arrêté à la pensée d'ouvrir un aqueduc à travers les murs de soutenement du pont de Saint-Nazaire. Un élève des ponts et chaussées fut envoyé sur les lieux pour s'occuper des travaux préliminaires; mais un nivellement de 13,850 mètres de longueur démontra l'impossibilité d'y établir la prise d'eau.

On fit d'autres opérations, et il en résulta que le seul point convenable était au-dessous du Pont-en-Royans, 9,000 mètres environ au-dessus de Saint-Nazaire. On gagnait une hauteur de 37 mètres, et en ne donnant au canal qu'une pente de 25 centimètres par 1,000 mètres, on parvenait sur le plateau de la plaine de Valence, à peu de distance du domaine appelé l'*Ardoise*, près de Romans; mais ce n'était qu'à partir de ce point qu'on pouvait le diriger au sud, en longeant à une assez grande distance le pied des montagnes à l'est.

M. Lesage estima approximativement la dépense à quatre millions, et prouva que toute énorme qu'elle est, cette somme était encore bien au-dessous des avantages qu'offrait le canal, puisqu'il devait arroser une superficie de 18,400 arpens métriques.

Son rapport fut transmis au ministère en 1812; mais déjà les circonstances n'étaient plus favorables à une pareille dépense, et il ne fut malheureusement plus question de ce beau projet.

Qu'il nous soit permis d'espérer qu'il n'est point abandonné, et que, dans des temps plus prospères, le gouvernement s'en occupera avec une bienveillante et sérieuse attention. Il ne lui échappera point que dans un pays comme celui-ci, où il règne d'ordinaire une grande sécheresse depuis le solstice d'été jusqu'à l'équinoxe d'automne, ces trois mois sont pour l'agriculture comme un second hiver, et qu'un canal d'arrosage y décuplerait infailliblement le produit des terres.

Lacs et marais. — Par la nature de son sol et la pente de ses terres, le département a peu de marais. Il en est cependant un assez considérable dans l'arrondissement de Die : c'est le *lac de Luc.*

D'énormes rochers qui s'éboulèrent dans la Drôme en 1442, interceptèrent quelque temps le cours de la rivière au-dessus de Luc, et les eaux y formèrent un lac qui remonte de cette commune jusqu'à celle de Beaumont. Il couvre une superficie de plus de 300 hectares, sans y comprendre les terrains occupés par le cours de la rivière, par les ruisseaux et les torrens qui s'y jettent.

La partie supérieure appartient à M. Guillermoz, de Voiron : elle forme plus du tiers de la contenance totale.

Il en poursuit le desséchement avec beaucoup d'intelligence et de succès, et ses travaux ont déjà rendu à l'agriculture un terrain précieux, en même temps qu'ils ont assaini des marais qui étaient un véritable fléau pour ce canton.

La partie inférieure appartenait aux chartreux de Durbon et à M. de Ponnat. Elle a passé aux hospices de Die et de Crest et aux pauvres de Luc. La commune de Beaurières y a également un intérêt. Il serait bien désirable d'en voir entreprendre aussi le desséchement. La position est avantageuse, et le sol, formé de couches profondes de limon successivement déposé par les eaux, rendrait, s'il était mis en état de culture, les plus abondantes récoltes.

La route en construction de Valence à Gap, par Crest et Die, doit longer le lac de Luc.

On ne trouve dans les autres parties du département que quelques arpens disséminés de prairies marécageuses, parce que les lits des ruisseaux qui les traversent, et les rigoles d'écoulement, sont souvent négligés, restent encombrés et retiennent les eaux.

Cet état de choses s'est toutefois fort amélioré depuis quelques années; mais il a fallu les soins les plus actifs et toujours persévérans de l'administration.

Il existe en outre quelques bas fonds qui sont inondés dans les années de pluies extraordinaires, et qui ne pouvant se dégorger, ne se dessèchent que par l'évaporation et l'infiltration; mais c'est tout-à-fait accidentel.

Tourbières. — Il y a peu de tourbières dans le département.

La partie haute ou de l'est n'en présente aucune : la nature du sol montagneux et élevé n'est pas propre à ce genre de production.

La partie basse, celle qui est plus près du Rhône, en offre quelques-unes.

Telles sont celles qui existent sur le territoire de Loriol, dans les quartiers de *Vergnes*, de *Saint-Fond* et de *Ribes* : il paraît même que la tourbe y est bonne et en grande quantité.

Tout porte à croire qu'il y en a sur le territoire de Montélimar, dans les domaines appelés *la Colombière*, *Pélapra*, *le Moleron*, et dans un autre domaine appartenant à M. Moral, traversé par le canal de *Mérol*.

Aucune de ces tourbières n'est exploitée; cependant il serait très-facile d'en tirer un parti avantageux, soit pour le combustible, soit pour l'engrais des terres.

§ 3. PLANTATIONS.

Arbres fruitiers. — On cultive dans la Drôme les diverses espèces de *pommiers*, de *poiriers*, de *cerisiers*, de *pruniers* et de *pêchers*; on y cultive aussi le *figuier*, le *coignassier* et l'*abricotier*; mais tous ces fruits ne sont guères que pour l'usage des propriétaires. Il est pourtant quelques communes qui en font un objet de commerce, telles que Lens-Lestang, le Grand-Serre, Moras, Montrigaud, Anneyron, etc.

Nous devons citer également, dans l'arrondissement de Nyons, les villages des Pilles, de Curnier et de

Sahune, dont les pruneaux et les autres fruits secs sont fort estimés.

Quelle que soit l'époque de l'introduction du figuier dans ces contrées, il est parfaitement naturalisé dans les parties tempérées du département, puisqu'il naît, par le moyen de ses graines, dans des fentes de rochers où il n'a pas été planté.

On trouve aussi le fruit du *grenadier* dans les deux arrondissemens de la partie méridionale ; mais il n'y acquiert presque jamais une maturité suffisante.

La rareté du bois de chauffage dans quelques cantons, et sa cherté dans presque tous, ont fait augmenter les plantations, en même temps que l'usage de la greffe, aujourd'hui très-répandu, a singulièrement contribué à l'amélioration des espèces.

On pourrait néanmoins multiplier encore les plantations, car pourquoi ne pas y consacrer partout les terres qui ne sont susceptibles d'aucun autre produit? c'est une branche nouvelle d'industrie agricole que l'administration ne saurait trop encourager, et sur laquelle nous avons dû appeler l'attention et l'intérêt des propriétaires.

Noyers, amandiers et châtaigniers. — Les noyers croissent sur tous les points du département, mais le Royanais et les montagnes du Diois sont les parties où il y en a le plus.

Les recensemens de 1814 évaluaient la récolte des noix à 124,200 hectolitres, qui auraient donné en huile. . . . . 15,500 hectolitres.

Ils portaient la consommation du département à 9,900

D'où il résultait un excédant sur les besoins, de. 5,600

Le produit de la récolte des amandes n'était estimé dans ces mêmes tableaux qu'à 9,000 hectolitres. Il était beaucoup

plus considérable autrefois, mais, soit que l'on ait pu remplacer plus utilement cette culture, soit que l'agriculteur ait été découragé par les froids, qui ont fait périr une grande partie des arbres, elle est fort diminuée.

Les amandes se vendent en *noyaux* ou en coquilles.

Les cantons du Bourg-du-Péage, de Saint-Jean-en-Royans et du Grand-Serre, sont à peu près les seuls où le châtaignier soit l'objet d'une culture régulière : on y trouve de très-belles plantations de cet arbre, surtout dans les communes de Beauregard, la Baume-d'Hostun, Rochefort-Sansons, Barbières et Saint-Jean-en-Royans.

Après ces trois cantons, c'est dans celui de Dieu-le-fit qu'il y a le plus de châtaigniers. Dans les autres, ce ne sont que de petites plantations, éparses çà et là, sans aucune importance.

Le châtaignier naît sur des coteaux et dans des terres incultes. On en distingue deux espèces principales, le *sauvageon* et le *greffé*.

Les châtaignes de la plus belle espèce entrent dans la nourriture de l'homme : les autres servent à engraisser les animaux domestiques.

Ce n'est que par la greffe que l'on obtient du fruit de bonne qualité.

Le sauvageon ne commence à rapporter que dans sa 25.e année, et six ans après sa transplantation. Il augmente annuellement en produit. Il croît lentement, mais il arrive à une grosseur énorme : il en est de deux à trois mètres de circonférence. On en voit qui datent de plus de deux siècles.

C'est aussi dans sa 25.e année, et trois ou quatre ans après la greffe, que le châtaignier greffé donne du fruit. Il augmente également en produit chaque année. Beaucoup plus sensible que le sauvageon aux influences de l'atmosphère, il dure moitié moins, mais il donne plus de fruit (*a*).

(*a*) Voyez, pour le produit total des châtaigniers dans le département, le Tableau des récoltes placé à la fin du volume.

Oliviers. — En allant du nord au sud, c'est dans le département de la Drôme, et à son extrémité méridionale, que commence en France la culture de l'olivier. On le trouve dans l'arrondissement de Montélimar aux Granges-Gontardes, à la Garde-Adhémar, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Solérieu, Baume-de-Transi, Saint-Restitut, Bouchet, Suze-la-Rousse, Tulette, Rousset, etc. Ce sont les restes de l'hiver désastreux de 1789.

Cette culture a plus d'importance dans l'arrondissement de Nyons. Elle a lieu dans 34 communes sur 74; ce sont celles de Nyons, Venterol, Vinsobres, Saint-Maurice, Mirabel, Piégon, Châteauneuf-de-Bordette, Aubres, les Pilles, Condorcet, Saint-Ferréol, Montaulieu, Curnier, Arpavon, Sahune, Montréal, Saint-Mai, le Buis, la Roche, Mollans, Plaisians, Eygaliers, la Penne, Pierrelongue, Propiac, Olon, Bénivai, Beauvoisin, Mérindol, Vercoiran, Sainte-Euphémie, Sainte-Jalle, Montbrun et Reillanette.

Il y en a aussi à Villeperdrix et dans quelques autres communes de l'arrondissement de Die, vers Sahune.

A Montbrun et à Reillanette, l'olivier n'a guères plus de deux siècles. On l'y doit aux anciens seigneurs, qui ayant cru voir dans les abris du pays la possibilité de l'y cultiver, firent des essais qui réussirent.

On ne connaît point l'époque de sa première plantation dans les autres communes. La tradition ni les anciens documens n'apprennent rien à cet égard; mais il est vraisemblable que cet arbre, qui vient naturellement dans la Syrie, la Palestine et les îles de l'Archipel, fut apporté de la Grèce en Provence par la colonie de Phocéens qui s'établit à Marseille.

Il est très-productif dans les environs de Nyons, de Mirabel, de Mollans et du Buis. Sur les autres points, l'élévation du territoire et l'exposition au nord l'empêchent de parvenir à cette vigueur qui donne au fruit toute sa grosseur et sa maturité. On croit même que cet

arbre n'est plus dans ces localités ce qu'il fut autrefois, et que, quoique passagers, les grands froids qui ont régné à diverses époques, lui ont fait beaucoup de mal.

On doit ajouter à cette cause de l'endommagement de l'olivier, les ravages du *ciron*. C'est un petit ver qui s'attache à l'arbre, et qui, en corrodant les rameaux, détruit souvent l'espoir des plus belles récoltes.

L'olivier est d'une longue durée, et comme il est très-lent à venir, on présume qu'il peut subsister plus de trois siècles. Le noyau ne lève que difficilement : aussi a-t-on renoncé à ce moyen de s'en procurer des plants.

Il demande une culture soignée, et donne à peine une bonne récolte sur trois.

Les huiles de l'arrondissement de Nyons sont un objet assez intéressant de commerce. Lorsqu'elles sont faites avec précaution on les confond avec les huiles d'Aix : ce n'est même que sous ce nom qu'on les vend à Paris et dans les départemens du nord. Celles de Saint-Maurice, notamment, ont une réputation méritée.

Les recensemens de 1814 ont évalué la quantité d'huile d'olive récoltée dans le département, à 10,000 hectolit.

La consommation à	4,000
D'où il résulterait sur les besoins un excédant de	6,000

Muriers. — C'est dans le territoire d'Allan, à 7 kilomètres de Montélimar, qu'ont été plantés, sur la fin du 15.e siècle, les premiers muriers apportés en France, et Olivier de Serres, ce patriarche de l'agriculture, s'en explique ainsi : « Je ne rechercherai, dit-il, les causes et le temps de l'introduction des muriers en ce royaume plus avant que du règne de Charles VIII. Dans le voyage qu'il fit au royaume de Naples en 1494, quelques gentilshommes de sa suite y ayant remarqué la richesse de la soie, à leur retour chez eux apportèrent l'affection de pourvoir leurs maisons de telles commodités. Après être

finies les guerres d'Italie, envoyèrent à Naples querir du plant de murier qu'ils logèrent en Provence, le peu de distance qu'il y a des climats d'un pays à l'autre facilitant l'entreprise. Aucuns disent que ce fut en l'extrémité de telle province, enclavée dans celle du Dauphiné, où premièrement les muriers abordèrent, marquant même Allan près de Montélimar, qui en fut pourvu par le moyen de son seigneur, qui avait accompagné le roi en son voyage, comme les gros muriers blancs qu'on y voit encore aujourd'hui, en donnent quelque témoignage. »

Quatre de ces muriers étaient au quartier du *Rieux* ou *Font-Chaude*, et un cinquième près du domaine de *la Bégude*. « J'ai encore vu ce dernier, nous écrit M. le colonel Ferrent, retiré à Allan, et, dans mon enfance, j'ai mangé de ses mûres. Il était soutenu par un mur qui l'entourait. Il y a une trentaine d'années qu'il n'existe plus. Des anciens du pays m'ont assuré avoir vu le tronc des quatre autres (*a*). »

Comme nourriture des vers à soie, les feuilles de murier sont une des plus précieuses productions de ce département. Le murier appartient autant à l'industrie qu'à l'agriculture. Il se plaît dans les terres graveleuses et les sables de grès. Cependant les montagnes sont peu propres à sa culture. Les limites où elle doit s'arrêter, du moins pour tous les avantages que l'on peut s'en promettre, sont en général le degré d'élévation au-delà duquel la vigne ne peut être cultivée avec succès.

Il y a deux espèces principales de muriers, le noir et le blanc. Le dernier est préféré : il se multiplie plus aisément que le noir ; la feuille en est plus tendre, plus abondante et plus hâtive. La soie qu'il produit est plus fine.

(*a*) On remarque au milieu du village de Rousset un murier qui est maintenant le plus ancien du département. Curieux par sa grosseur et sa vétusté, il est un sujet de vénération pour les bons habitans de cette commune : ils lui vouent une espèce de culte de reconnaissance. Il porte encore quelques feuilles, mais on ne les cueille point, de crainte d'épuiser le peu de sève qui lui reste.

Il y a trois variétés de murier blanc (*a*) ; le murier sauvageon, le murier greffé à petites feuilles ou murier gris, et le murier greffé à feuilles larges, appelé murier d'Espagne. On ne donne la feuille de celui-ci aux vers à soie que dans les deux derniers âges, et autant que possible mêlée avec des feuilles de murier gris. Les feuilles de murier sauvageon ont l'avantage de pousser plutôt que les autres, et de convenir aux vers dans leurs premiers âges.

Les vers à soie réussissant presque toujours mieux dans les petits établissemens que dans les grands, on a reconnu qu'il faut pour une couvée d'une à deux onces de graine, environ 20 quintaux de feuille par once (ancien poids) ; pour une de ciuq à six onces, 17 à 18 quintaux ; pour une de dix à douze onces, 15 à 16 quintaux ; enfin, pour une de quinze à vingt onces, une douzaine de quintaux seulement.

Le prix de la feuille est ordinairement proportionné à la réussite des vers à soie. Lorsqu'on l'achète *de bonne heure*, elle ne se vend que 3 ou 4 fr. le quintal, mais lorsqu'on attend vers la fin de l'éducation, le prix hausse suivant les besoins.

Pépinières. — Les propriétaires ont communément de petites pépinières pour leurs plantations ; la seule qui existe dans le département comme objet de spéculation et d'industrie, est celle de M. Freycinet, à Mirmande : elle consiste en arbres à fruit et d'agrément.

Outre les jeunes plants de murier que l'on apporte de Vaucluse et du Gard, dans nos foires et nos marchés, la Drôme est encore tributaire de Lyon, et surtout des belles pépinières de MM. Jacquemet-Bonnefont, d'Annonay, pour les arbres fruitiers comme pour ceux d'agrément.

(*a*) On doit à un agriculteur de ce département, M. Duvaure, un Mémoire estimé sur la culture du murier blanc greffé.

Il y a quelques années qu'il s'en forma une à Crest, mais elle ne se soutint pas : les entrepreneurs retirèrent à peine le quart de leurs avances.

Vignes. — La vigne est cultivée de deux manières dans ce département ; en *vignes basses*, plantées à fossés ouverts, qu'on laisse sans échalas, et en *vignes hautes*, que l'on nomme *treilles* ou *hautains*.

Il est peu de climats qui conviennent mieux à cette plante que celui de la Drôme. On y récolterait toujours des vins excellens, si l'on s'attachait moins à la quantité, et si l'on choisissait de meilleurs plants et des expositions plus heureuses.

C'est près de Tain que l'on trouve le coteau de l'*Ermitage*. Le vin qu'il produit est, sans contredit, l'un des meilleurs, le meilleur peut-être, que l'on récolte en France. Les vignes de l'Ermitage sont tenues basses et plantées dans une terre végétale, pierreuse, mêlée de détrimens de granit : l'exposition en est fort chaude.

M. Jourdan, père, est le premier des négocians de Tain qui ait porté au loin la réputation de ce vin, et qui lui ait ouvert les débouchés qu'il a maintenant dans le nord de l'Europe, en Angleterre et aux États-Unis. Les maisons de commerce de Bordeaux en tirent beaucoup : il se marie à merveille avec leur vin, auquel il donne du corps et du parfum. Il ne contribue pas peu à le faire rechercher des Américains et des Anglais.

Les autres vignobles de Tain, ceux de Gervans, de Croze, de Larnage et de Mercurol, produisent un vin qui, pour être inférieur à celui de l'Ermitage, n'en est pas moins très-bon. On les confond souvent, trop souvent même, dans le commerce. On les boit au bout de deux ans ; mais les uns et les autres gagnent toujours jusqu'à sept ou huit ans.

Nous avons encore un autre vin de qualité supérieure : c'est celui de *Brezème*, qui tire son nom d'un petit coteau situé au midi de Livron, sur les bords de la Drôme. On en met très-peu dans le commerce.

Il y a aussi dans le midi du département, vers Rochegude, quelques vignes qui donnent du vin de l'espèce du *Tinto*, du *Xérès* ou *Cherès* et surtout du *Grenache*.

Parmi les vins ordinaires, ceux de Donzère, de Roussas, d'Allan, de Saint-Maurice, de Montélimar, de Châteauneuf-du-Rhône, de Saint-Paul, de la Garde-Adhémar et de Montségur, ont le plus de réputation. Ils s'exportent à Paris, à Lyon, à Grenoble, à Gap, dans le Velay et le Vivarais : ils ne craignent pas le trajet de la mer, car il a été envoyé à Constantinople du vin de Donzère, qui y a très-bien réussi. Les climats du nord leur conviennent pourtant mieux.

Les vins de Saillans et de Die sont aussi fort estimés. On fait à Die un vin blanc mousseux, appelé *Clairette*, que l'on ne saurait sans doute comparer au vin de Champagne, avec lequel il a néanmoins quelque analogie.

La variété des plants est très-grande. On put s'en convaincre en 1804, lorsque le ministre de l'intérieur, M. Chaptal, en demanda de toutes les espèces pour la pépinière du Luxembourg, et que l'administration en fit faire une sorte de recensement. Cette variété serait prodigieuse si, en pareil cas, la différence des noms emportait toujours la différence des choses. Le recensement offrit près de deux cents noms; mais il est vraisemblable que le même plant fut présenté avec des noms différens sur des points opposés. Il n'eût pas été sans intérêt de continuer et de fixer la synonymie que se proposait alors le ministre.

La durée des souches est en général de 60 à 80 ans. Il en est de plus de 100 ans, et d'autres qui périssent avant 60 ans. Leur durée dépend du terrain, de l'exposition et du plus ou moins de soins donnés à la culture.

Une souche est en plein rapport la cinquième ou sixième année : il en est de plus précoces, mais elles font exception.

Le midi est l'exposition la plus avantageuse; le couchant vient ensuite : l'exposition du levant présente cet inconvénient

inconvénient que la rosée recevant les premiers rayons du soleil, forme une grande quantité de prismes qui brûlent les plants.

On évalue à 25,000 le nombre d'hectares plantés en vignes. Les inventaires de la régie des droits réunis ont donné pour le produit de la récolte,

En 1804.	427,612 hectolitres.
En 1805.	395,350
En 1806.	291,107
En 1807.	397,106
En 1808.	427,658
Total.	1,938,833
Terme moyen.	387,766

Cette production est l'objet d'un commerce assez étendu, par les nombreux échanges et le nivellement qui s'opèrent entre les cantons du département et des départemens voisins qui ont plus de vin qu'ils n'en consomment, et ceux qui en ont moins.

En résultat, le produit de la récolte n'excède guères, dans la Drôme, la consommation générale ; mais les vins que l'on en tire étant supérieurs à ceux que certains cantons font venir de la Provence et du Languedoc, les exportations font entrer dans le département autant et plus de numéraire qu'il n'en sort par les importations.

☞ NOTE sur le vin de l'*Ermitage* (*a*), communiquée après l'impression de l'article, page 391, où il en est parlé.

« On cultive à l'Ermitage deux espèces de raisins rouges, savoir : *la petite* et *la grosse syras*. La première, dont le grain est légèrement ovale, est la plus anciennement introduite dans ce vignoble : elle donne au vin plus de force et de parfum que la seconde, dont la forme est à la fois plus grosse et plus ronde. On en fait ordinaire-

(*a*) Le nom de ce vin s'écrit dans le commerce *Hermitage*.

ment, dans certaines proportions, un mélange favorable à la qualité du vin, en ce que la grosse syras atténue la violence de la petite, et donne à l'Ermitage plus de moelleux.

» On distingue quatre espèces de raisins blancs, *la petite* et *la grosse roussanne*, *la petite* et *la grosse marsanne*. La première est une petite grappe dont le grain très-serré est presque rond; elle fournit un vin blanc sec et très-spiritueux, et en la mariant avec intelligence à la seconde, on obtient un Ermitage blanc parfumé, riche et moelleux, considéré à bon droit comme le premier vin de France.

» On ne cultive les deux marsannes que depuis une trentaine d'années. La petite forme une grappe assez longue, dont le grain n'a pas plus de volume que celui de la petite roussanne; la grosse est, pour la forme, pareille en tout à la petite. Si l'on se bornait à n'employer que cette dernière, le vin qu'elle produirait, sans avoir la force et le caractère prononcé de celui que fournissent les deux roussannes réunies, serait pourtant assez bon; mais en mêlant à la petite marsanne une trop grande quantité de la grosse, on n'obtient qu'un vin faible, fadement liquoreux, dénué du véritable parfum de l'Ermitage, continuellement en fermentation, et qui, en s'éteignant, laisse le liquide sans vigueur et sans mérite. Outre cela, il est toujours d'une couleur fausse et d'un jaune désagréable.

» Ces quatre espèces de raisins n'en forment d'ailleurs, à vrai dire, que deux bien distinctes, dont les analogues sont des variétés.

» Le journal de vigne contient cinq cents ceps, que l'on plante avec un *pal* de fer, à deux pieds et demi de distance en tout sens, après avoir effondré le terrain. On ne trouve pas à l'Ermitage de vignes *hautaines* comme dans le reste du département : ce n'est partout que vignes basses, protégées par des échalas.

» Lors de la vendange, plusieurs propriétaires égrap-

pent le raisin ; les autres qui tiennent plus à la quantité qu'à la qualité, négligent cette utile opération. Lorsque la vendange a été faite par un temps chaud, on ne donne que 7 à 8 jours de cuve ; si le temps est froid, il en faut davantage. Le journal de cinq cents ceps produit, année commune, un *barral* (le barral est de 27 pots et demi, ou 35 litres). Les tonneaux contiennent 240 bouteilles environ. Les *mas* ou quartiers appelés *Méal* et *Greffieux* donnent le meilleur vin rouge : viennent ensuite, dans l'ordre des crus, *Baume*, *Réaucoule*, *Muret* et *le Bessas*. Le sol de tous ces coteaux est calcaire, marneux et couvert de cailloux roulés, excepté celui du Bessas, qui est presque uniquement composé de détrimens de granit.

» Les vins de l'Ermitage ne se mettent jamais qu'en tonneaux neufs. Ils ont beaucoup de corps et une belle couleur. On peut les conserver cinq ou six ans dans les futailles. L'époque du tirage en bouteilles dépend de la qualité plus ou moins bonne. Ils se conservent ensuite plus de 20 ans.

» On fait encore à Tain une espèce particulière de vin blanc, appelée *vin de paille de l'Ermitage*. Feu MM. Mure et Jourdan firent les premiers essais, il y a environ 60 ans, d'après les procédés en usage sur le Rhin, qui consistent à choisir les meilleurs raisins et à les faire sécher, soit sur la paille, soit en les tenant suspendus pendant un mois ou cinq semaines, après quoi on les égrappe et on les soumet au pressoir. Cette tentative réussit parfaitement. Cependant ces deux propriétaires bornèrent là leur premier essai : ils pensaient que les soins et les dépenses qu'exige la fabrication de ce vin, outre un déchet de près de moitié, s'opposeraient toujours à ce qu'il fût à la portée des consommateurs.

» M. Jourdan et quelques autres, ayant jugé différemment depuis, ont renouvelé la première épreuve plus en grand : elle a été suivie d'un plein succès, et le vin de paille de l'Ermitage a été considéré dans plusieurs

cours de l'Europe comme l'un des meilleurs vins de liqueur du monde.

» Ce vin dont la couleur est dorée, et dont le parfum est analogue au goût du raisin séché au soleil, ne commence à fermenter que plusieurs mois après qu'il a été fait, de sorte qu'on peut dire que la première année ne compte pas pour apprécier son âge. Cette fermentation dure quelquefois six ans. Ce n'est qu'au bout de huit à neuf ans (lorsque d'ailleurs il a réussi, ce qui n'arrive pas toujours) qu'on peut sans hésiter le livrer à la consommation. Mais les propriétaires jaloux de la réputation de leurs vignobles éprouveront sans doute beaucoup de difficultés pour en assurer le débit : les petits spéculateurs qui détruisent tout, en voulant tout imiter, opposent sans cesse des obstacles au zèle des principaux habitans, en négligeant le choix du fruit et une foule de soins et de détails indispensables, et surtout par leur impatience de réaliser leurs fonds. Ils livrent à l'étranger ce vin, bon ou mauvais, dans son état de fermentation, c'est-à-dire, trois ans après la vendange, de manière que ce prétendu vin de paille rend très-difficile le placement de celui qui est véritablement exquis, en faisant douter de sa supériorité.

» Si les coteaux du Méal et de Greffieux produisent le meilleur vin rouge, ceux de Baume, de Réaucoule et de Muret donnent le premier vin blanc. Le mas du Bessas est celui qui produit le vin blanc le moins bon.

» Tous ces vins sont pectoraux et très-salutaires dans les maladies qui proviennent de débilité d'estomac. Ils n'ont aucun goût de terroir : c'est une erreur de dire, comme on l'a avancé dans quelques ouvrages de statistique, que le vin rouge ait un parfum qui approche de la framboise. Cette erreur a donné lieu à bien des supercheries. Quelques individus spéculant sur la crédulité de l'étranger, ont introduit de l'essence de framboise, non-seulement dans l'Ermitage, mais encore dans les vins des environs, afin de faire passer ceux-ci à l'aide de la

réputation du premier. On peut assurer que le vin de l'Ermitage est frelaté toutes les fois qu'on lui trouve un parfum prononcé de framboise.

» On sait que les Bordelais tirent la plus grande partie de ce vin, qu'ils mêlent avec le leur, et surtout avec les premiers crus du *Médoc*. Ils ont seuls le secret des proportions et des procédés de cet amalgame, qui a ordinairement lieu lorsque les deux vins sont nouveaux et sur leur première lie. Une fermentation très-vive s'établit entr'eux, et se termine par la fusion complète de l'Ermitage dans le Médoc, qui conserve seul son nom à l'étranger. »

Arbustes et plantes indigènes. — Le département offre au naturaliste un champ fort riche en plantes et arbustes indigènes dont le bois, l'écorce, les fleurs ou les huiles sont utiles à la médecine, à la teinture, à la menuiserie et à la charpenterie. On trouve dans les lieux abrités des plantes propres aux pays chauds, et sur les sommets des montagnes, celles qui sont indiquées en Suède et même en Laponie.

Elles attirent de temps à autre, dans la belle saison, des amateurs d'histoire naturelle ; mais quelques recherches que l'on pût faire aujourd'hui, on n'ajouterait guères vraisemblablement à l'excellente *Histoire des plantes du Dauphiné*, par M. le docteur Villar.

§ 4. ANIMAUX ATTACHÉS A LA CULTURE.

Chevaux, mulets et ânes. — Il n'y a point de haras dans le département, mais chaque année, à l'époque de la monte, le directeur du dépôt de Grenoble envoie des étalons dans les cantons qui en demandent : on les place chez des artistes vétérinaires ou chez des propriétaires. Le prix du saut est de 5 francs, et chaque étalon peut couvrir une trentaine de jumens.

Le pays comporte peu de chevaux, parce qu'on ne s'en sert que dans les plaines. Les travaux agricoles et les trans-

ports même se font communément avec des mulets de petite taille ou fort jeunes. Aussi, lorsque des réquisitions ont été faites pour le service des armées, n'a-t-on trouvé que peu de chevaux et de mulets propres à un service militaire, et a-t-il toujours fallu recourir, pour compléter les contingens, à des achats dans le haut Dauphiné, en Savoie, à Lyon et en Auvergne.

Dans les temps ordinaires, on tire les chevaux de l'Isère, de l'Ain, du Cantal et du Puy-de-Dôme. Les mulets viennent du Poitou : les foires de Murat et du Puy en fournissent un grand nombre. Ils entrent dans nos marchés à l'âge d'un à deux ans, et se revendent avec bénéfice lorsqu'ils ont pris toute leur taille, et qu'ils sont façonnés au travail. Ce genre d'industrie est devenu plus important depuis que les prairies artificielles ont augmenté la masse des fourrages, et il n'a pas peu contribué à affaiblir le tribut que le département payait à ses voisins pour tous les gros bestiaux.

Les recensemens de 1814 ont donné les résultats suivans :

Chevaux et jumens de trait	4,342	6,252
——— de l'espèce carrossière	89	
——— de selle	1,821	
Mules et mulets		13,653
Anes, ânesses et baudets		4,379
TOTAL		24,284

Bêtes à cornes. — Le département est encore plus pauvre en bêtes à cornes qu'en chevaux et mulets, et on en conclura aisément que le commerce du beurre et du fromage y est pour ainsi dire nul. On y consomme, et au-delà, la quantité qui s'y en fait, car on en apporte encore beaucoup de l'Ardèche à Valence, à Montélimar, à Crest, etc.

Les tableaux de statistique évaluent le nombre des bêtes à cornes, savoir :

Taureaux, à	136
Bœufs, à	7,417
Vaches, à	1,937
Genisses, à	209
Veaux, à	642
TOTAL	10,341

Bêtes à laine. — Le nombre en est fort augmenté depuis 1789, et l'amélioration des races par le croisement des brebis du pays avec des béliers espagnols, a fait beaucoup de progrès depuis douze ans. On ne peut se dissimuler que ce résultat est dû en grande partie aux dépôts de béliers que le dernier gouvernement avait formés dans quelques départemens, et notamment dans celui-ci, où l'on doit particulièrement regretter que les circonstances n'aient pas permis de maintenir d'aussi utiles établissemens : chacun parmi nous a pu se convaincre en effet que le sol généralement sec de la Drôme convient à merveille aux mérinos ; que s'ils exigent une nourriture plus substantielle que les moutons indigènes, ils dédommagent amplement le propriétaire par le produit de leur toison : tandis qu'une brebis du pays fournit à peine 3 à 4 livres d'une laine commune, une brebis mérinos en donne 7 à 8 d'une qualité bien supérieure, une brebis métis 6 à 7, et un bélier 10 ou 12.

Quelques essais infructueux, parce qu'ils ont été faits sans soins et à contre-temps, ont pu décourager certains propriétaires, et, comme il est d'usage, fortifier les préventions de l'ignorance et de la routine; mais il n'en est pas moins prouvé par l'expérience de tous les jours, que le croisement donne, dès la seconde et la troisième génération, une laine presque aussi belle et aussi fine que celle des mérinos purs, et qu'à la quatrième et cinquième la différence n'est plus sensible. Il est également reconnu que dès le second croisement les métis accli-

matés sont aussi robustes que les brebis indigènes. L'intérêt des propriétaires sollicite donc partout cette amélioration. Le gouvernement peut la généraliser en peu d'années, s'il trouve des moyens de faciliter l'écoulement des laines fines à un prix convenable : c'est là l'espèce de *sine quâ non*, la mesure essentielle sans laquelle il faut s'attendre à voir le croisement faire des pas rétrogrades.

Les laines de la Drôme furent toujours réputées des meilleures. On voit par d'anciens documens qu'elles ont été pendant long-temps l'objet d'un commerce fort étendu : on envoyait dans l'Arménie et en Perse des draps que l'on fabriquait à Romans et à Valence avec les laines de la Valoire et du Valentinois. A une époque plus rapprochée, sur la fin du 17.e siècle et au commencement du 18.e, les laines de *la Bayanne* (c'est ainsi que l'on nomme la plaine comprise entre Valence et Romans) avaient une réputation qui les faisait rechercher par les fabriques du Nord. La finesse de ces laines était le résultat d'un croisement avec des troupeaux espagnols, introduits en France par les soins de Colbert ; car ce n'est pas seulement de nos jours que l'on a pensé à naturaliser dans ce pays la précieuse race des mérinos.

Presque toutes les laines communes s'emploient maintenant dans les fabriques du département : on y travaille également une partie de la laine de mérinos et de métis ; le surplus a ses débouchés à Lyon et dans les autres villes où se fabriquent les draps fins.

On évalue à 319,500 le nombre des bêtes à laine qui existent dans le département, savoir :

Race commune	314,000	
Mérinos, ou race pure	1,500	319,500
Métis, ou race croisée.	4,000	

Porcs. — On en élève une quantité assez considérable, mais l'exportation en est difficile à déterminer : elle varie suivant les circonstances. Lorsque la mer est

libre, cette branche de commerce augmente d'une manière sensible par les achats qui se font pour le service de la marine.

Il résulte des renseignemens recueillis en 1813, que la consommation habituelle du département est de 16,000 porcs gras, et de 1,500 jeunes porcs, ensemble 17,500.

Chèvres. — Il y a dix ans que les chèvres étaient en très-grand nombre dans ce département : elles trouvaient une nourriture abondante sur les rochers et les montagnes inaccessibles aux autres bestiaux, mais leur dent meurtrière attaquait, anéantissait la pousse des bois, et faisait payer bien cher le faible avantage que l'on en retirait.

On réclamait de toute part des réglemens prohibitifs, et l'administration fit revivre le 15 février 1808, à quelques modifications près de temps et de localités, les anciennes ordonnances relatives à ces animaux.

Aujourd'hui le nombre n'en excède pas 6 à 7,000.

On se sert du lait de chèvre, soit pour l'usage ordinaire du ménage, soit pour les enfans à la mamelle que la mère ne peut nourrir, soit enfin pour en faire des fromages, en le mêlant avec le lait de brebis. Ces fromages sont assez estimés, surtout ceux d'Archiane, hameau dépendant de la commune de Treschenu, canton de Châtillon.

Vers à soie. — C'est la branche principale du commerce et de l'industrie du département. Elle a suivi les progrès de l'agriculture, et le produit annuel en est aujourd'hui de près de deux millions cinq cent mille francs, ce qui suppose 500 quintaux métriques de soie ouvrée, à raison de 50 francs le kilogramme (*a*).

(*a*) M. Collin, dans son Mémoire sur le département, et les auteurs de la Description topographique et statistique de la France, portent jusqu'à trois millions le produit annuel de la vente des cocons dans la Drôme.

On ne peut calculer, même approximativement, le nombre des établissemens où l'on élève les vers à soie. Il est peu de propriétaires, principalement dans les campagnes, qui n'en fassent élever une plus ou moins grande quantité.

Les cocons sont généralement jaunes.

On avait essayé d'introduire la culture de la soie blanche, que réclament les besoins de nos fabriques, car, quoique la soie du cocon jaune devienne blanche lorsqu'elle est soumise au décreusage, à la cuite et au blanchîment par le moyen du savon, celle qui provient de cocons blancs l'est toujours davantage : elle reçoit aussi à la teinture de plus vives et de plus brillantes couleurs.

M. d'Escorches fit distribuer pendant quatre années de suite, de 1811 à 1814, dans les premiers jours du printemps, de la graine d'origine chinoise, aux personnes qui promirent de s'attacher, dans le principe, plus à la multiplication de l'espèce qu'aux produits de la soie. Il accompagna ces distributions de tout ce qui pouvait exciter l'émulation des propriétaires. Il y joignit même des instructions propres à les diriger dans l'emploi des meilleurs moyens de succès. Les essais furent en général satisfaisans. M. Bodin, de Saint-Donat, M. Chartron, de Saint-Vallier, et M. Dauphin, de Valence, s'y livrèrent particulièrement avec un zèle éclairé, qui leur mérita les éloges et l'approbation du gouvernement.

M. Bodin a fourni, de sa récolte, la soie blanche avec laquelle on a fait la plus belle pièce de satin qui, au dire de la chambre de commerce de Lyon, ait encore été fabriquée dans cette ville. On a filé chez lui de la soie à deux cocons, qui a produit un brin fort et nerveux, dont on a obtenu un organsin du titre de 10 deniers.

Il continue de faire élever beaucoup de vers à soie à cocons blancs. Ailleurs l'esprit de routine, les préjugés et plus encore le refus que font d'ignorans acheteurs de cocons, de donner, comme cela se pratique dans le Gard, et comme M. Bodin le fait lui-même, un prix

plus élevé des cocons blancs que des jaunes (*a*), ont jusqu'ici opposé de grands obstacles à l'introduction de cette culture. On a prétendu que les vers de cette espèce étaient moins robustes que les autres; qu'ils consommaient plus de feuille, produisaient moins de soie; qu'elle avait moins de nerf, d'élasticité et de force que la soie ordinaire. De nouvelles expériences ont victorieusement répondu à ces objections, et M. Bardel, membre du comité consultatif des arts et manufactures, a publié sur cet objet, en 1815, un Mémoire intéressant (*b*).

C'est du temps, des primes et des encouragemens du gouvernement, comme le dit avec raison M. Bardel, qu'il faut attendre maintenant cette utile innovation.

Nous ne suivrons pas les auteurs qui ont écrit sur les vers à soie, dans la description des moyens par lesquels on les élève, non plus que dans le spectacle physique que présente ce merveilleux insecte. On en lira les détails dans les ouvrages d'Olivier de Serres, de l'abbé Sauvage, de feu M. Michel Rigaud-de-l'Isle, de Valmont-de-Bomare, de M. le docteur Nysten et de M. Faujas-de-Saint-Fond.

Les vers à soie sont sujets à beaucoup de maladies. M. Nysten fut envoyé à Valence en 1806 et en 1807 pour rechercher, entr'autres, le principe de la *muscardine*. Il fit avec soin de nombreuses expériences, et il ne put déterminer d'une manière satisfaisante, ni la cause du mal ni les remèdes à lui opposer. L'ouvrage qu'il a publié à ce sujet en 1808, contient cependant des observations qui mériteraient d'être plus connues.

Il le termine par une instruction raisonnée, qui repose sur les règles suivantes :

1.° Ménager, dans la construction d'une *magnauderie*,

(*a*) Le prix moyen des cocons jaunes est, année ordinaire, de 3 fr. le kilogramme.

(*b*) On le trouve dans le N.° CXXVII du Bulletin de la Société d'encouragement.

des moyens de renouveler continuellement l'air. Éviter l'encombrement des vers ; laisser entre la table supérieure et le comble un espace vide de huit à dix pieds.

2.° Les vers à soie peuvent réussir à toutes les expositions; mais il vaut mieux ouvrir les magnauderies au nord et à l'est, qu'au sud et à l'ouest.

3.° La graine d'un gris cendré tirant sur le pourpre sale, qui pétille sous l'ongle et va au fond de l'eau, doit être choisie de préférence.

4.° Ne faire précéder la couvée de la graine d'aucune préparation préliminaire.

5.° Renoncer à la routine de faire couver au nouet; adopter l'étuve portative, connue sous le nom de *couveuse*, ou quelque autre analogue.

6.° Les vers éclos, les égaliser, leur donner ensuite une température uniforme de vingt à vingt-deux degrés. Dans les deux premiers âges, proportionner le nombre des repas à leur appétit.

7.° Dans les trois derniers âges, leur donner quatre repas toutes les vingt-quatre heures, avec la plus grande régularité.

8.° Éclaircir et *déliter* les vers avec d'autant plus de soin qu'ils avancent plus en âge.

9.° Conserver à part les vers retardés que l'on trouve dans les délitemens qui suivent les mues, à commencer de la seconde, et leur donner plus de chaleur et de nourriture jusqu'à ce qu'ils aient acquis le même volume que les autres vers.

10.° Hâter l'éducation pendant les trois ou quatre premiers âges des vers, dans les années où la pousse de la feuille a été retardée, afin de faire arriver les vers à la montée avant les grandes chaleurs.

11.° Si les chaleurs et l'état particulier de l'air connu sous le nom de *touffe*, surviennent pendant les deux derniers âges, renouveler l'air par tous les moyens possibles; faire des feux clairs que l'on promène dans les

couloirs qui séparent les tables, et arroser d'eau fraîche les murs et le plancher de l'appartement.

12.° Tenir les vers beaucoup plus clair-semés dans les deux derniers âges que dans les précédens.

13.° Faire les *cabanes* dès que l'on commence à avoir quelques vers *mûrs*.

14.° Attendre pour *déramer*, deux ou trois jours après que les vers les plus paresseux ont formé leur cocon.

15.° Choisir pour cocons de graine ceux des vers qui ont été les plus hâtifs, soit dans les mues, soit dans la montée, soit au filage, et s'assurer si leurs chrysalides sont vivantes.

16.° Étouffer les autres à la vapeur de l'eau plutôt qu'au four, qui altère souvent le tissu de la soie. Cette méthode consiste à entretenir l'eau à l'état d'une légère ébullution dans une grande chaudière, et à exposer, quelques pouces au-dessus de la surface de l'eau, un réseau tendu sur un cerceau et rempli de cocons. On recouvre ensuite la chaudière d'un couvercle, et en cinq ou six minutes les cocons sont étouffés. On les ôte et on continue à en étouffer d'autres de la même manière. Les cocons ainsi étouffés se filent beaucoup plus aisément que ceux qui l'ont été au four. Au sortir de la chaudière, il faut les faire sécher, soit au soleil, soit en les étendant dans une grande pièce bien aérée et parfaitement sèche.

17.° Ne laisser les papillons accouplés que pendant neuf ou dix heures.

18.° Conserver la graine en été dans l'endroit le plus frais de la maison, et en hiver dans l'endroit le plus chaud.

Abeilles. — L'éducation des abeilles n'est point une branche de commerce pour ce département : on la compte pour peu dans une exploitation rurale. Cependant elle est soignée et assez bien entendue dans les parties où l'on s'en occupe plus particulièrement. Le miel de Volvent,

entr'autres, a de la réputation, et celui que l'on recueille dans plusieurs communes du canton de Séderon, voisines du Mont-Ventoux, n'en mérite pas moins. Les abeilles vont chercher sur cette montagne les simples et les fleurs dont elles se nourrissent, et c'est à leur suc que l'on doit le beau miel connu sous le nom de *miel de Revest*, petite commune des Basses-Alpes, où on le prépare : il est comparable au miel de Narbonne. C'est en grande partie le produit des ruches de Ferrassières, de Barret-de-Lioure, de Montbrun et de Reillanette.

L'éducation des abeilles était plus générale autrefois; les accidens qui l'ont souvent contrariée, ont fait naître chez les habitans de la campagne une foule d'idées superstitieuses. Les pluies du printemps, les frelons, les fourmis, et surtout un insecte appelé *teigne*, leur font beaucoup de mal.

Les recensemens de 1814 ont porté à 9,300 le nombre des ruches existant dans le département, et la récolte en cire brute, à . . . . 5,080 kilogrammes.

Et en miel brut, à 15,700

Ces quantités se consomment dans le pays, à l'exception de 200 ou 300 kilogrammes de miel que l'on exporte dans les départemens voisins.

Oiseaux de basse-cour. — Le fermier et le propriétaire donnent, en général, assez de soins à l'éducation des oiseaux de basse-cour, et la quantité de pigeons qui existe principalement dans la partie montagneuse, est très-considérable. Dans quelques cantons on fait une branche de commerce des dindes que l'on conduit par troupeaux, à l'approche de l'hiver, aux foires du pays et des départemens voisins.

Truffes. — Les naturalistes ne sont pas d'accord sur le genre de la truffe. Les uns, en plus grand nombre, veulent que ce soit une plante, et d'autres, tels que Sage et Bouillon-Lagrange, un passage du règne végétal au

règne animal. On ne s'étonnera pas, d'après cela, si nous n'avons su où placer le peu de mots que nous avons dû pourtant consacrer à cette espèce de production amphibie, puisque le département de la Drôme fournit des truffes qui le disputent pour la saveur à celles du Périgord. Les arrondissemens de Montélimar et de Nyons sont ceux qui en produisent le plus. On en fait un petit commerce à Grignan et à Venterol. Crest est aussi une espèce d'entrepôt pour les truffes, quoiqu'il y en ait peu dans ce canton. Après les avoir fait court-bouillonner, on les envoie dans des tonneaux à Paris, d'où il en est expédié jusqu'en Russie.

CHAPITRE IV.

Commerce et Industrie.

Nous venons de considérer le département sous les rapports agricoles. On a vu qu'il fournit du blé et tous les genres de céréales qui servent à la consommation, de très-bons vins, de la soie estimée, des laines, des huiles d'olive et de noix, des amandes, d'excellens fruits, divers farineux, des pâturages, des bois de construction et de chauffage, etc. On a vu aussi que toutes ces productions donnent lieu à un commerce et à des échanges plus ou moins considérables.

Il nous reste à parler de son industrie manufacturière.

C'est encore sur les produits du sol qu'elle s'exerce : à quelques filatures de coton et à quelques fabriques d'indiennes près, elle consiste dans le filage, l'ouvraison et le tissu de la soie ; dans la fabrication des grosses draperies, et dans les ouvrages de bonneterie.

On fabrique aussi dans la Drôme de la faïence, de la poterie, de la chaux, de la tuile et de la brique. Il y a de petites forges pour les instrumens aratoires, des papeteries, des corderies, des tanneries, des mégisseries, des ganteries, etc.

On y trouve quelques mines et quelques carrières exploitées, et un plus grand nombre qui ne le sont pas.

Nous allons essayer de faire connaître le degré d'importance de ces branches principales de l'industrie locale.

Quant à celles qui ne présentent pas une masse d'affaires qui permette de les classer autrement que comme de simples professions, nous croyons devoir nous référer à la nomenclature que nous avons donnée dans les notices dont se compose notre chapitre II, de tous les genres de commerce et d'industrie propres à chaque ville, bourg ou village.

Nous préciserons, toutes les fois que nous le pour-

rons,

rons, les résultats par des nombres, mais, nous le répétons encore, quoique nous les ayons puisés dans des documens officiels, nous sommes loin de les présenter comme positifs : nous assurons seulement que ce sont les aperçus les plus exacts qu'on ait pu se procurer.

Ils ne s'accorderont pas toujours avec l'état actuel de nos fabriques. Tel établissement, aujourd'hui fermé et sans ouvrage, figurera comme occupant habituellement un nombre déterminé d'ouvriers : la raison en est simple. Nous avons moins cherché à faire connaître ce qui est, puisque les circonstances sont extraordinaires, et que le commerce et l'industrie sont dans une stagnation qui ne peut durer, qu'à montrer ce que sont nos fabriques dans les temps ordinaires ; ce qu'elles ont été, et surtout ce qu'elles redeviendront lorsque de bonnes lois prohibitives auront écarté la concurrence des manufactures étrangères, et lorsque le calme et la confiance, qui renaissent sensiblement chaque jour, grâces à la sagesse du gouvernement, auront enfin remplacé dans tous les esprits ces craintes et ces agitations qui, au milieu même de la paix, se manifestaient naguères encore d'une manière si désastreuse.

§ 1. RÈGNE MINÉRAL.

MINES. — On trouve dans les montagnes du département de nombreux indices de mines précieuses, et on ne saurait exprimer trop fortement le vœu que l'administration les fasse rechercher avec le plus grand soin. On connaîtrait par-là celles qui peuvent être exploitées avec succès, et nul doute alors que des spéculateurs ne se chargeassent de ces exploitations, qui, en multipliant nos ressources industrielles, répandraient plus particulièrement l'aisance et la vie dans les cantons qui recèlent ces véritables trésors de la nature.

Mines de houille. — On en rencontre, qui s'annoncent à la superficie même, à Châteauneuf-du-Rhône, dans la forêt de Saou, à Nyons, à Montauban, à Par-

nans, à Saint-Nazaire et à Saint-Jean-en-Royans, à la Motte-Fanjas, à Fay, etc. Cette dernière est en plein rapport. Elle alimente les fourneaux de la manufacture de grès de Saint-Uze, et s'étend de l'est à l'ouest, entre la rivière de Galaure et celle de Bancel, à 400 mètres environ de la première : elle a 100 ou 150 mètres de largeur, et dans sa longueur elle coupe à angles droits les combes *Ferlet*, *d'Avenon*, *Jean-Gros* et *Girarde*. Elle paraît s'étendre à 60 ou 70 mètres, à droite et à gauche de chacune de ces vallées.

Des ingénieurs des mines vinrent reconnaître celle de Châteauneuf-du-Rhône en 1789. L'exploitation en fut commencée avec succès, et si elle fut abandonnée peu d'années après, on ne doit l'attribuer qu'au dérangement survenu dans les affaires des entrepreneurs, et vraisemblablement encore aux événemens de la révolution.

Celle de Saou reçut aussi, il y a peu d'années, un commencement d'exploitation que le seul manque de fonds ne permit pas de continuer.

On entreprit à Nyons, en 1775, l'exploitation de la mine qui existe sur la rive droite de l'Eygues ; mais des éboulemens considérables, que l'entreprise aurait empêchés si elle avait pu ou voulu faire faire les travaux nécessaires, la découragèrent.

La mine qui se trouve sur la rive gauche de cette rivière, fut également exploitée en 1800, puis abandonnée, faute de fonds suffisans.

Celle de Montauban fut découverte en 1766. Elle n'a jamais été exploitée. Le charbon est de la nature du jayet.

On trouve en outre à Eygalaye et à Reillanette des espèces de mines de bois fossile.

Mines de fer. — Il y en a une à Châteauneuf-du-Rhône, non loin de la mine de houille ; à la Chapelle-en-Vercors, à Lus-la-Croix-Haute et dans les montagnes de Bouvante. Celle-ci a long-temps fourni du minérai aux forges de Saint-Laurent, mais depuis que ces usines n'existent plus, l'exploitation de la mine est abandonnée.

Celles de Lus paraissent avoir été exploitées à une époque déjà éloignée : on voit sur le chemin du village à l'ancienne chartreuse de Durbon, des ruines d'artifices que tout annonce avoir servi à la fonte du minérai. Ces mines sont si abondantes, elles occupent un si grand espace, que l'on ne peut s'orienter avec la boussole sur le territoire de Lus.

Mines de cuivre. — Il y a encore à Lus une mine de cuivre, que l'on sait avoir été anciennement exploitée. On en a découvert une aussi dans la montagne de Saint-Julien-en-Quint, au fond de *la gorge de la Vachette*.

Mines de plomb. — On croit qu'il en existe à Menglon, à Baurières, et au Buis dans la montagne appelée *le Serre*.

La plus importante dans ce genre est celle de Condorcet, sur la route des Alpes. Elle fut vérifiée en 1786, le métal reconnu et l'exploitation commencée ; mais les concessionnaires ne pouvant faire les avances que demandaient de pareils travaux, renoncèrent à leur entreprise, quoi qu'elle promît les meilleurs résultats.

Mines d'or et d'argent. — Une ancienne tradition veut qu'il y ait une mine d'or à Aurel, dans l'arrondissement de Die. L'historien Chorier prétend que c'est l'origine du nom de ce village. Les auteurs de la Description topographique de la France, MM. Peuchet et Chanlaire, croient au contraire que cette mine n'a d'autre existence que dans la ressemblance du mot *Aurel* ou *Orel*, avec celui de l'*or*. Cela est possible : nous ne contesterons point, parce que nous n'avons pas été à portée de vérifier cette prétendue mine par nous-mêmes ; mais ce qui est bien certain, c'est qu'il existe dans la montagne d'Aurel des restes de fouilles et de travaux qui annoncent quelque ancienne exploitation au moins commencée.

On trouve du sable propre à la verrerie dans la forêt de Saou et dans les environs de Dieu-le-fit. On trouve

aussi au bas d'une montagne, à peu de distance de cette dernière commune, de grandes couches d'argile grossière bleuâtre, mêlée avec un peu de sable très-fin et luisant, sur la superficie de laquelle se manifestent des émanations abondantes de vitriol. Cent livres de cette argile lessivée, et le produit des lessives mis en évaporation, peuvent donner 12 à 15 livres de beau vitriol de mars ou sulfate de fer.

Carrières. — Il y a sur presque tous les points du département des carrières dont on extrait de la pierre à bâtir, des calcaires, des quartz, des grès tendres qu'on nomme *molasses*, etc.

La craie ou blanc de Troyes abonde à Roussas et à Réauville; elle entre dans le commerce, et la qualité en est supérieure au blanc d'Espagne.

Les territoires de Condorcet, de Montaulieu, de Mérindol, de Propiac, d'Eygalaye, de Montbrun, de Réauville, de Montrigaud, de Saint-Bonnet-de-Valclérieux, de Moras, et la chaîne de montagnes qui est entre Chabeuil et Roynac, recèlent des carrières de plâtre: il est très-précieux comme engrais et comme ciment à bâtir.

Il existe aussi une carrière d'un cristal très-beau sur le territoire de Lus-la-Croix-Haute, et une autre de marbre blanc, veiné de rouge mat, à Châteauneuf-du-Rhône: on ne connaît que les couches superficielles, mais il y a lieu de croire que si l'exploitation s'en faisait en grand, on découvrirait de très-beaux blocs, car plus on creuse, plus les taches diminuent et se rapprochent du fond, qui est déjà d'un joli blanc.

On voit à Lus-la-Croix-Haute, Glandage, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Ferréol, Montaulieu, Saint-Sauveur, Espeluche, Rochefort, Charmes, Oriol et Échevis, des carrières qui fournissent d'assez bonnes meules de moulin.

Au village de Comps, à une lieue de Dieu-le-fit, sont

des pierres de la forme d'un œuf, dont le diamètre varie depuis six lignes jusqu'à trois pouces. Elles sont très-pesantes, d'un gris sombre, raboteuses et ternes. Elles ne donnent point d'étincelles; elles ne font point effervescence avec les acides. Dans l'intérieur de la pierre est un talc cristallisé en lames très-minces, également inattaquable par les acides. Cette pierre paraît avoir tous les caractères qui distinguent les pierres phosphoriques de Bologne. On croit qu'en lui faisant subir un certain degré de calcination, elle pourrait produire le même phénomène (*a*).

Il y a dans le Vercors une carrière d'une espèce d'albâtre ou pierre statuaire, et une autre à Combovin, d'où l'on tire une pierre d'une blancheur éclatante, qui reçoit le poli du marbre.

Enfin, la montagne de Pierre-Aiguille, près de Tain, renferme un des plus beaux granits gris qui existent en France. Composé de mica noirâtre à petites lames, de quarts blanc, demi-transparent, et de feld-spath blanc, le plus souvent configuré en gros cristaux rhomboïdaux, il est si dur qu'il donne les plus vives étincelles lorsqu'on le frappe avec l'acier (*b*). M. Denon, alors directeur des musées, vint exprès sur les lieux en 1812, avec M. Peyre, architecte du gouvernement, afin de voir si ce granit était

(*a*) Après avoir été préparées par une calcination convenable, les pierres phosphoriques de Bologne ont la propriété de luire dans les ténèbres comme des charbons ardens. Elles sont tendres, très-pesantes, cristallisées, et ne font, avant leur calcination, aucune effervescence avec les acides. Ces qualités les ont fait ranger parmi les spaths fusibles pesans, avec d'autant plus de raison que tous ces spaths étant préparés comme la pierre de Bologne, deviennent également phosphoriques.

(*b*) Lorsque M. de Laporte était intendant du Dauphiné, il fit scier deux tables de ce granit. M. Faujas dit qu'elles étaient chez le roi. Dès les premiers temps de leur établissement dans ce pays, les Romains connurent le parti que l'on pouvait tirer du granit de Tain, car de nombreux fragmens trouvés dans les décombres d'édifices antiques, prouvent qu'ils s'en servaient pour orner leurs salles, et surtout leurs bains.

monumental, propre à la recoupe et au poli, et si l'on pourrait l'employer avec succès à la construction de l'obélisque que l'on devait établir sur le pont-neuf à Paris. Après l'examen le plus attentif et divers essais, ils reconnurent qu'il remplissait parfaitement l'objet proposé.

M. Heuraux, entrepreneur des mines de Carrare, vint aussi à Tain, envoyé par M. Denon. Il y amena un maître-ouvrier du Lac-Majeur, et ils s'assurèrent de plus en plus de la possibilité de tirer de cette carrière de fort beaux blocs. Le ministère voulut traiter pour l'extraction de la quantité dont il avait besoin, mais les conditions onéreuses des propriétaires, et plus encore les événemens politiques qui survinrent peu après, s'opposèrent à ce que le marché fût passé et la carrière exploitée.

Forges. — Il existe sur la Galaure, au Grand-Serre, deux haut-fourneaux avec affinerie, qui travaillent huit mois de l'année, et font environ 400 quintaux métriques de fer en barres et 50 ou 60 quintaux d'acier.

On tire, par l'Isère, le minérai d'Allevard, arrondissement de Grenoble.

Il est, dans ce genre, un autre établissement qui a eu pendant long-temps une véritable importance : ce sont les forges de Saint-Laurent-en-Royans. Placées au milieu d'un pays couvert de bois, non loin des mines de Bouvante, et à portée de l'Isère, par laquelle on pouvait encore faire descendre le minérai d'Allevard, de Vizille et de Saint-Agnès, tout concourait à la prospérité de ces usines, lorsque le dérangement des affaires du propriétaire, M. Boissière, l'un des banquiers de Paris, et la mauvaise administration des régisseurs, amenèrent en 1813 l'inactivité et la ruine presque entière de l'établissement. Il fournissait annuellement plus de 1,200 quintaux métriques de très-bonne fonte et 800 quintaux de fer forgé.

Il y a sur la Lionne, à Saint-Martin-le-Colonel, un

martinet pour la fabrication des instrumens aratoires; il y en a un second sur la Galaure, au Grand-Serre; un troisième à Rochefort-Sansons; un quatrième sur la Drôme, à Livron, et un cinquième sur le canal d'arrosage de cette même commune.

On en construit encore un dans ce moment à Lens-Lestang, sur le ruisseau de Lestang, et deux à Onay, l'un sur l'Herbasse et l'autre sur le ruisseau de Chaix.

Chacune de ces usines se compose de deux ou trois feux de taillanderie, d'un martinet à un ou plusieurs marteaux, et d'une meule pour aiguiser les instrumens tranchans. Dans les temps ordinaires, elles occupent constamment deux forgerons chacune. On y emploie de la féraille ainsi que du fer et de l'acier du commerce, et, pour le combustible, on se sert de charbon de bois et de la houille de Rive-de-Gier, que l'on se procure facilement par le moyen du Rhône.

Poterie. — La fabrication de la poterie commune et vernissée est, pour plusieurs localités, une branche intéressante d'industrie. Elle occupe environ 750 ouvriers, et l'ensemble de ses produits bruts est évalué à plus de 400,000 fr., dont moitié pour la seule ville de Dieu-le-fit.

Les établissemens sont placés dans les lieux dont les noms suivent :

Clérieux	1	occupant	2 ouvriers.
Auterives	2		4
Cliousclat	14		50
Érôme	17		21
Larnage	1		3
Ponsas	10		10
Saint-Uze	1		4
Upie	2		2
Baurières	1		2
Crest	1		2
Eurre	3		3
Poyols	1		2
A reporter	54		105

Report.	54		105	
Saou	2	occupant	5	ouvriers.
Châteauneuf-de-Mazenc	1		2	
Dieu-le-fit	30		500	
La Champ	1		2	
Poët-Laval	16		125	
Soupières	3		3	
Nyons	1		5	
Saint-Ferréol	1		3	
	109		750	

La poterie de Dieu-le-fit, de Poët-Laval et de Saou, est réputée la meilleure, comme résistant le mieux au feu. Elle a des débouchés toujours sûrs, soit dans le département, soit dans les départemens voisins.

On la transporte jusqu'au pied du Mont-Cénis et jusqu'à Bordeaux ; on en embarque même pour les Iles. L'argile avec laquelle on fabrique celle de Dieu-le-fit, est si estimée, que l'on en tire de Genève pour les manufactures de creusets.

La poterie de Saint-Uze est de grès et non vernissée. Il se fabrique dans cet établissement, que dirigent MM. Raymond et Revol, des cruches pour la bière, des creusets, des ustensiles de chimie et de pharmacie, et toutes espèces de poteries pour les usages domestiques. Elle est très-solide et résiste parfaitement au feu : son lustre, qui imite celui de la belle faïence, est le résultat de la cuite même.

Les produits de cette fabrique ont été mentionnés avantageusement dans plusieurs expositions de l'industrie française : dans celle de 1806, des creusets, soumis aux mordans, au passage du rouge incandescent à l'eau froide, et de suite au rouge, ont soutenu ces épreuves avec beaucoup de succès.

Le prix de ce genre de poterie n'est guères plus élevé que celui des poteries ordinaires, ce qui est un nouvel et grand avantage.

Il y a à Saint-Vallier un petit atelier de faïence

commune, qui n'occupe qu'un ouvrier, et un autre à Clérieux, qui en emploie trois ou quatre.

Fours à chaux. — Ils ne travaillent qu'à raison des besoins locaux, et la plupart ne sont établis qu'accidentellement. Un particulier, ou même un ouvrier, trouve-t-il dans sa propriété ou près de sa propriété une pierre calcaire de bonne qualité, le bois est-il à portée, aperçoit-il la possibilité de vendre de la chaux, ou bien en a-t-il besoin lui-même, il construit aussitôt, d'une manière économique et fort imparfaite, un four qu'il démolit ou abandonne dès que les causes qui l'avaient fait construire ont cessé.

Il en est pourtant, tels que ceux de Valence, du Bourg-lès-Valence, de Romans, d'Eymeu, de Crest, d'Aoste, de Saillans, de Livron, de Montélimar, etc., qui travaillent d'une manière plus continue. On y emploie comme combustible du charbon de terre, que l'on tire, par le Rhône, de Rive-de-Gier et des environs.

Fours à plâtre. — On compte trente-six fours principaux pour la préparation du plâtre,

A Condorcet	18	occupant	25 ouvriers.
A Mérindol.	3	......	6
Aux Pilles.	1	......	3
A Montbrun.	2	......	18
A Propiac.	5	......	10
A Piégon	2	......	4
A Réauville.	2	......	8
Au Bourg-lès-Valence ..	1	......	2
A Romans.	2	......	2
	36		78

Les ouvriers ne sont occupés qu'une partie de l'année.

Le prix du plâtre est ordinairement de 2 fr. 50 cent. à 3 fr. le quintal métrique en carrière, et du double criblé et pris au magasin.

Tuiles et briques. — Cette fabrication est toute ou

presque toute pour les besoins du département, mais du moins elle y suffit, et nous ne sommes pas, pour cet objet, tributaires de nos voisins.

Il y a peu d'établissemens permanens, si ce n'est à portée des villes, et la fabrication de la tuile et de la brique n'est guères non plus qu'accidentelle. Le besoin du moment, le combustible et l'argile sur les lieux, déterminent la construction des fours, auxquels on donne presque aussi peu de soins qu'aux fours à chaux, et que l'on abandonne de même.

L'établissement qu'un particulier, nommé Dufour, dirige à Saillans, mérite cependant que nous en fassions une mention spéciale. On y fait des briques qui, pour la cuite, le poli et le vernis, peuvent être comparées aux belles briques de Bollène et de Marseille.

On alimente avec du charbon de terre les fabriques rapprochées du Rhône, et les autres avec du charbon de bois que l'on fait sur place, et dont souvent la difficulté des communications ne permettrait pas de tirer un autre parti.

§ 2. RÈGNE VÉGÉTAL.

Filatures de coton. — Les filatures de coton sont au nombre de onze, savoir :

A Crest	3 occupant	100 ouvriers.
A Saillans.	5	180
A Romans.	1	50
A Valence.	2	120
	11	450

On emploie dans ces filatures les mécaniques modernes, et le coton qui en sort est fort beau.

Des échantillons filés dans les ateliers de MM. Brisset et Arnoux, de Crest, Eymieux, de Saillans, et Achard, de Valence, ont paru avec avantage à l'exposition des produits de l'industrie française, en 1806.

M. Brisset y avait joint des échantillons de mousselines

propres à l'impression, et d'une fabrication soignée, et M. Arnoux avait offert en outre des toiles de coton qui pouvaient remplacer les tissus étrangers.

Les produits de la filature de M. Achard avaient déjà obtenu une mention honorable à l'exposition de 1801.

Fabriques d'indiennes et de toiles peintes. — Ce genre de fabrication, plus particulièrement connu sous la dénomination d'*imprimerie d'indiennes*, vient d'acquérir une grande importance à Valence, où un Genevois, M. Saudos, a tout récemment établi une fabrique qui, dès son début, a occupé plus de 150 ouvriers. Une autre plus ancienne est celle que MM. Dupont, frères, dirigent au Bourg-lès-Valence : elle emploie habituellement 60 personnes, et elle est susceptible de prendre plus d'accroissement par son bel emplacement et par les eaux abondantes qui font mouvoir les artifices. Les ouvrages qui sortent de ces deux fabriques sont recherchés et estimés dans leur genre.

Les échantillons envoyés par MM. Dupont à l'exposition des produits de l'industrie française, en 1806, y ont paru avec avantage. On a surtout remarqué, dit le procès-verbal du jury, la manière dont ces fabricans sont parvenus à fixer sur la toile des couleurs solides.

Corderies. — Les communes de Valence, de Crest, du Bourg-du-Péage, et surtout la dernière, sont les seules où il y ait des établissemens de corderie travaillant habituellement, et présentant quelqu'importance. Ailleurs les ouvriers ne travaillent qu'une partie de l'année.

Les ateliers du Bourg-du-Péage et de Valence font des affaires assez considérables. Ils fournissent des cordes pour le roulage et les trains du Rhône et de l'Isère, et comme la quantité de filasse que produit le département est inférieure aux besoins, on tire, en plus grande partie, le déficit de l'Isère.

Papeteries. — Il y en a huit dans le département (*a*); savoir :

Une à Aoste, sur la rivière de Gervanne, occupant . . . . 6 ouvriers.

Une à Die, sur le ruisseau de Mérosse, en occupant 5

Une à Roméyer, sur le ruisseau de Rai, en occupant 5

Trois à Chabeuil, sur la Véore, en occupant 15

Une à Saint-Jean-en-Royans, sur la Lionne, en occupant 7

Une à Saint-Maman, commune de Rochefort-Sansons, en occupant 6

TOTAL. 44

Les diverses qualités de papier qu'elles fabriquent, sont le *grand raisin*, la *double cloche*, le *bâtard*, la *coquille*, l'*écu*, le *cartier*, la *couronne*, la *tellière*, le *carton ordinaire* et le *papier trace*.

Les principaux débouchés sont Nîmes, Avignon, Marseille, Grenoble, Gap, Lyon, et même Annonay (*b*). Les envois que l'on fait à Marseille sont en partie pour le Levant.

On ne fabrique point de papier vélin. On avait voulu faire des cartons pour l'apprêt des draps, mais l'entreprise n'ayant pas présenté d'avantages réels, a été abandonnée.

Les produits de nos papeteries ont de la blancheur et sont d'une bonne étoffe. Ce qui le prouve, c'est que

(*a*) Il y en aura bientôt une neuvième, que MM. de Latune, de Crest, font construire sur la rivière de Gervanne, près de Blacons, commune de Mirabel.

(*b*) Les grandes fabriques d'Annonay ne suffisant pas à leur débit, tirent du département des papiers qu'elles confondent et vendent avec les leurs, après leur avoir fait subir un apprêt particulier.

des échantillons envoyés par M. Grand-de-Châteauneuf, de Saint-Jean-en-Royans, à l'exposition des produits de l'industrie française en 1806, y ont été remarqués. Cependant on pourrait les perfectionner encore, et quelques avances suffiraient pour les dépenses de l'apprêt supérieur qui leur manque. Ils soutiendraient alors plus aisément la concurrence des grandes fabriques.

Imprimerie et Librairie. — Il n'y avait dans le département avant la révolution qu'un seul imprimeur : aujourd'hui il y en a cinq, dont trois à Valence. Ce n'est pas que le cercle de ce genre d'affaires se soit étendu dans la même proportion, mais parce que les sous-préfectures et les tribunaux ont attiré près d'eux de petites imprimeries pour leur usage. Telles sont celles qui existent à Die et à Montélimar : elles n'occupent que le maître-imprimeur.

D'anciens documens et un ouvrage in-4.°, imprimé en 1720 sous le titre d'*Antiquités de l'Église de Valence*, font remonter à près de 200 ans l'existence d'une imprimerie dans cette ville. C'est celle qui a passé à M. Montal, propriétaire actuel. Il a le titre d'imprimeur du Roi, qu'avait aussi, avant la révolution, M. Viret, son beau-père, auquel il a succédé. Cette imprimerie est en même temps la plus considérable : elle entretient habituellement 5 ou 6 ouvriers. Celle de M. Aurel s'est formée la seconde : elle date de 1790. Elle occupe à peu près le même nombre d'ouvriers que la première. Il est sorti de ces deux établissemens des réimpressions et quelques ouvrages nouveaux qui se font remarquer par une correction et une netteté que l'on ne trouve ordinairement que dans les imprimeries des grandes villes.

La troisième imprimerie de Valence est celle de M. Joland.

Toutes celles du département tirent leurs caractères des fonderies de Lyon et de Paris.

On peut être surpris que les établissemens de ce genre n'aient pas acquis à Valence plus d'importance qu'ils n'y

en ont eu jusques ici. Ils en paraissent cependant très-susceptibles : favorisés comme ils le sont, non-seulement par le voisinage des papeteries d'Annonay et de celles de la Drôme, mais encore par la position de la ville sur la grande route, ce double avantage leur offre les moyens d'entreprendre de grands *labeurs*, et leur assure des débouchés faciles vers Lyon, Grenoble et tout le midi de la France. Ainsi Valence pourrait rivaliser, du moins jusqu'à un certain point, avec Avignon, où l'imprimerie est depuis des siècles une branche considérable de commerce et d'industrie.

La librairie a principalement pour objet dans le département les livres de religion et d'enseignement que vendent les imprimeurs, indépendamment de deux libraires non imprimeurs à Valence, d'un égal nombre à Montélimar, de trois à Romans et d'un à Nyons.

§ 3. RÈGNE ANIMAL.

Tirage et ouvraison de la soie. — Le tirage ou filage de la soie s'est fort amélioré depuis 25 ans. Les procédés de M. Gensoul sont employés dans la plupart des ateliers principaux, et ils présentent trop d'avantages pour qu'ils ne le soient pas dans tous avec le temps.

Le nombre et le lieu des filatures varient d'une année à l'autre. Des commerçans, des agriculteurs, des fabricans achètent des cocons et élèvent des ateliers au moment de la récolte, selon qu'ils aperçoivent la facilité du débit. Il est même des propriétaires qui se bornent à faire filer le produit de leur récolte.

Le filage terminé, et ce genre de fabrication ne dure que deux ou trois mois, on vend la soie aux mouliniers.

On compte dans le département 77 fabriques d'ouvraison. Elles sont occupées pendant toute l'année, et cette partie de la préparation des soies a également fait des progrès sensibles, au moyen des mécaniques modernes.

La beauté des organsins sortis des fabriques de MM. Chartron, de Saint-Vallier, leur a fait décerner, en 1806, une médaille d'argent à l'exposition des produits de l'industrie française.

On a mentionné à cette même exposition des échantillons de soie ouvrée, sortis des fabriques de MM. Cornu et Delarbre, de Montélimar, remarquables par l'ouvraison et la qualité de la soie; de M. Gerbaud, de Taulignan, dont l'ouvraison a paru un travail fini, et de M. Grel, de Crest, qui ont été trouvés d'une excellente filature.

M. Charles Bodin, de Saint-Donat, a également reçu du ministère, en 1813, des témoignages de satisfaction.

Les communes où il existe des fabriques, sont :

Montélimar........	2	occupant	40	ouvriers.
Donzère..........	2	......	30	
Pierrelatte........	1	......	12	
St-Paul-Trois-Châteaux..	2	......	24	
Montségur........	1	......	15	
Grignan..........	3	......	45	
Tulette...........	2	......	20	
Taulignan........	4	......	54	
Dieu-le-fit........	6	......	200	(a).
Châteauneuf-de-Mazenc..	1	......	8	
Montboucher.......	1	......	12	
Nyons..........	4	......	200	
Mirabel..........	3	......	32	
Le Buis..........	4	......	82	
Mollans..........	2	......	6	
Pierrelongue.......	1	......	2	
Valence..........	3	......	40	
Châteauneuf-de-Galaure..	1	......	15	
Saint-Vallier.......	4	......	63	
Saint-Nazaire-en-Royans.	2	......	25	
Rochefort-Sansons....	1	......	6	
A reporter.....	50	......	931	

(a) Les produits bruts des fabriques d'ouvraison en organsin et en trame, excèdent annuellement cinq cent mille francs à Dieu-le-fit.

Report	50		931
Clérieux	3	occupant	38 ouvriers.
Mirmaude	5		40
Romans	6		90
Saint-Donat	5		100
Crest	4		115
Mirabel et Blacons	1		9
La Roche-sur-Grane	1		10
Saillans	2		30
	77		1,363

Lorsque la soie est préparée et moulinée, on l'envoie à Lyon, Avignon et Nîmes, où elle soutient la concurrence avec les meilleures que l'on emploie dans ces villes.

Fabriques d'étoffes de soie. — Les frères Massot, de Lyon, ont fait construire en 1812, à Saint-Nazaire-en-Royans, une fabrique d'étoffes de soie, et déjà on y compte plus de 80 métiers battans, occupant environ 150 ouvriers. La soie arrive de Lyon, toute teinte, ourdie et dévidée.

Il est bien désirable que cette intéressante fabrication s'étende à d'autres points du département, et que les propriétaires et les mouliniers trouvent à placer leurs soies ouvrées dans le pays même, sans avoir besoin, comme aujourd'hui, de les envoyer dans les villes de grandes manufactures.

Tissus de bourre de soie et de filoselle. — Romans et le Bourg-du-Péage sont les seules communes où cette fabrication soit un objet d'industrie de quelque importance. On compte dans ces deux communes 20 ou 25 ateliers, qui occupent communément 400 ou 450 ouvriers. Ailleurs ce ne sont que de petits et simples tisserands, qui travaillent à tant l'aune, pour l'usage des habitans.

On vend les tissus dans les foires de la Drôme et des départemens voisins, notamment de l'Isère.

Ils sont recherchés par les gens de la campagne et les personnes peu aisées, qui s'en habillent l'hiver.

Fabriques

Fabriques de draperies. — On fabrique dans le département des *ratines* $\frac{2}{3}$ ou *de Crest*; des *ratines façon de Vienne*, des *ratines royales*, des *finettes*, des *cadis*, des *sergettes*, etc. Cette fabrication offre le double et précieux avantage de faciliter le débit des laines et d'occuper constamment beaucoup de bras.

Elle a considérablement gagné depuis vingt ans. Les fabricans ont étendu leurs relations; la masse de leurs affaires a augmenté, et tous, ou presque tous, ont travaillé pour l'habillement des troupes.

Les établissemens où se file et se prépare la laine, sont des accessoires de la fabrication des draps. Les hommes, les femmes, les enfans peuvent y être employés. Il est des localités où les habitans travaillent chez eux au filage pendant l'hiver, et c'est ainsi que l'aisance règne dans des contrées et à une époque où, s'il était privé de ce moyen d'existence, le pauvre serait sans ouvrage et souvent sans pain.

Les mécaniques modernes ont été introduites dans la plupart de nos filatures de laine. Elles simplifient le travail et économisent la main-d'œuvre; mais en la réduisant et la concentrant encore plus dans les villes et les lieux principaux, elles diminuent les ressources de la classe ouvrière des campagnes.

Les teintureries de laine ne sont aussi qu'une dépendance des manufactures de draps; elles font une partie du travail, et les produits se confondent généralement. On trouve même assez ordinairement réunis dans le même local et sous la direction du même fabricant, la filature, les ateliers de teinture et la manufacture.

Les communes où il y a des fabriques, sont :

Peyrus, où il en existe	1	occupant	240	ouvriers.
Romans	1	......	60	
Crest	4	......	560	
Die	13	......	440	
A reporter	19	......	1,300	

Report	19		1,300	
Bourdeaux	2	occupant	160	ouvriers.
Dieu-le-fit	20		560	(*a*).
Châteaudouble	5		40	
Combovin	3		15	
Grand-Serre	29		350	
Saint-Jean-en-Royans	20		250	
Valdrôme	2		60	
	100		2,735	

Une partie des draps se vend dans le pays, et l'excédant est porté à Genève et à Lyon. Il en sort en *blanc* qui reçoivent la teinture dans ces deux villes.

Indépendamment de ces ateliers, il est beaucoup de tisserands qui font chez eux des pièces d'étoffes pour leur compte, ou pour celui des propriétaires qui leur fournissent la laine. Ces étoffes servent pour les vêtemens des ouvriers et des gens de la campagne. On les porte aux foires, ou bien on les vend aux marchands drapiers et aux manufacturiers. A Charpey, dans le canton de Chabeuil, dans les environs de Crest, de Bourdeaux, de Dieu-le-fit, de Romans, dans la vallée de Quint, dans le Vercors, à Sainte-Croix, à Pontaix, et dans quelques autres endroits, les habitans travaillent à cette fabrication pendant la mauvaise saison.

Des échantillons d'étoffes de laine envoyés en 1806 à l'exposition des produits de l'industrie française, tant par MM. de Latune et compagnie, Autran, de Crest, et Rolland, de Die, que par les fabriques de Bourdeaux, y ont été l'objet d'une mention très-flatteuse, ainsi que des casimirs sans apprêt, sortis des fabriques de MM. Morin, de Dieu-le-fit.

La commune de Saint-Jean-en-Royans a fourni à cette même exposition de fort beaux draps de billard de deux qualités, de grande, moyenne et petite dimensions.

Les établissemens de MM. Borel, à Crest, et de MM.

(*a*) Le produit annuel de ce genre de fabrication peut être évalué à un million pour la ville de Dieu-le-fit.

Bellon, à Peyrus, offrent le plus grand intérêt, tant par leur importance et le grand nombre de bras qu'ils emploient, que par la belle et bonne qualité de leurs produits.

Bonneterie au métier et à l'aiguille. — La ville de Romans est presque la seule où on se livre à ce genre d'industrie. Il y a trois fabriques de bonneterie de laine et de bas au métier et à l'aiguille, qui occupent environ 220 ouvriers. En 1813, on portait de 75 à 80,000 la quantité de bonnets qui sortaient annuellement de ces fabriques, et on lit dans le procès-verbal de l'exposition des produits de l'industrie française, en 1806, qu'un bonnet turc d'une forme particulière, des bas, des bonnets et des gants drapés, sortis des ateliers de M. Bérard, ont été trouvés de la meilleure qualité.

Des bonnets écarlates, des bonnets dits à l'*Espagnole*, des bas et des gants en bourre de soie, y avaient été envoyés aussi par M. Treillard, père, de Valence, et ils attirèrent l'attention du jury. « Les ateliers de ce » fabricant jouissent depuis longues années, dit le procès- » verbal, d'une réputation méritée, et se distinguent » surtout par la beauté et la sûreté des couleurs. »

Il est fâcheux que la mort de ce particulier ait, pour ainsi dire, fait cesser à Valence ce genre d'industrie, car on n'y fabrique plus guères que des bas de bourre de soie.

Tanneries. — On compte cinquante établissemens de tannerie, savoir :

A Die	5	occupant	6 ouvriers.
A Montélimar	6		7 (a).
A reporter	11		13

(a) Quatre échantillons de cuir maroquin, de couleurs différentes, fabriqués à Montélimar, par le Sieur Heinseman, en 1806, ont figuré à l'exposition des produits de l'industrie française de cette année, et ils ont été trouvés du plus beau coloris.

Report	11	. . . .	13	
À Pierrelatte	2	occupant	2	ouvriers.
À Nyons.	4	. . . .	4	
Au Bourg-du-Péage . . .	1	. . . .	10	
À Chabeuil	2	. . . .	3	
Au Grand-Serre	5	. . . .	20	
À Livron	2	. . . .	2	
À Loriol.	1	. . . .	1	
À Romans.	14	. . . .	30	
À Valence.	5	. . . .	7	
À Saint-Vallier.	3	. . . .	3	
	50		95	

Il y en a aussi à Tain, au Buis, à Crest, à Saint-Donat et à Moras, mais ils sont sans activité depuis quelques années.

On travaille dans les tanneries du département, des peaux que l'on tire du pays même, d'Orléans, de Lyon et des départemens de l'Ardèche et de Vaucluse. On emploie aussi des cuirs en poil de Buenos-Ayres et de Caracas, que l'on achète à Marseille et *dans les* autres ports de la Méditerrannée.

On ne les prépare qu'à la chaux. Il ne paraît même pas que l'on ait jamais essayé d'autre méthode; mais il y a vingt ou vingt-cinq ans qu'on employait cette substance en plus grande quantité, et la fabrication ne valait pas celle d'aujourd'hui.

Le nombre des fosses est de 155.

Le tan se tire en entier du département, qui en fournit encore aux contrées voisines. On en évalue la consommation annuelle à 5,000 ou 6,000 quintaux métriques.

On emploie encore du sel, de l'alun, de l'huile de poisson et de la feuille de sumac.

On tire de Marseille l'huile de poisson, et on récolte le sumac dans les arrondissemens de Montélimar et de Nyons.

Les dimensions des fosses varient comme leur forme.

Une fosse de moyenne grandeur contient 40 cuirs et consomme 40 quintaux métriques de tan. On le renouvelle 5 ou 6 fois.

Les tableaux de la préfecture évaluent ainsi qu'il suit la quantité de cuirs qui se fabrique annuellement :

Cheval	500.
Bœuf	2,560.
Vache........	2,040.
Veau	4,040.
Mouton.......	20,840.
Chèvre.......	600.
Chien........	30.

La moitié de cette fabrication se consomme dans la Drôme, et le surplus est porté à Grenoble, Lyon, Villeneuve-lès-Avignon, Beaucaire et Marseille.

Avant l'édit de 1759 sur la marque des cuirs, cette branche d'industrie était plus importante ; elle déclina sensiblement depuis cette époque jusqu'en 1789 : elle était alors diminuée des deux tiers.

Mégisserie. — L'art du mégissier consiste à passer les peaux en blanc pour les mettre en état d'être employées par les gantiers, et la seule différence qu'il y ait entre le chamoiseur et le mégissier, c'est que le premier passe ses peaux en huile et le second en blanc.

Ce sont les mégissiers qui préparent aussi certaines peaux dont on veut que le poil soit conservé, soit pour les fourrures, soit pour d'autres usages. Ce sont eux encore qui donnent la première préparation au parchemin.

Il existe dans le département quarante-trois établissemens de mégisserie, savoir :

A Chabeuil	12	occupant	12 ouvriers.
A Beaumont, près Valence.	1	......	1
A Romans...........	15	......	80
A Valence..........	2	......	3
A reporter....	30	......	96

Report.	30		96	
A Crest	4	occupant	10	ouvriers.
A Die	2		4	
A Châtillon	1		2	
A la Motte-Chalancon	1		2	
A Dieu-le-fit	5		10	
	43		124	

Les peaux mégissées alimentent d'abord la ganterie de Valence, et le surplus est envoyé à Grenoble, où il a un débit toujours assuré.

Ganteries en peau. — Il n'existe qu'une seule fabrique de gants établie à Valence, occupant habituellement 7 ou 8 ouvriers.

Les gants en sont estimés, et cette fabrication, si le propriétaire voulait ou pouvait y consacrer plus de fonds, acquerrait aisément une plus grande importance.

Cet établissement est dirigé par M. Pansu, et les échantillons envoyés par ce fabricant à l'exposition de l'industrie française en 1806, y furent mentionnés honorablement.

FOIRES. — On en compte 393 dans le département, savoir :

Arrondissement de Valence : 149.

Les principales sont celles de Valence, Romans, Bourg-du-Péage, Chabeuil, Grand-Serre, Saint-Jean-en-Royans et Saint-Vallier.

Le commerce s'y fait sur les bestiaux destinés à l'agriculture, sur les bœufs d'engrais, les vaches, les moutons et les porcs; sur les soies, les laines, la draperie, les indiennes, la bonneterie, la mercerie, les cuirs, la chapellerie, la quincaillerie et la taillanderie; sur les grains et notamment les avoines.

Ces foires sont toutes assez suivies, principalement par les habitans de l'Isère, du Rhône, de l'Ardèche et des montagnes du département.

Arrondissement de Die : 103.

Les principales sont celles de Crest, Die, Luc, Saillans, la Motte-Chalancon et Châtillon.

On y vend des noix pour la fabrication de l'huile, de la laine, des objets de quincaillerie, de taillanderie, de mercerie, des bœufs d'engrais et de labour, et beaucoup de jeunes mulets qu'y amènent les habitans du Vivarais et du Vélay, et dont les foires du Puy déterminent ordinairement le prix. On y conduit aussi des agneaux qui, élevés dans les montagnes, se revendent avec profit. On y porte peu de soie : on l'achète directement chez les particuliers.

Arrondissement de Montélimar : 86.

Les principales sont celles de Montélimar, Dieu-le-fit, Grignan, Taulignan, Marsanne, Donzère, Pierrelatte et Saint-Paul-Trois-Châteaux.

On y vend des bœufs et des porcs engraissés, qui s'achètent pour les départemens de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Gard; des moutons, des chevaux et mulets; des laines, des soies, des chanvres, des huiles, des grains, des mousselines, de la rouennerie, de la mercerie, de la quincaillerie et de la taillanderie. Il se vend aussi du vin à quelques-unes, notamment à celles de Dieu-le-fit.

Arrondissement de Nyons : 55.

Les principales sont celles de Nyons, le Buis, Mirabel, Remuzat et Villefranche.

Le commerce s'y fait en bestiaux de toute espèce, en légumes secs, fruits, cuirs, chapellerie, taillanderie,

quincaillerie, chanvre, toiles et étoffes grossières fabriquées dans le pays; mercerie, draperie et grains. Les bestiaux sont, en général, la plus forte branche de commerce, et la foire de Villefranche est particulièrement intéressante sous ce rapport.

Les acheteurs qui fréquentent ces foires sont du Gard, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, des Hautes et Basses-Alpes. Les habitans des Bouches-du-Rhône en tirent beaucoup de bœufs maigris par le travail, qu'ils revendent après les avoir engraissés.

Les foires du second et du troisième ordre sont peu considérables. Cependant on y vend les mêmes objets que dans les autres. Elles sont des lieux de rendez-vous pour l'échange des productions du pays, et donnent un mouvement utile aux petites communes où elles sont établies.

Voici le tableau des unes et des autres :

ARRONDISSEMENT DE VALENCE.

Canton du Bourg-du-Péage. — Alixan, le 13 novembre.

Barbières, le 25 avril et le 18 octobre.

Bourg-du-Péage, le mardi de Pâques, le mardi de la Pentecôte, les 24 et 29 juin.

Charpey, le 8 septembre et le 2 novembre.

Châteauneuf-d'Isère, le 28 avril, le 18 septembre et le 6 novembre.

Eymeu, le 3 mai et le 2 novembre.

Hostun, le 6 mai et le lundi après la Saint-Martin.

Saint-Nazaire, le 22 avril, le 4 novembre et le 5 décembre.

Canton de Chabeuil. — Chabeuil, le 24 février, le 23 avril, le 24 juin, le 10 août, le 28 octobre et le 22 décembre.

Le Chafal et la Vacherie, le lundi des Rogations et le 22 juillet.

Châteaudouble, le 4 juin et le 14 août.

Combovin, le 26 avril et le 31 octobre.
La Baume-Cornillanne, le 9 mai et le 26 octobre.
Montélier, le 28 avril, le 21 septembre et le 25 novembre.
Montmeyran, le 11 mai, le 3 septembre, le 12 novembre et le 4 décembre.
Montvendre, le 29 avril et le 29 novembre.
Peyrus, le 29 juin.
Upie, le 27 avril, le dimanche après l'Ascension et le 14 septembre.

Canton de Saint-Donat. — Baternay, le 12 avril.
Charmes, le 19 décembre.
Saint-Donat, le lundi de la Quasimodo, le jeudi après l'Ascension, le 1.er lundi de septembre, et les 1.er et 28 décembre.
Margès, le 16 août.
Montchenu, le 14 mai et le 13 novembre.

Canton du Grand-Serre. — Hauterives, le lundi après les Rois, le lundi après Pâques, le 8 septembre et le lundi après la Toussaint.
Saint-Bonnet-de-Valclérieux, le 15 janvier et le lundi après le 1.er dimanche du mois d'octobre.
Grand-Serre, le 2 janvier, le 1.er lundi de février, le lundi des Rameaux, le 3 mai, le 1.er lundi de juin, le 22 septembre, le 2 novembre et le 13 décembre.
Lens-Lestang, le 27 avril, le 24 juin, le 11 septembre et le 27 novembre.
Montrigaud, le 2.e lundi de février, le 13 avril, le 13 mai, le 20 juin, le 16 novembre et le 15 décembre.
Moras, le lundi après la Conversion de Saint-Paul, le mardi de la Semaine-Sainte, le mercredi des Rogations, le 22 juillet et le 25 novembre (*a*).

Canton de Saint-Jean-en-Royans. — Bouvante, le 29 avril, le 29 juin et le 6 octobre.
Saint-Jean-en-Royans, le lendemain des Rameaux, le 5 mai, le 21 juin et le lendemain de Noël.
Saint-Laurent-en-Royans, le 3 mai et le 14 octobre.

(*a*) La foire du mardi de la Semaine-Sainte se tient au hameau d'Épinouse : elle est connue sous le nom de *foire de Lachal*.

Canton de Loriol. — Livron, le mercredi après Pâques, le mercredi après la Pentecôte, le 16 août et le 28 octobre.

Loriol, le 8 mai, le 22 août, le 8 novembre et le 22 décembre.

Mirmande, le 20 juin, le 7 octobre et le 13 décembre.

Canton de Romans. — Clérieux, le 1.er janvier et le 25 avril.

Crépol, le 30 avril, le 24 juin et le 7 décembre.

Miribel, le 20 mars et le 9 décembre.

Montmiral, le 6 décembre.

Romans, le mardi après Pâques, le mardi après la Pentecôte, les 24 et 29 juin et le 1.er septembre.

Canton de Tain. — Érôme, le 9 mai.

La Roche-de-Glun, le 19 mai, le 6 août et le 20 décembre.

Tain, le 15 novembre.

Canton de Valence. — Beaumont, le 15 mai et le 18 novembre.

Étoile, le 3 février, le 2 mai et le 29 septembre.

Monteléger, le 11 novembre.

La Vache, le 2 janvier.

Valence, le 3 mars, le 3 mai, le 3 août et le 6 novembre.

Canton de Saint-Vallier. — Anneyron, le 23 avril, le 20 août et le 10 décembre.

Saint-Barthelemy-de-Vals, le 25 avril, le 24 août et le 29 septembre.

Châteauneuf-de-Galaure, le 5 mai, le 28 octobre et le 17 novembre.

Claveyson, le jeudi après Pâques et le 14 novembre.

Saint-Uze, le 16 septembre.

Saint-Vallier, le 6 mai, le 27 août et le 6 décembre.

ARRONDISSEMENT DE DIE.

Canton de Bourdeaux. — Bezaudun, le 12 mai et le 4 octobre.

Bourdeaux, le 26 mars, le 2 mai, le 24 août, le 26 septembre, le 25 octobre et le 25 novembre.

Bouvières, le 9 mai, le 1.er septembre et le 6 novembre.

Canton de la Chapelle-en-Vercors. — La Chapelle-en-Vercors, le 17 septembre, le 7 octobre et le 26 novembre.

Saint-Martin-en-Vercors, le 1.er juin et le 8 octobre.

Vassieux, le mercredi après la Pentecôte et le 9 septembre.

Canton de Châtillon. — Bonneval, le 9 septembre.

Châtillon, le jeudi gras, le 26 mars, le 1.er jeudi du mois de mai, le 29 août et le lundi avant la Toussaint.

Lus-la-Croix-Haute, le 7 janvier, le mercredi après Pâques, le quinzième jour après la Pentecôte, le 6 septembre, le lundi après la Saint-Michel et le 2 novembre.

Canton de Crest (Nord). — Allex, le 30 mars, le 25 août et le 24 novembre.

Aoste, le 24 avril, le 2 octobre et le 1.er décembre.

Beaufort, le huitième jour après Pâques, le 24 août et le 21 décembre.

Crest, le 17 janvier, le 13 février, les 24 et 29 juin, le 6 août, le 22 septembre et le 20 décembre.

Eurre, le 15 avril et le 17 novembre.

Montoison, le 27 janvier, le 7 mai et le 24 septembre.

Vaunaveys, le 9 octobre.

Canton de Crest (Sud). — Grane, le 1.er août et le 10 septembre.

Le Puy-Saint-Martin, le 12 avril, le 16 septembre, le 24 octobre et le 9 décembre.

Roche-sur-Grane, le 6 août et le 25 septembre.

Saou, le 16 août, le 1.er septembre, le 2 novembre et le 22 décembre (*a*).

Canton de Die. — Aix, le 3 mai.

Die, le 10 août, le 29 septembre, les 2, 11 et 25 novembre, et les 9 et 21 décembre.

Saint-Julien-en-Quint, le 6 mai et le 30 septembre.

Laval d'Aix, le dimanche avant la Toussaint.

Pontaix, le 22 mars et le 22 septembre.

(*a*) La foire du 2 novembre se tient au hameau de Francillon.

Canton de Luc. — Baurières, le 1.er septembre.

Luc, le 28 avril, le 19 septembre, le lundi avant la Saint-Martin et le 10 décembre.

Poyols, le quinzième jour après Pâques et le 21 octobre.

Canton de la Motte-Chalancon. — La Motte-Chalancon, le mardi après Pâques, le 11 juin, le 1.er août, les 2 et 30 novembre.

Saint-Nazaire-le-Désert, le mercredi après les Rameaux, le mercredi après la Pentecôte, le 26 juillet, le 22 septembre et le 4 décembre.

Valdrôme, le 1.er jeudi du mois de mars, le 2 mai, le 9 octobre et le lundi après la Saint-Martin.

Canton de Saillans. — Saillans, le 19 mars, le 2 mai, le 12 août, le 13 octobre et le 20 novembre.

ARRONDISSEMENT DE MONTÉLIMAR.

Canton de Dieu-le-fit. — Châteauneuf-de-Mazenc, le 4 janvier, le 3 mai, le 10 juillet, le 14 septembre, le 26 octobre et le 1.er décembre.

Dieu-le-fit, le 3 février, le 3 mars, le 23 avril, le 6 juin, le 17 juillet, le 13 août, le 9 septembre, le 21 octobre, le 20 novembre et le 13 décembre.

Poët-Laval, le 3 août et le 4 octobre.

Pont-de-Barret, le 26 août et le 10 novembre.

Vesc, le 9 avril, le 5 août et le 10 octobre.

Canton de Grignan. — Colonzelle, le 4 novembre.

Grignan, le 21 janvier, le mardi après Pâques, le mardi après la Pentecôte, le 6 août, le 27 octobre, le 18 novembre et le 27 décembre.

Réauville, le 18 novembre.

Salles, le 7 mai et le 18 août.

Taulignan, le 19 mars, le 15 juin, le 17 août, le 15 octobre et le 6 décembre.

Canton de Marsanne. — Cléon-Dandran, le 2 janvier, le 17 avril, le 5 août et le 15 novembre.

Saint-Gervais, le 1.er août, le 6 novembre et le 28 décembre.

La Laupie, le 24 août et le 18 novembre.

Marsanne, le 28 janvier, le 30 juillet, le 13 août et le 19 septembre.

Sauzet, le 1.er mai et le 26 juillet.

Canton de Montélimar. — Allan, le 13 août et le 22 novembre.

Châteauneuf-du-Rhône, le 24 août et le 7 novembre.

Espeluche, le 10 février, le 15 septembre et le 4 novembre.

Montélimar, le 9 janvier, le 7 mars, le 8 mai, le 16 juillet, le 4 septembre et le 13 novembre.

Canton de Pierrelatte. — Baume-de-Transy, le 6 janvier et le 10 août.

Donzère, le 8 janvier, le 19 août et le 5 novembre.

La Garde-Adhémar, le 3 octobre.

Les Granges-Gontardes, le 15 mars.

Montségur, le 7 mai et le 28 octobre.

Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 10 janvier, le 1.er mai, le 1.er août, le 14 septembre, le 18 octobre et le 6 décembre.

Pierrelatte, le 3 juin, le 24 août, le 29 novembre et le 26 décembre.

ARRONDISSEMENT DE NYONS.

Canton du Buis. — Saint-Auban, le 17 janvier, le lendemain de l'Ascension et le lundi après la St-Martin.

Le Buis, le 1.er samedi de Carême, le lundi de la Semaine-Sainte, le mercredi avant la Pentecôte, le 1.er mercredi du mois de juillet, le 10 août, le 9 septembre, le 2 novembre et le 1.er mercredi avant Noël.

Sainte-Jalle, le lundi-gras, le 17 juin et le 24 août.

Mollans, le 15 janvier, le 25 avril, le 26 juillet et le 3 octobre.

Plaisians, le 20 avril et le 6 octobre.

La Roche-sur-le-Buis, le 2 janvier et le 1.er septembre.

Canton de Nyons. — Condorcet, le 13 janvier, le 16 août et le 12 novembre.

Saint-Maurice, le lundi après le 22 septembre.

Mirabel, le 22 janvier, le 1.er lundi du mois de septembre et le 28 octobre.

Nyons, le 5 février, le jeudi-saint, le 11 mai, le 22 juin, le 29 août, le 18 octobre et le 8 décembre.

Les Pilles, le 11 novembre.
Vinsobres, le 15 mars, le 9 septembre et le 8 novembre.

Canton de Remuzat. — Remuzat, le 24 février, le 30 juin, le 16 août et le 4 octobre.
Sahune, le 10 mai et le 14 septembre.

Canton de Séderon. — La Chau, le 11 juin, les 1.er et 21 décembre.
Montbrun, le 23 mai, le 9 septembre et le 13 décembre.
Séderon, le 3 mai et le 21 septembre.
Villefranche, le 21 juillet.

MARCHÉS. — Les villes où il y a des marchés, sont :
Valence, le lundi et le jeudi ;
Romans et Loriol, le vendredi ;
Saint-Vallier, le jeudi ;
Die et Crest, le mercredi et le samedi ;
Saillans, le jeudi ;
Montélimar et Dieu-le-fit, le mercredi et le samedi ;
Nyons, le lundi et le jeudi ;
Le Buis, le mercredi.

CHAPITRE V.

État politique.

§ 1. Chambre des députés.

Les députés sont élus directement par le collége électoral, formé de tous les propriétaires âgés de 30 ans, payant trois cents francs de contributions directes.

Le département de la Drôme a deux députés.

Les membres de la chambre sont élus pour cinq ans, et de manière que la chambre soit renouvelée chaque année par cinquième : ils doivent avoir 40 ans, et payer une contribution directe de 1,000 fr.

§ 2. Corps administratifs.

Préfecture. — Elle se compose d'un préfet et d'un conseil de préfecture de trois membres : le plus ancien remplit les fonctions de secrétaire général.

Ils sont nommés par le roi, et résident à Valence.

Conseil général du département. — Il est de seize membres : le roi les nomme parmi les candidats présentés par le collége électoral. Ce conseil s'assemble chaque année au chef-lieu de la préfecture. L'époque de sa réunion est déterminée par le gouvernement. La durée de sa session est de 15 jours; il nomme un de ses membres pour président et un autre pour secrétaire. Il est renouvelé par tiers tous les cinq ans; les membres sortans sont rééligibles.

Sous-Préfectures. — Il y a dans chaque arrondissement communal un sous-préfet et un conseil d'arrondissement nommés par le roi. Le sous-préfet est tenu de résider au chef-lieu. A Valence le préfet remplit les fonctions de sous-préfet.

Le conseil d'arrondissement est composé de onze membres. Il s'assemble chaque année. C'est aussi le gouvernement qui fixe l'époque de sa réunion. Sa session ne peut durer plus de quinze jours ; dix avant l'assemblée du conseil général, et cinq après pour la répartition des contributions. Il nomme, comme le conseil général, un de ses membres pour président et un autre pour secrétaire.

Il est de même renouvelé par tiers tous les cinq ans. Les membres sortans sont également rééligibles.

Municipalités. — L'administration de chaque ville, bourg ou village, est confiée à un maire, un adjoint et un conseil municipal de dix membres dans les communes au-dessous de 2,500 ames ; à un maire, deux adjoints et un conseil municipal de vingt membres dans celles d'une population de 2,500 à 5,000 ; et enfin, à un maire, deux adjoints, un conseil municipal de trente membres et un commissaire de police dans les villes de Valence, Romans et Montélimar, dont la population excède 5,000 ames. Dans ces trois villes ces fonctionnaires sont nommés par le roi ; dans toutes les autres communes ils le sont par le préfet.

Les maires et adjoints sont cinq ans en place : les conseils municipaux se renouvellent par moitié tous les dix ans : les uns et les autres peuvent être réélus.

Les conseils municipaux s'assemblent chaque année au 1.er mai. Ils sont réunis quinze jours seulement. Dans tout autre cas ils ne peuvent s'assembler que sur une convocation du préfet, ou d'après son autorisation expresse.

§ 3. CORPS JUDICIAIRES.

Le département ressortit à la cour royale de Grenoble.

Cour d'assises. — Tous les trois mois, et plus souvent si les circonstances le requièrent, un conseiller de la cour royale est envoyé à Valence, à l'effet de présider les

les assises pour les affaires criminelles ; il s'adjoint pour former la cour d'assises, un certain nombre de juges du tribunal de première instance : le ministère public est exercé devant cette cour par le procureur du roi du tribunal de Valence ou l'un de ses substituts.

Tribunaux de première instance. — Il y a un tribunal de première instance dans chaque arrondissement communal. Il siège au chef-lieu. Celui de Valence est composé de neuf juges, y compris le président, le vice-président et le juge d'instruction pour les affaires criminelles et correctionnelles ; d'un procureur du roi, de deux substituts et d'un greffier : il se divise en deux chambres. Il a quatre suppléans.

Les tribunaux des autres arrondissemens ne se composent que de trois juges, y compris le président et le juge d'instruction ; d'un procureur du roi, d'un substitut et d'un greffier. Ils ont trois suppléans.

Ils sont tous nommés par le roi : les juges et suppléans sont institués à vie.

Ces tribunaux connaissent des matières civiles en premier et dernier ressort, dans les cas déterminés par la loi : ils connaissent aussi en premier ressort des matières de police correctionnelle, et prononcent sur l'appel des jugemens rendus par les juges de paix.

C'est au tribunal de Valence que se portent les appels des jugemens rendus en police correctionnelle par les trois autres tribunaux de première instance ; et c'est la cour royale qui juge les appels des jugemens en police correctionnelle du tribunal de Valence.

Il y a près de chaque tribunal un nombre déterminé d'avoués et d'huissiers.

Tribunaux de commerce. — Ce sont des tribunaux d'exception particulièrement institués pour le jugement des affaires de commerce.

Il y en a un à Romans, composé de quatre juges, y

compris le président et deux suppléans. Il a pour ressort l'arrondissement de Valence.

Les membres des tribunaux de commerce sont nommés au scrutin et à la majorité absolue des suffrages, dans une assemblée composée des seuls négocians, marchands et manufacturiers de l'arrondissement.

Ils sont ensuite institués par le roi, les uns pour deux, les autres pour trois ans.

Tout commerçant peut être nommé juge ou suppléant, s'il est âgé de 30 ans, et s'il a exercé le commerce avec honneur et distinction pendant cinq ans : le président doit être âgé de 40 ans, et ne doit être choisi que parmi les anciens juges.

Il y a près du tribunal un greffier nommé par le roi.

Dans les arrondissemens où il n'y a point de tribunal de commerce, les affaires commerciales se portent au tribunal de première instance.

Justices de paix. — Il y a dans chaque canton un juge de paix, qui réside au chef-lieu, et deux suppléans : il y a près de chaque juge de paix un greffier. Les uns et les autres sont nommés par le roi : le juge de paix et ses suppléans le sont pour dix ans. Ils peuvent être réélus. Chaque juge de paix remplit seul les fonctions, soit judiciaires, soit de conciliation ou autres, qui lui sont attribuées par la loi : en cas de maladie, d'absence, ou d'autres empêchemens, il est remplacé par un de ses suppléans.

Notaires. — Ce sont des fonctionnaires publics établis pour recevoir tous les actes et contrats, auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses ou expéditions.

Ils sont institués à vie, et doivent résider dans les lieux qui leur sont fixés par le gouvernement. Les notaires

exercent leurs fonctions, savoir : ceux des villes où est établie la cour royale, dans l'étendue du ressort de cette cour ; ceux des villes où il y a un tribunal de première instance, dans l'étendue du ressort de ce tribunal, et ceux des autres communes, dans le ressort de la justice de paix.

Il y a dans chaque arrondissement une chambre syndicale chargée de maintenir la discipline intérieure, d'examiner la capacité de ceux qui se présentent pour être notaires, de représenter le corps des notaires, etc.

Les lieux de résidence de ces fonctionnaires sont, savoir :

NOMS des CANTONS.	NOMBRE fixé pour l'avenir.	COMMUNES INDIQUÉES POUR LEUR RÉSIDENCE.
Valence	5	* Valence 3, Étoile, Beaumont.
Bourg-du-Péage . .	5	* Bourg-du-Péage 2, Hostun, * Charpey, Alixan.
Chabeuil.	5	* Chabeuil 2, Montélier, Montmeyran, Châteaudouble.
Grand-Serre. . . .	3	Grand-Serre 2, * Moras.
Loriol	3	* Loriol, * Livron, Mirmande.
Romans	5	* Romans 3, Montmiral, Peyrins.
Saint-Donat. . . .	3	* Saint-Donat 2, Marsas.
St-Jean-en-Royans.	3	* Saint-Jean-en-Royans 3.
Saint-Vallier . . .	4	* Saint-Vallier 2, Saint-Romain-d'Albon, Châteauneuf-de-Galaure.
Tain.	3	* Tain 2, Chanos-Curson.
Die	4	* Die 3, Pontaix.
Bourdeaux.	2	* Bourdeaux, Bouvières.
La Chapelle. . . .	2	* La Chapelle, Saint-Martin.
Châtillon	3	* Châtillon 2, Lus-la-Croix-Haute.
Crest (nord). . .	4	* Crest 2, Beaufort, Montoison.
Crest (sud). . .	3	Crest, * Grane, Saou.
Luc	2	Poyols, * Barnave.
La Motte	3	* La Motte, Valdrôme, Saint-Nazaire.
Saillans	2	* Saillans 2.
Montélimar. . . .	4	* Montélimar 3, Espeluche.
Dieu-le-fit.	4	* Dieu-le-fit 2, Châteauneuf-de-Mazenc, Vese.
Grignan	4	* Grignan, Taulignan, Rousset, Valaurie.
Marsanne	-3	* Marsanne, Saint-Gervais, Sauzet.
Pierrelatte.	5	* Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Donzère, Suze, Lagarde-Adhémar.
Nyons	5	* Nyons 2, * Mirabel, Vinsobres, les Pilles.
Le Buis	5	* Le Buis 2, Mollans, Sainte-Jalle, St-Auban.
Remuzat.	2	* Remuzat, Lemps.
Séderon	4	* Séderon, Lachau, Montbrun, Mévouillon.
TOTAL. . . .	100	

Parmi ces notaires, il en est d'exclusivement chargés

de délivrer les certificats de vie pour le paiement des rentes viagères et des pensions sur l'état : on les nomme *Notaires Certificateurs*. Nous avons indiqué par un astérisque les communes où il se trouve maintenant un notaire certificateur.

§ 4. CLERGÉ.

DIOCÈSE DE VALENCE. — Dans le moment actuel, la circonscription du diocèse est la même que celle du département : elle renferme des portions des anciens diocèses de Valence et de Die pour la majeure partie, et de ceux de Vienne, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison et Gap pour le surplus.

Le chapitre se compose de deux vicaires généraux et de huit chanoines. M. l'évêque peut en outre nommer des chanoines honoraires, dont le choix doit être agréé par le roi. Le curé de la cathédrale et le supérieur du séminaire sont chanoines honoraires de droit.

Il y a dans la cathédrale deux chantres, un sacristain et un directeur de la maîtrise des enfans de chœur, qui sont au nombre de huit, et auxquels on donne une éducation soignée.

Il y a dans le diocèse 3 cures de 1.re classe, 25 de 2.e classe, et 160 de 3.e classe, appelées succursales, et environ 208 annexes, qui étaient autrefois des cures en titre.

Les cures de 1.re classe sont celles de Valence, Romans et Montélimar, où l'on compte plus de 5,000 ames de population. Les curés de 2.e classe sont placés dans le chef-lieu de chaque justice de paix, excepté celui du canton de Crest (Sud), qui est à Grane, celui du canton de Pierrelatte, qui réside à Saint-Paul-Trois-Châteaux, et celui du canton de Séderon, qui est à Montbrun.

Les églises succursales et annexes sont celles où un prêtre desservant fait toutes les fonctions curiales.

Le curé du canton a la surveillance sur eux, mais il est sans juridiction dans les succursales et annexes.

Le diocèse est divisé de la manière suivante :

Arrondissement de Valence (*a*).

1 BOURG-DU-PÉAGE, *cure*.
Alixan, *succursale*.
Barbières, *suc*.
Beauregard, *suc*.
Jaillans, ham., ancienne cure.
Mémans, hameau, a. c.
Crispalot.
Charpey, *suc*.
Saint-Vincent, h., a. c.
Besaye, h., a. c.
Saint-Didier, h., a. c.
Châteauneuf-d'Is., *suc*.
Chatuzange, *suc*.
Pizançon, h.
Eymeu, *suc*.
Hostun, *suc*.
St-Nazaire-en-R., *suc*.
Baume d'Hostun.
Rochefort-Sansons, *suc*.
Saint-Mamans, h., a. c.
Marches, a. c.

2 CHABEUIL, *cure*.
Malissard, h., a. c.
Baume-sur-Véore.
Montvendre, a. c.
Châteaudouble, *suc*.
Combovin, *suc*.
Barcèlonne, a. c.
Montélier, *suc*.
Fauconnière, h.
Montmeyran, *suc*.
Upie, a. c.
La Baume-Cornillanne.
Peyrus, *suc*.
Le Chaffal, a. c.
La Vacherie, h.
Léoncel, h., a. c.

3 LE GRAND-SERRE, *cure*.
Hauterives, *suc*.
Saint-Germain, h., a. c.
Treymeux, h., a. c.
Tersanne, h., a. c.
Moras, *suc*.
Épinouse, h., a. c.
Manthe, h., a. c.
Saint-Sorlin, h., a. c.
Lens-Lestang, *suc*.
Montrigaud, *suc*.
St-Bonnet-de-Valc., *suc*.
Saint-Christophe, a. c.
Le Laris, h.
Le Charaix, h., a. c.
Saint-Julien, h., a. c.

4 LORIOL, *cure*.
Cliousclat, a. c.
Livron, *suc*.
Ambonil.
Mirmande, *suc*.
Les Iles-de-Baix, h.

5 ROMANS, *cure*.
Châtillon-St-Jean, *suc*.
Parnans, a. c.
Triors, a. c.
Clérieux, *suc*.
Saint-Bardoux, h., a. c.
Crépol, *suc*.
Chalons, h., a. c.
Mont-de-Véroux, h., a. c.
Miribel, *suc*.
Onay, a. c.
Montmiral, *suc*.
Saint-Martin, h., a. c.
Saint-Michel, h., a. c.
St-Paul-lès-Rom., *suc*.
Peyrins, *suc*.
Génissieux, h., a. c.
Mours, h., a. c.
Geyssans, a. c.
Saint-Ange, h.

(*a*) Les succursales et annexes indiquées après une cure dépendent de cette cure, de même que les lieux indiqués après une succursale dépendent de cette succursale. Les initiales a. c. désignent les lieux qui étaient anciennement sièges de cure. La lettre h. indique les hameaux : on a eu soin de les placer immédiatement après la commune dont ils font partie.

6 SAINT-DONAT, *cure.*
Tournay, h., a. c.
Bren, a. c.
Charmes, *suc.*
Arthemonay, a. c.
Margès, a. c.
Marsas, *suc.*
Saint-Pierre-des-Blés, h., a. c.
Chavannes, a. c.
Montchenu, *suc.*
Saint-Honorat, h., a. c.
Baternay, a. c.

7 ST-JEAN-EN-ROY., *cure.*
Bouvante, *suc.*
Le Bas-Bouvante, h.
Échevis, *suc.*
Saint-Laurent, *suc.*
Laval, h., a. c.
Sainte-Eulalie, a. c.
La Motte-Fanjas, *suc.*
Rochechinard, a. c.
Saint-Thomas, a. c.
Oriol, *suc.*
Saint-Martin-le-Colonel, a. c.

8 SAINT-VALLIER, *cure.*
Le Molard.
Ponsas, a. c.
Albon, *suc.*
Andancette, h.
Saint-Rambert, h., a. c.
Saint-Philibert, h.
Saint-Martin, h., a. c.
Anneyron, a. c.
Mantaille, h.
St-Barthel.-de-Vals, *suc.*
Vals, h.
Saint-Uze, a. c.
Beausemblant, *suc.*
Laveyron, a. c.
Châteauneuf-de-G., *suc.*
St-Jean-de-Mureils, h., a. c.
Saint-Bonnet, h., a. c.
Mureils, a. c.
Saint-Martin-d'Août, a. c.
Claveyson, *suc.*
Batières, a. c.
Saint-Avit, h., a. c.
La Motte-de-Gal., *suc.*
Fay, a. c.

9 TAIN, *cure.*
Mercurol, a. c.
Beaumont-Monteux, *suc.*
Chanos-Curson, *suc.*
Veaunes, a. c.
Chantemerle, *suc.*
Croze, a. c.
Larnage, a. c.
Érôme, *suc.*
Serves, h., a. c.
Gervans, h., a. c.
La Roche-de-Glun, *suc.*

10 VALENCE, *cure.*
St-Jean-de-Valence, *suc.*
Bourg-lès-Valence, *suc.*
Saint-Marcel, h., a. c.
Étoile, *suc.*
Monteléger, *suc.*
Beaumont, a. c.
La Vache, *suc.*
Fiancey.

Arrondissement de Die.

11 BOURDEAUX, *cure.*
Mornans.
Poët-Célard, a. c.
Bezaudun, a. c.
Les Tonils.
Bouvières, *suc.*
Guisans, h., a. c.
Crupies, a. c.
Félines, *suc.*
Truinas, a. c.

12 LA CHAPELLE-EN-V., *cure.*
Saint-Aguan, *suc.*
Rousset, h.
St-Martin-en-V., *suc.*
Saint-Julien-en-V., a. c.
Vassieux, *suc.*

13 CHATILLON, *cure.*
Saint-Roman, a. c.
Boulc, *suc.*
Bonneval, a. c.
Ravel, a. c.
Glandage, *suc.*
Grimone, h.
Borne, h.
Creyers, a. c.
Lus-la-Croix-H., *suc.*
La Jarjatte, h.
Lucette, h., a. c.

Menglon, *suc.*
Treschenu, *suc.*
Menée, h., a. c.
Archiamne, h.
Les Nonières, h., a. c.
Bénevise, h.

14 CREST, *cure.*
Aoste, *suc.*
Mirabel, a. c.
Blacons, h.
Eurre, *suc.*
Montclar, *suc.*
Vaugelas, h.
Beaufort, a. c.
Montoison, *suc.*
Omblèze, *suc.*
Ansage, h., a. c.
Le Pécher, h.
Plan-de-Baix, *suc.*
Allex, *suc.*
Suze, *suc.*
Charesseau, h.
Cobonne, a. c.
Gigors, a. c.
Vaunaveys, *suc.*
La Rochette, a. c.
Ourche, a. c.

15 DIE, *cure.*
Aix, *suc.*
Molières.
Montmaur, a. c.
La Val-d'Aix, a. c.
Romeyer, a. c.
Chamaloc, a. c.
Saint-Andéol, *suc.*
Saint-Étienne, h.
Saint-Julien-en-Quint, a. c.
Vachères, a. c.
Sainte-Croix, *suc.*
Ponet, a. c.
Saint-Auban, h.
Marignac, a. c.
Pontaix, a. c.
Barsac, a. c.

16 GRANE, *cure.*
Autichamp, *suc.*
Divajeu et Lambres, a. c.
La Répara.
Chabrillan, *suc.*
Piégros, *suc.*
La Clastre, h.
Le Puy-St-Martin, *suc.*
Roynac, a. c.
Roche-sur-Grane, *suc.*

Auriple, a. c.
Saou, *suc.*
Celas, h.
Francillon, h., a. c.
Soyans, a. c.

17 LUC, *cure.*
Montlaur, a. c.
Miscon, a. c.
La Bâtie-des-Fonds, *suc.*
Les Prés, a. c.
Beaumont, *suc.*
Charens, a. c.
Gensac, *suc.*
Barnave, a. c.
Recoubeau, a. c.
Penne.
Ocelon, a. c.
Jonchères, *suc.*
Poyols, a. c.
Lesches, *suc.*
Baurières.
La Bâtie-Crémesin.
Fourcinet.
Le Pilhon, a. c.

18 LA MOTTE-CH., *cure.*
Arnayon, a. c.
Bellegarde, *suc.*
Montlahuc, h.
Establet, a. c.
Saint-Dizier, a. c.
Valdrôme, a. c.
Brette, *suc.*
Pradelle, a. c.
Rochefourchat, a. c.
Volvent, a. c.
St-Nazaire-le-Dés., *suc.*
Petit-Paris, a. c.
Merlet, h.
Rottier, *suc.*
Chalancon, a. c.
Villeperdrix, *suc.*
Léoux, h.
Chaudebonne, a. c.
Lestelon, h.
Gumiane, a. c.

19 SAILLANS, *cure.*
Vercheny, a. c.
Véronne, a. c.
Aurel, *suc.*
Eyglui, *suc.*
Le Cheylard, a. c.
Espenel, *suc.*
Rimon, a. c.
Savel.
Saint-Benoît, a. c.
Saint-Sauveur, *suc.*

Aubenasson.
Lachaudière, a. c.
Châtel-Arnaud, a. c.
Saint-Moirand, h.

Arrondissement de Montélimar.

20 **DIEU-LE-FIT**, *cure.*
Comps, a. c.
Châteauneuf-de-M., *suc.*
Poët-Laval, *suc.*
Eyzahu, a. c.
Pont-de-Barret, *suc.*
Rochebaudin, a. c.
Roche-St-Secret, *suc.*
Béconne, a. c.
Souspierre, *suc.*
Salette.
Aleyrac, a. c.
Teyssières, *suc.*
Montjoux, a. c.
Vesc, *suc.*
Ourcinas, a. c.
21 **GRIGNAN**, *cure.*
Bayonne, h., a. c.
Chamaret, *suc.*
Colonzelle, a. c.
Montbrison, *suc.*
Le Pègue, a. c.
Réauville, *suc.*
Citelle, h.
Aiguebelle, h.
Montjoyer, h., a. c.
Rousset, *suc.*
Saint-Pantaléon, a. c.
Salles, *suc.*
Taulignan, *suc.*
Valaurie, *suc.*
Chantemerle, a. c.
Roussas, a. c.
22 **MARSANNE**, *cure.*
La Bâtie-Rolland, *suc.*
Cléon-Dandran, *suc.*
Charols, a. c.
Manas, a. c.
Saint-Gervais, *suc.*
Bonlieu, a. c.
Sauzet, *suc.*
La Laupie, a. c.
Saint-Marcel, a. c.
Savasse, *suc.*
Derbières, h.
Les Tourrettes, *suc.*
La Champ, a. c.
Condillac.
23 **MONTÉLIMAR**, *cure.*
Ancône, a. c.
Montboucher, a. c.
Allan, *suc.*
Châteauneuf-du-R., *suc.*
Rac, a. c.
Espeluche, *suc.*
Rochefort, a. c.
Puygiron, a. c.
Portes, *suc.*
La Touche, a. c.
24 **ST-PAUL-TR.-CH.**, *cure.*
Clansaye, a. c.
Baume-de-Transy, *suc.*
Solérieu, a. c.
Bouchet, *suc.*
Donzère, *suc.*
Lagarde-Adhémar, *suc.*
Les Granges-Gontardes, a. c.
Montségur, *suc.*
Pierrelatte, *suc.*
Saint-Restitut, *suc.*
Rochegude, *suc.*
Suze-la-Rousse, *suc.*
Tulette, *suc.*

Arrondissement de Nyons.

25 **LE BUIS**, *cure.*
Saint-Auban, *suc.*
La Rochette, a. c.
Rions.
Sainte-Jalle, *suc.*
Rochebrune, a. c.
Mérindol, *suc.*
Bénivai, a. c.
Beauvoisin.
Ollon.
Propiac, a. c.

Mollans, *suc.*
La Penne, a. c.
Pierrelongue.
Plaisians, *suc.*
Eygaliers, a. c.
La Roche-sur-le-B., *suc.*
Poët-en-Percip, a. c.
Saint-Sauveur, *suc.*
La Bâtie-Verdun, h., a. c.
Gouvernet, h.
Bésignan, a. c.
Bellecombe, a. c.
Tarandol, h.
Vercoiran, *suc.*
Autanne, h., a. c.
Sainte-Euphémie, a. c.
26 MONTBRUN, *cure.*
Reillannette, a. c.
Barret-de-Lioure, *suc.*
Laborel, *suc.*
Villebois, a. c.
La Chau, *suc.*
Ballens, a. c.
Eygallaye, *suc.*
Izon, a. c.
Vers.
Ferrassières, *suc.*
Mévouillon, *suc.*
Aulan, a. c.
Villefranche.
Montauban, *suc.*
Montguers, a. c.
Montfroc, *suc.*
Séderon, *suc.*
27 NYONS, *cure.*
Condorcet, *suc.*
Curnier, *suc.*
Arpavon, a. c.
Montaulieu.
La Bâtie-Côte-Chaude, h.
Saint-Ferréol, *suc.*
Eyrolle.
Valouze, a. c.
Saint-Maurice, *suc.*
Mirabel, *suc.*
Piégon, a. c.
Les Pilles, *suc.*
Aubres, a. c.
Châteauneuf-de-Bordette.
Venterol, *suc.*
Noveizan, h.
Vinsobres, *suc.*
28 REMUZAT, *cure.*
Saint-May, a. c.
Chauvac, *suc.*
Roussieux, a. c.
Laux-Montaud, a. c.
Cornillac, *suc.*
Cornillon, a. c.
Lemps, *suc.*
Montferrant, a. c.
La Fare.
Pommerol, *suc.*
La Charce, a. c.
Sahune, *suc.*
Montréal, a. c.
Poët-Sigillat, a. c.
Verclause, *suc.*
Pélonne, a. c.

CULTE PROTESTANT. — Les églises protestantes ont des pasteurs, des consistoires locaux et des synodes.

Il y a une église consistoriale par 6,000 ames de la même communion.

Le consistoire de chaque église est composé du pasteur ou des pasteurs desservant l'église, et d'anciens ou notables laïques, choisis parmi les citoyens les plus imposés au rôle des contributions directes. Le nombre de ces notables ne peut être au-dessous de six, ni au-dessus de douze : ils sont élus par la réunion de vingt-cinq chefs de famille les plus forts imposés, et renouvelés par moitié tous les deux ans. A cette époque les anciens en exercice

s'adjoignent un nombre égal de ces chefs de famille, parmi les plus imposés de la commune où l'église consistoriale est située pour procéder au renouvellement; les anciens sortans sont rééligibles.

Les consistoires veillent sur les ministres et sur le maintien du bon ordre dans les églises particulières : ils peuvent les visiter. Ils sont présidés par le pasteur ou le plus ancien des pasteurs : un des notables remplit les fonctions de secrétaire. Le consistoire choisit les pasteurs à la pluralité des voix : les titres d'élection sont soumis au roi. Les pasteurs ne peuvent être destitués qu'à la charge de présenter les motifs de la destitution au gouvernement, qui les approuve ou les rejette.

Chaque synode est formé d'un pasteur ou d'un des pasteurs, et d'un ancien ou notable de chaque église. L'assemblée d'un synode ne peut durer plus de six jours; il ne peut s'assembler qu'avec l'autorisation du gouvernement et en présence du préfet ou du sous-préfet.

A Genève et à Lausanne, sont des *séminaires pour* l'instruction des ministres protestans.

Il y a dans le département 5 églises consistoriales, desservies par 21 pasteurs, savoir :

Église consistoriale du Bourg-lès-Valence. — Population protestante, 6,340. — L'arrondissement de cette église comprend les cantons de Valence, Chabeuil et Loriol, et dans celui du Bourg-du-Péage les communes de Charpey et de Châteauneuf-d'Isère.

Il y a quatre pasteurs qui résident à Valence, Livron, Beaumont et Châteaudouble.

Église consistoriale de Crest. — Population, 6,780. — Son arrondissement se compose des deux cantons de Crest et de ceux de Bourdeaux et de Saillans.

Il y a quatre pasteurs, qui résident à Crest, Beaufort, Bourdeaux et Saillans.

Église consistoriale de Die. — Population, 7,300. — Sa circonscription comprend les cantons de Die et de Châtillon.

Il y a quatre pasteurs, qui résident à Die, Pontaix, Saint-Julien-en-Quint et Châtillon.

Église consistoriale de la Motte-Chalancon. — Population, 6,527. — L'arrondissement de cette église comprend les cantons de la Motte et de Luc.

Il y a trois pasteurs, qui résident à la Motte, Valdrôme et Poyols.

Église consistoriale de Dieu-le-fit. — Population, 8,057. — Sa circonscription comprend les arrondissemens communaux de Montélimar et de Nyons.

Il y a six pasteurs, qui résident à Dieu-le-fit, Montjoux, Montélimar, Nyons, Vinsobres et Sainte-Euphémie.

§ 5. CORPS MILITAIRES.

Le département est compris dans la 7.e division militaire, dont le chef-lieu est Grenoble. Il forme une subdivision commandée par un maréchal-de-camp. Il y a en outre à Valence un sous-intendant militaire, un préposé du payeur de la guerre, un lieutenant-de-roi ou commandant de place du grade de capitaine; une école d'artillerie; un arsenal; un officier du génie, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire pour les casernes et les fortifications, etc.

La gendarmerie fait partie de la 18.e légion : elle se compose d'un capitaine, de quatre lieutenans, d'un lieutenant-trésorier et de 24 brigades, dont huit à pied et seize à cheval.

La lieutenance de Valence comprend les brigades à cheval de Valence, Tain, Saint-Jean-en-Royans, Moras, Romans et Saint-Vallier. Il y a en outre une brigade à pied à Valence.

La lieutenance de Die comprend les brigades à cheval de Die, Crest et Saillans, et les brigades à pied de la Motte-Chalancon, Luc, la Chapelle-en-Vercors et Lus-la-Croix-Haute.

La lieutenance de Montélimar se compose des brigades à cheval de Montélimar, Donzère, Pierrelatte, Grignan et Loriol, et de la brigade à pied du hameau des Joannins, commune de Raç.

Enfin, celle de Nyons comprend les brigades à cheval de Nyons et de Dieu-le-fit, et les brigades à pied du Buis et de Séderon.

Les gîtes d'étape du département sont, savoir :

1.° Sur la route de Lyon à Marseille,

Saint-Vallier, *Valence*, *Livron* et *Loriol* qui n'en font qu'un, *Montélimar*, *Pierrelatte*.

2.° Sur celle de Valence à Grenoble,

Romans.

3.° Sur celle de Grenoble à Sisteron par la Mure et Serres,

Lus-la-Croix-Haute.

4.° Sur celle de Valence à Gap,

Crest, *Saillans*, *Die*, *Luc* et *Losches* qui n'en font qu'un.

5.° Sur celle de Valence à Digne,

Livron et *Loriol*, *Montélimar*, *Taulignan*, *Nyons*, *le Buis*, *Montbrun*. Il y a une seconde route, mais elle est moins fréquentée que la première, du Buis à Digne par Montauban, Orpierre et Sisteron.

Valence, Romans et Montélimar ont ordinairement garnison. Les casernes qui existent dans ces villes, l'avantage de la situation et la beauté du climat ont toujours déterminé le gouvernement à y envoyer des troupes en temps de paix.

§ 6. ADMINISTRATIONS SPÉCIALES.

Administration des ponts et chaussées et des mines. — Il y a à Valence un ingénieur en chef des ponts et chaussées, un ingénieur ordinaire et un conducteur; et dans chacune des villes de Montélimar et de Nyons un ingénieur ordinaire et un conducteur.

Pour la partie des mines, le département est compris dans l'arrondissement de l'ingénieur qui réside à Grenoble.

ADMINISTRATION DES POSTES. — Il y a un bureau de poste aux lettres dans chacune des communes de Valence, Romans, Tain, Saint-Vallier, Loriol, Crest, Saillans, Die, Montélimar, Donzère, Pierrelatte, Taulignan, Dieu-le-fit, Nyons et le Buis.

Le service est sous la surveillance immédiate d'un inspecteur, qui réside à Valence. Il y a en outre un contrôleur attaché au bureau de cette ville chef-lieu.

Arrivée et départ des principaux courriers. — Le courrier de Paris et de Lyon, ce qui comprend tous les départemens du nord, arrive tous les jours à Valence, à 6 heures du matin : il y prend les dépêches pour le midi, et continue de suite sa route.

Celui de Marseille et des départemens du midi arrive également à Valence tous les jours à 6 heures du matin : il y prend les dépêches pour le nord, et poursuit immédiatement sa route.

Comme ces deux courriers passent par Saint-Vallier, Tain, Loriol, Montélimar, Donzère et Pierrelatte, ces communes reçoivent aussi les dépêches tous les jours.

Le courrier de Grenoble arrive à Valence les dimanche, mardi et vendredi à 6 heures du soir, et repart le lendemain à 11 heures du matin : il passe par Romans. Il se charge, en montant et en descendant, des dépêches de ce bureau.

Transport des dépêches. — 1.° *De Saint-Vallier à Annonay.* — La distance est de 2 myriamètres. Le service se fait à pied, tous les jours. Le messager part à 6 heures du matin de Saint-Vallier, et il est de retour à 5 heures du soir.

2.° *De Tain à Tournon.* — Il n'y a que le Rhône à traverser. Le messager part tous les jours à 8 heures du matin ; il revient à 6 heures du soir.

3.° *De Valence au Chaylard, par Saint-Péray et Vernoux.* — On compte de Valence à Saint-Péray 5 kilomètres, de Saint-Péray à Vernoux 21, et de Vernoux au Chaylard 21. Le service pour Saint-Péray se fait tous les jours. Le messager part de Valence à 9 heures du matin, et il est de retour à 5 heures du soir. Pour Vernoux et le Chaylard, le service n'a lieu que les lundi, mercredi et samedi. Le départ de Valence a lieu à 10 heures du matin, et l'arrivée dans cette dernière ville les mêmes jours à 9 heures du matin.

4.° *De Valence à Privas, par la Voulte.* — On compte 76 kilomètres. Le service se fait à cheval tous les jours, aller et retour. Les dépêches partent de Valence à 8 heures du matin, et y arrivent à 5 heures du soir.

5.° *De Valence à Crest.* — Le service se fait à cheval, tous les jours, aller et retour : les dépêches partent de Valence à 10 heures du matin, et y arrivent à 5 heures du soir.

6.° *De Crest à Die, par Saillans.* — Le service se fait à pied. Le messager part de Crest les lundi, mercredi et samedi, à 6 heures du matin : il est de retour le lendemain à 6 heures du soir.

7.° *De Die à la Motte-Chalancon.* — *Idem.*

8.° *De Montélimar à Nyons, par Taulignan* (*a*). — Le service se fait à cheval, trois fois la semaine. Le messager part de Montélimar les dimanche, mardi et vendredi, à 5 heures du matin : il est de retour le lendemain à 5 heures du soir.

9.° *De Montélimar à Dieu-le-fit* (*b*). — Le service se fait à pied, trois fois la semaine. Le messager part de Montélimar les dimanche, mardi et jeudi, à 5 heures

(*a*) Le départ de Valence pour Taulignan, Nyons et le Buis, a lieu les lundi, jeudi et samedi; mais la clôture des dépêches pour ces bureaux se fait la veille, à 6 heures du soir.

(*b*) Le départ de Valence pour Dieu-le-fit, n'a également lieu que les lundi, mercredi et samedi : il faut mettre à la poste la veille.

du matin : il est de retour les lundi, mercredi et samedi à 5 heures du soir.

10.° *De Nyons au Buis.* — Le service se fait à pied. Le messager part de Nyons les lundi, mercredi et samedi à 5 heures du matin : il est de retour les mardi, vendredi et dimanche à midi.

11.° *De Montélimar à Viviers.* — On compte 11 kilomètres. Le service se fait à pied. Le départ de Montélimar a lieu les mardi, jeudi et dimanche à midi, et l'arrivée dans cette dernière ville les mêmes jours à 10 heures du matin.

12.° *De Montélimar à Aubenas, par Villeneuve-de-Berg.* — On compte 41 kilomètres. Le service se fait à cheval. Le messager part de Montélimar les dimanche, mardi et jeudi à 5 heures du matin : il est de retour les lundi, mercredi et vendredi à 5 heures du soir.

13.° *De Pierrelatte au Bourg-Saint-Andéol.* — On compte 4 kilomètres. Le service se fait à pied, tous les jours. Les dépêches partent de Pierrelatte à 3 heures du soir, et elles y arrivent à 10 heures du matin.

Poste aux chevaux. — Relais existant dans le département,

1.° Sur la route de Lyon à Marseille,

Du *Péage-de-Roussillon* à Saint-Rambert, 1 poste ½.
De Saint-Rambert à Saint-Vallier, 1 poste ½.
De Saint-Vallier à Tain, 1 poste ¾.
De Tain à Valence, 2 postes ½.
De Valence à la Paillasse, 1 poste ½.
De la Paillasse à Loriol, 1 poste ½.
De Loriol à Derbières, 1 poste ½.
De Derbières à Montélimar, 1 poste ½.
De Montélimar à Donzère, 2 postes.
De Donzère à *la Palud*, 2 postes.

2.° Sur la route de Grenoble à Valence,

Des *Fauries* à Romans, 1 poste ½.
De Romans à Valence, 2 postes.

Administration de l'enregistrement et des domaines.

— Il y a dans ce département un directeur, deux inspecteurs, deux vérificateurs, un garde-magasin du timbre, et 24 bureaux formant deux divisions.

Le directeur, l'inspecteur de la 1.re division, et le garde-magasin du timbre, résident à Valence, et l'inspecteur de la 2.e division à Montélimar. Les vérificateurs n'ont pas de résidence fixe.

Les bureaux sont établis, savoir :

1.re Division.

Valence, un pour l'enregistrement et le timbre, et l'autre pour les domaines et les hypothèques. Ils ont pour ressort le canton de Valence, à l'exception de la partie des hypothèques qui s'étend à tout l'arrondissement.
Chabeuil, pour les communes du canton.
Loriol, *idem*.
Romans, pour les cantons de Romans et du *Bourg-du-Péage*.
Saint-Jean-en-Royans, pour les communes du canton.
Saint-Donat, *idem*.
Le Grand-Serre, *idem*.
Saint-Vallier, *idem*.
Tain, *idem*.

2.e Division.

Montélimar, un pour l'enregistrement et le timbre, et l'autre pour les domaines et les hypothèques. Ils ont pour ressort les cantons de Montélimar et de Marsanne, à l'exception de la partie des hypothèques qui s'étend à tout l'arrondissement.
Dieu-le-fit, pour les communes du canton.
Pierrelatte, *idem*.
Grignan, *idem*.
Nyons, pour les cantons de Nyons et de Remuzat, et tout l'arrondissement pour les hypothèques.

Le

Le Buis, pour les communes du canton.

Séderon, *idem*.

Die, un pour l'enregistrement et le timbre, et l'autre pour les domaines et les hypothèques. Ils ont pour ressort les cantons de Die et de la Chapelle-en-Vercors, à l'exception de la partie des hypothèques qui s'étend à tout l'arrondissement.

Crest, pour les cantons de Crest (nord), de Crest (sud) et de Bourdeaux.

Saillans, pour les communes du canton.

Châtillon, pour les cantons de Châtillon et de Luc-en-Diois.

La Motte-Chalancon, pour les communes du canton.

Administration des forêts. — Il y a dans le département un sous-inspecteur, qui réside à Crest, et un garde-général dans chacune des villes de Valence, Die, Montélimar et Nyons.

Il y a en outre huit chefs d'embrigadement, qui résident à Moras, Saint-Jean-en-Royans, Aoste, Châtillon, Montélimar, Grignan, Nyons et le Buis; et 87 gardes particuliers.

Depuis que l'administration des forêts a été réunie à celle de l'enregistrement et des domaines, M. le directeur de cette partie dans le département, y remplit les fonctions qu'exerçait précédemment le conservateur de Grenoble.

Administration de la loterie. — Elle a trois bureaux dans ce département; ils sont placés dans les villes de Valence, Romans et Montélimar.

Direction des contributions directes et du cadastre. — Elle se compose d'un directeur, d'un inspecteur, de six contrôleurs, d'un ingénieur-vérificateur du cadastre, et d'un nombre indéterminé de géomètres et d'experts.

Le directeur, l'inspecteur, l'ingénieur-vérificateur et un contrôleur résident à Valence. Les autres contrôleurs résident à Romans, Crest, Die, Montélimar, Nyons et le Buis.

Administration des contributions indirectes. — Il y a une direction à Valence pour le 1.er arrondissement communal, une seconde à Crest pour l'arrondissement de Die, et une troisième à Montélimar pour cet arrondissement et celui de Nyons (a), et dans chaque direction un contrôleur ambulant et un certain nombre de contrôleurs et receveurs de ville, de receveurs et commis à pied et à cheval, pour la surveillance et le recouvrement des droits. Il y a en outre des entreposeurs de tabac à Valence, Crest, Montélimar et Nyons, et des bureaux de débit dans toutes les principales communes.

Les entreposeurs des chefs-lieux de direction exercent les fonctions de receveurs principaux, sous la surveillance du directeur.

Il y a encore à Valence, pour tout le département, un bureau de garantie des matières d'or et d'argent. Il se compose d'un contrôleur et d'un essayeur. Il dépend de l'administration générale des monnaies pour la partie d'art et le maintien de l'exactitude des titres des ouvrages mis dans le commerce; et de la régie des contributions indirectes pour les dépenses et le recouvrement des droits.

Recette générale des contributions. — Il y a dans chaque arrondissement autre que celui du chef-lieu de département, un receveur particulier, dont le bureau doit être dans la commune où réside le sous-préfet (b).

Dans l'arrondissement de Valence, le receveur général fait les fonctions de receveur particulier.

(a) La direction de Montélimar comprend en outre le canton de Bourdeaux, faisant partie de la sous-préfecture de Die.

(b) Le receveur de Die est autorisé à avoir deux bureaux, l'un au chef-lieu de l'arrondissement et l'autre à Crest.

Il y a en outre quatre-vingt-dix percepteurs, qui sont en même temps receveurs des deniers des communes, excepté à Valence et à Montélimar, où il existe un receveur-municipal particulier.

Les arrondissemens de perception sont fixés de la manière suivante :

Arrondissement de Valence.

1 Valence.
2 Romans.
3 Charpey.
4 Alixan. (a).
Montélier.
5 Mirmande.
Cliousclat.
6 Livron.
Ambonil.
7 Étoile.
La Vache.
Fiancey.
8 Beaumont.
Monteléger.
9 Loriol.
10 Chabeuil.
11 Combovin.
Barcelonne.
La Baume-Cornill.me
Montvendre.
12 Châteaudouble.
Peyrus.
La Baume-sur-Véore.
Le Chaffal.
13 Montmeyran.
Upie.
14 Saint-Jean-en-Royans.
Bouvante.
St-Martin-le-Colonel.
Oriol-en-Royans.
15 St-Laurent-en-Royans.
Échevis.
Sainte-Eulalie.
16 St-Nazaire-en-Royans.
Rochechinard.
La Motte-Fanjas.
Saint-Thomas.
La Baume-d'Hostun.
Eymeu.
17 Rochefort-Sansons.
Marches.
Barbières.
18 Beauregard.
Crispalot.
Hostun.
19 Bourg-du-Péage.
Chatuzange.
20 Bourg-lès-Valence.
Châteauneuf-d'Isère.
21 Peyrins.
Geyssans.
22 Saint-Paul-lès-Romans.
Châtillon-Saint-Jean.
Parnans.
Triors.
23 Montmiral.
Miribel.
Onay.
Crépol.
24 Montrigaud.

(a) La commune nommée la première est toujours le chef-lieu de la perception.

St-Bonnet-de-Valclér.
Saint-Christophe.
25 Le Grand-Serre.
Hauterives.
26 Moras.
Lens-Lestang.
27 Albon.
Anneyron.
28 Claveyson.
Ratières et St-Avit.
La Motte-de-Galaure,
Fay.
Châteauneuf-de-G.re
Saint-Martin-d'Août.
Mureils.
29 Saint-Vallier.
Ponsas.
Beausemblant.
Laveyron.
Le Molard.
St-Barthelemy-de-V.
Saint-Uze.
30 Montchenu.
Baternay.
31 Érôme.
Croze.
32 Tain.
Larnage.
33 Mercurol.
Chantemerle.
Clérieux.
Chanos-Curson.
Veaunes.
34 La Roche-de-Glun.
Beaumont-Monteux.
35 Saint-Donat.
Chavannes.
Marsas.
Bren.
Arthemonay.
Charmes.
Margès.

Arrondissement de Die.

36 Die.
37 Grane.
Chabrillan.
Roche-sur-Grane.
38 Eurre.
Ourche.
Vaunaveys.
La Rochette.
39 Barnave.
Gensac.
Ocelon.
Penne.
Recoubeau.
Aix.
Molières.
Montmaur.
La Val-d'Aix.
40 Marignac.
Saint-Andéol.
Chamaloc.
Ponet et St-Auban.
Saint-Julien-en-Quint.
Romeyer.
41 Pontaix.
Barsac.
Sainte-Croix.
Vercheny.
Vachères.
42 La Chapelle-en-Vercors.
Saint-Agnan.
Vassieux.
St-Julien-en-Vercors.
St-Martin-en-Vercors.
43 Lus-la-Croix-Haute.
Boule.
Bonneval.
Glandage.
44 Luc-en-Diois.

Miscon.
Poyols.
Jonchères.
Montlaur.
45 Lesches.
Baurières.
La Bâtie-Crémesin.
Le Pilhon.
Fourcinet.
Beaumont.
Charens.
46 Châtillon.
Creyers.
Menglon.
Ravel.
Saint-Roman.
Treschenu.
47 La Motte-Chalancon.
Arnayon.
Chalancon.
Establet.
Rottier.
Villeperdrix.
48 Valdrôme.
Bellegarde.
Saint-Dizier.
La Bâtie-des-Fonds.
Les Prés.
49 St-Nazaire-le-Désert.
Gumiane.
Brette.
Le Petit-Paris.
Pradelle.
Rochefourchat.
Volvent.
Chaudebonne.
50 Bourdeaux.
Bezaudun.
Bouvières.
Crupies.
Les Tonils.
Mornans.
Poët-Célard.
Truinas.
51 Saillans.
Aurel.
Aubenasson.
Châtel-Arnaud.
La Chaudière.
Espenel.
Rimon.
Savel.
Saint-Benoît.
Saint-Sauveur.
Véronne.
52 Le Puy-Saint-Martin.
Auriple.
Autichamp.
Roynac.
La Répara.
53 Crest.
Divajeu.
54 Aoste.
Cobonne.
Mirabel et Blacons.
Montclard.
Piégros.
Suze.
55 Saou.
Soyans.
Félines.
56 Plan-de-Baix.
Beaufort.
Gigors.
Omblèze.
Cheylard.
Eyglui.
57 Allex.
Montoison.

Arrondissement de Montélimar.

58 Montélimar.
Ancône.

Montboucher.
59 Dieu-le-fit.
Poët-Laval.
Béconne.
Eyzahu.
Montjoux.
Teyssières.
60 Vesc.
Comps.
Ourcinas.
61 Tauliguan.
Salles.
La Roche-St-Secret.
Montbrison.
62 Rousset.
Saint-Pantaléon.
Le Pègue.
63 Baume-de-Transy.
Solérieu.
Montségur.
64 Pierrelatte.
65 Suze-la-Rousse.
Bouchet.
66 Tulette.
Rochegude.
67 St-Paul-Trois-Châteaux.
Clansaye.
Saint-Restitut.
68 La Garde-Adhémar.
Les Granges-Gont.es
69 Grignan.
Chamaret.
Colonzelle.
Valaurie.
Réauville.
Roussas.
Chantemerle.
70 Donzère.
71 Châteauneuf-du-Rhône.
Rac.
Allan.
Espeluche.
Rochefort.
Puygiron.
72 Saint-Gervais.
Bonlieu.
La Bâtie-Rolland.
73 Savasse.
74 Châteauneuf-de-Mazenc.
Portes.
La Touche.
Aleyrac.
Souspierre.
Salette.
75 Sauzet.
La Laupie.
Saint-Marcel.
76 Marsanne.
Cléon-Dandran.
Charols.
Manas.
Pont-de-Barret.
Rochebaudin.
77 Les Tourrettes.
La Champ.
Condillac.

Arrondissement de Nyons.

78 Nyons.
79 Le Buis.
La Roche-sur-le-Buis.
80 Vinsobres.
Saint-Maurice.
Venterol.
81 Séderon.
Montfroc.
Eygallaye.
Vers.
La Chau.
Ballons.

Villefranche.
82 Montbrun.
Reillannette.
Barret-de-Lioure.
Ferrassières.
Aulan.
83 Sainte-Jalle.
Rochebrune.
Vercoiran et Autanne.
Bésignan.
Saint-Sauveur.
84 Condorcet.
Aubres.
Les-Pilles.
Eyrolle.
Valouze.
Saint-Ferréol.
85 Montauban.
Laborel.
Villebois.
Laux-Montaud.
Chauvac.
Montguers.
Roussieux.
Izon.
86 Arpavon.
Sahune.
Curnier.
Montréal.
Bellecombe et Tar.dol
Poët-Sigillat.
Montaulieu.
87 Mirabel.
Piégon.
Châteauneuf-de-B.
Mérindol.
88 Mollans.
Pierrelongue.
La Penne.
Propiac.
Bénivai.
Beauvoisin.
Ollon.
Eygaliers.
Plaisians.
89 Remuzat.
La Charce.
Cornillon.
Cornillac.
Saint-May.
Montferrand.
Lemps.
Verclause.
Pelonne.
Pommerol.
La Fare.
90 La Rochette.
Poët-en-Percip.
Rions.
Saint-Auban.
Mévouillon.
Sainte-Euphémie.

TABLEAU

TABLEAU des contributions directes et indirectes du département.

				ARRONDISSEMENS DE								TOTAL.	
				Valence.		Die.		Montélimar.		Nyons.			
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
1.° Contribution foncière de 1817.	Principal. Centimes add.	1,260,178 693,097	» 90	968,401	25	402,876	»	390,694	55	191,304	10	1,953,275	90
2.° —— personnelle et mob. 1817.	Principal. Centimes add.	142,700 149,825	» »	136,054	40	62,824	50	57,525	05	36,151	25	292,555	»
3.° —— des portes et fenêt. 1817.	Principal. Centimes add.	66,200 66,200	» »	53,938	»	29,504	»	30,380	»	18,578	»	132,400	»
4.° —— des patentes de 1817.	Principal. Centimes add.	52,263 27,502	» 21	43,720	55	12,830	63	16,076	49	8,137	54	80,765	21
5.° Domaines, timbre, enregistrement et hypothèques (1816).				738,067	24	234,323	58	150,526	58	117,898	04	1,240,815	04
6.° Contributions indirectes, tabacs, droits de navigation, droits de garantie des matières d'or et d'argent, etc. (1816)				433,182	72	74,162	89	85,298	75	57,023	70	627,668	06
7.° Postes (1816)				34,438	15	11,727	18	10,454	15	2,923	50	59,542	98
8.° Loterie (1816)				23,310	»	»	»	2,510	»	»	»	25,820	»
9.° Octrois (1816)				96,000	»	8,500	»	33,000	»	6,700	»	144,200	»
10.° Impositions locales suppléant à l'insuffisance des revenus communaux pour les frais de culte et le supplément de traitement des curés, desservans et vicaires, gages des gardes forestiers et champêtres, etc. (1816)				31,000	»	30,000	»	15,000	»	19,000	»	95,000	»
TOTAL.				2,558,312	31	866,748	38	789,265	57	457,696	13	4,682,022	19

La population du département étant de 253,372 individus et sa surface de 338 lieues carrées, en divisant par ces deux nombres le montant total des contributions directes et indirectes, on trouve pour chaque individu une quotité contributive de 18 fr. 36 c., et pour chaque lieue carrée de 13,763 fr. 38 c.

MM. les inspecteurs généraux du cadastre avaient porté à 14,000,000 fr., le revenu foncier du département, mais M. Gailhard, directeur des contributions directes, a prouvé dans un Mémoire où l'on trouve des aperçus intéressans et des renseignemens précieux, présentés avec non moins de talent que de méthode et de clarté, que ce revenu n'est réellement que de 10,645,000 fr. Il en résulte que la Drôme est imposée dans des proportions évidemment trop fortes, puisque le principal seulement de la contribution foncière est au revenu net effectif :: 1 : 8 $\frac{28}{61}$.

Le nombre d'articles aux rôles fonciers est de 80,000; à ceux de la contribution personnelle et mobilière, de 50,400; à ceux des portes et fenêtres, de 51,000, et à ceux des patentes, de 8,500.

Payeurs du trésor royal. — Il y en a un pour le département : il réside à Valence. Il est chargé d'acquitter les dépenses diverses civiles, les arrérages de la dette publique, les soldes de retraite et les pensions. Il paye en outre toutes les dépenses du service de la guerre, sous l'inspection du payeur de la division.

Poids et mesures. — La vérification des nouveaux poids et mesures, l'application des poinçons et l'exécution des lois et réglemens sur cette matière, sont confiées dans chaque arrondissement à un vérificateur, sous la surveillance du sous-préfet et d'un inspecteur résidant à Montélimar, dont les fonctions s'étendent sur plusieurs départemens voisins.

§ 7. ÉTABLISSEMENS DE BIENFAISANCE ET PRISONS.

Hospices. — Les principaux hospices sont ceux de Valence, Romans, Montélimar, Crest, Die, le Buis et Nyons. Viennent ensuite ceux d'Étoile, Saint-Jean-en-Royans, Grignan, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Pierrelatte, Suze-la-Rousse, Saint-Agnan, Mirabel, Mollans et les Pilles (*a*).

Les hospices de Valence, Romans, Montélimar et Crest, reçoivent les enfans trouvés et abandonnés. Le nombre s'en est considérablement augmenté depuis quelques années; il s'élève à près de mille, savoir :

A Valence et à Romans réunis, ...	580
A Montélimar, ...	160
A Crest, ...	260
TOTAL.	1,000

La plupart de ces infortunés sont placés chez des nourrices villageoises, qui leur donnent la même éducation qu'à leurs propres enfans, les employent à la garde des troupeaux, au soin des étables, et les disposent ainsi à devenir domestiques. Les autres sont occupés dans les hospices auxquels ils appartiennent.

C'est dans l'Ardèche que presque tous ceux de Valence et de Montélimar sont mis en nourrice. Le prix est de 5 à 6 francs par mois.

L'ordre le plus parfait, la plus sage économie président,

(*a*) Nous apprenons que l'on va fonder un hospice au Bourg-du-Péage, au moyen de la donation que vient de faire pour cela M. Dédelay-d'Agier, d'un corps de ferme d'une valeur d'environ 120,000 fr. Ainsi il ne se borne pas au bien qu'il a fait à son pays par les améliorations qu'il a introduites dans la culture de ce département, il est encore le père des pauvres, auxquels il assure du pain et un asile. Il a déjà fait une autre donation au moyen de laquelle on distribue, depuis 1811, aux pauvres du Bourg-du-Péage 500 soupes par jour tous les hivers.

dans ce département, à l'administration des hospices. Les détails en sont confiés dans presque tous à des religieuses hospitalières qui acquièrent chaque jour plus de titres à la reconnaissance et à la vénération publiques. On ne saurait assez admirer le zèle vraiment évangélique, la douceur et la sensibilité avec lesquels ces femmes respectables prodiguent des soins aux pauvres et aux malades, et versent dans leurs cœurs comme dans leurs plaies un baume bienfaisant.

Valence est le chef-lieu de la congrégation des Trinitaires. C'est là que réside la supérieure générale, mais le noviciat est à Crest.

Celui de la congrégation du Saint-Sacrement est à Romans, dans la maison de Saint-Just. C'est là aussi que réside la supérieure générale.

Ces deux congrégations se sont répandues en peu d'années, non-seulement dans la Drôme, mais dans tous les départemens voisins : elles sont destinées au service des malades et à l'éducation des enfans de toutes les classes, mais surtout des pauvres.

Celui des hospices de Valence connu sous le nom d'*Hôtel-Dieu*, est régi par les dames de la Trinité. Celles du Saint-Sacrement régissent l'*Hôpital-général* de la même ville : c'est le plus considérable des deux. Les bâtimens en sont vastes, salubres, bien distribués, et dans une très-belle situation sur le Rhône. Il renferme des ateliers où travaillent les enfans et les pauvres valides.

On le doit principalement à M. d'Escorches de Sainte-Croix, dont le nom se rattache à toutes les améliorations obtenues ou tentées dans la Drôme pendant son administration. Avant lui, l'hôpital-général était dans une sorte de cul-de-sac, où il occupait un vieux et mauvais bâtiment peu salubre. Celui où l'hospice est maintenant, était un ancien couvent de capucins entièrement abandonné depuis la suppression des ordres monastiques.

On lit à l'hôpital-général l'inscription suivante, qui

rappelle la part que prit cet ancien préfet à l'établissement de l'hospice dans ce beau local :

QUEL MORTEL, OU PLUTOT QUEL ANGE TUTÉLAIRE
A PLACÉ LE VIEILLARD ET L'ENFANT EN CES LIEUX ?
SAINTE-CROIX EST SON NOM : NOUS DEVRIONS LE TAIRE,
IL VEUT ÊTRE IGNORÉ LORSQU'IL FAIT DES HEUREUX.

C'est lui aussi qui a réuni les dames du Saint-Sacrement, alors dispersées, dans l'ancien couvent de Saint-Just à Romans, qu'il a fait concéder à la congrégation par un décret du 30 juillet 1804 (11 thermidor an 12). Une partie de cette maison avait été réservée pour le logement de la gendarmerie, mais le préfet actuel, M. le comte du Bouchage, qui s'occupe avec un intérêt non-moins vif des établissemens de bienfaisance, vient de faire mettre la congrégation en possession de la totalité, par une ordonnance royale du 10 septembre 1817. Comme les bâtimens sont très-vastes, on a pu y établir tout à la fois un nombreux noviciat et des écoles gratuites, qui sont en pleine activité.

Il fait également des dispositions au moyen desquelles les foux, les galeux et les vénériens seront traités dans une maison attenante à l'hôpital-général de Valence, dont elle restera néanmoins distincte et entièrement séparée : déjà même des vénériens y sont placés d'une manière provisoire. On était précédemment obligé d'envoyer à grands frais cette espèce de malades dans les établissemens d'Avignon ou de Grenoble.

Bureaux de bienfaisance. — La loi a établi dans chaque canton de justice de paix un bureau de bienfaisance chargé de l'administration de cette partie du revenu des pauvres qui n'appartient point aux hospices; de l'acceptation des dons et des legs, de la répartition et de la distribution des secours à domicile.

A Valence, ces secours sont portés par des sœurs de la Charité de l'institution de Saint-Vincent de Paul. Elles visitent et soignent les malades indigens, leur donnent des aumônes et des consolations, et tiennent une école

gratuite pour les jeunes filles (*a*). Elles reçoivent en outre quelques jeunes orphelines qu'elles élèvent et entretiennent, et que l'on place lorsqu'elles ont atteint l'âge où elles peuvent se livrer au travail : elles se dévouent enfin de la manière la plus admirable à tous les moyens de faire le bien, et se montrent constamment dignes de leur belle et sainte institution.

Prisons. — Une maison d'arrêt est placée près de chaque tribunal de première instance. Celle de Valence sert en même temps de maison de justice, de prison militaire et de maison de police municipale : elle est vaste, commode et bien distribuée. Elle a été construite par la ferme générale, parce qu'avant la révolution Valence, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, était le siége d'une des commissions qui connaissaient des délits de contrebande.

Il existe des maisons de dépôt à Loriol, Romans, Saint-Vallier, Grignan, Pierrelatte, le Buis et Saillans.

Il y a ou il doit y avoir une maison de police municipale par justice de paix.

La tour de Crest sert de maison de correction. On y envoie aussi les filles de mauvaise vie que fait arrêter et détenir l'autorité administrative.

Les condamnés à la réclusion pour plus d'un an sont envoyés à la maison centrale de détention établie à Embrun.

Dames de la Miséricorde. — L'association des dames de la Miséricorde de Valence a été fondée par un arrêté du gouvernement du 12 pluviôse an 12 (2 février 1804). Elle a pour objet spécial le soulagement des prisonniers,

---

(*a*) Les sœurs de Sainte-Marthe, dont la maison-mère est à Romans, se consacrent particulièrement aussi dans les campagnes à l'éducation des jeunes filles et surtout des orphelines. Il en est de même des sœurs de la Nativité, qui ont à Valence et ailleurs plusieurs écoles gratuites.

et se compose des dames les plus recommandables de la ville. Une d'elles se rend chaque jour aux prisons pour y présider à la distribution et au raccommodage du *linge*, reconnaître l'état des malades et s'assurer que les remèdes prescrits sont administrés. Citer l'objet d'une telle institution, c'est en faire l'éloge; c'est appeler la reconnaissance publique sur les dames qui forment cette intéressante association. Elle méritait de trouver des imitateurs, et elle en a eu à Romans, où une *œuvre* semblable exerce depuis plusieurs années sa bienfaisante et salutaire influence.

ABLEAU des Villes, Bourgs et Villages, classés par arrondissement et canton, avec l'indication, 1.° des bureaux de poste dont ils dépendent, 2.° de leur population, 3.° de leur distance aux chefs-lieux du canton, de l'arrondissement et du département.

NOMS DES VILLES, BOURGS, et VILLAGES.	POPULATION			DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU		
	agglomérée.	éparse.	TOTALE.	du département.	de l'arrondiss.	du canton.
ARRONDISS. DE VALENCE.						
CANTON DU BOURG-DU-PÉAGE.						
Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Romans, à l'exception de celles d'Alixan, Barbières, Charpey et Château-neuf-d'Isère, pour lesquelles on vient prendre les paquets au Bureau de poste de Valence.						
Alixan.	550	1371	1921	13	13	8
Barbières.	117	629	746	20	20	14
Baume-d'Hostun.	21	318	339	32	32	14
Beauregard. Jaillans et Mémans.	86	1484	1570	31	31	13
Bourg-du-Péage, (*Bourg*)	2200	366	2566	18	18	»
Charpey.	524	2104	2628	16	16	13
Châteauneuf-d'Isère.	308	1433	1741	12	12	10
Chatuzange.	150	1193	1343	20	20	7
Crispalot (*réuni à Beauregard*)	»	»	»	27	27	9
Eymeu.	250	601	851	32	32	14
Hostun.	48	744	792	32	32	14
Marches.	25	439	464	18	18	11
Nazaire (St-), (*Bourg*).	709	135	844	35	35	18
Rochefort-Sansons.	439	644	1083	22	22	12
TOTAL....	5427	11461	16888			
CANTON DE CHABEUIL.						
Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Valence, où les pédons viennent prendre les dépêches.						
Barcelonne.	41	288	329	18	18	06
Baume-Cornillianne (la)	26	375	401	22	22	10

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION agglomérée.	POPULATION éparse.	POPULATION TOTALE.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du département.	de l'arrondiss.	du canton.
Baume-sur-Véore (la).	39	10	49	17	17	05
Chabeuil, (*ville*).	1327	2438	3765	12	12	»
Chaffal (le) et la Vacherie.	21	331	352	34	34	22
Châteaudouble.	252	673	925	18	18	06
Combovin.	340	403	743	18	18	06
Montélier, (*bourg*).	260	933	1193	12	12	04
Montmeyran.	381	995	1376	16	16	08
Montvendre.	126	602	728	15	15	04
Peyrus.	511	513	1024	19	19	07
Upie.	337	777	1114	20	20	11
TOTAL. . . .	3661	8338	11999			
CANTON DE SAINT-DONAT. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Romans.						
Arthemonay.	12	310	322	36	36	08
Baternay.	47	143	190	34	34	06
Bren.	82	310	392	34	34	06
Charmes.	176	437	613	32	32	04
Chavannes.	130	76	206	24	24	06
Donat (St.-), (*bourg*).	1330	550	1880	28	28	»
Margès.	25	251	276	30	30	04
Marsas.	247	365	612	30	30	04
Montchenu.	162	676	838	37	37	09
TOTAL. . . .	2211	3118	5329			
CANTON DU GRAND-SERRE. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Saint-Vallier, à l'exception des communes de Saint-Bonnet, Saint-Christophe et Montrigaud, qui dépendent de celui de Romans.						
Bonnet-de-Valclérieux (St-)	75	484	559	40	40	10
Christophe (St-) et le Laris.	8	182	190	36	36	11
Hauterives.	148	1616	1764	43	43	07
Le Grand-Serre, (*bourg*)	648	914	1562	50	50	»
Lens-Lestang.	713	453	1166	58	58	08

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION agglomérée.	éparse.	TOTALE.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du département.	de l'arrondiss.	du canton.
Montrigaud.	134	1336	1470	42	42	08
Moras, (*bourg*).	633	2390	3023	56	56	10
TOTAL. . . .	2359	7375	9734			
CANTON DE SAINT-JEAN-EN-ROYANS. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Romans, à l'exception de la commune d'Échevis, qui dépend de celui de Saint-Marcellin (Isère).						
Bouvante.	77	952	1029	56	56	16
Échevis.	23	132	155	50	50	12
Eulalie (Ste-).	49	215	264	44	44	08
Jean-en-Royans (St-), (*bourg*).	987	1538	2525	44	44	»
Laurent-en-Royans (St-).	256	939	1195	48	48	04
Martin-le-Colonel (St-)	92	206	298	50	50	05
Motte-Fanjas (la).	12	261	273	39	39	05
Oriol-en-Royans.	89	772	861	48	48	04
Rochechinard.	22	331	353	39	39	05
Thomas (St-).	16	276	292	42	42	05
TOTAL. . . .	1623	5622	7245			
CANTON DE LORIOL. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Loriol.						
Ambonil.	39	13	52	20	20	08
Cliousclat.	288	294	582	26	26	05
Livron, (*bourg*).	1008	1344	2352	19	19	02
Loriol, (*bourg*).	1271	1073	2344	21	21	»
Mirmande.	589	1267	1856	28	28	07
TOTAL. . . .	3195	3991	7186			
CANTON DE ROMANS. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Romans.						
Châtillon-Saint-Jean.	225	221	446	27	27	09
Clérieux.	936	540	1476	22	22	08

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION. agglomérée.	éparse.	TOTALE.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du département.	de l'arrondissement.	du canton.
Creppol.	120	1365	1485	30	30	13
Geyssans.	45	304	349	27	27	09
Miribel.	31	415	446	36	36	18
Montmiral.	44	1684	1728	34	34	16
Onay.	»	312	312	34	34	16
Parnans.	100	633	733	28	28	10
Paul-lès-Romans (St-).	186	673	859	26	26	06
Peyrins.	197	2419	2616	24	24	06
Romans, (*ville*).	5987	1010	6997	18	18	»
Triors.	110	185	295	25	25	07
TOTAL. . . .	7981	9761	17742			
CANTON DE TAIN. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Tain, à l'exception de la commune de la Roche-de-Glun, pour laquelle on vient chercher les paquets à Valence.						
Beaumont-Monteux.	214	384	598	12	12	07
Chanos-Curson.	382	421	803	18	18	05
Chantemerle.	225	361	586	24	24	06
Croze.	82	162	244	25	25	04
Érôme, Serves et Gervans.	574	857	1431	24	24	05
Larnage.	90	399	489	22	22	04
Mercurol.	133	634	767	20	20	04
Roche-de-Glun (la).	578	634	1212	12	12	06
Tain, (*ville*) (*a*).	1455	39	1494	18	18	»
Veaunes.	70	182	252	24	24	08
TOTAL. . . .	3803	4073	7876			
CANTON DE VALENCE. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Valence.						
Beaumont.	570	340	910	10	10	12

(*a*) Un nouveau recensement de 1817 donne à la ville de Tain une population totale de 1705 individus, et une agglomération de 1586.

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION agglomérée.	POPULATION éparse.	POPULATION TOTALE.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du département.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU de l'arrondiss.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du canton.
Bourg-lès-Valence, (*bourg*).	928	972	1900	»	»	»
Étoile, (*bourg*).	1028	1426	2454	13	13	13
Fiancey.	»	247	247	08	08	08
Monteléger.	193	430	623	12	12	12
Vache (la).	148	162	310	08	08	08
Valence, (*ville*) (*a*).	7242	970	8212	»	»	»
TOTAL. . . .	10169	4547	14656			
CANTON DE SAINT-VALLIER. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de St-Vallier, à l'exception de la commune de Ratières, qui dépend de celui de Romans.						
Albon.	358	1237	1595	42	42	10
Anneyron.	584	1167	1751	46	46	14
Barthelemy-de-Vals (St-).	199	554	753	32	32	08
Beausemblant.	50	439	489	38	38	06
Châteauneuf-de-Galaure.	170	737	907	48	48	16
Claveyson.	198	667	865	34	34	18
Fay.	»	212	212	44	44	12
Laveyron.	120	95	215	36	36	04
Martin-d'Août (St-)	105	268	373	45	45	13
Molard (le).	»	87	87	38	38	06
Motte-de-Galaure (la).	184	225	409	44	44	12
Mureils.	»	224	224	46	46	14
Ponsas.	250	72	322	28	28	04
Ratières et Saint-Avit.	54	382	436	42	42	18
Uze (St-).	197	214	411	40	40	08
Vallier (St-), (*ville*).	1716	192	1908	32	32	»
TOTAL. . . .	4185	6772	10957			

(*a*) Un nouveau recensement de 1817 donne à la ville de Valence une population totale de 9750 individus, et une agglomération de 8000.

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION			DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU		
	agglomérée.	éparse.	TOTALE.	du département.	de l'arrondiss.	du canton.
ARRONDISS. DE DIE.						
CANTON DE BOURDEAUX. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Crest.						
Bezaudun.	31	357	388	49	40	06
Bourdeaux, (*bourg*).	891	449	1340	55	57	»
Bouvières.	278	509	787	65	56	10
Crupies.	80	368	448	61	63	06
Félines.	40	258	298	43	45	12
Les Tonils.	120	121	241	61	58	06
Mornans.	21	134	155	51	53	04
Poët-Célard.	115	212	327	51	53	04
Truinas.	185	24	209	61	60	06
TOTAL....	1761	2432	4193			
CANT. DE LA CHAPELLE-EN-VERCORS. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Die.						
Aguan-en-Vercors (St-).	141	1023	1164	64	28	04
Chapelle-en-Vercors (la).	158	1059	1217	60	32	»
Julien-en-Vercors (St-).	142	344	486	52	44	12
Martin-en-Vercors (St-).	61	905	966	52	40	08
Vassieux.	363	939	1302	70	24	08
TOTAL....	865	4270	5135			
CANTON DE CHATILLON. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Die.						
Bonneval.	50	172	222	102	32	16
Boulc.	206	329	535	99	29	13
Châtillon, (*bourg*).	1198	»	1198	86	16	»
Creyers.	49	202	251	95	25	04
Glandage.	30	666	696	104	34	18
Lus-la-Croix-haute.	187	1377	1564	108	38	22
Menglon.	242	441	683	86	16	08
Ravel.	55	88	143	96	26	10

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION agglomérée.	POPULATION éparse.	POPULATION TOTALE.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du département.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU de l'arrondiss.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du Canton.
Roman (St-).	165	37	202	82	12	04
Treschenu.	203	566	769	98	28	12
TOTAL....	2385	3878	6263			
CANTON DE CREST (Nord). Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Crest, à l'exception des communes d'Allex et Montoison, pour lesquelles on vient prendre les paquets à Valence.						
Allex.	550	741	1291	23	42	07
Aoste, (*bourg*).	953	157	1110	32	37	02
Beaufort.	325	16	341	42	30	12
Cobonne.	130	111	241	32	40	08
Crest, (*ville*).	3385	985	4370	30	39	»
Eurre.	248	508	756	26	43	04
Gigors.	123	512	635	29	29	13
Mirabel et Blacons.	101	242	343	36	33	06
Montclard.	160	404	564	39	30	09
Montoison.	256	860	1116	21	48	09
Omblèze.	62	425	487	36	28	28
Ourche.	29	168	197	23	49	10
Plan-de-Baix.	82	451	533	32	28	18
Rochette (la)	76	186	262	25	47	08
Suze.	108	353	461	36	38	10
Vaunaveys.	155	194	349	26	45	06
TOTAL....	6743	6313	13056			
CANTON DE CREST (Sud). Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Crest.						
Auriple.	31	164	195	38	47	08
Autichamp.	184	54	238	36	45	06
Chabrillan.	200	577	777	30	45	06
Divajeu.	66	418	484	33	39	03
Grane, (*bourg*).	550	913	1463	28	47	08
Piégros.	140	441	581	38	37	08
Puy-Saint-Martin (le).	661	38	699	42	51	12

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION agglomérée.	POPULATION éparse.	POPULATION TOTAL.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du département.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU de l'arrondiss.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du canton.
Répara (la).	79	»	79	38	47	08
Roche-sur-Grane.	131	194	325	39	48	09
Roynac.	51	486	537	42	51	12
Saou.	508	956	1464	43	42	13
Soyans.	103	522	625	42	45	12
TOTAL....	2704	4763	7467			
CANTON DE DIE. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Die, à l'exception de la commune de Pontaix, qui dépend de Saillans.						
Aix.	104	62	166	75	05	05
Andéol (St-) et St-Étienne	58	156	214	58	12	12
Barsac.	37	94	131	58	12	12
Chamaloc.	167	55	222	77	07	07
Croix (Ste-).	180	120	300	62	08	08
Die, (*ville*).	3173	248	3421	70	»	»
Julien-en-Quint (St-).	56	556	612	55	15	15
La Val-d'Aix.	71	120	191	76	06	06
Marignac.	140	168	308	70	06	06
Molières.	57	19	76	72	02	02
Montmaur.	79	142	221	78	08	08
Ponet et Saint-Auban.	192	58	250	64	06	06
Pontaix.	442	40	482	58	08	08
Romeyer.	67	344	411	75	05	05
Vachères.	50	44	94	60	10	10
TOTAL....	4873	2226	7099			
CANTON DE LUC-EN-DIOIS. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Die.						
Barnave.	258	15	273	81	11	10
Bâtie-Crémesin (la)	34	34	68	105	35	14
Bâtie-des-Fonds (la).	108	194	302	113	43	22
Baurières.	240	93	333	103	28	14
Beaumont.	192	110	302	99	29	08

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION agglomérée.	éparse.	TOTALE.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du département.	de l'arrondis.	du canton.
Charens.	150	23	173	101	31	10
Fourcinet.	40	135	175	103	33	12
Gensac.	132	21	153	82	12	10
Ionchères.	204	40	244	101	31	10
Lesches.	309	76	385	100	30	09
Luc-en-Diois, (*bourg*).	427	76	503	91	21	»
Miscon.	196	19	215	97	27	06
Montlaur.	100	152	252	87	17	04
Ocelon.	322	26	348	76	26	18
Penne.	67	34	101	74	24	18
Pilhon (le).	162	»	162	109	39	18
Poyols.	332	»	332	95	25	04
Prés (les).	142	40	182	109	39	18
Recoubeau.	126	»	126	85	15	06
TOTAL....	3541	1088	4629			
CANTON DE LA MOTTE-CHALANCON.						
Les communes de ce canton dépendent du Bureau d'entrepôt de la Motte-Chalancon.						
Armayon.	37	241	278	117	47	08
Bellegarde.	602	210	812	97	27	12
Brette.	74	148	222	95	32	14
Chalancon.	119	357	476	105	35	04
Chaudebonne.	233	187	420	112	55	20
Dizier (St-)	145	54	199	104	34	12
Establet.	216	37	253	101	31	08
Gumiane.	46	117	163	101	55	16
Motte-Chalancon (la), (*bourg*).	945	181	1126	109	39	»
Nazaire-le-Désert (St-).	663	506	1169	95	28	14
Petit-Paris (le).	21	94	115	93	32	16
Pradelle.	134	104	238	89	30	20
Rochefourchat.	16	205	221	89	34	20
Rottier.	87	129	216	113	43	04
Valdrôme.	377	768	1145	109	39	18

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION agglomérée.	POPULATION éparse.	POPULATION TOTALE.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du département.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU de l'arrondiss.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du canton.
Volvent.	366	17	383	97	32	12
Villeperdrix.	286	241	527	110	52	14
TOTAL....	4367	3596	7963			
CANTON DE SAILLANS.						
Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Saillans.						
Aubenasson.	111	»	111	44	31	06
Aurel.	495	335	830	53	24	08
Benoît (Saint-).	132	11	143	58	28	13
Châtel-Arnaud.	133	138	271	50	30	05
Chaudière (la).	70	76	146	56	36	12
Cheylard (le).	82	74	156	44	18	14
Eyglui.	88	161	249	40	22	16
Espenel.	285	86	371	48	24	04
Rimon.	135	»	135	58	24	13
Saillans, (*ville*). (*a*)	1403	79	1482	45	25	»
Sauveur (St-).	134	16	150	43	29	04
Savel.	35	»	35	58	27	13
Vercheny.	189	220	409	51	19	06
Véronne.	10	215	225	53	17	08
TOTAL....	3302	1411	4713			
ARRONDISS. DE MONTÉLIMAR.						
CANTON DE DIEU-LE-FIT.						
Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Dieu-le-fit, à l'exception de celles de Châteauneuf-de-Mazenc, Pont-de-Barret, Salette, Teyssières, qui dépendent du Bureau de Montélimar, et de celles d'Aleyrac et de la Roche-Saint-Secret, qui dépendent de celui de Taulignan.						
Aleyrac.	»	94	94	56	16	12
Béconne.	72	115	187	66	30	06

(*a*) Un nouveau recensement de 1817 donne à la ville de Saillans une population totale de 1581 individus, et une agglomération de 1500.

NOMS DES VILLES, BOURGS ET VILLAGES.	POPULATION agglomérée.	POPULATION éparse.	POPULATION TOTAL.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du département.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU de l'arrondiss.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du canton.
hâteauneuf-de-Mazenc.	870	497	1367	48	19	10
omps,	10	313	323	66	35	06
ieu-le-fit, (*ville*).	2300	689	2989	60	29	»
yzahu,	120	94	214	54	19	10
Montjoux.	101	325	426	65	34	05
urcinas.	13	97	110	69	38	09
oët-Laval.	415	534	949	55	24	05
ont-de-Barret.	351	149	500	55	24	14
ochebaudin.	186	201	387	55	24	10
oche-Saint-Secret (la).	58	327	385	68	29	08
alette.	»	103	103	52	21	11
ouspierre.	»	116	116	50	21	08
eyssières.	185	136	321	72	41	12
ese.	274	879	1153	80	39	10
TOTAL....	4955	4669	9624			
CANTON DE GRIGNAN. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Taulignan.						
hamaret.	»	451	451	74	30	04
hantemerle.	248	55	303	69	25	06
olonzelle.	325	87	412	74	30	04
rignan, (*ville*).	1281	681	1962	71	27	»
Montbrison.	48	234	282	75	31	09
antaléon (St-).	63	238	301	80	36	12
ègue (le).	280	55	335	77	33	12
éauville.	463	289	752	64	20	07
oussas.	263	141	404	66	22	10
Rousset.	575	255	830	79	35	14
Salles.	386	130	516	67	23	04
Taulignan, (*bourg*).	1290	569	1859	71	26	06
Valaurie.	230	158	388	68	24	08
TOTAL....	5452	3343	8795			

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION agglomérée.	POPULATION éparse.	POPULATION TOTALE.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du département.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU de l'arrondiss.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du [canton]
Canton de Marsanne. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Montélimar.						
Bâtie-Rolland (la).	220	349	569	52	08	[illegible]
Bonlieu.	82	107	189	43	11	[illegible]
Champ (la).	103	236	339	36	08	[illegible]
Charols.	238	92	330	50	14	[illegible]
Cléon-Dandran.	360	139	499	48	16	[illegible]
Condillac.	84	105	189	35	09	[illegible]
Gervais (St-).	342	409	751	47	11	[illegible]
Laupie (la).	232	178	410	43	10	[illegible]
Manas.	245	7	252	48	17	[illegible]
Marcel (St-).	287	32	319	40	06	[illegible]
Marsanne, (*bourg*).	380	787	1167	37	16	[illegible]
Sauzet.	567	383	950	45	08	[illegible]
Savasse.	407	621	1028	38	07	[illegible]
Les Tourrettes.	157	137	294	30	14	07
Total....	3704	3582	7286			
Canton de Montélimar. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Montélimar.						
Allan.	378	472	850	51	07	[illegible]
Ancône.	414	12	426	44	03	[illegible]
Châteauneuf-du-Rhône.	620	329	949	52	08	[illegible]
Espeluche.	352	106	458	53	09	[illegible]
Montboucher.	242	287	529	50	06	[illegible]
Montélimar, (*ville*).	5228	636	5864	44	»	»
Portes.	90	312	402	58	14	14
Puygiron.	125	114	239	53	09	[illegible]
Rac.	131	306	437	53	09	[illegible]
Rochefort.	68	278	346	54	10	10
Touche (la).	166	36	202	56	12	12
Total....	7814	2888	10702			

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION agglomérée.	éparse.	TOTALE.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du département.	de l'arrondiss.	du canton.
CANTON DE PIERRELATTE. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Pierrelatte, à l'exception de Donzère et des Granges-Gontardes, qui dépendent de celui de Donzère; et de Bouchet et de Tulette, qui dépendent du Bureau de Valréas (Vaucluse).						
Baume-de-Transy.	502	219	721	80	36	15
Bouchet.	584	14	598	83	39	18
Clansaye.	69	270	339	72	28	08
Donzère, (*bourg*).	1173	338	1511	58	14	06
Garde-Adhémar (la).	627	341	968	61	17	04
Granges-Gontardes (les).	358	92	450	60	16	06
Montségur.	540	220	760	76	32	13
Paul-Trois Châteaux (St-), (*ville*).	1555	407	1962	73	29	05
Pierrelatte, (*ville*).	1719	743	2462	65	21	»
Rochegude.	759	147	906	89	45	23
Restitut (St-).	540	178	718	73	29	08
Solérieu.	41	211	252	73	29	08
Suze-la-Rousse.	1017	369	1386	78	34	13
Tulette.	760	297	1057	85	41	20
TOTAL....	10244	3846	14090			
ARRONDISSEMENT DE NYONS.						
CANTON DU BUIS. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste du Buis.						
Auban (St-).	315	173	488	132	47	14
Beauvoisin.	34	76	110	110	25	08
Bellecombe et Tarandol.	175	71	246	112	22	17
Bénivai.	33	48	81	108	18	10
Bésignan.	45	129	174	110	20	08
Buis (le), (*ville*).	1831	365	2196	95	32	»
Euphémie (Ste-).	356	»	356	128	43	10
Eygaliers.	101	33	134	113	28	05
Jalle (Ste-).	500	104	604	108	18	12
Mérindol.	236	159	395	108	23	10

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION agglomérée.	POPULATION éparse.	POPULATION TOTALE.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du département.	DISTANCE AU CHEF-LIEU de l'arrondiss.	DISTANCE AU CHEF-LIEU du canton.
Mollans, (*bourg*).	975	111	1086	110	25	08
Ollon.	47	»	47	106	21	12
Penne (la).	95	20	115	113	28	03
Pierrelongue.	183	»	183	112	27	06
Plaisians.	48	658	696	120	30	10
Poët-en-Percip.	103	»	103	128	38	12
Propiac.	63	29	92	112	27	06
Rions.	12	90	102	128	51	18
Rochebrune.	205	97	302	110	20	10
La Roche-sur-le-Buis.	505	247	752	122	37	04
Rochette (la).	115	125	240	134	48	16
Sauveur (St-), Gouvernet, etc.	200	214	414	112	22	16
Vercoiran et Autanne.	184	229	413	126	41	08
TOTAL...	6351	2978	9329			
CANTON DE NYONS. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Nyons.						
Arpavon.	234	54	288	104	14	14
Aubres.	190	184	374	92	03	03
Châteauneuf-de-Bordette.	40	177	217	96	06	06
Condorcet.	350	276	626	100	10	10
Curnier.	256	8	264	101	10	10
Eyrolle.	57	7	64	106	16	16
Ferréol (St-).	143	240	383	103	13	13
Maurice (St-).	443	32	475	91	12	12
Mirabel, (*bourg*).	1238	393	1631	94	06	06
Montaulieu et la Bâtie-Côte-Chaude.	109	105	214	104	14	14
Nyons, (*ville*).	2333	411	2744	90	»	»
Piégon.	145	234	379	100	10	10
Pilles (les).	597	22	619	97	07	07
Válouze.	53	22	75	107	17	17
Venterol, (*bourg*).	526	507	1033	85	05	05
Vinsobres, (*bourg*).	1000	477	1477	86	08	08
TOTAL...	7714	3149	10863			

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION.			DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU		
	agglomérée.	éparse.	TOTALE.	du département.	de l'arrondiss.	du canton.
CANTON DE REMUZAT. Les communes de ce canton dépendent du Bureau de poste de Nyons.						
Charce (la).	209	23	232	120	38	14
Chauvac.	123	58	181	138	48	24
Cornillac.	224	158	382	119	29	05
Cornillon.	126	158	284	119	29	05
Fare (la).	7	35	42	132	42	18
Laux-Montaud.	74	11	85	142	52	28
Lemps.	321	25	346	128	38	14
May (St-).	223	11	234	108	18	06
Montferrand.	32	101	133	128	38	14
Montréal.	182	8	190	110	20	14
Pélonne.	74	9	83	120	30	06
Poët-Sigillat.	259	136	395	112	22	14
Pommerol.	84	88	172	128	38	14
Remuzat, (*bourg*).	582	34	616	114	24	»
Roussieux.	52	51	103	134	44	20
Sahune.	510	60	570	106	16	12
Verclause.	150	197	347	123	33	09
TOTAL....	3232	1163	4395			
CANTON DE SÉDERON. Les dépêches de ce canton sont envoyées au Bureau de poste de Nyons.						
Aulan.	131	40	171	138	55	08
Ballons.	105	307	412	152	70	12
Barret-de-Lioure.	330	225	555	140	69	06
Laborel.	290	326	616	144	61	22
La Chau.	403	351	754	154	71	08
Eygallaye.	244	176	420	150	66	08
Ferrassières.	325	8	333	146	71	12
Izon.	75	106	181	148	64	14
Mévouillon.	241	461	702	138	55	08
Montauban.	87	462	549	130	47	16

NOMS DES VILLES, BOURGS et VILLAGES.	POPULATION agglomérée.	POPULATION éparse.	POPULATION TOTALE.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du département.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU de l'arrondiss.	DISTANCE en kilomètres AU CHEF-LIEU du canton.
Montbrun (*bourg*).	595	557	1152	138	65	10
Montfroc.	151	349	500	156	71	08
Montguers.	108	140	248	128	45	18
Reillannette.	247	147	394	136	64	13
Séderon, (*bourg*).	580	117	697	146	63	»
Vers.	180	80	260	140	57	06
Villebois.	117	»	117	148	65	26
Villefranche.	95	2	97	142	60	04
TOTAL....	4304	3854	8158			

RÉCAPITULATION.

	POPULATION agglomérée.	POPULATION éparse.	POPULATION TOTALE.
Arrondis.[t] de Valence.....	44,554	65,058	109,612
——— de Die........	30,541	29,977	60,518
——— de Montélimar...	32,169	18,328	50,497
——— de Nyons.......	21,601	11,144	32,745
TOTAL.....	128,865	124,507	253,372

(On trouve ci-après le *Tableau des Récoltes*, dont il est parlé au Chapitre de l'Agriculture.)

TABLEAU approximatif d'une récolte ordinaire

	1.re Classe.				
	Froment.	Seigle.	Total.	Orge.	Épeautre.
Nombre d'hectares ensemencés. .	71,000 »	28,000 »	99,000 »	1,700 »	500 »
Quantité d'hectolitres nécessaires pour l'ensemencement d'un hectare.	2 33	2 10	» »	1 75	2 »
Nombre de fois que chaque hectare rend, année commune, la semence pour chaque espèce de grains	3 3/4	4 1/4	» »	6 »	5 »
Produit de l'hectare pour chaque espèce de grains	8 74	8 92	» »	10 50	10 »
Produit total de la récolte en hectolitres.	620,540 »	249,760 »	870,300 »	17,850 »	5,000 »
Quantité d'hectolitres annuellement nécessaires à la consommation. — Pour chaque individu . .	2 »	» 75	2 75	» 06	» 01
Quantité d'hectolitres annuellement nécessaires à la consommation. — Pour toute la population.	506,000 »	189,750 »	695,750 »	15,180 »	2,330 »
Quantité d'hectolitres annuellement nécessaires à la consommation. — Pour les bestiaux, volailles et autres animaux domestiques . .	690 »	6,865 »	7,555 »	5,200 »	1,470 »
Quantité d'hectolitres annuellement nécessaires à la consommation. — Pour les semences . . .	165,000 »	58,000 »	223,000 »	2,975 »	1,000 »
Quantité d'hectolitres annuellement nécessaires à la consommation. — Pour autres usages . . .	160 »	50 »	210 »	800 »	» »
Quantité d'hectolitres annuellement nécessaires à la consommation. — Total des besoins annuels	671,850 »	254,665 »	926,515 »	24,155 »	5,000 »
Excédant des ressources sur la consommation.	» »	» »	» »	» »	» »
Déficit des ressources sur la consommation	51,310 »	4,905 »	56,215 »	6,305 »	» »

lculée sur un taux moyen pour chaque produit.

2.e Classe.					3.e Classe.		
rrasin.	Maïs.	Avoine.	Légumes secs, compris les vesces et ers.	Total.	Pommes de terre.	Châtaignes et autres farineux.	Total.
,910 »	445 „	5,000 „	1,600 „	13,155 „	4,500 „	„ „	4,500 „
» 24	„ 13	1 75	1 „	„ „	8 „		
20 »	72 „	6 „	10 „	„ „	14 „		
4 80	9 36	10 50	10 „	„ „	112 „		
,768 »	4,165 „	52,500 „	16,000 „	114,283 „	504,000 „	6,050 „	510,050 „
» 03	„ 01	„ 01	4 „	„ 16	„ 91	» 2 $\frac{2}{5}$	„ „
7,590 »	2,530 „	2,530 „	10,776 „	41,136 „	231,423 50	6,816 „	238,239 50
9,800 „	3,500 „	95,000 „	3,730 „	118,700 „	241,000 „	100 „	241,100 „
938 „	57 85	8,750 „	1,600 „	13,320 85	36,000 „	„ „	36,000 „
„ „	„ „	„ „	2,000 „	2,800 „	„ „	„ „	„ „
18,328 „	6,087 85	106,280 „	18,106 „	177,956 85	508,423 50	6,916 „	515,339 50
440 „	„ „	„ „	„ „	440 „	„ „	„ „	„ „
„ „	1,922 85	53,780 „	2,106 „	63,673 85	4,423 50	866 „	5,289 50

TABLE.

ERRATA.

A la note placée au bas de la page 150, au lieu d'*Eurre*, lisez *Allex*.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

